BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME XXX

1903

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE
DU FINISTERE
Hôtel de Ville
B.P. 531
29107 QUIMPER

QUIMPER
IMPRIMERIE COTONNEC. — LEPRINCE, SUCC[r], PLACE SAINT-CORENTIN, 54

—

1903

LISTE GÉNÉRALE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE (Janvier 1903).

Présidents d'honneur : Mgr l'Évêque de Quimper et de Léon.
M. le Préfet du Finistère.

Membres d'honneur, en vertu d'un vote de la Société :

M. le chanoine POTTIER, Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

M. A. MARTIN, capitaine de vaisseau en retraite, 43, rue de Beauvais, à Kerentrech, Lorient.

Président : M. P. DU CHATELLIER, château de Kernuz, par Pont-l'Abbé.

Vice Présidents :
M. TRÉVÉDY, ancien Présidt du Tribunal civil de Quimper, vice-président de la commission historique et archéologique de la Mayenne, 1, rue de la Préfecture à Laval.
M. le vicomte DE VILLIERS DU TERRAGE, inspecteur général des Ponts et Chaussées en retraite, au château de Kerminihy, par Rosporden.
M. l'abbé PEYRON, chancelier-archiviste de l'Évêché (M. F.).
M. l'abbé ABGRALL, chanoine honoraire.

Secrétaires :
M. l'abbé FAVÉ, aumônier de l'Asile Saint-Athanase.
M. BOURDE DE LA ROGERIE, archiviste.

Bibliothécaire-Archiviste : M. BOURDE DE LA ROGERIE.
— *Auxiliaire* : M. FURCY.

Trésorier : M. LE MAIGRE, directeur de la Société *Le Finistère*, 15, rue Royale, à Quimper.

M. F. signifie membre fondateur.

MM.

L'abbé ARHAN, vicaire à Saint-Sauveur de Brest.
ASHER, libraire, Unter den Linden, 13, Berlin (Prusse).
ASTOR, au château de Kerazan, par Loctudy.
Comte AUDREN DE KERDREL, château de Kérusoret, par Landivisiau.
AVENEAU DE LA GRANCIÈRE, château de Moustoir-Lan, par Pontivy.
LE BAIL, député, conseiller général, avocat à Paris.
L'abbé LE BARS, professeur au Grand-Séminaire de Quimper.
BEAU, directeur du Musée de Quimper, membre du Conseil municipal.
DE BERGEVIN, propriétaire à Guimaëc, par Lanmeur.
Le comte de BLOIS, conseiller général, maire de Coat-Méal.
BONDUELLE, entrepreneur, conseiller général, à Concarneau.
BORELLY DE KERVÉLÉGAN, au manoir de Kerobestin, en Combrit.
LE BRAZ, professeur, maître de conférences de la Faculté de lettres, à Rennes.
Le marquis DE BREMOND D'ARS MIGRÉ, conseiller général du Finistère, président de la Société archéologique de Nantes, au château de la Porte-Neuve, près Pont-Aven.
BREST (le maire de la ville de).
CANET (Georges), 25, boulevard de Sévigné, à Rennes.
Le comte DE CARFORT, capitaine de vaisseau, 3, cours de la Bôve, à Lorient.
LE CARGUET, percepteur, à Audierne
Le comte DE CARNÉ (Edmond), à Quimper.
DU CASSEL, au château de la Grivellière, par Lassay (Mayenne).
CAURANT, ancien député, au Faou.
DE CHABRE, avocat à Quimper.

MM.

CHARBONNIER, propriétaire, à Carhaix.
CHAUSSEPIED, architecte, 8, quai du Stéir, à Quimper.
CHAUVEL, docteur-médecin, à Quimper.
Le marquis de CHEFFONTAINES, au château de Cheffontaines, en Clohars, par Bénodet.
L'abbé CHEVALIER (Ulysse), chanoine honoraire, correspondant de l'Institut, à Romans (Drôme).
DE COETLOSQUET (Maurice), à Rambervillers (Vosges).
COLLET, conducteur des Ponts et Chaussées, à Carhaix.
CORMIER, juge de paix, à Fouesnant.
COSSET (Louis), ancien notaire, à Vannes.
COTONNEC, propriétaire, à Quimper.
Le général DARD, 24, rue de l'Université, à Paris.
DELAPORTE (Raymond), licencié-ès-lettres, Les Fontaines, à Châteauneuf-du-Faou.
DEYROLLE, artiste peintre, à Concarneau.
DUBREIL (Charles), juge suppléant au Tribunal civil, à Châteaulin.
DULAU et Cie, 37, Soho-Square, Londres.
DUPOUY, professeur de réthorique, au Lycée de Quimper.
Mademoiselle FLEURY, château de Poulguinan, par Quimper.
GAIDOZ, directeur à l'école des Hautes-Études, 22, rue Servandoni, Paris.
GAVERAND, juge de paix, à Rennes.
L'abbé GOASGUEN, curé-doyen, à Plouescat.
GRAVELOTTE, étudiant en médecine, à Keradennec, en Ergué-Armel, par Quimper.
LE GUAY, ancien juge de paix, au Cluyou, en Ergué-Gabéric.
Le Comte DE GUÉBRIANT, conseiller général, maire de Saint-Pol-de-Léon.
LE GUENNEC (Louis), 24, quai de Tréguier, à Morlaix.
Le vicomte DE GUERDAVID, château de Keraël, Guerlesquin.

MM.

L'abbé GUILLARD, à Quimper (M. F.).
L'abbé GUILLOTIN DE CORSON, au château de la Noë, par Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine).
L'abbé GUIRRIEC, recteur de Locmaria-Berrien.
LE GUISQUET (Stanislas), Concarneau.
LE GUYADER, bibliothécaire de la ville de Quimper.
LE HARS (Théodore), membre du Conseil municipal, à Quimper
HÉMON (Louis), député du Finistère, à Paris (M. F.).
HÉMON (Prosper), conseiller de préfecture, à Saint-Brieuc.
HERVÉ, commissaire-adjoint de la marine en retraite, à la Vicomté-Plévenon, par Pléhérel (C.-du-N.).
HUCHET DE KERNION, avocat, 1125, avenue Esplanade, Nouvelle-Orléans (Amérique).
DE JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Charles), à Quimper.
Comte JANVIER DE LA MOTTE, ancien magistrat, château de Kerlut, en Plobannalec.
JAFFRENNOU, à Carnoët, Côtes-du-Nord.
JENKYN JONES, pasteur de l'église réformée, à Quimper.
L'abbé JÉZÉGOU, vicaire à Châteaulin.
L'abbé JONCOUR, curé-doyen de Plestin-les-Grèves (C.-du-N.).
Le Vicomte DE KERGRIST, au château de Rohou, en Carantec.
DE KERJÉGU (James), député du Finistère, à Paris.
L'abbé KERSIMON, recteur de Ploumoguer, par Saint-Renan.
DE LÉCLUSE (Emmanuel), à Douarnenez.
DE LÉCLUSE-TRÉVOÉDAL (Émile), maire d'Audierne.
LEMOINE, bibliothécaire au Ministère de la Guerre, 155, boulevard Malesherbes, Paris.
LEPRINCE, imprimeur, à Quimper.
LORANS, président du Tribunal civil de Quimperlé (M. F.).
LE MAIGRE; commandant en retraite, à Fouesnant.
MALEN, ancien professeur, à Quimper (M.F.).

MM.

MALHERBE DE LA BOISSIÈRE, à Ergué-Armel (M. F.)
MAUDUIT, notaire à Pont-l'Abbé.
L'abbé MILLOUR, ancien aumônier de la marine, à Plonévez-Porzay.
LE MOALIGOU, docteur-médecin, à Quimperlé.
MOREAU DE LIZOREUX (Stanislas), à Quimper (M. F.).
MORLAIX (le bibliothécaire de la ville de).
LE MOYNE fils, licencié en droit, à Loctudy.
LE NOBLE, à Quimper.
OHEIX (Robert), à Savenay (Loire-Inférieure).
L'abbé PENNDU, vicaire de Saint-Mathieu, à Morlaix.
Docteur PILVEN, à Quimper.
POCQUART-KERVILER, inspecteur des Ponts et Chaussées en retraite, rue de la Mairie, Lorient (M. F.).
PORQUIER (Adolphe), sénateur du Finistère, maire de Quimper.
DE POULPIQUET DE BRESCANVEL (Césaire), au château de Tréfry, par Quéménéven.
E. PUYO, ancien maire de Morlaix.
Abbé QUIDELLEUR, cbanoine titulaire de la Cathédrale, à Quimper.
Comte DE RÉALS, au château de Toulancoat, en Rosnoën, par Le Faou.
RICHARD (Émile), chef de bureau de préfecture en retraite, à Quimper.
Abbé ROLLAND, aumônier du Pensionnat Sainte-Marie, à Quimper.
ROLLAND, proviseur du Lycée, à la Guadeloupe.
Comte de ROSMORDUC, au manoir de Coatromarc'h, par Trémel (C.-du-N.).
LE ROUGE DE RUSUNAN, notaire à Guimiliau, par Lampaul.
Abbé ROULL, curé-archipêtre de Saint-Louis de Brest.

MM.

ROUSSIN, au château de Keraval, en Plomelin (M. F.).
Le docteur ROUXEAU (Alfred), ancien interne des hôpitaux de Paris, à Nantes.
ROY, receveur municipal, à Quimper.
Lieutenant-colonel DE SAINT-LAURENT, 2, rue de Chanzy, au Mans.
Comte de SAINT-LUC, ancien député du Finistère, au Guilguifen, en Landudec.
L'abbé SALAUN, chanoine, à Quimper.
SALSAC, percepteur à Clisson (Loire-Inférieure).
SÉBILLOT (Paul), boulevard Saint-Marcel, 80, à Paris.
SOUDRY, ancien conseiller général, à Quimper (M. F.).
L'abbé STÉPHAN, recteur, à Plounéour-Trez.
QUIMPER (le supérieur du Grand-Séminaire).
DE TONQUÉDEC (Henri), à Morlaix.
L'abbé TOULEMONT, chanoine è Quimper.
L'abbé TRAON, vicaire à Landéda, par Lannilis.
VELLY, ancien notaire à Pleyben.
VILLARD, photographe à Quimper.
DE VILLIERS, architecte à Quimper.
DE VUILLEFROY (Georges), au château de Kerbirinic, en Combrit.

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone (Bône).

Belfort. — Société Belfortaine d'émulation.

Bouches-du-Rhône. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Calvados.— Société des Antiquaires de Normandie (Caen).

Cantal.— Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne (Aurillac).

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure (Saintes).

Revue de Saintonge et d'Aunis (Saintes).

Côtes-du-Nord. — Association Bretonne (Saint-Brieuc).

Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

Drôme. — Société d'histoire et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers (Romans).

Finistère. — Archives du département (Quimper).

Bibliothèque municipale de Quimper.

« Semaine religieuse » du diocèse de Quimper et de Léon.

Société académique de Brest.

Gard. — Académie de Nîmes.

Gironde. — Archives historiques de la Gironde (Bordeaux)

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du midi de la France (Toulouse, hôtel d'Assézat).

Ille-et-Vilaine. — Annales de Bretagne (Université de Rennes).

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine (Rennes).

Isère. — Académie Delphinale (Grenoble).

Loire-Inférieure. — Archives du département (Nantes).

Société archéolonique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Manche. — Société nationale académique de Cherbourg.

Morbihan. — Revue de Bretagne (Vannes).

Société polymatique du Morbihan (Vannes)

Nord. — Commission historique et archéologique du département du Nord (Lille).

Oise. — Société française d'archéologie (Compiègne).

Sarthe. — Société historique et archéologique du Maine (Le Mans).

Seine, Paris. — Bibliothèque de l'Institut de France.

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque nationale.

Le Directeur du musée ethnographique du Trocadéro.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Revue des Traditions populaires, 80, Boulevard Saint-Marcel.

Somme. — Société des Antiquaires de Picardie (Amiens).

Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne (Montauban).

Vienne. — Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers).

Comte René de Laigue, secrétaire général de la Revue de Bretagne, château de Bahuel, par Redon.

ÉTRANGER

Angleterre. — Royal Institution of Cornwal (Truro-Cornwal).

Société Jersiaise (Saint-Hélier, île de Jersey).

Belgique. — Analecta Bollandiana publiés par les RR. PP. Bollandistes (Bruxelles, 14, rue des Ursulines).

Société d'archéologie de Bruxelles (11, rue Ravenstein).

États-Unis d'Amérique. — Smithsonian institution (Washington).

Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Suisse. — Société neuchateloise de Géographie (Neuchatel).

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU 29 JANVIER 1903.

Présidence de M. Albert LE GUAY, doyen d'âge.

Conformément aux statuts, il est procédé au vote pour le renouvellement du Bureau de la Société pour 1903.

Le dépouillement donne comme résultat la réélection des membres de l'ancien Bureau.

M. Le Guay, président, dépose pour le service de la bibliothèque les publications suivantes reçues en échange ou en hommage.

Archives historiques du département de la Gironde : 37e vol. an. 1902.

Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère).

2e livraison du *Bulletin archéologique* : 1901.

Nos 1 et 2 du *Bulletin historique et philologique* : 1902.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques (1902), de M. de Lasteyrie.

Journal des Savants : décembre 1902.

Annales de Bretagne : janvier 1903.

Revue de Saintonge et d'Aunis : janvier 1903.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper : nos du 26 décembre 1902 au 23 janvier 1903.

Bulletin de l'Université de Lille : décembre 1902.

Revue de Bretagne : janvier 1903.

Revue des Traditions populaires : décembre 1902.

Kongl. Witerheshets Historie und Antiquitets Académiens Manadblad. (Stockolm 1902).

Envois et hommages :

De M. le comte Anatole de Bremond d'Ars : *quatre lettres inédites de Jacques Sire de Pons, vicomte de Turennes* (1446-1447). La Rochelle 1902.

De M. Aveneau de la Grancière, vice-président de la société polymathique du Morbihan : *Les villages pré-romains de Bretagne-Armorique* : Saint-Brieuc, 1902.

A Notre-Dame de Quelven — Le Grand Pardon : Vannes. 1902.

Le Gardien du Trésor (Légende).

Des félicitations et des remercîments sont adressés, au nom de la Société, aux auteurs, nos distingués confrères.

Lecture est donnée du procès-verbal qui est adopté sans observations.

MM. Alb. Le Guay et l'abbé Rolland présentent comme nouveau sociétaire M. Charbonnier, de Carhaix : au même titre, M. P. du Chatellier et M. Le Carguet présentent M. Jaffrennou, le barde breton *Taldir*, de Carnoët (Côtes-du-Nord). Ces candidatures sont cordialement accueillies : nous ne serons jamais assez pour étudier et aimer la Bretagne, de cœur tous ensemble avec nos deux nouveaux confrères de la Haute-Cornouaille.

V

Notre correspondance nous apporte les vœux de nouvel an de la *Société archéologique de Tarn-et-Garonne* exprimés en ces termes :

« *Florida prosperitas semper tibi crescat eundo :*
Et Spiret velis aura secunda tuis ».

M. P. du Chatellier, dès l'aurore de cette année et la réception de ces aimables souhaits, y répondit comme président de la *Société archéologique du Finistère*, en renouvelant l'expression chaleureuse de notre souvenir fidèle pour la Société de Tarn-et-Garonne et son dévoué, vénéré et savant Président, M. le chanoine Pottier : *Quem Deus conservet in columem !*

M. le Ministre de l'Instruction publique, par une circulaire du 27 décembre 1902 rappelle que le 41e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Bordeaux, le mardi 14 avril et fixe les conditions de réductions de prix sur les voies ferrées pour les délégués au Congrès.

M. le chanoine Abgrall lit l'intéressant travail de M. Le Guennec, sur le *château de Penhoat*, en Saint-Thégonnec, qui révèle une science historique sérieuse et des notions techniques de l'architecture militaire en Basse-Bretagne. M. Abgrall exhibe quatre beaux et intéressants dessins à la plume, exécutés par M. Le Guennec. La Société, après les avoir examinés, décide de les reproduire tous les quatre dans notre *Bulletin*.

M. Antoine Favé lit son mémoire sur les processions à Landerneau et fournit quelques renseignements sur la milice bourgeoise.

M. Le Guay signale aux environs de la chapelle de Saint-Pierre de Cuzon, l'existence de blocs de pierres qui servaient d'appui aux anciennes mesures prébendaires provenant de cette chapelle, qui se trouvent maintenant dans la cour du Musée.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le Président,
ALBERT LE GUAY.

Le Secrétaire,
Abbé ANTOINE FAVÉ.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 1903

Présidence de M. P. DU CHATELLIER, Président.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observation.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes envoyées à la Société :

Bulletin de la Société académique de Brest : 1901-1902.

Revue des traditions populaires : janvier 1903.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes : 1er semestre 1902.

Revue de Bretagne : février 1903.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest : juillet, août, septembre 1902.

Bulletin de la Société finlandaise d'archéologie, à Helsingfors (Finlande) : 1er vol. et 2 fascicules 1902.

Prospectus et spécimens de la nouvelle revue *L'Homme préhistorique*, publiée sous la direction de MM. le Dr Chervin et A. de Mortillet, depuis le 1er janvier dernier.

M. P. du Châtellier met sous les yeux de nos con-

fréres trois coupes d'argent fin, d'un travail aussi délicat que simple : elles proviennent de Plovan, dans le canton de Plogastel-Saint-Germain. Un commencement d'enquête conduit par notre Président, acquéreur de ces belles pièces d'orfèvrerie qui sont du XV^e^ siècle, fournit quelques renseignements sur leurs détenteurs ou donateurs, il y a deux cents ans : reste à trouver leur origine première, leur destination primitive, comment elles sont arrivées à Plovan... Autant de points que M. P. du Châtellier s'étudie à élucider, avec le concours des hommes compétents auxquels il s'est adressé avec photographies à l'appui. Le problème est plein d'intérêt et la Société prie son Président de vouloir bien en faire la matière d'un mémoire à présenter à une de nos prochaines séances.

M. Antoine Favé donne lecture du travail de M. de Bergevin sur *Lanmeur* à travers les siècles. Cette étude consciencieuse et bien documentée donne à souhaiter que chaque paroisse du pays breton trouve un annaliste aussi expert et aussi patient : bien que d'un caractère exclusivement local, ces sortes de monographies seraient une contribution précieuse pour l'histoire générale d'une région.

M. le Chanoine Abgrall, dans une communication fort littéraire dans la forme, fort savante dans le fond, nous fait visiter le *Vieux Quimperlé.* Il nous a déjà

donné le *Vieux Quimper*, le *Vieux Morlaix*, et nous souhaitons qu'il nous fasse connaître, en la suite, les autres cités dans un ensemble qui soit le *Finistère d'autrefois*, avec le *Vieux Saint-Pol*, le *Vieux Brest*, etc.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Président,
P. DU CHATELLIER.

Le Secrétaire,
Abbé ANTOINE FAVÉ.

XI

SÉANCE DU 26 MARS 1903

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, vice-président

Monsieur Abgrall donne lecture de lettres de MM. du Chatellier et Peyron qui s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Publications reçues pour la bibliothèque de la Société :

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers : année 1902.

Revue de Saintonge et d'Aunis : mars 1903.

Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente : années 1901-1902.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques (congrès des sociétés savantes tenu en 1902 : section des sciences économiques et sociales).

17e Publication de la Société Jersiaise : actes des états de l'île de Jersey 1689-1700.

Revue de Bretagne : mars 1903.

Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure : février 1903.

Bulletin de la Commission d'architecture et d'archéologie du diocèse de Quimper et Léon : année 1902 (don de MM. Abgrall et Peyron.

L'église de Plounéour-Trez et ses vitraux par M. l'abbé L. Stéphan, curé de Saint-Renan. Landerneau 1903, in-8°. (Don de l'auteur).

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Bourde de la Rogerie analyse brièvement le beau volume publié par M. Stéphan : l'auteur a voulu expliquer aux paroissiens de Plounéour-Trez et aux touristes qui visitent la belle église récemment construite la signification des vitraux qu'il a fait placer alors qu'il était recteur de la paroisse. Il convient tout d'abord de louer hautement les sentiments de patriotique piété qui ont guidé le recteur de Plounéour-Trez dans le choix des sujets des vitraux dont il a orné son église. Loin de se laisser guider comme il arrive trop souvent par la dévotion plus ou moins éclairée des donateurs, il a voulu doter sa paroisse d'une série très homogène de tableaux représentant les grandes scènes de l'histoire religieuse de la Bretagne et en particulier du diocèse de Léon et de la région de Plounéour-Trez : on voit ainsi dans cette église après la verrière consacrée au patron de la paroisse Saint-Pierre. des vitraux représentant les fondateurs de la foi chrétienne en Armorique, les saints qui guidèrent les bretons lors des émigrations en Bretagne, les premiers évêques, les chefs du peuple tels que saint Salomon, saint Milliau, saint Judicaël, les princes et les thaumaturges de la Bretagne au Moyen-Age : saint Yves, Charles de

Blois, etc., les restaurateurs de la foi en Cornouaille et en Léon au XVII[e] siècle, enfin les saints plus particulièrement honorés à Plonéour et dans les paroisses voisines. Les notices que M. Stéphan a réunies dans le volume luxueusement illustré qui vient de paraître renferment le résumé de l'histoire de tous ces saints personnages ; l'auteur a eu soin d'insister plus particulièrement sur les incidents par lesquels leur biographie se rattache à l'histoire de l'église de Plounéour-Trez : nous signalerons les pages dans lesquelles il explique les circonstances regrettables qui amenèrent le remplacement de saint Enéour par saint Pierre comme patron de l'église paroissiale. Il serait à souhaiter que M. l'abbé Stéphan complétât l'œuvre si bien commencée en nous donnant une histoire de Plounéour-Trez, de son ancienne église, de ses chapelles et de ses châteaux.

M. le vice-président donne lecture de lettres et de circulaires du *comité des amis du vieux Liège* qui organise une exposition internationale de poupées — de la *Société d'études de la province de Cambrai* qui annonce la publication d'un recueil des inscriptions du département du Nord — de la direction de la *Revue de synthèse historique* qui entreprend une enquête sur l'art populaire.

M. Bourde de la Rogerie communique un arrêté ministériel en date du 20 mars 1903 qui ordonne le classement au nombre des monuments historiques de

Bretagne la chapelle de la Mère-de-Dieu ou de Ty-Mamm-Doué, en Kerfeunteun.

Lecture est donnée des communications suivantes :

Commandant A. Martin : *Fouille d'un tumulus en Plouguerneau.*

Vicomte de Villiers du Terrage : *Les recherches de l'or en Basse-Bretagne.* Les membres de la Société écoutent avec un particulier intérêt la liste des mines et minières de Bretagne donnée par le baron et la baronne de Beausoleil. M. Guyader fait remarquer que ces extraordinaires *prospecters* ont oublié de signaler un gisement d'or s'il faut admettre une tradition populaire à Quimper d'après laquelle les eaux de l'Odet rouleraient, particulièrement au Stang-Ala, quelques paillettes d'or (1).

Le vice-président,

J.-M. ABGRALL.

Le secrétaire,

H. BOURDE DE LA ROGERIE.

---

(1) L'étude de M. du Chatellier sur les monuments de la pointe de Kermorvan, en Ploumoguer, inscrite à l'ordre du jour sera lue à une des prochaines séances.

XV

SÉANCE DU 30 AVRIL 1903

Présidence de M. P. DU CHATELLIER, Président.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observation.

Publications reçues pour la bibliothèque de la Société :

Annales de Bretagne : avril 1903.

Revue de la Haute-Auvergne : 1902.

Revue des Traditions populaires : février, mars 1903.

Bulletin de l'Université de Lille : nº 1, 1903.

Revue de Bretagne : avril 1903.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques : 3e livraison 1902.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest : octobre, novembre, décembre 1902.

Recueils des commissions des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société archéologique de Saintes : janvier et avril 1903.

Le Livre Noir des Etablissements de Dax, par M. Fion (Albadie-Alexandre), introduction, Paris, 1902.

Notre-Dame de Loc-Maria-Quimper (essai d'histoire religieuse locale), par M. J. Henriot.

Une lettre de M. Schwabe, de la Bibliothèque nationale, parle d'une inscription hébraïque qui se trouve à la chapelle de l'hôpital de Landerneau, d'une seconde qui existait, il y a quelques années, à

Quimperlé, et demande des renseignements sur une troisième qui se trouverait aussi en cette même ville, mais qui se confond certainement avec la seconde d'après le témoignage de M. le chanoine Peyron. Il conviendrait d'y ajouter une autre inscription, dans la même langue, gravée sur une table de marbre dans la chapelle de l'ancienne abbaye de St-Maurice, en Clohars-Carnoët. Toutes trois sont de date assez récente.

La Société Belfortaine d'Émulation nous adresse la lettre suivante :

Belfort, le 25 Mars 1903.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

De 1872, date de sa fondation, à 1893, la Société Belfortaine d'Émulation a eu la direction de la Bibliothèque de notre ville, ainsi que celle du Musée qu'elle a créé de toutes pièces.

A la suite d'observations faites par les Inspecteurs des bibliothèques et des musées, cet état de choses s'est modifié peu à peu depuis quelques années et des commissions municipales prises en majorité dans le Comité de notre Société ont remplacé celui-ci en ce qui concerne la gestion de la bibliothèque et du musée.

De nouveaux locaux sont en ce moment aménagés pour les collections bibliographiques et scientifiques et des arrangements, sur des bases nouvelles, devront être conclus entre la ville et la Société d'Emulation, afin de sauvegarder nos droits de propriété sur les acquisitions faites au moyen de nos deniers.

Au nom du Comité, je prends la liberté, M. le Président, de venir vous prier de bien vouloir nous donner les rensei-

gnements suivants sur les rapports existant entre votre Société et la ville :

1° Votre Société reçoit-elle une subvention de la ville et et quelle en est la quotité ?

2° Vos collections bibliographiques ou scientifiques sont-elles placées dans des locaux municipaux ou particuliers ?

3° Dans le premier cas, sont-elles confondues avec celles appartenant à la ville et avez-vous la gestion directe de vos collections ?

4° La ville vous a-t-elle affecté des locaux particuliers pour vos collections et reconnaît-elle que vous en êtes les propriétaires ? En avez-vous la libre disposition jusqu'à votre dissolution ?

En vous remerciant d'avance des renseignements que vous voudrez bien nous fournir, je vous prie d'agréer, M. le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Comité : *Le Secrétaire,*

F. G. DUBAIL-ROY.

Les questions posées dans cettre lettre nous donnent à réfléchir, pour ce qui est de la situation de notre Société par rapport à sa bibliothèque et aux objets qu'elle dépose dans le musée archéologique.

Notre bibliothèque bénéficie d'un local qui est mis à sa disposition aux Archives départementales. Par le fait même de ce dépôt, toute notre collection bibliographique semble devenir propriété départementale, sans que nous ayons aucun titre pour revendiquer cette propriété. Il en est de même des objets déposés au musée. Il y aurait lieu d'étudier cet état de choses et de prendre de sérieuses garanties pour rester en possession de ce qui nous appartient.

Une carte postale de Antonio Magno, de Milan, demande l'échange de notre Bulletin avec la *Revista Archéologica della provincia di Come.*

Cet échange est accordé.

M. E. Lefèvre-Portalis, Directeur de la Société Française d'Archéologie, adresse à notre Président le programme du Congrès archéologique qui sera tenu à Poitiers du 16 au 24 juin, et invite les membres de notre Société à prendre part aux travaux de ce Congrès.

Lecture est donnée des communications suivantes :

M. de Bergevin : *Monographie de la paroisse de Lanmeur (suite).*

M. P. du Châtellier : *La pointe de Kermorvan, en Ploumoguer (Finistère), ses monuments, pierres à cupules.*

Le Président,
P. DU CHATELLIER.

Le Secrétaire,
Abbé A. FAVÉ.

XIX

SÉANCE DU 28 MAI 1903

Présidence de M. P. DU CHATELLIER, Président.

M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes reçues pour le service de la bibliothèque de la Société.

Société archéologique de Bordeaux. T. XXIII, 1er et 2e fascicule : 1898-1899.

Société archéologique de Bruxelles : Annuaire de 1903.

Revue de Bretagne. Mai 1903.

Bulletin de l'Université de Lille. 1903. n° 2.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes. 2e trimestre de l'année 1902.

Revues des traditions populaires. Avril 1903.

Revue de Saintonge et d'Aunis. Mai 1903.

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne : les 4 trimestres de 1902.

Société Jersiaise. 28e Bulletin annuel. 1903.

Notre vénéré vice-président, M. Trévédy, envoie en hommage à la Société deux plaquettes : 1° *Quelques légendes relatives à Latour d'Auvergne* (1902.)

— 2° *Le Port de Redon*. M. le président Trévédy est remercié de ce nouveau témoignage de bon et confraternel souvenir.

La lecture du procès-verbal ne donne lieu à d'autre observation qu'un échange de vues au sujet de la lettre publiée, le mois dernier, et provenant de la *Société Belfortaine d'émulation*. Il s'agissait de savoir la situation particulière des Sociétés locales d'érudition par rapport à leur bibliothèque et aux objets qu'elles déposent dans les Musées archéologiques. M. Bourde de la Rogerie fait observer que la solution la plus simple, et par suite la plus pratique, serait de dresser périodiquement un état régulier des dépôts faits par la société intéressée, état fait en double et signé du Bureau ou de son délégué. Cet avis est adopté à l'unanimité.

La correspondance de ce jour n'apporte rien à enregistrer, si ce n'est une réclamation de l'honorable secrétaire de la *Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, M. Anne-Duportal qui réclame le 27e volume de notre bulletin qui ne lui est pas parvenu. C'est la suite d'une erreur d'adresse qui sera immédiatement réparée, et ainsi satisfaction sera donnée à cette juste réclamation.

M. le chanoine Peyron donne lecture du commencement de son intéressant travail sur « *les chapelles du diocèse de Quimper* ». Il débute par une notice sur les anciens sanctuaires vénérés dans le doyenné de

Quimper, et ce que nous connaissons par là de la méthode employée par le savant chancelier-archiviste, nous fait apprécier d'avance l'importance de ce vaste répertoire étendu à tous les doyennés des diocèses de Quimper et de Léon.

M. Antoine Favé, dans sa communication « *Une lettre de rémission de Louis XIV à la Cour royale de Carhaix* », fournit à l'occasion « d'un fait divers » assez banal, une exposition de la législation concernant les lettres d'abolition et de rémission, et, en plus, la façon dont ces lettres de grâce étaient reçues parfois par le peuple: ce qui montre que le roi ne pouvait pas tout ce qu'il voulait et que nos pères n'étaient pas des esclaves, puisqu'ils résistaient ainsi, à tort ou à raison.

M. le juge Cormier, notre confrère, ayant communiqué à la Société un travail considérable de M. E. Aubrée, sur l'Hôtel des Monnaies de Rennes, M. Bourde de la Rogerie est prié par ses confrères de vouloir bien donner sur cet ouvrage une courte notice qui sera insérée dans un de nos prochains bulletins.

La séance est levée à 3 heures 45.

Le Président,
P. DU CHATELLIER.

Le Secrétaire,
Abbé A. FAVÉ.

XXIII

SÉANCE DU 25 JUIN 1903

Présidence de M. P. DU CHATELLIER, Président.

Lecture est donnée du procès-verbal qui est approuvé sans observation. M. le Président dépose sur le bureau les publications suivantes pour le service de la bibliothèque :

Revue du Maine : 2e trimestre de 1902.

Revue des traditions populaires : Juin 1903.

Revue de Bretagne : Juin 1903.

Bulletin et séance publique de l'Académie d'Aix : 1902. 2 livraisons.

Bulletin de la Société des Bombyculteurs et Ontologues : 1903.

Le tome IV, 2e livraison de la Bibliographie des travaux historiques et archéologiques : par M. de Lasteyrie.

Le Comité organisateur de l'Exposition de 1904 à St-Louis (Etats-Unis d'Amérique) sollicite de notre Société la communication de ses travaux depuis 1900 inclusivement.

D'autre part, le *Congrès de la fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique*, organisant une exposition à Dinant, province de Namur, fait appel à notre bienveillant concours.

La Société archéologique de Nantes réclame quelques-uns de nos fascicules pour compléter ses séries.

M. P. du Châtellier, au nom de la Société qu'il préside, tient à rendre un hommage ému à la mémoire d'un de nos confrères, l'un de ses fondateurs. Il le fait dans les termes qui suivent.

Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, notre société a perdu un de ses fondateurs, le doyen de ses membres, Monsieur Victor-Marie Roussin, décédé dans sa quatre-vingt-douzième année, le 14 juin dernier, dans sa propriété de Keraval.

Dans sa jeunesse, il consacra avec désintéressement son activité à la défense des intérêts de ses concitoyens, au milieu desquels il vivait, aussi, sous l'Empire, voulant lui en témoigner leur reconnaissance, ils l'appelèrent au Conseil général du Finistère où, du reste, il ne fit qu'un court passage.

Il était attiré d'un autre côté : l'art le réclamait. Bientôt il y consacre le meilleur de sa vie et nous trouvons son nom à tous les salons de peinture où il représente dignement le Finistère. Chacun de vous a certainement présent à la mémoire quelques-unes des jolies toiles, qu'il y envoya successivement, reproduisant avec sincérité et finesse les scènes de la vie de nos campagnes bretonnes, toutes pleines d'une lumière argentée qui leur donnait une tonalité charmante. L'exactitude des costumes s'y unissait toujours à l'intérêt du sujet qu'il choisissait parmi ceux qu'il avait journellement sous les yeux.

Quelques-unes de ces toiles, qu'il a bien voulu offrir au musée départemental du Finistère, rappellent ses succès aux salons annuels des Champs-Elysées et sont un témoignage de son talent incontestable.

Disons ici un dernier adieu à cet aimable confrère, qui s'intéressait aussi tout particulièrement à nos études archéologiques ; près de lui, nous étions toujours assurés d'un cordial accueil.

M. le chanoine Peyron lit la suite de son mémoire sur *les Chapelles du diocèse de Quimper et de Léon* : il étudie, dans cette partie, le *Canton de Briec.*

On reprend ensuite la lecture du travail de M. de Bergevin : *Monographie de Lanmeur.*

La séance est levée à 3 h. 45.

Le Président,

P. DU CHATELLIER.

Le Sécrétaire,

Abbé A. FAVÉ.

Nombre de Sociétaires au 1er janvier 1903 : 124

Société archéologique du Finistère

Exercice 1902.

RECETTES

1.	Cotisations des sociétaires.....	1240 »
2.	Mandat préfectoral	300 »
3.	Intérêts (1901 et 1902) du titre de rente de 15 fr. 3 0/0	22 50
4.	Intérêts du livret de la Caisse d'Epargne.....	21 09
5.	Vente d'un plan et de 2 bulletins.....	2 »
6.	Part de la société sur le produit de la vente de 50 catalogues du musée	20 »
	Total.....	1.605 59

DÉPENSES

1.	Brochage de bulletins pour 1902	36 »
2.	Traitement de l'aide bibliothécaire.....	60 »
3.	Préparation de la salle des séances.....	10 »
4.	Affranchissement du bulletin.....	32 45
5.	Facture d'impression des bulletins, tirages à part, clichés, etc. payée à M. Leprince, imprimeur de la société.....	1.055 50
6.	Honoraires du trésorier.....	100 »
	Total.....	1.293 95
	Excédant de recettes.....	311 64

L'actif de la société était composé au 31 janvier 1901 d'un titre de rente 3 0/0 de 15 francs et d'un livret de la Caisse d'épargne valant ensemble..... 903 89

Il est augmenté de l'excédant de recettes de 1902 .. 311 64

Et diminué de la différence entre la valeur de la rente au 31 décembre 1901 (506,65) et au 31 décembre 1902 (497,50)..... 9 15

Reste formant l'actif de la Société..... 1.206 38

Certifié par le Trésorier soussigné.

Quimper, le 30 avril 1903.

A. LE MAIGRE,
Trésorier.

Vu et approuvé par les Membres de la Commission nommée pour la vérification des comptes du Trésorier.

Quimper, le 30 avril 1903.

H. BOURDE DE LA ROGERIE.
Ch. CHAUSSEPIED.
LEPRINCE.

XXVII

COMPTABILITÉ-MATIÈRES

1° Bulletins de la Société

Il existe aux archives 34 collections complètes et une cinquantaine d'autres non brochées auxquelles manque le tôme IX.

2° Anciens plans de Quimper

Il restait 116 plans en 1901 ; il en a été vendu un en 1902.

3° Catalogues du Musée

Il a été vendu 50 exemplaires du catalogue du Musée (nouvelle édition).

4° Photographies du Musée

M. Le Bras, libraire, n'a vendu aucune photographie.

5° Cartulaires de Landévennec

Le trésorier a entre les mains 4 exemplaires sur papier de Hollande et 182 sur papier ordinaire.

La Commission :

H. BOURDE DE LA ROGERIE.
Ch. CHAUSSEPIED.
LEPRINCE.

---

4 juillet 1903.

Monsieur le Préfet,

En venant solliciter votre bienveillant appui auprès du Conseil général pour le maintien de la subvention de 300 francs que, sur votre proposition, il a bien voulu accorder l'an dernier à la Société archéologique du Finistère, permettez-moi de vous présenter la nomenclature de nos travaux depuis cette époque; par leur intérêt, ils justifient la demande que je vous adresse.

Publications faites depuis un an dans le Bulletin de la Société archéologique :

1. — Vie de saint Germain l'Armoricain, évêque et confesseur, par M. S. Baring Gould.
2. — Les chapelles du Cap-Sizun, par M. Le Carguet.
3. — Les congrès de l'Association bretonne et de l'Union régionaliste, en 1902, par M. l'abbé Antoine Favé.
4. — Papier contenant les naissances des enfants du Sieur de Keranmanoir et leurs mariages, par M. le comte de Rosmorduc.
5. — Contraventions et commissaire de police, à Landerneau, en 1742. par M. Antoine Favé.
6. — Origine et Organisation des Tribunaux d'Amirauté existant en Bretagne, par M. Bourde de la Rogerie.
7. — Un âge du cuivre ayant précédé l'âge du Bronze a-t il existé en Armorique ? par M. P. du Chatellier.
8. — Le château de Penhoat en Saint-Thégonnec, par M. Le Guennec.
9. — Deux incidents de Procession, à Landerneau, en 1746 et 1760, par M. l'abbé Antoine Favé.
10. — Monographie de la paroisse de Lanmeur, par M. de Bergevin.
11. — Le vieux Quimperlé, par M. le chanoine Abgrall.
12. — Fouille d'un tumulus, en Plouguerneau, par M. le commandant A. Martin.

13. — La pointe de Kermorvan, en Ploumoguer (Finistère), ses monuments, pierres gravées, par M. P. du Chatellier.
14. — Les recherches de l'or dans le Finistère, par M. le vicomte de Villier du Terrage, ancien inspecteur-général des ponts et chaussées.
15. — Les chapelles du diocèse de Quimper, par M. le chanoine Peyron
16. — Une lettre de rémission de Louis XIV à la cour royale de Carhaix, par M. l'abbé Antoine Favé.

Ainsi que vous le voyez, Monsieur le Préfet, par cette énumération, au point de vue scientifique, notre Société continue à prospérer.

L'état de nos finances s'améliore aussi. A la fin de 1901, le total de nos recettes était de 123 fr. 35, supérieur à celui de nos dépenses, à la fin de 1902 il l'était de 311 fr. 64.

Le nombre de nos membres reste à peu près stationnaire, un certain nombre de décès sont survenus parmi nos collègues durant l'année 1902, mais quelques nouveaux venus ont comblé ces vides, et au 1er janvier 1903, la Société comptait 124 membres.

Enfin par suite de l'intérêt de nos travaux, nous voyons de nouvelles Sociétés savantes de la France et de l'étranger, demander à échanger leurs publications avec les nôtres.

Pour tous ces motifs, nous l'espérons, le Conseil général voudra bien nous maintenir cette année l'allocation de 300 francs, qu'il nous a votée l'an dernier.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

P. DU CHATELLIER.

Président de la Société archéologique du Finistère.

XXX

COMPTE-RENDU

Une bienveillante communication d'un de nos confrères nous a permis de prendre connaissance de l'ouvrage suivant : Edouard Aubrée : *Une famille de monnayeurs rennais aux XVI^e^, XVII^e^, et XVIII^e^ siécles ; étude sur la monnaie de Rennes.* (Rennes 1903, in 8°).

L'auteur dans la première partie de ce volume décrit l'organisation des Hôtels des Monnaies provinciaux aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; dans la seconde il étudie l'origine et les alliances de la famille Amiral qui pendant plusieurs générations fournit d'honorables ouvriers à la monnaie de Rennes ; c'est aux descendants de cette famille que sont réservés les soixante exemplaires du livre de M. E. Aubrée. Nous ne pouvons nous empêcher de regretter qu'il n'ait pas destiné à un plus grand nombre de lecteurs le fruit des recherches très considérables qu'il a dû faire pour écrire l'histoire de l'Hôtel des Monnaies de Rennes ; il n'existe pas d'étude complète sur cette institution, car l'*Essai sur les monnaies de Bretagne*, de Bigot, n'apprend rien sur les monnaies frappées pendant les deux derniers siècles de l'ancien régime. Le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle furent, il est vrai, une période de décadence pour l'Hôtel des Monnaies de Rennes, comme pour la plupart des Hôtels des Monnaies provinciaux. Ces établissements, beaucoup plus nombreux que ne l'exigaient les besoins de la consommation, constituaient une lourde charge pour l'Etat ; il était difficile cependant de les supprimer et jusqu'à 1772, date de la suppression de douze Hôtels sur vingt-huit qui existaient dans le royaume, on respecta les droits et privilèges des monnayeurs. Le personnel comprenait deux catégories très distinctes : les officiers et les ouvriers monnayeurs Les principaux officiers étaient le général provincial — cette charge fut longtemps occupée par la famille Gazon, on sait

que plusieurs membres de cette famille furent mêlés à l'histoire de Quimper — les juges gardes, les contrôleurs contre-gardes, le greffier et les huissiers, le directeur, les essayeurs, les graveurs. Les ouvriers monnayeurs employés à la fabrication proprement dite comprenaient les ajusteurs, les tailleresses et les monnayeurs qui avant leur admission définitive étaient désignés par les noms assez bizarres de recuiteurs ou recuiteresses, d'ouvrières ou recuiteresses accueillies et de ricochons. Les charges des officiers et les modestes emplois des ouvriers monnayeurs présentaient un caractère commun : les uns et les autres étaient héréditaires ; les places d'ouvriers, écrivait l'intendant des finances Chauvelin, en 1775 « ne sont point vénales, elles appartiennent « au sang ; c'est pour cela que le nombre n'en est pas fixé. « Tous ceux qui ont droit de se faire accueillir le sont, l'aîné « du côté des monnayeurs et tous les cadets du côté des « ajusteurs. » Cette hérédité des places constituait au profit des monnayeurs un privilège très rare : ils en avaient d'autres : des exemptions d'impôt et le droit de porter l'épée. Par contre les avantages pécuniaires attachés à la profession étaient médiocres et pour remédier à l'insuffisance des gages les monnayeurs étaient contraints d'exercer d'autres professions sauf à les abandonner « pour venir servir le Roi en ses « monnaies toutes et quantes fois qu'ils en étaient requis... » Nous n'avons pu en ces quelques lignes que résumer d'une façon très incomplète les documents cités et expliqués par l'auteur ; nous signalerons simplement les questions qu'il a étudiées en d'autres chapitres. Les matières fournies à la monnaie comprenaient entr'autres les trésors, les objets d'or et d'argent lorsque la pénurie du trésor royal contraignait le Roi de « réquisitionner » l'argenterie des églises et celles des particuliers, les espèces démonétisées que les notaires signalaient soigneusement lorsqu'ils rédigaient un inventaire après décès, c'est ainsi que fut prononcée la confiscation en 1705 de

380 pièces hors de cours saisies au domicile de Jean Floch, sacristain de la cathédrale de St-Pol, et en 1734 de 6.948 livres trouvées chez Guillaume Colas, recteur de Saint-Mathieu de Morlaix. L'Hôtel des Monnaies de Rennes en partie incendiée en 1720 n'était pas encore complètement réédifié lorsque la suppression fut ordonnée en 1772 : il ne semble pas que les ouvriers monnayeurs aient été remboursés de la valeur de leur charge.

La seconde partie du volume est consacrée, ainsi que nous l'avons dit, à la généalogie de la famille Admiral ou Amiral ; cette étude, d'un intérêt plus restreint, est cependant utile à consulter car elle constitue une bonne monographie d'une famille rennaise depuis le milieu du XVI^{e} siècle jusqu'à nos jours.

H. B. R.

XXXIII

SÉANCE DU 30 JUILLET 1903

Présidence de M. P. DU CHATELLIER, Président.

Madame T. Le Guillou de Penanros, de Tréboul, veuve de notre regretté collègue M. Théophile Le Guillou de Penanros, présentée par MM. du Chatellier et Peyron, et M. l'abbé Cognec, vicaire à Plonéour-Lanvern, présenté par MM. Abgrall et Peyron sont admis au nombre des Membres de la Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique faisant connaître que le prochain Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Paris le 5 avril 1904 ; le programme du congrès sera communiqué à ceux de nos confrères qui en feront la demande au secrétaire de la Société.

Une autre lettre ministérielle nous informe que les Sociétés savantes de France sont invitées à envoyer leurs publications à l'Exposition Universelle qui se tiendra en 1904 à Saint-Louis (États-Unis d'Amérique).

Les comités organisateurs du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences et de la Fédération archéologique et historique de Belgique nous demandent d'assister aux congrès qui s'ouvriront au mois d'août à Angers et à Dinant (Belgique).

La Société archéologique de la province de Come offre l'échange de ses publications contre celles de notre Société ; cette proposition ayant été acceptée il

est décidé qu'il sera fait envoi à Come des bulletins parus depuis le 1er janvier 1903.

Les publications suivantes ont été reçues pour la Bibliothèque de la Société :

Revue de la Haute-Auvergne : 1er fascicule de 1903.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France : fascicules 29 et 30 (1902-1903).

Mémoires de l'Académie de Nimes : année 1900.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest : 1er trimestre de 1903.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers : livraisons de janvier 1901 à mars 1903.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie : 1er et 2e semestre de 1902, 1er semestre de 1903.

Bulletin de l'Université de Lille : 3e fascicule de 1903.

Revue de Saintonge et d'Aunis : 1er juillet 1903.

Revue des traditions populaires : juin 1903.

Rivista archeologica della provincia di Como : juin 1903.

Revue de Bretagne : juillet 1903.

Annales de Bretagne : juillet 1903.

Bulletin du comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements : 25 juin 1903.

Semaine Religieuse du diocèse de Quimper : numéros du 3 avril au 24 juillet (sauf le n° du 26 juin).

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés Savantes, le 18 août 1903.

M. Bourde de la Rogerie signale à l'attention de ses collègues le nouveau et définitif travail du

chanoine Ulysse Chevalier, sur le Saint-Suaire de Lirey - Chambéry - Turin, publié dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique* des diocèses de Valence, Gap, etc., et les documents extraits du bullaire de Benoit XII conservé aux archives vaticanes que M. J.-M. Vidal a insérés dans le numéro de juillet des *Annales de Bretagne* sous ce titre : *Affaire d'envoûtement au tribunal d'inquisition de Tours* : vers 1330 Hervé de Trevalloet, époux de Catherine du Pont, de la famille des seigneurs de Pont-l'Abbé, fut accusé d'avoir envoûté l'un de ses voisins Pierre, châtelain de Guergorlé ou Kergorlay. Hervé fut dénoncé par l'oncle de P. de Kergorlay, à l'évêque de Quimper, Alain Gontier, et aux religieux qui dirigeaient l'Inquisition dans la province de Tours ; l'accusé fut traité avec une extrême rigueur, ses biens furent confisqués ainsi que ceux de son frère Henri de Trevallot. Le 22 Juin 1337 le pape invita l'évêque à traiter le prétendu sorcier avec plus d'indulgence. Les documents n'apprennent pas quelle fut la fin de l'affaire mais ils fournissent de curieux renseignements sur l'état des mœurs féodales au XIV^{e} siècle et sur les procédés de l'Inquisition dans notre pays. L'éditeur qui a joint au texte des notes intéressantes fait de P. de *Guergolle* un seigneur de Corlay — nous sommes persuadés qu'il s'agit plutôt d'un Kergorlay car il n'existait plus au XIV^{e} siècle de membres de la famille de Corlay — et n'a pu identifier la terre de Trevalloet : il s'agit évidemment de la seigneurie ou vicomté de Trévallot en Scaër, dont les seigneurs furent au XIV^{e} siècle en relation avec les barons du

Pont (Cf. : Dom Morice, T. IV : col 434, 557, 708).

Lecture est ensuite donnée des communications inscrites à l'ordre du jour :

M. le commandant Martin : *Carthage, fouilles et musées.*

M. Le Carguet : *Les chapelles du Cap-Sizun* : Sant They-ar-Raz.

Le Président,

P. DU CHATELLIER.

Le Secrétaire,

H. BOURDE DE LA ROGERIE.

XXVII

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1903

Présidence de M. P. DU CHATELLIER, président.

M. le Président prononce les paroles suivantes :

MESSIEURS,

Avant de reprendre nos travaux interrompus durant quelques semaines, permettez-moi d'adresser un dernier souvenir à un de nos collègues, M. Adolphe Porquier, sénateur du Finistère, maire de Quimper, mort depuis notre dernière séance, le 27 juillet dernier.

Né à Quimper le 9 avril 1849, il a été enlevé à la force de l'âge, après une longue maladie, alors que ses concitoyens faisaient des vœux pour le conserver encore à la tête de leur administration municipale.

Depuis longtemps il était inscrit au nombre des membres de notre société et s'il ne prenait pas une part active à nos études c'est que les hautes fonctions politiques auxquelles ses concitoyens l'avaient appelé ne lui en laissaient pas le loisir.

Dans les quelques relations que nous avons eues avec lui, comme président de la Société archéologique, il nous a toujours accueilli avec une bienveillante confraternité et, à plusieurs reprises, a bien voulu nous dire que, fier de faire partie de notre Société, il se tenait au courant de nos travaux. Prenant grand intérêt à lire nos bulletins, il nous exprima tous les regrets qu'il éprouvait de ne pas avoir le loisir d'assister à nos séances.

Nous prions sa famille de vouloir bien agréer l'expression des sentiments douloureux que nous avons ressentis en apprenant le deuil cruel qui vient de la frapper.

M. le docteur Deyrolles, médecin-major, présenté par MM. les chanoines Abgrall et Peyron, est admis à l'unanimité au nombre des membres de la Société.

M. du Chatellier donne lecture d'une lettre du Ministre de l'Instruction Publique faisant connaître que les Sociétés savantes sont invitées à faire figurer les volumes qu'elles ont publiés à l'Exposition universelle de Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique) ;. il est décidé que les trois derniers volumes publiés (années 1900 à 1902) seront expédiés au comité organisateur de l'Exposition avec prière de les renvoyer au bureau de la Société lorsque l'Exposition sera terminée.

Les ouvrages suivants ont été déposés à la bibliothèque de la Société :

Délibérations du Conseil municipal de Brest : 8e volume, année 1814 à 1818 (don de M. le maire de Brest).

Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord : tome XL, année 1902.

Bulletin de la Société Polymatique du Morbihan : année 1902.

Revue de Bretagne : numéros d'août à octobre 1903.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper : numéros du 31 juillet au 23 octobre 1903.

Revue de Saintonge et d'Aunis : Livraison de septembre 1903.

Mémoires de l'Académie de Nîmes : Tome XXIV et XXV, années 1901 et 1902.

Commission des Arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure : livraison de juillet 1903.

Revue de la Haute-Auvergne : 2e et 3e fascicule de 1903.

Bulletin (4e trimestre de 1901) et *Mémoires* (tome IV, 1903) *de la Société des antiquaires de Picardie.*

Bulletin (2e trimestre de 1903) et *Mémoires* (tome XXVI, 1902) *de la Société des antiquaires de l'Ouest.*

Bulletin du comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements : 15 septembre 1903.

Bulletins du comité des travaux historiques : sciences sociales, histoire et philologie, année 1902; Archéologie, année 1903.

Revue des traditions populaires : juillet-octobre 1903.

Annales de la Société Archéologique de Bruxelles : 1re et 2e livraison du tome XVII, 1903.

Société Jersiaise : 28e bulletin annuel, 1903.

Journal of the royal institution of Cornwall : 3e partie du tome XVIII, 1903.

Douze mémoires publiés par le *Smithsonian institution* de Washington.

Les journeaux de Morlaix et de Brest ont annoncé récemment que d'intéressantes découvertes avaient été faites à la pointe de Primel, en Plougasnou; notre confrère, M. Le Guennec, a bien voulu nous envoyer à se sujet des renseignements, dont nous le remercions vivement, qui seront ultérieurement publiés au Bulletin.

Lecture est ensuite donnée des communications inscrites à l'ordre du jour :

M. de Villiers du Terrage : *Essais sur la seigneurie de Kerminihy, en Rosporden, de 1370 à 1789.*

M. J. Trévédy : *La Bataille de Formigny.*

Pour faire suite à cette dernière communication, M. Bourde de la Rogerie analyse une étude de M. J. Lair, membre de l'Institut : *Essai historique et topo-*

graphique sur la bataille de Formigny, Paris, 1903, in-8° ; l'auteur a établi la marche des armées française et anglaise et les différentes phases de la bataille du 15 avril avec une remarquable précision ; il y a lieu de remarquer, ajoute M. Bourde de la Rogerie, que M. J. Lair, auquel sa connaissance du pays donne sur ce point une autorité particulière, n'hésite pas à qualifier de dangereux le passage des Veys ou Gués de St-Clément et il est en cela d'accord avec tous les chroniqueurs (notamment R. Blondel) et historiens normands. Il est assez naturel que jusqu'au dernier moment le comte de Clermont ait hésité à croire que l'ennemi s'engagerait dans ces grèves périlleuses et qu'il n'ait pu donner d'instructions précises au Connétable avant le 14 Avril. Etant donné, d'autre part, le départ très tardif du Connétable, sa marche hésitante par Dol, Granville, Coutances, il était difficile de prévoir qu'il pût arriver à temps à Carentan ou au Pont d'Ouve, et Saint-Lô restait le point où l'armée bretonne était le mieux en mesure — l'événement le prouva — d'appliquer les ordres donnés par Charles VII, c'est-à-dire empêcher la jonction des forces de Somerset et de celles de Kyriel.

Le Président,
P. DU CHATELLIER.

Le Secrétaire,
H. BOURDE DE LA ROGERIE.

XXXI

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1903

Présidence de M. P. DU CHATELLIER, Président.

Les ouvrages suivants ont été reçus pour la Bibliothèque de la Société :

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure : tome XLIV, 1er semestre de 1903.

Revue de Bretagne : novembre 1903.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper : nos du 30 octobre au 20 novembre 1903.

Annales de Bretagne : novembre 1903.

Revue historique et archéologique du Maine : tome LIII, 1er semestre de 1903.

Société archéologique de Bordeaux : tome XXIV, 1er, 3e et 4e fascicules.

Revue de Saintonge et d'Aunis : novembre 1903.

Bulletin de l'Académie Delphinale : tome XVI, 1902.

Revue des traditions populaires : novembre 1903.

Annales de la Société archéologique de Bruxelles : 3e et 4e livraisons du tome XVII (1903).

Études préhistoriques : Le préchelléen en Belgique par M. A. Thieullen (don de l'auteur).

Entre autres études intéressantes insérées dans ces volumes on doit signaler le premier chapitre d'une nouvelle édition du *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé* que M. L. Maître publie dans la Biblio-

thèque bretonne armoricaine, supplément aux Annales de Bretagne. Le même auteur donne dans le Bulletin de la Société archéologique de Nantes de nouveaux documents sur l'évasion du cardinal de Retz hors du château de Nantes. On trouvera dans la Revue historique du Maine des études luxueusement illustrées de M. G. Fleury sur *les portails romans du XII^e^ siècle et leur iconographie* et de M. R. Triger sur *l'église de la Visitation du Mans*, élégant édifice du XVIII^e^ siècle construit sur les plans d'une religieuse, et un extrait des *Notes* de Joseph-Gabriel de Villiers de l'Isle-Adam, né au Faou le 7 février 1775, officier de marine en 1790, chef de canton, puis chef de division chez les chouans de Bretagne de 1793 à 1800, officier dans l'armée régulière de 1802 à 1829, mort à Auch en 1840; l'extrait publié par M. Triger et qui se rapporte à la prise du Mans fait vivement désirer la publication intégrale du manuscrit où l'on trouverait sans doute des renseignements intéressants sur l'histoire de la Chouannerie en Bretagne et sur la famille et les parents du célèbre écrivain Villiers de l'Isle-Adam.

M. du Chatellier communique une lettre de M. le Préfet du Finistère l'informant que M. le Maire de Camaret a pris un arrêté interdisant d'enlever de la terre dans le voisinage des alignements du Toulinguet; les membres de la Société applaudissent à cette décision qui assure la conservation de ce qui subsiste des alignements et chargent M. du Chatellier de remercier M. le Préfet de son intervention près de M. le Maire de Camaret.

M. Bourde de la Rogerie lit une note de notre collègue M. de Bremond d'Ars sur une horloge qu'il a eu l'occasion d'examiner à Pont-Aven, véritable œuvre d'art dont récemment encore les propriétaires ne soupçonnaient pas la valeur; cette horloge signée de *Jacques-Marc Badolet* consiste en un cadran de style Louis XIV renfermé dans une élégante caisse vitrée rehaussée d'ornements en bronze doré et de trois figurines qui d'après M. de Bremond d'Ars symbolisent les trois Parques; une femme assise sur le haut du meuble tenait le fuseau et l'écheveau qui ont disparu; une autre placée au-dessous du cadran montre le livre de vie portant l'inscription *ultima latet;* près d'elle est une cigogne, remplaçant Lachésis, tenant en une de ses pattes le peloton pendant qu'elle s'apprête à couper le fil avec son long bec en guise de ciseaux; les membres de la Société remercient M. de Bremond d'Ars de sa communication.

A l'occasion de la lettre de M. Le Guennec sur les objets découverts à Primel (1), MM. de Villiers du Terrage et Bourde de la Rogerie expriment le regret que nos confrères du nord du département ne nous adressent pas plus fréquemment des communications et demandent s'il ne serait pas possible — afin de leur permettre de prendre une part plus active à nos travaux — de tenir quelques réunions sous la présidence d'un membre du Bureau, à Morlaix, ou à Brest, ou à Saint Pol de Léon. Il est décidé que cette pro-

---

(1) Voir *infra* page XXXV le texte de cette lettre qui a été lue à la séance d'Octobre.

position sera mise à l'étude; nos confrères seront instamment priés de faire part des observations qu'elle peut leur suggérer.

Lecture est ensuite donnée des communations inscrites à l'ordre du jour :

M. de Villiers du Terrage : *La seigneurie de Kerminihy;*

M. Jourdan de la Passardière : *Notes sur Bohars;*

M. A. Favé : *Brindamour soldat de marine.*

Le Président,
P. DU CHATELLIER.

Le Secrétaire.
H. BOURDE DE LA ROGERIE.

N. B. — La prochaine réunion de la Société est fixée au *Mercredi 30 Décembre.*

XXXV

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

Notes sur un Cimetière de l'époque préhistorique

découvert à Primel.

Nous extrayons d'une lettre qu'a bien voulu nous adresser notre confrère M. L. Le Guennec, de Morlaix, une intéressante description des sépultures préhistoriques récemment découvertes à la pointe de Primel, en Plougasnou.

Morlaix, le 23 Septembre 1903.

.....Nous nous sommes présentés chez M. Grenier, à la villa de Kercoant, bâtie au milieu d'une pièce de terre dite Parc-an-Théven (le champ de la dune), qu'il a fait enclore d'un mur et que des ouvriers défoncent pour le transformer en jardin. Cette pièce de terre se trouve peu au-dessus du niveau de la mer, sur l'isthme qui rattache au continent la pointe de Primel, et son sol est composé de sables agglomérés.

M. Grenier nous a dit que depuis janvier dernier les ouvriers trouvaient dans le sous-sol des débris d'ossements, de poteries, de pierres taillées, mais qu'ils négligèrent de l'avertir, et que ce n'est guère qu'en venant en villégiature à Primel, en août, qu'il fut prévenu de ces découvertes. Il croit qu'on a trouvé une douzaine de sépultures; deux d'entre elles étaient surtout caractéristiques. La première était formée de quatre grandes pierres de granit pailleté de mica et s'emboîtant grossièrement à leurs extrémités. Aux angles étaient des cales de pierre qui devaient supporter une dalle formant couvercle, mais cette

dalle n'existait plus, et M. Grenier pense qu'elle a dû être enlevée lorqu'on laboura le terrain, il y a fort longtemps. Sur le fond de cette tombe, à 0m50 ou 0m60 du niveau du sol, gisaient, sur une couche de sable très fin mélangé de quelques cailloux roulés de diorite, les débris d'un squelette. La tombe ne mesurant que 1m45 de longueur, on avait replié le corps pour l'y faire entrer et il reposait dans la direction ouest-est (c'est-à-dire la tête à l'ouest) la tête appuyée sur le bras droit et les jambes recourbées. Les ossements tombèrent en poussière dès qu'on y toucha, et l'on ne put conserver que quelques morceaux du crâne, le maxillaire inférieur encore garni de ses dents. On trouva aussi dans le sable des fragments d'urne en poterie contenant des coquillages, bernicles, bigornes, escargots, une pointe de flèche ou de lance et plusieurs pierres qui étaient, d'après M. Grenier, des marteaux et des racloirs.

L'autre tombe, dont les pierres furent brisées, était recouverte d'une sorte de voûte grossière formée de fragments de cailloux. On y trouva à peu près les mêmes objets que dans la première. M. Grenier nous a montré dans un coin du jardin, un grand nombre de pierres provenant des fouilles, restes de sarcophages enduits d'une couche de chaux ou de concrétion calcaire qui provient, d'après lui, de la décomposition des parties osseuses des cadavres, nombre de marteaux, de racloirs, de cales à crochets, de pierres calcinées comme si elles avaient fait partie d'un four, etc. Il nous a aussi fait voir, dans la maison, les débris des urnes, dont l'une présente une ornementation primitive, des marteaux des couteaux, des racloirs de pierre qu'il a choisis parmi les plus caractéristiques.....

XLIX

SÉANCE DU 30 DECEMBRE 1903

Présidence de M. P. DU CHATELLIER, président.

Conformément aux statuts il est procédé à l'élection des membres du Bureau de la Société pour l'année 1904 ; les membres de l'ancien Bureau sont réélus :

M. P. du Chatellier, président ; MM. Trévédy, vicomte de Villiers du Terrage, abbé Peyron et abbé Abgrall, vice-présidents ; MM. Bourde de la Rogerie et abbé Favé, secrétaires ; M. le Maigre, trésorier.

M. du Chatellier donne lecture d'une aimable lettre de notre excellent collègue M. Trévédy qui assure les membres de la Société de ses meilleurs vœux pour l'an 1904.

Une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique fournit les renseignements ordinaires sur les conditions des billets à prix réduits qui seront délivrés à ceux de nos confrères qui voudront assister au Congrès des Sociétés Savantes qui s'ouvrira à Paris le 5 avril prochain ; ces instructions seront communiquées aux personnes qui en feront la demande à l'un des secrétaires de la Société.

Les ouvrages suivants ont été reçus pour être déposés à la bibliothèque de la Société :

Archives historiques de la Gironde : Tome XXXVIII.

Semaine religieuse du diocèse de Quimper : numéros du 27 novembre au 25 décembre 1903.

Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine : Tome XXXII, 1903.

Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques : 2e livraison de 1903.

Mémoires de l'Académie de Nîmes : Tome XXIV, 1901.

Rapport du directeur du Smithsonian institution de Washington, pour l'année 1901, Washington 1903.

M. Bourde de la Rogerie donne lecture d'une liste de cloches confisquées pendant la Révolution et qu'en 1829 les préfets maritimes de Brest et de Lorient mirent à la disposition des paroisses du Finistère ; il est décidé que ce document sera publié en annexe au procès-verbal. A propos du nom du fondeur Le Beurrier de la Rivière, de Brest, mentionné sur la liste, M. le chanoine Toulemont rapporte une tradition qu'il a autrefois recueillie à Brest d'après laquelle les flambeaux et le porte-livre du Maître-Autel de l'Eglise Saint-Louis, œuvre remarquable d'un orfèvre du XVIIe siècle, furent achetés lors de la Révolution par le fondeur Le Beurrier qui les donna à la paroisse après le Concordat.

Lecture est ensuite donnée de la communication inscrite à l'ordre du jour :

M. Bourde de la Rogerie : *Analyse d'un compte de l'abbaye du Relec.*

Le Président,
P. DU CHATELLIER.

Le Secrétaire,
H. BOURDE DE LA ROGERIE.

LI

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

RESTITUTION DE CLOCHES
aux paroisses du Finistère (1829)

En 1802 le préfet maritime de Brest fut autorisé à répartir entre les paroisses voisines de la ville environ 262 cloches retrouvées intactes à l'Arsenal où pendant la Révolution elles avaient été envoyées pour être fondues (1) ; ces restitutions se poursuivirent pendant toute la durée de l'Empire et de la Restauration : on alla jusqu'a remettre des cloches non seulement aux paroisses qui les avaient jadis possédées mais aussi aux descendants ou aux parents des personnes qui avaient servi de parrains et de marraines. M. de Penfeuntenyo obtint ainsi une cloche « nommée, dit-il, par un de mes « ancêtres en 1677 enlevée pendant la Révolution d'une des « paroisses que nous habitions et que j'ai retrouvée dans les « magasins du poıt de Brest et qui a été mise à ma dis- « position par le Ministre de la Marine (2) ». En 1829 les arsenaux de Brest et de Lorient, détenaient encore vingt-huit cloches généralement petites et en mauvais état, ce qui explique le peu d'empressement mis à les réclamer.

Une bienveillante communication nous a fait connaître une lettre intéressante de l'Evêque de Quimper qui renferme la description de ces cloches (3). Ce document nous a paru digne

---

(1) Levot. *Histoire de la ville et du port de Brest sous le Directoire et le Consulat,* Brest, in 8°, p. 261.

(2) M. de Penfeuntenyo donna cette cloche à la chapelle N. D. de Croasiou, en Loctudy. Voir P. Peyron *les Eglises et chapelles du diocèse de Quimper.* (Bull. de la Soc. Arch. du Finistère, année 1903, page 183).

(3) La lettre de l'Evêque de Quimper fait partie des archives de la fabrique de Châteauneuf-du-Faou. Elle nous a été communiquée avec autorisation de M. le curé de cette paroisse par M. Raymond Delaporte.

d'être reproduit, car il peut fournir quelques renseignements utiles aux historiens des paroisses du Finistère et aux érudits qui entreprendront l'étude — jusqu'ici bien négligée — de l'Archéologie companaire en Bretagne.

*
* *

Quimper, le 5 décembre 1829.

« Monsieur et cher Pasteur, le Roi ayant donné l'ordre de « rendre aux Eglises les cloches qui leur ont été enlevées « pendant la Révolution, je vous envoie copie de deux « tableaux de renseignements qui m'ont été transmis par « par MM. les Préfets maritimes de Brest et de Lorîent. Si « vous croyez avoir des titres pour réclamer quelques unes « des cloches indiquées sur ces tableaux, les seules qui existent « maintenant dans ces dépôts, veuillez me les transmettre le « plutôt *(sic)* possible.

« Je vous renouvelle, Monsieur et cher Pasteur, l'assurance « de mon sincère attachement ».

† J. M. D. Evêque de Quimper.

Port de Brest (1)

N° 18. *Cléden-Poher*. — Vénérable et discret Messire Claude Dumain, recteur, Guillaume Le Salchier, fabrique. 1760. Poids 79 kilos.

---

(1) Les tableaux joints à la lettre de l'Evêque comprennent six colonnes : Numéros des cloches - poids — inscriptions - état matériel — communes d'où elles proviennent — arrondissement ; nous avons jugé inutile de reproduire les renseignements donnés pour quelques articles seulement dans les quatrième et sixième colonnes. On remarquera que la numérotation donnée aux cloches présente de considérables lacunes, ce qui semblerait indiquer que beaucoup de restitutions avaient été faites avant celle de 1829.

On trouvera imprimées en italique les identifications non portées sur la liste qui nous croyons pouvoir proposer, Nous avons respecté les transcriptions des inscriptions toutes les fois que nous n'avons pas pu proposer d'une façon certaine une forme plus exacte.

N° 19. Plouarzel, *chapelle Saint-Eloy*. — En l'an 1729, vénérable et discret Messire René de Porsmoguer de Kmarhal, sr recteur de l'église paroissiale de Plouarzel, m'a fait faire pour servir à la chapelle Saint-Eloy en la paroisse dudit Plouarzel. J. B. Le B. de la Rivière l'aîné m'a fait à Brest. — 66 kil.

N° 22. — Saint-Philibert, priez pour nous. M. Guillaume, recteur, P. Galloudec. 1610.

N° 23. Gouesnach. — Sancte Petre, ora pro nobis, Messire Allain Coroller, recteur de Gouesnach et Charles Fichant, fabrique de Saint-Cadou et Pierre E. Bauguion et... Gouesnach. Faicte l'an 1621 (1). — 97 kilos.

N° 25. *Carhaix ou Plouguer-Carhaix ?* — Jésus, Maria au. ed. Messire Jan Ledrogo, V. P. de Carhax *(Carhaix)* de Ploucu *(Plouguer ?)*. Messire Eb. Raoul, curé. Parrain N. H. Rodolphe de Bossenec. Marraine, fille Suzanne Forettier. 1704. — 90 kilos.

N° 28. — Sancte Corentine, ora pro nobis, Jacques Le Doaré (2), parrain, Marie Grimat, marraine. 1770. — 103 kil.

N° 29. — Faicte l'an 1716 et bénite par vénérable et discret Missire Urbain Le Briz, recteur, nommée par écuyer Etienne Tétard (3), capitaine de la paroisse, et demoiselle Magdeleine-Renée du Liscoët, Alain Gourvès, fabrique. Faicte par moi Jean Chevalier. — 112 kilos.

N° 32. Pleyben. — L'an 1716 bénite par noble et discret Messire Yves Cognet, docteur en théologie, nommée par maître Philippe Cologner, sieur de la Hautaie, notaire royal,

---

(1) Nous avons substitué au texte insérée dans la circulaire de 1829 une transcription plus exacte donnée d'après une autre source par M. Peyron *les Eglises et les chapelles*... p. 164.

(2) Ce nom Le Doaré appartient à la région de Plogonnec.

(3) Cette cloche provenait probablement du pays de Lesneven où habitait la famille Testard.

et demoiselle Jeanne-Marie Quer...au, Louis Quévarec, fabrique. — 76 kilos.

N° 34. *Trégunc*. – L'an 1775, bénite par Messire Jean-Placade Billonois, recteur, et nommée Anne-Yvonne par Yves Jaouen, procureur terrien, et Anne Le Niern, épouse de Jean Quelven, fabrique. — 105 kilos.

N° 36. — Frère Isaye de Jannay, antique général de l'ordre des bénédictins de France et amnom. *(aumonier ?)* de l'abbaye de Mairmoutier, demoiselle Fainnon, dame de Salemon, nommé Magdeleine, P. Rolland sr Devaubeux R. Girattre, Orier, 1618. — 97 kilos.

N° 37. *Landeleau*. — Marie. Messire Jean Jouan, recteur ; parrain, Messire François-Gilles-Michel de Kerouars seigneur de la Villaubray ; marraine, Marie-Anne Gousillon, dame baronne de Lillerouet. En l'an 1693. — 110 kilos.

N° 40. — J'ai été refondue en l'an 1717. Parrain, Henry Duroscoet, seigneur de Lenusgant, Kerhelve et autres lieux. Marraine, Perrine Le Borgne, dame de Berrien. Messire Guillaume Le Roch, chapelain, et Joseph Evain, trésorier. E. Le Beurrier, fondeur. — 84 kilos.

N° 55. — Dame Renée-Jeanne-Françoise-Félicité Vincent, veuve communière de Messire Henry Baude, chevalier, seigneur de Saint-Père, de l'ancienne baronne de Pont-l'Abbé et autres seigneuries, terres et fiefs, et Guillaume Charles, chef de nom et d'armes, sr du Haffont, chevalier, seigneur comte de Lestrediagat, sr chatelain de Plobannalec et autres terres et fiefs, parrain et marraine, Nédelec, curé, Vincent Le Breton, fabrique 1760 (1). — 79 kilos.

N° 58. — Messire François Le Grand, chapelain, Hervé

---

(1) Cette cloche provenait certainement de Pont-l'Abbé ou de Plobannalec ou d'une des paroisses voisines.

Darcillon, parrain, Suzanne Moysan, marraine, Hervé Penanrun. fabrique (1) 1766. — 76 kilos.

N° 65. *Clohars-Fouesnant*. — Messire Joseph Seradin, recteur, Jean Le Miger, fabrique, 1735. — 66 kilos.

N° 70. *Kergloff* (2). — L'an 1779 bénite par Messire Claude M. T. Dumain, recteur de Cléden, et nommée par noble homme Pierre Pilas, avocat à la Cour, et demoiselle Marie A. J. Guillerm. Messire J. Conon, curé de Kerglof J. F. Guillaume m'a faite. — 55 kilos.

N° 95. Le Folgoet (?). — Jésus-Maria. N. D du Folg. Del... (Le reste illisible) 1693. — 51 kilos (3).

N° 98. Spézet. — Messire Jacques Lamoureux, recteur de Spézet. Fait refondre par Marie Morvan et a été nommé par Jean Gaudière et ladite Marie Morvan, l'an 1722. — 39 kilos

N° 112. - - 1671. Saint-Conessen (?). Ecuyer Hervé Kersculguen de Kerouchmetet-Cetre *(Crechonvel ?)* et demoiselle Anne Kersculguen la fille m'ont nommée. Louis Helmont, fabrique. — 68 kilos.

N° 113. — Jésus-Maria-Joseph-Joachim An 1720. — 33 kil.

N° 117. — Chapelle du Moustoir de... — Jésus. Fait faire par M. Grégoire 1526. Guégan, F. de Notre Dame du Mouster. — 36 kilos.

Port de Lorient (4)

1. — J'ai été bénite par Messire Hyacinthe Chauvel, recteur, Marquet, fondeur à Lorient. 1784.

---

(1) Les noms Le Darcillon et Penanrun sont particulièrement répandus dans la région de Briec.

(2) Et non Cléden-Poher ou Cléden Cap-Sizun comme le supposait la liste de 1829.

(3) Notre document attribue cette cloche à l'église du Folgoët arrondissement de Brest ; cette petite cloche provenait plutôt croyons-nous de l'une des nombreuses chapelles bâties sous le vocable de N. D. du Folgoët, à Landévennec, à Plonéour-Lanvern, etc.

(4) Les cloches de Lorient provenaient vraisemblablement des paroisses du Morbihan.

2. — Messire Anne-Flevry Caiser, recteur. M. Charles-P. Pichon, parrain. Demoiselle Louise-Antoinette Dutertre marraine.

3. — Pour Saint-Léonard (1). R. P. *(Révérend Père ?)* X. Caudanx S. B. du Confir, parrain, et demoiselle Jeanne Le Moine Peronne, marraine, l'an 1733.

4 — A l'honneur de Dieu et de Notre-Dame de Pitié, haut et puissant Messire, C P, Quimper de Lanascol, parrain, et haute puissante dame Marie-Josèphe Quimper, dame marquise de P. ent. Bréoni (Pont-Bellanger ?) Mat. Tacore fondeur en 1778.

5 — 7. — Les trois dernières cloches ne portaient pour marques que des croix.

*
* *

Des recherches dans les archives des préfectures maritimes de Brest et de Lorient permettraient peut-être de retrouver des listes plus anciennes et plus nombreuses des cloches qui furent proposées aux paroisses Il est vraisemblable que certaines cloches furent données à des églises qui n'avaient pas le droit de les revendiquer : la transcription des inscriptions fournies par l'administration de la Marine était, on a pu le constater, très souvent inexacte, parfois incompréhensible : des erreurs involontaire furent commises. Ainsi s'expliquerait la présence inattendue de certaines cloches dans des clochers autres que celui de la paroisse à laquelle elles avaient été primitivement destinées (2).

---

(1) Il existait un prieuré de ce nom dans la paroisse de Saint-Martin et un autre à l'île de Groix.

(2) L'église de Plounéour-Trez possède une cloche italienne fondue en 1724 par Pierre Solanato, de Parme ; M. l'abbé Stéphan croit que cette cloche provient du Port de Brest où elle avait été envoyée pour être fondue (*Eglise de Plounéour-Trez*, Landerneau, 1903, in-8°, p. 16). Il resterait à expliquer la présence de cette cloche parmi celles qui furent portées à Brest en 1792.

La plupart des fondeurs qui avaient fabriqué les cloches décrites en 1829 avaient négligé de signer leurs œuvres : Jean-François Guillaume de Morlaix, auteur de la cloche de Kergloff (1778) fut employé par plusieurs paroisses du diocèse de Vannes de 1764 à 1774, il fournit aussi des cloches à Plogastel-Saint-Germain (1775) et à Saint-Houardon de Landerneau (1783). La famille Le Beurrier de la Rivière forma une véritable dynastie de fondeurs qui exercèrent leur art dans le diocèse de Vannes de 1686 à 1733 (1) ; Jean et Jean-François, fixés à Brest, et souvent qualifiés fondeurs du Roi, fondirent des cloches pour Lampaul-Guimilliau, (1715), Bodilis (1719), Saint-Pierre-Quilbignon (1720), et sans doute pour beaucoup d'autres paroisses.

Les fondeurs de cloches étaient très nombreux aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles; nous avons dans divers documents concernant les paroisses du Finistère trouvé les noms de P. Bourdon (1664-1678), *Dominicus Ciani* (1760), François Decharme (1748), Artus Guimarch (1563), Hervé (1667), Huet (1699 , Jean Jacquot (1748-1758), Joly, de Brevame en Lorraine (1735), Lacroix (1672), Le Comte Chauchar, de Brevanne (1746) Jacques Le Louarn de la Fosse (1633-1660, François Le Moigne (1721-1728), Lépine (1788), T. Le Saul (1704), M. T. Le Souef (1678), Pierre et Michel Migorel de Grandpré (1612-1646), Paul du Parc, de Villedieu les Poeles, en Normandie (1581), P. Pelletier (1645), Guillaume Pilard de la Pointe (1646), Soueff (1701-1708), François Troussel (1684-1687), *Jacobus Vadensis* (1619).

Plusieurs de ces industriels n'étaient pas bretons et erraient de province en province; par exemple *Jacobus Vadensis* dont on trouve le nom sur des cloches conservées dans diverses parties de la France. Le fondeur Paul Bourdon était protestant.

---

(1) Rozensweig. Inventaire des archives du Morbihan, série E E, tome I, Vannes 1881, p. LXXVIII.

Cette circonstance ne semble pas avoir porté préjudice à son commerce ni empêché les bons rapports entre lui et sa clientèle, cependant si essentiellement catholique ; il fut employé par les fabriques de Saint-Mélaine de Morlaix (1664), Saint-Houardon de Landerneau (1671), Landiviau (1672), Saint-Pol-de-Léon (1678). Il dût s'expatrier à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes ainsi qu'en témoigne une liste des hérétiques qui quittèrent le royaume en 1685(1) : « Paul Bourdon, fondeur de cloches, de la province de Normandie, âgé de 60 ans, lequel, après avoir partagé ses enfants, s'est retiré en l'île de Jersey et a emporté avec lui la valeur de mille écus et a sorti de Morlaix. »

H. B. R.

(1) Archives Nationales TT, 287, 15. Cité par Vaurigaud, *Histoire des Eglises réformées de Bretagne*, Paris, 1870, in-8°, Tome III, p. 90.

BULLETIN

DE LA

Société Archéologique du Finistère

MÉMOIRES & DOCUMENTS INÈDITS

I

NOTES SUR LE CHATEAU DE PENHOAT

En SAINT-THÉGONNEC

La famille de Penhoat, issue en ramage des anciens chefs ou comtes du Léon, et dont l'antiquité était devenue proverbiale, a d'abord résidé dans un camp retranché qu'on retrouve encore à 800 mètres au sud des ruines de son château. Ce camp, dit *Castel-Douar,* assis sur la lisière du bois de Coatvoult, dans une forte position, se compose d'uue enceinte ovale, avec parapets de terre, d'un circuit extérieur de plus de 300 mètres, et environnée de profondes douves. L'entrée est tournée au nord. Du côté opposé et dominant les douves est une belle motte d'une dizaine de mètres de hauteur. A son sommet est une petite excavation, mais nul vestige d'édifice, ce qui fait penser que la tour construite sur cette butte pour servir de demeure aux anciens sires de Penhoat devait être en bois. Ce camp est dans un très bon état relatif de conservation. A deux kilomètres au sud, près de la ferme de Kerfeulz, il y a encore une autre motte isolée, avec douves, dite *Tossen-an-Douvez*. Etait-ce une sorte de poste avancé du château de Penhoat ?

Au treizième siècle les sires de Penhoat abandonnèrent leur donjon et descendirent jusqu'à l'extrême pointe du promontoire boisé qui domine le confluent des rivières de Penzé et du Coatoulsac'h. Ils y construisirent un fort château de pierres, bien remparé, qui devint le siège de leur baronnie et fief, avec haute, basse et moyenne justice, patibulaires à quatre poteaux, et mouvance sur

presque tout le haut Léon. Ce château passa, à l'extinction de la branche aînée, aux Rohan-Gié par alliance, puis aux Rosmadec par acquêt, et fut en 1590 assiégé et détruit par les Ligueurs. Ses propriétaires ultérieurs, les Kerc'hoent de Coatanfao, le vicomte de Kerouartz, ne le reconstruisirent point, bien qu'ils en aient jusqu'à la Révolution exercé la seigneurie.

Les ruines du château de Penhoat se composent de deux parties distinctes, que sépare une douve profonde. 1° le château proprement dit, bâti sur une énorme butte factice et dont il subsiste des débris imposants ; 2° l'ouvrage avancé du sud, vaste quadrilatère rasé presque au niveau du sol intérieur.

Le château avait une forme presque triangulaire, avec une tour à chaque angle. Celle du sud-ouest mesure encore plus de 20 mètres de hauteur au-dessus des douves, où elle plonge profondément. Elle était surmontée d'une tourelle ou châtelet et avait quatre étages, éclairés par de grandes fenêtres à plein cintre, aux vastes embrasures. Ronde à l'extérieur, elle était hexagonale intérieurement. On y voit encore le foyer d'une cheminée, avec ses piliers moulurés, et le conduit qui se terminait par une sorte de long tuyau rectangulaire, effrondé depuis peu. Ses murailles ont deux mètres de largeur, elles sont revêtues extérieurement de pierres de taille bien appareillées, en schiste ardoisier, et à l'intérieur d'un appareil plus petit, mais assez régulier. L'intervalle est rempli d'un blocage de moëllons et de pierrailles noyées dans un ciment argileux très dur. Cette tour n'avait pas de galerie à machicoulis. A l'intérieur on distingue, juste à la base du châtelet cylindrique qui la dominait, quelques trous carrés indiquant qu'elle était jadis garnie de *hourds* en bois.

Une courtine aspectée à l'est joignait cette tour à celle du sud, qui paraît avoir été aussi grande, mais qui actuellement

Château de PENHOAT

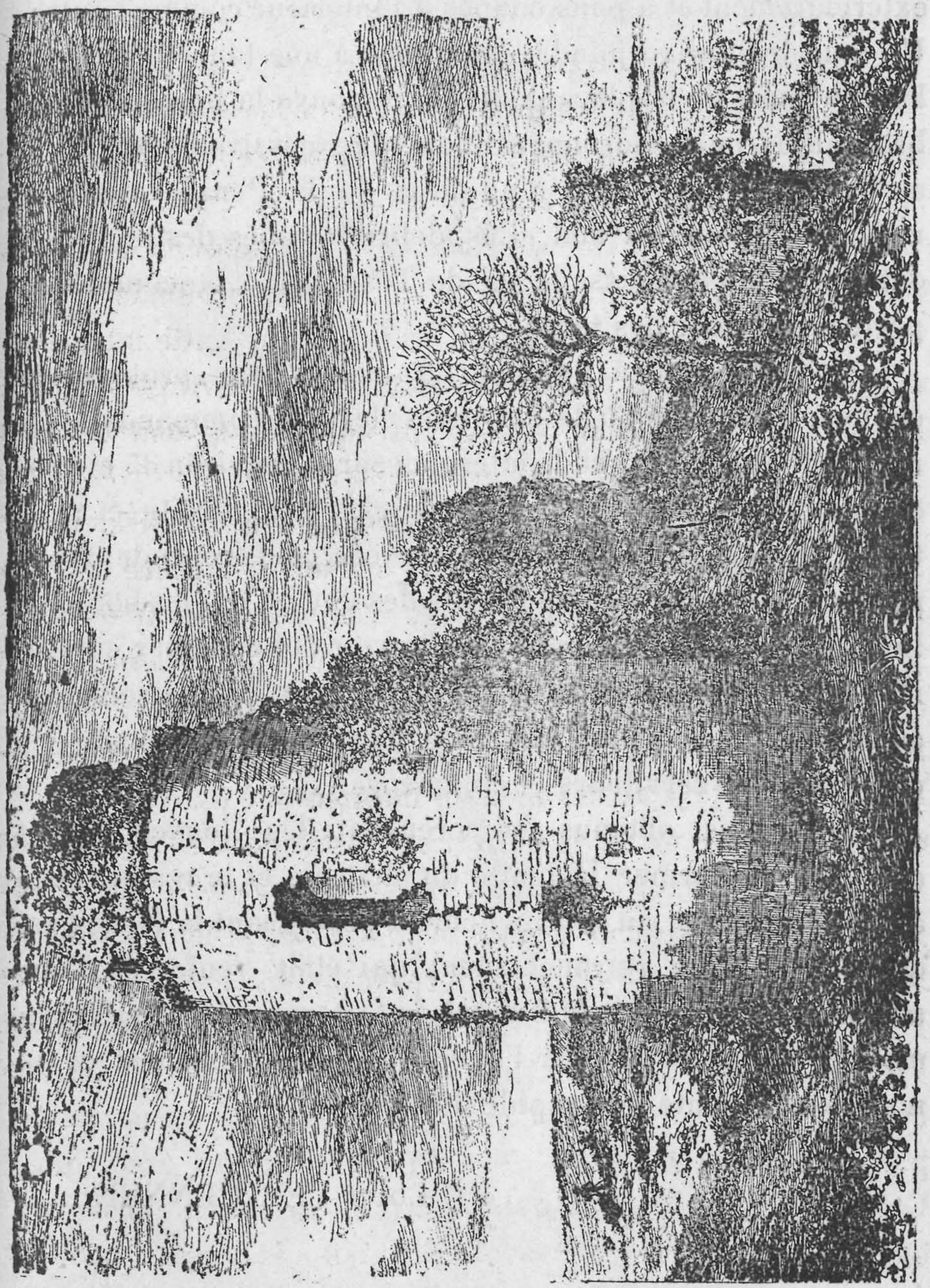

Ruines du château de Penhoat, en Saint-Thégonnec.

mesure à peine la moitié de la hauteur de sa voisine. De cette courtine il ne subsiste qu'un pan de mur en moellons très épais, évasé à la base. La tour du sud est ronde extérieurement et à pans coupés à l'intérieur comme l'autre. Un mur droit allait joindre cette tour à une tourelle formant l'angle ouest de la place dont on retrouve la base sous les brousailles, puis, couronnant une pente excessivement déclive, au bas de laquelle passe un bras de la Penzé, allait se relier à la tour du sud. Les débris tombés des murailles ont beaucoup exhaussé le sol de l'esplanade et comblé en partie l'intérieur des tours.

L'ouvrage avancé du sud fut établi pour protéger le château de ce côté où le sol, en s'élevant, commandait ses remparts. C'est un quadrilatère mesurant environ 35 mètres de long sur 25 de large ; ses angles sont droits et sans tourelles. Les murailles, peu élevées, ont cependant par places 4, 5 et 6 mètres au-dessus des douves qui les bordent. Le centre de cette enceinte paraît avoir été vide, par contre, il y a des vestiges de constructions adossées aux remparts sur tout leur pourtour intérieur. C'étaient sans doute les demeures des serviteurs et commensaux.

Les déblais obtenus en creusant les douves furent employées à former la motte du château, et le reste, rejeté au dehors, forma un retranchement protégeant la façade est de la place. Ce retranchement qui était renforcé d'une muraille n'existe que du côté est, la forteresse étant suffisamment protégée au sud par l'ouvrage avancé, à l'ouest et au nord par la pente très rapide du terrain.

Louis LE GUENNEC.

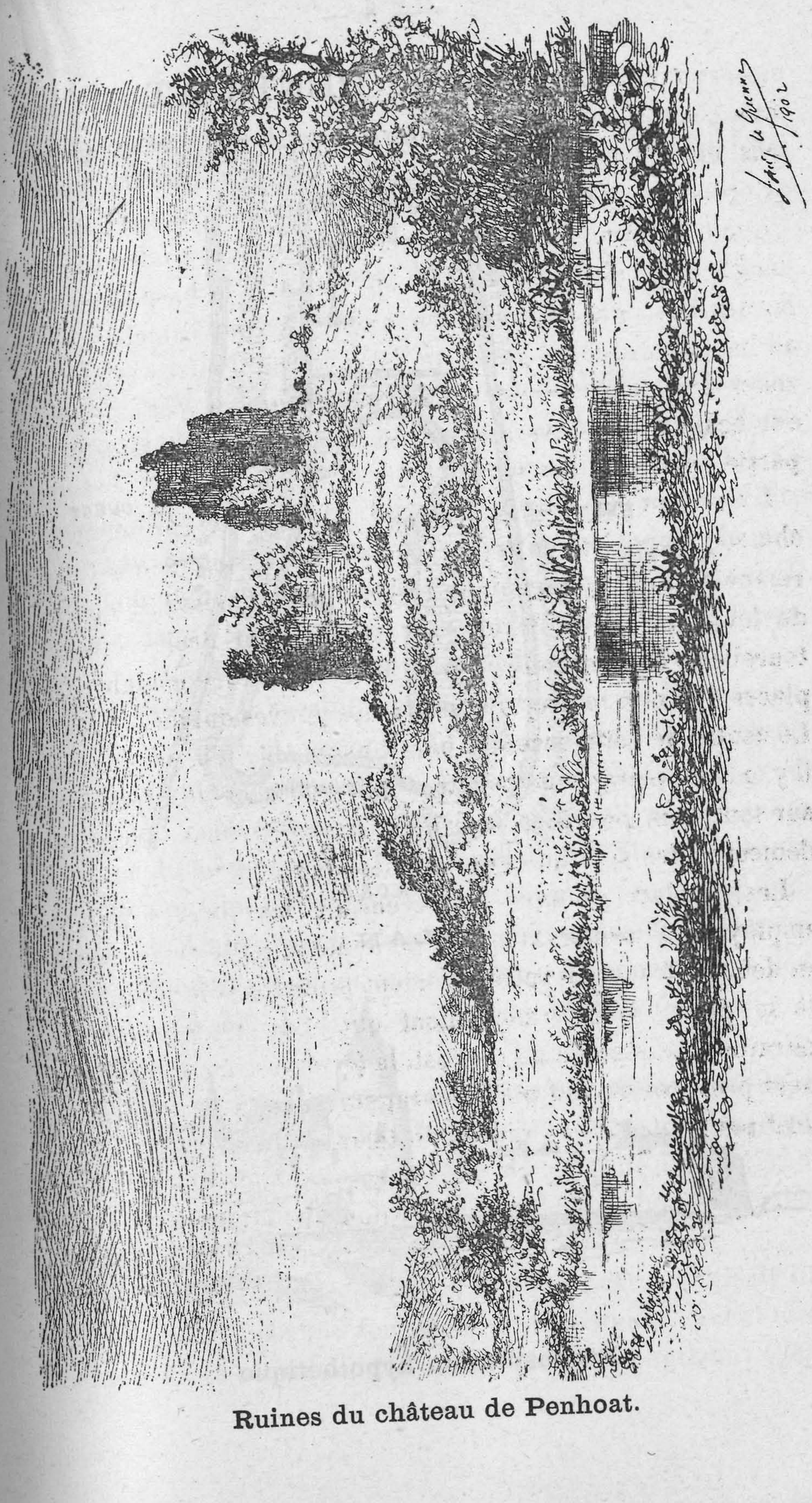

Ruines du château de Penhoat.

Château de PENHOAT

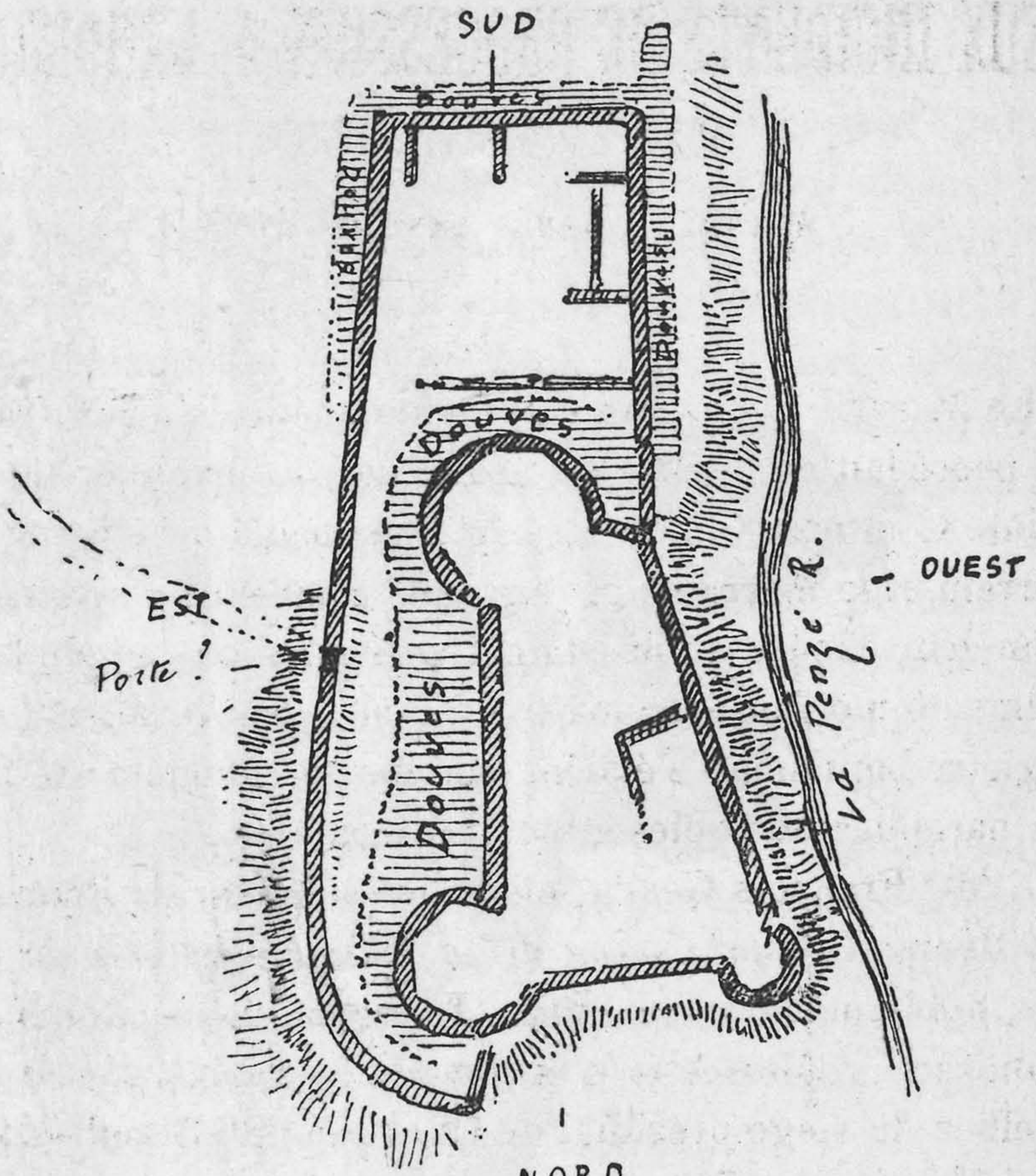

PLAN

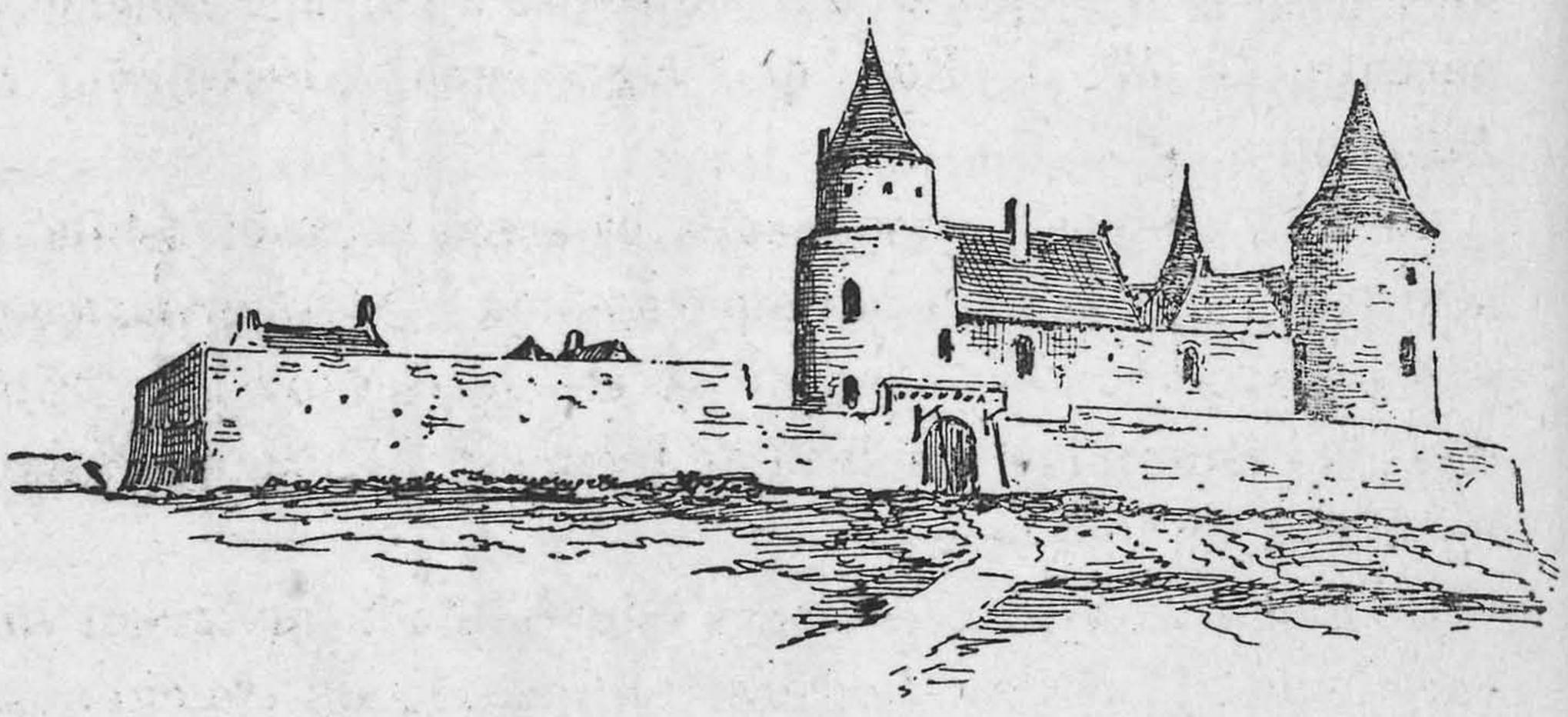

Reconstitution hypothétique

II

DEUX INCIDENTS DE PROCESSION A LANDERNEAU

En 1748 et 1760

PAR M. L'ABBÉ ANTOINE FAVÉ.

I.

Le 24 avril 1742, Jean Edy étant recteur d'Ergué-Gabéric, on procédait en l'église de St-Guénal au baptême de Toussainte Coatmen. C'était un baptême carillonné s'il en fut. Le parrain et la marraine ne signent ; peut-être pouvaient dire pour leur excuse qu'ils étaient venus en ce monde le jour même où mourut leur maître d'école ! En revanche, sur le registre baptismal s'étalent comme un bouquet de fleurs, les paraphes de nobles et notables témoins.

.. Mre François Geslin, chevalier seigneur de Pennanrun ; Guillaume Billoart, *major de la Milice bourgeoise de Quimper*, noble maistre Jean-Bapt. François de la Roque, sr de Kandraon, *capitaine de la lieutenance colonnelle de lade milice*, greffier du siège présidial de Quimper. Mes Simon-Corentin Horellou et Clet Férec, notaires roïaux et procureur audit siège, Me Alain-Joseph Lozenay, doyen des huissiers-audienciers audit siège, et une signature d'honnête dame de la parenté de Mre J. Edy qui signe tout bonnement « *La Euzenat.* »

On voit que ces personnages savaient trouver facile et aisé dans la pratique, le fatidique axiôme : *Cedant arma togæ :* puisqu'ils cumulaient leurs états de service et leur rang dans la hiérarchie aussi bien au temple de Thémis que dans les camps de Bellonne.

Ce même 24 avril 1742, dans l'après dîner, on faisait une chrétienne d'Urbanne Jourdren : les assistants étaient aussi nombreux et considérables qu'au premier baptême : c'était

les mêmes : Geslin, Horellou, Férec, Lozenay; ... . « noble « écuïer Jean-Bapt.-Franç. de La Roque, sieur de Kandraon, « greffier civil, criminel et de police et de la Garde des sacs « du présidial de Quimper, capitaine de la lieutenance « colonnelle dudit lieu. » Ces titres sont inscrits par le curé Fr. Philippe sous la dictée de l'intéressé qui, pour éviter toute erreur d'énumération, fait ajouter : *« sans préjudice de prendre d'autres qualités : ledit sieur de La Roque de Kerendraon a déclaré ne pouvoir signer ! »*

Que lui était-il survenu depuis la cérémonie du matin ? Quelle indisposition ? Un panaris lui avait-il poussé inopinément ?..... La chose n'étant pas d'un intérêt capital à éclaircir, abandonnons-la au mystère qui l'enveloppe, pour ne retenir que cette constatation : à Quimper, les gens de justice faisaient bon ménage avec la milice bourgeoise. A Landerneau il n'en était pas de même.

De longue date, semble-t-il, sénéchal, procureur fiscal et officiers de judicature ne cherchaient que les occasions d'humilier maires, échevins et communauté de ville, y compris la gloire, peut-être bruyante, de la cité : la milice bourgeoise, cette milice bourgeoise qui relevait de son prestige et de son panache, l'éclat de cérémonies si répétées, jalonnant les annales de la ville des Rohan-Chabot.

On a dit que sous l'ancien régime, la vieille gaieté française n'abdiquait pas ses droits, qu'elle recherchait jalousement toutes les circonstances à fêtes et réjouissances populaires.

L'inspection des registres des délibérations de la communauté de Landerneau autoriserait à le croire. Par exemple prenons au hasard quelques mois de l'histoire de son administration municipale.

Délibération du 21 novembre 1745 :

Te deum, feux de joie, canonades par ordre du Roi, au sujet des « avantages remportés en Italie ».

Id. 13 mars 1746, « prise de Bruxelles ».

Le 30 avril 1746, l'évêque de Léon arrive à Ploudiry : une députation lui y est envoyée : le canon doit tonner de nouveau, la milice se retrouve sous les armes ; un vin d'honneur est offert par la ville au prélat

Délibération du 22 juin 1746 : *Te Deum* et réjouissances à l'occasion de la *prise d'Anvers*.

Id. du 27 juillet, à l'occasion de la *prise de Mons*.

Id. du 22 août, à l'occasion de la *prise de Charleroy*.

Id pour la prise de *Saint-Guislain*.....

Nous ne mentionnons que pour mémoire les soucis du protocole à l'occasion des fêtes données pour les passages et repassages par Landerneau de S. A. S. Monseigneur le duc de Penthièvre se rendant à Brest, Morlaix, ou en revenant.

Signalons toutefois, en bonne place, la délibération du 2 mars 1747, relative à *la bénédiction du drapeau de la milice bourgeoise* à célébrer le dimanche suivant à Saint-Houardon.

L'Arrest du 24 may 1721, du Parlement de Rennes, nous donne une idée de la célébration des fêtes à cette époque :

« Le Procureur général du Roy entré à la Cour, a remontré qu'il a eu avis que dans la plûpart des villes de la Province et gros Bourgs le jour de la Fête de Dieu, la jeunesse et artisans s'assemblent en armes, ayant à leur tête les officiers de milice bourgeoise, qui les mettent en haye le long des rues ou la Procession passe, tirant des coups de fusil, même dans les portes des églises où elles entrent, et celà sous prétexte d'honorer Dieu. Ce qui cause au contraire un grand scandale et fort souvent des malheurs, la plûpart de ces sortes de gens étant épris de vin.

A ces causes, il requérait qu'il plût à la Cour y pourvoir sur ses conclusions.....

Citons encore les fêtes traditionnelles et d'institution où le soin d'en relever l'éclat retombe sur la milice bour-

geoise. Comme à la Fête-Dieu et à la procession du vœu de Louis XIII, elle a charge de faire les salves d'usage qu'elle a peine à se faire rembourser, comme on le voit par l'insistance de ses réclamations périodiques.

Si le parti-pris de Messieurs de la Justice devient plus agressif, la communauté de ville prend à cœur de se relever aux yeux du public, et pour ne pas se trouver en retard, elle n'attend pas d'être en Juin (Fête-Dieu) ou a la veille du 15 Août (Assomption) pour délibérer sur les mesures à prendre. C'est dès le 13 Janvier 1760, qu'elle déplore ce qu'elle a été et déclare ce qu'elle veut être à l'avenir.

« De la part de Monsieur Dumoulin, maire actuel, est « remontré que jusqu'à présent le Corps de la Communauté « n'ayant été décoré que de l'habit noir dans ses marches aux « processions d'ordonnance telle que celle de l'Assomption et « du Sacre, ainsi est souvent confondu avec la plupart des « autres habitants et même avec gens du Bas peuple qui s'y « trouvent aussi vêtus de noir et affectent de se faufiler dans les « rangs Il conviendrait donc, pour y obvier dans la suite, et « pour la décence du Corps, que chaque membre eut une « marque de distinction aux dites processions, ainsi qu'aux « visites de cérémonies et autres cas d'Assemblées publiques, « sur quoi Messieurs les Délibérants sont priés de délibérer...

« Signé : Dumoulin, maire. »

Le Conseil décide que la distinction proposée se résoudra au port de « l'habit et manteau court et à un rabat court « uniforme comme le sont les députés aux Etats à l'exception « du Maire en exercice qui suivant l'Usage ordinaire portera l'épée »..... Ce « sous le bon plaisir du duc de Penthièvre. »

Le conflit prévu, attendu, peut-être recherché devait éclater le 5 juin 1760, à l'occasion de la procession du Saint-Sacrement : c'est le Sénéchal lui-même qui nous en fournira les détails, dans un constat au bas duquel le Bailli refusa

d'apposer sa signature, étant donné que dans l'espèce, on lui avait contesté la qualité de juge de police pour informer.

« Nous, Me Jan François Maingant Sénéchal et premier « Magistrat civil criminel et de police de la juridiction de la « principauté de Léon à Landerneau, sçavoir faisons que le « jour cinquième juin mil sept cents soixante, nous nous « sommes en compaignie de Monsieur le Bailly et procureur « fiscal ayant pour adjoint le soussignant greffier et précédé « pour l'exécution de nos ordonnances de Mes Goueznou, « Kgadavern, Stéphan, Dubame sergens, transportés de « notre audittoire, à l'issue de la grande Messe [jusques] en « l'Esglize de Saint-Houardon à l'Effet de suivre la pro- « cession solennelle duSaint-Sacrement, qu'à la sortye par « la grande porte de ladite Esglize, le Sieur Pierre du Toya « armé d'un fuzil et bayonnette se disant Capitaine de la « milisse bourgeoize de ladite ville de Landerneau dont « un détachement estoit sous les armes, s'est placé entre « le Day et nous, ce quy nous a déterminé à représenter « audit du Toya que ce n'estoit point là sa place mais bien « à la tête de ses soldats, et en conséquance nous luy « avons ordonné de se retirer, à quoy il nous a répondu « que nous ne devions point ignorer l'uzage et qu'il n'eut « pas changé de place, ce que voyant, nous nous sommes « bornés, pour évitter le scandalle et le tumulte qu'auroit « causé notre retraite, à luy protester que nous aurions « raporté notre procès-verbal à l'issue de la procession, « avec d'autant plus de raison que seuls chargés de la police « et du maintien du bon ordre en cette ville, nous n'aurions « point requis la milisse bourgeoise de marcher, offrant de « nous faire répetter sur le présant, sy requis est.

« De tout quoy nous avons fait et raporté notre présant « procès-verbal en la chambre du conseil de notre dite « juridiction, environ une heure et demy de rellevée de ce « dit jour ; sous notre signe, celluy dudit procureur fiscal,

« de notre adjoint et desdits sergents, M. le Bailly n'ayant « voulu être à la rédaction ny signer notre procès-verbal parce « qu'a-t-il dit. nos discussions raportés au présant regar- « doient les juges de police *et que nous luy contestons cette* « *qualitté.*

MAINGANT, *Sénéchal.* MIGNAN, *Procureur fiscal.* JACOLOT, *Greffier.*

STÉPHAN, G. DUBAME, KGUADAVERN, GOUEZNOU.

L'affaire se poursuivit en grande diligence et occupa les délibérations de la municipalité, qui se solidarisa avec Du Thoya, d'autant plus, comme proteste ce dernier, il n'avait agi que du consentement de la communauté de la ville, par son ordre et une entente formelle avec elle.

Délibération du 26 juin 1760....

— « De la part du sieur C.-G. Du Thoyas, l'un desdits « échevins et officiers de la milice bourgeoise de cette ville, « est remontré que M. Bourven, général et d'armes, luy a « signifié le 25 de ce mois, de la part de MM. Mingant, « sénéchal, et Mignan, procureur fiscal de cette juridiction, « une requête qu'ils ont présentée à la Cour avec l'arrêt « rendu sur icelle le 20 juin 1760, directement contre le « remontrant à l'occasion de la place qu'il tint à l'escorte du « Saint-Sacrement, en sa qualité d'officier de milice lors de « la procession de la Fête-Dieu dernière. Par cet arrêt qui « n'est relaté, signé ni garanti par aucun greffier, ni par « aucun autre, ni passé en droit, ... », il lui est fait « défense de récidiver et il est condamné aux frais de ladite « requête.

« Le remontrant a lieu de penser que l'arrêt dont il s'agit « a été surpris à la religion de la Cour. En effet, MM. le « Sénéchal et procureur fiscal ont supposé contre vérité « par la requête sur laquelle ledit arrêt a été obtenue, que « le remontrant commandant le détachement de milice bour-

« geoise s'est placé par innovation entre le prêtre officiant « et le corps de justice. Il est cependant certain qu'il n'a fait « que suivre l'usage qui est de tout tems pratiqué à « Landerneau, *avec édification,* en pareille occurence, *deux « fois par lui-même, sans aucune altercation ni hocquet de « la part de MM. les Magistrats.* Et est aussi de notoriété « incontestée que des troupes réglées ont suivi le même « usage, soit la cavalerie, soit l'infanterie, soit de terre, « soit de mer. D'ailleurs la communauté sçait que c'est par « son ordre qu'il s'est exposé aux coups qu'on lui a portés... « S'est pourquoi il se flatte qu'elle prendra incessamment « les voyes qu'il conviendra pour s'opposer à l'exécution « dudit arrêt et de faire le rapporter si elle le juge à propos.

« Elle y est particulièrement intéressée *puisqu'on voit « clairement par la teneur de ladite requête que lesdits S^rs « Mingant et Mignan visent ambitieusement à se rendre « maîtres de la discipline militaire, en tous cas, de la milice « bourgeoise de cette ville, et à l'exclusion et au préjudice des « droits de la communauté, et pour ne laisser aucun doute à « et égard, le remontrant représente en l'endroit la copie qui « lui a été communiquée.*

« Signé : P. G. Du Thoya. »

A la suite de la remontrance de Du Thoya, se présentait une autre : il s'agissait encore de la milice.

« En l'endroit s'est présenté le sieur Poisson, marchand « magazinier de cette ville, lequel a demandé qu'il lui fut « permis de remontrer qu'il a plû à Son Altesse Sérénissime « Mgr le duc de Penthièvre lui accorder son brevet de sous- « lieutenant de la milice bourgeoise de la ville de Saint- « Paul-de-Léon où il habitait avant qu'il vint venir s'établir « à Landerneau.. .., sollicite qu'on ne le fasse point marcher « en simple soldat lorsqu'on fera prendre les armes à la « milice bourgeoise. »

Il est sûr et certain des sentiments du Maire (et il y correspond par un dévouement sans réserve aux intérêts de la communauté de ville) « quoique les sergens et autres offi- « ciers subalternes », ont persité à le maintenir dans le rang. *(Accordé)*.

Signé : Gilbert Poisson.

Après quoi la délibération reprend sur le cas de P. Du Thoya. Les délibérants reconnaissent « qu'il a marché dans la place, qu'il a tenu qualité de commandant le détachement de la milice bourgeoise, *donnée à la prière du clergé de la paroisse de Saint-Houardon,* pour marcher à la procession de la Fête-Dieu dernière, que par l'avis de la communauté en suivant l'usage de tous temps pratiqué en cette ville jusqu'à présent sous les yeux mêmes de MM. Mingant et Mignan et sans opposition. »

Donc, il n'y a pas eu d'innovation : c'est pourquoi qu'ils sont d'avis que ledit sieur du Toya résiste et que à *lui joint la communauté former opposition* et qu'à cette fois Mgr le duc de Penthièvre et Mgr l'intendant soient priés d'intervenir.

La délibération du 16 juillet 1760 intervient.

Lecture est faite de la lettre de l'intendant autorisant la ville à se joindre à M. du Toya pour poursuivre opposition et pour donner leur rapport sur l'arrêt confiant l'affaire « à Mr Leplat procureur au parlement qui agira pour les demandeurs en rapport et sera chargé de les remettre à Mr *le Chapellier*, ou tel autre qu'il choisira dans le nombre des avocats plaidant en la cour pour dresser la requête ou plaider la cause ».

Comment finit la querelle ? Nous ne trouvons pas de traces de sa solution, si toutefois elle en a eu une. Probablement l'administration centrale ne vit pas qu'il fut nécessaire pour maîtriser *cette tempête dans un verre d'eau* de recourir au redoutable *quos ego*... du divin Neptune. L'entremise béné-

vole du duc de Penthièvre, l'intervention bienveillante de l'intendant avaient suffi.

Pierre Duthoya avait défendu l'honneur de la milice, qui sait ? même au-delà. Sa famille lui avait donné déjà des chefs, comme le montrent les rôles de la compagnie. Qu'on lise l'état de la Milice bourgeoise en 1695 : « laquelle compagnie « contient le nombre de 145 hommes, compris les sergents « et tambours, dont la moitié sont sans armes et hors « d'état de suivre par rapport à leur indigence.

M. du Toya, capitaine.

M. David, Lieutenant. »

Rolle du 3 avril 1748.

MM. du Toya et Le Gac, lieutenants.

MM. Fauvel et Launay, enseignes..... »

II.

Avant 1789, trois villes de notre Finistère se trouvaient être à la fois sous la juridiction de deux Évêchés : Morlaix appartenait au diocèse du Léon et à celui de Tréguier ; Quimperlé relevait de l'évêché de Cornouaille et de celui de Vannes ; enfin, la rivière d'Élorn départageait Landerneau entre Cornouaille et Léon. On conçoit que ce régime pouvait être une source de tiraillements et de rivalités : des conflits, à l'occasion des processions, par exemple, devaient en provenir et, en effet, c'est un de ces conflits que nous exposons plus bas, d'après un procès-verbal de police de 1748.

A cette époque, Saint-Houardon (en Léon, comme Saint-Julien, qui dépendait du prieuré de Ploudiry), avait pour recteur noble Messire de Kerguélen, sieur du Merdy, et pour curé J.-F. Cloarec ; Saint-Thomas était administré par M^re^ Jean Tréguer, Chanoine-prieur, ayant pour Curé Alain Le Moign.

Messire de Kerguélen dirigea la paroisse principale de

Landerneau pendant quatre ans. Quelle était sa trempe d'esprit, sa tournure de caractère, ses relations avec les chefs des autres paroisses ! Nous n'en savons que ce que l'on peut entrevoir dans la dénonciation dressée le 15 août 1748, par le lieutenant civil et criminel et le procureur fiscal et que nous reproduisons ici.

« L'an mil sept cent quarante huit ce jour quinziesme du mois d'aoust après midy, nous noble Me Jan François Le Guermeur, sieur de Villeneuve, advocat en Parlement, lieutenant civil et criminel de la juridiction de la principaulté de Léon à Landerneau, ayant avec nous pour adjoint le soussignant Me Jacques Jacolot, notre greffier ordinaire, de luy le sermant pris au bas requis, après luy avoir fait lever la main à la manière accoutumée, sçavoir faisons que nous estant rendus de notre auditoire a une de nos assemblées ordinaires environ les deux heures de rellevée de compaignie avec noble Me Jan-François Le Roy, sieur du Penher, advocat à la Cour et procureur fiscal de notre dite juridiction, précédé de notre dit greffier et de Mes Joseph Goueznou et Christophle Le Duff, sergent jusques en l'esglize de Saint-Houardon, paroisse principalle de cette ville, à l'effet d'assister aux vespres, ensuitte à la cérémonie de la procession génneralle de l'Assomption, les signaux donnés a l'issue des dits vepres au son des cloches des trois parroisses, pour l'assemblée et la réunion du clergé séculier et régulier de cette ville aux fins de ladite procession généralle et solennelle, reiglée et ordonnée par Louis 13, de glorieuse mémoire dans tout le royaume, ledit clergé randu en ladite esglize de Saint-Houardon environ les trois heures aussy de relevée à l'issue des vespres desdites paroisses, les corps de Justice et celluy de la Communauté de cette ville y estant pareillement randu, et la procession ayant sorty de l'esglize dudit Saint-Houardon à la mannière accoutumée pour aller suivant l'uzage à pareil jour et feste

de l'Assomption, à l'esglize trévialle de Saint-Julien de cette ville, et ladite procession rendue au haut bout des halles, les congréganistes en corps à la teste d'icelle, avoint pris la routte ordinaire à la droite pour se rendre auxdites esglizes de Saint-Thomas et de Saint-Julien, et les Pères Capucins suivant aussy la mesme routte. »

On le voit, tout s'effectua jusques-là avec la plus parfaite correction et conformément aux usages les plus anciens et les mieux constatés et vérifiés de tout le monde. Messieurs de la Justice sont, comme d'ordinaire, précédés par les sergents revêtus, sans doute, du grand manteau de cérémonie et armés de leur hallebarde ; suivant l'usage traditionnel, la croix qui ouvre le défilé de la procession est portée par un religieux capucin.....

Mais voici un coup-de-théâtre bien inattendu :

« Mestre Jan de Kguelen, sieur du Merdy, recteur de ladite parroisse de Saint-Houardon, portant l'immage de la Sainte Vierge auroit fait avertir par son bedeau, le religieux capucin qui portoit la première croix. de tourner à gauche pour prendre routte contre l'uzage par la ruê de la Fontaine Blanche conduizant aux couvans desdits Pères Capucins et des Dames Ursellines de cette ville, ce qui aurait causé une grande émeutte parmy le peuple, troublé l'ordre et la marche ordinaire de la procession, et tellement mis la discorde dans le corps du clergé, que les sieurs Recteur de Saint-Thomas et Curé de Saint-Julien auroint thémoigné hautement audit sieur Recteur de Saint-Houardon leur surprize de telle novallité, et l'auroint interpellé de suivre la route d'uzage ordinaire, mais ledit sieur Recteur de Saint-Houardon sans defférer à leurs dites interpellations, auroit en alongeant le bras et passant l'immage de la Vierge de la main droite à la main gauche, fait signe du bras droit de prendre ladite routte de la ruê de la Fontaine Blanche. Ce que voyant lesdits sieurs Recteur de Saint-Thomas et Curé

de Saint-Julien, se seroint tournés vers nous et nous auroint demandé acte de ladite entreprize de novallité, et se seroint dans l'instant, tous les deux avec leur clergé, séparé de la nouvelle marche du clergé de Saint-Houardon pour suivre les Congréganistes quy avoint desjà devancé et pris la routte ordinaire de Saint-Thomas et de Saint-Julien. Et avoint esté suivy en partye du corps de ville et du peuple, à quoy ayant voulu obvier dès le commancement de l'emeutte, trouble et novallité, nous aurions à la prière des sieurs Mair et Eschevins de ladite communauté de ville, fait avertir de notre part ledit sieur Recteur de Saint-Houardon, par le ministaire de Me Goueznou, l'un de nos sergens de service dont nous estions précédés de voulloir bien suivre l'encien uzage sans novallité, affin d'evitter de plus grands troubles et scandalles. Mais ledit sieur Recteur de Saint-Houardon auroit *d'esdeigné* notre avertissement, et renvoyé ledit Goueznou brusquement et avec mépris, ce qu'ayant vu et remarqué, et attendu l'emeutte populaire nous nous serions nous-même approché dudit sieur Recteur et l'aurions averty et interpellé de suivre la routte ordinaire pour se randre à la mannière accoutumée auxdites esglizes de Saint-Thomas et de Saint-Julien. »

« Mais ledit sieur Recteur au lieu de porter estat à de sy justes représentations nous auroit dit et répondu avec beaucoup d'émotion et de colère hautement et à plaine teste après avoir fait un demy tour de corps pour tourner face vers nous et passé l'immage de la Vierge, de la main droite à la gauche, d'un air et d'un ton d'arrogance ces paroles méprizantes : *C'est à vous à vous taire. Je suis maître sur mon térain.* Et se seroit ensuitte retourné pour continuer et parachever sa nouvelle routte par ladite rue de la Fontaine Blanche ; et se seroit randu avec le seul clergé de sa paroisse (que nous aurions suivy avec la majeure partye dudit corps et communauté de cette ville pour evitter plus grand scan-

dalle, sous nos réservations et protestations de raporter notre procès-verbal desdites novallités, troubles et insultes à nous fait en public et au mépris formel de la Justice), auxdites esglizes des Pères Capucins et Dames Ursellines et de là à ladite esglize de Saint-Houardon où s'est terminé le restant de la procession..... »

Rien dans ce récit ne donne à deviner ou à supposer quelle fut l'intention de Messire de Kerguélen en se livrant cette manifestation. Il revendiquait le droit d'être maître sur *son terrain* : un incident antérieur, un conflit précédent expliquerait seul ce procédé, dont il eut à rendre compte au Parlement de Rennes. En effet, le procès-verbal nous donne à savoir que, dès le lendemain, 16 août, une copie de la poursuite fut expédiée au Procureur général :

« .....Après tout quoy en conséquance de nos réservations et protestations cydessus, nous nous serions retirés en l'audittoire, lieu ordinaire de nos assemblées, pour dresser notre procès-verbal de tout ce que devant en présance dudit sieur Procureur fiscal (attandu l'absance et maladie du sieur Sénéchal) lors de la rédaction duquel procès-verbal se seroient présantés en notre dit audittoire lesdits sieurs Recteur de Saint-Thomas et Curé de Saint-Julien pour requérir dabondant acte de leurs interpellations susdites fait audit sieur Recteur de Saint-Houardon et leurs protestations contre lentreprize de novallité, trouble et scandalle publicq. Et aurions en l'etat fait et conclud notre présant procès-verbal environ les six heures de rellevée en l'audittoire susdit en présence dudit sieur Procureur fiscal, sauf aux dits sieurs Recteur de Saint-Thomas et Curé de Saint-Julien, à se pourvoir par les voyes du droit ainsy qu'ils voiront, sous notre réservation expresse d'envoyer incessamment et de jour à autre à Monsieur le Procureur général un autant du présant pour requérir ce qu'il avisera bon estre pour le maintien de ladite procession et

marche aux endroits accoutumés suivant l'encien uzage, pour celluy du bon ordre et du respect dû à la Justice, et pour la réparation de l'insulte à nous faite, et du scandalle causé par ledit Recteur de Saint-Houardon. Sous notre seign, celluy dudit sieur Penher Le Roy et de notre greffier, lesdits jour et an que devant. »

Du Penher Le Roy,
Procureur fiscal.

Le Guermeur,
Lieutenant.

Jacolot,
Greffier.

(Le 16 aoust dellivré à M. le Lieutenant une copie envoyée à M. le Procureur gennéral).

Qu'advint-il définitivement de la cause ? Nous pouvons seulement constater qu'en 1750, le sieur abbé du Merdy avait quitté Saint-Houardon, et qu'il fut remplacé par le Recteur de Beuzit, Fyot de La Briantay. Ce dernier nous fournit la date exacte dans une inscription en marge du Cahier des Inhumations : « Le dimanche cinquiesme juillet « mil sept cent cinquante, j'ai pris possession de cette pa- « roisse de Saint-Hoüardon de Landerneau. »

Sur la garde du Registre des Baptêmes, il a eu, de plus, l'heureuse idée de nous conserver l'état de son personnel, dans une liste très complète, liste des anciens collaborateurs aussi, de Messire de Kerguélen.

« Clergé de Saint-Houardon en 1750 :

« Noble Messire Jean-François Fuyot de La Briantay, Recteur.

« Messiré Hervé Cessou, prêtre, docteur en Sorbonne, *confesseur*.

« Mre Jean-François Cloarec, curé.

« Mre Ollivier Cloarec, prêtre, *confesseur*.

« Mre Jean Laurens, prêtre.

« Mre Grégoire-Marie Poillier Valletière, prêtre.

« Mre Sébastien Mazéas, prêtre.

« Mre Joseph-Michel Gourvezan, prêtre, *confesseur*.
« Mre Yves Le Bourg. prêtre.
« Mre Jean Bernicot, prêtre.
« Mtre Jean Le Gall, diacre.
« Mtre François-Pierre Fuyot, sous-diacre.
« Mtre Nicolas Cabon dc Kalias, accolythe.
« Mtre Yves Prigent, accolythe ».

Abbé Antoine FAVÉ.

J.-M. de Kerguélen du Merdy remplaça, le 7 mars 1746, Nicolas-Mathieu Bleinhant de Kervéoc : il mourut en juin 1750. Il ne devait pas être de la famille des Kerguélen Cornouaillais, mais parait être de Plouescat, où nous trouvons, en 1752, la naissance d'un Julien-François de Kerguélen dont le père était notaire de la juridiction de Kérouzéré : il était vicaire de Plouescat en 1790 et émigra en Angleterre en 1792.

(Note que nous devons, avcc gratitude, à l'obligeance de M. le Chanoine P. Peyron).

III

LE VIEUX QUIMPERLÉ

Quimperlé, la jolie ville ! toute riante dans son cadre de collines et de verdure ; toute fraîche, arrosée par le ruisseau du Beaubois, les rivières d'Isole et d'Ellé qui confondent leurs eaux pour former le doux Lita ; toute pittoresque, avec ses rues montantes et descendantes, ses vieilles maisons, ses églises, ses ruines, ses vieux ponts, ses aspects si étranges et si inattendus.

Faisons donc une promenade dans ces vieilles rues avant qu'elles ne soient trop modernisées, et tout en admirant les curieuses façades, arrêtons-nous parfois pour entendre parler les enfants et caqueter les femmes, car le langage de Quimperlé, avec son accentuation si douce, ses intonations si mélodieuses, est une musique telle qu'on n'en entendit point pareille aux plus beaux jours de la Grèce :

(1) Breton joli des Quimperloises,
Qui de leurs lèvres, grain à grain,
En perles fines, en turquoises,
S'égrène ainsi que d'un écrin !

Sortant de la gare, prenons à gauche et descendons la petite *rue de l'Hôpital*. Au bout de trente pas nous trouvons au nº 14 une petite façade, pignon sur rue, dont le premier encorbellement est porté sur des pilastres cannelés, à gaîne, genre Louis XIII, le deuxième, sur de petits corbelets moulurés et profilés, tandis qu'un gentil petit auvent protège les deux fenêtres du haut.

---

(1) Anatole Le Braz, chanson de la Bretagne.

Plus loin, au n° 7, à droite, deux lucarnes dont l'une, ornée de pilastres moulurés et fronton à modillons, porte la date de 1666.

Passé le bas de la rue et le ruisseau du Beaubois, en remontant vers la place, la chapelle de l'hôpital dont la porte, surmontée d'une contrecourbe feuillagée et de deux pinacles, est accostée d'un ange tenant une banderole qui porte cette inscription gothique: *En . lan . Mil . Vccts . XXVIII . la . rédification.*

Arrivés à la place *Saint-Michel*, le n° 29 sur le côté Nord, nous montre sa façade à pans de bois ornée au premier étage d'une sablière moulurée et de croix de Saint-André, et recouverte plus haut d'un revêtement d'ardoises avec panneaux ouvrés et frises ornementées, mais peu de saillie à chaque étage.

Au côté Nord de l'église de Notre-Dame de l'Assomption, le n° 43 forme à son deuxieme étage une saillie de près de deux mètres, faisant pour ainsi dire un passage couvert

Contre les poteaux du pan de bois on voit adossé un petit personnage nu, formant cariatide, un Saint-Michel tenant une balance, un ange avec écusson et un chien accroupi. L'encorbellement est porté par de grands liens courbés.

A l'extrémité de cette maison on passe sous un grand arc-boutant enjambant la rue pour laisser libre la circulation, et cette même disposition se répète de l'autre côté de l'église. A vingt mètres du côté Midi de la nef se trouve la vieille chapelle de Saint-Laurent en style du XV^e^ siècle, transformée en maison d'habitation, comme aussi s'est transformée en maison de commerce l'annexe qui devait autrefois former le porche précédant la façade Ouest de l'église de l'Assomption.

Avant d'étudier cette église. jetons les yeux sur les halles ; c'est à cette place que s'élevait autrefois la vaste église de Saint-Michel, belle construction datant du XIII^e^ siècle et servant d'église paroissiale, tandis que celle de l'Assomption

était l'église municipale, comme celle du Guéodet à Quimper. Ce ne fut qu'après la démolition de Saint-Michel, en 1765, que Notre-Dame fut affectée au service paroissial.

Et maintenant, après avoir déjà fait le tour de cet église vénérable, étudions là en détail tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

*
* *

Notre-Dame de l'Assomption.

Le clocher de l'église de Notre-Dame plane imposant sur la ville haute et domine de sa curieuse silhouette toute la ville basse assise dans la vallée. C'est une tour carrée ayant des liens de famille avec celles de Saint-Corentin de Quimper, Pont-Croix, Ploaré, en ce sens qu'elle a comme elles une ceinture formée d'une triple galerie richement découpée ; mais comme les bases de Locronan, Saint-Herbot, Carhaix et Saint-Mathieu de Morlaix, elle est veuve de sa flèche : seules les quatre tourelles d'angle, sentinelles vigilantes, se découpent sur le ciel et continuent immobiles à faire la garde autour de leur souveraine qui a disparue.

Cette tour, comme le transept qu'elle surmonte, comme le chœur qui se prolonge plus loin, comme les deux porches latéraux, est du XV^{e} siècle. C'est la partie la plus riche de l'édifice, la partie la plus intéressante peut-être aux yeux du vulgaire ; mais pour le vrai archéologue breton la nef sans bas côtés a une valeur toute spéciale, parce qu'elle est d'une époque plus reculée, d'un style plus rare dans notre pays. Cette partie primitive du monument est du XIII^{e} siècle, si l'on en juge bien par ses fenêtres étroites et élancées dont une seule a conservé ses vieux meneaux, par sa corniche moulurée, ses contreforts et même le profil bien galbé du soubassement.

Il y a encore un autre élément qui peut aider à fixer cette

date : ce sont les deux portes latérales percées au fond des porches. Elles sont antérieures à ces abris qui y ont été accolés deux siècles plus tard ; les colonnettes des ébrasements avec leurs chapiteaux feuillagés, les nervures des voussoirs qui les encadrent, nous reportent à l'architecture et à la flore du chœur et de l'abside de la cathédrale de Quimper et de Notre-Dame de Lamballe, qui sont bien du XIII^e^ siècle. Même certaines têtes d'amortissement et de retombée de voussures et de colonnettes ont des rapports frappants avec les mêmes motifs que l'on trouve à Bénodet, toujours de la même époque.

Si l'on examine maintenant le porche Midi, on y trouve une œuvre simple dans son ensemble, ayant pour ouverture une arcade enguirlandée de feuilles de chardon et surmontée d'une fenêtre éclairant une chambre haute et terminée par un joli quatrefeuille à lobes aigus. A l'intérieur les deux parois latérales sont tapissées de douze niches flambloyantes séparées par des colonnettes et couvertes d'accolades feuillagées.

Poussant plus loin. on trouvera une élégante fenêtre à compartiments flamboyants. puis la grande fenêtre du transept avec son tympan fruste ; au-dessous, une ravissante porte ornée de colonnettes, de feuillages, crossettes et choux de couronnement ; puis une troisième fenêtre à la rosace des plus élégantes ; enfin un grand arc-boutant percé dans un contrefort d'angle et faisant passage au-dessus de la rue.

A l'abside, deux étroites fenêtres latérales, l'immense fenêtre centrale, et aux contreforts deux niches dont l'une abrite la statue de Notre-Dame de Kergornec.

A l'angle Nord-Est, on revoit un arc boutant suivi d'un passage couvert formé par les murs de l'église et une maison à herse qui surplombe sur le tout.

Ensuite, la même répétition de fenêtres et de porte que sur le côté Midi.

On se trouve alors devant le porche Nord, merveille de grâce et de richesse : une immense arcade toute encadrée de rangs de feuillages et de fines colonnettes, coupée en deux par deux autres arcades jumelles portées sur un meneau central, ayant leurs cintres découpés en redents et terminés par une frise horizontale qui devait primitivement porter une image de Notre-Seigneur en croix, accompagnée des statues de sa Sainte Mère et de Saint Jean.

Au pied du trumeau, sur un soubassement à arcatures gothiques, règne un bénitier qui en fait le tour et qui a pour couronnement un dais à petits pignons et à frise de feuillage.

Au-dessus de la grande arcade, la façade est ornée de trois grands écussons et terminée par un rampant hérissé de crossettes très découpées. Les angles sont appuyés par de solides contreforts à pinacles, portant sur leurs faces des niches dont l'une abrite la statue de Saint-Michel sous les traits d'un chevalier rappelant le Jean V du Folgoët, coiffé d'une sorte de toque, tenant de la main gauche son écu timbré d'une croix, tandis que la droite portait autrefois une lance.

A l'intérieur sont rangées douze grandes niches très ornementées, avec beaux culs-de-lampe et très riches dais, dans lesquelles on trouve encore trois statues anciennes d'apôtres. Ce porche, comme celui du Midi, est aussi surmonté d'une chambre supérieure où l'on monte par un escalier latéral et qui se trouve éclairée par une meurtrière sur la façade et une large baie sur le côté Ouest.

A l'intérieur, la nef n'offre rien de particulier si ce n'est sa belle largeur et sa très grande hauteur. Elle est couverte par un plafond ou lambris de bois en berceau plein-cintre, divisé par des nervures et des faîtières moulurées, accompagnées de clefs pendantes, tirants, gueulards, poinçons, sablières ornées de feuilles et têtes sculptées, hermines, chiens et autres bêtes courant dans des enlacements de banderoles.

Puis l'édifice s'élargit pour recevoir deux collatéraux ; et le

chœur est délimité par quatre puissants piliers qui portent le clocher. Deux massifs carrés, faisant avancée sur les premiers, servent d'adossement à des autels et encadraient autrefois un jubé dont l'existence est attestée par deux portes ou passages qui y donnaient accès. Dans toute cette partie supérieure de l'édifice il y a une grande richesse de colonnettes, de voussures, de nervures, et à la place des lambris en bois nous trouvons de solides voûtes en pierres divisées par des arcs ogives. On pourrait signaler avec raison les piscines sculptées qui accompagnent les autels et noter une bizarrerie de la construction : c'est que, sur neuf fenêtres qui ajourent les différentes travées, il n'y en a que trois qui soient exactement dans l'axe des voûtes qui les surmontent.

Comme vieilles images vénérées dans l'église, nommons les deux jolies statues gothiques de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et de Notre-Dame de Bot-Scao ou du Buisson-de-Sureau ; Saint-Michel et l'Ange-Gardien, Sainte-Catherine portant sa roue. Aux fonts baptismaux se trouvent trois Vierges différentes : Notre-Dame-de-Pitié, une Vierge-Mère et Notre-Dame du Mont-Carmel ayant sous ses pieds le croissant de la lune, toutes trois dans le style du XVII^{e} siècle.

Indiquons, en terminant, la magnifique cuve baptismale en granit, du XV^{e} siècle, entourée de pampres de vignes et portée sur un pied à large empattement, d'un dessin très heureux.

*
* *

Avant de quitter la ville haute, faisons une petite excursion du côté de la *rue Mellac*, et au n° 13 nous trouverons un curieux rez-de-chaussée composé de six pilastres en gaînes encadrant quatre larges fenêtres et une porte, et soutenant la belle avancée du premier étage. Au n° 19, encore un joli encorbellement, mais porté par deux pilastres et trois pièces courbes.

Descendons dans la ville basse, entrons dans la *rue Isole* et arrêtons-nous sur le pont *Salé*. Presque en face de nous, au n° 3 de la *place Isole*, nous voyons une sorte de tour carrée à trois encorbellements successifs, agrémentés d'une jolie décoration d'ardoises taillées en losanges et en écailles ; et en nous retournant à droite nous apercevons sur la rive opposée un autre pavillon presque semblable, mais à pans coupés, dominant une galerie qui surplombe la rivière à huit mètres de hauteur.

Au fond de la rue Isole, autre construction ancienne formant l'entrée de la rue *Dom-Morice*. Tournons dans cette ruelle et nous y trouverons, aux nos 3 et 4, deux masures branlantes à pans de bois, se faisant face et semblant se consoler en parlant du vieux temps : sablières moulurées, pilastres à têtes grimaçantes formant chapiteaux, enchevêtrement de traverses obliques et de croix de Saint-André. Plus loin encore, au n° 7, façade très ornée, très développée, avec luxe de sablières et moulures, montants, traverses obliques, linteaux en accolade, encorbellements variés, et un petit pavillon à pans coupés à l'extrémité.

Au n° 9, maisonnette faisant mine de se déjeter sur la rue, côté tout simple et misérable, et pignon d'une ingéniosité charmante. On y a prodigué les pièces de bois, les unes finement moulurées pour encadrer fenêtres et porte ; et dans cette porte du premier étage qui donne issue sur le vide, sont des panneaux à godrons et à étoffes plissées, fines œuvres de menuiserie du XVe siècle. Plus bas, sur l'angle, est un écusson en pierre portant une aigle au vol abaissé.

Au n° 11, encore une maisonnnette ayant son premier étage en pan de bois, et au n° 10, autre tourelle carrée dominant cet admirable petit coin du vieux Quimperlé.

Poussons jusqu'au bout de cette ruelle et en arrivant à la large rue du Château, nous nous trouverons en face du portail de l'ancienne église paroissiale de Saint-Colomban,

maintenant en ruine. Au milieu s'ouvre une porte à plein-cintre, absolument dévastée, mais dans laquelle on reconnaît encore les gorges et les tores du XIII^e^ siècle. Les pierres de la maçonnerie, liées par un mortier de chaux excessivement dur, sont toutes rougeâtres et semblent porter la trace du feu.

Au-dessus s'ouvre une haute fenêtre du XV^e^ siècle, ayant conservé dans son cintre quelques restes de ses compartiments flamboyants. Des deux côtés sont des niches à culs-de-lampe et dais sculptés ; le cul-de-lampe de gauche est formé par un ange ayant sur sa poitrine un écusson et tenant une longue banderole avec cette inscription en lettres gothiques : *Gloria in excelsis Deo.*

En pénétrant à l'intérieur on remarque que presque tous les murs sont écroulés, mais en examinant le pignon Ouest on observe deux contreforts ou éperons accolés au pignon Ouest, et qui indiquent bien la disposition de l'édifice, lequel était divisé en une nef centrale et deux bas-côtés étroits.

A l'extrémité Nord-Est se trouve encore debout un haut pan de maçonnerie, dans lequel on reconnaît les ébrasements de deux longues fenêtres, l'une latérale et l'autre absidale, puis un groupe de trois colonnettes portées sur des têtes formant cariatides et qui sont couronnées de chapiteaux à corbeilles rondes non feuillagées, au-dessus desquels montent les naissances d'arcs ogives et d'arcs doubleaux dont les profils indiquent le XIII^e^ siècle. La porte à linteau en accolade qui se trouve dans le bas, a été faite postérieurement.

Ce petit coin architectural nous donne une idée de la hauteur et de la noblesse de cette église dont l'enceinte désolée est maintenant transformée en un chantier de menuiserie, spectacle absolument attristant.

En sortant nous retrouvons encore la rue du Château, et nous donnerons immédiatement un coup d'œil aux trois maisons qui sont à côté de Saint-Colomban, les n^os^ 8, 10 et 12,

ayant façades à pans de bois, encorbellements moulurés et toits débordants. Allant plus loin, du côte opposé de la rue, nous verrons la porte et les lucarnes à pilastres du n° 11 ; et tout contre la prison, l'entrée presque monumentale de l'ancien *Auditoire*, surmontée d'une terrasse à laquelle on accède par deux rampes garnies d'une massive balustrade

Faut-il pousser plus loin vers le pont de *Gorréker* ? On y verra les restes d'une porte de ville, puis ce qu'on appelle le château, ou plutôt la maison du gouverneur ou du capitaine qui commandait la garnison. Plus loin, quelques façades du XVII^e^ et du XVIII^e^ siécle, mais en somme rien de pittoresque.

Mieux vaut retourner vers l'église *Sainte-Croix*, que nous apercevons d'ici dans presque tout son ensemble, ou du moins dans sa forme générale de grande rotonde ; et prenant à gauche tout contre l'église, nous entrerons dans la rue *Ellé*, qui nous conduira au vieux pont, du haut duquel nous aurons une vue très curieuse sur la rivière et sur les coteaux qui enserrent la vallée.

Pour jouir de l'aspect pittoresque du pont, il faut se mettre un peu en amont, sur la rive gauche, ce qui vous permettra, en même temps, de prêter l'oreille au caquetage tout mélodieux des laveuses rangées au fil de l'eau. Il a été reconstruit presque en entier à la fin du XVIII^e^ siècle, et cependant il a encore une tournure moyenâgeuse, avec ses deux piles armées d'éperons à becs très aigus, ses deux grandes arches, et la troisième plus étroite, remontant sûrement au XV^e^ ou au XIV^e^ siécle. Le tout est tapissé de verdure et de lierre.

Revenons par l'étroite rue Ellé, et visitons la vieille église abbatiale de Sainte-Croix

*
* *

Sainte-Croix.

La vieille abbaye bénédictine de Sainte-Croix est assise, entre l'Ellé et l'Isole, tout près de leur confluent. Le premier

monastère de Quimperlé eut pour fondateur saint Gurtiern prince Cambrien, qui quitta son pays avec deux compagnons pour vivre dans la solitude, d'abord à l'île de Groix, ensuite dans l'ilot formé par les deux rivières d'Isole et d'Ellé, à l'endroit où elles se confondent pour former le Léta. Sur le même emplacement, le comte Alain Canihart fonda, au commencement du XI^e^ siècle, une abbaye en l'honneur de la Sainte Croix, dont le premier abbé fut, en 1027, Gurloës, prieur claustral de Saint-Sauveur de Redon.

La grande église abbatiale remonte-t-elle à cette époque, ou plutôt ne faut-il pas en assigner la date au gouvernement de Benoît ou Bénédict, à la fois évêque de Nantes et abbé de Sainte-Croix ? C'est de son temps que se fit la translation solennelle des reliques du premier abbé saint Gurloës, en 1083, et à la même date le cartulaire de Quimperlé mentionne la restauration ou plutôt la reconstruction de l'église. *Restauratio ecclesiæ sanctæ crucis.*

De la construction ancienne il ne reste plus que cette église ; tous les bâtiments monastiques, y compris le cloître, ont été refaits au XVII^e^ siècle, avec un certain luxe et surtout avec beaucoup d'ampleur. Ils servent maintenant de locaux à la cure, au tribunal, au parquet, à la sous-préfecture, à la gendarmerie, à l'Hôtel-de-Ville. L'église elle-même n'est pas, absolument parlant, l'église première. Au cours des travaux de restauration exécutés en 1862, on voulut consolider le clocher, en reprenant en sous-œuvre les piliers qui le soutenaient. A un moment donné, la tour s'écroula, écrasant par sa chute une grande partie de l'édifice. Comme c'était là un de nos plus anciens monuments et des plus remarquables, on le reconstruisit en reproduisant aussi fidèlement que possible le plan original et en se servant d'une bonne partie des anciens matériaux. Les plans de cette reconstruction ont été dressés par M. Bœswilwald et exécutés sous la direction de M. Bigot, architecte diocésain.

L'édifice, dans sa disposition générale, reproduit la forme d'une croix, mais dans sa masse extérieure, du moins des endroits où l'on peut en saisir l'ensemble, comme de la rue du Château, il a plutôt l'aspect d'une immense rotonde couverte par un toit conique à deux étages. Contre le mur circulaire s'appliquent quatre chapelles formant branches de croix, celle de l'Ouest terminée carrément et les trois autres en hémicycle, celle qui fait abside à l'Est ayant une plus grande profondeur.

La façade Ouest est du XVIII^e^ siècle et sans caractère. Tout le côté Sud se trouve noyé dans les bâtiments de l'abbaye et ne peut être vu ; nous n'avons donc à examiner que le développement Nord et la partie absidale.

Sur les parois Nord nous voyons se dessiner le style général du bâtiment ; au rez-de-chaussée, des contreforts peu saillants, limitant des travées étroites subdivisées par de longues colonnettes qui supportent des arcs en plein-cintre ; une porte encadrée de trois colonnettes de chaque côté, avec voussures en plein-cintre que surmonte un joli motif formé de quatre colonnettes couronnées de têtes grimaçantes en guise de chapiteaux. Au-dessus de cette ordonnance règnent deux étages de fenêtres romanes ; les premières, ornées de colonnettes, éclairent l'intérieur de l'édifice, les secondes s'ouvrent sur les combles. Plus loin, ressort la chapelle du transept, en demi-cercle, percée de longues baies étroites sans ornements.

En continuant notre examen à l'entrée de la rue Ellé, nous retrouvons la disposition première, mais avec plus de sobriété dans la partie inférieure ; puis vient la chapelle absidale, déployant par contraste une extrême richesse. Elle est entourée d'une couronne de onze fenêtres et comme tapissée de trente colonnettes ou pilastres, partant de fond par groupes de trois et séparant les fenêtres au-dessus desquelles elles portent des voussures avec un cordon saillant qui se répète

aussi au-dessus du trumeau pour encadrer un tympan curieux formé des motifs les plus originaux et les plus variés. C'est le moment aussi de faire remarquer l'extrême variété des chapiteaux qui terminent les colonnettes, diversité que l'on pourra retrouver à l'intérieur, surtout dans cette même abside : crosses, volutes, rosaces nouées les unes aux autres, feuilles enroulées, palmettes, oiseaux adossés ou affrontés, entrelacs, passementeries, feuillages en collerettes ; et ces mêmes dessins, avec d'autres variantes, se retrouvent sur les bases des mêmes pilastres, entre les griffes qui en forment les empattements. Au niveau de ces bases s'ouvrent les meurtrières évasées qui donnent une lumière parcimonieuse à la crypte.

A l'intérieur, quatre immenses piliers, entourés chacun de quinze colonnes engagées, supportent ce qu'on pourrait appeler la coupole centrale, quoiqu'il n'y ait pas de coupole proprement dite, mais une voûte recoupée par de larges arcs diagonaux. Entre ces gros piliers sont bandées de grandes archivoltes, et plus haut des arcs-doubleaux s'ent vont rejoindre les murs du pourtour, soutenant la voûte, partie en forme de berceau, partie sur plan d'arêtes. Sur tout le périmètre intérieur, il y a un grand déploiement de colonnes appliquées, particulièrement au fond des transepts où elles forment une haute arcature au-dessous des fenêtres.

Mais c'est principalement dans l'abside, qui n'a pas été reconstruite ni retouchée, que l'on trouve prodiguées les richesses architecturales : colonnettes à bases et chapiteaux sculptés, arcature basse, fenêtres à colonnettes avec colonnette centrale encore dans le trumeau ; même sculpture, même ornementation que dans les chapiteaux extérieurs.

Sous cette abside, s'étend une crypte à trois nefs et quatre travées séparées par des colonnes cylindriques ou à faisceaux dont les bases et les chapiteaux sont également ornementés. On y trouve deux tombes, dont la plus ancienne, celle de

Saint Gurloës, est l'objet d'une grande vénération. Pour pénétrer dans cette crypte on passe sous de larges voûtes qui se croisent à angle droit et qui soutiennent une haute plate-forme carrée régnant entre les quatre grosses piles; c'est à l'extrémité de cette plate-forme qu'est le maître-autel, derrière lequel s'étend la chapelle absidale. A l'un des gros piliers déjà mentionnés est suspendu un grand crucifix en bois où le Christ est vêtu d'une longue robe à plis tombants. D'après son style, cette sculpture semble être du XVII^e^ siècle. mais on doit la considérer comme une copie d'un crucifix analogue datant de la période romane, époque où cette représentation était fréquente, pour rendre le sens de cette parole de l'hymne de la Passion : *Regnavit a ligno Deus*, Notre-Seigneur a régné du haut de l'arbre de la croix. Ces Christs en robe rouge et quelquefois en couronne royale étaient plus communs autrefois dans nos églises ; il en existe encore un à la chapelle de Sainte-Anne de Lampaul-Guimiliau, deux à la chapelle de Christ en Guimaëc, un aux *Quatre-Chemins* en Plouégat-Moysan ; un autre à Botsorhel. Les deux qui se trouvent à l'église de Loc-Maria de Quimper et à la chapelle de l'Évêché sont des copies modernes. Il y a quinze ou vingt ans on pouvait en voir un fort intéressant à la chapelle de Pont-Christ, dans la paroisse de la Roche-Maurice, tout près de Brézal. La chapelle a été abandonnée et tombe en ruine, et le Christ est devenu la propriété de M. Huon de Penanster, dans les Côtes-du-Nord.

Nous ne pouvons pas quitter l'église de Sainte-Croix sans examiner et admirer le magnifique travail de la Renaissance qui se trouve adossé au mur du bas de la nef. C'est une œuvre exécutée en pierre de Taillebourg en l'an 1541, sous le gouvernement de Daniel de Saint-Allouarn, dernier abbé régulier de Sainte-Croix. En le voyant on se reporte nécessairement aux sculptures du tour du chœur de Chartres, aux statues et sculptures de Solesmes. Sauf un développement

moindre, c'est la même finesse, la même exubérance, la même force, la même correction ; cette douceur des contours, ce gras des feuillages que l'on trouve dans cette époque déjà avancée de la Renaissance.

Quatre niches doubles, séparées par des pilastres et des colonnettes, sont portées sur des culs-de-lampe arrondis où sont creusées également deux nichettes à coquille enfermant des bustes de prophètes, parmi lesquels on reconnaît le roi David. Ces culs-de-lampe, avec les piédestaux qui les séparent, forment un solide et élégant soubassement où prennent naissance des pilastres couverts de rinceaux d'une prodigieuse variété, analogues à ceux de l'escalier et des cheminées du château de Blois, des colonnes cannelées à chapiteaux composites, d'autres colonnettes à balustres feuillagés, qui montent pour soutenir par côté des dais extraordinairement fouillés et découpés, composé étrange de petites niches et de statuettes, de corniches minuscules, de frises et de pyramidions que l'on dirait taillés dans l'ivoire. Et pour couronner le tout, une grande frise droite et grave d'où surgissent les bustes des quatre grands prophètes et des quatre docteurs d'Occident.

Cette frise porte deux dates : 1541, l'année de la confection du monument, 1732, celle de son déplacement et de son remaniement par le sculpteur Morillon (de Rennes). C'est ce même sculpteur qui a exécuté les statues assises des quatre évangélistes logées dans les niches doubles, les quelles, d'après leur destination auraient dû contenir chacune deux statues debout, placées un peu de biais, ce qui aurait produit un effet beaucoup plus heureux comme légèreté et comme silhouette. Au rang inférieur dans les dais on voit les statuettes des douze apôtres, et au rang supérieur, la Sainte-Vierge portant l'Enfant-Jésus, les trois vertus théologales : Foi, Espérance, Charité, puis les quatre vertus cardinales : PRVDENTIA . IVSTITIA . FORCE . ATRAPACE, qui

signifie Tempérance, a Trapeza, abstention de la table.

Ce serait peut-être un devoir de justice et de reconnaissance de faire connaître ici que nous devons la conservation de ce chef-d'œuvre à M. Bigot père, que j'ai déjà nommé. Lors du désastre qui amena la ruine de l'église, il s'employa avec toute son habileté et tout son dévouement à pérserver de la destruction, au moyen de madriers et de fascines, cette merveille de sculpture dont nous n'aurions pas même connu les débris sans son intervention.

En sortant sur la place qui borde l'abbaye au Midi, allons jusqu'au pont de l'Isole et jetons un coup d'œil sur le moulin abbatial, portant à son pignon la date de sa construction : M.DCC.LXXVII et celle de sa restauration : 1827.

Traversant ensuite le dernier pont de l'Ellé, nous sommes sur l'ancienne terre de Vannes, au quartier appelé le Bourg-Neuf, et en avançant jusqu'au couvent de la Retraite on a sous les yeux un coup d'œil admirable, toute une moitié de la ville s'étageant du côté Ouest de la vallée, l'église et le clocher de Notre-Dame se détachant sur cet ensemble en puissante silhouette, et la masse imposante des bâtiments des Ursulines couronnant les coteaux de la rive droite du Léta.

L'établissement de la Retraite occupe l'emplacement du couvent des Dominicains, fondé vers 1254 par Blanche de Navarre et de Champagne, femme de Jean Le Roux, duc de Bretagne Ce couvent était désigné aussi sous le nom d'*Abbaye blanche*, par opposition à l'*Abbaye noire* des Bénédictins de Sainte-Croix.

On peut y voir encore les murs de l'ancienne église du XIII[e] siècle, qui s'écroulèrent en partie en 1592, et c'est dans cette enceinte que, le 3 décembre 1883, on trouva le tombeau de Jean de Montfort, duc de Bretagne, contenant encore une partie de ses ossements, et très probablement aussi ceux de sa femme Jeanne de Flandre, surnommée Jeanne la Flamme. On reconnaît encore tout le tracé de cette église, avec sa nef

longue de 34 mètres et un petit bras de transept, du côté Nord.

*
* *

Je vais vous faire une proposition singulière : c'est de monter jusqu'au cimetière de Saint-David ! Mais ne croyez pas que ce soit là une invitation funéraire ou macabre. Veuillez m'accompagner et vous n'aurez point lieu de vous en repentir, car au fur et à mesure que vous avancerez, votre horizon s'agrandira, et sur votre parcours, en vous retournant de temps à autre, vous découvrirez un admirable panorama, uue campagne d'une fertilité merveilleuse, le grand viaduc chevauchant la large vallée, et à travers ses arceaux, le doux Léta coulant paresseusement ; puis, au-delà, les hauteurs boisées de Kéblen et les premiers vallonnements de la vaste forêt de Carnoët.

Arrivé au cimetière, vous vous trouverez en face de la chapelle de Saint-David, autrefois église paroissiale ; vous passerez sous un porche primitif surmonté d'un clocher en charpente et en ardoises, et à l'intérieur vous pourrez vénérer la statue du saint Patron, le fils de la douce sainte Nonne, celle de saint Antoine Ermite, et aussi la statue de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle provenant de la chapelle de ce nom, bâtie par Jean de Montfort à la suite d'un vœu fait après sa victoire de 1364, à la bataille d'Auray L'emplacement de cette chapelle, désignée également sous le nom de Notre-Dame du Reclus, se voit encore dans un petit champ, au haut de la rue des Vignes, à côté de la voie romaine allant à Kerstrado, Hennebont et Vannes ; la fontaine se voit un peu plus haut et fournit une eau excellente et abondante.

*
* *

Chancel de Rosgrand

Et maintenant, si vous êtes vraiment curieux d'œuvres

artistiques, veuillez consentir à faire une course de quatre ou cinq kilomètres à la campagne, jusqu'au château de Rosgrand, au bord de la route d'Arzano. Là vous trouverez une chapelle ayant une porte principale du XV^e^ siècle, entourée d'une guirlande de feuilles de vigne et surmontée d'un écusson timbré d'un casque et supporté par deux levrettes. Au bout, dans le mur de clôture, est une petite porte gothique murée. Ce sont les seuls vestiges de la chapelle primitive, le reste de l'édifice a été reconstruit en 1766, comme nous l'indiquerons tout à l'heure.

A l'intérieur est un CHANCEL ou clôture en chêne sculpté, œuvre absolument remarquable comme style, composition et exécution. Il n'a pas été fait pour cette chapelle, tout montre que c'est un travail apporté d'ailleurs et adapté aussi bien que possible à la place qu'il occupe.

Il est à croire que cette clôture si précieuse se trouvait dans l'ancienne église de Saint-Michel de Quimperlé, monument du XIII^e^ siècle qui occupait la place des halles actuelles, et qui, tombant en ruines en 1765, fut désaffecté et remplacé par l'église de Notre-Dame de l'Assomption, qui était toute voisine.

Simon Bernard Joly de Rosgrand, qui était alors sénéchal de Quimperlé, crut devoir sauver ces richesses artistiques et, pour les abriter, reconstruisit, probablement sur de nouvelles dimensions, la chapelle de son château, ainsi qu'il est dit sur une dalle du pavé, tout près du chancel :

M.DCC.LXVI — *Deiparae hoc monumentum erexit Simon Bernardus Joly de Rosgrand, regi a consiliis curiae quimperliensis.*

Ce chancel est placé au bas de la chapelle et en occupe toute la largeur, mesurant 5 m 70 de longueur sur 3 m 80 de haut Il se compose d'un soubassement, d'une colonnade et d'une grande frise.

Toutes ces parties sont couvertes d'admirables sculptures

où les scènes de l'Ecriture sainte sont mêlées à la Fable, les anges joufflus et les têtes de chérubins aux animaux fantastiques et aux allégories anciennes ; tout cela accompagné d'arabesques, de festons, d'ornements les plus variés et formant un ensemble singulier si l'on veut, mais en même temps imposant, plein de grandeur et de noblesse et dénotant une richesse d'imagination, une habileté de main et une sûreté de goût qui nous étonnent. Avec le baptistère et la tribune des orgues de Guimiliau, le jubé de Lambader et le retable de Kerdévot, c'est sans contredit le plus bel ouvrage de sculpture en bois qui existe dans notre pays.

A quelle époque remonte ce travail ? Nulle date, nulle inscription ne vient le préciser. Les cadres des panneaux semblent indiquer le style Henri II, les cariatides à gaînes nous reportent au porche de Guimiliau 1605, à l'oratoire de Notre-Dame de Lorette à Plougasnou, 1611, au porche de Bodilis, 1631, ou à l'ossuaire de La Martyre, 1619, les colonnes entourées d'enroulement de vigne devraient nous rejeter encore plus loin vers la fin du règne de Louis XIII.

Le soubassement est formé de panneaux dont les encadrements sont tous variés, fleurs ciselées, feuillages, rosaces, entrelacs, etc... Les sujets, qui y sont représentés doivent être lus de droite à gauche, comme suit :

1° Diane chasseresse. — A ses pieds est couché un cerf dont elle saisit une des cornes de la main droite, tandis que de la gauche elle tient une flèche. Par dessus son épaule droite on voit les flèches que contient son carquois. Les cheveux sont tressés, et deux nattes viennent se rejoindre sur sa poitrine en guise de cordelière.

2° Abraham et Isaac partent pour le sacrifice. — Isaac porte le bois sur ses épaules, Abraham est chaussé de bottes à revers, ceint d'un grand cimeterre et coiffé d'un turban. A l'arrière-plan on voit deux serviteurs et un âne, des arbres et des constructions.

3° — Cariatide. — Homme barbu, avec serpent enroulé autour du cou, la tête du serpent sur sa poitrine; le corps se termine par une gaîne feuillagée.

4° Sacrifice d'Abraham. — Isaac, les yeux bandés et les mains jointes, est à genoux sur l'autel. Abraham le tient par les cheveux et lève le bras pour le frapper; un ange arrête son arme; sous l'ange, au-dessus de la tête d'Isaac on aperçoit le bélier dans les broussailles.

5° Arabesque. — Un satyre cornu grimpé sur les feuillages cueille des fleurs.

6° Arabesque. — Deux jeunes satyres jouent au milieu des enroulements.

7° Le prophète Jonas est jeté à la mer. — Les matelots le prennent par les bras et les jambes; le monstre, sous la figure d'un dauphin, est là prêt à l'avaler. A l'arrière-plan, des tours et des remparts pour figurer la ville de Joppé.

8° Cariatide. — Buste d'homme à oreilles tombantes, les bras croisés sur la poitrine, et issant comme le premier d'une gaîne feuillagée.

9° Jonas en prière après avoir prêché à Ninive. — Il est à genoux auprès de l'arbrisseau qui a poussé pour l'abriter; le Seigneur lui apparaît dans un nuage, élevant la main droite et tenant de la gauche le globe du monde surmonté d'une croix. La ville de Ninive est indiquée par des murailles, des créneaux, des coupoles et des minarets.

10° Mercure. — Il est d'une grâce parfaite, drapé légèrement, portant le caducée et coiffé du pétase.

Il ne faut pas négliger d'examiner la petite frise microscopique qui surmonte ces panneaux; on y trouvera des jeux, des chasses et des chevauchées de petits amours montés sur des tritons, des chevaux marins et des monstres terrestres, et mêlées à tout cela, des nymphes et des bacchantes couchées, une chasse au cerf, etc.

La seconde partie de ce monument, la colonnade, se com-

pose de huit colonnes principales à chapiteaux corinthiens, à fûts légèrement torses, entourés d'enroulements de vignes et d'autres branches ; puis de huit autres colonnes secondaires à fûts cannelés ou torses, terminées par des balustres façonnés en feuilles d'acanthe. Les bases, tout historiées de feuillages et de bustes bizarres, ont pour supports des petits amours et des satyres musiciens hauts de trois pouces, des sphinx ailés et autres êtres fantastiques. Dans le milieu de chacun des côtés, une niche surmontée d'un aigle aux ailes éployées encadre la statue de la Justice portant un glaive et un livre, et celle de l'Espérance tenant une ancre et une couronne de laurier.

Puis vient la grande frise dans laquelle se déploient trois magnifiques bas-reliefs délimités et séparés par des groupes de cariatides à gaînes, sculptées dans seize pilastres ioniques. Les sujets représentés dans ces tableaux sont :

La Nativité de Notre-Seigneur et l'Adoration des bergers.

L'Adoration des mages.

La Présentation de l'Enfant-Jésus au Temple.

Au-dessus vient la frise terminale, avec modillons à volutes d'acanthe, arabesques, bustes saillants ; et dans le fronton du milieu, le Père-Eternel au milieu des nuages, bénissant et portant le globe du monde.

Au revers de cette clôture monumentale on retrouve les mêmes richesses de sculpture, et pour continuer le même assemblage de la fable et de la bible, on y voit les travaux d'Hercule correspondant aux épisodes de l'histoire de Samson .

1° Hercule luttant contre le géant Antée ;

2° Hercule armé d'une massue combattant l'hydre de Lerne;

3° Samson emportant les portes de la ville de Gaza ;

4° Samson ouvrant la gueule d'un lion.

En examinant ce côté, on remarque qu'il n'est pas complet et, en effet, on trouve encore dans la chapelle six colonnes qui le complétaient autrefois, en correspondant à celles de la

façade ainsi que deux grands bas-reliefs qui faisaient partie de la frise haute et continuaient l'histoire de la Sainte-Enfance de Notre-Seigneur. Ces tableaux sont : *la Fuite en Egypte et le Massacre des Innocents.*

En terminant la description de ce monument si beau et presque sans pareil, disons que le propriétaire actuel de Rosgrand, M. le baron de Lépinau, l'apprécie à sa valeur et le conserve avec un soin jaloux. Ajoutons que M. Allain, ancien procureur de la République à Quimperlé, en a fait en 1891 un grand dessin à la plume, qui est aussi un véritable chef-d'œuvre.

Ne sortons pas de la chapelle sans avoir lu quelques épitaphes et avoir examiné d'autres objets d'art qui méritent notre attention et proviennent peut-être pareillement de l'église Saint-Michel.

Dans un enfeu, du côté de l'évangile, est une grande dalle avec quatre écussons différents et cette inscription :

M. Simon Bernard Joly, Sr de Rosgrand, Kerguevre et c. 1774.

Une autre dalle porte cette épitaphe : *Messire Simon Bernard de Joly de Rosgrand, Sénéchal de la Sénéchaussée de Quimperlé.*

Madame Catherine-Louise Briand du Stang, son épouse, fondateurs, l'an 1774.

Le tabernacle du maître-autel semble être une œuvre de la fin du règne de Louis XIV ou du commencement de Louis XV ; il est tout couvert et tout entouré d'attributs sculptés : tables de l'ancienne loi, deux livres, épitres et évangiles, corbeille des pains de proposition, agneau pascal, arche d'alliance surmontée de deux têtes de chérubins, épis de froment, grappes de raisin, ciboire, vase à vin, encensoir.

On voit aussi six chandeliers en bois doré, genre Louis XIII et quatre en bronze.

Un reliquaire en bois, entouré de quatre têtes de chérubins.

Quatre autres entourés de gloires.

Un en forme de cassette contenant un grand os.

Contre l'un des murs est un petit retable à deux colonnes et deux pilastres sculptés, ayant dans les écoinçons deux renommées tenant des palmes, et des cornes d'abondance.

Sur le pavé sont deux statues en pierre, du XV^e^ siècle, représentant l'*Annonciation* : la Sainte-Vierge debout, à côté d'un prie-Dieu ; l'ange Gabriel à genoux tenant une banderole.

Signalons encore un groupe en haut-relief représentant le baiser de Judas.

Une statue de la Vierge-mère.

Une statue en pierre de saint Yhuel, représenté la tête découverte, robe longue et coule sans capuchon.

Saint Luc. — Saint Mathieu.

Saint Isidore, qui semble être du XVI^e^ siècle : cheveux longs, braie assez étroite, gilet long, ceinture à boucle, veste, col tombant en rabat des deux côtés ; il tient un bâton et une poignée d'épis.

Saint Cado, style XVIII^e^ siècle, chape, mitre, bâton abbatial.

A l'entrée du chœur, sont comme deux longues gaînes en bois qui, d'après une inscription, auraient renfermé la première et la deuxième crosse de saint Cado, mais ces deux précieuses reliques de cet aimable saint n'existent plus.

J.-M. ABGRALL.

Chanoine honoraire.

IV

MONOGRAPHIE

DE LA

PAROISSE DE LANMEUR

Lanmeur, située par 6°03'16"5 de longitude N. et par 48°38'52"5 de latitude O., à 13 kilomètres de Morlaix et à 9 kilomètres de Plouigneau, faisait autrefois partie de l'évêché de Dol ; cette paroisse dépend aujourd'hui de celui de Quimper.

Elle est bornée au nord par les paroisses de Guimaëc et Saint-Jean-du-Doigt, à l'ouest aussi par Saint-Jean-du-Doigt et Garlan, au sud par la paroisse de Plouigneau et enfin à l'est par celles de Plouégat-Guerrand et Guimaëc.

La population de Lanmeur est de 3,500 habitants. Cette paroisse est traversée par la route de Morlaix à Lannion, en passant par Plestin-les-Grèves et la belle plage de Saint-Michel dite « la Lieue de Grève ». On comptait autrefois à Lanmeur les frairies de la ville de Kergalavan, Kerorcun, Kerc'hohantguen, Kermouster, Kerroignant, Kerangoff, Kergadiou, Pengast et Kervern ; elles sont restées les mêmes sous le nom de sections.

La surface de la paroisse de Lanmeur est de 2,648 hectares La culture du pays est généralement du blé, 1,455 hectares ; prés, 158 hectares ; bois, 115 hectares ; le reste en landes et bruyères.

Lanmeur est une petite ville fort ancienne qui était, dit-on, le siège d'un évêché, sous le nom de KERFEUNTEUN (VILLE DE LA FONTAINE). Nous lisons, en effet, dans Albert Le Grand :

« qu'encore bien que Saint-Samson aye esté le premier « archeuêque de Dol, si est-ce qu'il y auoit longtemps devant « luy, voire mesme auant le passage de Maxime Clemens et Conan « Mériadec en Bretagne, siège d'Evesché, non pas à Dol, ny en « la paroisse de Carfantain, près Dol, mais en l'ancienne « ville de KERFEUNTEUN *(à présent nommée Land-Meur), « laquelle encore à présent est du dit diocèse és enclaves de « Treguer, où ils tiennent par tradition de père en fils que « les Prelats qui ont siégé en ce lieu (desquels on ne trouve « les noms) s'appeloient archeuesques, et d'autant qu'ils « avaient leur siège en la dite ville, elle fut nômée* LAND-MEUR, *« c'est-à-dire* GRANDE ÉGLISE, *d'autant qu'elle estoit métropole « de Bretagne, et monstrent encore les sepulchres desdits « Prelats près l'Hospital des faux-bourgs anciens du dit Landt- « Meur, nommé an Hospital Pell. »*

Nous ne savons si réellement Landmeur ou Lanmeur, dont le nom signifie, non pas grande église, mais bien grand pays ou grande lande, a été le siège d'un évêché, mais ce qui est à peu près certain, c'est que Saint-Samson, chassé par les Saxons du pays de Galles, dont il était métropolitain, se réfugia en Armorique et y fonda le monastère de Lanmeur. Quand il passa à l'évêché de Dol, il réunit à cet êvêché Lanmeur et les prieurés qui en dépendaient : de là sont venues les paroisses de l'évêché de Dol qui étaient enclavées dans les évêchés de Léon, de Tréguier et de Cornouailles (1).

La paroisse de Lanmeur s'honore d'avoir pour patron St-Melair, Mélair ou Mélar comme on le nomme actuellement.

Les historiens de Bretagne, dit Albert Le Grand, nous apprennent qu'après la mort d'Alain II surnommé Le Long, 11e Roi de Bretagne-Armorique survenue l'an 670, Daniel, fils de Jean, comte de Cornouaille, parvint à la couronne, il

---

(1) Note de M. de Blois, Dictionnaire d'Ogée, T. I, page 448.

eut de la fille de l'empereur Léonce ou Léon II deux enfants, Budic et Maxence. Budic prit pour lui le royaume de la Domnonée ou de Basse-Bretagne et eut trois fils, Théodoric, Méliau et Rivod. Méliau succéda à son père, il fut lui-même père de notre St-Mélar Après avoir régné sept ans, il fut traitreusement assassiné par son frère Rivod ; son corps fut enterré en l'église cathédrale de Cos-Guéaudet où Dieu fit de grands miracles par son intercession. Il est aussi dévotement invoqué en l'église paroissiale de *Plou-Miliau*, diocèse de Tréguier et *Guic-Miliau*, diocèse de Léon.

Rivod ne se contenta pas d'avoir commis ce fratricide et, après avoir vainement essayé de s'emparer de la tutelle du fils de sa victime, il corrompit les gouverneurs de ce prince et leur persuada de l'empoisonner. Le saint déjoua leurs tentatives par un simple signe de croix, et les conspirateurs confus se jetèrent à ses pieds, lui demandant pardon et lui jurant fidélité.

Rivod l'ayant appris, rassembla aussitôt une compagnie de gens déterminés auxquels il commanda d'aller assaillir le château où demeurait le jeune prince Mélar et sa mère et de lui rapporter sa tête.

Les soldats s'y rendirent, et, après s'être emparés du jeune prince ils lui apprirent la commission dont les avait chargés son oncle. Il leur répondit qu'il s'attendait depuis longtemps à un pareil traitement et les pria de lui permettre de se confesser à son aumônier.

Pendant ce temps, la reine Henriette se jeta aux pieds du capitaine de cette compagnie, et lui donnant la clef de ses trésors, lui dit de prendre ce qu'il voudrait à la condition de laisser la vie sauve à son fils. Il y consentit, mais il coupa au jeune prince la main droite et le pied gauche afin qu'il ne put ni monter à cheval ni mettre l'épée à la main, ce qui le mettait hors d'état de règner.

Rivod voulut alors se faire donner la garde de son neveu

afin de régner à sa place. Il convoqua ses États à Carhaix, où il désavoua ce qui avait été commis. Mais l'assemblée ne voulut pas consentir à sa demande, et donna pour tuteurs au jeune prince l'évêque de Cornouaille et le comte Keryoltan qui se chargèrent de lui et s'obligèrent à répondre de sa personne.

Ayant été guéri de ses blessures, on fit au prince Mélar un pied d'airain et une main d'argent dont il se servit aussi bien que s'ils eussent été ses membres naturels ; il resta pendant quelque temps à Quimper-Corentin, sous la protection de l'évêque, s'adonnant à l'étude des choses célestes et sans se mêler aucunement au monde.

Le comte Rivod, voyant qu'il allait être bientôt majeur, se résolut à en finir et corrompit son gardien, le comte Keryoltan, qu'il chargea d'égorger son neveu, lui promettant une bonne récompense, et aussi tout ce qu'il découvrirait du sommet du Mont-Frugy.

Prévenu par Rarisia, la femme de Keryoltan, saint Mélar remercia Dieu de l'avoir préservé des embûches de ses ennemis, et, ayant remercié Rarisia, il se retira chez le comte Budicius ou Budic, qui demeurait en un château, en Tréguier, près de la ville de Kerfeunteun (à présent dite *Landmeur*). Celui-ci l'accueillit à merveille et lui fit bâtir un petit pavillon, près de la chapelle du château, où notre saint se retira, vivant plutôt en ermite ou moine solitaire qu'en prince mondain.

Rivod, apprenant la fuite de saint Mélar et sachant qu'il s'était retiré chez le comte Budic, fit de nouveau appeler Keryoltan pour le mettre en demeure de lui obéir. Celui-ci, assisté de son fils Justin, et de deux autres affidés, se présenta un jour devant le saint, se jeta à ses pieds en lui demandant pardon, et joua si bien son rôle qu'il lui persuada de l'accompagner jusqu'à la ville de Kerfeunteun. Arrivés dans l'hôtellerie de cette ville, ils dînèrent ensemble, et, au

moment de se séparer, Rivod fit un signe à son fils Justin. Celui-ci déchargea par derrière un grand coup d'épée sur la tête du saint qui le renversa. Il eut encore la force de prier pour ses meurtriers. Ceux-ci l'achevèrent, et, lui ayant coupé la tête, la mirent dans un sac de cuir et se sauvèrent par une fenêtre. Justin se tua en tombant, mais les autres assassins montèrent à cheval et arrivèrent chez Rivod à qui ils présentèrent la tête de saint Mélar.

Cet assassinat ne resta pas impuni, car Keryoltan monta sur le Mont-Frugy pour contempler les terres qui lui avaient été promises ; mais, sitôt qu'il eut levé la tête pour les regarder, les yeux lui tombèrent de la tête, et, peu après, il mourut misérablement. Quant à Rivod, il devint furieux et enragé et mourut le troisième jour de sa maladie sans avoir joui des États qu'il avait tant désirés.

Le comte Budic ayant été averti de ce désastre, s'en vint à Kerfeunteun, fit lever le saint corps, l'embaumer et porter en la chapelle de son château, attendant les préparatifs pour ses funérailles.

Tous les barons et les prélats se rendirent à Kerfeunteun pour conduire le corps en l'église cathédrale de Lexobie, où on devait l'ensevelir, près de ses ancêtres ; mais Dieu en disposa tout autrement, car le corps ayant été mis sur un chariot couvert de velours noir, tiré par six chevaux blancs, au lieu de suivre le chemin du Coz Guéaudet, les chevaux le traînèrent en la ville de Kerfeunteun et s'arrêtèrent au milieu de la grande place, où le chariot se rompit, et le corps se trouva à terre où il fut impossible de le remuer.

Par ce miracle, on connut que Dieu voulait qu'il fut enterré en ce lieu ; aussi l'archevêque de Dol le bénit-il, et le saint corps fut-il mis dans un sépulcre par dessus lequel on édifia une église, sous le nom et invocation de Saint-Mélar, par les mérites duquel Dieu a fait un grand

nombre de miracles. Son chef fut mis par l'évêque de Cornouaille dans le trésor de la cathédrale de Quimper, où il fut conservé comme une précieuse relique.

On montre encore sur la place de Lanmeur, tout auprès de l'église, une maison bâtie sur l'emplacement de l'hôtellerie où fut assassiné saint Mélar et, dans cette maison, se trouve une chambre dite *Gambr Sant Melar* (chambre de saint Mélar) où se trouve la statue de ce saint, tellement la tradition a conservé intact le souvenir du saint si vénéré à Lanmeur. La place de Lanmeur a, du reste, conservé jusqu'au siècle dernier le nom de place du Martrot ou Martray, comme nous le verrons plus loin dans le procès-verbal de mesurage et arpentage des maisons de Lanmeur fait par François Bonyn, sr de Rains, en 1679. Ce nom lui avait été certainement donné en souvenir du meurtre de saint Mélar.

Depuis Albert Le Grand, plusieurs auteurs ont écrit la vie de saint Mélar, s'appuyant sur Dom Morice et sur des textes latins, font mourir le saint au château du Beuzit (la Boëssière), habité non pas par Budic, mais bien par Conomor, comte de Poher et régent de la Domnonée qui, par sa femme, sœur de Méliau, était l'oncle de Mélar. Il résidait en un château appelé Bocidus, Buxidus ou Beuzit, à un quart de lieue de la ville. (D. Morice, Preuves, T. 225, vita S. Melarü).

Nous ne contesterons pas cette opinion qui serait bien difficile à vérifier, nous dirons seulement, qu'en effet, nous croyons que le légendaire des légendaires, comme on appelle souvent le P. Albert Le Grand, a fort bien pu être trompé par la consonnance du nom breton de Beuzit, dont il a fait le château de Budic, mais, comme nous le disons plus haut, la tradition s'est tellement bien conservée, dans le pays de Lanmeur, que le meurtre de saint Mélar a eu lieu dans une hôtellerie, située sur la place même de la ville, que nous

inclinons à croire vraie la version d'Albert Le Grand.

Le château du Beuzit ou la Boëssière n'existe plus depuis bien longtemps ; il reste encore, à environ une demi-lieue de Lanmeur, une motte de terre assez considérable entourée de douves très profondes, sur le chemin qui conduit de Lanmeur à Plouézoc'h. Cet endroit, qui doit être l'emplacement du château du Beuzit, n'est plus connu que sous le nom de *Douvejou* (les Douves), et une croyance assez curieuse est que c'est de ces douves, qu'un dimanche de la Trinité, les eaux viendront envahir Lanmeur et détruire l'église ; aussi est-ce à la chapelle de Kernitron que se célèbre tous les ans la grand'messe le jour de la fête de la Sainte Trinité.

Ce qui pourrait jusqu'à un certain point appuyer cette croyance populaire, c'est que l'église et l'ancien cimetière, qui se trouvait autrefois, comme partout en Bretagne, autour de l'église, sont dans un endroit tellement marécageux, que nous avons vu nous-même les tombes, nouvellement creusées dans ce cimetière, si remplies d'eau, que le fossoyeur était obligé de monter sur les cercueils pour les faire parvenir au fond des fosses, qui pourtant n'étaient pas bien profondes.

Après la légende, voyons maintenant ce que disent les historiens. D'après eux, le N. O. de Breiz-Izel était divisé en quatre petites principautés :

Le comté de Vannes, gouverné par Wéroch, père de sainte Trifine.

Le comté de Cornouailles, gouverné par Rivod, oncle et tuteur de saint Mélar.

Le comté de Poher, qui avait pour seigneur Conomor.

La Domnonée qui s'étendait du cours du Couesnon à l'est, à l'Océan à l'ouest, et des Monts d'Arrhée au sud, à la Manche au nord.

La Domnonée, la plus étendue, la plus riche, la plus peuplée et la plus belle de ces principautés, avait pour seigneur le comte Iona, fils de Déroch, si connu dans les légendes de nos

saints. Iona était marié à une sœur de Rivod et de Méliau : de son mariage était né un enfant qui avait nom Judual.

De ces comtes, le plus ambitieux était sans contredit Comor ou Conomor, seigneur de Poher. Il rêvait d'être comte, duc ou roi de toute la petite Bretagne.

Dans ce but, il fit tuer ou tua de sa main Iona, le comte de la Domnonée. Sous prétexte de les protéger, il s'empara de Judual et de sa mère, le fils et la veuve de Iona, et força cette dernière à devenir son épouse (540).

Il devenait par le fait le tuteur de Judaël et prit à ce titre le gouvernement de la Domnonée.

En 544, il se trouvait au château du Beuzit, en Landmeur.

Pendant son séjour dans cette motte, y arrivèrent Mélar et la femme de son gouverneur, cherchant à se soustraire aux poursuites de Rivod.

Nous savons ce qui en résulta.

A la suite de cette affreuse tragédie, Conomor se hâta de quitter le Beuzit et alla se réfugier à l'autre extrémité de la Domnonée au château de Montafilant, à 1,600 mètres au N.-O. de Corseul.

Là, la mère de Judual eut un songe qu'elle raconta ainsi : « J'ai cru voir mon fils Judual, dit-elle, sur un trône, au « haut d'une colline, et tous les Bretons venir tour à tour « lui rendre des hommages. »

Je saurai bien, dit Conomor, empêcher la réalisation de ce beau rêve.

La mère de Judual se rappela la mort de Iona ; elle eut peur et envoya son fils au monastère de saint Lunaire en le priant de le sauver de la fureur de Conomor.

Le tyran envoya des émissaires réclamer Judual.

Saint Lunaire leur dit : « Dites à votre maître de venir ici demain à la troisième heure et je lui montrerai Judual. »

A l'heure indiquée, Conomor arriva au monastère et demanda à voir Judual.

Comte, lui répondit saint Lunaire, tu peux le voir, le voilà, c'est lui qui est debout au milieu du pont de ce navire qui s'éloigne du rivage. Quelques jours après Judual était à la cour de Childebert, roi de France (545).

Il est probable que Conomor se vengea sur la mère de Judual du départ précipité de son fils. En 546, Conomor se maria à sainte Trifine, la fille de Wéroch, comte de Vannes. Moins de deux ans après, il l'avait tuée de sa propre main.

Cependant, saint Samson avait abordé depuis quatre ans auprès des marais de Dol et y avait fondé un monastère. Il avait parcouru une grande partie de la Domnonée, y prêchant l'évangile et bâtissant des églises. Il avait entendu de tous côtés les plaintes des Domnonéens, ils étaient las de la tyrannie de Conomor ; et il résolut de se rendre à Paris pour demander à Childebert qu'il leur donnât leur vrai roi, le jeune Judual, et qu'il le soutint au besoin.

Après quelques difficultés, Childebert acquiesça à la demande de Samson.

Pendant ce temps, le clergé de Bretagne, persécuté par Conomor, à cause de saint Lunaire et de son frère, saint Tudgdual, se réunit sur Menez-Bré et lança l'excommunication contre le tyran.

Dès lors, Conomor fut appelé *Conomor le Maudit* et perdit l'affection et la considération de ses sujets.

Dès que Samson reparut en Bretagne avec Judual, tous les Domnonéens se groupèrent autour de leur nouveau prince.

Conomor fut battu dans deux premiers combats et se retira sur les confins de son comté de Poher, en Plounéour-Ménez, près du Relecq.

Judual le poursuivit et le tua d'un javelot de sa propre main, dans la bataille qu'il lui livra, près du village de Mengleuz, à 2,000 mètres N. O. du Relecq (550). Dès lors Judual fut roi de la Domnonée.

A l'avènement de ce jeune prince tout changea de face dans ce comté. Judual, qui devait tout à Samson, n'agit plus que d'après ses conseils.

Bientôt, il se souvint de Landmeur et de son cousin germain, le petit Mélar, si cruellement mis à mort daus cette ville de Landmeur. C'est pourquoi il donna à saint Samson la ville de Kerfeunteun et les environs pour en faire un lieu saint.

Saint Samson, comprenant l'importance de la mission qui lui était confiée, y envoya des moines.

Ces moines durent nécessairement construire un monastère, et se mirent en devoir de faire à saint Mélar une tombe digne de sa sainteté et de son rang.

C'est dans ce but que fut construite la crypte ou la chapelle souterraine de Lanmeur. C'est le monument religieux le plus ancien que l'on trouve en Bretagne.

Les reliques de saint Mélar furent placées au milieu de cette crypte dans un cercueil de pierre dont un fragment existait encore en 1770, si l'on en croit Ogée (Dictionnaire de Bretagne).

Les reliques de saint Mélar y restèrent jusqu'à l'invasion normande (877). A cette époque, elles furent transférées à Paris, comme tant d'autres reliques de saints, et déposées dans l'église de Saint-Barthélémy, qui dans la suite devint l'église de Saint-Magloire.

Une partie des reliques de saint Mélar furent transférées à Orléans et une autre partie à Meaux.

Lanmeur a encore pourtant le bonheur de posséder une portion des reliques de son saint patron.

Après avoir fait la crypte, les moines de saint Samson construisirent au-dessus une église qu'ils dédièrent à saint Mélar et à saint Samson que Dieu venait d'appeler à lui pour le récompenser de ses travaux apostoliques.

La crypte et l'église primitive de Lanmeur durent être

bâties avant la mort de Judual, c'est-à-dire vers 580. Cette date est donc celle de la crypte et de la partie du milieu de l'église de Lanmeur.

Les moines élevèrent ensuite une chapelle à côté de leur monastère, ils la dédièrent à la Trinité et à Notre-Dame.

L'endroit où s'éleva cette chapelle prit le nom de Kernitroun, le lieu de la dame ou de Notre-Dame.

C'est vers cette époque que les Normands, sous la conduite de Hastings, s'étaient établis dans l'île de Batz, et, pendant quatre ans, de 878 à 882, ils ne cessèrent de ravager toute la côte nord de la Bretagne, de la pointe Saint-Mathieu au mont Saint-Michel.

Tout fut pillé et incendié, le monastère, la chapelle de Kernitroun et l'église de Lanmeur ne furent pas épargnés. Pourtant, la crypte de Saint-Mélar et le chœur de l'église de Lanmeur résistèrent à l'incendie, c'est ce qui fait que Landmeur peut se glorifier d'avoir presque intacte la crypte la plus ancienne de cette partie de la Bretagne.

Enfin, Alain Barbetarte, après avoir battu les Normands à Nantes (937), les défit complètement à Trans en 939 et les chassa définitivement de la Bretagne.

Les monastères, les églises et les maisons furent rétablies, et des moines furent de nouveau envoyés à Landmeur ; ce furent alors des moines bénédictins de l'abbaye ducale de Saint-Jagut-de-la-Mer.

Ils se mirent aussitôt à l'œuvre. Après avoir réparé leur couvent en ruines, ils réparèrent l'église de Kerfeunteun. Ils la prolongèrent des deux côtés, y ajoutèrent aux quatre arcades du milieu, trois à l'est et trois à l'ouest. Ces arcades sont encore dans le style de l'ancienne église, mais elles sont plus légères et plus élevées. Elles sont du style roman primordial et ont été faites entre 950 et l'an 1000. Mais, le style du roman secondaire est employé dans quatre contre-forts de l'angle N.-O. du chœur et dans le portail S. de

l'église de Lanmeur. Ce portail et ces contreforts sont de l'époque du transept de Kernitroun.

Après l'église de Lanmeur, les moines relevèrent la chapelle de Kernitroun.

Le chœur primordial de cette chapelle a disparu. Celui qui existe témoigne de deux ou trois remaniements.

Le transept est du roman pur de la seconde époque de ce style. La porte sud, si belle, si ornementée, présente, au milieu de son tympan, un personnage environné d'une espèce de cercle ou gloire, et tenant la main droite élevée ; du même côté, un lion accroupi et la queue recourbée appuie ses pattes de devant sur le cercle qui encadre le personnage principal, à la gauche duquel est sculpté un oiseau ; enfin le bœuf et l'ange représentent avec le lion et l'oiseau les symboles des quatre évangélistes entourant le Christ, comme dans beaucoup d'autres monuments en France.

Les quatre gros piliers ronds du centre, les voûtes surélevées qu'ils soutiennent, les chapiteaux, les moulures, les petites fenêtres, le beffroi, tout dans cette partie est de la même époque que le transept et la porte sud. Tout ne fut pas construit en même temps, et la première travée de la nef est dans le style du transept, vinrent ensuite les trois autres travées qui sont dans le style dit de transition, les fenêtres de la première travée sont en plein cintre, les autres sont quelque peu ogivales.

La dernière travée, le pignon et le petit portail de l'ouest, sont du XV^{e} siècle ; c'est sans doute une réparation faite à cette époque.

A l'angle S.-O. de cettre travée se trouve une inscription en lettres gothiques assez difficile à lire à cause des abréviations et aussi d'une petite erreur du sculpteur un l renversé. Il semble que l'interprétation la plus rationnelle soit la suivante :

P. LOCHOU Prieur AN mil cent cinquante deux
Cette église fit maître JICHIGO (Jégou)
Humble moine JULIEN de Sané cest
Pignon : l'an mil quatre cent quarante quatre.

La première date n'est pas d'accord avec le style, et la seconde ne serait pas d'accord avec l'histoire. Déjà en 1188 une bulle de Clément III confirme aux moines de Saint-Jagu la possession de Sainte-Marie de Lanmeur *« et ecclesiam sanctæ Mariæ de Lanmeur cum pertinenciis suis »*.

Les dépendances étaient entre le prieuré, la cure (paroisse) de Lanmeur et deux parties des dîmes du territoire.

Ainsi donc, le transept de l'église de Kernitroun fut construit en l'an 1152. La nef le fut vers l'an 1200.

Le pignon ouest fut construit en 1444. Il est du milieu du XV^e^ siècle, et le style est bien de ce siècle. Ce qui prouve que le style n'était pas en retard dans les monastères.

Le chœur de l'ancienne chapelle des moines de Saint-Samson a-t-il été restauré et put-il servir aux moines de Saint-Jagu ? On ne saurait le dire.

La partie est de Kernitroun a dû être construite au XIV^e^ siècle, les contreforts et les fragments d'une rosace placés dans une petite fenêtre latérale en sont la preuve.

La grande rosace, du XIV^e^ par sa forme et du XV^e^ siècle par ses meneaux, est de deux époques antérieures par ses pieds-droits et sa voussure.

Deux autres petites fenêtres et l'enfeu qu'il renferme sont aussi du XV^e^.

Toute cette partie de la chapelle a donc été remaniée et modifiée plusieurs fois.

Le bras du transept qui contient aujourd'hui la statue de N. D. de Kernitroun devait être libre du temps des moines. C'est par là que l'église se reliait au prieuré, deux portes qu'on voit à l'extérieur, l'une au rez-de-chaussée et l'autre à l'étage, servaient aux moines pour venir de leur couvent à l'église.

Le prieuré était une vieille construction qui semblait avoir été souvent refaite. C'était un corps de bâtiment placé au N. de la chapelle et parallèle à ses murs ; il pouvait avoir de 12 à 15 mètres de longueur sur 5 de largeur. Il avait un petit retour au bout est sur le transept de la chapelle et un autre retour à l'autre extrémité tournée vers le nord. L'intérieur était divisé en très petites pièces ne prenant jour que par des ouvertures excessivement étroites. Les parties les plus anciennes semblaient être du XIV^e^ siècle : c'étaient les parties éclairées par les fenêtres, mais le retour vers le nord du bout ouest était plus récent, peut-être du XVI^e^.

Au nord de l'église de Lanmeur, les moines établirent un hôpital pour les malades et les vieillards de leur paroisse. Plus tard, cet hôpital fut affecté à renfermer les fous agités de la région. C'est pourquoi l'on dit encore dans toute la partie bretonnante de la Bretagne : *« te zo muioc'h foll evit ar re zo stag en Lanmeur ». Tu es plus fou que ceux qui sont attachés à Lanmeur.*

Une chapelle dédiée à saint Colomban, invoqué pour la guérison des épileptiques, fût bâtie dans l'enceinte de l'hôpital.

Le voisinage des épileptiques fut un grand inconvénient pour les autres malades ; les moines le comprirent et bâtirent une succursale de leur établissement à l'endroit appelé « an hospital-pell ». C'est là qu'ils hébergeaient et soignaient les malades et les vieillards de Lanmeur.

Enfin, du temps de la lèpre, ils établirent une léproserie au *Lourou* ou *Lovrou* (lépreux en breton) et eurent le courage et le dévouement de fournir à tous leurs besoins.

Jusqu'à l'époque des commendes tout alla de soi, mais à partir de cette époque tous les établissements des moines tombèrent en décadence ; fatal effet du pouvoir civil.

Ceux-ci ne quittèrent pourtant Lanmeur que lorsque les biens de la communauté furent gaspillés par les Bréhan, etc.,

contre lesquels les arrêts de Rennes étaient lettre morte (Geslin de Bourgogne, évêchés de Bretagne, T. IV, P. 202), mais ils gardèrent le droit de nommer à la cure.

En 1627, nous trouvons Yves Arrel, sieur de Coetmen, doyen de Lanmeur et prieur de Kernitroun ; il était grand vicaire de Dol, es-enclaves des trois évêchés de Bretagne (1).

Au milieu de la crypte de l'église de Lanmeur se trouve une fontaine que la tradition rapporte avoir servi aux baptêmes par immersion, et plus anciennement sans doute au culte druidique ; cette crypte est dédiée à saint Mélar. mis à mort, comme nous l'avons dit, vers 544. Elle renferme sa statue, qui le représente avee la main droite et le pied gauche coupés.

Dans cette chapelle souterraine de courtes colonnes trapues, sur le fût desquelles sont sculptés d'après les uns des serpents entrelacés, d'après les autres des branches d'arbres, soutiennent des voûtes très surbaissées au-dessous du chœur de l'église supérieure ; mais ce chœur n'a rien conservé de sa première construction, pas même le cercueil de pierre dont parle Albert Le Grand, que l'on voyait derrière le maître autel et qui renferma le corps de saint Mélar jusqu'aux invasions des Normands au X^e^ siècle. Il est donc probable, comme nous le disons plus haut, que l'église supérieure, nommée dans une charte de 936, Lanmeur-Mélar, fut détruite par les Normands, puisque les hagiographes rapportent que les reliques de saint Mélar furent transportées à Paris, afin d'empêcher qu'elles ne tombassent aux mains des barbares ; mais la crypte pourrait bien dater de la fondation première, et sa fontaine rappelle toujours

---

(1) Nous devons tous ces renseignements inédits si intéressants sur Lanmeur et Kernitron à M. le Curé de ***, dont la science n'a d'égale que sa modestie.

Nous nous faisons un devoir de lui témoigner ici l'expression de toute notre gratitude.

l'ancien nom de Kerfeunteun (lieu de la fontaine), qu'elle portait avant d'être dédiée à saint Mélar.

De la réédification de Saint-Mélar au XIe siècle, il ne reste que quelques arcades de la nef et le portail méridional. La flèche et le reste de l'église sont modernes.

L'église du prieuré de Kernitron, élevé sur l'emplacement du monastère de Saint-Samson et réunie par ce saint à l'évêché de Dol lorsqu'il monta sur ce siège au VIe siècle, dépendait. comme nous l'avons dit, l'abbaye de Saint-Jacut.

Cette église de Kernitron (lieu de Notre-Dame) est un lieu de pèlerinage très fréquenté par les habitants du canton de Lanmeur à chacune des fêtes de la Sainte-Vierge, et principalement le jour de l'Assomption. Lorsque les paroisses voisines font les processions des Rogations ou toute autre procession pendant lesquelles on aperçoit d'une hauteur quelconque le clocher de Kernitron, la procession s'arrête, et l'on chante l'Ave-Marie-Stella ; l'hymne finie, la procession se remet en route. Chacun des endroits, où l'on s'arrête ainsi, se nomme Salut ar Verc'hez (Salut de la Vierge) et est désigné par une croix en pierre, généralement plantée dans le talus d'un champ et appelée Groas ar Salud (Croix du salut).

Nous avons vu que vers le milieu du VIe siècle saint Samson fonda, avec saint Magloire pour abbé, un monastère dans la ville de Lanmeur, monastère qu'il rattacha ensuite ainsi que ses prieurés, à l'évêché de Dol, dont il fut le premier titulaire. Plus tard, lorsque se formèrent les diocèses de Tréguier, d'Aleth et de Saint-Brieuc, et que l'évêché de Dol, qui embrassait primitivement toute la Domnonée, se trouva réduit à un étroit territoire, Lanmeur ne cessa d'en relever, et forma jusqu'à la Révolution, un archidiaconé régi par un grand vicaire de Dol et trois officiaux (1).

---

(1) Louis Le Guennec, guide du touriste, dans le canton de Lanmeur, 1900

Au IX^e^ siècle, les envahisseurs normands détruisirent le monastère et la ville de Lanmeur. Celle-ci, réédifiée, était vers 936 la résidence du comte de Rennes Juhaël Bérenger, le glorieux vainqueur de *Guillaume Longue-Epée* à la bataille de Trans ; d'après un acte du cartulaire de Redon, il avait reçu à « Lanmur-Miler » des envoyés du comte d'Anjou, et regrettait de ne pouvoir leur offrir de vin, quand on l'avertit qu'un pêcheur venait de découvrir, sur la côte de l'Ile-grande, un énorme vase de terre plein de cette boisson. En actions de grâce, le comte légua l'Ile-grande à Saint-Sauveur de Redon. Lanmeur était à cette époque un fief de la famille du même nom, ramage probable des anciens comtes de Domnonée, et dont une branche cadette, qui posséda les châteaux voisins du Boiséon et de la Boissière, ne disparut qu'au quatorzième siècle ; mais cette ville passa bientôt dans l'apanage ducal. Vers 1035, le duc Alain III, voulant récompenser le vicomte de Léon de l'appui qu'il lui avait prêté en ses guerres, lui donna la chatellenie de Morlaix-Lanmeur, que le roi d'Angleterre Henri II enleva en 1179 à son indomptable adversaire, Guyomarc'h de Léon, et fit rentrer dans le comté de Tréguier (1).

L'un des premiers combats de cette terrible guerre de succession, qui pendant vingt ans, écrasa la Bretagne sous les pieds des routiers et des hommes d'armes bardés de fer, se livra près de Lanmeur. En 1342, Robert d'Artois, commandant une armée anglaise de 5.000 hommes, assiégeait Morlaix, que défendait vigoureusement Bizien de Keranrais, capitaine de la ville, pour Charles de Blois. Celui-ci réunit à Guingamp plus de 20.000 soldats et marcha à leur tête au secours de la place. Le 20 septembre, les Anglais, informés de son approche, levèrent le siège pendant la nuit, et allèrent s'établir entre Morlaix et Lanmeur, dans les landes au sud

---

(1) V. Hist. de Bretagne, par A. de la Borderie, III. 54.

du Boiséon. Robert d'Artois adossa ses troupes à un bois, et fit creuser devant son front de bataille une profonde tranchée dissimulée sous une couche d'herbes et de branchages. Le lendemain, l'armée franco-bretonne parut et attaqua aussitôt les Anglais. Son premier corps, formé de Gallois, dût bientôt se replier sous une grêle de traits ; alors les chevaliers français se ruèrent au galop, avec leur habituelle et folle bravoure, sur les lignes ennemies et vinrent s'engloutir et se fracasser dans la perfide douve. Cinquante y périrent, deux cents furent faits prisonniers. Mais, malgré ces succès, les Anglais étaient si inférieurs en nombre qu'ils durent plier devant la masse des Franco-Bretons et se réfugier dans le bois voisin, où ceux-ci les cernèrent. Enfin, dépourvus de vivres, Robert d'Artois fit une sortie et perça, après un rude combat, les rangs des Blaisiens, qui n'essayèrent même pas de le poursuivre et se dirigèrent vers Hennebont (1).

En 1594 le maréchal d'Aumont campa à Lanmeur avec l'armée royaliste et y accorda le 24 août une capitulation à « Messieurs les magistrats, habitants et réfugiés en la ville de Morlaix ».

C'est la dernière fois qu'il est question de Lanmeur dans l'histoire. Mal située sur son plateau aride, sans industrie, sans mouvement, elle ne pouvait que décroître et s'éclipser devant sa grande voisine. Les armes, *d'argent à trois hermines de sable, deux, une, une fasce en divise de gueules,* rappelaient son ancien titre de ville ducale. C'était une barre royale et quelques fiefs du pays, le Boiséon, Guicaznou, Saint-Georges, Coatcoazer, Guerann, Penlan-Bégard (en Trébeurden), Kerael, etc., en relevaient.

Charles IX, par un arrêt du 12 février 1566, ordonna la réunion de cette barre à la sénéchaussée de Morlaix, mais son arrêté paraît n'avoir pas été mis à exécution, car au

---

(1) V. Histoire de Bretagne par A. de la Borderie, III, 467.

XVII^e siècle, la juridiction de Lanmeur était encore indépendante et ne fut définitivement rattachée à Morlaix qu'à la fin du XVIII^e (1).

« Ecuyer Guy Le Borgne, sieur du Treuscoët, conseiller du Roy, alloué et baillif de Lanmeur », a composé un curieux petit nobiliaire breton, imprimé à Rennes en 1667.

Après avoir été évêché et archidiaconé, Lanmeur est bien déchue de son ancienne splendeur, car c'est bien le chef-lieu de canton le plus misérable et le plus dénué de ressources que l'on trouve dans le Finistère.

A l'époque féodale, on comptait à Lanmeur les maisons nobles suivantes : Lanmeur, le Boiséon, la Villeneuve, le Botdou, Le Hellès, Ponthuet, Mesaudren, Penanru, Kervidou, Keralvy, Kerandulven, Kerbourau, Keropartz, Kermouster, Kergadiou, la Boissière, Crec'h, Coat-an-frotter (ou Kerhuon-Bois-Eon), Gliviry, Goasdannou, Lescorre, Lesquern, Trobezeden.

En 1300, vivait Pierre de Lanmeur, chevalier ; sa petite-fille, Margelie de Lanmeur, épousa Hervé de Coëtredez, et leurs enfants prirent le nom de Boiséon, leur principal fief. Cette famille a joui d'une certaine célébrité dans l'histoire locale : Guillaume de Boiséon était chambellan à la cour de Bretagne ; ses frères commandaient le ban, l'arrière-ban et la côte de la vicomté de Léon.

(A suivre).

---

(1) Louis Le Guennec, déjà cité.

V

FOUILLE D'UN TUMULUS

En PLOUGUERNEAU (Finistère).

Dans le courant du mois d'août 1902, un tumulus paraissant intact, m'avait été signalé par le syndic des gens de mer à Plouguerneau, M. Breton. Il en était propriétaire et m'invitait à aller le fouiller. A la fin du mois, je me rendis donc à Lannilis d'où je fis, en compagnie de M. Breton, une visite au monument, et, dès le lendemain, grâce à l'extrême obligeance qu'il mit à recruter des ouvriers et à vouloir bien diriger le commencement des fouilles, d'après les indications que je lui avais fournies sur les lieux, les travaux furent menés rondement.

La butte, de 15 mètres de diamètre sur 1m 20 d'élévation, bien ronde, avait une régularité de forme du meilleur augure. Elle était entièrement tapissée d'herbe rase ainsi que le sol plat environnant, sorte de pré sablonneux comme on en rencontre si souvent au sommet des falaises et sur les côtes bretonnes, pauvres pâturages de nos sobres petits moutons. Le tumulus est, en effet, à moins de 60 mètres d'une falaise de 10 à 12 mètres de haut, très déchiquetée, ayant en face de lui, dans l'ouest, le grand phare de l'Ile Vierge qui peut-être faisait partie du continent à l'époque où l'on dressait le tertre funéraire. La détermination du centre se fait facilement et sûrement. Une tranchée de plus de trois mètres est creusée au ras du sous-sol pour aller à sa rencontre. Partout de la terre sableuse de couleur foncée, sèche et dure ; on n'y trouve ni charbon, ni poterie, ni silex. Bientôt, sur la gauche, apparaissent quelques pierres, gros galets de la côte, roulés, plus ou moins arrondis, fortement encastrés dans la terre envelop-

pante, très compacte et qu'il faut entamer avec le pic de la pioche. Enlevés un par un et rejetés en dehors, ils laissent apercevoir la tranche d'une grande dalle horizontale qui se perd dans la paroi sud de la tranchée qu'il faut élargir. Tout le monde se porte de ce côté. Les gros galets entourent et surmontent la dalle qui, une fois dégagée, nous montre une belle table de granit de 2 m. 50 de longueur sur 1 m. 90 de largeur et de 20 à 30 centimètres d'épaisseur. Elle repose sur des murs à pierres sèches. Moellons plats et non plus galets arrondis comme ceux qui la flanquent autour et dessus. Avec nos quatre ouvriers déplacer cette masse n'est pas chose aisée ; mais M. Breton, plus ardent au travail que ses hommes, plus curieux du résultat final, ne reste pas longtemps embarassé. C'est l'heure où les pêcheurs reviennent avec leurs bateaux. Il court à la falaise, j'entends un colloque en breton s'établir entre lui et les pêcheurs et quelques minutes après vingt solides gas apparaissent, portant sur leurs épaules, mâts, avirons, grappin, cordes, tout un matériel de travaux de force. On croche le grappin sur le bord sud de la table avec un long cablot où s'atellent une douzaine d'hommes: d'autres arc-boutent des mâts et avirons sur le même côté de la pierre pour faire levier ; d'autres enfin agissent aux deux petits bouts de la table, puis, au commandement, tout le monde tire, appuie et pousse d'ensemble et l'on voit l'énorme pierre s'ébranler, glisser, et enfin s'incliner et tomber dans la fosse qu'on lui a préparée au pied du mur nord, dégageant, à mesure qu'elle s'avance, un trou rectangulaire, béant, qui est la sépulture.

C'est un coffre de 1m90 de long sur 0m90 de large et 0m80 de profondeur, fait de murailles à pierres sèches. Il est complètement vide, avec, dans le fond, une légère couche mamelonnée de poussière gris noirâtre qui doit provenir d'infiltrations. Après l'avoir préalablement exploré des yeux, j'y descends avec un ouvrier. Sous la poussière des siècles qui le recouvre en entier, existe, de bout en bout, un lit de

dix centimètres d'épaisseur de sable blanc très fin. Vers le milieu, sur un assez grand espace, ce sable est agglutiné, mélangé de tissus osseux désagrégés, de matières fibreuses de nature animale ou végétale et fortement coloré de rouge et de noir, sur une profondeur de quatre centimètres environ. Les substances organiques et minérales provenant de la décomposition du cadavre, couché au centre du coffre, ont dû imprégner les parties en contact avec lui et former le ciment de cette sorte d'agglomérat siliceux. Quant aux colorations rouges et noires si caractérisées, ne pourraient-elles provenir d'une peinture de nature ferrugineuse, ocre, hématite ou autre, dont le corps aurait été enduit, et aussi des vêtements dont on l'aurait enveloppé. Des peaux de fauves, avec leur fourrure, expliqueraient peut-être les matières fibreuses rencontrées.

Nos recherches minutieuses dans la chambre, et le rejet de tout le sable de l'intérieur, ne nous ont rien fait découvrir. Dans cette belle sépulture, restée intacte et inviolée jusqu'au moment de notre exploration, pas un objet mobilier n'avait été déposé auprès du mort.

A l'instant où l'ouvrier, d'un premier coup de pelle, mettait à découvert le lit de sable fin, j'ai eu le pressentiment de cette déconvenue, me rappelant que des monuments du même genre, tumulus recouvrant des chambres à pierres sèches avec table dolménique et couche de sable au fond, n'avaient rien donné à leur explorateur (1).

La curieuse et rare particularité de notre monument est l'excentricité de la sépulture. Elle se trouve à deux mètres environ dans le S.-S.-E. du centre du tertre. Sur la bissextrice de l'angle droit S.-S-O. O. E.-S.-E. formé par les deux directions de longueur et de largeur du coffre funéraire. On

---

(1) Des tumulus avec couche de sable au fond de la sépulture ont été déjà rencontrés en Guissény, en Plouguin, en Crozon, en Poullan, et dans les montagnes d'Arrhée.

serait tenté de penser qu'une seconde chambre pourrait exister dans le secteur opposé en X. La largeur de la tranchée fait écarter la possibilité d'un troisième coffre dans l'angle N.-N.-E O. E.-S.-E. et par suite d'un quatrième dans le secteur O.-N.-O. O. S.-S-.O Le peu de temps dont pouvaient disposer M. Breton et ses hommes, occupés au battage de la moisson, m'ont empêché d'élucider la question, cependant intéressante, de la présence, sous le tumulus, de deux sépultures symétriques.

C'est le sort de bien des fouilles de ne pas être complètes.

A. MARTIN.

Alger, 8 Janvier 1903.

Un Tumulus en Plouguerneau (Finistère).

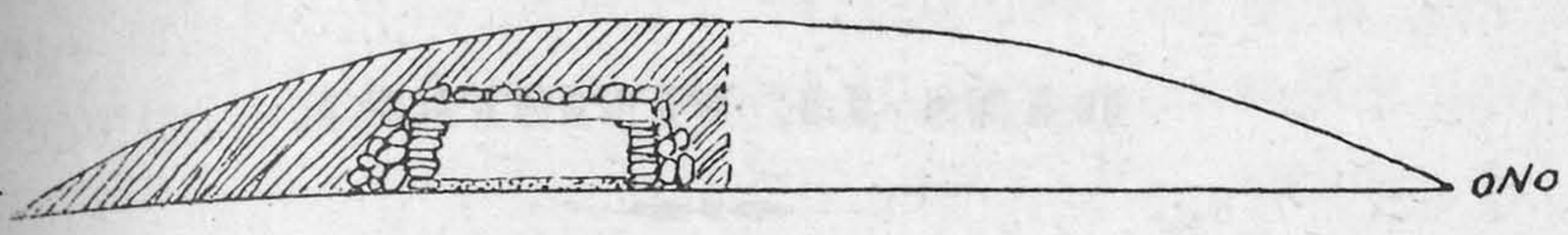

COUPE SUIVANT MN AU 1/200.

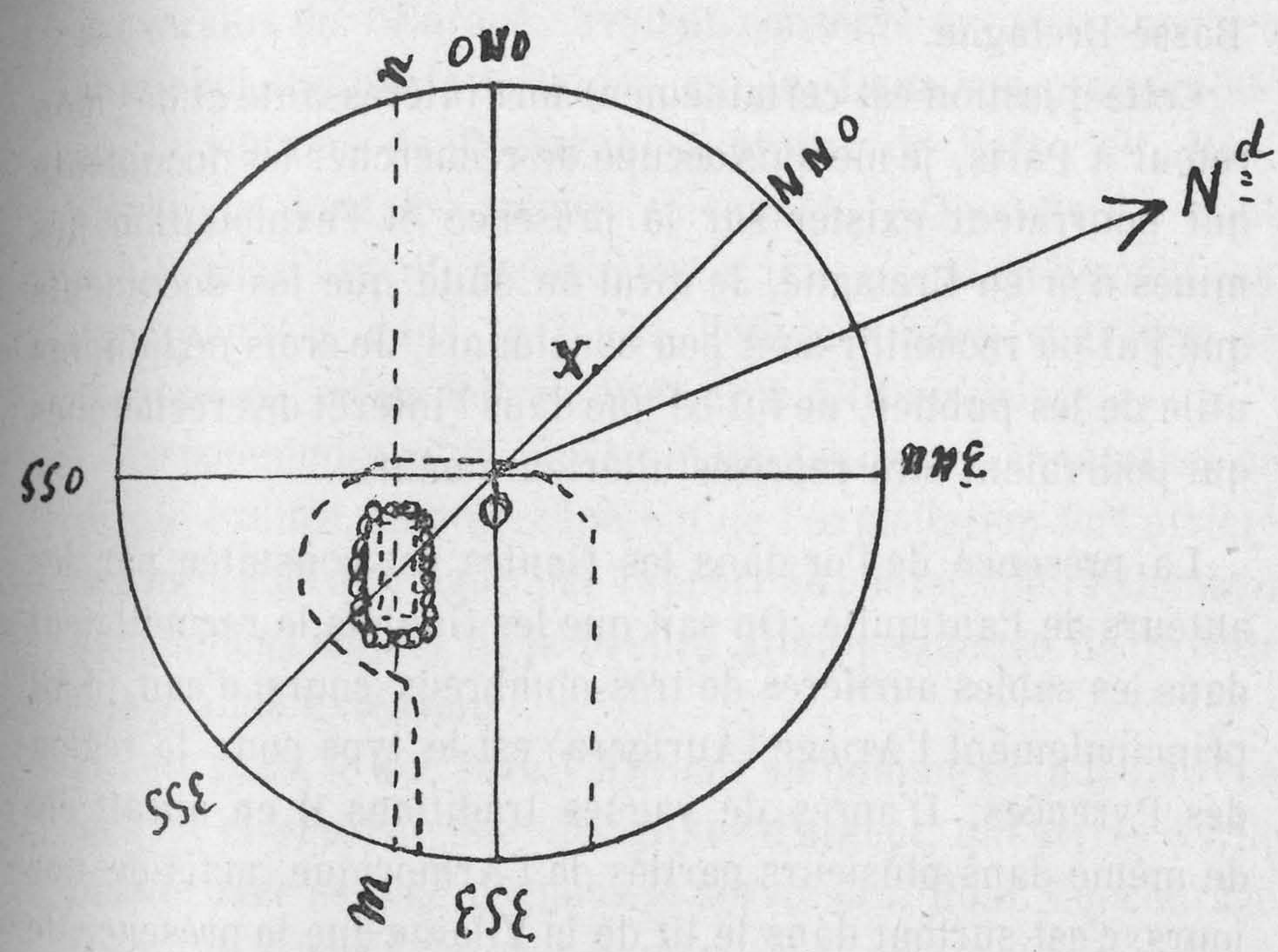

PLAN DES FOUILLES AU 1/1000.

VI

LES

RECHERCHES DE L'OR

DANS LE FINISTÈRE

J'ai présenté à la Société archéologique dans la séance du 30 octobre 1902 un lingot d'or trouvé quelques jours auparavant dans la commune de Tourc'h. Les détails de cette découverte et la description du lingot ont été donnés dans le Bulletin de la Société (1902, T. XXIX, p. XLI) et dans cette même séance, notre président a soulevé la question de la provenance de l'or qui se rencontre assez fréquemment sous forme de bijoux dans les plus anciennes sépultures de la Basse-Bretagne.

Cette question est certainement fort intéressante et dès mon retour à Paris, je me suis occupé de rechercher les documents qui pourraient exister sur la présence et l'exploitation des mines d'or en Bretagne. Je dirai de suite que les documents que j'ai pu recueillir sont peu concluants. Je crois néanmoins utile de les publier, ne fut-ce que dans l'intérêt des recherches qui pourraient être reprises ultérieurement.

La présence de l'or dans les Gaules est constatée par les auteurs de l'antiquité. On sait que les Gaulois le recueillaient dans les sables auriféres de très nombreux cours d'eau, dont principalement l'Ariège (Aurigera) est le type pour la région des Pyrénées. D'après de vagues traditions il en aurait été de même dans plusieurs parties de l'Armorique, mais de nos jours, c'est surtout dans le lit de la Vilaine que la présence de paillettes d'or a été constatée (1) et on pouvait en voir des

(1) On pourrait en trouver aussi dans l'Odet, au Stang-Ala (M. Guyader).

échantillons dans le cabinet de M. le comte de Limur, à Vannes. Ces paillettes proviennent probablement de la désagrégation sous les influences atmosphériques de roches éruptives anciennes.

Les placers qui peuvent se produire ne sont pas inépuisables. Il faut alors renoncer au lavage de sables devenus trop pauvres, rechercher l'or dans les roches qui le renferment, ouvrir des carrières, broyer la roche par des moyens mécaniques, et enfin laver les résidus à grande eau. Ce procédé, d'après M. Daubrée, était connu des Gaulois qui l'avaient employé dans les mines d'étain aurifère du centre de la France, mais, s'ils l'ont fait en Bretagne, il n'existe, ou plutôt il n'a été jusqu'ici reconnu aucune trace de leurs travaux.

Pendant les périodes suivantes de l'histoire les documents manquent complétement. On sait seulement que pendant le Moyen-Age les ducs de Bretagne. ainsi que les autres souverains de l'Europe, avaient conservé un droit supérieur sur l'exploitation de certaines mines Dans son commentaire sur la coutume de Bretagne, à propos de l'art. 581, Hévin s'exprime dans les termes suivants : « Quoique les mines « d'or et d'argent appartiennent aussi naturellement aux « particuliers dans le fonds desquels elles sont que les « carrières, on en fait un droit prohibitif au prince. »

Au commencement du XV^e^ siècle les ducs, à l'imitation des rois de France, se préoccupèrent de l'exploitation fort arriérée des mines de Bretagne par rapport aux mines de l'Allemagne auxquelles l'emploi de la poudre allait permettre de prendre une grande extension

Vers 1420, le duc Jean V fit venir un nommé Claude Latréba, ouvrier et *apureur* (sic) des mines d'argent, qui arriva d'Allemagne avec ses compagnons et serviteurs. Pour l'encourager il lui fut accordé de grands privilèges, entre autres celui de prendre dans les bois du duc et ceux des particuliers, tout ce qui serait nécessaire à son exploitation.

Ces privilèges, réellement excessifs, donnèrent lieu à de vives réclamations. Jean du Penhoët, amiral de Bretagne, s'en fit l'interprète (20 mars 1422) et le duc ne maintint pas l'autorisation primitive. Les exploitants ne furent plus autorisés à prendre les bois des particuliers qu'avec leur consentement, ces derniers conservant d'ailleurs le droit d'exploiter les mines qui seraient sur leurs terrains.

C'est ainsi que le 1er décembre 1434, Jean V, sur un exposé des grands services à lui rendus par divers seigneurs en 1432 et notamment par « ..... notre bien aymé et féal chevalier et « chambellan messire Jean du Penhoët, donne et octroye.... « congé et licence a nostredit chambellan de faire chercher « ladite mine d'argent et autres mines, ouvrir et miner dedans « icelle, ainsi que bon lui semblera, et au lieu qu'il lui plaira « en ses terres et seigneuries (1), pourvu que nous soyons « payés de nos debvoirs, en tel cas accoutumé ».

Il est très probable que l'exploitation des mines concédée à Claude Latreba ne donna pas de résultats bien satisfaisants, je n'en ai trouvé aucune mention pendant les dernières années du XVe siècle et je ne saurais dire où ces mines étaient situées.

Au commencement du XVIe siècle, peut-être sous l'impression produite par l'annonce de la découverte des mines de l'Amérique, la question de l'existence des mines d'or en France paraît avoir pris une certaine importance également en Bretagne. Les pièces suivantes, tirées des registres de la chancellerie de Bretagne et dont j'ai pris copie aux archives de la Loire-Inférieure (2) en sont une preuve.

Voici les termes de la première pièce :

« Devant mondit sieur le vendredi 25e jour de septembre audit an (1506).

---

(1) Ces seigneuries s'étendaient sur les paroisses de Saint-Thégonnec, Louénan et Taulé, au nord-est de Morlaix.

(2) Ces documents m'ont été fournis par M. Léon Maître sur une indication de M. Bourde de la Rogerie.

« Mandement adreczé à maistre Jehan Gibon auditeur de « la chambre des comptes et maistre Franczoys Le Saux de « ladite chambre, ung secretaire de ladite compaignie, quant « affin de se transporter ès parties de Kemper Corentin ou « l'on dyt y avoir myne d'or, pour dessentir la vérité affin « d'en advertir le Roy et la Royne ».

La seconde pièce constate l'enregistrement de « lettre « présentée pour être scellée contenant évocations pour « François Guillard à l'encontre de Jean Moreau, Loys Moreau « et autres qui ont excédé Salmon Honoré son commis à faire « besogne soubz luy aux mines qui ont esté trouvées ès « parties du dit Kemper Corentin (7 février 1509) ».

Ce Guillard devait exercer sa surveillance au nom du prince, car son nom se retrouve encore en 1519 sur les registres de la chancellerie comme membre « d'une commission adressée « aux juges de Cornouaille, Carhaix, Morlaix et Landreguer « pour François Guillard l'un des gens des comptes, afin de « faire enqueste et information de certains larcincs faits ès « mines d'estain, plomb, cuivre, vif argent et autres métaux, « *fors l'or*, en ce pays et duché de Bretagne et de procéder « vers les délinquants tant par prise de corps que par « ajournement ».

L'exception faite pour l'or donne lieu à supposer que la production de ce métal n'était pas une quantité négligeable et que son exploitation devait être soumise à une réglementation particulière.

Les redevances dues pour le produit des mines de métaux précieux étaient affermées, mais la production ne devait pas être bien importante, car en 1533 et 1534 personne ne se présenta à la baillée de la ferme des mines d'argent et de plomb. Le revenu fut donc inscrit : néant, dans l'état des revenus du Roy en Bretagne.

Pendant la dernière moitié du XVI^{e} siècle plusieurs édits furent pris par les Rois de France relativement à l'exploita-

tion des mines du royaume. Je mentionnerai seulement l'édit de 1557 par lequel le Roy Henri II attribua à la Cour des Monnaies de Paris la juridiction souveraine sur toutes les mines de France.

Enfin, au commencement du siècle suivant, sous un gouvernement qui cherchait à développer le commerce et l'industrie, le Roy Henri IV rendit en juin 1601 un édit pour la réglementation et la police du travail de toutes les mines du royaume.

A la suite de cet édit il aliéna les mines de la Guyenne et du pays de Labourd, des haut et bas Languedoc en faveur de Pierre de Beringhem, natif des Pays-Bas, son premier valet de chambre et contrôleur général des mines.

Ce dernier sachant combien l'art de l'exploitation des mines avait été négligé en France fit venir auprès de lui un de ses compatriotes, le baron de Beausoleil.

Il est essentiel de faire connaître ce personnage qui le premier explora sérieusement, non seulement la France, mais encore la Bretagne que certainement il connût beaucoup mieux que les minéralogistes des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Jean du Chastelet, baron de Beausoleil et d'Auffenbach appartenait à une des plus nobles et des plus anciennes familles de Lorraine (1). Il était né vers 1578 dans les Pays-Bas autrichiens et manifesta dès son enfance un goût et une aptitude toute spéciale pour l'étude des sciences exactes et de la minéralogie. Il se maria jeune avec une française, Martine de Bertereau, originaire du Berry, qui, partageant d'une manière extraordinaire les connaissances et les goûts de son mari, devint sa compagne dans ses voyages, son associé et son secrétaire capable de rédiger avec un véritable talent des mémoires sur les sujets les plus sérieux.

Il est probable qu'ils ne s'attardèrent pas à l'exploitation

(1) Les armes de la famille du Chastelet sont d'azur à la bande d'argent chargée de 3 fleurs de lys aussi d'azur.

des mines concédées à M. de Beringhem et qu'ils entreprirent alors de nombreux voyages pour visiter ensemble toutes les mines de l'Europe, Allemagne, Hongrie, Bohême, Moravie, Pologne, Mazovie, Silésie, Suède, Tyrol, Italie, Espagne, Ecosse, Angleterre et France. Pour les services rendus à divers gouvernements Beausoleil avait reçu de nombreuses commissions : conseiller et commissaire général des mines de la Hongrie, général des mines du Tyrol et du Trentin. du duché de Bavière, des duchés de Neubourg et Clêves. Enfin le Pape lui avait donné un semblable brevet dans tout l'Etat apostolique. Il était chevalier de l'ordre de Saint-Pierre-le-Martyr (1).

Ils allèrent même au Pérou, ce que nous apprend en 1640 la baronne de Beausoleil dans un passage de ses œuvres où, allant au devant des reproches que l'on lui pouvait faire de son incompétence sur des questions aussi spéciales, elle raconte ses trente années d'expérience, sa descente au fond des mines de Potosi au Pérou, sa visite aux mines d'Hongrie, « qui ont 4 à « 500 toises de profondeur, etc... Il faudrait être une souche, « dit-elle, pour n'avoir une expérience certaine, en ce que « j'ay si longtemps pratiqué et tourné en habitude. »

Vers 1625, le baron de Beausoleil rentra en France et obtint de M. le marquis d'Effiat, devenu surintendant des Mines et Minières de France, une commission (lettre d'attache) qui s'appuyant sur le résultat de ses recherches, l'autorisait « à se transporter dans les provinces, afin d'ouvrir des mines, « d'en faire des essais, d'en donner fidèle avis, pour arrester « par après ce que nous verrons à l'avantage des affaires de « Sa Majesté. »

Cette commission, datée du 31 décembre 1626, fut enregistrée

---

(1) L'ordre de la croix de saint Pierre martyr, qui existait en Lombardie au XVI[e] siècle, n'était en réalité qu'une association de personnes pieuses qui faisaient vœu d'exposer leur vie et leurs biens pour la défense de la foi catholique. Il n'eut qu'une existence éphémère.

successivement aux Parlements de Bordeaux le 12 juin, de Toulouse, le 8 juillet et de Provence le 10 décembre 1627 (1).

Dans cette même année les Beausoleil s'installèrent momentanément à Morlaix ; le baron était allé faire l'examen d'une mine dans la forêt du Buisson-Rochemares (2), et Martine de Bertereau s'était rendue à Rennes pour solliciter du Parlement l'enregistrement de la commission.

Ce fût pendant leur absence qu'un incident très fâcheux vint troubler leurs opérations. Sous le prétexte que ces travaux de recherches de mines ne pouvaient se faire sans magie, un prévost provincial au duché de Bretagne nommé Latouche-Grippé agissant de son propre mouvement, et assisté seulement d'un substitut du procureur du Roy, pénétra dans leur domicile, « fit par violence contre toute justice, dit la baronne, « ouvrir nos coffres, prit, pilla et emporta tout ce qui s'y « trouvait, bagues, pierreries, échantillons de minerais, in- « struments pour les découvrir et les essayer, procès-verbaux, « mémoires des lieux où ils avaient trouvé des minerais, « épreuves qu'ils en avaient faites, etc. »

Cette persécution porta un grand désordre dans les affaires le Beausoleil qui retourna en Allemagne, où l'empereur 'erdinand II lui renouvela le 29 septembre 1629 la charge de ontrôleur général des mines de Hongrie. Mais il ne tarda pas être rappelé en France où il revint avec l'assentiment de empereur. Les passeports accordés par l'empereur et par le rince d'Orange, capitaine général des Pays-Bas, les 20 mars 14 octobre 1630 mentionnaient le baron, sa femme, ses nfants, ses serviteurs, chevaux, matériel et ouvriers mineurs, nquante allemands et dix hongrois.

---

(1) A cette époque remonte l'impression, d'abord à Béziers (Biterris), puis Aix (Aquis Sextiis) d'un ouvrage de Beausoleil écrit en latin *Diorismus ae philosophiae de materia prima lapidis.*
Cet opuscule a été reproduit par Gobet auteur du XVIII[e] siècle à qui on t presque tout ce qui a éte publié sur Beausoleil.

(2) En breton Coet Roc'h Marc'h, paroisse de Plestin, évêché de Tréguier, intenant Coëtromar, en Tremel, Côtes-du-Nord.

Rentrés en France vers 1630, les Beausoleil purent se justifier de l'accusation de magie portée contre eux, mais ils ne réussirent pas à obtenir justice contre leur ennemi La Touche Grippé qui paraît avoir eu de puissants protecteurs. En 1632, la baronne publia un opuscule qui nous a été également conservé par Gobet et qui est intitulé « Véritable « déclaration faicte au Roy et à nos seigneurs de ses conseils, « des riches et inestimables thrésors nouvellement découverts « dans le royaume de France, présentée à Sa Majesté par la « baronne de Beausoleil. » Cet opuscule (in-8° s. l 1632) fut réimprimé la même année (Paris, in-4°). Gobet nous apprend encore que la baronne avait commencé et même terminé d'autres ouvrages sur les mines qui n'ont pas été davantage retrouvés (1).

Quoiqu'il en soit, Beausoleil obtint le 18 août 1634 de M. de la Porte de la Meilleraye, devenu surintendant général des mines, des lettres de surannation du Roy qui, prenant en considération les bons services de Beausoleil, le commet et députe pour continuer les recherches précédemment autorisées par le marquis d'Effiat, le 31 décembre 1626.

Cette commission fut enregistrée sans difficulté pendant l'année 1636, pour les gouvernements du Lyonnais et du Languedoc et le 18 mai 1637 pour le pays d'Aunis.

C'est dans son deuxième séjour en France que le baron de Beausoleil obtint un certain nombre de concessions de mines, mais par suite, soit de la jalousie de ses concurrents qui revenaient à la charge sur les accusations de magie, soit d'une lenteur malveillante dans la production des rapports demandés sur ses travaux, il ne put arriver à les mettre en valeur.

---

(1) Sciences et connaissances des mines, etc., etc.

Règlement sur l'ordre et la politique des mines ;

Liste des découvertes des mines et minières qu'ils ont fait de l'autorité du Roy. Cet ouvrage est mentionné dans le privilège de la « Restitution de Pluton » ouvrage imprimé en 1640. Un extrait de cette liste pour la Bretagne a été retrouvé (voir p. 87 ci-après).

Si l'exploitation des mines de Poullaouen lui fut concédée, il
ne restait plus aucune trace des travaux qu'il aurait entrepris,
quand ces mines furent soixante-dix ans plus tard l'objet d'une
concession sérieuse.

Enfin, après dix ans de travaux préparatoires dans lesquels
es Beausoleil déclaraient avoir dépensé toute leur fortune, la
aronne fit imprimer avec privilège du Roy du 20 avril 1640
n dernier ouvrage, *La Restitution de Pluton* (in-12, Paris,
640) et croyant pouvoir compter sur la protection du cardinal
e Richelieu elle lui dédia cet ouvrage dans lequel elle le
upplie de leur faire rendre justice contre Latouche-Grippé
u'elle accuse d'être l'origine de tous leurs maux.

Elle demande en même temps comme dédommagement des
00.000 livres de grandes dépenses qu'ils avaient faites,
'autorisation d'ouvrir les mines qu'ils avaient découvertes et
ignalées. Les considérations de toute nature qu'elle
éveloppe indiquent une grande connaissance de l'art des
nines et des idées très justes sur les avantages qui résultent
e leur mise en valeur. La baronne de Beausoleil revient à
lusieurs reprises sur ce que la magie n'a rien à faire dans
art de découvrir les mines. On pourrait s'y tromper, car,
insi que tous les savants de ce temps, elle avait pleinement
onfiance dans l'astrologie dont les procédés et les formules
ouvaient dès cette époque paraître bien étranges. Son livre
nferme sept tableaux de la représentation du ciel, permettant
ix personnes nées sous la constellation favorable, la recherche
s métaux et des sources. La baguette magique, coudrier ou
lmier, peu répandue jusqu'alors en France jouerait, d'après
e, un rôle important dans ces recherches.

Dans ces tableaux le soleil, la lune, les planètes, les mois
l'année y figurent avec les signes conventionnels employés
core aujourd'hui par les astronomes.

A titre de curiosité je reproduis le premier tableau qui
ncerne la recherche de l'or.

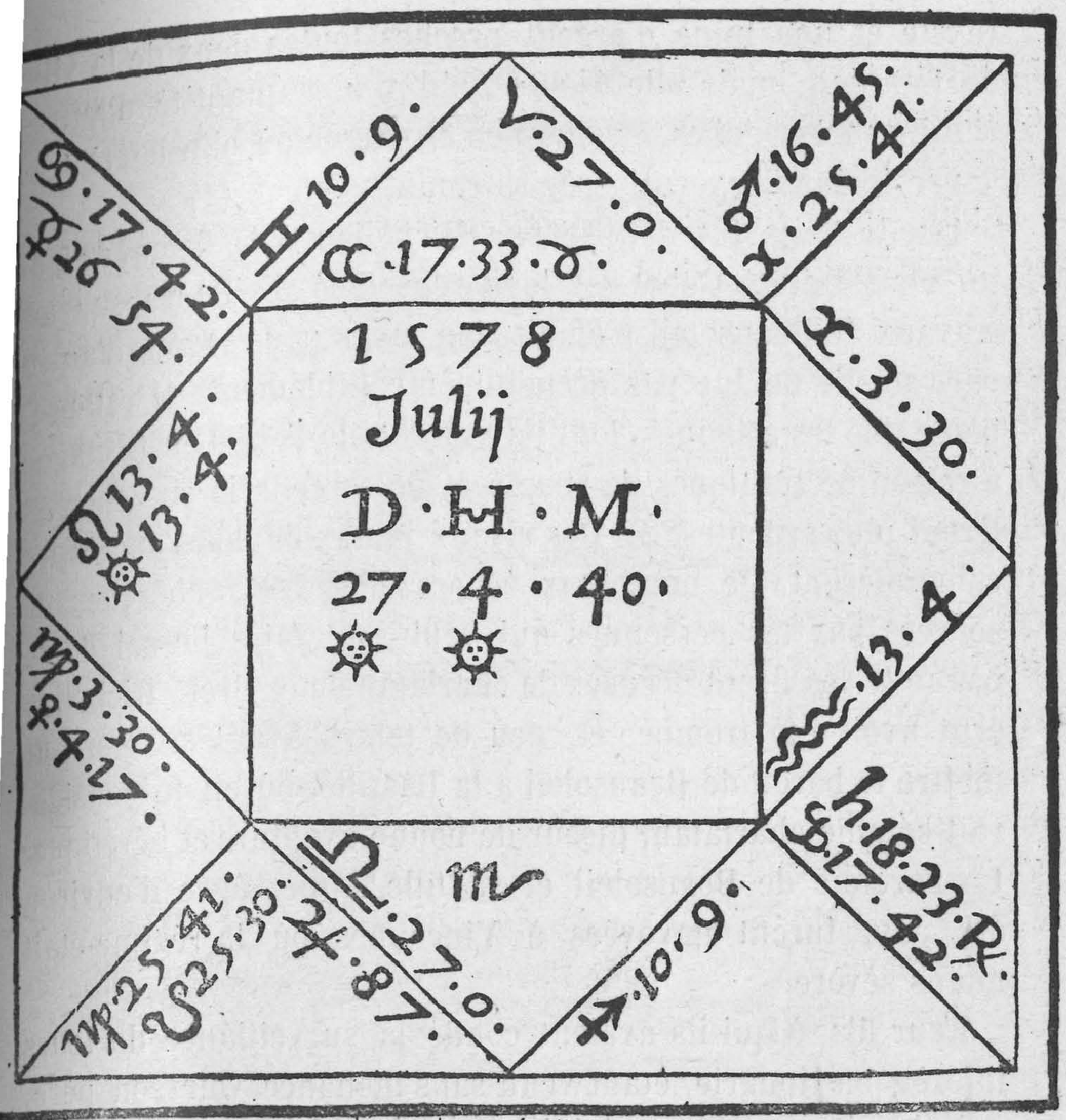

Les grands compas pour reconnoiſtre de la ſurface de la terre & des eaux, les Mines d'or, les Marchaſſites, la pierre d'azur, les talcz dorez, & pierre ſolaires, qui ſont ſous l'influence du Soleil ſe doiuent faire, le Ciel eſtant comme vous voyez, comme auſſi *verga lucens*.

Il n'est pas douteux que les Beausoleil avaient, pour faire leurs recherches, d'autres moyens plus efficaces auxquels, du reste, elle fait également allusion. Dans la *Restitution de Platon*, Martine de Beausoleil donne à l'appui de sa demande une liste des mines de France, qu'elle a fait connaître, liste sommaire, ne donnant pour la Bretagne qu'une mine d'amé-

thyste et une mine d'argent proches toutes deux de la ville de Lannion, mais elle ajoute qu'il y a « quantité d'autres « mines très bonnes...., aussi en Bretagne où elle a été tra- « versée dans l'exécution de sa commission. » (1)

Quelle suite fut donnée par Richelieu à la demande qui lui était faite ? Gobet, si bien renseigné d'ailleurs sur les travaux de Beausoleil n'en dit rien, mais nous savons d'autre part qu'elle ne fut pas accueillie favorablement. Il est probable que les attaques dont ils avaient été l'objet en Bretagne à raison de pratiques de magie et de sorcellerie se renouvelèrent plus ardentes (2). Des rivaux jaloux de leurs succès les calomnièrent. De nombreux échecs dans les recherches de sources par les personnes qui voulurent faire l'essai de la baguette les firent accuser de charlatanisme. Bref, Richelieu crut avoir été trompé, et, peu de temps avant sa mort, fit mettre le baron de Beausoleil à la Bastille, où on le considérait comme charlatan, diseur de bonne aventure et hérétique. La baronne de Beausoleil et sa fille Anne, âgée d'environ dix ans, furent envoyées à Vincennes où le régime était moins sévère.

Leur fils, à qui ils avaient confié la surveillance de leurs intérêts en Hongrie, étant venu sans méfiance voir son père, qui n'avait pas encore été interrogé par le lieutenant-civil, fut arrêté à son tour. Il figure avec son père sur une liste de prisonniers de la Bastille pour l'année 1643 (3). Mais il ne tarda pas à être relâché.

---

(1) Une liste très complète des mines de Bretagne que la baronne dit avoir été égarée ou volée, a été publiée par Gobet qui en a retrouvé une copie comprenant les sept évêchés. Pour donner une idée des travaux de ces minéralogistes, j'en reproduirai plus loin ce qui concerne le Finistère, évêchés de Cornouailles, Léon et Tréguier.

(2) On leur reprocha de s'être prêtés par condescendance pour un grand personnage à des expériences de transmutation de métaux.

(3) Sur cette liste de 53 noms qui existe aux archives du Ministère des Affaires étrangères figurent les deux maréchaux de France, Vitry et Bassompierre.

LE VIEUX QUIMPERLÉ

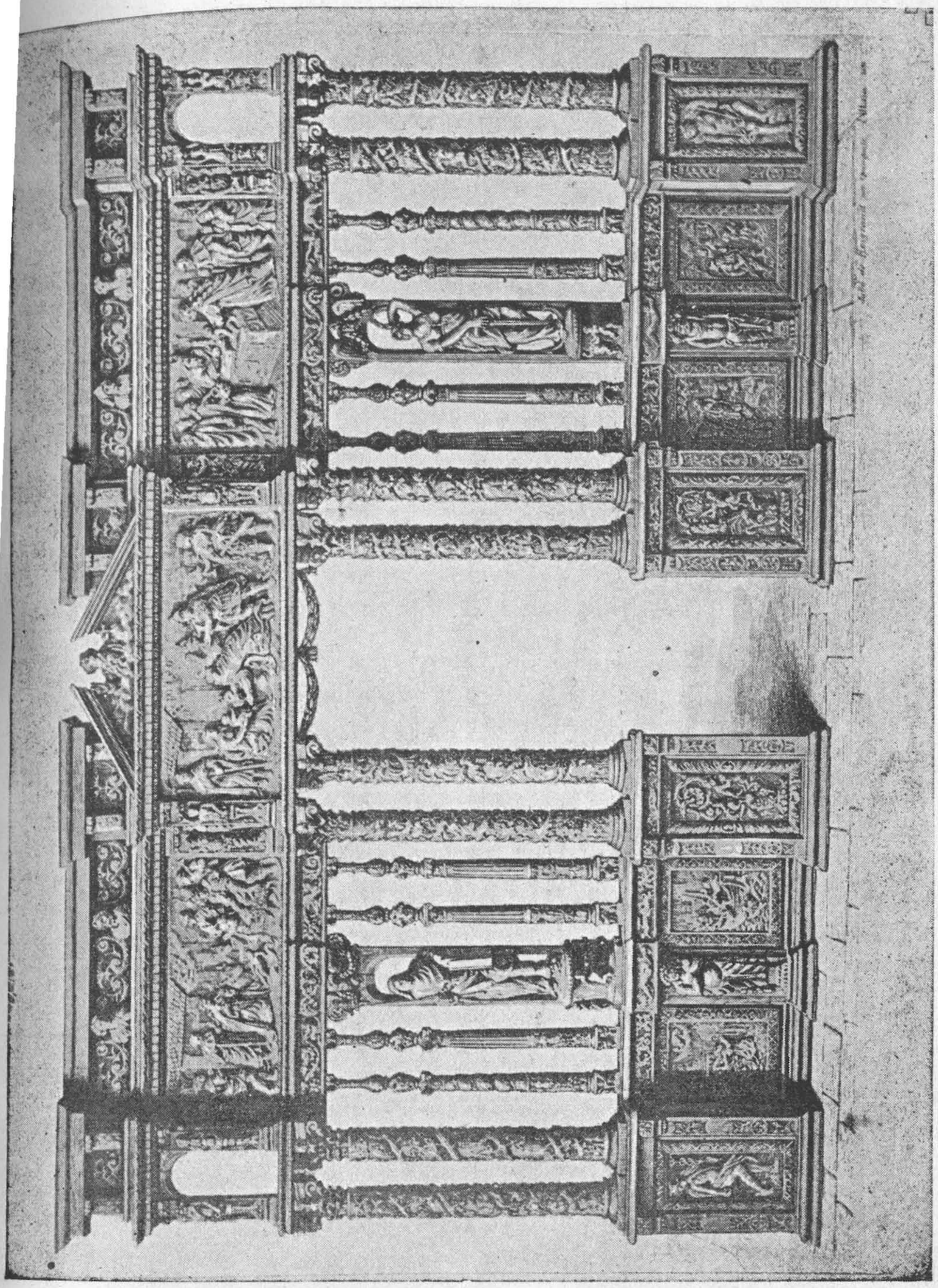

CHANCEL DE ROSGRAND (près Quimperlé.)

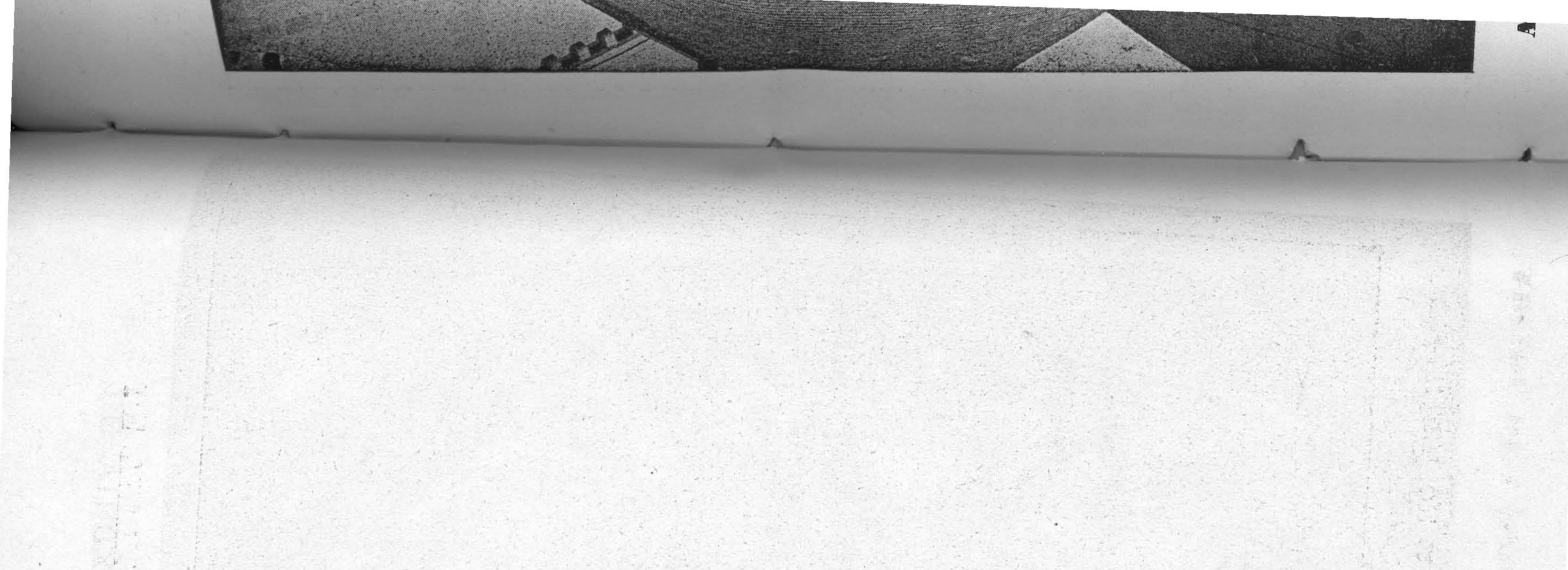

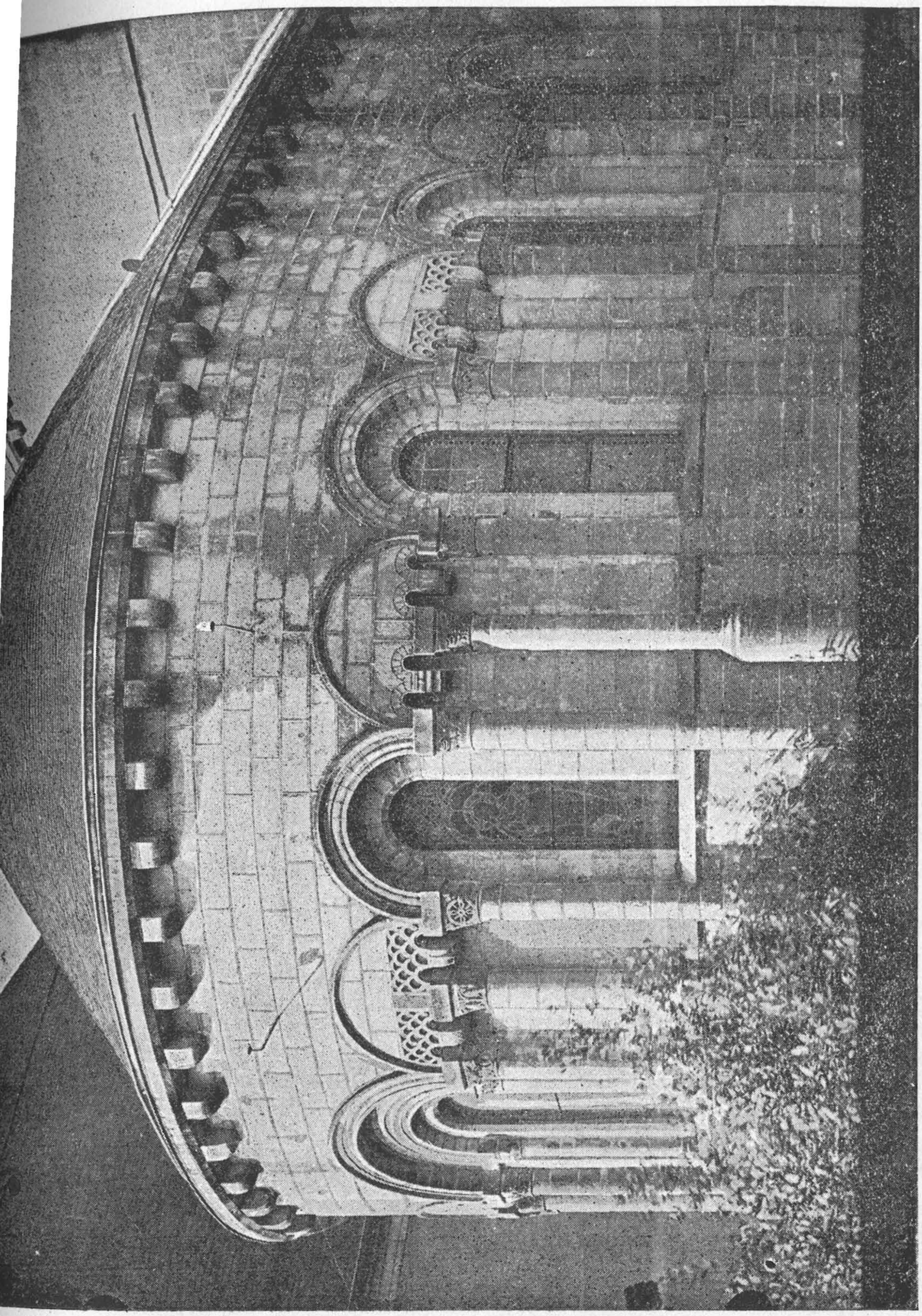

ABSIDE DE L'ÉGLISE SAINTE CROIX (Quimperlé).

Sculp

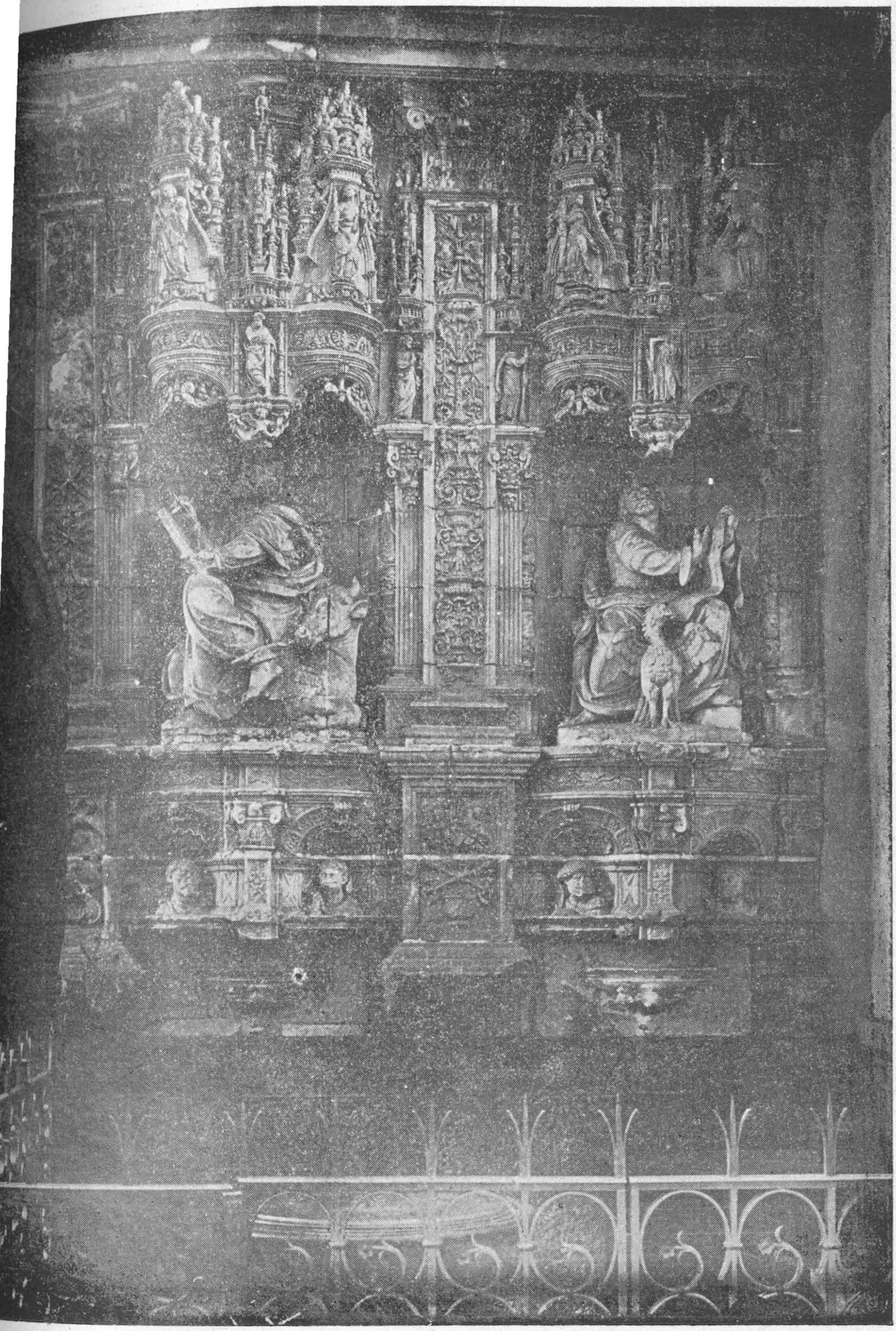

ulpture renaissance à l'église de Sainte-Croix (Quimperlé).

Por

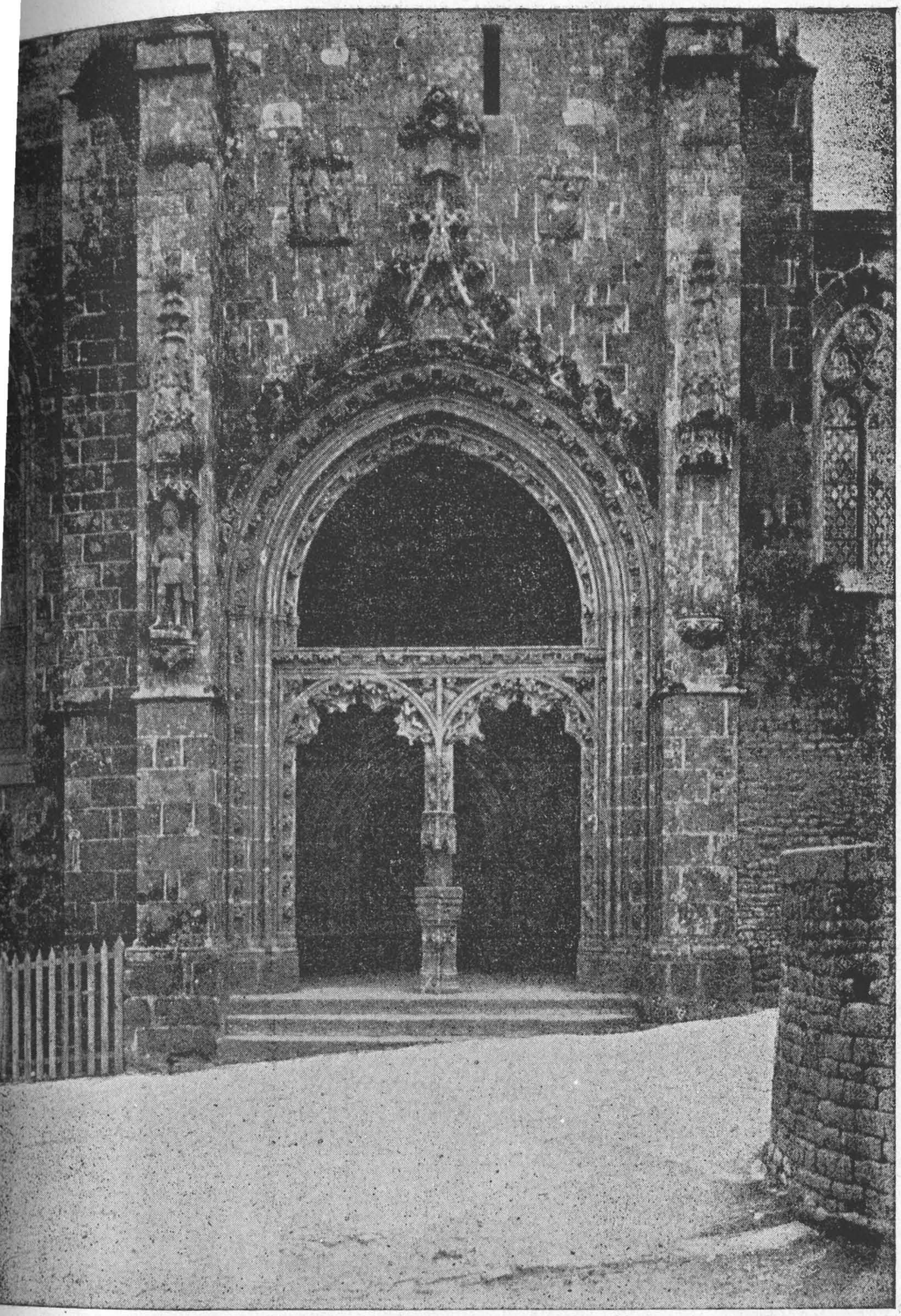

Porche nord de Notre-Dame de l'Assomption (Quimperlé).

Penc
latin à
« pour
« héré
Tous
fisqués
est co
la vie
depuis
« P
contra
là ret
à la
s'info
la re
chem
fusse
et pr
envo
n'éta
qu'o
mêm
des
pour
com
«
cett
dait
qu'
et q

(1
logi
(2
Le

Pendant sa captivité, la baronne avait fait apprendre le
tin à sa fille qui l'entendait assez bien. « C'était, disait-elle,
pour la rendre capable de la science des mines qui est
héréditaire dans leur maison. »
Tous les biens et les effets de cette famille avaient été con-
squés et leur situation était très malheureuse. Elle nous
st connue par plusieurs passages des mémoires concernant
vie de l'abbé de Saint Cyran (1) qui était à Vincennes
epuis 1638. Je reproduis le plus intéressant.
« Pendant qu'il (Saint Cyran) était à Vincennes, il y ren-
ontra une dame nommée la baronne de Beausoleil qui était
à retenue avec sa fille et qui avait aussi son mari prisonnier
la Bastille. La voyant quelquefois assez mal en ordre, il
s'informa qui elle était, et il manda à Madame Le Maître (2)
la rencontre qu'il avait faite, la priant de faire acheter des
chemises pour cette personne, marquant expressément qu'elles
fussent fort longues (car rien ne pouvait échapper à sa charité)
et priant qu'elles fussent de belle toile. Quand on les eut
envoyées, il se trouva que ce qui avait été fait pour la mère,
n'était bon que pour la fille, et il les lui donna, et manda
qu'on en fit d'autres pour la mère. Après, il manda à la
même personne de leur faire avoir des camisoles de futaine,
des souliers et des bas de laine, envoyant les mesures exprès
pour cela, et recommandant que tout fut fort bien fait et
comme on les portait alors.
« A l'entrée de l'hyver, il récrivit qu'il avait appris que
cette dame était menacée d'hydropisie, et que ce mal la ren-
dait sensible au froid. Il pria donc la personne dont j'ai parlé,
qu'on lui fit faire un habit de ratine toute de la meilleure,
et qu'on y mit une dentelle noire, parce qu'il avait ouï dire

---

(1) J. du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Siran, connu comme théologien et ami de l'évêque Jansénius.

(2) Elle était la fille aînée d'Antoine Arnauld, avocat, et mère de Louis Le Maistre de Sacy.

que c'était la mode et il ajoutait que sa maxime était dans les aumônes de charité de servir toujours les personnes selon leur condition. Il fit faire aussi un habit à la fille. Comme cette dame, dont il s'était servi, lui eut envoyé le tout sans lui mander le prix, il lui écrivit :

« Pourquoi ne me mandez-vous pas le prix de ce que vous « avez fait faire ? Quand cela vaudrait mille écus (ce sont ses « termes) je veux les donner ; je les trouverai bien employés, « puisque c'est pour une charité » Il envoya de même à la Bastille pour faire habiller le mari de cette dame, et j'ai su de la personne qui y mena son tailleur, qu'il eut soin de lui demander expressément de quelle étoffe il le voulait et avec quelle garniture, parce qu'il avait charge de le lui faire en la manière qu'il le voudrait. »

On peut juger de l'étonnement du baron de Beausoleil quand il reçût la visite du tailleur qui venait prendre mesure et lui demanda de choisir l'étoffe de son habit sans qu'il sût lui-même le nom de la personne qui l'envoyait.

L'abbé de Saint-Cyran ne croyalt pas encore avoir assez fait pour cette famille. Dans une lettre adressée à son ami M. Le Rebours « il s'agit, dit-il, d'une charité à laquelle il « s'est engagé. » Il le prie de s'enquérir de la jeune Anne de Beausoleil qui était alors confiée à « M^lle^ Mareschal, fille de « M. Mareschal verrier, par conséquent gentilhomme, demeu- « rant près la Charité. » Il voudrait aussi savoir ce que sont devenus les autres enfants au nombre de 5 ou 6.

A partir de ce moment, on n'entend plus parler de cette famille. On suppose que Beausoleil mourût en prison vers 1645, mais on ne sait ce qu'il advint de sa femme et de ses enfants (1).

Je tiens avant de quitter ces malheureux à donner l'opinion exprimée sur leur compte par deux personnages considérables.

---

(1) Les archives de la Bastille ne remontent pas jusqu'à cette époque.

Voici ce que disait Antoine Arnauld, le fils.

« Les horoscopes que le baron se mêlait de dresser étaient « des effets de sa science, qui ne sont pas mauvais de soi, « si on demeure dans les pronostics des astres et qu'on « assure rien, ou qu'on laisse Dieu par dessus..... »

Saint Cyran défend aussi les Beausoleil.

« Ils n'avaient affronté personne, ni reçu de biens d'autrui, « ce qui est une grande marque d'innocence chez eux. S'il « n'y eut eu de l'innocence chez eux, ils n'eussent pas vécu « si longtemps en France..... »

Pendant les deux siècles qui suivirent, il ne paraît avoir été fait aucun travail d'ensemble sur la géologie et les mines de la Bretagne. Les travaux des Beausoleil sont mentionnés quelquefois, sans qu'il y soit rien ajouté de nouveau, et il faut attendre le premier quart du XIX^{e} siècle, et le mémoire de Puillon de Boblaye en 1827 qui peut être considéré comme le point de départ de nouvelles et sérieuses études. La carte géologique d'ensemble de la France, dont la longue préparation avait été confiée à MM. Dufrénoy et Elie de Beaumont fut publiée en 1841 : un chapitre du texte explicatif (le 2^{e} du 1er volume) est consacré tout entier aux terrains anciens et aux terrains de transition de la presqu'île de Bretagne. Peu d'années après parut la carte géologique du Finistère à l'échelle des cartes de Cassini, accompagnée d'une notice par M. E. Lefébure de Fourcy.

Dans aucune de ces publications il n'est fait allusion à la présence de l'or en Bretagne.

C'est seulement en 1875 que M. Alfred Caillaux, dans son ouvrage intitulé *Tableau général et description des mines métalliques de la France* accorde une mention spéciale aux gisements d'or de Bretagne en indiquant les conditions dans lesquelles l'or peut se rencontrer et les localités où ces conditions sont remplies. Il rappelle à cette occasion les travaux du baron de Beausoleil et plus équitable que beaucoup

l'auteurs qui en ont parlé très légèrement, il s'exprime dans es termes suivants : « Ces mineurs intelligents dans un moment où toutes les mines de la France autres que les mines de fer, étaient dans l'abandon, firent à leurs frais une exploration complète de la France et laissèrent une longue liste qui contient des gîtes de minime importance, mais les principales mines exploitées en Bretagne ont été fort bien indiquées. »

Dans le 2e volume d'un ouvrage en cours de publication ntitulé *Minéralogie de la France*, M. Lacroix cite également es localités de la Bretagne où l'or se rencontre, ou peut se encontrer, mais pas plus que Caillaux il ne leur accorde 'importance.

Pour terminer cette longue énumération il faut citer la arte géologique détaillée de la France à l'échelle des cartes e l'Etat-Major, au 80.000e, dont l'exécution a été commencée près l'achèvement de la carte géologique d'ensemble. Sur les ingt feuilles qui comprennent la Bretagne, quatorze ont été ubliées ; elles contiennent sur les marges des notices très ıtéressantes rédigées par M. Ch. Barrois. En ce qui concerne or, elles ne font que confirmer les indications de gisements ıdiquées par MM. A. Caillaux et Lacroix.

En somme, l'appréciation de ces divers savants sur le fond la question est identique, et peut se résumer de la manière ıivante :

L'or existe en Bretagne, mais il y est très rare à l'état natif comme toujours il contient une quantité plus ou moins nsidérable d'argent.

Sa présence en paillettes très menues a été constatée dans Vilaine, à St-Perreux, à l'amont de Redon, et dans les ages situées au sud de l'embouchure de cette rivière. Il ıdrait, d'après Jagnaud une vingtaine de ces paillettes pour re un milligramme.

L'or existe aussi dans les sables stannifères du bord de la mer

depuis Penestin (1) jusqu'à la pointe de Piriac. Il est contenu dans la cassitérite (étain oxydé) qui forme des boules pouvant atteindre la grosseur d'une noix. Dans un mètre cube de sable on peut recueillir de 10 à 15 kilogrammes de cassitérite contenant un demi-gramme d'or, teneur un peu supérieure à celle du gravier du Rhin (M. Durocher) Un minerai analogue se rencontre également dans le bassin supérieur de deux affluents de la Vilaine, l'Oust et la Claye, à la surface et sur plusieurs points au pourtour du massif granitique qui sépare les deux vallées, à Guéhenno notamment. Il proviendrait sous l'action de causes superficielles d'une désaggrégation des filons stannifères.

L'or a été aussi rencontré aux mines d'étain de la Villeder (M. l'ingénieur en chef Lodin).

Il est, en effet, reconnu que les gîtes métalliques sont répandus fréquemment au milieu de roches éruptives quartzites, amphiboliques, dioritiques, etc., ou dans les schistes anciens plus ou moins métamorphisés « au voisinage « des granits dont elles forment pour ainsi dire, là comme « ailleurs, une espèce d'auréole métallique » (M. Caillaux).

Il faut enfin mentionner la découverte par M. Dubuisson « dans la carrière de la Radière, près Nantes, de l'or « natif en petites masses lamelleuses associées dans une « géode de granulite à des cristaux de quartz, d'apatite « violette (chaux phosphatée) et de cassitérite ». Si quelques échantillons de cette roche aurifére ont pu être recueillis, la découverte de M. Dubuisson est restée isolée, et on peut dire qu'il n'y a sur aucun point de la Bretagnede roche aurifère en quantité notable, et encore moins susceptible d'être exploitée.

Il en est de même du produit du lavage des sables. Il est possible qu'autrefois d'autres rivières que la Vilaine aient charrié des paillettes d'or, mais les placers qui ont pu exister

---

(1) Ce nom peut s'expliquer par la présence constatée anciennement de minerai d'étain.

ont été si complètement épuisés que la tradition en est complètement perdue.

Avant de terminer cette énumération bien faite pour décourager les chercheurs d'or dans le Finistère, je dois cependant faire une dernière observation au sujet de la mine signalée en 1506 *ès partyes de Quimper*. Son emplacement n'est pas indiqué, mais cependant je le placerais à la montagne du Ris, près Douarnenez. En effet, les recherches de 1506 n'étaient probablement pas oubliées au bout d'un siècle et leur existence n'a pu échapper aux Beausoleil dans leur très minutieuse exploration Aussi me paraît-il évident que cette ancienne mine n'est autre que la seule mine d'or figurant pour cette région sur la liste des Beausoleil. Voici en quels termes :

« Au Ry, près Douarnenez, sur le bord de la mer, une riche « mine qui contient plusieurs rameaux d'or, argent et cuivre »

Cette conclusion est rendue très acceptable si on étudie la carte géologique détaillée n° 72 où se trouve indiqué sur le bord de la mer au pied de la montagne du Ris la présence de rochers amphiboliques en contact de la granulite et des micaschistes. Ce sont précisément les circonstances dans lesquelles nous avons dit précédemment que l'or pouvait se rencontrer. Les mêmes circonstances se retrouvent à peu de distance sur un point où une ancienne tradition rapporte qu'il existait une mine d'or que le seigneur de Nevet, pour la garantir, avait fait recouvrir par l'étang dont les eaux font mouvoir le moulin de Nevet.

Il n'est donc pas impossible que des recherches faites avec méthode et persévérance fassent retrouver les traces d'un gisement aurifère sur quelque point bien choisi, mais on peut admettre à priori comme certain, qu'il n'y aurait aucun intérêt pratique à renouveler les tentatives d'exploitation faites et abandonnées depuis plusieurs siècles.

DE VILLIERS DU TERRAGE.

Paris, le 15 mars 1903.

EXTRAIT D'UNE LISTE DES MINES DE BRETAGNE

recueillie et publiée par Gobet.

Evêché de Cornouailles.

Près Quintin.....	Mine d'argent.
Paroisse de Dude, *Duault*..	Mine de cuivre.
Paroisse de Rostrenen....	Mine d'argent.
Paroisse du Mur, près Pontivy.....	Mine d'argent.
Près Pont-Pol, *en Paule*..	Mine d'argent et plomb très riche.
Paroisse de Kmaria, *Locmaria*.....	Mine d'argent.
Au Ry, proche Douarnenez, sur le bord de la mer.....	Mine riche qui contient plusieurs rameaux d'or, argent et cuivre (1).
Paroisse de Saint-Germain, *Plougastel-Saint-Germain*...	Mine d'argent.
Paroisse de Laz.....	Mine d'argent sur la montagne du Rufec.
Près Corray *(Coray)*.....	Mine de cuivre, arquifou (2).
Passage de Plougastel.....	Mine arquifou contenant or et argent.
Pied (sic) de la ville du Faou	Mine arquifou contenant or et argent.
Paroisse de Crozon.....	Mine de cuivre, en face de la rade de Brest, sur le bord de la mer.
Paroisse de Loccenan *(Locronan)*.....	Mine d'argent contenant beaucoup d'or.
Aux Tourelles, *en Lannédern*.....	Mine de plomb dans les montagnes d'Arrés.

(1) Il en a été précédemment question, page 81.
(2) Alquifoux, plomb sulfuré.

Paroisse de Pleyben.....	Mine d'argent contenant du cristaux.
Proche le Cleyou, chemin de Quimper à Rosporden....	Mine d'argent.
Près Quimper, enclos de Valven *(du Calvaire)*.....	Mine d'argent.
Près Quimper, à Fratunec-gin, *Prateger (?)*.....	Mine de plomb et d'argent.
Près Quimper, Moulin de Ver, *moulin vert*.....	Mine d'argent et de cuivre.
Près Quimper, ...?	Mine d'étain.
Paroisse de Cuzon.....	Mine de plomb.
Paroisse de Cuzon.....	Mine d'argent dans la montagne du bois taillé.
Paroisse de Kfeunteun....	Mine de plomb et d'argent dont la fontaine minérale s'écoule dans les douves de Quimper
Paroisse de Kfeunteun....	Mine de fer et d'argent à la maison blanche.
Paroisse de Poullaouën...	Mine riche de plomb et d'argent.
Paroisse de Uhelgoat.....	Mine de plomb et d'argent.
Près Quimper et aux environs du château de Crémar (1)	Mine abondante de charbon de terre.

Les montagnes d'Arrès contiennent des mines de bien des espèces.

---

(1) Crémar ou Créac'h-Marc'h est un ancien manoir que l'on doit identifier avec Kernisy, jadis Kerminihi.

Evêché de Léon.

Dans la terre de Penhoët..	Mine d'or (1).
Près les récollets de Morlaix dans le bois de Penite *Pénélé (?)*	Bonne mine de plomb contenant quantité d'argent.
Paroisse de Guissény.....	Une mine de plomb et argent.
Entre Saint-Martin et Taulé, allant à Pensez.....	Une mine de plomb qui a sa fontaine minérale près la chapelle de la Madeleine.
Dans la trêve de Saint-Jalme (2) près de Saint-Dol..	Mine de plomb.

Évêché de Tréguier *(Extrait)*.

Près Morlaix, sur une montagne appartenant à M. Duval Leroux.....	Une mine d'argent contenant beaucoup de cristaux.
Paroisse de Plouézoch, vis à vis le château des Temrau, *le Taureau*.....	Une mine de plomb.
Paroisse de Lanmeur, au château de Boiséon.....	Une mine d'or.
Paroisse de Guimaëc (3)...	Une mine de plomb.

Évêché de Vannes *(Extrait)*.

Néant.

---

(1) L'existence des mines dans la terre de Penhoët a été signalée précédemment, page 7.

(2) Jalme doit être une mauvaise lecture de Jaime pour Jacques, nom d'une chapelle et d'un manoir situés à l'entrée de Sibiril (M. Favé). Beausoleil aurait donc mis Saint-Jacques pour Sibiril comme Saint-Germain pour Plougastel.

(3) Cette paroisse est limitrophe de celle de Plestin ou Beausoleil signale une riche mine de plomb contenant de l'argent, et une mine d'argent près la chapelle de Saint-Jacques, au château de Coetmen.

VII

FINISTÈRE

LA POINTE DE KERMORVAN, en Ploumoguer

SES MONUMENTS, PIERRES A CUPULES

En face du Conquet, de l'autre côté du port, est la pointe
e Kermorvan. Particulièrement intéressante, elle est une
es pointes du littoral du Finistère sur laquelle se trouvaient
unis le plus de monuments préhistoriques. Tous aujourd'hui
nt dévastés ; avant que les derniers d'entre eux disparaissent
ıtièrement étudions-en les débris.

Descendons sur le môle du Conquet et là, prenant une
rque, faisons-nous conduire en face à la cale qui donne
cès à la presqu'île de Kermorvan.

En débarquant, montons l'escalier qui conduit sur la falaise.
ı y arrivant, nous trouvons, à notre gauche, une allée cou-
rte A (1), bien ruinée par la construction d'un chemin de
nde et de retranchements en terre qui la couvrent en partie.
ois sur six des pierres qui en sont encore visibles portent
s sculptures dont il est grand temps de s'occuper.

Les restes de ce monument se composent de trois pilliers
i sont sur le côté gauche du sentier allant du passage à la
me de Kermorvan et de deux autres piliers et de la table
'ils portent engagés sous un énorme retranchement haut
dix mètres, coupant l'isthme en cet endroit. On ne peut
oir aujourd'hui quelle en était l'importance. Outre
partie qui en est actuellement visible (voir le plan), on
erçoit le commencement d'une seconde table T', qu'il serait
prudent de chercher à dégager du retranchement sous

(1) Voir la carte de la pointe et de ses monuments.

equel elle est prise. Occupons-nous donc seulement des pierres intéressantes de la partie visible de notre monument, c'est-à-dire des pilliers A, B et C qui portent des sculptures. Nous n'en avons pas remarquées sur les piliers D et E, pas plus que sur la face visible d'un autre pilier mesurant 2 m. 40 sur 2 mètres de plus grande largeur jeté dans l'anfractuosité de la falaise, ni sous la table T. Les piliers A et B, qui supportent assez mal la table T, forment avec elle une chambre s'ouvrant à l'Est, ayant 1 m. 80 de large à l'ouverture Est, 1 m. 30 au bout opposé et 1 m. 20 de hauteur sous table.

A l'intérieur de cette chambre, le pilier A, pierre schisteuse de 1 m. 10 de haut sur 0 m. 82 de large en haut et 0 m 60 de largeur au rez du sol, est particulièrement intéressant par les signes qui sont gravés à sa surface. Ils forment un ensemble composé de lignes droites et de cupules de dimensions et de formes différentes, les unes rondes, et parmi celles-ci quelques-unes, comme celles b et b', sont très profondément creusées, de 45 millimètres, d'autres, comme celles d et d', sont allongées et ont, l'une d'elles, 16 centimètres de long (voir sur notre planche, le pilier a et ses sculptures).

Par ses lignes droites parallèles ou coupées à angle droit et ses cupules, cet ensemble a une certaine analogie avec la pierre gravée de la sépulture sous tumulus de Saint-Bélec, en Leuhan (Finistère), que nous avons publiée dans les comptes rendus du comité de l'instruction publique, et aussi dans les mémoires de notre Société, dont la planche rend admirablement les dessins de ce curieux monument.

Le pilier B, second support de la table T, est également orné d'une cupule allongée et de sept cupules rondes, dont celles 1, 2, 3 et 4 profondément creusées, ont un diamètre variant entre 4 et 5 centimètres (voir le dessin du pilier B).

Le pilier C (voir le plan), haut de 1 mètre et large de 1 m. 10 au rez du sol, porte gravées sur sa surface six cupules, dont

deux, celles 5 et 6, ont 5 et 6 centimètres de diamétre, et sont plus profondément creusées que les quatre autres. La table T, le pilier C, les deux autres piliers en place et celui jeté dans l'anfractuosité de la falaise, sont en granit.

Il serait fort à désirer que les restes de cette belle allée couverte du passage, si malheureusement mutilée, située au point A de notre carte de la pointe de Kermorvan, soient protégés et conservés ; nous n'osons guère l'espérer.

Continuons notre excursion à travers la pointe. Passant par dessus le retranchement sous lequel est enfoui le monument que nous venons d'étudier, nous rencontrons une motte (voir la carte) au sommet de laquelle on remarque les substructions d'une tour ronde de 3 m. 50 de diamètre intérieur, dont la maçonnerie épaisse de 2 m. 50 est parementée en moellons à peu près réguliers à l'intérieur.

A cinquante mètres au nord-ouest de cette motte sont deux petits menhirs de 1 m. 50 et de 1 m. 40 de haut ; ils faisaient autrefois partie d'un alignement de six menhirs coupant transversalement la pointe en cet endroit ; ils sont accompagnés d'un petit tumulus. A quarante mètres au nord-ouest de cet alignement est un autre petit menhir de 1 m. 40 de haut, à 80 mètres duquel on trouve, à 35 mètres au sud du village de Kermorvan, deux énormes dolmens alignés est ouest, distants l'un de l'autre de dix mètres.

Celui qui est à l'est a une table de 4 mètres sur 3 m. 50 ; il était sans doute accompagné d'une galerie, dont on voit les traces du côté Est. Le dolmen Ouest a une table de recouvrement encore plus immense que sa voisine ; elle mesure 5 m. 55 sur 3 m. 60, fendue, sa moitiée sud a dérapé de dessus ses montants et s'est un peu détachée du reste.

A 30 mètres à l'est du village de Kermorvan, est un menhir de 2 m. 60 de haut ; il faisait autrefois partie d'un vaste monument, peut-être unique, démoli en 1830 par le génie. Son plan dressé à cette époque existe fort heureusement à la

chefferie du génie de Brest, Cromlec'h pentagonal de 50 mètres de plus grande longueur sur 35 mètres de plus grande largeur, il se composait de huit menhirs, ayant à l'intérieur trois autres menhirs en ligne droite.

En descendant vers la pointe du phare, avant d' y arriver, nous laissons sur notre gauche un petit tumulus et deux menhirs de 1 mètre et 1 m. 25 dont l'un est abattu. (Voir la carte.)

Remontant sur le sommet de la falaise, en nous dirigeant vers Portz-Pabu, nous rencontrons une double enceinte, fortification primitive qui date certainement de l'époque néolitique, et plus loin, coupant l'étroit passage qui permet d'atteindre l'extrême pointe qui, d'un côté, domine la pleine mer et de l'autre la baie des Blancs Sablons, une nouvelle enceinte de la même époque derrière laquelle sont un petit dolmen en ruine et plusieurs chambres mégalithiques à ciel ouvert (Voir la carte.)

Si, détournant un instant la vue des nombreux monuments que nous venons de visiter, quelqu'un était tenté de suivre le parcours que nous avons fait pour les étudier, il serait certainement dédommagé de sa peine par le spectacle grandiose qu'il aurait sous les yeux, si surtout il faisait cette promenade au moment où le soleil va disparaître à l'horizon par une belle soirée d'automne.

En revenant au Conquet, au lieu d'y entrer par le passage, continuons outre pour revenir par le fond du port. Longeant la baie des Blancs Sablons, en nous dirigeant vers la redoute (voir la carte, nous trouvons à notre gauche d'abord un petit tumulus de 8 mètres de diamètre sur 2 mètres de haut, et trois petits menhirs de 0 m. 90, 1 mètre et 1 m. 30 de haut, le dernier à 65 mètres avant d'atteindre la Redoute.

Là s'arrête la série des monuments de la pointe de Kermorvan.

P. DU CHATELLIER.

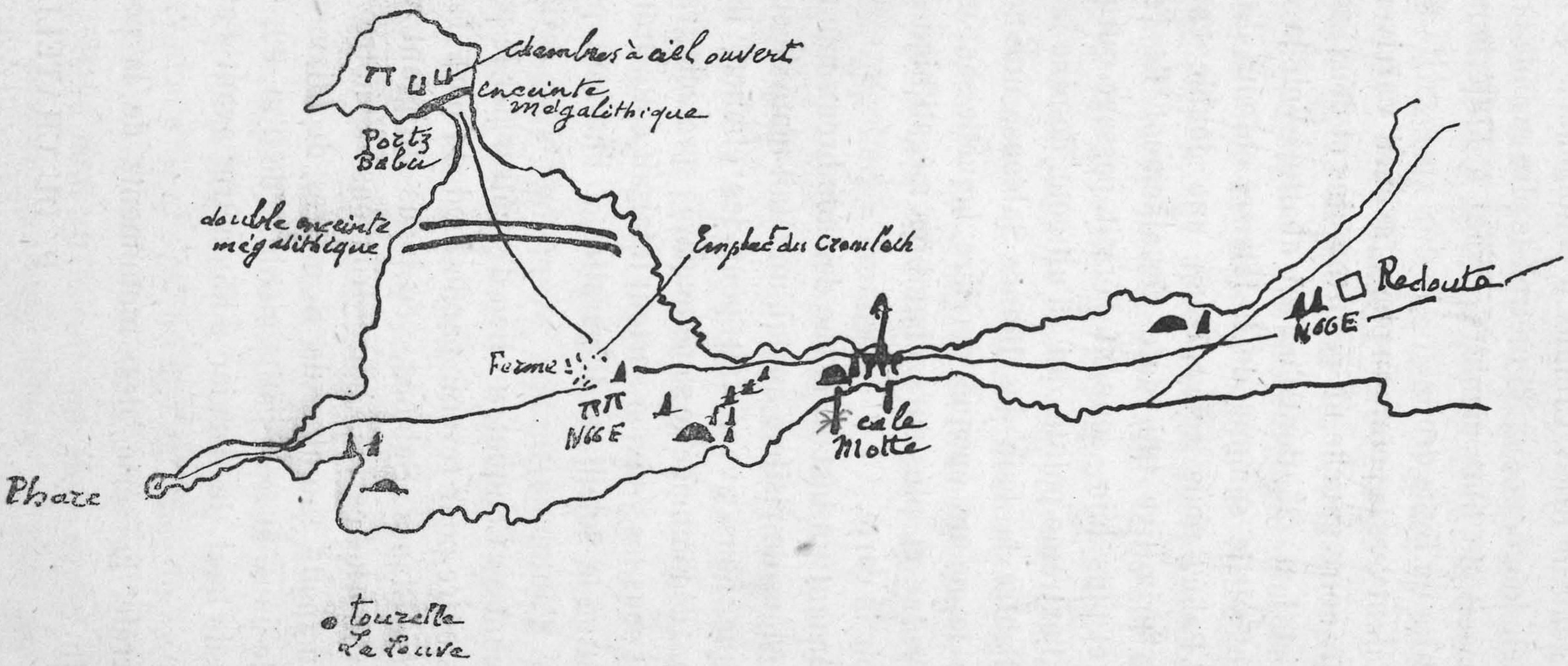
chambres à ciel ouvert
enceinte mégalithique
Porte Baba
double enceinte mégalithique
Emplacement du Cromlech
Ferme
Redoute
N66E
N66E
cale Motte
Phare
tourelle
Le Four
Clocher du Conquet

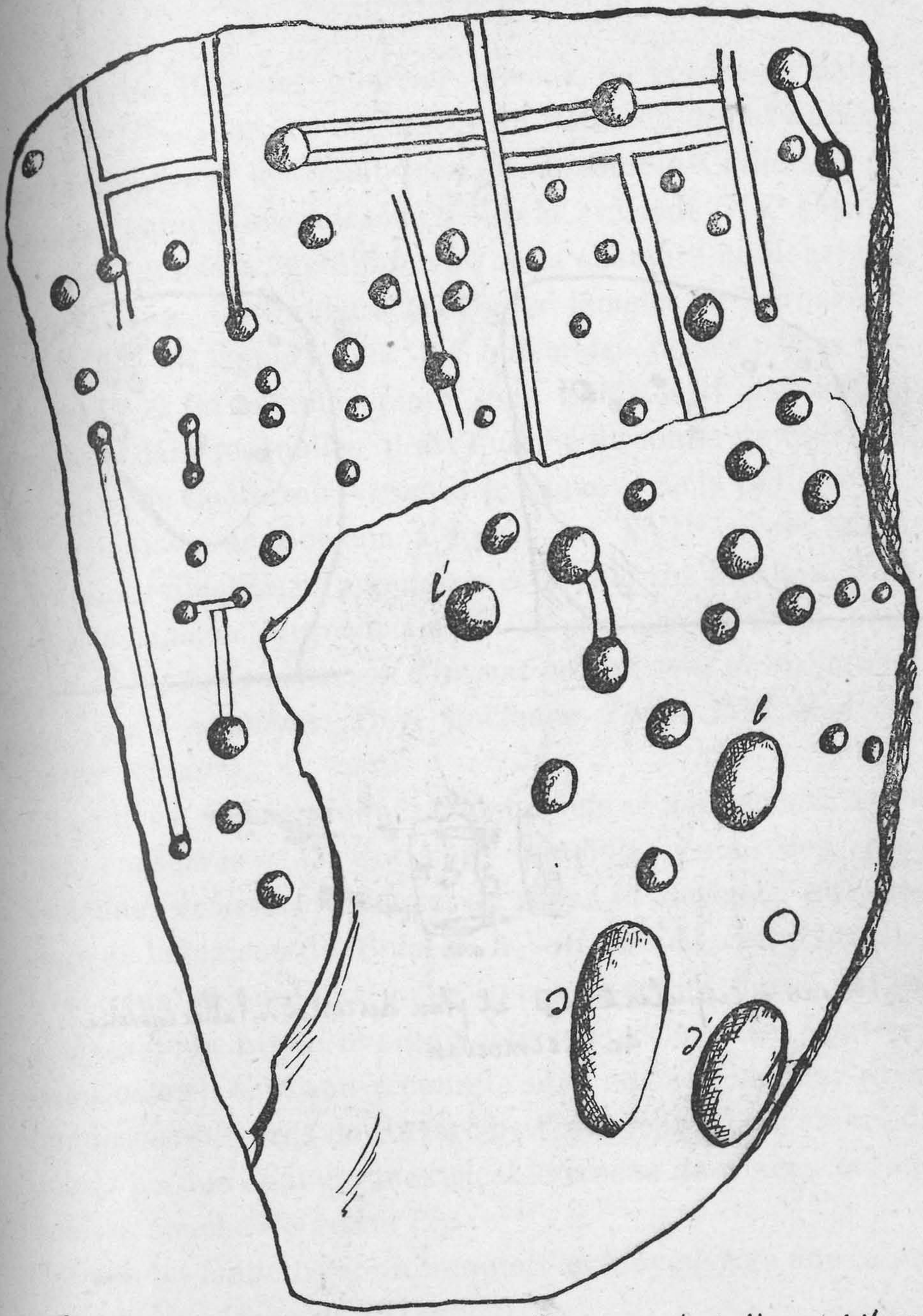

Pilier a sous la table T de l'allée couverte de Kermorvan

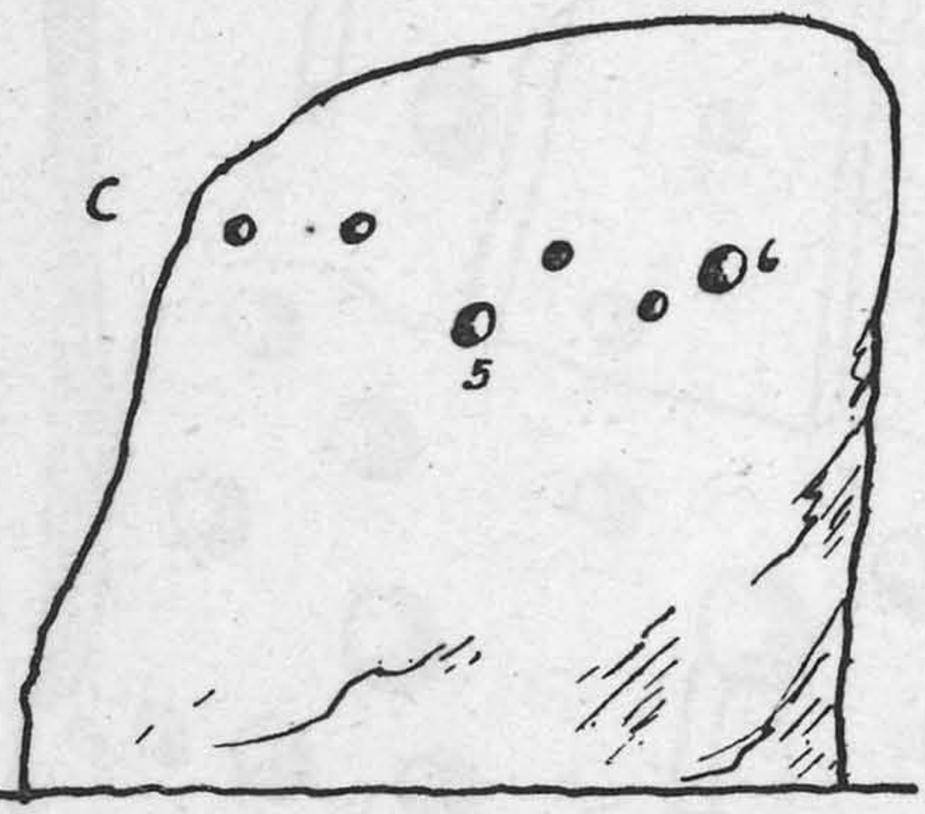

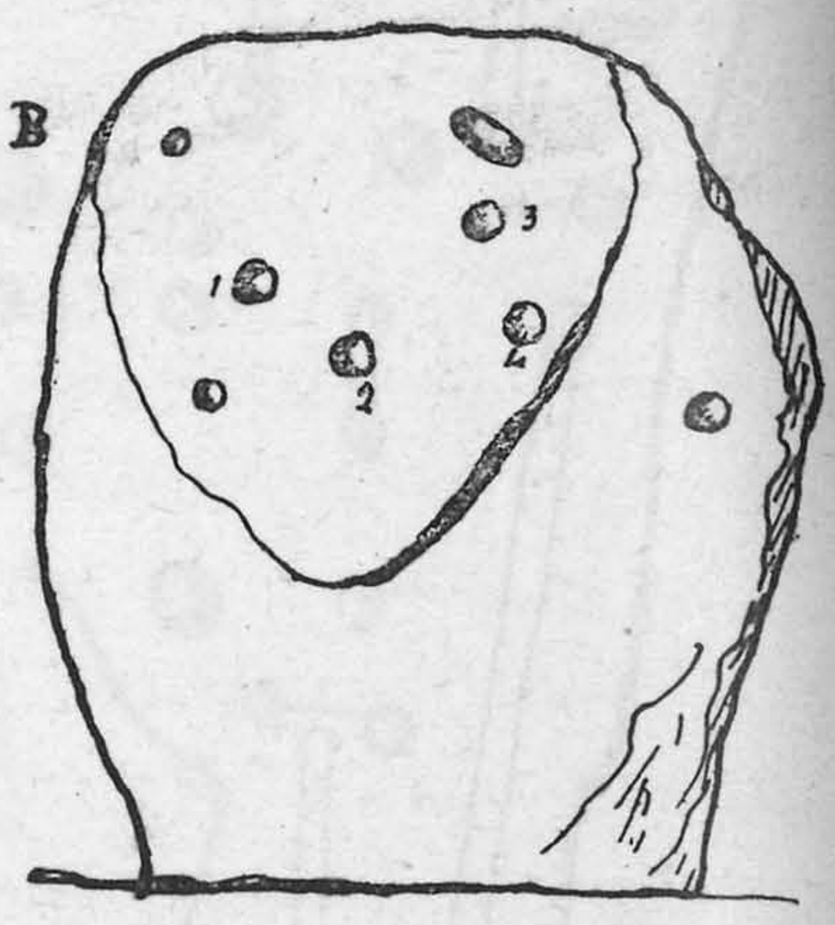

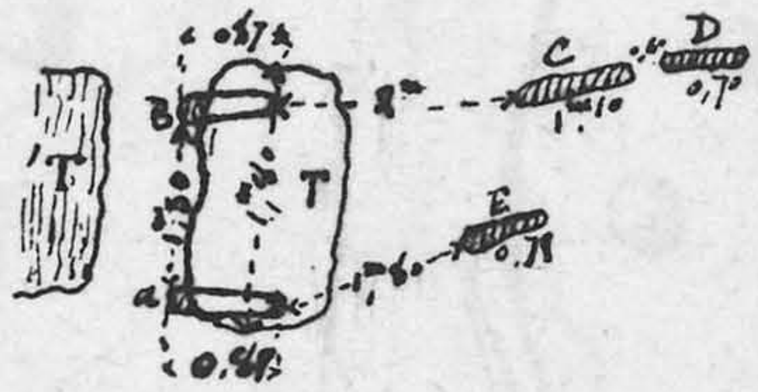

Tiliers à cupules C et B et plan des restes de l'allée couverte de Kermorvan

MONOGRAPHIE DE LA PAROISSE DE LANMEUR (Suite).

Alain de Boiséon, guerrier fameux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Palacret, de la Feuillée, de Pontmelven, de Saint-Jean et de Sainte-Catherine de Nantes, équipa un vaisseau pour la croisade (XV^e^ siècle). Pierre de Boiséon, gentilhomme de la chambre de Henri III, soutint contre les ligueurs le siège si fameux de Kerouzéré, place qui lui appartenait, fut indemnisé de ses pertes par Henri IV et fut nommé comte sous Louis XIII par lettres patentes dans lesquelles il est qualifié de comte de Boiséon, seigneur de Coëtnizan, vicomte de Dinan et de la Bellière (1).

La maison de Boiséon a fourni au XVII^e^ siècle, deux capitaines illustres et populaires à la ville de Morlaix. Elle était la maison seigneuriale de la paroisse et avait pour armes : *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois têtes de léopard de même*. Dev. ancienne *Talbia !* et moderne *Honor vel mors*.

Les lieux susmentionnés comme fiefs se sont encore assez bien conservés ; la Boissière toutefois, l'une des plus anciennes *noblesses* (noblanz) du pays, et devenue un apanage de la maison de Boiséon à l'origine de cette famille, n'est plus aujourd'hui qu'un amas de ruines formé par les guerres de la Ligue et significativement nommée *Douvejou* (les Douves). C'est un rectangle situé sur une hauteur presque insensible près de Ruvarc'h ; l'intérieur est encombré de débris perdus dans un inextricable réseau de ronces et une épaisse couche de gazon (2).

Dans les faubourgs, on comptait au Moyen-Age une caquinerie et une léproserie (Levrou).

---

(1) V. Ogée. Dictionnaire de la Province de Bretagne. T. I. 447.

(2) G. Lejean, Notes sur Lanmeur. (Echo de Morlaix 1846).

A quelque distance (environ 2 kilomètres) du château du Boiséon, on trouve une motte assez considérable qui a 120 mètres de circonférence sur 6 mètres de hauteur et qui paraît être un tumulus celtique, car on y a découvert des armes et des urnes en poterie grossière.

Ce tumulus, dont la terre est excessivement friable, ne sert plus que de demeure aux nombreux lapins des environs, ce qui lui a fait donner le nom de Tossen ar Goniflet (le tertre des lapins).

Au XV^e^ siècle, la paroisse de Lanmeur renfermait, comme nous l'avons dit, un assez grand nombre de maisons nobles ainsi qu'en justifiait les réformations des fouages et les montres militaires que nous donnons ci-après :

Enquête faite en 1427
par mandement du duc, notre souverain sieur.

Nobles qui s'arment :

Le sire de Boiséon et ses frères.
Le sire de Grandbois et son fils Yvon Péan, s. de Grandbois).
Yvon Forby.
Geoffroy Kerilly.
Jehan Lanlay (Lanleya ?)
Guillaume Kerloaguen.
Guillaume le Restic.
Jehan le Doubierer.
Jehan le Brun, anobli.
Yvon Quizien.
Yvon Droniou.
Jehan Richart.
Geffray le Pendreff.
Derre Lanleya, horz du pays.
Jehan de l'Isle.
Jehan Lescorre.
Guillaume Mainguy.
Guillaume Corre.
Huet Kermellec.
Jehan Pierre.
Henri Penhoët.
Jehan Tanguy.
Yvon le Moyne.
Raoul du Quenquizou.
Jehan le Berre.
Pasquiten Reffoët.

Autres qui se veulent exempter, savoir sergents, nourris-
ers, etc.

Alain Guillou, receveur de Guillaume de Quelen.
Yvon Maguet, receveur de Guillaume de Quelen.
Yvon Masson, receveur de Jean Goudelin.
Prigent Favennec, garanti par Jean Bégaignon.
Guillaume Boichet, garanti par le s^r de Coetrouzault.
Jehan Pierre, garanti par Jehan Lescorre.
Jehan Guillou, garanti par le s^r de Bois Eon.
1 garanti par le sieur de Kermabon (1).
1 garanti par le sieur du Dresnay.
1 garanti par Bizien Toupin.
1 garanti par Meriadec Guicaznou.
1 garanti par Hervé Estienne.
1 garanti par le s^r du Ponthou.
1 garanti par Hervé Pinart.
1 garanti par le s^r du Chastel.
1 garanti par J. du Parc comme sergent.

Métayers desmourants es ceux manoirs... sanz débat — 6 — manoir du Boyséon.., — Item 6 — manoir de Kerbaet au dict sire,.. — Item 6 — manoir du Parc à Jehan du Parc,... — La métairie dud. S. du Parc... à Kergadiou — Le manoir de Hellez au S^re de Grantboys à cause de sa dame compaigne... — La met^rie de Lospital de la d^e paroesse.. — .., .., La met^rie au filz Meryadec Guicaznou à Kenechuedez (Keralc'houeder).., La met. au Lesquoet.., La met^rie au S^re du Chatell à Lesquoet.., La met^rie à Jehan le Nas où demeure Yvon Hamon. — Semblablement Jehan de Lile. — Pareillement Geff. Kerilly.

Monstre générale des nobles, anoblis et tenentz fiefs nobles

---

(1) *Ces dernières lignes à partir de : 1 garanti par le sieur de Kermabon, ont été tirées de l'ouvrage publié par M. P. de Lisle du Dreneuc au mois de mai 1887. — Armoiries et prééminences des familles bretonnes du ressort de Morlaix et Lanmeur, enregistrées par Maistre Bouyn l'an 1675).*

et sujects aux armes de l'Evesché de Tréguier tenues à Lannion par noble et puissant Jean, vicomte de Coëtmen, Rolland de Rostrenen, s. du Pontchastel, Ollivier le Moenne, maréchal des logis du duc et chacuns commissaires quant à ce commis les IVe et Ve jour de septembre l'an mil IIIIc LXXXI. Ce registre faict par Merien le Cozic, procureur de Tréguier quant à ce commis du duc notre souverain seigneur et par Yvon Kerguezangor, lieutenant du procureur de Guingamp (1).

Lances.

Lanmeur.

François de Boiséon, s. dud. lieu, homme d'armes, page, lance, coustilleur et deux archers.

Archers en brigandine et Jacque o voulge ou pertuisanne et hache.

LANMEUR

Jean du Quenquizou.
Henri Serraoul, de la garde.
Guillotte Lescorre, déguerpie.
Guillaume Kerguiniou.
Yvon Robert, o page.
Jean de Launay.
Jean du Parc, s. de Kergadiou, o page.
Guillaume Garic.
Riou, fils mineur Rolland le Habasque.
Jean Henry, s. de Tirienglas.
Jean Henry, s. de Penhoët.
Guillaume Le Berre.
Jean le Brun, s. de Kerugou, ennobli.
Yvon Collotin.
Guillaume Robuel.
Phês Lescorre, mineur.
Jn Penhoet, en escopette.
Rolland Ynizan, par Jean Guillaume.

---

(1) **Monstre de l'Evesché de Tréguier tenue en l'an MCCCC (LXXXI). Monstres de Tréguier et Goëllo tenues au XVe et XVIe siècles publiées par M. P. de Courcy — St-Brieuc — Prudhomme MDCCCLII.**

Richard Lescorre.
Yvon, fils Guill. le Favennec.
Hervé Lescorre, par Henry Morvan.
Jean Corrouer.
Rolland Penduff.
Yvon Richard.
Jean le Casser.
Yon Morvan, par Yon Collotin.
Jn Guillou, s. de Kermouster.
Jean Ynizan, fils dudit Rolland.
Jean Pezron, par Jean Corre.
Yvon Baschelier l'aisné.
Jean Thomas.
Jean du Plessix, de la garde.
Yvon Fourby.
Jeanne le Doubierer, veufve Lescorre.
Yvon Pensornou.
Hervé Guegan, par Hervé de Launay.

Réformation des Fouages. — 1543.

Nobles et maisons.

Le Boiséon, à Claude de Boiséon et 5 métairies, aussi lui appartient Kerurien, la Ville blanche et Lezengar.

Le Parc, à l'héritier de feu Guillaume du Parc.

Lescorre, à mtre Henry de Kerguinio.

Autre Lescorre, au sieur de Kermorduff, demt près de N. D. de Bulat.

Kervidou et Leingouez, à mtre Jean le Borgne, noble homme fils d'autre Jean le Borgne md de Morlaix.

Kerdaniou et dépendances, en la frairie de Kerillis, à Louis du Parc.

Keralsy, Kermouster. Kerandulven, aux enfants Hervé Launay.

Le Gliviry, appartient à Vincent Lescorre.

Coatanfroter, à Philippe Quintin, noble comme ils disent.

Penarstang, à François le Minec, noble comme ils disent.

Kerprigent, au sieur de Boisgerbault, cape de St-Malo, noble (Fois du Boisriou).

Talarun, apt à Yvon Collotin.

Autre Talarun (Talaren), à Louis de Trogoff.

Kerarun (Keranrun), ap[t] à m[re] Yves de Coetquis, qui se porte noble.

Kerillis, à présent par moitié aux enfants Jean Blonsart, et Jean Lescorre, qu'ils disent nobles, et n'avoir ouï dire qu'ils aient été marchands.

Le Hellez, ap[t] à François Péan, s[r] de Louern.

Tirienglaz, ap[t] à Richard Henri.

Kerderien, ap[t] à Thomas Martin.

Kerohentguen, ap[t] à Margylie de Goesbriand, femme du s[r] de Kerberio.

Lezengar, au sieur de Bodeliau noble demeurant près Guingamp.

La Salle, ap[t] au dit sieur de Bodeliau.

Kergouhin (Kerc'houin), ne savent à qui appartient.

Kerhuel, à Jean de Kergariou.

Autre Kerhuel, au sieur de la fontaine blanche, de Léon, qu'ils disent noble.

Lesquern, ap[t] à Morice de Ploesquellec

Le Varc, près de la Rane (Rive), ap[t] à Catherine Forget, femme de m[e] Morice de la Boexière

Kerroniant (Kerroignant), à François de Kermoyzan.

Hervé Noblet, non noble et marchand à Bourret. l'un des fauxbourgs de Morlaix, acquit deux métairies nobles situées en la paroisse de Ploemaryen ? (peut-être Ploëmahorn ou Plouvorn), en Léon, d'Even Kergindic, noble, pour le prix de 27 charretées et demie de froment valant chacune 6 l de rente qui est en tout 165 l.

Procès-verbal des Prééminences de la paroisse de Lanmeur (1).

Nous Françoys Boüyn, Seigneur de Rains, conseiller

---

(1) Archives du Finistère. A 19, où M. l'abbé Yves Roudaut, professeur au grand séminaire, a bien voulu copier pour nous les prééminences de Lanmeur et de Kernitron. Nous lui adressons ici tous nos remercîments.

du Roy et maistre ordinaire en sa chambre des Comptes de Bretagne, commissaire député par arrest d'icelle du dixiesme janvier mil cinq cents soixante et saize, et par autre arrest du conseil du 19e de mars 1677 pour la refformation des domaines de Morlaix et Lanmeur, Scavoir faisons qu'en exécution de nos jugements rendus sur les réquisitoires de maistre Louis Laureau, advocat en la cour, procureur spécial de maistre Jacques du Buisson, fermier général des domaines de France et autres droicts y joints au subiect de faire estat et procez-verbal des prééminences, écussons et droits honorifiques qui sont dans les églises desditz ressortz, Nous serait ce jour 26e de septembre 1679 venu trouver, en notre demeure que nous faisons en la ville de Morlaix, rue Saint-Jacques, paroisse de Saint-Mathieu, ledit Laureau et Maistre Guy Chrestien, advocat en la cour, substitué aux lieux et places des procureurs du roy desditz Morlaix et Lanmeur, lesquelz nous auraient requis de vouloir descendre ce jour en la ville de Lanmeur pour y faire estat et procès-verbal ainsy quil la desia requis de tous les droits honorifficques prétendus par les particuliers dans lesdittes Eglises, pour ensuite descendre à mesme subiect dans les paroisses qui dépendent desditz ressortz, à quoy inclinant nous aurions en leur compagnie et de celle de de maistre Jan Chrestien nostre priseur noble, d'Yves Charles peintre, de maistre Pierre Aubry sergent-royal desditz juridictions de Morlaix et Lanmeur en l'absence de nostre huissier, et aiant pris pour adioint le soubzsignant maistre Julien Nayl de lui le serment pris au préalable le cas requis, montez à cheval et serions tous de compagnie rendus en ladite ville de Lanmeur environ les neuff à dix heures, et, après avoir mis pied à terre en la maison du Sieur Kerhor Iourin, nous nous serions rendus dans l'église dudit Lanmeur, où y estant aurions fait avertir Missire Yves Guillaume, vicaire perpétuel dudit Lanmeur, lequel s'est

présenté et nous aurait dit que tous les dimanche de l'année, sur la tumbe enlevée, appartenant au Sr Comte de Boyséon, qu'après la procession qui se fait auparavant la grande messe, ilz se rendent à-vis de ladite tumbe où ils chantent à haute voix un de profundis pour le repos des âmes des seigneurs de Boyséon, et font les mesmes prières après vespre pour le repos des âmes des feus sieurs de Boyséon et de l'autre costé vers levangile se rendant sur une tumbe platte pour y faire les mesmes prières et seulement après le retour de ladite procession pour le repos des âmes du sieur du Parc Rosnevez.

Duquel nous estant enquis pour qui se font les prières nomniales, nous a dit qu'il les fait premièrement pour le Roy, pour le Sieur Comte de Boyséon et le Sieur du Parc Rosnevez et quelquefois pour le Sieur de Rosangavet de Carion et qu'ils reconnaissent pour premier prééminencier après le Roy le sire Comte de Boyséon, les armes et escussons duquel sont dans la lizière qui est au-dedans du cœur et de la neff de ladite esglise en alliance avec celles de Rohan, de Tournemine et autres alliances dont les escussons sont effacés et qu'on ne peut blasonner.

Et, pour autre prééminencier, le sieur du Parc Rosnevez et s'extend ladite lizière au regard de celle dudit sieur comte de Boyséon à dehors de ladite esglise jusques à la sacristie d'icelle et à la chappelle qu'on nous a dit estre de la maison du Hellez de la Forest, duquel les armes sont dans les ditz endroitz se continuant et finissant ladite lizière. Et est la déposition du sr vicaire perpétuel, et de missire Bizien Coquin prestre et le plus entien de cette mesme paroisse. Et ont signez ainsy signé Y. Guillaume vic. perpétuel Le Lanmeur, Bizien Cocquin prestre. Et procédant à la description des armoiryes et escussons avons remarqué dans la maistre vittre y avons veu à la plus haute rose les armes de France et de Bretaigne à mye partye. A la 2e rose et 3e,

4e et 5e sont les armes de Boyséon, 2 en plain et 2 en alliance de Bretaigne, des maisons de Rohan, Tourmenine et autres.

Les 3e et 4e roses sont sans escussons, les vittres estant rompues. En cest Endroit sest présenté Escuier Pierre le Boulloing lequel nous a demandé lui estre décerné acte de sa présence et sest retiré dans linstant auquel nous aurions demandé sy il avait quelques requisitoires a faire pour le maintien des droitz de sa majesté na faict aucune déclaration. Et dans la mesme grande vittre, au derrière dudit grand autel hors les roses et dans les soufflets d'icelle et il y a 8 écussons : au 1er soufflet, du costé de levangile sont des armes portant de *sable à 66 roses d'argent*, 3, 2 et 1 mye partye et l'autre *d'argent fretté de sable* (1) Et l'autre costé est *d'or fascé de sable surmonté d'une merlette de mesme* 2). Et au 2e soufflet est en plain un escusson *d'argent à 2 fasces fretté d'or et de sable* (3). Et dans le mesme premier soufflet, au plus bas lieu sont des armes portant *de sable au lion d'argent, rampant, armé et lampassé de mesme* (4). Et au 2e est d'argent, au 1er quartier *au lion chargé de 3 molettes de même* (5) et au 2e *d'argent à la croix pattée et raccourcye de sable* (6).

Au 3e soufflet est un escusson à 4 partyes : au 1er *d'argent*

---

(1) Les couleurs pouvaient être effacées ; il n'existe pas d'armoiries pareilles parmi les familles possessionnées en Lanmeur. Ne serait-ce pas plutôt : *d'azur à 6 quintefeuilles d'or* 3. 2. 1. qui est La Forest du Hellez et *d'argent fretté d'azur* qui est de Guicaznou dont la branehe aînée s'est fondue en 1570 dans la Forest ?

(2) Probablement *d'or à la fasce d'azur surmontée d'une merlette de même*, qui est Calloët de Lanidy, ou *d'argent à la fasce de sable surmontée d'une merlette de même*, qui est Pensornou.

(3) Lescorre.

(4) Simon de Keroparts.

(5) Peut être : *d'argent au lion morné de sable acc. de 3 molettes de même* qui est Quiutin de Coatanfrotter.

(6) Probablement *d'argent à la croix pattée d'azur* qui est Ropartz, sr de Keropartz.

à 2 couleuvres adoscé d'azur (1), au 2e les armes de Boyséon : *d'azur au cheffuron d'argent à 3 testes de léopard d'or deux et un*, au 3e *d'argent à la face de gueules à un lausange de sable en pointe* (2) et au 4e *d'argent au chef d'or* (3).

Au 4e soufflet au plus haut éminent lieu d'icelluy est un escusson escartellé au I : *de gueules à la pointe ondée d'azur, à la main naissante d'argent en pasle* (4) ; au II : *d'argent à trois souches d'azur 2 & 1* (5) ; au III : *d'argent à deux fasces fretté d'or et de sable* (6) : au IV : *d'argent à la fasce d'azur* (7).

Et au-dessoubz d'iceluy sont les mesmes armes mye partye que le 1er quartier du 1er escusson, et au 2 est *d'azur à deux pigeons d'argent surmonté d'un casque* (8). Et au plus bas lieu du mesme soufflet sont les mesmes armes à mye partye et au second *fascé d'or à quatre pièces, chargé de 8 estoilles de mesme 3. 3 et 2* (9). Sur le fond et l'autre quartier est rompu. Au haut du 5e soufflet est un escusson en plain *d'azur fascé d'or à quatre pièces chargé de huict estoilles de mesme* 3 3. et 2, qui sont les armes du sieur de Kerma-

---

(1) Nous ne trouvons que les Cherdel à porter ces armoiries en Bretagne, t nous ne voyons nulle part qu'ils aient été possessionnés en Lanmeur. l pourrait se faire que l'on ait pris 2 dauphins pour 2 couleuvres et l'on urait alors les armoiries des Kerscao, s. du Parc en Lanmeur, qui sont : *'argent à deux dauphins adossés d'azur.*

(2) Ne serait-ce pas *d'argent à la fasce de gueules acc. de 3 hermines de ible* dont les deux hermines du Chef auraient disparu et celle du bas essemblerait à un losange ? Nous voyons en effet dans la 3e Edit. du obiliaire de M. Pol de Courcy un Pierre de Lanmeur, s. de la Boessière, arié en 1280 à Renée, dame de Boiséon, qui prit pour lui et ses descen- nts les nom et armes de Boiséon.

(3) ?

(4) Carion porte *de gueules à la main droite d'argent soutenue de ondes de sinople en pointe.*

(5) Lesquiffiou porte *d'argent à 3 souches déracinées de sable.*

(6) Qui est Lescorre.

(7) Qui est Cazin.

(8) ?.

(9) Qui est Kermabon.

bon. Et au plus bas lieu dudit soufflet sont les mesmes armes à mye partye au premier quartier et le second est rompu.

Et l'heure de midy sonné, nous nous sommes retirez Et advenu entre une heure et deux de l'après-midy dans ladite Esglise de Lanmeur aurions remarquez aux deux aisles du grand autel deux escussons de rapportz et d'attache armoyez sur deux cadre de boys des armes du sieur de Boyséon avec la couronne de Comte.

Continuant du costé de l'Epistre du grand autel, aurions remarqué une vittre a quatre souffletz dans laquelle il y a le nombre de 31 escussons sçavoir : 9 en plain des armes de Boyséon : *d'azur au cheffuron d'argent a 3 testes de léopardz d'or* surmonté partye de couronne de Comte et autre partye d'un casque en front et timbré, et les autres escussons des mesmes armes à mye partye.

Et en lendroit nous a esté requis de la part dudit sieur vicaire perpétuel de Missire Jan Salaun curé et Ollivier Geffroy prestres faisant pour eux et les autres prestres que nous eusssions à leur donner pour appuré lindigence desdittes vittres et autres estantes en ladite Esglise, et de recevoir leur plainte en ce qu'il leur est tout à fait incommode et presque impossible de célébrer la Sainte Messe aux autelz au dessus et a costé desquels sont lesdittes vittres attendu l'indigence d'icelles et que les particuliers y prétendantz droits d'y mettre leurs escussons et armes ne font aucune reparations desdittes vittres.

Pour cest effet ilz nous demandent qu'il leur soit permis de disposer au profilt et advantage de ceux qui voudront les faire réparer et mettre en estat et en tout cas sil ne se présente personne soubz le mois que les fabricques et marguilliers de ladite paroisse soient obligéz des deniers quilz reçoivent desdits aumosnes de les faire restablir Et qu'ils en puissent disposer avec le Général de la parroisse pour la commodité de ceux qui feront quelque profit à l'esglise

t que soient destituées les prétendantz droitz faulte après la
ublication faite en lendroit du prosne de la grande messe
arroissiale dudit Lanmeur le dimanche suivant et ont requis
areillement contre les prétendantz droitz dans les chapelles
t particulièrement pour celles prétendües par le sieur du
Iellez de la Forest, le sieur Comte de Boyséon et la chapelle
e Christ, et tous prétendantz prééminences bancs ou tumbes
yant a réparer l'esglise aux endroitz ou sont attachez
esditz prééminences ce quilz promettent banir en cas que
ious leur ordonnions. Et ont signez, ainsy signé J. Salaun
restre curé, Y. Guillaume vic.-p[1] de Lanmeur, G. Prigent
restre, O. Geffroy prestre.

Nous avons décerné acte des dires et demandes dudit sieur
icaire et autres prestres et en conséquence permis de faire
ublier aux prosnes des grandes messes ès jours cy dessus
que faute aux prétendantz droitz soit dans les vittres tumbes
ancs ou autres prééminences de rétablir aux Endroitz ou
es escussons et armoiryes sont attachez et de mettre en
on estat le dedans et le dehors de ladite Esglise un mois
près la publication de la présente ordonnance, quilz en
emeureront descheuz et seront receus les offres des parti-
uliers qui voudront rétablir en leurs lieux et places,
squelz jouiront des mesmes privilèges et prérogatives par
ux prétendues. Au dessoulz de ladite vittre cy dessus est
ne voulte dans laquelle il y a un enfeu de six piedz de long
ui est la longueur d'icelle, de laize par dessus deux piedz
un poulce, et eslevé de terre de deux piedz. Le banc y
gnant contient de long six piedz et trois poulces et 4 1/2
laize, et au devant dudit banc dans les ballustres dudit
and autel est un enfeu eslevé de terre 1 p. 3 poulces de
ze par dessus 2 p. 4 poulces et contenant de long 6 piedz
quelz bancs et enfeus appartiennent audit sieur Comte
Boyséon.

Et continuant du mesme costé et au-dessoubz de ladite

voulte est une chapelle voultée dans laquelle il y a trois petites vittres dans deux desquelles il y a deux escussons des armes de Boyséon en plain, laquelle chapelle contient de long 18 piedz à prendre depuis le ballustre faisant l'enclos dicelle jusques au pignon et de laize 10 piedz sans comprendre les murailles ny arcades joignant dans laquelle du costé de le chanceau du cœur est un escusson en bocze des mesmes armes.

Et sorty de ladite chappelle joignant une porte qui donne sur la rue du fil est une voulte a costé d'une muraille ou on nous a dit y avoir autresfois la chapelle du Christ et dans ladite voulte est une tumbe enlevée de terre d'un pied, contenant de laize 2 p. 1/2 et de long 6 p 3 poulces, au-dessus de laquelle voulte est une vittre carante de réparations, ladite voulte dependante a ce que lon nous a dit du lieu de Trobezeden en ladite paroisse.

Et sorty du cœur de ladite esglize avons remarqué au-dessoubz du grand cruciffix deux autelz, l'un dédiée au sacre et l'autre au Rosaire du costé de levangile.

Celui du sacre est du costé de lépistre armoyé de trois escussons dans lautel, celui du milieu portant à mye partye d'argent a deux fasces de sable fretté d'or (1), le deuxième d'azur à trois fasces d'or chargé de huict étoiles de même (2), et le second du côté de l'évangile de l'autel de ladite chappelle portant à mye partye des premières armes et d'azur à la fasce d'or à trois coquilles de mesme 2 et 1 (3), et le 3e du costé de l'épistre, des mêmes armes mye partye et *d'argent à une beste de sable bandée d'or* (4). Au devant duquel autel de ladite chapelle du sacre, il y a deux bancs

---

(1) Qui est Lescorre.

(2) Qui est Kermabon.

(3) Qui est Périou.

(4) Pappe : *d'argent à la corneille de sable, becquée et membrée de gueules, traversée d'une lance de gueules en barre, la pointe en haut.*

prétendus par le *sieur de Rosangauet* et consortz, le premier
contenant de long 6 p. 1/2 et 5 de laize, et l'autre a de laize
3 p. et de long 5 armoyez des premières et mesmes armes
que l'autel cy dessus. Un autre banc joignant du costé l'autel
le Sainct André vers levangile contenant de long 4 p. 1/2
et de laize 4, armoyé au dossier des mesmes armes. Et à vis
e premier banc joignant la muraille de l'esglise du costé de
a rue au fil, est le premier (de Kerriec, Sr de Coetenfao)
l'azur à la fleur de lys d'or en abisme accompagné de trois
nacles de mesme (1), et le second, des mesmes premières
rmes que ledit autel et bancs, au-dessoubz de laquelle
vittre est un prie-dieu de 4 p. de long et 3 p fors 3 poulces
le laize

Et ledict autel Sainct-André est armoyé en bocze *des*
rmes d'argent à la croix pattée de sable, au devant duquel
uquel est un banc contenant de long 5 piedz fors un poulce
et de laize six, non armoyé Et est éclairée ladite chapelle
l'une petite vittre à un soufflet armoyé des mêmes armes
n plain en un escusson et cinq autres en alliance qui sont
es armes de *Kerroparts* appartenant au sieur du Hellez de
a Forest.

Et au-dessoubz dudit autel du côté de l'épistre est l'autel
aint-Jan non armoyé, à vis duquel est un banc sans siège
vec un accoudouer seulement, prétendu par le sieur de
ermabon, lequel contient six pieds fors 1 poulce de long
de laize deux pieds et demy. Et est ladite chapelle éclairée
ar une vittre sans armes. Ensuyte est la chapelle dédiée à
aint-Antoine, l'autel est armoyé en bocze d'un fretté, et à
s est un banc contenant de long du costé de lévangile
x piedz et de l'autre quatre piedz et huict poulces et de
ize sept pieds et demy ; laquelle chapelle est éclairée d'une

---

1) Kerriec : *d'azur à la fleur de lys d'or, cotoyée en pointe de deux*
cles de même.

etite vittre armoyée d'un escusson *d'argent au greslier de* ible *acc. de 3 merlettes de mesme 2 et 1, avec les cordons de ordre* (1).

Et dans le boisage et au haut dudit autel sont 3 escussons upportés par 3 angeletz. qui sont des mesmes armes que udit autel qu'on nous a dit appartenir au *Sieur Kerridec Rigolé,* à cause de son lieu de Kerridec, audit Lanmeur.

Et dudit costé est l'autel dernier dédié à sainct Eloy ontre le 5e pilier de la neff et du costé de l'épistre sont 2 petites vittres non armoyées.

Et est la description de l'aisle droite des escussons et bancs de ladite esglize

Et remonté du costé de l'évangile du grand autel avons remarqué une vittre armoyée et escartellée, scavoir : au I *d'azur à 6 roses d'or, 3, 2 et 1* (2). Et au dessoubz *d'argent frteté d'azur* (3) et au III et IV *d'or à la fasce d'azur surmonté d'une merlette de mesme* (4).

Au-dessoubz est un autel qu'on nous a dit estre entiennement dédié à Sainte-Anne et est ledit autel en grande indigence de réparation, a costé de ladite vittre est une lucarne sans vittre.

Et à vis dudit autel il y a une tumbe et enfeu enlevés de terre de 2 pieds fors deux poulces ayante de laize 5 piedz et huict poulces et de long 7 piedz fors un poulce, armoyé des mesmes armes que dans ladite vittre dont un escusson est en plain et les autres mye partye et laditte tumbe est chargée de deux figures couchées, d'un cavalier et d'une dame. Et dans la mesme chapelle est un banc non armoyé contenant

---

(1) Kerlouet, Canaber, Fruglais et Saliou portent ces armes. Il est probable pourtant que ce sont celles de René Canaber, gouverneur de Carhaix, marié en 1669 à Marguerite Le Borgne de Lesquiffion.

(2) La Forest du Hellez : *d'azur à 6 quintefeuilles d'or.*

(3) Guicaznou ; *d'argent fretté d'azur.*

(4) Qui est Calloet de Lanidy.

de long six piedz fors deux poulces et de laize quatre piedz et deux poulces que lesdits sieurs prestres nous ont dit appartenir audit S^r du Hellez de la Forrest. Et au-dessoubz dudit banc est un petit banc armoyé du mesme fretté que cy-dessus contenant de long six piedz et de laize trois fors 3 poulces qu'on nous a dit appartenir au S^r *de Kerannrun de Guicaznou*. Au-dessoubz la porte de la sacristye est une voutte armoyée des armes de *Coat an frotter et de Kerael* dans laquelle est une tumbe enlevée de terre d'un pied et huict poulces et de laize trois piedz fors trois poulces et de long six, au devant de laquelle voulte et arcade il y a un banc contenant de long six piedz et deux poulces et de laize trois piedz et cinq poulces. Et au-dessus de ladite arcade est une pierre chargée de 3 écussons desditz armes de Coat an frotter et de Kerael possédée présentement par le S^r de Kergariou Locrist.

Et à vis de ladite porte de la sacristye et joignant le 1^er pilier au dehors du cœur de ladite esglize est un banc contenant sept piedz de long et de laize par le bout d'en bas cinq piedz et demy et celuy d'en haut trois piedz et demy, armoyé des armes de *Lescor*, scavoir : *d'argent fretté d'azur* (1) à mye partie et *d'azur à la fleur de lys d'or*, lequel nous a esté dit appartenir au sieur de *Kersauson du Trévou*. Et un banc ruiné contenant de long cinq piedz et autant de laize fort trois poulces posez sur 2 tumbes armoyez au 1^er quartier *fretté* et au *2^e à 3 greliers 2 et 1*.

(A suivre).

---

(1) Qui est Guicaznou.

MONOGRAPHIE DE LA PAROISSE DE LANMEUR (Suite).

Et dans le cœur de ladite esglize est un banc des juges de la Cour royale de Lanmeur armoyé des armes mye partye de France et de Bretaigne. Et continuant en descendant vers le bas de l'esglise a costé du petit autel de Nostre-Dame est une vittre chargée d'un escusson mye partye *d'argent fretté d'azur* (1) et l'autre partye *d'argent au lion rampant d'azur* (2). Au-dessoubz de laquelle vittre est un petit banc armoyé des mesmes armes lequel a de long 5 p. 1/2 et 2 p. de laize.

Et au-dessoubz d'une petite porte donnante du costé du cimitière vers l'hospital sont plusieurs bancs, le premier contenant de long cinq piedz et un poulce et de laize trois piedz et huict poulces, prétendu par Maistre Olivier Jourin. Et entre iceluy banc et le suivant est une vittre chargée de cinq escussons, portant dans la première rose : *Bandé d'or et d'azur au canton de gueules chargé d'une fleur de lys d'or* (3); dans la seconde rose : à mye partye de mesme et *d'argent fretté d'azur* (4). Dans la troisième rose vis-à-vis : *d'or à la fasce de gueules chargé de 3 roses de mesme 2 et 1* (5).

Au-dessoubz et au 1er soufflet : *d'or à trois feuilles de scinople 2 et 1* (6). Et dans l'autre soufflet à mye partye de mesme et l'autre partye *d'or à la fasce d'azur surmonté d'une merlette de mesme et* ce sont les armes *de Calloet Lanidy.*

Et au-dessoubz de ladite vittre est une arcade à laquelle joint un banc armoyé *d'un cheffuron brisé à 3 étoiles 2 et 1,*

---

(1) Qui est Guicaznou.

(2) Qui est Launay.

(3) Une fleur de lys d'argent, qui est de l'Isle.

(4) Guicaznou.

(5) Qui est le Gentil de Coatarfrotter : *D'or à la fasce de gueules acc. de 3 roses de même.*

(6) Qui est le Chossec : *d'or à trois feuilles de sauge de sinople.*

et appartiennent lesdittes vittres et voultes au *S^r de Kerlanio Lebrun* (1), sénéchal de Guingamp, comme mary procurateur des droicts de la dame du Gazpern.

Et dela entrez dans une chapelle, appartenant au sieur de Goësbriant, y avons remarqué une lizière armoyée de ses armes en plain et à my partye *d'azur à la fasce d'or* avec le cordon de l'ordre et surmonté d'une couronne de comte, et l'autre partye de *sable à 3 fleurs de lys d'argent* (2). Et dans la vittre de ladite chapelle au plus éminent endroit sont les armes en plain dudit sieur de Goezbriant. De plus, il y a 2 écussons à mye partye avec le sieur de *Boiséon* l'un, et l'autre avec les *Coatanlem* (3) et contient ladite chapelle onze pieds de long et de laize huict piedz et sept poulces. Et sont dans la dite chapelle plusieurs tumbes armoyiez des Goesbriant, et au dessoubz de laquelle chapelle est un petit banc contenant de long six piedz et de laize au boult d'en haut quatre piedz et deux poulces et par en bas trois, lequel est ruiné et appartient ledit banc au sieur de Kamédan dépendant du lieu de Crech (4).

Et au dessoubz est une chapelle autrefois dédiée à Sainct Jan et dépendant du lieu de *Kervidou* et appartenant à la demoiselle de *Lesquiffiou*, dans laquelle est une vittre où il paraît y avoir eu des armes, mais qui sont en ruine, contenant la dite chapelle unze pieds de long et unze et demie de laize. Et au bas et au dehors de ladite chapelle est un béni-

---

(1) Brun (le) S^r de Kerlanyo, par. de Ploumagoar, portait : d'*azur au lion d'or surmonté en chef de 2 étoiles de même*, et *d'un croissant d'argent entre les étoiles*, alias : *d'argent au lion de gueules acc. en chef de 3 étoiles de même et en pointe d'un croissant aussi de gueules.*

(2) *De sable à 3 fleurs de lys d'argent* (*de la Marzelière*). *Renée de la Marzelière* mariée le 24 août 1589 à *François de Goësbriant.*

(3) Coatanlem : *d'argent à une fleur de lys de sable surmontée d'une chouette de même, becquée et membrée de gueules.*

(4) *Huon S^r de Keramédan : d'argent à trois chevrons de gueules, une fasce d'azur brochante.*

tier armoyé des armes des *Borgne* en alliance (1), et plus bas a vis les fondz est une petite vittre non armoyée. La grande et dernière vittre au bas de ladite esglize est armoyée des armes en plain dudit sieur *de Boiséon.*

Et remontant ladite esglize entre le trois et quatriesme pilier, à vis la dite chapelle Sainct-Jan dépendante du lieu de *Kervidou* est un petit banc non armoyé contenant de long cinq pieds et demy et de laize quatre pieds et un poulce qu'on nous a dit ne scavoir à qui il peut estre, si ce n'est au sieur *de Lisle Lhereec.*

Au 5e pilier à vis de la chapelle de Goesbriant et proche l'autel de Sainct-François est un banc armoyé d'un escusson mye partye au 1er est *d'argent fretté d'azur* (2) et au 2e *d'argent au lion rampant d'azur* (3) appartenant au sieur de *Keranrun de Guicaznou*, et a de long six piedz et de laize trois. Et à vis de l'autel de Sainct Yves entre le 6e et 7e pilier il y 2 bancs contenant le 1er 4 piedz de long et de laize cinq piedz fors trois poulces, appartient au *Sr Richard de la Haye* et l'autre aux *du Hellez* contient de long 5 piedz et de laize 3 piedz et un poulce.

Et des deux costés du 7e pilier et à vis l'autel du Rosaire sont 2 bancs, le 1er contenant de long 4 piedz et demy et de laize trois piedz fors un poulce appartenant au sieur *du Hellez*, à cause de sa terre de *Kerroignant*, et l'autre armoyé des armes des *Borgne-Lesquiffiou*, contenant de long 6 pieds et de laize 4 pieds.

Et est la description de tous les armoiryes et vittres du dedans de ladite esglise de laquelle nous sommes sortis et avons remarqué et estant au dehors au-dessus des deux grandes portes les armes de Boiséon en bocze et de quartier en quartier formant la seinture de ladite esglise, ce ques-

---

(1) Borgne (le) : *d'azur à trois huchets d'or, liés et virolés de mème.*
(2) Qui est Guicaznou.
(3) Qui est Launay.

tant faict nous nous sommes retirez et auons rédigez le présent procès-verbal soubz notre sign et ceux des sus desnommez lesditz jour vingt et sixiesme septembre audit an mil six centz soixante dix neuff. Nous ne nous sommes attachez qu'à la description des écussons, bancs et tumbes enlevées et non des tumbes plattes d'autant qu'il nous aurait fallu consommer un trop long temps pour faire le mesurage et un estat particulier, ladite esglise nestante pavée d'autres pierres. Ce quétant fait nous nous sommes retirez, et descendus, dans le prieuré de Kernitron, lesditz jour et an que cy-dessus, ainsi signé François Bouyn, G. Chrestien, Laureau, J. Chrestien, priseur, noble, Yves Charles, Pierre Aubry, Nayl.

Proceix verbal des Preminences de lesglise et prieuré de Nostre-Dame de Kernitron.

.....Nous continuant nostre ditte descente appres avoir parfaict et arresté le proces verbal des preminences de lesglise parroissialle de Lanmeur sommes transportez ledit jour et an 26 sept. 1679 accompaigné des susdesnommez dans lesglise et prieuré de Nostre-Dame de Kernitron, et entré dans le cœur dicelle la porte nous en ayant estée ouverte par Janne Riuoallen de laquelle nous estante informé sy le prieur faisait sa demeure ordinaire dans ces quartiers, nous a répondu que non, et quil sejourne ordinairement à Quimper estant chantre de lesglise Cathédralle de Quimper ; Enquis de plus sil ny auait quelque chapellain particulier pour deservir ladite esglise nous a été répondue de la part de certains particuliers quelle estait desservye ordinairement par les prestres de Lanmeur, appres quoy nous auons procédé à la description des Escussons et armoiryes de la grande et maistresse vittre de ladite esglise. Laquelle est chargée de 10 escussons, le 1er est des armes en plain de France et est au plus haut et éminent lieu de ladite vittre.

Et dans la 1re rose dicelle le 2eet 3e escartellé au I et IV *fascé dargent et de sable de huict pièces* (1), au II et III est *de pourpre au lion rampant dargent* (2) avec les armes du sieur de Boyséon (3) en abisme, le 3e et 4e sont les armes de Boyséoa en plain surmonté dune couronne de comte, le 5e escartellé, le I *fascé dargent et de sable à six pièces* et le II sont les armes de Rohan (4) portants de *geuule à une macle d'or*, III *de sinople au lion rampant dargent* et le IV est escartellé au 1er et 4e *dor*, au 2e et 3e *dazur* (5) et les armes de Boyséon en abisme sur le tout. Le 6e du costé de levangile *bandé dor et de sable de six pièces* (6) et au-dessous un 7e *dazur fretté dargent* (7), le 8e un escusson dor les armes de Kerprigent (8), le 9e *dor à trois fasces dazur chargé de huict roses de mesme 3, 3, 2, a huict molettes dor* (9) sont les armes du sieur de Kermabon.

La vittre a costé au-dessus de limage de l'ecce homo du costé de lepistre porte un seul escusson a la plus haute rose *dargent à trois fasces de gueule* et sont les armes de Kprigent Kmabon (10). Et du costé de lévangile au-dedans du cœur auons remarqué 4 bancs, le 1er appartenant au

---

(1) Kerimel : *d'argent à trois fasces de sable.*

(2) Kerouzéré : *de pourpre au lion d'argent.* Claude de Boiséon ép. en 1522 Marie de Kerimel, dame de Kerouzéré, fille de Jean et de Marie de Kerouzéré.

(3) Boyséon ; *d'azur au chevron d'argent acc. de 3 têtes de léopard d'or.*

(4) Rohan : *de gueules à neuf mâcles d'or.*

(5) Tourmenine : *Ecartelé d'or et d'azur.*

(6) Trémédern : *Bandé d'or et de sable de 6 pièces.*

(7) Kererault : *d'azur fretté d'argent une fleur de lys de même sur l'azur en chef.*

(8) Quenquizou de Kerprigent : *fretté d'or et de sable.*

(9) Kermabon : *d'or à 3 fasces d'azur chargées de 8 étoiles d'or 3, 3, 2,* aliàs. Ec. *au 1 et 4 d'or à 3 fasces d'azur* (aliàs *chargées de 8 étoiles d'or*) *(aliàs d'or plein) ; aux 2 et 3 fretté d'or et de sable qui est Quenquizou de Kerprigent.*

(10) Trogoff, sr de Kerprigent-Kermabon : *d'argent à 3 fasces de gueules.*

sieur comte de Boyséon contenant de long 6 piedz fors 2 poulces, et de laize 4.

Le 2e au-dessoubz appartenant au sieur du Hellez (1) dependant de la maison de Kroignant a de long 5 p. et de laize 4 p. 1 poulce.

Le 3e appartenant au sieur de Kamedan (2) de sa maison du Crech contient 4 p. et 4 poulces de long et 4 p. de laize.

Le 4e et dernier dudit costé dans le cœur estant clos contient de long 5 p. 1/2 et de laize 5 dependant de sa maison de Penanrue a present au sieur du Val Pastour (3).

Et a lapposite dudit dernier banc a vis de l'autel de Ste Radegonde dans ledit cœur est autre banc appartenant au sieur de Rosangavet (4), lequel contient 5 p. 7 poulces de long et de laize 4 p. fors deux poulces.

Et plus haut du costé de levangile dudit autel de Ste Radegonde est autre banc qui a de long 5 p. et 8 poulces et 4 piedz de laize lequel appartient au sieur du Hellez de sa maison de Kropartz (5).

Et plus hault joignant le 1er pilier au-dessoubz de la seeonde arcade est une tumbe et enfeu élevée de terre de deux piedz ayant de laize 2 p. 1/2 et de longueur 6 p. laquelle est armoyé de trois escussons en bocze dans un bout et aux deux costez portant des armes fretté (6). Au-dessoubz de la première arcade est dans le ballustre dudit grand autel, lequel ballustre est armoyé en bocze sur

---

(1) Du Hellez (la Forest) : *d'azur à 6 quintefeuilles d'or.*

(2) Huon de Keramedan : *d'argent a 3 chevrons de gueules, une tasce d'azur brochante.*

(3) Pastour de Kersan et du Val : *d'or au lion de gueules acc. de billettes d'azur en orle 2, 2 et 1.*

(4) Carion de Rosangavet : *de gueules à la main droite d'argent soutenue de 6 ondes de sinople en pointe.*

(5) Hellez (v. plus haut).

(6) Guicaznou : *d'argent fretté d'azur.*

boys aux deux boutz des armes en plain de Boyséon (1), est un enfeu enlevé de terre de deux piedz 1/2 ayant de laize 2 p. et 8 poulces et de long 8 p. lequel est armoyé de trois escussons en bocze un au bout et des deux costez chacun un autre portantz *3 cannes 2 et 1* (2).

Et a costé de la vittre qui est au-dessus de l'ecce homo est une vittre formée en rose chargée d'un seul escusson mye partye au I *en plain d'or* (3), au II *d'argent a trois fasces de gueulle* (4).

Et entre ladite vittre et lautre suivante est un banc qui contient 6 p. de long et de laize au bout d'en haut 5 p. et du bout d'embas 3 p. 1/2 appartenant au s[r] de Ḳprigent Ḳmabon (5).

Au-dessoubz duquel est une arcade contenant 6 p. 1/2 de long dans laquelle il ny a ny banc ny enfeu mais au-dessus dicelle est une vittre chargée de deux escussons au plus haut lieu, le 1[er] portant *plain de sable fretté dor* (6) qui sont les mesmes armes que nous avons remarqué dans la seconde tumbe enlevée, le 2[e] escusson à mye partye le premier cassé, le 2[e] *d'or au lion rampant de sable chargé de six roses de gueulle* (7).

Et au-dessoubz de ladite arcade tirant vers le bas dudit cœur est un prie Dieu de 6 p. de long et 3 p. 3 poulces de

---

(1) Boiséon (voir plus haut).

(2) Ne serait-ce pas plutôt 3 merlettes et alors on aurait les armes de Le Treut, *d'argent à 3 merlettes de sable*. On voit en effet un S[r] de cette maison transporter à titre d'échange au S[r] de Coetquis par un acte en date du 31 mai 1428 passé devant la Cour de Lannion son hôtel et manoir de Keranroux, bois, seigneuries, juridiction, provostée, rente et obéissance et tous autres droits à luy appartenant en la châtellenie de Morlaix et en celle de Lanmeur.

(3) Kermabon (v. plus haut).

(4) Trogoff (v. plus haut).

(5) Kerprigent-Kermabon (v. plus haut).

(6) Quenquizou (v. plus haut).

(7) ?

ize appartenant ladite voulte vittre et banc au sieur de ermabon (1). La 3e et dernière vittre dudit cœur est nargée de trois escussons, le 1er au hault de ladite vittre est n escusson escartellé, le 1er est *d'or a trois fasces d'azur hargé de six roses d'or 3, 2 et 1* (2). Au II est *d'azur au éron d'argent becquetant une tour de mesme* (3), au pre- ier canton, et au III *les armes de Boyséon* (4) et au IV st *d'or a un lion de sable* (5) et un escusson en abisme a ye partye porte au premier *d'argent a deux fasces de sable retté d'or* (6) et a lautre partye est *d'argent a trois troncs azur* (7) et les deux autres escussons effacez, au-dessoubz e ladite vittre est un banc contenant 6 p 1/2 de long et 4 e laize appartenant au sieur de Rosangavet de Carion (8).

Et sorty dudit cœur auons trouvé un petit banc joignant et roche la chaize du prédicateur lequel est sans siège armoyé e cinq escussons fretté contenant de long 6 p. 5 poulces de laize 3 p. au-devant duquel il y a deux pierres tum- alles armoyez des mesmes armes appartenant au sieur de osnevez (9) de sa terre du Parc en cette parroisse.

---

(1) Kermabon (v. plus haut).

(2) Kermabon (v. plus haut).

(3) Doubiérer, Sr de Gliviry : *d'azur a une tour crénelée d'argent ostée de deux grues de même pendues par le bec aux créneaux de la tour.*

(4) Boyséon (v. plus haut).

(5) Kerouzy : *d'or au lion morné de sable.*

(6) Lescorre : *d'argent à deux fasces de sable frettées d'or.*

(7) Lesquiffiou : *d'argent à 3 souches déracinés de sable* fondu dans ervennec et Le Borgne.
ierre de Lescorre ép. Jeanne Le Borgne, fille d'Alexandre Le Borgne, e Lesquiffiou, et de Jeanne de Lanuzouarn.
ota : Il est assez curieux de voir cette Jeanne Le Borgne prendre les es des Lesquiffiou déjà fondus dans Kervennec avant que ceux-ci ne ssent dans les Le Borgne.

(8) Carion de Rosangavet (v. plus haut).

(9) Kerscau, Sr de Rosnevez et du Parc : *d'argent a deux dauphins és d'azur.*

Et entré dans une chappelle dédiée à Saincte Anne il y a une petite vittre du costé de lévangile chargé dun seul escusson portant *d'argent au fretté de gueulle* (1) et sont les armes d'Ancremel et au-dessus de la porte de ladite chappelle sont les mesmes armes en bocze en boys au-dessus de laquelle a costé de lautel de S[t] Joseph est une petite vittre au hault du pignon sont des armes portants *à mye partye dargent et dazur* (2) et au second *dazur à la fasce d'or* (3) qui sont les armes du sieur de Goesbriant.

Et dans la neff de ladite esglise est une lizière chargé des armes dudit sieur comte de Boyséon en alliance et de mesme que celles qui sont et font la ceinture de lesglise parocchiale de Lanmeur.

Et dans la dernière vittre au plus de ladite esglise il y a cinq escussons le premier porte de mesme que le second et troisiesme de la grande et première vittre, le second porte les armes de Boyséon (4) en plain, le troisiesme porte *dargent à trois lions de sable 2 et 1*, les deux autres sont les armes de Kmabon (5) ainsy que le dixiesme de la grande vittre, et dans la neff de lesglise des deux costés a droit et a gauche il y a quatre vittres lesquelles ne sont armoyez.

Et au-dessus de la porte vis a vis de la croix qui est dans le cimitière il y a trois petites vittres en forme de turquoise dans deux desquelz il y a deux escussons dans celle du milieu et la plus enlevée sont les armes en plain de Boyséon, et dans lautre du hault boult les mesmes armes que dans le deuxiesme et troisiesme de la grande vittre, la troisiesme est sans armes.

---

(1) Le Rouge, S[r] d'Ancremel : *d'argent fretté de gueules.*

(2) Arel : *Ecartellé d'argent et d'azur.*

(3) Goësbriand : *d'azur à la fasce d'or.*

(4) Boiséon (v. plus haut).

(5) Kermabon (v. plus haut).

Et ayant finy lestat de ladite esglise de Knitron nous nous sommes retirez environ les six à sept heures du soir pour prendre nostre logement dans ladite ville de Lanmeur, en la maison cy-dessus déclarée.

Faict et conclud lesditz jour et an soubz nostre sign et ceux des sus-desnommez ainsy signé François Boüyn, G. Chrestien, Laureau, Jean Chrestien, priseur noble, Yves Charles, Pierre Aubry, Nayll.

La lecture de ces procès-verbaux et les nombreuses erreurs dont ils sont émaillés, font véritablement penser à la manière dont les fonctionnaires de tous les temps remplissent leur mission. On ne s'explique guère que François Bouyn, seigneur de Rains, conseiller du Roy et maistre ordinaire en sa chambre des comptes de Bretagne, chargé de relever les écussons, prééminences et droits honorifiques des églises de son ressort, accompagné d'un vicaire perpétuel, qui aurait du connaître son église et qui, s'il ne la connaissait pas assez bien, pouvait indiquer au Sr François Bouyn l'armorial breton, de Guy Le Borgne, bailli de Lanmeur, paru en 1667, qui lui aurait donné toutes les explications et tous les renseignements nécessaires pour rendre son travail aussi exact que possible. On ne s'explique guére, disons-nous, que le Sr François Bouyn n'ait pas cherché à se mieux renseigner, si ce n'est, comme il le dit lui-même, qu'il avait déjà consommé un trop long temps à ce travail

Principales maisons et manoirs de la paroisse de Lanmeur.

La première maison de Lanmeur était celle de Lanmeur, très ancienne famille, qui portait d'après Guy le Borgne : *d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de 3 hermines de sable,* à laquelle appartenait Pierre Sr de la Boessière, qui se maria en 1280 à Levenez, dame de Boiséon, et prit pour lui et ses descendants les nom et armes de Boiséon :

Rolland de Lanmeur figure dans une montre de 1351 comme écuyer.

Le château de la Bouexière (ou Beuzit en breton) n'existe plus depuis très longtemps ; on ne connaît plus de ce château que l'endroit où il était situé ; il était fort ancien et les Seignenrs de Boiséon l'avait eu en partage des Seigneurs de Lanmeur (1).

La Seigneurie de Boiséon fût érigée en comté au mois de mars 1619. Les lettres en furent vérifiées au Parlement au mois de juin 1619 en faveur de Pierre de Boiséon, Seigneur de Coatnizan, vicomte de Dinan et de la Bellière, etc....

Le château de Boiséon a parmi ses dépendances un bois de haute futaie qui n'a pas moins de 12 à 15 hectares et qui vient border la route départementale de Morlaix à Lannion.

Ce château était magnifique et appartenait à Pierre de Boiséon, S^r^ de Coetnizan et Baron de Kerouzéré, capitaine royaliste, sous la ligue, et gouverneur de Morlaix au nom d'Henri IV. Le château de Kerouzéré et celui de Boyséon ayant été démolis par les Ligueurs, Henri IV donna à Pierre de Boyséon 45,000 écus pour l'indemniser de ses pertes, mais il n'y eut malheureusement que le château de Kerouzéré en Sibiril, qui fut rebâti. Celui du Boiséon ne le fut que plus tard par le petit fils de Pierre, Hercules de Boiséon, qui n'en construisit que la partie basse.

Ce château est encore dans le même état aujourd'hui, et, au milieu des constructions, poussent des arbres de haute futaie. Des thermes ou bains romains sont aussi construits auprès du château et on y remarque encore les enfoncements ou niches où l'on mettait les statues qui les décoraient habituellement.

Trois étangs magnifiques ornent cette belle propriété qui fut saisie, vendue avec plusieurs autres aux Requêtes du

---

(1) Ogée (dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne).

Palais à Vannes sur messire Hercule-François de Boyséon à la requête de MM. de Gondy de Retz, devenus créanciers de la maison de Boiséon, pour satisfaire à la créance qui leur était due pour un compte de tutelle. Le marquis de Kergroadez en demeura adjudicataire suivant contrat du 17 septembre 1682. Cette terre fut ensuite revendue par le marquis de Kergroadez par contrat du 23 août 1695 à Guillaume Héliès, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison et couronne de France, audiencier à la chancellerie servant près la Cour des Aides de Guyenne et à dame Françoise Blanchard, son épouse (1) ; elle a été transmise ensuite par alliance en 1701 aux *Léon de Tréverret*, en 1727 aux *le Forestier* et enfin en 1790 aux *du Dresnay*, *de Kersauson* et *de Pluvié*.

La terre de Boiséon fut de nouveau érigée en comté en faveur de *Guillaume Héliès* par lettres patentes du Roi sur une feuille de vélin revêtue du grand sceau du Roi à lac de soie rouge et verte. Lesdites lettres datées du mois de mai 1698. De notre règne le 50me signé Louis, sur le repli, Visa Boucherat etc .... (2).

Nous trouvons ensuite les manoirs de :

Coatanfrotter ou Coatarfrotter, premièrement aux *Gentil*, puis aux *Quintin*, *L'Olivier*, *Sr de Kergariou Lochrist*,

---

(1) Aveu du 17 août 1696, communiqué par M. le Vicomte de Portzamparc.

(2) Note insérée dans un vieil armorial manuscrit trouvé au Boiséon par M. le Vte Henry de Kersauson, attribué à M. le Forestier de Kerosven, sr du Boiséon, et qui vient confirmer ce que dit M. Pol de Courcy dans la préface des diverses éditions de son nobiliaire et armorial de Bretagne. On lit en effet p. XV de la 3e édition ; « Pour être marquis ou comte il ne suffisait pas de posséder une terre érigée en marquisat ou en comté, il fallait encore : 1° ou que la terre eut été érigée en faveur du possesseur, ou, si elle l'avait été en faveur d'un autre, que le nouveau possesseur eut obtenu du Roi des lettres qui appropriassent à sa famille le titre qui avait été accordé à une autre ; 2° il était aussi nécessaire que la terre, depuis son érection, n'eut point été démembrée, ou si elle l'avait été, qu'on se fit délivrer de nouvelles lettres-patentes pour conserver le titre, malgré le démembrement. »

Kersauson de Chef du bois (ou en breton *du Penhoet)* et enfin vendu nationalement.

Kermouster que nous trouvons habité par les *Launay,* par les *Coadallan* et ensuite par les *Salaün, Srs de la Roche.*

Keridec appartenait autrefois aux *Marc'hec,* puis *Rigolé* ou *Rigolet* et maintenant aux *Thomé.*

Le Botdonn ou Bodonn successivement aux *Garic,* puis *Tournemouche* par acquêt du 3 juin 1566 d'avec le *Sr Baron du Pont* (1) vendu le 20 octobre 1646, à *Maurice le Borgne* et *Marguerite de Kergroas,* par le *Sr le Jacobin de Keranprat,* Conser du Roy en son Parlement de Bretagne, il fut transmis par alliance au *Jégou* et *du Trévou* et vendu nationalement.

Le Hellez appartenait aux *Péan de Grandbois,* puis aux *La Forest, du Trévou* et *Le Lay de Kermabin ;* il fut aussi vendu nationalement.

Kerandulven successivement aux *Launay* et *Guicaznou,* subit le sort des manoirs précédents.

Kerroignant aussi appartenait aux *La Forest.*

Lescorre successivement aux *Lescorre* et *Carion.*

Penarstang successivement aux *Lescoët, Srs de Kergoff,* aux *Callouet, Keranguen* et *Goudelin.*

Kerouillard ou Kerouyat aux *Kersaintgilly de St Gilles* et *Guillotou de Kerever.*

Kerbouran appartenait aux *Lescorré* et ensuite aux *Carion* et *Le Meur de Kerigonan.*

Lesquern a appartenu aux *Le Rouge* et aux *Kermoysan.*

Nous devons à l'obligeance de M. Bourde de la Rogerie, archiviste du Finistère, la liste des prieurs qui se sont succédé à Kernitron depuis 1551.

Jehan Hameury	1551
François de Goëzbriant	1587

(1) Aveux communiqués par M. le Vicomte de Portzamparc.

Yves Arrel, doyen de Lanmeur, grand vicaire de Dol, seigneur temporel de Coatmen..... 1612-1620

François de Coetlogon, prieur de S^t^-Nicolas de Peugny (?), coadjuteur de Cornouaille..... 1635-1664

Olivier du Louet, S^r^ de la Rive, archidiacre de Cornouaille et de Pohen, chanoine de Quimper 1668-1694

(Réparations importantes à l'église en 1673-75 ; a été de 1680 au sujet de la viande de chevalier due au S^r^ de Boiséon).

Jean-Baptiste de Kermellec, licencié aux lois, chanoine de Quimper (succéda à Olivier du Louet, son oncle)..... 1696-1706

Jean-Noel Gaillande, docteur de la maison et société de Sorbonne (y demeurant), prieur de Knitron et de S^t^-Eganton..... 1727-1744

Edme Perriquet, prêtre de la Congrégation des Messieurs, supérieur de la maison de S^t^-Lazare (y demeurant)..... 1752-1754

Denis Savarin, né à Besançon, docteur en théologie de la maison de Sapience de Rome, protonotaire apostolique pour la Basse-Bretagne (nommé en 1755, vint habiter Lanmeur).. 1755-1770

François de Hercé, vicaire général de Dol, abbé de Chezal Benoit, doyen de Lanmeur..... 1773-1790

Le prieur ayant, en 1696, négligé de faire enregistrer les armes de son prieuré, une vache appartenant à l'un de ses fermiers fut saisie et vendue pour payer le droit d'armoiries, plus les frais (1).

---

(1) Malheureusement les armoiries du prieuré de Kernitron ne sont pas indiquées ; elles n'existent pas non plus dans l'armorial général conservé au Cabinet des titres (Bibliothèque nationale).

Une ordonnance de 1696 créa un armorial général de France et un dépôt public des armes et blasons du royaume. Ce n'était encore qu'une mesure fiscale, car elle obligea non seulement les gentilshommes à faire inscrire leurs noms et leurs armes sur un registre *ad hoc* et à recevoir, revêtu de

ANCIENS REGISTRES

Les anciens registres de Lanmeur sont écrits en latin de 1602 à 1634 et en français jusqu'à nos jours. Nous en avons extrait un certain nombre d'actes qui concernent les familles ayant habité la paroisse ou ayant eu des prééminences dans son église. Malheureusement ces actes sont rares, aussi avons nous dû en signaler d'autres plus nombreux indiquant les noms des parrains et marraines des enfants de cultivateurs de la paroisse de Lanmeur et qui permettront de trouver quelques renseignements intéressants sur les familles qui ont habité cette paroisse soit originairement, soit comme faisant partie des familles des conseillers ou des juges à la Cour royale de Lanmeur.

1602. — 1er octobre. — B. de Jeanne Parfait, fille de Claude Parfait et de Anne le Borgne ; p. : ht et pt sr Jean de Boiséon et n. Olivier de Kergoat, sr de Tronjoly ; m. : dle Constance de Lescorre, d. du Cleuzonn.

12 novembre.— B. de François Lelchat ; p. : n. Ec. François du Drézit.

22 novembre.—B. de Catherine Morvan; p.: noble et discret missire Vincent Le Noyer, prêtre ; m. : dle Catherine de Kerriec, d. de Kergadiou le Parc (d. du Parc de Kergadiou).

1603. — 20 février. — B. de Marie le Dru ; p. : n. et d. missire Vincent le Noyer, prêtre ; m. : dle Marie Henry, d. de Lan an Cosquer.

---

la signature de d'Hozier, un brevet d'armoiries qui coûtait 20 livres par personne, mais encore les notables bourgeois, les villes, les corporations, les ecclésiastiques, tous les officiers d'épée, de robe, de finance et autres sujets ayant emploi, enfin une foule de riches marchands à payer leurs 20 livres, moyennant lesquelles on délivrait des armes à ceux qui n'en déclaraient pas eux-mêmes. Tous payèrent, mais tous ne retirèrent pas leur brevet, et beaucoup de familles ignorent encore aujourd'hui les armes dont les gratifia, *toujours moyennant 20 livres*, l'imagination du juge d'armes. (P. de Courcy, nobiliaire de Bretagne, introduction, p. XVII, 3e édition).

26 février. — B. d'Auffroy Marec ; p. : n. Auffroy Coaill ; m. : dle Elisabeth du Parc.

25 mars. — B. d'Yves Nédellec ; m : dle Louise de Launay.

26 mars. — B. de Pierre Thomas ; p. : n. Pierre de Lescorre ; m. : dle Constance de Lescorre.

29 mars.— B. de Jacques le Gaouyer ; p. : n. Ec. Jacques de Tournemouche, sr du Bodonn.

8 avril. — B. d'Auffroy Mériadec ; p. : n. Ec. Auffroy Coaill, sr du Traonnevez.

1er mai. — B. de Jean Raoul ; p. : n. Ec. Guillaume de Kermabon, sr de Kerc'houin.

19 juin. — B. de Françoise Brézal, fille de n. g. Nicolas Brézal et Marie Le Borgne ; p. : n. Ec. Guillaume Le Borgne, sr de la Villeneuve ; m. : dle Françoise Le Borgne.

22 juin. — B. d'Anne le Guennec ; p. : n. Ec. Bernard Quintin, sr de Coatanfrotter.

27 juin. — B. de Jean Corre ; p. : n. Ec. Jean Pertevaux.

2 août.— B. de François le Borgne, fils de n. g. Guillaume Le Borgne et Isabelle du Parc ; p. : n. Ec. François du Drézit ; m. : dle Françoise Le Borgne.

7 août. — B. de Guillemette Guezelou ; p. : n. Ec. Guillaume de Guicaznou.

5 septembre. — B. de Marie Lestrennec ; p. : vénérable et discret missire Arnuphe Harzic, prêtre ; m. : dle Jeanne de Launay, d. de Kerc'houin.

30 septembre.— B. de Guillaume Pourchaux ; p. : n. Ec. Guillaume Le Borgne, sr de la Villeneuve ; m. : dle Catherine Salaün.

31 octobre.— B. de Guillaume Gral ; m. : dle Guillemette du Boys.

(A suivre).

VIII

LES ÉGLISES ET CHAPELLES

du Diocèse de Quimper.

La nomenclature que nous entreprenons de toutes les églises et chapelles du diocèse de Quimper nous a semblé être le plus beau témoignage à rendre de la foi de nos pères et un jalon utile pour nous guider dans l'étude de nos vieux saints bretons, dont plusieurs ne vivent encore dans notre mémoire, que par le culte immémorial qui leur a été rendu dans tel ou tel lieu de dévotion.

Cette nomenclature qui s'étendra aux chapelles disparues, sera forcément incomplète, et nous accepterons avec reconnaissance tous les renseignements qui pourraient nous aider à la compléter ou à la rectifier.

Les sources où nous avons puisé pour ce travail sont :
1° Les *rôles de décimes* ou nomenclature des bénéfices imposés pour le don dit *gratuit* que le clergé offrait tous les ans au souverain. Les archives de l'évêché de Quimper possèdent plusieurs de ces rôles pour toute la dernière moitié du XVIIIe siècle,

2° Le *Pouillé* du Léon, liste de tous les bénéfices même des chapellenies ou fondations, dressée en 1786, par M. Maufras du Châtellier. Ce Pouillé manuscrit est conservé à la bibliothèque du séminaire de Quimper.

3° Une enquête faite en 1804 par les soins de Mgr André pour connaître l'état des chapelles des paroisses, en indiquant si elles ont été vendues ou non pendant la Révolution, si elles sont, oui ou non, nécessaires au culte. Malgré le laconisme des réponses, cette enquête fournit d'utiles renseignements sur l'état des chapelles au moment du Concordat.

4° Une enquête faite en 1892 par Mgr Lamarche et qui a donné lieu de la part de certains curés et recteurs à de vraies monographies des chapelles de leurs paroisses. Nous citerons ces deux enquêtes par les dates 1804-1892.

5° Les Archives départementales nous ont fourni également un grand nombre de renseignements.

Nous diviserons ce travail d'après la division actuelle du diocèse en archiprêtrés, doyennés et paroisses, en résumant en quelques lignes, ce qui a été déjà publié sur les chapelles en renom, et ne donnant quelque développement à la notice que pour fournir un renseignement inédit.

ARCHIPRÊTRÉ DE QUIMPER

DOYENNÉ DE QUIMPER

Quimper. — *Saint-Corentin, Notre-Dame de la Chandeleur* (1).

A la fin du XIII[e] siècle (en 1296, cartul.) nous trouvons la première nomenclature des sept parcelles ou quartiers de la paroisse Saint-Corentin. C'étaient :

La rue Kereon, *vicus sutorum.*
La rue Melinou, *vicus molendinorum.*
Le rue Obscure, rue Demer, *vicus obscurus.*
La rue Neuve, *vicus novus.*
Crecheuzen, *collis eudonis.*
Mescloaguen, *campus Gloagueni.*
Rachaër.

De ces sept parcelles, il y en avait trois dans la ville proprement dite, la rue Kereon, la rue Obscure et la rue Mescloaguen, les quatre autres étaient hors la ville : 1° la rue

---

(1) Voir la monographie de la cathédrale par M. Le Men.

Neuve ; 2° Rakaer, le faubourg ou rue des Reguaires, corruption du mot Rakaer ; 3° Crecheuzen, la colline où est actuellement l'hôpital ; 4° rue Melinou, rue des Moulins, que M. Le Men n'a pu identifier, mais une pièce des archives départementales (G. 33) nous apprend « qu'il y avait autrefois un bourg et des habitants aux issues du château de Lanniron avec une église paroissiale, son cimetière avec des chemins et des rues dont une s'appelait la rue Melinou. »

En 1348 (cartulaire) la parcelle de Rakaer est absorbée soit dans celle de Crecheuzen ou Saint-Primel, soit dans la nouvelle paroisse dite du Tour du Chastel, *turnus castri*, qui apparaît pour la première fois à cette date pour subsister avec les six autres divisions indiquées plus haut, jusques à la fin du XVI^e^ siècle. Un registre paroissial de Saint-Corentin de cette époque (1536-1580), conservé aux archives départementales, nous donne encore le nom de ces sept paroisses : Tour du Chastel, rue Obscure, Mescloaguen, rue Neuve, rue Quéréon, Saint-Primel, Lanniron.

Mais à partir du XVII^e^ siècle, au mois de juin 1624, le nombre des paroisses est réduit à cinq par l'annexion de Saint-Primel à Tour du Chastel, et de Lanniron à la rue Neuve, et dès lors ces cinq paroisses sont désignées du nom du tutilaire : Tour du Chastel, Notre-Dame ; rue Quéreon, Saint-Julien ; rue Obscure, Saint-Ronan ; Mescloaguen, Saint-Sauveur ; rue Neuve, Saint-Esprit, pour parfaire le nombre de sept paroisses, on annexa aux cinq paroisses sus dites, celles de Saint-Mathieu et de Locmaria.

Notre-Dame du Guéodet.

Notre-Dame du Guéodet, ou de la Cité, fut bâtie vers 1210, avec les matériaux provenant de la démolition de la maison construite par le duc Guy de Thouars, sur le territoire de la ville appartenant à l'Evêque. Reconstruite au XIV^e^ et XV^e^ siècle, elle servit de chapelle particulière à

la communauté de ville qui y tint ses assemblées dans une salle aménagée au-dessus des combles, jusqu'à l'époque de la Révolution. Cette église ne fut démolie qu'en 1820 et les matériaux servirent aux réparations de l'église du Collége — voir la notice de M. de Blois sur N.-D. du Guéodet résumée dans les notes d'Ogée — et le catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère, par Cambry, pour la description des boiseries et des vitraux du Guéodet.

Saint-François.

Eglise et couvent fondés en 1230 pour les pères Cordeliers par l'évêque Raynaud. Le couvent subsista jusqu'à la Révolution et l'église et le cloître ne furent abattus qu'en 1845, pour y construire en leur emplacement la halle actuelle. Plusieurs des tombes anciennes du couvent sont conservées dans la cour du musée départemental, et les débris du cloître se voient encore dans la propriété de *Tregont mab* en Ergué-Armel, où M. Colomb les fit transporter. — Voir sur les Cordeliers la notice de M. de Blois, et les notices données par M. Trévédy dans le bulletin de la Société archéologique sur la fondation des Cordeliers, leur nécrologe et le bienheureux Jean Discalcéat.

La Madeleine.

Les ruines de cette chapelle portaient, en 1840, nous dit M. de Blois, les caractères d'un édifice du XIII^e^ ou XIV^e^ siècle. Située au haut de la rue Neuve, c'était primitivement une léproserie qui devint bientôt l'asile des cacous ou caqueux. — Voir l'étude de M. Trévédy sur la léproserie de Quimper, bulletin de la Société archéologique. — XI. p. 256.

Sainte-Catherine.

Un des hopitaux de Quimper fondés par l'évêque Bertrand de Rosmadec. En 1645, la direction en fut confiée aux religieuses hospitalières de Saint-Augustin, dites de la Miséri-

corde, qui y demeurèrent jusqu'à leur expulsion en 1792. Après la Révolution, elles furent rétablies dans leurs fonctions, mais dans les anciens bâtiments du séminaire à Crecheuzen, où elles cédèrent la place aux sœurs blanches vers 1828 pour fonder la maison de Cuburien, près Morlaix. Les anciens bâtiments de l'hôpital Sainte-Catherine sont occupés actuellement par la préfecture et quelques maisons particulières. — Voir les hôpitaux de Quimper par M. Faty. Soc. archéolog., X., p. 307 et suiv.

Saint-Julien.

Un des quatre hôpitaux fondés par Mgr de Rosmadec, à l'extrémité de la rue Neuve. Dès le XVII^e^ siècle, cet hôpital ne recevait plus de malades, et la chapelle n'existe plus. — Voir les hôpitaux de Quimper par M. Faty.

Saint-Antoine.

Hôpital fondé par Bertrand de Rosmadec. De 1688 à la Révolution, cet hospice fut tenu par les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve. La chapelle sert actuellement pour le service des détenus.

Saint-Primel.

Ancienne chapelle au quartier de Crecheuzen dépendant de la paroisse ou parcelle de Saint-Primel annexée à la paroisse de Tour du Chastel au commencement du XVII^e^ siècle. La chapelle et son cimetière ont existé jusqu'à la Révolution, et les ruines n'ont entièrement disparu que vers 1870.

Saint-Nicolas.

Chapelle avec son cimetière au haut de la rue St-Nicolas à l'extrémité de la place Mescloaguen. Était le siège d'une confrérie dite de Saint-Nicolas.

Le Séminaire.

La chapelle de ce bâtiment qui est actuellement l'hospice

civil, fut bâtie de 1711 à 1737, sous l'épiscopat de Mgr de Plœuc, dont le cœur y fut déposé en 1739. Le testament de Mgr de Cuillé, daté du 23 janvier 1768, portait cette clause : « Je désire que mon cœur soit placé dans la chapelle du Séminaire de Quimper, du côté de l'épître, vis à vis de celui de Mgr de Plœuc, avec celui de Mgr de Kervers, évêque de Tréguier ». Aujourd'hui aucune marque apparente de la déposition de ces trois reliques n'existe encore dans la chapelle de l'hôpital.

Notre-Dame du Penity.

Située au pied de la montagne Frugi sur la route de Locmaria, vis à vis la cale Saint-Jean. Elle était du XV^e^ siècle et possédait de beaux vitraux et des sculptures que décrit ainsi Cambry : « (objets échappés au vandalisme) sous une voûte, on voit un ecce homo de six pieds, accompagné de deux bourreaux et de deux pages ; dans les niches latérales, on a placé deux prêtres juifs. » Ces statues, qui ont été longtemps en dépôt dans les tours de la cathédrale, se voient actuellement mais fort mutilées, au musée départemental.

La chapelle a été démolie en 1810, pour élargir la route. — Voir notice sur Notre-Dame du Penity, par M. Diverrès, Soc. archéol., XIII, p. 9.

Sainte-Thérèse.

Chapelle avec son cimetière au bas du Frugi sur le Champ de Bataille. « Cette chapelle, dit M. de Blois, n'était ni ancienne ni remarquable et a été détruite pendant la Révolution. »

Chapelle du Collège.

Notre-Dame de Bon-Secours, construite pour le service du Collège, tenu par les pères jésuites de 1621 à 1762. La chapelle actuelle ne fut complètement terminée qu'en 1747, et la dédicace eut lieu le 31 décembre de cette année. —

Voir de Blois, annotateur d'Ogée, et M. de Fierville, histoire du collège de Quimper.

Evêché.

Ancienne chapelle détruite vers 1772, qui se trouvait sur les remparts de la ville, à l'angle de la rue de l'Evêché.

Ursulines.

Les religieuses Ursulines, ne se trouvent dans l'établissement de la rue Verdelet, que depuis le Concordat, mais dès le XVII[e] siècle, il y avait une chapelle en ce lieu, qui servit pendant une quinzaine d'années aux jésuites, avant la construction de leur collège, où est actuellement le lycée.

Saint-Louis.

Chapelle dite de la Santé. En 1672 était voisine du lazaret établi en ce lieu, lors de la peste de 1639. Par délibération du conseil municipal du 17 novembre 1848, cette chapelle fut restituée au culte et restaurée par les soins de Mgr Graveran, qui y fit placer les plaques de marbre avec inscription commémorative qu'on y voit encore.

Quimper. — *Saint-Mathieu.*

Bâtie par les anciens ducs de Bretagne, probablement lors de la translation des reliques du saint apôtre Saint-Mathieu en Bretagne. Elle fut cédée en 1209 (cartul.) à l'évêque de Quimper Guillaume, et Rainaud son successsur, la donna au Chapitre comme prébende canoniale en 1220. L'église construite primitivement en style roman, fut reconstruite à la fin du XV[e] siècle, telle que nous l'avons vue jusqu'à sa dernière reconstruction, en 1898. Le nouvel édifice ne conserve de l'ancien, qu'un beau vitrail qui semble la reproduction de celui qui existait dans la grande vitre de l'église abbatiale de Daoulas. Sur la croisée du transept de l'église du XV[e] siècle, s'élevait un clocher en plomb des-

cendu en 1616. — Voir notice sur l'église de Saint-Mathieu. Bulletin de la Soc. archéol.

Notre-Dame de Paradis.

Notre-Dame de Paradis, ou du Parvis, était située près l'église Saint-Mathieu côté nord, à l'entrée du cimetière. Elle fut construite en 1528. Elle servit aux dames Ursulines de 1627 à 1679, et fut démolie en même temps que la tour du XV^e^ siècle, accolée au portail principal de l'église, vers 1830. — Voir notice sur l'église de Saint-Mathieu.

Saint-Jean.

Cette chapelle située à l'entrée de la rue Vis, près la cale St-Jean, avait appartenu aux frères hospitaliers de St-Jean, et était membre de la commanderie de la Feuillée. La chapelle, dit M. de Blois, semblait dater du XIII^e^ siècle Il n'en reste plus trace. — Voir M. de Blois, note d'Ogée, et M. Trévédy, Promenades dans Quimper.

Saint-Sébastien.

Ancienne chapelle du XV^e^ siècle, donnée aux Capucins, lorsqu'ils vinrent s'établir à Quimper, en 1611. De 1806 à 1817 elle fut la chapelle des religieuses de la Visitation, et de 1817 à 1877, chapelle des religieuses du Sacré-Cœur. Entièrement démolie à cette époque, elle fut remplacée par la chapelle actuelle.

Notre-Dame du Calvaire.

Les religieuses calvairiennes s'établirent au manoir de la Palue en 1634, et la chapelle consacrée en 1661. Elle est actuellement transformée en salle des exercices, depuis la construction d'une nouvelle chapelle en 1900.

Saint-Joseph.

Chapelle du couvent des Cordelières ou franciscaines

urbanistes, fondée en 1650 et supprimée en 1745. Elle a été remplacée par la chapelle des jésuites en 1868.

Notre-Dame de Kerlot.

L'abbaye des dames Cisterciennes de Kerlot, fondée dans le principe. à Plomelin, en 1652, par M. de Jégado, fut transférée en 1667, à Quimper, au manoir de l'Isle, où se voient encore les restes de la chapelle transformée en fonderie. — Voir les incidents curieux de la fondation de cette abbaye au bulletin archéol. du Finistère.

Notre-Dame de Pitié, Ursulines.

Chapelle construite par les Ursulines, lorsqu'elles abandonnèrent Notre-Dame du Paradis, en 1679. Elle sert actuellement de chapelle à la prison criminelle qui occupe une partie des bâtiments du couvent, l'autre partie sert de caserne.

La Retraite.

La maison de retraite des femmes fut fondée en 1678 à Quimper, par Mlle de Kerméno Après avoir résidé pendant une quinzaine d'années dans une maison voisine de la chapelle St-Jean, un terrain plus convenable leur fut donné en 1701, dans la rue Portz-Mahé, où elles construisirent et occupèrent jusqu'à la Révolution, la chapelle et les bâtiments qui servent actuellement de logement à la gendarmerie.

Saint-Marc.

Chapelle voisine du cimetière de ce nom, remplaçant une fort ancienne chapelle dont on trouve mention au XV^{e} et XVI^{e} siècle (G. 105) Une chapellenie s'y desservait et les seigneurs voisins de Crec'h marc'h, en devaient être les fondateurs et c'est sans doute le nom d'un des premiers seigneurs de cette maison qui est conservé dans l'inscription

funéraire qui se voit sur une pierre faisant partie de la reconstruction relativement récente de cette chapelle. On y lit en effet :

MARC : FUT : DV : SECLE : COME : VOVS : PENSEZ : A : LVI : SONGEZ : DE : VOVS.

Les lettres de cette inscription, nous dit M. Abgrall, portent le caractère du XIII^e^ et même du XII^e^ siècle.

Quimper — *Locmaria.*

L'église date vraisemblablement du IX^e^ siècle et existait certainement lors de la fondation d'Alain Cagniard, en 1030. Fondée alors comme abbaye, elle devint prieuré rattachée à l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes en 1112. En 1857, elle fut érigée en paroisse — Voir sur Locmaria, notice de M. de Blois. Bulletin de la soc. archéol. et la brochure récemment publiée à Quimper - Notre-Dame de Locmaria.

Chapelles.

Lochrist ou chapelle de la Croix, voisine du pont qui reliait avant 1745 Locmaria à la rive droite.

Sainte-Barbe (dans l'enclos du monastère)

Saint-Colomban, au bas de la rue Froide, près de Poulguinan, chapelle très ancienne dit M. de Blois. L'emplacement qu'elle occupait était entouré de substructions romaines.

Ergué-Armel. — *Saint-Alor.*

En 1278 (cartul.) la procession de Saint-Marc se faisait *ad sanctum Anglorum*, par le clergé de Saint-Corentin. Saint-Alor était évêque de Quimper et est considéré comme le patron des chevaux. Saint-Gurloës, premier abbé de Quimperlé, est aussi honoré dans cette église.

Lanniron.

Le manoir épiscopal possédait une chapelle, mais de plus,

comme nous l'avons dit plus haut, avant le XVI^e^ siècle, il y avait une église et un bourg à Lanniron, centre d'une des sept parcelles de Saint-Corentin, sous le nom de *rue Melinou.*

Lanros.

Nous voyons signalée en 1684 (G. 111) une chapelle attenant au chateau de Lanros, au sujet de l'acquet de cette terre par M^me^ de Sévigné.

Sainte-Anne du petit Guélen.

La famille de Plœuc ou du Plessis Ergué avait droit de présentation du chapelain chargé de desservir la chapelle, et les seigneurs de cette maison étaient en possession immémoriale de faire porter par un gentilhomme une bannière à la procession du Sacre à Quimper, immédiatement avant toutes les croix, c'est-à-dire après celle de Saint-Corentin qui est la plus rapprochée du Saint-Sacrement. Les ruines de cette chapelle se voient encore sur le bord de la route de Quimper à Rosporden.

Saint-Laurent.

Cette chapelle fut bâtie sur la terre dite Knec'h-Cuchi, pour Crech-Cuchi, Menez-Cuchi ou mont Frugi ; donnée au commencement du XII^e^ siècle à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, par Alain, duc de Bretagne, fils de Hoel. Cette chapelle dépendait du prieuré de Logamand et suivit la fortune de ce prieuré qui, enlevé aux religieux bénédictins pour être donné en commende en 1550, fut annexée au collège des jésuites de Quimper en 1622. Un mémoire présenté par les pères jésuites vers 1670 (D. 45.), nous donne quelques détails intéressants sur la chapelle de St-Laurent et une explication du grand nombre des chapelles que l'on voit en Bretagne :

« C'est sans fondement, dit le mémoire, que l'on prétend que la chapelle de Saint-Laurent ait été un hôpital ou mala-

drerie, en effet ce n'est qu'une simple chapelle bâtie dans le fief du prieuré de Logamand. et il en est de cette chapelle comme de beaucoup d'autres bâties en Bretagne où les peuples ont une dévotion particulière aux chapelles et aux pélerinages et anciennement beaucoup plus qu'aujourd'hui, comme on le remarque en ce que la plus grande partie de ces chapelles, qui sont en plus grand nombre dans cette province que dans quatre autres du Royaume, ont été bâties il y a plus de deux ou trois cents ans (XIV^{e}, XV^{e}, XVI^{e} siècles). En ce temps-là chacun voulait avoir sa chapelle et y procurait des dévotions particulières, il y en avait même qui pour y mieux réussir, et par un motif de piété et de charité, sans aucune obligation, mettaient dans ces chapelles, ou dans quelques autres lieux voisins, qui deux, quatre ou six lits, plus ou moins, selon le nombre d'offrandes qui tombaient dans ces chapelles et dont on se servait, les réparations de ces chapelles préalablement faites, pour l'entretien de ces lits et des pauvres estropiés et pèlerins qu'on y recevait. Vers 1540, cette dévotion aux chapelles s'étant relâchée, en sorte qu'y ayant beaucoup moins de pélerins et conséquement y tombant moins d'offrandes, cela donna lieu à quelques uns de n'y plus tenir de lits ni recevoir de pauvres. »

Ergué-Gabéric(patron, s^{t} Guénolé, abbé de Landévennec).

Belle verrière en quatre panneaux, représentant les Scènes de la Passion de N. S., avec cette inscription :

CESTE : VICTRE : FVT : FECTE : EN : LAN: MIL V^{c} XVI : ET... POVR : LORS FABRICQVE.

Dans le tympan, sont les figures de Saint-Barthélemy, Saint-Etienne, Saint-Michel et Saint-André.

Au dessous des armes de France et de Bretagne, on voit les armes pleines ou en alliance des familles de Coatanezre, Lezergué, Autret, Guengat et Tremillec. Dans une petite

fenêtre du transept sud, à deux panneaux, on voit sur le premier, le donateur à genoux, François Liziart, Sr de Kergonan, présenté par Saint-François d'Assise ; sur le second panneau est Marguerite, épouse de François Liziart, présentée par Sainte-Marguerite. Ces deux personnages vivaient de 1481 à 1536, et avaient pour armes, *écartelé au 1er et 4e d'or à 3 croissants de gueules, aux 2e et 3e d'azur à la quinte feuille d'argent.* (Bretagne contemporaine, page 10).

Notre-Dame de Kerdévot.

Chapelle du XIVe ou du commencement du XVe siècle. Nous en trouvons la première mention dans une donation de deux livres de cire faite en 1439, par Jean Le Moyne de Quimper « ecclesie B. M. de Kerzevot » (G. 92) Parmi les blasons des vitraux, on reconnaît ceux des Botbodern, Guengat, Treanna, Kerfors, Liziart, Lezandevez, Kerzulgar, Lanros et Autret Missirien – Voir l'histoire et la description du beau retable du XVIe siècle qui surmonte le maître-autel, par M. Abgrall, et le travail de M. l'abbé Favé sur *les sculptures flamandes en basse Bretagne,* travail lu au congrès scientifique de Bruxelles en 1894, et les notes du même auteur sur la paroisse d'Ergué-Gabéric. Société archéologique 1891, p. 155

Saint-André.

Mentionnée en 1621 (G. 13.) Commencée en 1603, achevée en 1630.

Autres chapelles en ruines en 1804 : *Saint-Guénolé, Saint-Gildas* à Locqueltas, *Sainte-Apolline* et *Saint-Joochim,* cette dernière fondée vers 1640 par Guy Autret, Sr de Missirien, « en la rabine de sa terre de Lezergué. Dieu concède journellement de grandes grâces aux pèlerins qui de toutes parts viennent le visiter et qui gagnent l'indulgence plénière que le pape Innocent X a concédée. » (Albert Le Grand. Catal).

Kerfeunteun.

Cette paroisse doit sans doute son nom à la fontaine qui coule près le cimetière et qui a pu servir au baptême par immersion, lorsqu'il était en usage. L'église qui porte la date de 1575, possède un élégant clocher et un joli vitrail du XVIe siècle, représentant l'arbre de Jessé. Au bas se trouve d'un côté l'image de la Trinité, et de l'autre un chanoine en chape, présenté par un évêque. Kerfeunteun était une prébende canoniale, et nous pouvons conjecturer que le chanoine du vitrail doit être Pierre Goazguenou, chanoine recteur de Kerfeunteun de 1572 à 1607. Ce vitrail provient des ateliers de Quimper, où travaillaient Jehan Quemener, Jehan Le Bescond, Guyon Le Guen et Jehan Le Corre. (1)

Cuzon.

Ancienne paroisse sous le vocable de Saint-Pierre, unie à Kerfeunteun au Concordat. L'église a été reconstruite vers 1875.

Notre-Dame de la Mère de Dieu.

Cette chapelle, dite en breton, *ti Mam Doué*, était sur le territoire de Cuzon.

Un arrêt du parlement de Bretagne (bulletin de la Société archéol. XV. p. 335), nous apprend que l'an 1540, Pierre de Knechquivilic, sieur de Keranmanoir, « aurait permis aux paroissiens de Chœuzon, de reconstruire de nouveau, certaine chapelle, appelée chapelle de la Mère de Dieu. » Le premier édifice était donc en ruines au commencement du XVIe siècle, ce qui suppose une existence antérieure d'au moins deux siècles; la première construction remonterait donc au commencement du XIVe siècle, et si l'on rapproche cette date de celle de la translation de la maison de Nazareth, à

(1) Renseignement communiqué par M. Le Guyader, d'après un travail sur la Renaissance en Bretagne.

Lorette, en 1295, et de la dénomination courante de *Maison de la Mère de Dieu, ti Mam Doué,* donnée à cette chapelle de Cuzon, il ne sera pas téméraire d'affirmer qu'elle a été construite en mémoire de la translation miraculeuse de la maison de Lorette, et peu après cet événement. Cette conjecture est encore confirmée par l'existence d'un autre édifice plus modeste, très voisin de la chapelle, affectant la forme d'une simple maison, et qui semble avoir eu dans le principe, une disposition analogue à celle de la *Santa Casa.* La chapelle actuelle a été comblée sur une hauteur de plus d'un mètre, et s'ouvrait primitivement sur le côté par une porte dont on ne voit plus actuellement que le sommet de l'ouverture. — Voir notice sur *ti Mam Doué.*

Notre-Dame de Kernilis.

Notre-Dame de Menfouez.

Saint-Hervé, chapelle en ruines, sur le bord de la route de Quimper à Brest, près de l'endroit où Audrein, évêque constitutionnel, fut fusillé par les chouans, le 20 novembre 1800.

Chapelle *Saint-Denis*, en ruines.

Saint-Yves, un des quatre hôpitaux de Quimper, au bas du Pichéry. Il n'en reste plus trace.

Penhars. — *Sainte-Claire.*

Eglise neuve ayant remplacé un édifice dont le chœur avait les caractères du XII^e^ ou XIII^e^ siècle. On a conservé de l'ancienne église un bénitier qui n'est vraisemblablement qu'un ancien autel payen, portant sur un de ses côtés une amphore.

Saint-Conogan.

Existe encore, mais appartient à un particulier.

Saint-Quenvel.

En ruines, cette chapelle est dite également de St-Vendal ou Saint-Guinal, non loin de Pratanras.

Plomelin.

Eglise récemment construite, dédiée à Saint-Melon, évêque de Rouen, qui pourrait bien être Saint-Moëlmon, évêque d'Aleth, fondateur de la paroisse de Saint-Malon ou diocèse de Rennes. — (Voir Pouillé, de Rennes, VI, p. 152.)

Bodivit.

Sous le vocable de Notre-Dame et de Saint-Avit, ancienne paroisse, aujourd'hui en Plomelin. Les ruines de l'église portent les caractères du XV^e^ et XVI^e^ siècle.

Saint-Roch.

Ancienne chapelle dépendante de Bodivit.

Saint-Philibert.

Portée au rôle des décimes.

Saint-Nic ou Saint-Nicaise.

Cette chapelle appartenait avant le Concordat à la paroisse de Pluguffan ; en 1806, elle était complètement délabrée.

Saint-Conec, ou Saint-Conogan.

Cette chapelle qui ne figure pas au rôle des décimes, est signalée comme chapelle de Plomelin en 1680 (H. 184), « près de laquelle se trouve *Liors ar chapel sant.* »

Notre-Dame de Kerlot.

Une chapelle annexée à la communauté exista, de 1652 à 1667.

(A suivre).

LES ÉGLISES ET CHAPELLES DU DIOCÈSE DE QUIMPER

(suite).

Pluguffan.

Patron, saint Cuffan. Les comptes de 1665 parlent de deux brefs d'indulgences obtenus « *in Die solemnitatis Santi-Cuffani.* » Cette paroisse fut donnée comme prébende canoniale du trésorier, en 1220, par Renaud, évêque de Quimper.

Notre-Dame de Grâces.

Chapelle fondée le 1er mai 1685, par messieurs Le Torcol et Guesdon. (Note de M. Ducrest de Villeneuve sur les papiers de Keraval.) Le pardon a lieu le 8 septembre. Il est d'usage de visiter la chapelle trois lundis consécutifs, particulièrement en carême ou au mois de mai. On nettoie la fontaine pour demander la guérison des enfants. (Note du recteur, en 1856.)

Saint-Guénolé.

Chapelle dépendante de Landévennec. En 1637 (H. 186.) le sieur de Jégado prétendait y avoir droit de prééminence. En 1784, elle tombait en ruines, et le recteur, M. Brenéol, en demandait les matériaux pour bâtir une chapelle dédiée à la Croix, sur le chemin de Pluguffan à Pont-l'Abbé.

Chapelle neuve ou la Trinité (1738, B. 16.)

Chapelles des châteaux de la Boissière et de Keriner.

M. de la Grancière cite une chapelle sous le vocable de *Sainte-Guen,* au village de Keranguen. — Voir sur Pluguffan et ses chapelles, la notice fort étendue de M. Aveneau de la Grancière, qui a été publiée par la Revue historique de l'Ouest.

Doyenné de Briec

—

Briec.

Patron : saint Pierre. L'église fut reconstruite en 1789 et à cette occasion fut dressé un procès-verbal des prééminences de l'église, qui donne également une description fort intéressante des cloches. Cette pièce se trouve aux Archives départementales, série B, 484. Derrière le maître autel se voyait un vitrail représentant la passion du Sauveur. Entre la chapelle de la Vierge, dite de Trohanet, et le marche-pied du maître autel, était une tombe en fonte de fer portant un écusson mi-parti, au 1er deux fasces, au 2e trois pommes de pin, avec les inscriptions suivantes :

REVIVRE : CRAIGNONS DIEV —
JEAN : MELON : CHer : Sgr : DE : KERSAINTELOY : ET : DAME. MARIE : DE : TREGAIN : CHATELAINE :
DONNE : PAR : MESSIRE : DE : TREGAIN : A : LA : MEMOIRE : DE : LEVRS : ANCETRES : ET : MONUMENT : A : LEVR : POSTERITE : MARS : 1654 —

Mais le procureur du Sgr de la Châteigneraye fit observer au procès-verbal que cette tombe avait été placée clandestinement depuis six à sept ans seulement et demandait qu'elle fut enlevée. On signale dans cette même pièce les chapelles de saint Jean et de sainte Marguerite, existant dans l'église paroissiale.

Saint-Corentin du Creisquer.

Chapelle située à 8 kilomètres sud du bourg. Signalée dans un aveu de 1540 (G. 5). En ruines en 1804, elle fut reconstruite et on y dit la messe le dimanche qui suit le 12 décembre, fête de saint Corentin.

La Madeleine.

Cette chapelle dépendait de Landrévarzec avant la Révolution. Elle est à une lieue au nord du bourg ; le pardon s'y

célèbre le dimanche après la fête de la Madeleine, en juillet. On y voit la statue de saint Jacques et celle de la Madeleine à genoux.

Saint-Sébastien.

A 7 kilomètres nord du bourg, à Garnilis ou Kernilis. La chapelle possède un beau vitrail de 1575 représentant le martyre du saint. Le grand pardon s'y célèbre le dimanche après le 20 janvier, le petit pardon a lieu le 24 juin, jour de la fête de saint Jean-Baptiste. On y demande la guérison des maux d'yeux. On remarque dans la chapelle les tombeaux des Seigneurs de Trégain qui en étaient fondateurs (1892).

Notre-Dame d'Ilijour.

Cette chapelle, construite sur le versant est de la montagne Rochveur, près de Kerdrein, remplace une ancienne chapelle dédiée à saint Léger, d'où le nom de Ilijour, saint Léger se disant saint Lijour en breton. Cette chapelle étant tombée en ruines avant la Révolution, on trouva dans un buisson voisin une petite statue de la Sainte-Vierge, pour laquelle on dressa un petit oratoire couvert de mottes où l'on commença à l'honorer ; on lui demandait spécialement la guérison de la fièvre et des maux d'yeux et pour cela on puisait de l'eau à la fontaine voisine pour s'en laver les yeux et la verser dans les manches. Sur la fontaine, on lit la date de 1793, car le petit édicule qui la surmonte fut élevé aux frais de quelques jeunes gens de Pleyben, pour remercier Notre-Dame D'Ilijour de les avoir préservés de la levée en masse qui eut lieu à cette époque. Voyant l'affluence des pélerins, M. Floch, curé de Briec, fit bâtir une chapelle à la place de l'oratoire en chaume, et elle fut bénite par M. Sauveur, le lundi de Pâques 1848. Ces renseignements sont extraits d'une note adressée à l'Évêché en 1857, par M. Marzin, curé.

Saint-Venec.

Chapelle du XVI^e^ siècle, dédiée à saint Guennec ou Guezennec, fils de sainte Guen et frère de saint Guénolé et de saint Jacut. Dans le sanctuaire se trouvent trois statues, avec les inscriptions suivantes :

S. GVEZNOCE : 1578.

NOTRE : DAME : MERE : DU : REDEMPTEUR : 1592.

D : QVI : BEATUM : YVONEM : CONFE : Y : NOEZ : 1592.

Du côté de l'épître, en dehors de la balustrade, se voit sur un cul-de-lampe assez élevé la statue de sainte Guen. *trimammis* ou *teirbron*, ayant sur les genoux un petit enfant portant à la main une banderolle sur laquelle est écrit en caractères du XVI^e^ siècle : S. GVENNOC. Près de sainte Guen sont deux autres enfants portant en main des cartouches avec ces inscriptions : S. GVENOLE — S. JACVT (1).

En dehors de la chapelle, dans le placître, est un calvaire portant la date de 1556 ; le pied de la croix est entouré des douze apôtres tenant des banderolles sur lesquelles sont inscrites les douze articles du Symbole.

Non loin est une jolie fontaine à fronton accosté de deux jolies colonnettes en torsade.

Sainte-Cécile.

Notre confrére M. Abgrall a donné dans le XVII^e^ volume de notre bulletin une description fort complète de cette chapelle. Nous lui empruntons les notes suivantes :

La chapelle date du XVI^e^ siècle et conserve trois vitraux représentant : le 1^er^, dans la maîtresse vitre, N. S. en croix avec la Sainte-Vierge et saint Jean et non loin sainte Cécile ayant près d'elle un petit orgue ; le second, dans le transept nord, représente le mystère de l'Annonciation ; dans le troi-

(1) Voir l'étude de M. Le Men sur cette chapelle. Bulletin de la Société archéologique, t. II, p. 104.

sième, qui occupe une fenêtre du transept sud, se voit sainte Cécile à genoux.

Au côté de l'Évangile est une niche à volet dans laquelle se tient sainte-Cécile. Sur les volets sont sculptées les images de sainte Cécile plongée dans une chaudière, de saint Marc, sainte Apolline et saint Durlou ou Gurloes.

Dans la niche à volet, du côté de l'épître, est la statue de saint-Maurice, abbé de Carnoët ; sur les volets sont sculptés saint Pierre, saint Paul, saint Corentin et saint Ambroise. On voit, en outre, dans la chapelle, les statues de Saint-Marc, saint Urlou, saint Ronan, sainte Anne, saint Herbot et Notre-Dame des Portes.

Saint-Adrien.

Cette chapelle figure au rôle des décimes, 1765-1789 ; mais en 1806, le clocher et le pignon qui le soutenait tombèrent et l'édifice ne fut pas relevé.

Le Pénity Ronan.

(Décimes 1765-1789). Tombée en ruines en 1804, la statue du saint fut transportée à Sainte-Cécile.

Saint-Egarec.

Figure au rôle des décimes. Pardons : le jour de l'Ascension et au mois d'octobre. On y demande la guérison des maux d'oreilles et pour cela on applique l'oreille sur une sorte de galet de mer (1892).

Saint-Edouard ou Drouar.

Cette chapelle, dont le rôle des décimes ne fait pas mention et qui ne figure à notre connaissance dans aucun document, nous est signalée par M le curé de Briec, qui nous dit que les gens du pays prononcent ce nom indifféremment Drouard, Edouard ou Rouard. Il ne reste de la chapelle qu'un pignon et une fenêtre gothique.

Chapelle de Kerobézan.

Chapelle en ruines du château de ce nom, dont les vestiges

semblent indiquer l'époque du XVII[e] siècle. Cette chapelle est signalée au bulletin de notre Société, I. p. 49.

Tréfflez. — Saint-Guénolé.

Trêve de Landrévarzec avant 1789, annexée à Briec au Concordat ; elle figure au Cartulaire de Landévennec comme don du Roi Gradlon à saint Guénolé. La chapelle porte la date de 1636 ; le pardon a lieu le 4[e] dimanche de juillet. Outre le saint patron, on y honore saint Philibert qui est invoqué pour les maux d'entrailles.

Landrévarzec

C'est la paroisse citée au Cartulaire de Landévennec sous le nom de Lan-Tref-Harthoc : elle était à la présentation de l'abbé de Landévennec jusqu'en 1786, époque de la réunion de l'abbaye à la mense épiscopale de Quimper. Le patron est saint Guénolé.

Notre-Dame de Quillinen.

Cette chapelle, aujourd'hui en Landrévarzec, appartenait avant 1789 à Briec. On conserve à l'église paroissiale un calice du XVI[e] siècle et une jolie croix à boules du XVII[e], provenant de cette chapelle. Dans le placître est un très élégant calvaire sur base triangulaire. On remarque les débris d'une *roue de fortune* dans la chapelle. Pardons : le mardi de Pâques et le 1[er] dimanche d'août. On y demande la guérison des enfants paralysés et engourdis ; on les plonge quelquefois dans la fontaine voisine.

Landudal.

Patron saint Tugdual, dont on conserve une vieille statue avec l'inscription : S. DVDOEL. L'église paroissiale est à peu près abandonnée et ne sert plus que pour les catéchismes. Le service religieux se fait dans l'ancienne chapelle, Notre-Dame de Populo, construite à quelques mètres de l'église paroissiale.

Notre-Dame de Populo.

La tradition rapporte, au sujet de la fondation de cette chapelle, la même légende que celle qui a donné lieu à la fondation de Notre-Dame de Béléan ou Betléhem, près d'Auray. Les personnages sont seuls changés ; à Landudal c'est un seigneur de Quelen, captif chez les Turcs, qui est transporté miraculeusement dans un coffre, que les paysans de Landudal trouvèrent près du bourg, gardé par un soldat turc. Le soldat est tué, le coffre ouvert et le seigneur de Quelen délivré, ainsi que son domestique. Ce qu'il y a de particulier, c'est qu'une croix fut élevée sur le lieu ou fut inhumé le turc, croix encore appelée la croix du turc et que pour cette raison aucun passant ne salue. M. de Kerguélen disait à M. du Mahallach en 1856, que le coffre dans lequel avait été transporté miraculeusement le seigneur de Quélen était conservé comme ex-voto en la chapelle et n'a disparu qu'après la Révolution ; un tableau représentant le fait miraculeux avait été conservé dans l'église jusqu'à cette époque.

La date de la construction de la chapelle nous est donnée par l'inscription qui se lit sur le mur du chœur, côté de l'Évangile :

JEHAN : SEIGNEVR : DE : QUELEN : ET : DV : VIEVXCHATEL : ET : DAMOISELLE : MARIE : DE : KERGOET : SA : COMPAIGNE : ONT : FAIT : FAIRE : CESTE : CHAPELLE : EN : L'HONNEVR : DE : DIEV : ET : DE : NOTRE : DAME : DE POPVLO : LAN : MIL Vcc XXXVIIII (1539, lecture de M. de Courcy).

Au côté de l'épitre, se voit une statue de Notre-Dame de Populo portant sur le bras de gauche l'Enfant-Jésus et ayant sous les pieds le buste nu d'une femme couchée.

Saint-Yves.

Chapelle bâtie en 1605 par les Seigneurs de Trémarec, reconstruite en 1858. Un calvaire en pierre près la chapelle

porte également la date de 1605. Avant la Révolution, on vénérait dans cette chapelle la relique d'un pouce de saint Yves renfermée dans un pouce en argent.

Langolen.

Patron saint Guthiern, fondateur du premier monastère de Quimperlé. Langolen était avant 1789 une trêve de Briec.

Saint-Magloire.

« L'an 1640 (nous dit Missirien annotant Alfred Le Grand) a esté bastie une belle chapelle en Briziac Cornouaille en l'honneur de Saint-Magloire où Dieu a concédé plusieurs grâces aux pélerins qui y sont venus de la plupart des Évêchés de Bretagne » ; elle est en ruines. Des fragments de vitraux provenant de cette chapelle et représentant quelques scènes de la Passion sont déposés au musée départemental.

Saint-Huel.

Saint-Tual, Dual ou Tugdual. Cette chapelle est dite aussi Notre-Dame de Pitié. En 1673 (C. 24), Marie Penancoët, vicomtesse de la Gabilière, propriétaire de Trohanet et dame foncière de la chapelle de Notre-Dame de Pitié, dite Saint-Huel, « expose à Mgr l'Évêque de Quimper qu'un temps a été il y tombait des offrandes considérables par le concours du peuple qui s'y rendait en dévotion. Maintenant que la dévotion s'est refroidie, il y tombe très peu dont tracquent les fabriques » ; elle prie Mgr de se faire rendre les comptes.

Doyenné de Concarneau

—

Concarneau. — *Saint-Guénolé.*

Prieuré dépendant de l'abbaye de Landévennec qui, en 1727, consentit à l'union de ce prieuré et de ses biens à l'hôpital de Concarneau, moyennant une simple redevance

annuelle de 20 sols. L'église de Saint-Guénolé, démolie en 1830, portait les caractères du XIIIe siècle. Sur sa façade s'élevait une tour, mais sans flèche, au moins à l'époque où fut gravée au XVIIe la vue de Concarneau, conservée au château de Keriolet ; en revanche, une flèche assez légère s'élevait sur la croisée du transept.

Hôpital.

Sous le vocable de la Trinité ; les murs de cette chapelle subsistent encore dans la ville close.

Notre-Dame du Portail.

Qui a été remplacée par Notre-Dame du Rosaire, dont les bâtiment forment une partie de la caserne Notre-Dame du Portail est signalée dans l'itinéraire de Dubuisson-Aubenay en 1636.

La Croix.

Ou Notre-Dame de Bon-Secours, date de la fin du XVIIe siècle. Le clocher fut rétabli en 1854.

Beuzec-Conq.

Sous le patronage de saint Budoc ; église reconstruite vers 1880.

Lochrist.

Le maître autel est dédié au Christ. Le pardon a lieu le dimanche de la Trinité et le second dimanche de juillet ; on y honore aussi saint Herbaud.

La paroisse possédait autrefois d'autres chapelles portées au rôle des décimes :

Saint-Laurent, Saint-Valée, Saint-Jean, qui se confondait peut-être avec *Saint-Jacques.*

Lanriec.

Titulaire actuel : Notre-Dame de Lorette, qui a dû remplacer saint Rioc.

Saint-Rioc.

Chapelle du XVII^e^ siècle, portée au rôle des décimes sous le vocable de saint Roch. On y voit la statue de saint Hurlo, saint Gurloes qui est invoqué contre les rhumatismes.

Au Moro, que le fameux Duquesne habita, est une chapelle domestique en ruines.

Trégunc.

Eglise neuve, sous le patronage de saint Marc. La fabrique possède une magnifique croix de procession en argent et une crosse également en argent du XVI^e^ siècle dans la volute de laquelle se voit une abbesse bénissant. Sur le pied on lit : YVES : DE : ROCHEROVZE : SIEVR : DE : PENNARVN : EN LAN : 1611 : A : BAILLE : CESTE : A : NOTRE : DAME : DE : KVERN :

Notre-Dame de Kervern.

Chapelle à laquelle fut donnée la crosse dont nous venons de parler. Le prieuré de Locmaria de Quimper y avait des droits (G. 316).

Saint-Philibert.

Il est mention de cette chapelle en 1537 (décimes) ; elle existe toujours, ainsi que la fontaine voisine dédiée au même saint.

Saint-Laurent.

Chapelle voisine de Saint-Philibert ; n'existe plus.

Sainte-Elisabeth.

Mentionnée au rôle des décimes 1789.

Doyenné de Douarnenez

—

Douarnenez.

Eglise nouvelle dédiée au Sacré-Cœur. Douarnenez a fait partie de la paroisse de Ploaré jusqu'à son érection en paroisse avec transfert du titre curial de Ploaré à Douarnenez en 1875.

Sainte-Hélène.

C'est dans cette église que se desservait le prieuré de l'île Tristan au XVII^e^ siècle, sans doute depuis la ruine de la chapelle de Saint-Tutuarn qui devait exister primitivement dans l'île Tristan ou Tutuarn lors de la création du prieuré, en 1118, par Robert, Évêque de Quimper. en faveur de l'abbaye de Marmoutier. L'église Sainte-Hélène est du XV^e^ et XVI^e^ siècle.

Saint-Michel.

Chapelle fondée sur l'emplacement de la maison où le V. Michel Le Nobletz avait habité 25 ans et où M^gr^ du Louet, Évêque de Cornouaille, recouvra miraculeusement l'usage de ses jambes. La première pierre fut posée le 12 août 1663 et bientôt après elle fut décorée des fresques qui subsistent encore et dont M. Abgrall nous a donné la description au bulletin de la Société archéologique. Un cantique breton fut composé à l'occasion de l'érection de cette chapelle ; il est conservé dans le recueil des cantiques du V. P. Mannoir.

Guengat.

L'église paroissiale est dédiée à saint-Fiacre ; elle possède une nef romane et un chœur du XV^e^ siècle. On y voit le tombeau représentant couchés un seigneur et une dame de Saint-Alouarn, que M. de Courcy pense être Hervé de Saint-Alouarn et sa compagne vivant en 1426. Le trésor de l'église conserve une très belle croix d'argent et deux calices

en vermeil dont l'un de dimension peu commune. De beaux vitraux décorent l'église. Voir la notice sur Guengat, par M. Diverrès. Société archéol., XVIII, p. 42.

Sainte-Brigitte.

Figure au rôle des décimes et subsiste encore.

Saint-Sauveur.

Citée par M. Diverrès ; n'est pas mentionnée aux décimes et n'existe plus.

Le Juch.

Autrefois trêve de Ploaré, érigée en paroisse. L'église, du XVI^e^ et XVII^e^ siècles, est sous le patronage de Notre-Dame et de saint Maudet.

Ploaré (Ploelré).

Edifice du XVI^e^ siècle, sous le patronage de saint Herlé, diacre, dont la fête avait lieu le 10 août. Souvestre dit dans le voyage autour du Finistère (p. 177) que l' « on trouve dans la chapelle consacrée aux morts dans cette église, un Christ, copie de l'admirable ouvrage de Canova. Ce morceau, qui est fort remarquable, est un don du Cardinal Fesch au savant médecin Laënnec et qu'il légua à son église paroissiale. »

La Croix.

Chapelle fondée en 1655 du temps de M. Guéguennou, recteur.

Plogonnec.

Patron saint Thurien ou saint Thuriau, édifice de la fin du XVI^e^ siècle et commencement du XVII^e^ siècle. Beaux vitraux dont quelques panneaux proviennent de la chapelle de saint Thélau et reproduisent quelques scènes de sa vie. Voir le *livre d'or* de M. le chanoine Abgrall. On trouve dans

l'église les statues de saint Cadou, saint Sébastien, sainte Barbe, saint Mathurin, saint Yves, saint Claude, saint Herbot et saint Maudetz, dont la vie est retracée sur des panneaux de bois qui formaient, il y a peu d'années, une niche renfermant la statue du saint.

Saint-Albin.

Chapelle du XVII^e^ siècle, sous le patronage de saint Aubin, Évêque d'Angers ; pardon, 1^er^ mars. On y trouve saint Eurlo, saint Urlou ou saint Gurloes.

Saint-Pierre.

Du XVII^e^ siècle ; grand pardon, le 1^er^ dimanche d'août.

Saint-Denis.

Chapelle dite aussi de Seznec, dont on possède les comptes de 1602 à 1633. De 1602 à 1608, ils sont rédigés en latin par le recteur M. Le Noy, que le V. P. Mannoir appelait le plus savant prêtre de son temps. La Sainte-Vierge était honorée dans cette chapelle sous les vocables de Notre-Dame de Pitié, Notre-Dame de Trefguron (des trois couronnes ou du rosaire), de Notre-Dame de la Chandeleur et Notre-Dame des Fontaines.

Trégonnec.

Chapelle dédiée à saint Egonnec. La nef est traversée par une source. C'était peut-être primitivement l'église paroissiale ; en tout cas, il est bien vraisemblable que c'est saint Egonnec qui a donné son nom à la paroisse, Ploe-Egonnec, comme à la chapelle Tref-Egonnec.

Notre-Dame de Lorette.

Cette chapelle ne figure pas au rôle des décimes, mais existait cependait avant la Révolution ; elle était fort petite et située près du moulin. Étant complètement ruinée, elle a été reconstruite sur la colline voisine, en 1872.

Saint-Thélau.

Le rôle des décimes appelle cette chapelle Saint-Eloy et souvent ces deux saints, par suite de la consonnance, ont été pris l'un pour l'autre, mais dans les comptes de cette chapelle, qui existent de 1604 à 1678, on distingue parfaitement les offrandes faites à l'un et à l'autre de ces Saints. La chapelle, qui date du commencement du XVI^{e} siècle, est la plus belle de la paroisse ; on y honorait saint Philibert, saint Eutrope et saint Méen.

Voir sur Plogonnec et ses chapelles la notice publiée dans le bulletin de la Société archéol. du Finistère en 1900.

Pouldavid.

Dédiée à saint Jacques le Majeur. Ancienne chapelle de Pouldergat ; a été érigée en paroisse le 19 août 1880.

Pouldergat.

Patron, saint Ergat. Cette paroisse est citée sous le nom plebs S^{ti}-Egardi dans l'acte de fondation du prieuré de l'île Tristan en 1118. Les parties les plus anciennes de l'édifice sont de la fin du XVI^{e} siècle.

Saint-Guinal.

Le recteur, en 1806, demande la conservation de cette chapelle, car on y a beaucoup de dévotion « et il s'y opère beaucoup de guérisons miraculeuses » ; on boit l'eau de la fontaine et on y trempe le membre malade pour se guérir des rhumatismes.

Poullan.

Patron, saint Cadouan ou saint Cavan. Église du XVI^{e} siècle. La maîtresse vitre portait les armes du Seigneur du Vieux-Châtel et celles du Seigneur de Jégado à cause de sa terre de Lézivy *(de sable à dix billettes d'argent)*. H. 186.

Notre-Dame de Kerinec.

Chapelle du XII^e^ et du XIII^e^ siècle. On y desservait la chapellenie de Kerharo. Pardon, le 3^e^ dimanche de juillet. Sur le placître est une croix ayant à sa base une chaire à prêcher.

Saint-They ou Saint-Avit.

Pardon, le 3^e^ dimanche de mai.

Tréboul. — *Saint-Jean.*

Ancienne trêve de Poullan, érigée en paroisse ; l'église paroissiale nouvellement construite.

Saint-Jean.

Ancienne église trêviale servant de chapelle.

Doyenné d'Elliant

Elliant (Elgent).

Sous le patronage de saint Gilles. En 1502, Jean de Keredec fait constater ses droits à avoir ses armes dans la vitre de la chapelle de Sainte-Catherine (G. 196).

Saint-Guinal.

Tombait en ruines en 1782 ; n'a pas été relevée.

Saint-Cloud.

A la porte du bourg ; en ruines en 1782.

Saint-Adrien.

En ruines. La statue du saint est à l'église paroissiale, en costume de guerrier ; on vient particulièrement de Trégunc et Lanriec l'invoquer contre la fièvre et les maux de reins (1782, décimes).

Saint-Guénolé.

Très grande chapelle du côté de Tourc'h (décimes). Voir sur cette chapelle la notice de M. Villiers du Terrage (bull., XX, p. 369). Elle dépendait de la terre de Kerminihy.

Sainte-Marguerite.

A Kerédec, sept kilomètres du bourg. 1782.

Sainte-Anne.

A Tréanna, une lieue du bourg. 1782.

Sainte-Famille.

A Kermini, 1782 ; chapelle particulière.

Chapelle de Botpodern.

Entièrement en ruines en 1782.

Notre-Dame de Lorette.

Construite « depuis peu d'années », à dix minutes du bourg (1804). C'est peut-être celle qui est désignée sous le nom de Notre-Dame Auxiliatrice en 1869.

Le Moustoir. — Saint-Michel.

Prieuré dont la fondation fut confirmée en 1170 par Conan IV. Il dépendait du monastère du mont Saint-Michel et s'appelait de Locmikael ou de Treverer. Voir la notice sur le culte de Saint-Michel dans le diocèse de Quimper et les archives départementales (G. 321).

Le rôle des décimes citent, en outre, comme chapelles en Elliant : *Saint-Eloy* et la *Sainte-Croix*.

Rosporden.

Ancienne trêve d'Elliant. L'église, en partie du XIII^e^ siècle, est dédiée à Notre-Dame. Statue antique en pierre représentant Notre-Dame de Rosporden. Beau rétable de la Renaissance au maître autel.

Saint-Yvi.

Ancienne trêve d'Elliant. Elégant clocher du XVII^e^ siècle. Dans le cimetière, ossuaire ayant des arcatures dans le genre

du cloître des Carmes de Pont-l'Abbé. Dans la sacristie, belle croix en argent du XVII^e^ siècle ; au revers du Christ, est une statuette représentant saint Symphorien portant sa tête entre les mains.

Locmaria-an-Hent.

Ancienne trêve d'Elliant. Une des stations du pélerinage des sept saints de Bretagne, sur la voie romaine conduisant à Locmaria de Quimper.

Tourc'h.

Patron, saint Cornély. Eglise citée au cartulaire de Landévennec ; elle possède un très beau vitrail du XVI^e^ siècle, dont M. Villiers du Terrage nous a donné une intéressante description (bull., XX, p. 355) dans ses notes sur la paroisse de Tourch.

Sainte-Candide.

Chapelle située au lieu de Locundu au Locunguff-Loc-Guengu, et l'on pourrait dès lors voir dans cette sainte abbesse Guengu, sainte Ninnoc, Guenguestle. Voir la dissertation de M. Villiers du Terrage à ce sujet. Le nom de Candide viendrait du nom breton Guengu. La chapelle dépendait de la seigneurie de Coatheloret.

Doyenné de Fouesnant

Fouesnant. — *Saint-Pierre.*

L'église possède une nef et des transepts du XII^e^ siècle. Un procès-verbal des prééminences (B. 484) dressé en 1776 constate le droit pour les de Guernisac, seigneurs du Stang, à avoir leurs armes dans la maîtresse vitre : *d'azur à une aigle esployée, d'argent au chef endanché de même*, et Louis-Jean-Marie de Kerret, juveigneur des anciens princes

de Léon, seigneur de Quillien, fondé en procure de dame Sylvie Aleno de Kersalic, son épouse, à cause de sa seigneurie de Kercaradec et Behoullou a droit reconnu par aveu de 1684 « de deux tombes dans le sanctuaire, armoriées d'une croix pattée ; de deux écussons dans la vitrine : *d'argent à la croix pattée d'azur* et à une autre tombe autrefois derrière le maître autel, maintenant dessous par suite des changements faits par les derniers recteurs. »

Sainte-Anne.

Dans la chapelle est une inscription qui dit qu'elle fut « bâtie sous Monseigneur de Coetlogon et consacrée par lui en 1683 ». Il s'agit sans doute ici d'une reconstruction car le clocher semble d'une époque antérieure.

Autres chapelles.

Notre-Dame des Neiges, à Kerbader.
Saint-Réverend appelé aussi San Trevelen.
Saint-Sébastien et Saint-Moellien, près le bourg.

Bénodet.

L'église paroissiale, construite à la fin du XII[e] siècle en l'honneur de saint Thomas de Cantorbéry et donnée en 1231, à l'abbaye de Daoulas — actuellement sous le patronage de la Sainte-Vierge (voir notice dans le bulletin de la commission diocésaine).

Perguet.

Église en partie du XII[e] siècle, dédiée à sainte Brigitte (Berchet) d'Islande — on y trouve les statues de saint Herbot, saint Laurent, saint Sébastien et saint Jacques — (voir notice citée plus haut).

Saint-Gilles (ou Saint-Gildas).

Ancienne chapelle dont il ne reste plus traces.

Clohars-Fouesnant.

Église paroissiale dédiée à saint Hilaire. Sur la fin de 1639 et au commencement de 1640 on enterra au cimetière 50 corps morts de la contagion, qui également ravageait Quimper à cette époque.

Saint-Jean.

Chapelle bénite en 1640 par M. Tristan Collin, recteur, pour y recevoir les corps des pestiférés qui y furent inhumés au nombre de dix à onze (regist. paroiss. communiqué par M. de la Rogerie).

Notre-Dame du Drennec.

Pardons le 1er dimanche de juillet, et le dimanche après le 15 août. On y demande la guérison de la fièvre. Détruite pendant la révolution, a été reconstruite en 1870. On rapporte que le navire sur lequel avaient été embarquées les pierres provenant de la démolition de cette chapelle, sombra en mer. On remarque dans cette chapelle les statues de saint Éloy, saint Isidore, saint Joseph, sainte Anne, sainte Marguerite et sainte Catherine (1892).

La Forêt-Fouesnant.

Ancienne trève de Fouesnant. Église du XVIe siècle dédiée à Notre-Dame. Statues de saint Égarec et de saint Alain, évêque. Au-dessus d'un autel dédié à saint Louis est un bon tableau représentant les mystères du rosaire, et portant les armes de Monseigneur de Coëtlogon, évêque de Quimper, 1665-1706 (voir bull. Société Archéol. 1875, p. 184).

Notre-Dame du Pénity et Notre-Dame de Kergornee.

Sont citées comme deux chapelles de La Forêt dans un procès-verbal de visite en 1782.

Logamand.

Prieuré dépendant du monastère de Sainte-Croix de Quimperlé, sous le patronage de saint Amand, don du comte Hoël en 1070, annexé au collège de Quimper en 1623. Voir (D. 8.) bulle d'union donnée à Rome le 6 des Kalendes d'avril 1623. L'église du prieuré est complètement ruinée.

Gouesnach.

Église paroissiale dédiée à saint Pierre, rebâtie en 1773, possédait les chapelles de saint Alain, de saint Gueltas ou de saint Maudetz. Les familles de Coigny, seigneur de Queriven, de Penfentenyo, seigneur de Kersaluden et Bobet de Lanhuron, y réclament divers droits de prééminence. (B. 484). En 1829, on proposait en restitution à la fabrique de Gouesnach une cloche portant cette inscription :

SANCTE : PETRE : ORA : PRO : NOBIS : MESSIRE : ALAIN : COROLLER : RECTr DE : GOUESNACH : ET : CHARLES : FICHANT : FABRIQVE : DE : SAINT : CADOV : ET : PIERRE : E BAVGVION : ET : ..... GOVESNACH. FAICTE : L'AN : 1621.

Sainte-Barbe.

Chapelle en ruines sur le bord de la rivière.

Notre-Dame de Bon-Secours.

Chapelle particulière bâtie en 1750.

Saint-Cadou.

Jolie chapelle du XVIe siècle. Des luttes y ont encore lieu le jour du pardon. On donne au saint, en offrandes, des clous.

Saint-Maudetz.

Signalée au procès-verbal de visite de 1782.

Pleuven.

Patron saint Mathurin *alias* saint Jacques. Jean-Baptiste de Penfentenyo. seigneur de Coatconq, s'en déclarait seigneur fondateur en 1664, lors de l'établissement de la confrérie du rosaire à l'autel « de la chapelle jadis dédiée à Monsieur saint Fiacre et Monsieur saint Alain. » (G. 206).

Le procès-verbal de visite de 1782 signale les chapelles de *saint Thomas* et de saint Thudy. Deux localités de la paroisse rappellent le souvenir de deux autres saints : ty sant Crepin et ty sant Kerivoal.

Saint-Évarzec.

Ce saint qui semble être le personnage cité au cartulaire de Landévennec sous le nom de *Harthoc* (Lan-tref-Harthoc) n'est plus honoré dans la paroisse dont l'église paroissiale est dédiée à saint Primel ; elle possède un petit reliquaire en forme de chasse, et un autre reliquaire en argent émaillé ayant la forme d'un clou, d'un côté est figuré en relief un Christ avec l'inscription DE : SANCTO : CLAVO : — de l'autre on lit ces mots : D : Y : LOHEAC : R : DE : SANCT-EVARDEC : — Ce qui nous donne la date de ce travail puisque Yves Loheac, recteur de Saint-Évarzec, mourut le 15 février 1526. On voit également sur une des faces du clou les armes de Loheac de *gueules à une macle de sable*.

Cette paroisse possède deux chapelles dont l'une dédiée à saint Philibert l'autre dite *du dréo* ou du treff, dépendant autrefois du château de ce nom, elle est située dans un champ romain (bulletin 1877, p. 141).

Doyenné de Plogastel-Saint-Germain

—

Plogastel.

Église reconstruite depuis une vingtaine d'années. Elle est dédiée à saint Pierre.

Saint-Germain.

Chapelle du XVIe siècle.

Saint-Honoré.

Ancienne trève de Lanvern, aujourd'hui en Plogastel.
Chapelle domestique Le Hilguy, signalée en 1804.

Saint-Caval.

Alias saint Avez, signalée en 1691.

Gourlizon.

Ancienne trève de Ploaré avant la Révolution ; chapelle dépendante de Plonéis, du Concordat à 1878, époque de son érection en paroisse. Patron saint Corneille pape. Cette paroisse était sous la juridiction du prieuré de Locmaria dès le XIe siècle.

Guilers.

Église nouvellement reconstruite. Elle est sous le patronage de saint Justin.

Lababan.

Sous le patronage de saint Paban, Pabu ou Tugdual.

Le Loch.

Chapelle dédiée à saint Guénolé et à Notre-Dame de Grâces. On y voit les armoiries des seigneurs de Logan. Le pardon a lieu le 2e dimanche d'octobre, on invoque le saint pour guérir des fièvres (1892).

Landudec.

Église paroissiale dédiée à saint Tudec. En 1404 (G. 204), il est question d'une trève de cette paroisse dite Tre-

mezrun. Les seigneurs de Plœuc de Kerharo avaient droit de prééminence dans l'église paroissiale.

Une chapelle de sainte Anne est signalée dans l'église en 1565 (R G. 125).

Chapelle du château de Guilguiffin construite en 1751.

Peumeurit.

Église dont quelques arcades sont du XII^e^ siècle sous le vocable de saint Annouarn.

Sainte-Floride.

Sainte Fleurie ou santez Bluen, *alias* saint Louis en ruines en 1789 a été restaurée. La statue de la sainte est conservée dans la tribune de la chapelle saint Joseph (1892).

Saint-Joseph.

Autrefois saint Joseph et sainte Anne, fondée en 1649 par les seigneurs de Rubien. Pardon le 3^e^ dimanche après Pâques (1892).

Plonéis.

Église du XVI^e^ siècle dédiée à saint Gilles. Jolie fontaine dédiée à ce saint, au bas du bourg, portant un écusson mi parti, le premier coupé au premier de Kersauzon, *d'azur à la bouche d'argent,* au deuxième de Guillemot, seigneur de Kerven, *d'or au croissant de gueules accompagné de trois quintefeuilles de même.* Le second parti porte les armes du Juch. *d'azur au lion rampant d'argent.*

La Boexière.

Chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Grâces, de la fin du XVII^e^ siècle. Sur le mur du chœur, côté de l'Évangile, est l'inscription suivante : V : ET : D : MI : P : TIMEN : RECT : Y : CELTON : F : 1687. On conserve dans la cha-

pelle du transept, côté de l'Épitre, l'ancien retable sculpté du maître autel avec deux tabernacles superposés. Une inscription nous dit qu'il fut fait du temps de Yvon André, recteur (1680-1688).

Sainte-Anne.

Chapelle relevée de ses ruines il y a une quinzaine d'années et reconstruite suivant les plans de M. le chanoine Abgrall.

Chapelle du château de Kervent.

En 1690, le 31 juillet, avec l'autorisation de Monseigneur l'Évêque de Quimper, était célébré en cette chapelle le mariage de Messire Yacinthe Alexis Kermeno, chevalier, baron de Gourlot, avec demoiselle Françoise Jouan de Penenech. N'existe plus.

Chapelle de Lanhoulon.

Il reste quelques pans de murs de cette chapelle voisine du manoir de ce nom.

Plonéour-Lanvern.

L'église paroissiale dédiée à saint Enéour, abbé, a été reconstruite en 1848. Dans l'ancienne église se trouvaient les chapelles de sainte Anne et de saint Yves, les autels de saint Herbot, saint Adrien, la statue de saint Sébastien complètement nu, cette dernière a été déposée au musée de l'évêché. L'église de Plonéour était une prébende commune du chapitre.

Languivoas..

Chapelle ancienne dont les principales restaurations remontent au XVII[e] siècle. Voir la notice récemment publiée sur cette chapelle par M.Cognec, vicaire, à Plonéour Pardons, le 6 mars et le 15 août.

Notre-Dame de Bonne-Nouvelle (1).

Cette chapelle sous le vocable de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et de saint Julien, reconnaissait comme fondateur les seigneurs de Leskoulouarn, elle existait en 1588, a été reconstruite en 1876.

Saint-Gildas.

La chapelle fondée au commencement du XVI^e^ siècle, n'existe plus, mais la fontaine sous le vocable de ce saint existe encore.

Saint-Corentin.

Chapelle en ruines, près d'une fontaine dédiée à saint Corentin qui existe toujours.

Lanvern.

Église priorale dépendante de Landévennec sous le vocable de saint Philibert.

Notre-Dame du Folgoat.

Église paroissiale du prieuré de Lanvern, fondée vraisemblablement à la fin du XIV^e^ siècle, sous l'influence de l'abbé Jean de Langoueznou qui venait d'écrire l'histoire de Salaun. Cette église qui n'était qu'à quelques métres de l'église priorale, n'existe plus.

Trefilit.

Chapelle en ruines de ce château dont le nom rappelle la donation faite à la fin du X^e^ siècle par l'évêque de Cornouaille, Benoit, à Landévennec, de *tref julitt in vicario Enéur*. Cart. Land. p. 169.

Keraneizan.

Chapelle du château de ce nom, en ruines. En 1743 on y

---

(1) Nous empruntons la statistique des chapelles de Plounéour à un travail manuscrit fort complet sur cette paroisse par M. l'abbé Cognec.

célébra le mariage de Félix du Marhalla, enseigne de vaisseau, avec Mademoiselle Guillonne de Tremic.

Tréouron.

Chapelle en ruines du château, où en 1739 fut béni le mariage d'écuyer Pierre du Leslay avec Marie-Charlotte du Marhalla.

Keruel.

La première pierre de la chapelle de ce château fut posée le 1er août 1678 Le château était alors occupé par Marguerite Gouin, dame des Hayeux.

Plovan.

Église paroissiale dédiée à saint Gorgon.

Saint-Guideau.

Ou saint Guy (décimes), chapelle du XIIe siècle en ruines dont il reste une très belle rosace.

Saint-Marc.

Cette chapelle figure au rôle des décimes 1787.

Lesnarvor.

Chapelle du château; en 1666, on y célèbra le mariage de Alain de Gouandour, seigneur de Kerorantin et de Yvonne de Jaureguy, dame du Drevez.

Plozévet.

C'est une des prébendes capitulaires fondée en 1219 par l'évêque Rainaud ; l'église paroissiale est sous le vocable de saint Demet, abbé, d'où le nom Ploudemet, Plebes sancti Demetrii. M. de La Borderie (R. Bret. et Vendée, 1884, p. 202), donne cette paroisse, et non Penvin, en Sarzeau du Morbihan, comme le théâtre du prodige accompli par

saint Gildas contre des brigands qui infectaient le pays. On lit en effet dans sa vie :

« Nous croyons devoir relater ici le prodige que Dieu daigna accomplir par la main de son serviteur Gildas *in plebe sancti Demetrii*; dans ce *plou* était un étang dont le port servait de retraite à des bandits; quand des matelots y venaient chercher refuge, ces brigands les dépouillaient et ne les lâchaient qu'à demi-morts Leurs crimes causaient aux gens du pays une violente indignation, mais n'étant pas de force à les chasser, ceux-ci demandèrent secours au saint. Gildas vint jusqu'à l'embouchure de l'étang et là, il pria le Seigneur d'en fermer la communication avec la mer. La prière finie un grand monceau de sable boucha cette entrée, c'est à-dire le lieu même où les brigands tendaient leurs embûches. Voyant ce miracle, ceux qui étaient venus là avec le saint louèrent Dieu et vénérèrent saint Gildas. »

Le P. A. Le Grand citant ce texte écrit : *in plebe sancti Demetrii venetensis diocesis.* Ces deux derniers mots ne sont ni dans l'édition de Bollandus, ni dans celle de Mabillon qui ont été données sur le manuscrit original de Ruis. C'est une interpolation. ... Il n'y a en Bretagne qu'une seule paroisse, qu'un seul plou sous le patronage de saint Demetrius ou comme disent les Bretons saint Demet ou Devet. C'est Plou zevet, sur la baie d'Audierne, paroisse dite anciennement Plou devet et dans les chartes du X^e^ de l'abbaye de Landévennec *Vicaria Demett.* Mor. I. 336. Ce serait donc le *Plebs Dimitrii* de la vie de saint Gildas.

Sur cette partie des côtes de la baie d'Audierne on trouve assez fréquemment de ces étangs séparés de la mer par une mince chaussée de sables ou de galets Il en existe un en Plouzévet, sur la limite de cette paroisse et de celle de Pouldreuzic, tout près du village Graohinit, à un kilomètre d'une chapelle saint Demet.

L'étang de Graohinit serait donc le lieu du miracle opéré

par saint Gildas, quoiqu'en dise M. l'abbé Luco qui le place à Penvin dans la presqu'île de Rhuys.

Saint-Demet.

Chapelle que le rôle des décimes appelle à tort sainte Thumette. Voir les comptes de la chapelle (G. 212. Arch. départ.).

La Trinité.

Existait en 1592 (G. 213. Voir les comptes en 1636. C'est en prêchant sur la croix devant cette chapelle le jour de La Trinité en 1642, que le père Maunoir fut l'objet d'un attentat de la part d'un individu qui tira sur lui un coup de fusil chargé de plombs, de la fenêtre d'une maison voisine.

Saint-Ronan.

Appelée chapelle-hôpital ou oratoire saint Renan ou saint René. Les comptes de cette chapelle existent aux archives départementales de 1701 à 1793 (G. 212).

A Lesouriec, le Sauveur.

Près de ce manoir Jean Dumahallach, chanoine-recteur primitif de Ploezevet fonda en 1615, une chapellenie « dans une chapelle qu'il a commencé à édifier près sa maison à Lesouriec, en l'honneur de Notre Seigneur, du nom de Saint-Sauveur, en Plozévet.

Pouldreuzic.

L'église paroissiale est sous le patronage de saint Faron, évêque de Meaux, qui accueillit dans son diocèse, saint Fiacre venant d'Islande. Le culte de saint Fiacre est également associé à celui de saint Faron dans la paroisse de Pouldreuzic, car au bourg se trouve une fontaine de Saint-Fiacre à laquelle on a recours pour guérir principalement les maladies de peau. A cet effet on y dépose de petites croix de bois (1856).

Saint-Tubald (Ubald).

Dans la mème paroisse se trouve une autre fontaine dédiée à saint Ubald, appelée *feuteun an dour diboan*, eau de délivrance, on y a recours dans les maladies de langueur et d'hydropisie. Le recteur en 1856 nous dit, que l'on prétend que l'eau miraculeuse est tout à fait au fond du bassin, l'eau supérieure ne vaut rien. De plus pour que l'eau ne perde pas sa vertu, il faut que le vase soit porté à la main et qu'il ne soit déposé nulle part jusqu'à ce que l'on soit rendu chez le malade ; une chapelle existait autrefois en ce lieu.

Notre-Dame de Penhors.

Chapelle qui doit son nom de Penhors aux marais *(kors jonc)* qui s'étend au bas du plateau où elle est située. Elle dépendait du monastère de Locmaria de Quimper. En 1856, le recteur constate qu'un des bas-côtés de la chapelle est en style roman et le reste appartient en grande partie au XV^{e} siècle. On y honore saint Maudetz.

Plusieurs titres du prieuré de Locmaria signalent cette chapelle dès 1540. La prieure avait droit de poser ses armes dans la maîtresse vitre qui en 1667, était composée de deux jours, dans l'un se voyait le Père Éternel et au-dessous sainte Anne, tenant la Sainte-Vierge et l'Enfant-Jésus, dans l'autre était un ecclésiastique en chape à genoux présenté par saint Faron. Les sieurs de Torcol de Kerdour, prétendaient avoir droit de prééminence dans cette chapelle.

Tréogat.

Patron saint Boscat, Gouescat ou Ergat, entrant dans la composition des noms de paroisses, Pouldergat, Treouscat, Plouescat, Trouergat.

Saint-Melon.

Chapelle qui figure au rôle des décimes 1789, aujourd'hui en ruines.

Doyenné de Pont-Croix

—

Pont-Croix.

Notre-Dame de Roscudon, primitivement collégiale, fondée par les seigneurs de Pont-Croix, puis trève de Beuzec Cap-Sizun, belle église romane du XII[e] siècle (voir notice sur Pont-Croix par M. Auguste Téphany, Curé doyen, 1901.

Petit séminaire.

Occupant l'ancien bâtiment des Ursulines établies à Pont-Croix en 1652, l'ancienne chapelle va faire place l'année prochaine (1904) à un nouvel édifice mieux approprié à sa destination actuelle.

Saint-Yves.

Chapelle dépendante de l'ancien hôpital de Pont-Croix, nous la trouvons signalée en 1661 (H. 223)

Audierne.

Ancienne trève d'Esquibien, l'église paroissiale est dédiée à saint Reymond nonnat, qui a dû remplacer un saint breton, saint Rumon, c'est le nom donné au saint patron jusqu'au XVIII[e] siècle dans les actes officiels, et encore conservé en langue bretonne (voir notice sur Audierne, bulletin de la commission diocésaine).

Les Capucins.

Fondé en 1657 par un seigneur du Menez, le couvent a subsisté jusqu'à la Révolution, on y remarque encore un reste du cloître et l'emplacement de la chapelle qui était dédiée à saint Nicolas

---

Beuzec-Cap-Sizun.

L'église paroissiale est sous le vocable de saint Budoc et est appelée dans une charte de 1030, *Budoc Cap-Sidun*

(cartul. Quimper). Elle constituait avant la Révolution trois prébendes canoniales du chapitre de Quimper, le clocher imite celui de Pont-Croix, il porte à sa base la date de 1552 (voir notice sur cette paroisse et ses chapelles, au bulletin de la commission diocésaine).

Saint-Conogan.

Chapelle du XVII^e^ siècle, on y honore également saint Philibert et saint Herbot.

Sainte-Espérance

Ou *san Spé*, chapelle du XVII^e^ siècle, on y honore sainte Jeanne.

Lochrist.

Ancien prieuré des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, sur le bord de la voie romaine ; en 1674, une confrérie en l'honneur de la sainte famille, y fut érigée.

Sainte-Brigitte.

Chapelle en ruines sur la limite de la paroisse d'Esquibien.

Saint-Brieuc.

Chapelle n'existant plus, mais figurant au rôle des décimes 1789. Elle devait être voisine du village de Kerbriec, près de Coz-Castel.

Treffien.

Chapelle du manoir de ce nom, sert actuellement de grange.

Cléden Cap-Sizun (Cletguen).

Église paroissiale, en partie du XII^e^ et du XVI^e^ siècle dédiée à saint Clet. On y voyait en 1635 une tombe représentant un chevalier sur la poitrine duquel était un écusson où figure une rencontre de cerf On lisait à l'entour l'inscription suivante : HIC : JACET : ALLANUS : SALUDEM : MILES :

DECESSIT : ANNO : DNI : MCCLXXIV : (Histoire de la famille de Plœuc, p. 380). Dans l'église se trouvaient à la même époque 1635, les chapelles de sainte Barbe et de sainte Catherine.

Saint-They

Chapelle de *Monsieur saint Déi*, citée dans un aveu au Roi de 1640 (G. 194).

La Croix.

Chapelle dédiée également à la Sainte-Vierge sous le vocable de Notre-Dame de Pitié, figure au décimes.

Kerazan.

Chapelle du château, appartenant aux seigneurs de Treanna et de Tremaria.

Saint-Tugdual et Saint-Tremear.

Esquibien.

Église paroissiale dédiée à saint Onneau évêque.

Sainte-Brigitte.

Existait en 1652 (G. 191). Encore très fréquentée.

Saint-Evette.

Cette chapelle est dite *Sainte-Thumette* aux décimes. On l'appelle aussi de Sainte-Evette, mais tout porte à croire que c'est saint Evete honoré conjointement avec saint Onneau, en l'église paroissiale, et ces deux vocables auraient été dit-on, l'origine du nom de la paroisse, *Esquibien* ou les évêques.

Goulien (Goulchen)

Église paroissiale dédiée à saint Goulven évêque. On y remarque un catafalque portant la date de 1642 sur lequel on lit l'inscription suivante :

Qui sepulcrum cernis
Cur non mortalia spernis
Tali namque Domo
Clauditur omnis homo.

Notre-Dame de Lannourec.

Notre-Dame de Bonne-Nouvelle ou de Keloumad. On y honore également saint Laurent, et pour guérir de l'asthme on balaie la chapelle. On possède un reliquaire de saint Laurent portant la date de 1555, deux plats de quête en cuivre sur l'un desquels est représentée la tentation d'Eve, et une jolie croix d'argent avec cette inscription : *« croix appartenant à Notre-Dame de Lannourec au temps de Guillaume Quithouc fab. »* On invoque dans cette chapelle saint Fiacre pour les maladies de langueur, et pour obtenir l'effet de ses prières, neuf femmes doivent venir par trois fois prier devant son image (1892, M. Floch, recteur). Cette chapelle est du XVI[e] siècle, mais le clocher porte la date de 1634.

Mahalon.

Le patron de la paroisse est saint Magloire. A l'entrée du chœur côté de l'évangile, on lit la date de 1552, et sous le clocher celle de 1718. On y trouve saint Vinoc qui avait autrefois sa chapelle particulière. le rôle des décimes mentionne en outre les chapelles de saint Pierre, saint Fiacre, saint Magloire et saint Tujen, les deux premières seules subsistent encore.

Meilars.

Patron saint Mélar.

Notre-Dame-de-Confort.

L'église est du XVI[e] on y voit une roue entourée de clo-

chettes; lorsqu'elle tourne les mères font passer dessous leurs petits enfants particulièrement pour leur obtenir la grâce de parler plus facilement. Près de l'église très beau calvaire en pierre.

Saint-Jean

N'existe plus, mais figurait au rôle de décimes.

Saint-Marc.

C'était une fort petite chapelle, elle n'existe plus, mais la fontaine du saint est toujours en honneur.

Plogoff.

Patron saint Collodan, Collodoc surnom de saint Quénan, évêque de Cambrie, qui vint vivre en solitaire en Armorique. M. de Courcy dit que le porche de l'église est du XVI[e] siècle et les chapiteaux du transept sont romans.

Notre-Dame de Bon-Voyage.

Chapelle fondée par M. Jean de Treanna à la fin du XVII[e] siècle, pour avoir été préservé du danger de se noyer. La chapelle fut bénite le 13 juillet 1698, et à cette occasion prêcha M. Hervé de Kerguelen, recteur de Meylars, docteur en théologie (voir notice sur fondation de cette chapelle au bulletin de la Société Archéologique, tome XIX.

Saint-Yves.

Chapelle située autrefois au Loc'h, mais menacée d'être envahie par la mer elle fut reconstruite en 1817, à Roskergouaran. On lit sur une pierre de la chapelle : HENRI GUILLOU : RECTEVR. 1648, et sur une autre pierre, M. CARN. R. 1652. J. KERLOCH. F. Pardon 3[e] dimanche de juillet (1892).

Saint-André.

Chapelle existant avant 1626 au bord de la mer, à Porz-

ar-Zant, menacée d'être engloutie, elle fut transférée à Landrev. Sur une des pierres du clocher on lit : J. BOCOU. 1626. Le pardon a lieu le lundi de la Pentecôte, on y porte les enfants pour les guérir de la coqueluche (1892).

Saint-Moëlien.

Chapelle démolie en 1856, on n'y célébrait plus la messe depuis 1830.

Saint-Cléden.

Les archives départementales (G. 269) mentionnent au XVI[e] siécle, une licence de célébrer la messe dans la chapelle de Saint-Cléden de Plogoff.

Saint-Michel.

Chapelle bâtie sur un tumulus, auprès d'un menhir. Elle fut démolie vers 1800 pour y établir un télégraphe aérien.

Saint-Guénolé.

La chapelle n'existe plus, mais la fontaine du saint subsiste.

Saint-Maudez.

Cette chapelle figure au rôle des décimes, 1787.

Saint-Collodan.

En 1641, le Père Maunoir, empêché par le gros temps de partir pour l'île de Sein, y prêcha et supprima l'usage qu'on avait de venir danser dans la chapelle la nuit du pardon.

Plouhinec.

Église paroissiale dédiée à saint Vinoc abbé, fort honoré à Berghue, en Flandre.

Saint-Jean de Locqueran.

Ancien établissement des hospitaliers de Saint-Jean. Les ruines portent les caractères d'une construction du XII[e]

siécle, et c'est probablement des terres dépendantes de cette chapelle qu'il est question dans un procès-verbal d'enquête de 1410 (Morice II. 851) où il est dit que le vicomte de Rohan possède « le terrouer de Poulgoazec excepté la terre des Templiers. »

Saint-Tugdual.

Chapelle en ruines, voisine de Saint-Jean, classée par M. Abgrall parmi les monuments du XI^e^ siècle. Elle figure au rôle des décimes en 1789.

Saint-Mazeal.

Ou Saint-Vazal, à Keridreuff, figure au rôle des décimes. Vendue en l'an III, pour une somme de 7.025 livres (Q. 103).

Saint-Julien

Chapelle du passage de Poulgoazec, dédiée à saint Goazec et à saint Julien, l'hospitalier ou le *passeur*.

Saint-They.

Figure au rôle des décimes. Vendue à la Révolution (an III) pour une somme de 800 livres (103).

Primelin.

Saint Primel, ermite, patron de l'église paroissiale, reconstruite à la fin du XVIII^e^ siècle.

Saint-Tujean.

Saint Tujen ou saint Ugen, chapelle du XVI^e^ siècle ; on y remarque en plusieurs endroits les armes des du Menez de Lezurec. Le saint est invoqué contre la rage. on y conserve une sorte de clef en fer, sorte de clou terminé d'un côté par un anneau ; on en perce le jour du pardon, des petits pains, que l'on jette devant les animaux enragés pour se préserver de leur morsure. On conserve dans l'église, dit M. de Courcy, une dent de saint Ugen, enchassée dans une mâchoire en

vermeil. Voir la notice consacrée à saint Tujen dans le travail de M. Le Carguet sur les chapelles du Cap-Sizun. On voit dans l'église une statue d'un saint *Tohou*, habillé en bénédictin.

Saint-Théodore.

Chapelle avec jubé (1813).

Saint-Chrysanthe

Chapelle bâtie au-dessus d'une fontaine, que l'on vide pour obtenir guérison des fièvres.

Ile-de-Sein.

Église paroissiale dédiée à saint Guénolé.

Saint-Corentin.

Seule chapelle que possède l'île.

Doyenné de Pont-l'Abbé

Pont-l'Abbé.

Église paroissiale établie depuis le Concordat dans l'ancienne église des Carmes, fondée en 1383 par Hervé seigneur du Pont. Avant la Révolution, la ville de Pont-l'Abbé dépendait en partie de la paroisse de Loctudy et en partie de la paroisse de Plobannalec. Le cloître du couvent démoli vers 1870 a été relevé dans la cour intérieure du grand séminaire de Quimper en 1902.

Saint-Yves.

Chapelle du château où se desservait la chapellenie de Saint-Yves.

Lambourg.

Ancienne trève de Combrit, dédiée à Notre-Dame, du XII^{e} siècle. Tombée en ruines.

Saint-Jean.

Chapelle de l'hôpital bâti sur la rive droite du port et transféré à Christ au milieu du XVIII[e] siècle.

Christ.

Chapelle près de l'hôpital actuel sur la rive gauche du port.

La Madeleine.

Ancienne léproserie, avec place réservée aux malades. Les murs de la chapelle sont ornées de peintures du XVII[e] siècle, représentant des scènes de la vie de sainte Madeleine.

Combrit.

Église dédiée à saint Tugdual ou Tual, une fontaine est dédiée à ce saint, et « on y plonge les enfants même en plein hiver » dit le recteur, en 1856, ajoutant qu'il s'est opposé « vainement à cette pratique barbare ».

Sainte-Marine.

Cette chapelle était en 1684 (E. 241), appelée de sainte Marraine, mais elle devait être primitivement dédiée à saint Moran.

Notre-Dame de La Clarté.

En 1824, la chapelle fut en partie brûlée. les voûtes étaient couvertes de peintures, il n'en restait plus qu'une en 1856 représentant le mystère de l'annonciation. Chapelle très fréquentée, la Sainte-Vierge y est plus spécialement invoquée pour la guérison des maux d'yeux.

Saint-Servais.

Chapelle signalée dès le XVI[e] siècle (G. 26), c'est probablement celle que le rôle des décimes appelle saint Hervé.

Saint-Gildas.

Ou saint Gueltas dans l'île Chevalier (décimes).

Saint-Vital

Ou Vidal, construite dans l'enceinte d'un camp romain (Société Archéol. 1877, p. 141).

Guilvinec.

Nouvelle paroisse détachée de celle de Plomeur en 1883, et dédiée à sainte Anne.

Loctudy.

Église romane dédiée à saint Tudy.

Notre-Dame de Porz-bihan.

Ancienne chapelle du XIV^e^ siècle, dans le cimetière, près d'un menhir surmonté d'une croix.

Notre-Dame de Croasiou.

Chapelle où la famille de Penfentenyo fit ériger la confrérie du Rosaire en 1649. En 1818, M. de Penfentenyo fit don à la chapelle d'une cloche dit-il, « nommée par l'un de mes ancêtres en 1677, enlevée pendant la Révolution d'une des paroisses que nous habitions et que j'ai retrouvée dans les magasins du port de Brest et mise à ma disposition par le Ministre de la Marine. »

Saint-Conval.

Saint Tonval ou Owal. En ruines (1806).

Saint-Ignace.

Dédiée à saint Ignace martyr. En ruines (1806).

Saint-Guido.

Ne figure pas au rôle des décimes, est déclarée en bon état en 1806. Se trouvait sur le territoire de la paroisse de Plonivel.

(A suivre).

IX

Quelques Jours a Carthage

LES NÉCROPOLES CARTHAGINOISES

ET LA SALLE PUNIQUE DU MUSÉE DES PÈRES BLANCS

La colline de Byrsa (60 m. d'altitude) au sommet de laquelle se dressent la chapelle de Saint-Louis, le couvent et séminaire des Pères Blancs, la cathédrale, toute récente, de Carthage, et trois maisons particulières, deux hôtels et une villa, est l'ancienne acropole de la ville punique. De la gare, où se lit sur les murs le nom de Carthage, il faut un quart d'heure, à pied, pour y monter. En regardant au sud, on aperçoit dans la plaine et à peu de distance du rivage, les anciens ports ; le Cothon, port de guerre, petit lac rond avec son ilot central ; plus au sud le port de commerce, rectangulaire. Vers le nord la vue s'étend sur un terrain plus accidenté. Ce sont des collines séparées par des petites vallées, des falaises coupées de petites plages, et au fond du tableau, le village arabe de Sidi-bou-Saïd, tout blanc sur la grande falaise escarpée. Des ruines nombreuses émergent ça et là, au haut et au flanc des collines, et aussi sur les bords de la mer. D'antiques citernes romaines ont été réparées et mises en service ; elles contiennent 30.000 mètres cubes d'eau. C'est entre Byrsa et ces citernes, puis au-delà de celles-ci, dans le nord, en allant vers Sainte-Monique, sur les petits plateaux et les pentes des coteaux que se trouvent les nécropoles explorées depuis plusieurs années par le P. Delattre.

Elles s'étendent sur un espace encore inconnu et dont les fouilles journalières agrandissent sans cesse le champ. Les tombes puniques n'ont pas été trouvées au bord même de la mer : elles ne commencent qu'à 50 ou 100 mètres du rivage.

Elles sont taillées dans le tuf, grès calcaire coquillier qui forme, en grande partie, l'ossature de tout le sahel Tunisien et Algérien, nom donné à la chaîne de hauteurs qui bordent la Méditerranée. Ce sont des puits rectangulaires d'environ 2 m. sur 1 m., quelques fois plus et souvent beaucoup moins et l'on a peine à comprendre comment les Carthaginois ont pu descendre, dans des puits ayant moins de 0 m. 80 de largeur, des sarcophages de 2 m. 20 de long sur 0 m. 72 de large et les introduire horizontalement dans les chambres latérales aussi étroites que le puits qui peut atteindre jusqu'à 18 mètres de profondeur. Sur un des petits côtés, et là seulement, s'ouvrent les chambres funéraires au nombre de deux ou trois, une aufond, les autres à différents étages.

Sur les grands côtés sont entaillés dans la roche des trous pour mettre le pied. Cela forme une sorte d'échelle pour descendre et monter. Dans les chambres, le long des deux grands côtés, des fosses sont creusées dans le roc et recouvertes de dalles ; ailleurs se sont des sarcophages en pierre ou en marbre disposés de la même façon le long des parois latérales ; le plus souvent il n'y a ni fosses ni sarcophages, mais de simples cercueils en bois. Les trois genres de sépulture se sont rencontrés dans la même chambre, les sarcophages sur les fosses, les cercueils par dessus les sarcophages, empilés les uns sur les autres jusqu'au plafond. Il en a été trouvé jusqu'à douze dans la même chambre. En les introduisant, en les faisant glisser sur le couvercle des sarcophages ils les ont endommagés, ont brisé des acrotères et aussi éraflé des statues.

Les grands sarcophages, sont rares ; sur des milliers de tombes on n'en a trouvé que 12 :

9 en marbre, dont quatre anthropoïdes ;

2 en pierre blanche ;

1 en grès coquillier.

Les mots anthropoïde et anthropomorphe employés pour

désigner ces sarcophages sur le couvercle desquels est la statue couchée du mort, ne sont pas justes. On comprend ces expressions quand il s'agit des sarcophages de Chypre et de la Phénicie où l'on a donné à l'ensemble de la cuve et du couvercle la forme approchée d'un corps humain ; mais à Carthage ce n'est pas le cas ; cuve et couvercle sont rectangulaires. Là encore les Carthaginois se sont séparés de leurs ancêtres de Tyr et de Sidon et il semble que c'est l'Etrurie qui les a inspirés.

Ceux en marbre sont décorés de peintures rouges, bleues, noires et jaunes. Il y en a sur les quatre faces de la cuve, sur les moulures, sur les acrotères et les rampants des couvercles, toujours à double pente, et particulièrement sur les frontons, dont quelques-uns ont conservé des dessins représentant des animaux fantastiques dont les queues se prolongent en rinceaux pour occuper les vides du champ. Dessin très ferme et sûr, coloris très habile. Les tons noirs et rouges ont admirablement résisté aux siècles et sont d'une puissance étonnante.

Sur les couvercles se voient des empreintes, généralement rondes, d'objets, vases, corbeilles, paillassons en vannerie, déposés là au moment de l'inhumation. Leur impression dans le marbre doit être due à quelque action chimique.

Dans ces sarcophages, le mort était le plus souvent étendu dans un lit de résine. On en voit un, dans la salle punique, où le corps est entièrement noyé dans le goudron résineux qui vient affleurer les bords de la cuve. Le P. Delattre n'a pas voulu violer cette sépulture si bien défendue.

Dans les fosses, on a recueilli les squelettes les plus intacts, les mieux conservés.

Les cercueils en bois, avec poignées en fer et plaques et tiges de plomb pour en maintenir et consolider les diverses parties, n'ont pu résister aux injures du temps ; aussi les ossements et les mobiliers qu'ils contenaient se sont-ils mé-

langés et il est bien difficile de discerner auquel d'entre eux appartenaient les objets rencontrés.

Tout cela représente l'époque de l'inhumation, la plus ancienne.

Celle de l'incinération est représentée par des milliers de petits sarcophages en marbre et autres pierres, variant de 0 m. 60 à 0 m. 30 de longueur, toujours avec le couvercle à deux rempants, souvent décorés d'acrotères. Deux seulement sont anthropoïdes (dans le sens donné pour les grands) et figurent dans la salle du musée. Tous les autres sont disposés en rangs serrés, en cercles concentriques, dans les jardins qui s'étendent devant la façade du couvent. Ces petits sarcophages remplis d'ossements brûlés et d'un mobilier funéraire plus ou moins important se rencontrent à l'entrée des chambres funéraires. Il y en a aussi dans les chambres elles-mêmes et parfois dans les puits.

Les puits ont été creusés, avons-nous dit, dans le tuff. Ils sont très rapprochés les uns des autres, au point que des parois mitoyennes de deux chambres voisines se sont écroulées, les faisant communiquer. Pour en trouver l'entrée, il faut donc dégager le sol jusqu'au roc et, dans certains endroits, ce n'est pas mince besogne.

Les apports terreux provenant des siècles et, bien davantage, les matériaux provenant de la destruction de la Ville Romaine qui, bien plus grande là que Carthage punique, avait envahi les anciennes nécropoles, forment des couches de cinq à six mètres d'épaisseur. Ces travaux de terrassement sont livrés à un entrepreneur et le P. Delattre ne prend possession des lieux qu'au moment où les déblais, portés au loin, ont laissé à découvert le sol rocheux où il n'y a plus qu'à sonder le terrain pour reconnaître les parties moins dures, ouvertures des puits. Alors commencent, avec ses équipes de travailleurs arabes dirigés par un Français, les travaux de dégagement des matériaux qui les remplissent.

Si l'on trouve bientôt du sable jaune rougeâte bien pur, c'est d'un bon augure.

Par un heureux hasard, les tombes découvertes jusqu'à ce jour étaient inviolées. Il y avait eu quelquefois des remaniements, mais datant de l'époque même, pour y mettre de nouveaux cercueils ou de petits sarcophages.

Comment les Romains, animés de la haine que l'on sait contre leur ennemie héréditaire, n'ont-ils pas profané ses tombeaux ? Scipion Emilien qui a fait détruire par ses légionnaires, systématiquement, pierre par pierre, la rivale détestée, qui l'a rasée jusque dans ses fondations, au point que rien de l'ancienne Carthage ne subsiste aujourd'hui, qu'on n'y a trouvé ni un temple, ni un monument quelconque, par même un mur, a-t-il donc eu le respect des morts ? A-t-il empêché qu'on touchât aux nécropoles ? On aimerait à le penser pour sa mémoire.

Et plus tard la nouvelle Carthage de Gracchus et d'Auguste s'éleva sur les tombes des premiers habitants qu'elle va protéger, mieux encore, en les recouvrant de ses ruines, au moment des invasions des Vandales, puis des Arabes, qui n'auraient pas eu, à leur égard, les scrupules qu'on peut attribuer au grand général Romain.

Toutes les sépultures puniques que nous venons de décrire et qui s'étendent du VIII^{e} siècle jusqu'à la destruction de Carthage, renferment un mobilier funéraire quelquefois riche, mais le plus souvent bien pauvre, ne consistant qu'en quelques poteries, une lampe avec sa patère et une ou deux petites fioles (unguentarium), avec quelques petites perles en pâte de verre.

La lampe la plus ancienne, celle que le P. Delattre a appelé Bicorne, est formée d'une simple soucoupe dont on a relevé les bords en trois endroits, alors que la pâte était fraîche, de manière à former deux becs assez voisins.

Dans les plus riches, en dehors de très nombreuses poteries,

on a recueilli des objets en or, en argent, en bronze, en plomb et en fer, des verres et pâtes de verre coloriées, des ivoires, des pierres précieuses, des œufs d'autruche, des coquillages et des monnaies de bronze.

La grande salle punique du musée des Pères Blancs va nous montrer, dans ses vitrines, toutes ces trouvailles disposées avec un ordre et une clarté qu'on souhaiterait trouver toujours dans les collections d'antiquité. Les objets de petite dimension, qu'elle qu'en soit la nature, sont placés dans des godets en porcelaine blanche où ils ressortent admirablement, sans aucun risque de se mêler. On n'a pas ménagé la place ; chaque objet, si petit qu'il soit, à son godet.

Les grains, perles, amulettes, pendeloques ont été réunis en colliers, disposés en guirlandes suspendues dans les vitrines, donnant bien la reproduction de la parure antique.

Les plus beaux bijoux ont été mis à portée de l'œil du visiteur et les belles intailles et gravures sur pierre et or, montrent, à côté de l'original, une empreinte très nette sur plâtre.

Les beaux sarcophages en marbre, avec ou sans statues sur les couvercles, ont eu les honneurs de la salle du musée. Ils reposent à terre, entre les vitrines. Deux seulement n'ont pas leurs couvercles, celui qui est plein de résine et celui de la prêtresse, découvert l'hiver dernier, et la perle du musée Delattre. Pour le premier, on a voulu montrer un singulier mode d'ensevelissement ; pour le second, c'est à des considérations purement artistiques qu'on a obéi. Il fallait présenter au public cette admirable statue polychrome de femme, de prêtresse d'Isis, sous son jour le plus favorable. Le couvercle a donc été fixé au mur, au fond de la salle et, dès en entrant, le regard est attiré par cette figure pleine de grâce et de noblesse, vêtue et coiffée à l'Egyptienne, debout sur une base largement débordante.

Dans sa pose hyératique, les jambes enserrées dans les ailes du vautour symbolique, la tête couverte d'un voile d'où

s'échappent, sur les tempes, des cheveux frisés au fer et dont de longues boucles retombent sur les épaules, un oiseau accouvé au sommet du front, la main droite pendante le long du corps tenant une colombe par les pattes, le bout des ailes et la queue, la main gauche, relevée à hauteur du coude, portant la boîte à offrandes, elle est d'une distinction extrême. Le visage respire le calme, la sérénité et la majesté. Ce n'est cependant pas, à mon sens, une figure idéalisée, divinisée. Il y a dans les traits de ce beau visage une asymétrie qui doit être naturelle et l'artiste, en donnant un peu d'empâtement aux joues et au menton, a dû copier ce qu'il voyait.

Le sarcophage de la prêtresse et celui de son mari, dont la statue n'est pas sans valeur, bien que les draperies soient lourdes et le bras et la main gauches disgracieux dans leur geste d'adoration ou de bénédiction, ont été trouvés avec un trou rond pratiqué dans le couvercle, entre la tête et l'épaule des statues, au point où l'épaisseur du marbre est la moindre. Par ces ouvertures, le mobilier funéraire avait été dérobé et le P. Delattre pense que le vol est dû à quelque fossoyeur et a été perpétré peu de temps après la descente du sarcophage dans le puits. Le voleur savait que c'est près de la tête que se trouvent les riches bijoux.

Cette violation exceptionnelle d'une sépulture punique est d'autant plus regrettable que, dans le cas actuel, elle eut été très probablement d'une richesse extrême. Il est vrai que la statue de la prêtresse, intacte et ornée de ses précieuses et vives couleurs, vaut plus que tous les ornements d'or et de pierreries que pouvait renfermer son sarcophage.

Pour mettre plus d'ordre dans la description des objets mobiliers que renferme la salle punique du musée, il me paraît préférable de les classer d'après la nature des matières qui les composent : terres cuites, verres, ivoires, pierres et métaux.

Céramique et terres cuites.

La céramique est nombreuse et d'une grande variété, depuis les vases les plus communs, mais faits au tour, jusqu'aux vases les plus élégants, à pâte fine, à couverte noire et rouge, jaune et blanche, avec gravures au trait et dessins en couleur. Il y a des jarres, amphores, urnes, marmites, coupes, rhytons, œnochoës, lécythes, fioles, écuelles, patères, vases à forme humaine ou animale, d'autres de forme compliquée, à tubulures multiples, rappelant les poteries actuelles des Kabyles.

La série des lampes est considérable, à commencer par la lampe bicorne jusqu'aux grandes et belles lampes, quelquefois à plusieurs becs, décorées de dessins en relief. Il y a aussi des statuettes, toujours grossières, des boîtes et étuis pour peintures et fards, des coffrets à compartiments, avec couvercle à glissière, des masques portant des restes de peinture, des amulettes communes, des pesons de fuseau, des disques, quelques moules et plusieurs balles de fronde. J'en oublie certainement. Il faudrait des semaines pour inventorier les richesses du musée des Pères Blancs.

Verrerie.

Les vases et autres objets en verre sont rares. Quelques fragments présentent des irisations de toute beauté. Ce qui abonde, ce sont les pâtes de verre aux mille couleurs, soudées, mêlées, agencées de façon à former les dessins les plus variés. On dirait quelquefois des émaux tant les couleurs sont vives et les contours nets. Mais l'art de l'émaillerie ne semble pas avoir été connu des Carthaginois. Avec leurs pâtes de verre, ils ont fait des petits vases, des boîtes, des étuis, des boutons et surtout des grains de collier et des amulettes.

Ivoires.

Ils sont en très grande quantité. C'est une industrie ayant

un caractère plus spécial, plus indigène, dirait-on, que les autres.

Nous voyons des disques pleins ou percés ; des manches de couteaux et de miroirs; des dés à jouer; des tuyaux courts, avec trous latéraux, dont l'usage reste mystérieux; des fuseaux et pesons de fuseau; des dévidoirs; des navettes, avec un trou à une extrêmité; des longues tiges faites au tour et terminées, aux deux bouts, par quelque chose qui ressemble aux antennes des glaives gaulois. On peut supposer qu'elles étaient destinées à enrouler des écheveaux de soie.

Des baguettes carrées ou triangulaires, dont les angles portent de fines et profondes encoches ou fentes, à égale distance l'une de l'autre. Ont-elles servi, comme les rateaux de nos cordiers, à étendre des fils de soie pour en faire des cordonnets ? C'est l'idée qui m'est venue et j'en ai fait part à mon aimable guide. Il est certain que ces cinq derniers objets, provenant bien probablement de sépultures de femmes, ont trait à une industrie textile, à des travaux de luxe qui auraient été très en faveur au sein des familles carthaginoises.

Des boîtes ou écrins de formes variées ; l'une d'elles, très bien conservée, montre, sur son couvercle à glissière, en très grand relief, presque en ronde-bosse, une oie portant sur le dos une femme (Vénus) dont les jambes passent sous les ailes mi-éployées. Le travail est d'une finesse d'exécution remarquable. Chaque barbe des plumes est indiquée par un trait franc. J'ai déjà vu ce sujet traité à Chypre et en Syrie.

Des plaques minces d'ivoire, grandes (jusqu'à 20 cent.) et petites (de 4 à 5 cent), sont peut-être ce qu'il y a de plus artistique parmi les milliers d'objets sortis des tombes de la Carthage punique. Ces plaques ont les bords découpés à la scie suivant des contours très variés; elles portent, sur une des faces planes, bien polies, des dessins, au trait, de groupes, de personnages ou de têtes isolées, d'une habileté et d'une sûreté de mains extrêmes. Le tracé des silhouettes ne montre

pas une hésitation, pas une retouche. C'est vraiment merveilleux. Je me rappelle une tête de femme sur laquelle le P. Delattre a attiré mon attention. Il n'y a que quelques traits d'une sûreté impeccable pour indiquer les yeux, le nez, la bouche, l'ovale du visage et les cheveux relevés en diadème; mais quelle expression, quelle vie et quelle grâce dans ce joli minois qui fait penser à un Greuze ou à un Bouguereau. Les groupes ont la distinction, la perfection d'une belle œuvre grecque.

Les siècles ont jauni l'ivoire et lui ont donné le ton et l'aspect d'un bois léger, comme le peuplier. Sans être prévenu, on s'y tromperait certainement, tant la ressemblance avec une matière ligneuse est frappante. Abstraction faite des dessins du milieu de la plaque, on se dirait en présence de ces minces planchettes découpées, ajourées, dont on encadre les photographies ou les premiers essais de dessins des enfants et petits enfants dans les modestes ménages.

Œufs d'autruche

Il en a été fait un grand usage. Quelques-uns sont entiers, ouverts à un bout, l'orifice garni circulairement de trous. Il est probable qu'un couvercle y était assujetti. L'un d'eux fait voir sur ses flancs des traces d'usure en losanges comme en ferait un filet dans lequel on l'aurait enveloppé et porté longtemps. Sur beaucoup sont peintes des têtes humaines, peut-être les portraits des morts. Enfin des débris de coquilles ont servi à faire de très petites rondelles trouées pour colliers.

Je puis parler ici, puisque se sont aussi des secrétions calcaires, des coquilles marines rencontrés dans les tombes; quelques coquilles bivalves (pecten) dont on a fait des boîtes en y mettant deux charnières en métal; un assez grand nombre de coquilles univalves, porcelaines et autres, qu'on a percées pour en faire des grains de collier.

Pierres.

Toute la gamme des silices y est représentée : cristaux naturels de quartz, en prismes avec leur pyramide terminale, cristal de roche amorphe, fausse améthyste, fausse topaze, aventurine, œil de chat, cornaline, calcédoine, agates, onyx, opale, jaspes, etc. On y trouve aussi des lapis-lazuli, des saphirs, des grenats et des turquoises. Toutes ces pierres sont employées comme bijoux, châtons de bagues avec intailles, grains et perles de colliers, pendeloques, amulettes. Elles sont alors souvent serties d'or ou d'argent, avec trou ou anneau de suspension. Quelques-unes cependant sont directement trouées dans la pierre elle-même, des cristaux de quartz par exemple.

Parmi les objets en pierre, Il faut citer quelques cylindres dont deux (hématite et pierre verdâtre, sont décorés de motifs égyptiens d'une grande finesse de gravure.

Métaux

Or. — Les objets en or sont nombreux.

Ils comprennent : des boucles d'oreille simples ou à pendeloque. dont un type est original. La pendeloque, longue de 2 cent. est faite d'un prisme droit à base carrée dont la partie supérieure porte, en son milieu, une pile de minuscules boulets d'or sous un dôme composé de quatre quarts de cercle en or, à la jonction desquels est soudé le petit anneau qui relie le tout au grand cercle d'or passé dans l'oreille. On dirait une petite lanterne avec son système d'aération en haut. Des boucles d'oreille semblables ont été trouvées à Chypre.

Des bagues tout en or ou avec chatons en pierre. — Sur le chaton d'or massif de l'une d'elles, recueillie, avec plusieurs autres bijoux d'or, dans le sarcophage anthropoïde d'un grand prêtre, se voit, profondément gravée, la tête du défunt. Le travail est très beau ; on en juge mieux encore en regardant l'empreinte sur plâtre, mise à côté. C'est un beau portrait de

profil, en fort relief, les cheveux et la barbe frisés, qui offre une ressemblance frappante avec la tête de la statue de marbre couchée sur le couvercle du sarcophage voisin.

Une autre bague porte une pierre (calcédoine translucide) sur laquelle est gravé un cheval arcbouté sur ses pattes de devant et se grattant la tête, qui est baissée et légèrement retournée, avec une des pattes de derrière. L'empreinte sur plâtre fait bien ressortir toute la finesse de l'exécution, le rendu de la musculature de l'animal. C'est une superbe intaille, un des joyaux du musée.

Des perles creuses pour collier.

Des chaînettes.

Des amulettes.

Des épingles à cheveux.

Parmi ces deux dernières sortes de bijoux, on peut remarquer la représentation d'une main, à plat, toute ouverte. C'est un emblème que les Arabes portent beaucoup et dont ils font un grand usage décoratif. Ils l'appellent la main de Fatma ; elle est un porte-bonheur, un talisman contre le mauvais œil. La Phénicie et Chypre ont fourni le même bijou-amulette.

Jusqu'à ce jour aucun vase d'or n'a été découvert au cours des fouilles.

Argent. — Il a été très employé sous les formes les plus diverses : coffrets, boîtes, étuis, boucles d'oreille, chaînettes, bracelets, épingles, anneaux, bagues amulettes Souvent, il est doré. Il y a aussi des petits vases, des coupes, mais tous ces objets, par suite de l'oxydation, sont, la plupart du temps, dans un déplorable état. C'est le métal qui a le moins résisté à l'action des siècles.

Bronze. — Le bronze est largement et superbement représenté par :

Des vases de toute dimension ayant, à bien peu d'exception près, des becs tréflés.

Quelques situles.

De nombreux miroirs à manche de bronze ou d'ivoire.
Des cymbales, avec chaînette pour les réunir.
Des anneaux, bracelets, bagues.
Des épingles à cheveux.
Des grains et perles de collier.

Des objets d'une forme très particulière, hachette longue et étroite terminée par une tige en cou de cygne, avec anneau de suspension d'un côté. Les faces plates sont décorées de dessins gravés représentant des sujets égyptiens : dieux, palmiers, fleurs, etc. Ce sont des rasoirs. Les Pères Blancs du centre de l'Afrique ont envoyé au P. Delattre des instruments en fer, de forme presque identique servant aux Noirs à se raser. Donc plus de doute. Voilà les bienfaits du Folklore.

Des fibules. — Il n'y en a que deux dans le musée et l'on se demande comment les Carthaginois attachaient leurs vêtements. Le P. Delattre pense que des objets en ivoire, sortes de gros boutons de manchette à deux têtes, ont pu servir à cet usage. Ils sont en très petit nombre cependant et dans les tombes contemporaines de tout le bassin de la Méditerranée, de la Grêce aux confins de l'Océan, la fibule abonde et joue un rôle si important qu'elle sert à classer, à dater, les nécropoles où on les rencontre.

Des clous en grand nombre.
Des hameçons.
Quelques strygiles et pointes de flèche.
Pas une arme en bronze, épée, poignard, lance ou javelot.

Fer. — Une profusion de clous venant des cercueils.

Des poignées pour sarcophages : en s'oxydant, elles ont augmenté de volume et fait éclater les coins des couvercles. L'avarie est générale.

Nombreux couteaux, souvent à manches d'ivoire. Ils ont la forme de coutelas de boucher.

Des ciseaux, dont les lames se rapprochent et s'éloignent

par l'élasticité de la tige de fer plate qui les réunit. C'est un modèle connu ailleurs.

Un lourd outil en fer, pointu des deux bouts, avec trou central d'emmanchement, est tout semblable au tètu dont se servent aujourd'hui les tailleurs de pierre.

Comme armes, il n'y a qu'un long glaive 60 cent.) et un poignard, à fourreaux en bois On a mis à côté d'eux une longue pointe et une lame sans grand caractère. Ces quatre objets datent du VII^e^ siècle.

Plomb. — Le plomb, avec étain probablement, donne des boîtes, étuis, petits vases pour enfermer onguents et fards, des anneaux, bagues et amulettes. Des lames de plomb enroulées ont servi à lester les filets.

On a déjà vu que les cercueils en bois étaient consolidés par des tiges et des plaques de plomb.

Les colliers.

On ne peut imaginer l'énorme quantité de colliers recueillis dans les sépultures puniques de Carthage. Bout à bout, il y en aurait des centaines de mètres. Avec les amulettes, qui en font partie intégrante, c'est la note dominante des mobiliers funéraires. Hommes et femmes en portaient. Il est d'ailleurs impossible de distinguer les mobiliers d'homme et ceux de femme : le goût des bijoux, de la parure et peut-être du maquillage était le même chez les deux sexes.

On a l'impression, avec tout cet attirail d'ornements, de bijoux, d'objets de parure et de toilette, de peintures et de fards, à l'exclusion de toute arme de guerre, d'être en présence d'un peuple efféminé et cependant leur longue lutte contre Rome prouve qu'il n'en était rien. Si, comme on peut le croire, les armées étaient surtout composées de mercenaires, dont les cimetières peuvent être à part, il y avait des chefs, des généraux, des officiers carthaginois. On a peine à s'imaginer la tombe d'un Annibal remplie de tous ces colifichets.

Les fouilles ultérieures feront peut-être découvrir les sépultures de guerriers, avec un mobilier en rapport avec leurs goûts et leur métier.

Les colliers sont composés de grains de pierres dures, quartz, cornaline, améthyste, jaspe, agate, lapis-lazuli, turquoise, etc., de forme cylindrique, prismatique, conique, sphérique, allant jusqu'à 5 ou 6 cent. de longueur ; de grains et de perles massives de pâte de verre ; de perles creuses d'or, d'argent et de bronze, de petites rondelles d'œufs d'autruche (elles sont innombrables ; de coquillages et même de disques et boules de terre cuite vernissée. Les mêmes substances ont été employées pour la confection des amulettes et pendeloques, toutes de style égyptien. Ce sont des Anubis, des Isis, des Bès, des œils d'Osiris, des scarabées, des poissons, des animaux : vaches, hippopotames, chats, singes, etc. Elles sont presque aussi nombreuses que les grains de collier

---

En sortant du musée de Carthage, après avoir étudié, une par une, les vitrines remplies des produits de l'industrie et de l'art puniques depuis le VIII^e^ siècle jusqu'au II^e^ avant J.-C. on se demande : y a-t-il un art carthaginois ?

Dans la céramique comme dans les bijoux, c'est l'influence de l'Egypte qui se fait sentir à l'origine, influence si grande, si entière, qu'on se croirait transporté au musée du Caire en regardant les objets sortis des tombes des VIII^e^, VII^e^ et VI^e^ siècles

Puis apparaissent les produits de l'industrie étrusque, des grands marchés de Corynthe, de Syracuse et de l'Italie du sud. Vers le IV^e^ siècle, on est en pleine civilisation grecque. Il y a tout lieu de croire que le superbe sarcophage de la prêtresse, les remarquables dessins sur ivoire et gravures sur pierres sont de travail grec. Quant aux nombreuses poteries de cette époque, on les dirait venues directement du Céramique à Athènes.

En Phénicie, à Chypre, il y a tout un ensemble de monuments, de tombeaux, de statues, de sarcophages (ceux-ci réellement antropomorphes) de vases et de petits objets variés qui ont un caractère original. Ils ont une technique et des formes phéniciennes. A Carthage, rien de pareil Tout ce qu'on y a trouvé jusqu'à ce jour semble être un apport de l'étranger.

De leur patrie primitive, les Carthaginois n'ont guère emporté et gardé que leur écriture. On la rencontre sur beaucoup de stèles votives et sur quelques objets mobiliers. Elle est fort belle.

A. MARTIN.

X

LES CHAPELLES DU CAP-SIZUN (suite).

VI. – La chapelle de Saint-They du Raz-de-Sein

(Sant They-ar-Raz).

I

Le père Séjourné, dans la vie du père Maunoir (1), a tracé un tableau bien sombre de l'état religieux de la Bretagne, au début du XVII^e^ siècle. Cet état a été résumé, en quelques mots, par M. A. du Châtellier, dans son étude sur les missionnaires de l'époque.

— « L'ignorance grossière, — dit-il, amenait la perver-
« sité des idées et des mœurs ; de là, à un *véritable paganisme*,
« le pas n'était point si difficile à franchir. »

Cependant, çà et là, quelques chapelles isolées avaient conservé, dans toute leur pureté, l'ancienne vénération, la foi sincère, données à la Bretagne par les vieux saints. tels que les They et les Guénolé, pour ne parler que des saints de cette région.

Les jours de pardons attiraient à ces chapelles une foule nombreuse. Pourtant on n'y trouvait ni danses, ni luttes, ni réjouissances, ni, par suite, les désordres, comme dans certaines assemblées décrites par le père Maunoir. C'est qu'autour de ces sanctuaires la tradition avait perpétué le

(1) Tome I, chap. 6.

souvenir de merveilles opérées, de guérisons obtenues. Aussi, la foule, seule, des déshérités de la vie y venait, demandant à leurs saints d'assouplir les corps raidis par le travail, de délier les membres tordus par les douleurs. La foi de ces pélerins, si elle n'était pas éclairée, était loin d'être superstitieuse, parce qu'elle était sincère. Ils s'y rendaient avec la ferme croyance que, pour les maux dans lesquels, selon le dire populaire, les médecins de l'époque ne connaissaient rien, les saints avaient reçu, de Dieu, tout pouvoir.

L'un de ces sanctuaires vénérés est la chapelle de Saint-They, au Cap-Sizun, *Sant They-ar-Raz* ,où, d'après la croyance encore bien vive, nul n'est venu prier sans y avoir trouvé soulagement, *a-nez beza bed frankis*.

II

On ne sait rien de la vie de saint They. Son nom s'orthographie même de diverses façons. Les comptes de la fabrique, de 1637 à 1639, l'écrivent : *Dei ;* en 1640, *Ey* (sainct Ey) ; en 1641, *Tey ;* en 1642, *Dey ;* en 1643, *They ;* de 1649 à 1681, *Thei ;* à partir de 1684, *They* : c'est le nom aujourd'hui usité.

Saint They est-il le même que saint Adéodat, disciple de saint Clair, de Nantes ?

Ou bien un religieux de la communauté monastique de Saint-Guénolé ?

Le texte d'Albert Le Grand, dans la vie de saint Clair, milite en faveur de la première assertion : — « Saint Clair après « avoir reçu raison du diacre Adéodat du fruit qu'il avait fait « ès comtez de Vennes et de Cornoüailles... alla visiter tout « son Diocèse qui s'estendoit depuis Nantes jusques au Cap-« de-Sizun et la Grande Mer Occidentale... »

Si l'on s'en rapporte à la topographie locale du Cap-Sizun et aux souvenirs que le pays a conservés de saint Guénolé et des moines de Landévennec, il faudrait admettre la seconde

proposition. Dans une précédente étude (1), nous avons donné les renseignements qui se rapportent à cette thèse. Mais il ne nous appartient pas de discuter cette question hagiographique.

III

La vénération populaire, comme à la plupart des saints bretons, a fait à saint They une légende. Deux distiques, seuls restes d'un cantique aujourd'hui oublié, parlent de l'origine du saint et de son arrivée dans le Cap-Sizun :

— « ...Sant They ac sant Trenver, dibened gad ho zad,
« A ambarkas en eul lestr ac e teuont en tu mad...
— « Sant They, ervez an istor, ginidik deuz à Vourdel,
« A deuz kuited he gastel ac arrued e Breiz-Izel... » —
— « Saint They et saint Trémeur, décapités par leur père,
« Montèrent sur une barque et firent route directe ..
— « Saint They, d'après l'histoire, natif de Bordeaux,
« Quitta son castel et se rendit en Basse-Bretagne... » —

La légende orale fait, de saint They, le frère de saint Trémeur, fils de Comorre et de Trifine. Elle se récite ainsi :

Le père de nos saints, étant un jour à la chasse, rencontra les deux enfants. Apprenant qu'ils étaient les fils de Trifine, il les décapita. Nos saints, aussitôt, prirent leurs chefs entre leurs bras et, gagnant le rivage de la mer, montèrent sur une barque. Saint They, voulant avoir les mains libres pour hisser la voile et manœuvrer la barque, remit sa tête sur son col. Immédiatement sa tête s'attacha et reprit vie comme si jamais elle n'avait été séparée de son corps. Saint Trémeur, au contraire, s'était assis à l'arrière de la barque tenant sa

---

(1) C. f. — Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1899. — IV. *Les saints et les immigrations bretonnes insulaires.*

tête sur ses genoux. A la vue du miracle qui venait de se produire, il voulut aussi imiter son frère en posant sa tête sur son col. Mais le vent étant venu à fraîchir, il ne pût la placer et la maintenir dans sa position naturelle, le vent la faisant pencher et tourner de côté et d'autre. Alors, tremblant de tous ses membres, il garda son chef entre ses bras durant tout le voyage ; et c'est ainsi que le représente sa statue. Pendant ce temps, saint They orientait la barque *dans une bonne direction* et, le vent la poussant, ils prirent terre au Cap-Sizun, dans une anse appelée depuis ce jour *Pors-ar-Sent*, le *port des saints*. Les saints établirent leurs ermitages dans la paroisse de Cléden, et, après leur mort, on bâtit des chapelles là où ils avaient mené saintement leur vie pour le plus grand bien du pays.

La tradition vient aussi continuer la légende en faisant de saint They un solitaire, dont l'ermitage était placé aux bords de la baie des Trépassés Il faisait *sa pénitence* en se promenant tous les jours le long des falaises. De là, sa vue s'étendait sur le Cap-de-Sizun et la grande mer occidentale. En ce temps-là, le Raz-de-Sein était fréquenté par les pêcheurs de toute la région et même par ceux des pays du Léon et du Tréguier. Du haut des rochers, le saint homme dominait les barques et faisait connaître aux pêcheurs la parole de Dieu. Mais les matelots de Bréhat se préoccupaient plus de leurs engins de pêche que de ses exhortations. Le saint déplore ainsi l'inattention qu'ils lui témoignaient :

— « Me vel bagou Breadik o pesketa er Raz,
« Ac, oud va gueled aman, na rent ked kals a gas ! » —
— « Je vois les bateaux du Bréhat pêcher dans le Raz-de-Sein,
« Et pour m'apercevoir ici ils ne font pas grand cas. » —

Saint They est invoqué pour guérir les douleurs des membres. Ce pouvoir, attribué au saint par la foi populaire, est

une indication que sa vie, toute remplie de charité et de dévouement, a été consacrée au soulagement de ses semblables. La foule qui accourait à son ermitage faisait connaître au loin ses bienfaits. Le souvenir s'en est perpétué de génération en génération ; et c'est avec la même confiance et la même vénération que les pèlerins, à toutes les époques, sont venus à sa chapelle comme autrefois à son ermitage.

IV

La chapelle de Saint-They est située à l'extrême limite du Cap-Sizun, sur les bords de la baie des Trépassés. Le mur du cimetière borde la falaise et surplombe la mer d'une hauteur verticale de 70 mètres. Bientôt ce mur disparaîtra par suite des éboulements continuels qui modifient cette côte, surtout après les grandes pluies et les forts dégels.

Aujourd'hui, il y a péril à contourner ce mur à l'extérieur. Autrefois, les processions en faisaient le tour, mais ce n'était pas sans crainte, car la veille des pardons on avait soin de border la falaise *d'un tour de mottes* coupées sur la lande voisine : et, pour ce, le trésor de la fabrique payait annuellement 30 sols tournois.

La chapelle actuelle a subi une réfection complète vers 1636, sur les fondations d'une ancienne chapelle qui tombait de vétusté. Antérieurement à celle-ci, d'après la tradition, la chapelle du saint se trouvait plus avant dans la mer. Ce sont là des preuves que le culte de saint They dans le cap Sizun remonte à une longue suite de siècles.

Les comptes de la fabrique commencent à 1636. *Jetés*, *calculés* et *escrits* avec un soin et une exactitude qui en rendent la lecture facile et même attrayante, ils donnent des renseignements intéressants sur la restauration de la chapelle et le culte voué au saint. Nous résumons ici, d'après les

comptes du trésorier, les travaux et les achats d'ornements faits pendant le XVII[e] siècle.

En 1636. — Réfection du chœur, du portail et de l'empoutrement ;

1638-1639. — Fonte d'une cloche, à Saint-They même. (Dans une prochaine communication nous ferons le détail de cette dépense) ;

1642. — Peinture de la chapelle par M. la Marche, de Pont-Croix ; les travaux ont été payés 62 l. ;

1644. - Réfection des boiseries, des lambris et des fermes de la toiture ; travaux de maçonnerie ; pose d'un devant d'autel et d'un cadran solaire par Allain Madec, d'Audierne ;

1649-1650. — Pavage de la chapelle ; lambris du chœur ;

1656. — Achat d'une armoire pour mettre les ornements ;

1657. — Réfection totale du lambris et de la toiture ;

1659. — Achat d'un plat d'argent doré, 19 l. 10 s. ;

1660. — Accommodé la maison de la fabrique. Cette maison, située à l'angle S. O. du cimetière, était louée 2 l. 12 s., à la personne qui servait à manger aux pèlerins ;

Construction de la tour et du mur du cimetière ;

1662. — Un devant d'autel et trois portes neuves ;

1664-1665. — Achat d'ornements et d'un rétable à l'image de N. S. ;

1666. — Relevé la maison de saint They, tombée durant l'hiver ;

1668. — Grosses réparations aux murs ;

1673. — Vitraux neufs ;

1674. — Reconstruction du pignon et du clocher ;

1676. — Pose d'une porte à l'entrée du cimetière ;

1680. — Reconstruction des fontaines ; achat de quatre vases de fleurs et d'un plat de terre pour recevoir les offrandes. Ce plat, en vieille céramique de Delft, d'un diamètre de 1 pied et 2 pouces, le cartouche central représentant un lièvre, a

disparu récemment pour aller faire le plus bel ornement d'une bourgeoise salle à manger ;

1681. — Payé, aux Trévidicques, de Goulien, sculpteurs, pour un rétable devant l'image de saint They, 61 l. 10 s. ; peint, doré et estoffé le dit rétable et les images de saint They et saint Roch, 87 l. ;

1682. — Acheté et doré un nouveau tabernacle, 118 l. ;

1684. — Achat d'un calice d'argent. 84 l., et d'un chapelet, façon cristal, avec 9 gros grains pour la croix ;

1685. — Construction de deux piliers, (contreforts) ;

1694. — Achat d'une image de saint Mathieu, 63 l. ;

1698. — Doré l'image de saint Mathieu, et peint deux autels, 91 l. 10 s., etc.

La chapelle de saint They est isolée de tout centre de population Nulle voie de communication y accède. Les difficultés étaient presque insurmontables pour s'approvisionner de matériaux, pour y faire venir des ouvriers. Mais lorsqu'une restauration de la chapelle avait été décidée, en conseil de fabrique, et dénoncée aux habitants au prône de la grand' messe, toutes les bonnes volontés s'unissaient ; personne ne marchandait ni sa peine ni son travail : les charrettes se dirigeaient vers Pont-Croix pour quérir les métaux ; les bateaux d'Audierne transportaient au Vorlen, dans la baie des Trépassés, la chaux et les planches ; les gros chênes de Kazan et de Kharo s'abattaient..... On savait qu'en travaillant pour saint They; le saint n'aurait pas ménagé ses grâces. Les travaux importants exécutés autour de la chapelle, les ornements acquis à grand renfort de livres tournois, sont le témoignage indiscutable de la profonde et sincère vénération que l'on avait pour le saint.

Durant l'année, plusieurs cérémonies religieuses avaient lieu à Saint-They. Un prédicateur y venait prêcher le carême et le sermon lui était payé 28 sols tournois La croix de la chapelle était transportée au chevet des moribonds ; en 1646,

au décès de Marguerite Le Gall, l'envoi de la croix, à Audierne, fut payé 5 l. 16 s. En 1637, lors des prières faites pour le Roy, la procession se rendit solennellement à la chapelle et les offrandes s'élevèrent a 20 s.

De nombreuses indulgences étaient attachées à la chapelle, principalement à la Pentecôte et au grand pardon :

— « Be a so, en hi, indulgensou bras,
Kouls da zeiz ar Pentecost ac d'ar pardon bras. »

La chapelle possédait un Christ en croix et cinq statues : celles de saint They, de saint Guénolé, de saint Mathieu, de saint Roch et de sainte Barbe. Toutes ces images étaient abritées par des *voiles de lin*.

Deux fontaines, dédiées à saint They et à saint Mathieu, avoisinent la chapelle. C'est à remarquer que ce dernier vocable est commun aux deux caps extrêmes de la région, le cap de Fin-de-Terre et le Cap-Sizun.

Anciennement, quatre pardons avaient lieu à Saint-They :

1° le dimanche qui suivait la fête de saint Roch ;

2° le dimanche précédant la saint Mathieu ;

3° le second dimanche de mai ;

Et 4° le grand pardon, le premier dimanche de juillet.

Les offrandes, surtout le jour du grand pardon, étaient importantes. La moyenne, de 1636 à 1646, a été de 39 l. 10 s. On n'était pas riche à cette époque, et les deniers tombaient, dans les plats de la quête, plus drus que les sous. Cette moyenne de 39 l. 10 s., convertie en deniers, donne le chiffre de 9480. De là on peut déduire approximativement le nombre des pèlerins. Tout le Cap s'y rendait ; c'était de règle, et le père Maunoir l'a constaté dans ses écrits. Mais il en venait aussi d'ailleurs, de Pont-l'Abbé, de Quimper et d'au-delà. car la réputation du saint était populaire dans toute la Cornouaille.

Durant l'année, de nombreux pèlerins visitaient aussi la chapelle et y laissaient leurs offrandes. La moyenne des offrandes déposées dans le tronc, pendant cette même période de 1636 à 1646, a produit 13 l. 9 s. 1 d., soit en deniers 3229.

La fabrique possédait aussi de nombreuses rentes en blés et des *cédules en argent presté à des paroissiens pour les aider dans leurs affaires*. Mais cet argent était souvent mal placé ; les comptes des trésoriers mentionnent, en dépense, les frais de fréquents procès soutenus pour *deffendre l'intérest et le bon droit de la chapelle*.

Des testaments sont relatés dans plusieurs comptes. Celui de 1653 fait recette d'une somme de 30 l., reçue de M. de Trémaria, pour le testament de M de Kazan

Le blé de la quête donnait, année moyenne, 43 l. 5 s.

Avec les autres menues recettes, telles que la quête d'argent faite à Audierne et à la foire de Pont-Croix, et la *quête de poissons* à *l'Ile-de-Sein*, les revenus de la chapelle s'élevaient, bon an mal an, à 235 l. 7 s. 1 d.

Tous ces revenus permettaient d'entretenir la chapelle et de célébrer le grand pardon avec une solennité toute particulière.

V

Une pratique, usitée dans le Cap-Sizun (1), qui a donné lieu à l'accusation de superstition, est la *toilette du saint*, *kempen ar sant*.

Durant la semaine qui précède le pardon, la toilette du saint est la préoccupation de toutes les femmes dont les villages sont voisins de la chapelle.

Depuis le dernier pardon, une moisissure verte a recouvert

---

(1) Nous l'avons aussi rencontrée, en 1855, à Sant *They-ar-Gorzek*, saint *They-des-Roseaux*, en Saint Jean-Trolimon.

la robe du saint ; les araignées ont tissé leurs toiles entre ses bras ; les hiboux, nichés dans les lambris, ont maculé sa face. Il faut enlever tout cela et ce n'est pas petite besogne.

Les femmes s'y mettent de tout cœur. La statue est descendue de son piédestal et transportée sur la lande, près de la fontaine. On la plonge dans l'eau, on la frotte, on la lave et on invoque le saint. La statue, essuyée et séchée au soleil, est ensuite portée processionnellement à la chapelle et on se met à l'orner.

La plus belle parure de la jeune fille, dans les campagnes, est sa coiffe blanche ; celle de l'épousée, son ruban de noces. Eh bien ! elles en feront le sacrifice, et la statue du saint sera belle avec tout cela. Sa mitre, ou sa couronne, sera surmontée de la coiffe blanche ; son corps entouré de rubans bariolés ; un miroir sera suspendu à son cou ; et la veuve, elle qui n'a plus pour tout ornement que ses habits de deuil, apportera l'image devant laquelle elle dit, matin et soir, ses prières, pour lui en faire un tablier.

N'appelez pas superstition ni paganisme cet usage ancien de décorer ainsi les statues. C'est un esprit profondément religieux qui anime les personnes qui le pratiquent. Le sacrifice qu'elles font, pour orner la statue du saint, des objets qu'elles préfèrent, sanctifie leur action. Elles sont sincères en agissant ainsi, et leur foi naïve mérite le respect. Plus tard elles sauront, pourvu que leur foi et leur sincérité persistent, trouver des ornements plus conformes à l'esthétique.

VI

Autrefois, le grand pardon durait trois jours, pendant lesquels la foule succédait à la foule, remplissant la chapelle.

Le premier acte de dévotion des pèlerins, en arrivant à Saint-They, consistait en ablutions à la fontaine. Des matrones distribuaient l'eau, la versant à pleine écuelle dans les manches,

dans le cou, *loco dolenti*. Les autres heures étaient consacrées aux exercices religieux et aux prières. La seule attraction, en dehors des exercices de piété, était la présence, en tête de la procession, de *tireurs d'arbalètes* ; on leur allouait, en collation, un gâteau de 8 sols.

Dans la maison de saint They, placée dans le cimetière, se préparaient les victuailles qu'on vendait aux pèlerins Les principaux régals étaient : le *Louzaouen-Sant-They*, fricassée de *criste marine*, avec sucre, vinaigre et miel ; puis, le *Pasté*, hâchis des restes des viandes des jours gras, cuites et recuites au four, et conservées, couvertes de graisse, dans des terrines spéciales, en *poterie onctueuse*, dont on trouve les débris dans la plupart des maisons en ruine du Cap, les *Côties*.

La nuit de veille du pardon, la foule campait autour de la chapelle, sur la lande nue, sous le ciel étoilé du mois de juillet, en face de la baie des Trépassés et du Raz-de-Sein. Une chandelle de suif brûlait devant le sanctuaire, donnant un caractère mystérieux à ce cadre grandiose. Le luminaire de la nuit du pardon était payé, par la fabrique, 4 sols. Des liards tournois, à l'effigie de Louis XIII, égarés sur la lande, indiquent encore aujourd'hui les gîtes des pèlerins.

Tels étaient les pardons ordinaires de Saint-They. Rien autre que la dévotion du saint attirait les fidèles. Ils venaient demander au saint d'exercer le pouvoir dont il avait l'attribut: la guérison des douleurs et des rhumatismes.

Mais, dans la suite des temps, des circonstances particulières, des événements généraux survenaient qui attiraient une foule plus nombreuse. C'est qu'alors il y avait des grâces extraordinaires à demander au saint. Ainsi, en 1639, 1640 et 1641, lors de la peste qui ravagea toute la Bretagne, le recours à saint They fut général. Les comptes fabriciens de ces années indiquent que les offrandes du pardon et les quêtes de blé ont presque doublé.

Les missions du père Maunoir ont aussi exercé une in-

fluence sur la dévotion à saint They. En effet, les comptes de fabrique des années 1643, 1648, 1655, 1656, 1660, 1669 et 1672, qui sont celles des missions du Cap, accusent des offrandes et des recettes beaucoup plus élevées que celles des années intermédiaires : d'où une affluence plus considérable de pèlerins.

Le résultat de ces missions fut donc un redoublement de la dévotion à saint They et non une transformation des usages établis.

On en peut déduire que la foi primitive, léguée par les vieux saints, s'était en quelque sorte maintenue autour de la chapelle, jusqu'au XVII^{e} siècle.

H. LE CARGUET.

Audierne, le 28 juillet 1903.

P. S. — Les usages superstitieux, décrits par le P. Maunoir, et reproduits par le P. Séjourné. dans la vie du Vénérable, T. I. Ch. XII, ne sont pas, tous, particuliers au Cap-Sizun. Ils se rapportent aux différentes localités évangélisées, par lui, jusqu'en 1643. Nous en avons rencontré quelques-uns seulement, dans le Cap; les autres existent encore, soit dans les paroisses de la côte, soit dans celles de l'intérieur des terres.

Le Cap possède actuellement un fond de croyances et de pratiques supertitieuses qui ont échappé à l'action du saint missionnaire et des prêtres : telles que le *mauvais œil*, *an drouk-avis*, et la *malchance*, *ar boch*, *etc.* Nous en avons fait une longue étude dans les Bulletins de la Société des Traditions populaires.

XI

LETTRES DE RÉMISSION

DANS LA SÉNÉCHAUSSEE DE CARHAIX

EN 1698

Les procédures d'une affaire d'homicide que nous trouvons aux Archives du Finistère (Série B. — Cour Royale de Carhaix), nous conduit à recueillir quelques documents touchant *les lettres de rémission.*

On en parle bien légèrement, avec mauvaise foi, surtout avec ignorance ; et cependant, si des abus ont pu se glisser dans l'exercice de ce droit de rémission, il n'en est pas moins une prérogative incontestable, légitime, nécessaire de l'exercice de la Justice. Aujourd'hui encore, en Espagne, le Chef de l'ordre judiciaire porte le beau nom de *Ministre de Justice et de grâce.*

*
* *

Le 26 janvier 1698, François Thépaut, sieur de Kerven, ancien greffier à la Cour de Carhaix, se rend à Plourac'h.

Il n'est plus jeune, — il a soixante-dix ans ; il se fait tard, on est en plein hiver et il fait un temps de saison Arrivé à Carnot (1), il hésite à poursuivre plus loin, se décide à attendre au lendemain pour continuer son voyage, et entre chez Marie Marzin, hôtesse au bourg. C'est soir de dimanche : l'air est alourdi par les fumigations âcres des pipes de tabac brûlées pendant la journée, et on sent encore l'odeur fade et

(1) Nous savons que *Carnoët* est la vraie orthographe, mais qu'on nous excuse d'écrire *Carnot*, avec les gens de 1698, pour plus de facilité.

le relent des bolées de cidre servies abondamment aux trop vaillants buveurs du pays.

Dans la salle basse faiblement éclairée, quelques clients attardés causent bruyamment : ce sont des meuniers, de ces meuniers qui forment une classe à part et que l'on voit partout où il y a trouble à entretenir, coups à donner ou à recevoir. L'un deux, plus atteint que les autres par les fumées bachiques, Jacques Boudihen, invite aussitôt le nouvel arrivé à trinquer et à boire chopine. Après avoir consommé quelques bolées avec les meuniers et leurs valets, Thépaut qui se sent fatigué et a l'impatience bien légitime d'être délivré de cette troupe tapageuse, sort faire visite, au bourg, chez Me René Thépaut sieur de Kérigonan, Sénéchal de la Juridiction de Carnot. Avant de quitter l'auberge, il y commande un lit pour la nuit, et de la viande et du pain pour souper. Chez le sieur de Kérigonan, Thépaut, trouve le monde couché. car il est plus de neuf heures, et le beau-fils de la maison, Julien Rospabu sieur de la Villandré, notaire et procureur à Carhaix, s'est déjà retiré dans sa chambre. Après quelques minutes de causette, près du foyer, l'ancien Greffier prend congé de la servante et s'en retourne chez son hôtesse, où il trouve servis sur la table le lard fumant et le savoureux pain de ménage.

Mais hélas ! Boudihen est toujours là avec ses compagnons : vantard, hardi, provocateur, il s'approche de la table et engloutit en un clin d'œil sans crier gare, la provende déposée devant le sieur de Kerven avant que ce dernier n'eût le temps d'y toucher. A la fin, celui-ci perd patience et s'adressant au meunier de lui dire ; *Ça, est-ce que vous connaissez Jean Boudihen meunier de Spezet ? Eh bien ! c'est à son moulin que j'envoie moudre mon blé ; et ce que je sais c'est qu'il me vole beaucoup.* Et Jacques de riposter *que ce Jean Boudihen était son cousin, et qu'il ne pouvait souffrir qu'on eut traité son cousin de voleur en sa présence et que les meuniers avoient une âme à rendre à Dieu aussi*

bien quē personne d'autres professions, et ce disant il va sur Thepaut, qui aussitôt tire son épée, tandis que le valet de Charles frère de Jacques, Henri Le Nay, se met en devoir de l'écarter. Dans le tumulte, ils s'entraînent hors de la maison ; dans l'obscurité, l'ancien Greffier blesse Le Nay à la main, tandis qu'il reçoit les coups de bâtons du valet et qu'à tout hasard, il crie *à la force* sur le Sénéchal de Carnot. Ce cri étranglé par l'angoisse, strident, est entendu par Rospabu. Sans perdre un instant, il se lève en chemise et bonnet de coton, il prend son fusil, et voyant une ombre indécise, celle de Jacques Boudehen, il croit voir l'agresseur de Thépaut et il tire. Boudehen tombe en gémissant, on le porte *sur un charnier*, d'après le rapport de Julien Montfort, chirurgien Royal « ayant l'intestin dit collon percé en trois « endroits et l'os de la hanche froissé et fracturé ». « Le coup, avoit esté tiré de si près qu'on trouva une partye de la bourre contre les esquilles des os ». Jean Parchanton gendre de l'hôtesse alla chercher le Recteur qui, sur l'heure, administra l'extrême-onction au malheureux : le lendemain, il lui apporta le viatique, et ce jour 27 janvier, à 6 heures du soir, il expirait n'accusant de sa mort nul autre que Julien Rospabu

La nouvelle, quoiqu'il fut passé onze heures de nuit, se répandit rapidement, comme put le constater Thépaut, qui sans s'attarder à connaître les détails de ce drame, prit la route de Plourac'h. On ne vit plus Rospabu après le meurtre, et quand le Sénéchal vint faire sa descente de Justice, le 28 janvier, à Carnot, qu'il fit rechercher le meurtrier « pour faire attouchement du cadavre », qu'il interrogea sur la direction prise par lui, « le sieur de Kerigonan dict et déclara « n'avoir vu ledit Rospabu, son gendre, depuis la veille au « matin qu'il partit de la maison pour se rendre à Carhaix « à l'assemblée des notaires royaux qui se devoit faire aud. « Carhaix au sujet de l'affranchissement du Scell des Actes « que Sa Majesté vouloit qu'ils eussent affranchis et auquel

« Rospabu, il avait donné ordre de faire pour luy à ladite « assemblée. » Lors de l'exécution du forban, on se décida à avouer que Rospabu était parti pour Versailles; — mais alors Thépaut sieur de Kerven était écroué à la prison de Carhaix pour expliquer son rôle dans le drame et certaines peccadilles que l'on venait de dénoncer et qui se rattachaient au temps ou il était Greffier de la Sénéchaussée.

Rospabu allait à Versailles, solliciter et obtenir des *lettres de rémission* de l'homicide qu'il venait de commettre.

*
* *

Les lettres de rémission ne s'accordaient que pour deux sortes d'homicide : pour les homicides involontaires, ou les homicides commis dans la nécessité de défendre sa vie.

Aux termes de l'ordonnance du mois d'août 1670, l'impétrant ne pouvait présenter ses lettres de rémission que s'il n'était effectivement prisonnier et écroué, et le demeurait pendant toute l'instruction pour l'entérinement des lettres.

S'il ne les présentait dans le délai de trois mois, elles devenaient nulles et on ne pouvait en prendre de nouvelles.

Le demandeur se présentait à l'audience à genoux, tête nue, les entendait lire en cette posture, et devait les déclarer véritables et avoir la volonté de s'en servir. (1).

Rien, du reste, ne fera mieux comprendre l'économie et le mécanisme de cette procédure de grâce que l'exemple que nous donnons ici.

Un jeune clerc tonsuré de la paroisse de Duault, dans la Haute-Cornouaille, se voit assailli par un malheureux qui

---

(1) Consulter les Formulaires d'exploit et proeédures assez nombreux, et entre autres, celui que nous avons sous les yeux en ce moment :

Formules d'actes et procédures pour l'exécution des ordonnances de Louis XIV, de 1667 et 1670 pour les Evocations : Les Règlements de Juges... Les Lettres d'État etc... A Paris, chez Hénault, à l'Ange-Gardien, 1677,

avait perdu la raison dans l'ivresse. Il se sent perdu, lorsqu'il avise un fusil : il ne calcule pas et ne voit que sa mort assurée si son agresseur n'est pas mis hors d'état de l'approcher. Il tire, il tue, et désespéré il n'a de ressource que dans l'obtention des lettres de rémission pour arrêter les suites criminelles de son meurtre. La famille du défunt ne consent à se porter partie civile pour des raisons très honorables. Jouan sollicite les lettres de grâce et les obtient, et voici dans quelles formes elle furent intérimés à Carhaix, en novembre 1717.

Veu en la Sénéchaussée et Siège Royal de Carhaix les tittres de rémission obtenus par Pierre Le Jouan clerc tonsuré au mois d'Aoust dernier signé sur le reply : par le Roy à la relation du Conseil Gigou, au sceau de Cire Verte à Las de soye Rouge et Vert, pour raison de l'homicide par luy commis, information et autres procédures criminelles faites pour raison de ce en la juridiction de Quélen à requeste du procureur fiscal suivant l'inventaire déposé au greffe criminel de ce Siège le 18 Octobre 1717, *escroue d'emprisonnement volontaire* dud. Jouan aux prisons Royaux de ced. Siège du *29 du présent mois*, ordonnance judicielle du 30 du mois sur la présentation et lecture desd. lettres l'audience tenante en présence dud. Jouan lequel *estant nüe teste et à genoux, et aprés serment par lui fait de dire vérité, auroit affirmé qu'il avoit donné charge pour les obtenir, quelles contenoient vérité, qu'il sen vouloit servir*. Par laquelle ordonnance le Siège auroit ordonné que lesd. Lettres et Informations seroient communiquées au Procureur du Roy et *copye dicelles Baillées aux parties civilles pour fournir leurs moyens d'oposition*, et seroit led. Jouan ouy et Interrogés sur les faits,

Voici la teneur des lettres de grâce en question telle qu'elle est reproduite dans la sentence d'entérinement :

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre. A tous ceux qui ces présentes verront. Salut

Scavoir faisons que nous avons reçu l'humble supplication de Pierre Jouan Clerc tonsuré âgé de vingt deux ans, fils de deffunt Jacques Jouan dit Lamarche *marchand de bois en gros dans nos*

forests de Duault et d'Anne Brayé sa mère,....., et contenant que le *Mardy* 29 décembre 1716...

(Ici le récit *in-extenso* et authentique du meurtre d'après les Informations de la Justice et les aveux de l'accusé qui établissent clairement que Jouan n'a tiré sur un forcené, dans un état d'ivresse frénétique, que pour sauver sa vie).

« *A ces Causes* et autres à ce nous mouvans, *désirans préférer Miséricorde à Rigueur de Justice* s'il est aparu ou apert de ce que dessus exposé, avons audit suppléant *Quitté, Remis et pardonné, Quittons, Remettons et pardonnons par ces lettres de grâce Spéciale, pleine puissance et autorité Royale, le fait et cas ci-dessus avec toutes peines, amendes, offense corporelle et criminelle* en quoy il pouroit avoir encouru envers Nous et Justice, mettant au néant toute procédures criminelles, Décrets, sentences, défaut et tous ce qui se seroit Ensuivy. Et *Sy L'avons mis et Restituée en ses Bonnes Vie et Renommée au païs et en ses biens non d'ailleurs confisqués*, satisfaction faite à partie civille si fait n'a esté et sy elle y echoit, Imposant sur ce silence perpétuel à Nostre procureur général, ses substituts, présents et à venir et à tous autres nos justiciers officiers et sujets qu'il appartiendra..... Car tel est nostre plaisir, etc.

La Sentence d'entérinement est ensuite rendu exécutoire avec les clauses qui suivent :

« Nous, faisant diffinitivement droit sur les interrogatoires dudit « Jouan avons entheriné et enthérinons les Lettres de Rémission « par luy obtenues en la Chancellerie de ce païs au mois d'Aoust « dernier. »

« Pour jouir de l'effet et contenu en icelles suivant leur forme « et teneure, Ordonnons que les portes des prisons luy seront « ouvertes sy pour autres causes Il n'y est détenu, *payant sa* « *dépense à la Geolle et la somme de dix livres à la Chapelle de* « *Saint-Yves pour faire prier Dieu pour le Repos de l'âme dud.* « *deffunt* (la victime,) et Avons condamné et condamnons led. « Jouan *aux dépens de l'instance*. Fait et arresté à Carhaix en la

« Chambre du Conseil par Nous Sénéchal, Bailly et Lieutenant, ce « jour 5e Novembre 1717. »

La marge de cette pièce porte « espices cent Livres », dont voici la répartition :

Raguideau, sénéchal : 50 livres.

Joseph Olymant Kernégués : le quart.

De Coussy, Lieutenant : « receu le quart du greffe ».

G. André, Prêtre : reçu dix livres, — pour la Chapelle St-Yves, ou Chapelle de l'auditoire de Carhaix, suivant la clause marquée dans la sentence.

*
* *

En Mai 1698, Rospabu avait obtenu les lettres de rémission pour le meurtre de Jacques Boudihen, et sa présence à Carnot est signalée à ses ennemis implaccables les Boudihen, veuve et frères, dès le jour de son arrivée, 26 ou 27 Juin. Aussitôt, s'il faut en croire une plainte de Rospabu du 28 Août, que nous donnons plus bas, on va s'emparer de lui, chez son beau-père, avec une sauvagerie dont les détails seraient révoltants, s'il faut en croire la relation du *plaintif*. Les Boudihen, sans retard internent Rospabu, et le 28 Juin, mettent le Substitut du Procureur du Roi, Vincent Balleroy, en demeure d'exécuter à l'instant les sentence de ban et forban portées contre le sieur de La Villandré.

« Lan mil six cenz nonante et huit le vingt et septiesme jour de juin avant midy soubsigné Francois Le Lay sergent de la juridiction de Callac... Certifie que suivant pouvoir mis entre mains par Charles et Yves Boudehen frères demeurants séparément sçavoir led. Charles au Moulin du Kerdraon Kerfaouot, et led. Yves au village de Kerdacquet paroisse de Duaut, datté du jour d'hier portant pouvoir de contraindre et appréhander au corps la personne du sieur de Rosbabu procureur au Siège Royal de Carhaix demeurant le plus continuellement au bourg parochial de Carnot faute à luy de se mettre en estat et avoir esté à droit pour le décret vers luy énoncé en la Cour Royalle de Carhaix touchant l'homicide comis en la personne de déffunt Jacques Boudehen et led. décret poursuivy à la deligeance et poursuitte du Sr Balroy substitut de

Mons^r le procureur du Roy dud. Siège de Carhaix ; Mestre exprès transporté de mad. demeure jusques aud. Carnot, ou estant Rendu et parlant à sa personne je luy aye fait lecture dud. pouvoir avec injonction de me suivre jusques dedans les prisons de la ville de Callac. Comme plus proche de sa capture ; En l'endroit il a obéi à mad. Sommation et m'a suivy jusques dans lesd. prisons J'ay changé led. sieur de Rosbabu sur les papiers *des Croups* (1) d'Icelles prisons avecq Sommation à M^e Tanguy Le Moal geollier desd. prisons de faire sur et bonne garde de la personne dud. sieur de Rosbabu tant et sy longtemps qu'il ne soit autrement ordonné déclarant lesd. Boudehen dénotter le tout au sieur Balroy..... de jour et d'heures à autre pour la suite de lad. instance criminelle, de tout quoy j'ay fait et rédigé le présant procès-verbal de capture sur les lieux ausd. Carnot et Callac...

SIGNÉ : F. LE LAY. »

« Pour copie.

De la part d'Yves et de Charles Boudehen... frères de deffunt Jacques Boudehen mort par assasinat comis à sa personne par le s^r Louis-Julien de Rosbabu, soit dénomé à M^e Vincent Balroy substitut institué par Mons^r le procureur du Roy dud. Siège Royal pour la suitte aud. assignat que les sentences de ban et forban devant estre à présant poursuivy et exécuté contre led. Rosbabu accuzé. *Ils ont eüx advis qu'il estoit rendu chez luy du bourg de Carnot depuis les deux jours derniers.* Ne pouvant estre *incansible* (2) aux justes mouvemens de la nature, ils ont esté prandre led. Bosbabu chez luy par le ministaire de M^e Franc. Le Lay sergent de la juridiction de Callac, etc.

Delivré à M^e Vincent Balleroy à son domicile à Carhaix, le 28 juin 1698. »

Le 6 Juillet, Rospabu, demandeur en lettres de rémission données à Versailles au mois de Mai 1698, requiert les juges du présidial de Quimper de prendre la commission qui était portée par ces lettres à eux adressées, de faire commandement au greffier de

---

(1) *Sic.*
(2) *Sic.*

Carhaix de communiquer sur l'heure, les charges et informations au sujet de la mort de Jacques Boudihen. La requête fut entendue et voici que, mieux que personne, le pauvre notaire et procureur, va narrer lui-même les péripéties de son retour à Carnot, de son séjour forcé à Callac, de son peu agréable voyage à Quimper. Il nous montrera que même après que le Roi avait parlé, les Boudihen n'avaient pas pardonné, bien loin de là, puisqu'il dut se mettre sous la protection du Roi et de la Justice, comme le montre l'intéressant document qu'on va lire.

A Messieurs les Juges royaux de Carhaix.

Supplie humblement Louis Jullien de Rospabu sieur de Villandré notaire et procureur en vostre siège et demoiselle Marie du Drézit dame des Jars.

Disant que le vingt et septiesme Juin dernier led. Rospadu estant arrivé au bourg de Carnot chez le s^r de Kerigonan seneschal dud. Carnot, son beau père et geandre de lad. du Drézit, de retour du voyage quil avoit fait à Paris pour l'obtention de sa Rémission au sujet du déceds de feu Jacques Boudihen ; sortant de servir lad^te messe en l'églisse paroissiale dud. Carnot et entrant dans la Cour dudit sieur de Kerigonan en compagnie du sieur de Kerascoat Larcher quy lui estoit venu faire visite, Il fut surpris de voir antrer dans laditte cour le nombre de douze ou traize hommes armés de fusils et mousquets, suivis de quelq. fammes qui avoint des fourches ferrées au nombre desq. estoint Charles Boudihen et famme, Yves, Charlotte et Corantine Boudihen frères et sœurs dud. feu Jacques Boudihen et autres, Tous meulniers, François Le Baron hoste de Callac, François Le Lay assistant dud. Callac. Thomas Encot (?) de Landugen, Henry Le Nay valet dud. Charles Boudihen et autres satellites leurs complices. Tous Lesquels entrans dans la cour avecq leurs fusils bandés, couchèrent en joue led. Rospabu, Se mirent en debvoir de tirer, jurans et Blasphesmans Exécrablement le S^t Nom de Dieu qu'Ils luy eussent cassés la teste. Le supliant quy ne désiroit que la paix et de vivre en bonne union avecq tout le monde nestoit armé d'aucune deffance et ne fit nulle résistance de se randre.

Seullement Leurs remontra quils ne pouvoint Ignorer quil

avoit pleu au Roy luy accorder des lettres de rémission, dabollition et de pardon puisquil les avoit fait deument signiffier les jours précédans, avecq assignation au présidial de Quimper pour les voir antériner; quils ne pouvoint y atanter à peine de punition corporelle, les suppliant par diverses fois de luy laisser la Vie et quils y eusent à faire de luy ce quils eussent voulu, quil estoit prest à leur obéir et les suivre ou il leur eust pleu ; Nonobstant quoy lesdits Charles et Yves Boudihen meulniers et autres leurs complices se Jettèrent sur luy, le prirent aux cheveux, lui donnèrent quantité de coups et après l'avoir terassé et longtemps maltretté en cest estat quon le croyoit mort: arriva laditte demoiselle des Jars quils prirent Egalement aux coiffures et aux cheveux et la terassèrent également à coups de mains, de batons, de fourches ferrées et des pieds quoy qu'elle soit demoiselle de qualité et que sa majesté deffand à peine de la Vie à telles gens de fraper avec telles armes les personnes qualiffiées. Après tous ces mauvais traitemans, Ils lièrent et garotèrent led. Rospabu par les bras et par la gorge avec un seinturon de gros cuir et le tenant toujours à terre sous leurs pieds, Ils luy firent se lever et le trénèrent par les cheveux hors dud. bourg jusqu'au village de Kerviganton distant d'une demie lieue ou environ ou Ils le Mirent en croupe derière led. Baron à cheval et continuèrent toujours leurs Violences et Mauvais traitements en son androit Jusquen la Ville de Callac ou ils le mirent en prison et deffandirent au Geollier de luy donner morceau à manger ni de le laisser parler à personne. Mais seulemant après l'avoir chargé en leur nom, ordonnèrent de luy mettre de gros fers, Et comme Ils ne conduisirent vostre Supl^{t} aux prisons de Callac que pour finir de le martiriser puisquil n'estan aucunem^{t} justiciable de cette Juridiction inférieure ayant esté décretté par ce siège duquel décret lesd. Boudihen n'estoint et ne sont encore nullem^{t} saisis, que dailleurs les lettres de rémission et d'abolition dud. Sp^{t} estoint adressées aux Juges présidiaux de Quimper, n'ayant fait leursd. Violances et Mauvais Tratem^{ts} que par un atentat formel à Icelles, peu de Jours après quelles leurs avoint esté signiffiées, devant lesq. présidiaux Il présenta sa Requeste pour y estre incessamment transféré : sur laquelle il fut ordonné à M^{e} Louis Hervieux Sergent Royal de l'y conduire et pour cet effet led. Hervieux en vertu dud.

Commandem[t] ayant déchargé le Sup[t] des prisons dud. Callac et s'estant chargé de sa personne pour la conduire en celles de Quimper, lesd. Charles, Yves, René et Louis Boudihen, François Le Lay Record et autres complices, par un second atentat formel aux ordonnances royaux et rébellion à la Justice, après avoir souvant menacé en pleine foire de Callac de l'assasiner à coups de couteau, Ils se mirent au milieu de la Ville et ailleurs ou led. Rospabu et Hervieux devoint passer sur leurs chemins a dessein de ravir la vie au Sup[t] Lesquelles menaces Ils continuent Journellement et publiquement Tant à la dernière foire de S[t] Laurans ou led. Louis Boudihen homme Insolvable se fit Tenir (1) par plusieurs personnes en cette ville pour Empêcher de Tuer le Sup[t] quen tous autres androits ou ils ont atitrés de leurs valets et autres gens qu'ils ont loués pour exécuter leur pernicieux dessein, ce quy est estroitem[t] prohibé par les ordonnances royaux et coutumes du païs comme aussy aux parties d'assister en personne aux exécutions et de satrouper de telle sorte pour aller assasiner les personnes dans leurs demeures *sans estre assistés que d'un misérable Record sans nul caractère.*

Lesquels Boudihen accusés continuans leurs menasces, Maléfices et desseins prémédités de conspirer à la vie de voste Supliant se seroint encore rendus en ceste Ville de Carhaix, samedy dernier vingt et trois du mois, après sestre de rechef atroupés et concertés nosans plus directement ataquer le Supliant en plein marché Ils attirèrent et envoyèrent *Claudine Quintin veufve dud. feu Jacques Boudihen, à la sortie de vostre audiance dans le temps que vostre Supliant ayant la robe sur le corps, liasse de papiers et bonnet carré dans les mains sortant de l'auditoire,* lad. Quintin le vint attaquer, le chargeant de toutes sortes d'injures, le prit par les cheveux et rabas quelle déchira aussy, bien que lesd. papiers et sa robe, criante comme une mégère à la force sur luy, le calomniant et vomissant contre son honneur et bonne renommée toutes sortes d'injures atroces comme meurtrier, volleur, bougre et autres vilénies, injures et calomnies, assistée des quatre Boudihen frères, ses complices, quy

---

(1) Lisez : on fut forcé de le retenir *pour l'empêcher*, etc.

l'assistoint de près s'estans postés sous la halle du costé de la rüe ou il passoit pour en cas ou il auroit fait la moindre résistance se se jetter sur luy. Mais votre Supt qui estoit en habit dessan souffrit encore avecq passiance Toutes les Injures et mauvais Traitemans quelle luy fit quoy quelle le suivit continuant ses cris, injures et calomnies depuis *vostre auditoire Jusqua la Maison de Monsieur le Bailly* ou elle fut obligée de rester ne pouvante plus suivre led. Rospabu quy sen suivit en courant, non contante de tout quoy espiant toujours aussy bien que ses complices l'occasion de le rencontrer. Sachante quil auroit deub avoir affaire aux Greffes pour ses clians, ou il se rendit à cet effet, ladite Quintin suivie de son excorte redoubla dans le temps ou il sortit dud. Greffe ses Injures et Calomnies voulant encore de rechef se Jetter sur luy dans une colère écumant de rage ne pouvant exécuter autremt sa passion elle le suivit plus six vingt pas... Vostre Supt tacha encore de s'esquiver delle pour éviter sa furie, lequel non plus que sa famille ne sont en aucune assurance de leurs vies ny de leur liberté.... Ce considéré requiert

Quil vous plaise, Messieurs ayant esgard à ce que dessus et piesses y Mantionnés et santance de l'élargissement et enterénemant desd. Lettres de rémission..., apointer d'office et permettre aux Suplians de faire administrer témoings, obtenir et faire fulminer Monitoirs ou requis sera pour passé de ce et des conclusions de Monsieur le procr dn Roy estre ordonné ce qu'il apartiendra, ce pendant mettre les Suplians et leurs familles en la sauvegarde du Roy et protection de la Justice avecq deffanse aux Boudihen, lad. Quintin veufve, leurs familles, domestiques et affidés de meffaire ny médire directemt ny indirectement sous peine de cinq cens livres d'amandes et autres quy eschéent, sauf autres droits et de prandre autres conclusions et ferez justice.

Louis Jullien DE ROSPABU.

Permis ainsy qu est requis et ce pendant avons mis le Supt en la protection et sauvegarde du Roy et de la Justice avec deffense de luy meffaire ny médire sur les peines qui eschéent.

A Carhaix le 28 août 1698.

Jean RAGUIDEAU,
sénéchal.

*
* *

Après tant de tracas, Louis-Julien de Rospabu, sieur de La Villandré, jouit paisiblement des suites efficaces de la protection du Roi et de la Jnstice.

Nous lisons dans une plainte adressée aux Juges de Carhaix, 28 Mai 1719, par Ecuyer René Jean de Launay et contre Julien Rospabu, que ce dernier, hélas ! était « violant « et emporté, habitué à maltraiter les personnes quy refusent « de lui faire plaisirs quy sont dangereux ; *quy a esté mesme « deux fois Repris en Justice...* »

Nous le voyons tenant le haut du pavé, à Carhaix ; actif et processif, semblant passionné pour l'intrigue de petite ville et de moyenne juridiction...

En ce cas, il était servi à souhait, à Carhaix ; il vit, autour de lui haines et rancunes, chicanes et intrigues : des greffiers destitués ; Jean Raguideau, le sénéchal enquêté ; Balleroy poursuivi, comme concussionnaire et sous des charges aussi nombreuses qu'écrasantes... Ainsi va le monde !

Abbé Antoine FAVÉ

MONOGRAPHIE DE LA PAROISSE DE LANMEUR (Suite).

1er novembre. — B. de Valentin Nicolas ; p. : n. Valentin Cazin, sr de Plaç an Ker (Plaç ar guer).

1er novembre. — B. de Vincent Léen ; p. : n. Vincent Marc'hec, sr de Keridec.

18 novembre. — B. de Claude Cazin, fils de n. g. François Cazin et Françoise de Goudelin, sr et d. du Quenquizou et de Kerriou ; p. : ht et pt Claude de Boiséon, fils aîné du sr de Coatnizan ; m. : dle Louise Cazin, d. de Keramézec.

11 décembre. — B. de Valentin Quen ; p. : n. Valentin Cazin ; m. : dle Constance de Lescorre, d. du Traonnevez.

23 décembre. — B. de Vincent Le Moal ; p. : n. Vincent Kerbouric.

1604. — 6 janvier. — B. d'Anne Parfait, fille de mtre Claude Parfait et d'Anne Jourin ; p. : mtre Jean Cudennec, notaire royal ; m. : Anne Le Roux.

13 février. — B. d'Anne le Voyer, fille de n. g. Louis le Voyer et Jeanne Quintin, sr et d. de Kerderrien ; p. : noble et vénérable discret missire Hervé le Voyer, prêtre ; m. : Anne de Pensornou, d. de Penanrue.

22 mars. — B. d'Isabelle Lelchat ; p. : n. Valentin Cazin ; m. : dle Isabelle du Parc.

3 avril. — B. de Hervé Cudennec ; m. : dle Jeanne de Launay, d. de Kerc'houin.

14 avril. — B. de Constance de Keranmoroc'h, fille illégitime de ht et pt Pierre, sr de Boiséon et Coetnizan et de Catherine Parfait ; p. : n. Pierre Faissen (?), sr de la Noë ; m. : dle Fiacra Nobelt, d. du Gliviry.

15 avril. — B. de Philippe Marc'hec, fils de n. g. Laurent Marc'hec et Barbe Dagorne ; p. : n. Philippe de Lescorre, sr du Gliviry ; m. : dle Julienne de la Forest, d. de Keridec.

1er mai. — B. de Jeanne Le Gall ; m. : dle Jeanne de Launay, d. de Kerc'houin.

26 mai. — B. de n. Claude Coaill, fils d'Ec. Auffroy Coaill et de dle Constance de Lescorre, sr et d. du Traonnevez ; p. : n. Claude de Boyséon, fils aîné de ht et pt Pierre, sr de Boiséon et de Coatnizan ; m. : Claude de Boyséon, d. du Guerrand.

9 mai. — B. de Pierre Thomas ; p. : n. Pierre Faissen ou Faiffen, sr de la Noë.

11 juin. — B. de Blaise le Bouloing, fils d'Ec. Ameury ou Amaury le Bouloing et de dle Françoise Cariou, sr et d. de Kerugat ; p. : noble et généreux *(sic)* Blaise Taillard, sr de Beauvoir (?) ; m. : dle Françoise Cariou.

21 juillet. — B. de Jeanne Le Roux ; p. : n. Ec. Jean Pertevaux, sr du Crec'h.

29 juillet. — B. de Catherine Pape ; p. : n. et v. missire Vincent le Voyer, prêtre.

16 août. — B. d'Anne Hervé ; p. : n. missire Vincent Le Voyer, prêtre ; m. : dle Anne de Lezormel, d. du Crec'h.

19 août. — B. de René du Drézit, fils de n. g. François du Drézit et Marie Henry, sr et d. de Lan an Cosquer ; p. : n. René du Drézit, sr de Kerforn ; m. : Isabelle de Coadallan, d. de Kerezrou.

20 août. — B. de Fiacra Page ; m. : dle Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

13 septembre. — B. de Pierre Le Gall ; m. : dle Guillemette du Boys, d. de Launay.

20 septembre. — B. de Constance Le Borgne, fille de n. g. Guillaume Le Borgne et Isabelle du Parc sr et d. de la Villeneuve et de Keropartz ; p. : Olivier du Parc ; m. : Constance de Lescorre, d. du Traonnevez.

6 octobre. — B. de Pierre de Guicaznou, fils de n. Ec. Guillaume de Guicaznou et de dle Jeanne de Launay, sr et d.

de Kerc'houin ; p. : n. Ec. Pierre Le Segaler, s[r] de la Villeneuve ; m. : d[le] Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

19 décembre. — B. d'Anne Le Rumeur ; m. : d[le] Anne de Lezormel, d. du Crec'h.

22 décembre. — B. de Jacques Déan ; p. : n. Jacques Cadiou.

1605. — 14 janvier. — B. de Jacques Mével ; m. : Jacquette du Boys, d. de Kernot.

1[er] mars. — B. de Yves Rioual ; p. : n. Ec. Yves de Kergariou ; m. : Fiacra de Keranmoroc'h.

6 mars. — B. de Marie Guillesser ; m. : n. d[le] Marie Le Borgne, d. de Kermabon.

10 mars. — B. d'Auffroy Cazin, fils de n. g. François Cazin et Françoise de Goudelin, s[r] et d. de Kerriou ; p. : n. Auffroy Coaill, s[r] de Traonnevez ; m. : Isabelle Coadallan, d. de Kerezrou.

21 mars — B. de Jacques Lhermite ; p. : n. Jacques Cadiou ; m. : d[le] Jacquette du Boys, d. de Kernot.

22 mars — B. d'Isabelle Guéguen ; m. : d[le] Isabelle Coadallan, d. de Kerezrou.

25 mars. — B. de Jean Le Quinquis, fils illégitime de n. Ec. Guillaume du Quinquis et de Jeanne Poyer ; p. : m[e] Jean Cudennec, notaire royal.

27 mars. — B. de Jean Le Bizien ; m. : n. Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

30 mars. — B. de Jeanne, fille illégitime de n. Valentin Cazin et de Françoise Larganton ; p. : n. René Faissen ; m. : Jeanne Corran ; *ut fama fert plurium*, ajoute le vicaire à la fin de l'acte.

7 avril. — B. de Vincent Even ; m. : d[le] Claudine de Kermabon, d. de Kermerc'hou.

26 avril. — B. d'Isabelle Cadiou, fille de n. g. Jacques Cadiou et Anne Cadier ; p. : n. Yves Arel, s[r] temporel de

Coëtmain (?) (probablement Leurmen), doyen de Lanmeur, prieur de Kernitron et vicaire général de Dol; m. : Isabelle Coadallan, d. de Kerezrou.

20 juin. — B. de Sébastien Lucas; p. : n. Ec. Auffroy Coaill.

5 juillet. — B. de Catherine Coaill, fille de n. Ec. Auffroy Coaill et de d[le] Constance de Lescorre, s[r] et d. de Traonnevez; p. : h. et p[t] Pierre de Boiséon, chevalier, capitaine de 50 hommes d'armes (miles torquatus quinquagenta equitum, dit le texte latin) s[r] de Coetinizan, de Boiséon et autres lieux; m. : d[le] Catherine Gouzillon, d. de Guicaznou et de Traonfeunteniou.

11 juillet. — B. de François Le Bars; p. : n. François du Drezit, s[r] de Lan an Cosquer.

29 juillet. — B. de Jeanne Brezal, fils de n. g. Nicolas Brezal et Marie Le Borgne; p. : n. Ec. Guillaume de Guicaznou, s[r] de Kerc'houin; m. : d[le] Isabelle du Parc.

16 septembre. — B. de Marie Le Voyer, fille de n. g. Louis Le Voyer et Jeanne Quintin, s[r] et d. de Kerderrien; p. : n. Pierre Quintin; m. : Marie Daniel, d. de Kerscao.

28 septembre. — B. de Paul Lesné; p. : n. Ec. Guillaume de Guicaznou, s[r] de Kerc'houin.

22 novembre. — B de Guillaume Lelchat; p. : n. Guillaume Le Borgne; m. : d[le] Louise de Launay.

1[er] décembre. — B. de Charles Jaouen; m. : d[le] Jeanne Cadiou.

28 décembre. — B. de Claudine Geffroy; m. : d[le] Claudine de Kermabon, d. de Kermerc'hou.

1606. — 17 janvier. — B. d'Antoine Hervé; p. : n. Ec. Guillaume Le Borgne, s[r] de la Villeneuve.

27 janvier. — B. de Philippe de Keranmoroc'h, fils illégitime de h. et p[t] Pierre de Boiséon, s[r] de Coetnizan, de Boiséon et autres lieux et de Catherine Parfait; p. : n. c.

Philippe de Lescorre, s[r] de Gliviry; m. : d[le] Jeanne Cadiou.

8 février. — B. de Vincent Fourchaux; p. : n. missire Vincent Le Voyer, prêtre; m. : d[le] Louise de Launay.

9 février. — B. de François Pohen; p. : n. François du Drézit, s[r] de Lan an Cosquer.

15 février. — B. d'Isabelle Guéguen; m. : Isabelle de Coadallan, d. de Kerezrou.

18 février. — B. de Jeanne Razer; p. : Jean de la Ville neuve.

1[er] mars — B. d'Auffroy Cudennec; p. : n. Ec. Auffroy Coaill, s[r] de Traonnevez; m. : d[le] Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

21 mars. — B. de Jean Prigent; p. et m. : n. g. Jean Pertevaux, s[r] du Crec'h et Pétronille Pertevaux.

10 avril. — B. de Pierre Halegoet; p. : missire Pierre Horellou, prêtre; m. : d[le] Constance de Lescorre, d. de Traonnevez.

23 avril. — B. d'Auffroy Le Daffniet; p. : n. Ec. Auffroy Coaill, s[r] du Traonnevez; m. : Isabelle de Coadallan, d. de Kerezrou.

26 avril. — B. de Claudine Manac'h; m. : Claudine de Kermabon, d. de Kermerc'hou.

2 mai. — B. d'Hervé Audren; p. : n. et v. missire Hervé Le Voyer, prêtre; m, : d[le] Françoise de Launay, d. de Plaç ar guer.

15 mai. — B. de Jacques Le Castrec; p. : n. Jacques Cadiou; m. : d[le] Constance de Lescorre, d. de Traonnevez.

23 mai. — B. de Marie Ménéec; p. : n. missire Vincent Le Voyer, prêtre; m. : d[le] Marie Henry, d. de Lan an Cosquer.

1[er] juillet. — B. de Marie Le Borgne, fille de n. g. Guillaume Le Borgne et Isabelle du Parc, s[r] et d. de la Villeneuve; p. ; n. Ec. Valentin Cazin; m. : Marie de Kerollant (Kerc'hoent), d. du Mescouez.

10 juillet. — B. d'Anne Perroux; m. : d[le] Anne Le Bihan, d. de Penfan.

24 juillet. — B. de Jeanne Goacquès; p. : n. et v. missire Hervé Le Voyer, prêtre; m. : Jeanne de Launay, d. de Kerc'houin et de Kerandulven.

24 juillet. — B. de Guillaume Sérec; p. : n. Guillaume de Guicaznou, s[r] de Kerc'houin; m. : d[le] Louise de Launay.

3 septembre. — B. de Fiacra Le Hir; m. : Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

7 septembre. — B. de Jacquette Lerron; m. : d[le] Jacquette du Boys.

27 septembre. — B. de Jeanne Martin; m. : d[le] Jeanne de Launay, d. de Kerc'houin.

15 octobre. — B. de Pierre Coaill, fils de n. Ec. Auffroy Coaill et de d[le] Constance de Lescorre, s[r] et d. du Traonnevez; p. : h. et p[t] Pierre de Boiséon, s[r] de Coetinizan et de Boiséon, chevalier, capitaine de 50 hommes d'armes; m. : d[le] Marie Le Borgne, d. de Kermabon.

10 novembre. — B. de Henri Le Dru; p. : n. Louis Le Voyer; m. : d[le] Margilie du Boys.

23 décembre. — B. de Guillaume Guivarc'h; p. : n. Ec. Guillaume de Guicaznou, s[r] de Kerc'houin.

27 décembre. — B. de Jean Parfait, fils de m[e] Claude Parfait et de Anne Le Borgne; p. : n. Jean Le Ségaler, s[r] du Mescouez, procureur au siège de la juridiction royale de Lanmeur; m. : d[le] Constance de Lescorre, d. du Gliviry.

1607. — 8 janvier. — B. d'Auffroy Le Bail; p. : n. Ec. Auffroy Coaill, s[r] du Traonnevez.

6 février. — B. de Radegonde Gueguen; p. : n. François de Tournemouche, s[r] de Kerezrou.

14 février. — B. d'Auffroy Page; p. : n. Ec. Auffroy Coaill, s[r] du Traonnevez.

2 mars. — B. de Pétronille Prigent; m. : d[le] Pétronille Pertevaux.

11 mars. — B. de Jacquette Le Dru; p. : n. Valentin Cazin; m. : dle Jacquette du Boys.

12 mars. — B. de Louise Hamon; p. : h. et pt Louis du Parc, sr de Locmaria, Trobodec, etc.

2 avril. — B. de Vincent Primot; p. : missire Vincent Jaouen; m. : dle Jacquette du Boys.

6 avril. — B. de Marie Rolland; m. : dle Marie Marc'hec, d. de Kerriou.

6 avril. — B. d'Alain Cazin, fils de n. g. Valentin Cazin et François de Launay; p. : n. Alain de Corran, sr dudit lieu; m. : dle Jacquette du Boys.

14 avril. — B. de Catherine Mestric; p. : n. Ec. Yves de Kergariou, sr de Kervolongar.

24 avril. — B. de Pierre Cudennec, fils de me Jean Cudennec, notaire royal, et de Marguerite Kerbren; p. : n. René de Toulbodou, procurateur spécial de ht et pt Pierre de Boiséon, sr de Coëtinizan; m. : Marie Le Poulard, d. du Hellez.

30 mai. — B. d'Auffroy Lhermite; p. : n. Auffroy Coaill sr du Traonnevez.

14 juin. — B. de Fiacra Le Gall; m. : dle Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

22 juin. — B. de François Daffniet; p. : n. Ec. François de Tournemouche, sr de Kerezrou; m. : dle Anne Cadier.

17 septembre. — B. de Constance Castrec; m. : Constance de Lescorre, d. du Gliviry.

1er octobre. — B. d'Hervé Laurens; p. : n. et v. missire Hervé Le Voyer, prêtre; m. : Jeanne Quintin, d. de Kerderrien.

10 novembre — B de François Cour; m. : dle Françoise de Launay, d. de Plaç ar guer.

8 décembre. — B. de Jeanne Lucas; p. : n. François du Drezit, sr de Lan an Cosquer; m. : Jeanne du Drezit.

29 décembre. — B. de Fiacra Lesné ; m. : dle Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

1608. — 31 janvier. — B. de Louise Le Borgne, fille de n. g. Guillaume Le Borgne et Isabelle du Parc sr et d. de la Villeneuve ; p. : n. et d. missire Hervé Le Voyer, prêtre ; m. : dle Louise de Launay.

6 février. — B. de Françoise du Boys, fille de François du Boys et Marie Marc'hec ; p. : n. Nicolas Moricquin ; m. : dle Françoise du Boys.

4 avril. — B. de Jeanne Lesclet, fille de me Thomas Lesclet et de dle Jeanne Kerbouric ; p. : n. Ec. Alain Corran, sr dudit lieu.

23 mai. — B. de Françoise Cudennec, fille de me Jean Cudennec, notaire royal et de Marguerite Kerbren ; m. : dle Françoise de Goudelin, d. du Quenquizou.

27 mai. — B. d'Yves Le Daffniet ; m. : dle Françoise de Launay, d. de Plaç ar guer.

8 juin. — B. de Jeanne Laudren ; p. : missire Le Gentil, prêtre ; m. dle Jeanne Cadier.

14 Juin. — B. d'Egidia de Keranmoroc'h, fille illégitime de ht et pt sr comte Pierre de Boiséon et de Catherine Parfait, baptisée par n. et illustre missire Jean de Trogoff, prêtre ; p. : n. François du Parc, sr de Kervizien ; m. : Constance de Lescorre d. du Traonnevez, procuratrice de d. Argie de Quelen, d. de Kergroadez.

10 août. — B. de Genevièvre Bourc'his ; m. : dle Genevièvre Jagu, d. de Mezaudren.

26 août.— B. de Louise Picard ; m. : dle Louize de Launay

8 octobre. — B. de Guillaume de Guicaznou, fils de n Ec. Guillaume de Guicaznou et de dle Jeanne de Launay, sr et d. de Kerc'houin : p. : V. Arnulphe Harzic, prêtre ; m. dle Françoise Le Borgne

10 octobre — B d'Egidius Le Voyer, fils de n. g. Loui

Le Voyer et Jeanne Quintin, sr et d. de Kerderien ; p. : n. Ec. Egidius Quintin, sr de Kerscao ; m. : dle Anne de Pensornou, d. de Penanrue.

17 novembre. — B. de Claudine Rolland ; m. : dle Claudine de Kermabon

11 décembre. — B. de Françoise Guilcher ; m ; dle Françoise Le Borgne.

28 décembre. — B. de Vincent Cam ; p. : n. Ec. Vincent Kergrist, ss de la Villeneuve et du Treuscoat.

1609. — 4 janvier. — B. de Philippe Hémery ; p. : n. Auffroy Coaill, comme procurateur de Philippe dc Lescorre, sr du Gliviry ; m. : dle Fiacra Noblet.

5 janvier. — B. d'Isabelle Le Guilloux ; m. : Isabelle du Parc, d. de la Villeneuve et de Keropartz.

30 janvier.— B. de Renée Lucas ; p. : n. René du Drezit ; m. : Marie Henry, d. de Lan an cosquer.

8 février. — B. de Fiacre le Gal ; p. : n. Guillaume de Guicaznou, sr de Kerc'houin ; m. : Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

15 février. — B. de François Perrot ; m. : Françoise de Launay, d. de Plaç ar guer.

17 février. — B. de Jeanne Tanguy ; m. : Jeanne de Launay, d. de Kerc'houin.

22 février. — B. de Louis Pourchaux ; p. : n. Louis le Voyer, sr de Kerderien.

25 mars. — B. de Marie Coaill, fille de n. g. Auffroy Coaill et Constance de Lescorre ; baptisée par n. et v. discret missire Yves Arell, chantre de la ville de Tréguier et doyen de Lanmeur ; p. : n. Pierre de Lescorre, sr de Kersaint ; m. : dle Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

5 avril. — B. de Fiacra Cazin, fille de n. g. Valentin et Françoise de Launay, sr et de de Plaçarguer ; p. : n. Pierre de Lescorre, sr de Kersaint ; m. : Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

6 avril. — B. de Marguerite Le Borgne, fille de n. g. Guillaume Le Borgne et Isabelle du Parc, s^r^ et d. de la Villeneuve ; p. : n. Vincent Estienne ; m. : Marguerite du Parc.

10 mai. — B. de François le Vot ; m : Françoise de Launay, d^e^ de Plaç ar guer.

27 mai. — B. de Fiacre Lucas ; p. : n. Ec. Pierre de Lescorre, s^r^ de Kersaint.

8 juin. — B. de Jean Cadiou, fils de n. g. Jacques Cadiou et Jeanne Cadier ; p. : n. Ec. Jean le Ségaler, s^r^ du Mescouez ; m. : h^te^ et p^te^ dame Marie de Golens, dame du Faouet.

12 juin. — B. de Françoise Péroux ; p. : n. François Tournemouche, s^r^ de Kerezrou ; m. : Catherine de Kerriec, d. de Kergrec'h

16 juin. — B. de Jacquette Disez ; m. : d^le^ Jacquette du Boys.

26 juin. — B. de n. François Keranmoroc'h, fils illégitime de h^t^ et p^t^ Pierre de Boiséon, s^r^ dudit lieu, et Coetnizan, ch^ier^, capitaine de 50 h. d'armes, et de Catherine Parfait ; p. : m^tre^ François le Viell, recteur de Scrignac ; m. : d^le^ Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

20 juillet. — B. de Jean Rolland ; m. : d^le^ Catherine de Kerriec.

23 juillet. — B. de Pierre Henry ; p. : n. Pierre de Lescorre, s^r^ de Kersaint ; m. : Françoise Carion, d. de Bouillon.

10 août — Baptême de Jeanne le Coat ; m. : d^le^ Jeanne Cadier.

22 août. — B. de Philippe Thomas ; p. : n. Ec. Philippe de Lescorre, s^r^ du Gliviry, Kerbouran, etc.

25 août.— B. de Philippe du Drézit, fils de n. g. François du Drézit et Marie Henry, s^r^ et d. de Lan an cosquer ; p. . n. Philippe de Lescorre, s^r^ du Gliviry ; m. : Catherine de Kerriec.

18 octobre. — B. d'Anne Parfait ; p. : n. Guillaume Le Borgne, s[r] de la Villeneuve.

22 octobre. — B. de Catherine le Déan ; p. : n. François du Drézit ; m. : Catherine de Kerriec.

1610. — 15 janvier. — B. de Fiacra Marc ; m. : d[le] Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

8 février. — B. de Fiacra Richard ; p. : n. Pierre de Lescorre, s[r] de Kersaint ; m. : Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

13 février. — B. de Jeanne Le Gall ; p. : n. Jacques Cadiou ; m. : Jeanne de Launay, d. de Kerc'houin.

24 février. — B. de Catherine Guivarc'h ; p. : n. François du Drézit, s[r] de Lan an cosquer ; m. : Catherine le Voyer.

25 février.— B. de Jean Couz ; m. : d[le] Louise de Launay.

4 mars. — B. de Guillaume le Daffniet ; m. : m. : d[le] Marie Coroller.

28 mars. — B. de Jeanne Guyer ; m. : d[le] Jeanne Cadier.

29 mars. — B. de Fiacra Lenen ; p. : n. Pierre de Lescorre, s[r] de Kersaint ; m. : Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

3 avril. — B. de Claudine Lesclet, fille de m[tre] Thomas Lesclet et de d[le] Jeanne Kerbouric ; m. : d[le] Anne du Can.

21 mai.— B. de Marie Guéguen ; p. : n. Rolland Lhéréec.

29 mai. — B. de Guillaume Nédellec ; p. : n. Guillaume Le Borgne ; m. : Jeanne de Launay d. de Kerc'houin.

2 juin. — B. de Marie Braouézec ; m. : d[le] Marie Le Borgne.

7 juillet. — B. de François Gouzarc'h ; p. : n. François Le Borgne, fils d'Ec. Guillaume Le Borgne et d'Isabelle du Parc s[r] et d. de la Villeneuve.

18 août. — B. d'Auffroy Lhéréec, fils de n. g. Rolland Lhéréec et Françoise Le Borgne ; p. : Ec. Auffroy Coail, s[r] du Traonnévez ; m. : d[le] Jeanne de Launay, d. de Kerc'houin.

1[er] septembre. — B. d'Egidius Salou ; p. : n. Ec. Yves Cazin, s[r] de Poul an ot.

7 septembre. — B. d'Auffroy Cazin, fils de n. g. Yves Cazin et Yvonne de Kerret sr et d. de Poulanot ; p. : n. Ec. Auffroy Coail sr du Traonnevez ; m. : Isabelle du Parc, d. de la Villeneuve.

3 octobre. — B. de Pétronille Le Borgne, fille de n. g. Guillaume Le Borgne et Isabelle du Parc, sr et d. de la Villeneuve ; p. : n. Ec. Yves Cazin sr de Poulanot m. : dle Pétronille Pertevaux d. du Talaren.

18 novembre. — B. de Pierre Pezron ; p. : n. Ec. Pierre de Lescorre, sr de Kersaint.

22 novembre. — B. de Pierre Primot ; m. : dle Jacquette du Boys, d. de Kernot.

1er décembre. — B. d'Yves de la Croix, fils de Toussaint de la Croix et de Marguerite Halegan ; p. : n. Ec. Yves de Kergoat, sr de Coatbizien ; m. : dle Marie Coroller.

14 décembre. — B. de Fiacra de Guicaznou, fille de n. g. Guillaume de Guicaznou et Jeanne de Launay, sr et d. de Kerc'houin et de Kerandulven ; p. : n. Ec. René de Kermabon ; m. : dle Fiacra Noblet d. du Gliviry.

1611. — 3 février. — B. d'Anne Guéguen ; p. : n. Ec. Jean Pertevaux, sr du Crec'h.

13 février. — B. de Valentin Le Vot ; p. : n. Valentin Cazin, sr de Plaç ar guer.

2 avril. — B. de Guillaume Morvan ; p. : n. Guillaume Le Borgne, sr de la Villeneuve ; m. : dle Jacquette du Boys, de de Kernot.

20 avril. — B. de Constance Rolland ; m. : dle Constance de Lescorre d. du Traonnevez.

22 avril. — B. de Marguerite Bourc'his ; p. : n. Ec. Pierre de Lescorre, sr de Kersaint.

17 juin. — B. d'Auffroy Hémery ; m. : dle Constance de Lescorre, d. du Traonnevez.

25 Juillet. — B. de n. Rolland Coadallan, fils de n. Ec.

Olivier Coadallan et de dle Catherine Salaün, sr et d. de Kermorvan et de Kermouster ; p. : n. Rolland Le Lay, sr de Kergrescant ; m. : Isabelle de Coadallan, d. de Kerezrou.

31 juillet. — B. de Françoise Le Bihan ; m. : dle Françoise de Launay, d. de Plaç ar guer.

9 août. — B. d'Auffroy Parfait, fils de h. g. Claude Parfait et Marie Coroller ; p. : n. Ec. Auffroy Coaill, sr du Traonnevez ; m. : dle Guillemette du Boys, d. de Languagna (Launay).

20 août. — B. de Marie Guigner ; m. : dle Marie de Goesbriand.

29 août. — B. de Jean Lhéréec, fils de n. g. Rolland Lhéréec et Françoise Le Borgne ; p. n. Vincent Estienne ; m. : dle Catherine de Kerriec.

2 septembre. — B. de Constance Le Gal ; p. : n. Pierre de Lescorre, sr de Kersaint ; m. : Constance de Lescorre, d. du Traonnevez.

18 septembre. — B. d'Auffroy Le Mingam ; p. : n. Ec. Auffroy Coail, sr du Traonnevez.

9 octobre — B. de Françoise Denys ; m. : dle François de Launay.

30 octobre. — B. de Alain Le Doher ; m. : dle Jeanne de Launay.

6 novembre. — B. de Constance Thomas ; m. : dle Constance de Lescorre, d. du Traonnevez.

22 novembre. — B. de Jeanne Tanguy ; p. : n. Françoise du Drezit, sr de Lan an Cosquer.

9 décembre. — B. de Jacquette Cudennec, fille de mtre Jean Cudennec et dle Catherine Le Voyer ; p. : n. missire Hervé Le Voyer, prêtre ; m. : Jacquette du Boys, d. de Kernot,

24 décembre. — B. de Guillaume Le Gall ; p. : n. Guillaume Le Borgne, sr de la Villeneuve ; m. : Marguerite Halegan.

1612. — 30 janvier. — B. de Marguerite Coaill, fille de n. Ec. Auffroy Coaill et de d^le^ Constance de Lescorre, s^r^ et d. du Traonnevez ; p. : n. Ec. Jean le Ségaler, s^r^ du Mescouez ; m. : Marguerite de la Forest, d. de Traonfeunteniou.

19 février. — B. de Philippe Jaouen ; p. : n. Ec. Philippe de Lescorre, s^r^ du Gliviry.

25 février. — B. de Catherine Parfait ; p. : n. Ec. Olivier du Parc ; m. : d^le^ Catherine de Kerriec, d. dudit lieu,

13 avril. — B. de Jeanne Bouchec ; p. : n. Jean Moricquin ; m. : Lœtitia Kerbouric.

16 mai. — B. de Jeanne Keranmoroc'h, fille illégitime de de h^t^ et p^t^ Pierre de Boiséon, s^r^ comte dudit lieu de Coetenizan et de plusieurs autres lieux et de Catherine Parfait ; p. : n. Ec. N... Arel, s^r^ de Kermerc'hou ; m. : Jeanne de Launay, d. de Kerc'houin.

10 juin.— B. de Vincent Menéec ; m. : d^le^ Isabelle du Parc, d. de la Villeneuve.

2 août.— B. d'Auffroy le Moal ; p. : n. Ec. Auffroy Coaill, s^r^ du Traonnevez ; m. : Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

18 août. — B. de Philippe Tanguy ; p. : n. Philippe Le Borgne, fils aîné du s^r^ de la Villeneuve et de Keropartz.

30 août — B. de Guillaume Brezal, fils de n. g. Nicolas Brezal et Marie Le Borgne ; p. : n. Guillaume Le Borgne, s^r^ de la Villeneuve ; m. : Jacquette du Boys, d. de Kernot.

23 septembre. — B. de Toussaint le Coat ; p. : Toussaint La Croix ; m. : d^le^ Françoise Le Borgne.

25 septembre. — B. de Pétronille Prigent ; m. : d^le^ Isabelle du Parc, d. de la Villeneuve.

2 octobre. — B. de Laurent le Gallouedec ; m. : Marie Henry, d. de Lan an cosquer.

9 octobre. — B. de Fiacra Henry ; p. : n. Ec. Auffroy Coaill, s^r^ du Traonnevez ; m. : d^le^ Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

25 octobre. — B. de Louise Rioual ; m. : d^le Louise de Keranmoroc'h.

1^er novembre. — B. de Françoise Parfait, fille de m^tre Claude Parfait et de Marie Coroller ; p. : n. et v. Yves Arel, doyen de Lanmeur, Prieur de Kernitron ; m. : d^le Françoise de Launay, d. de Plaç ar guer.

27 décembre.— B. de Jeanne Jaouen ; m. : Jeanne de Launay, d. de Kerc'houin.

1613. — 7 janvier. — B. de Guillaume Gouzarc'h ; p. : n. Ec. Guillaume Le Borgne, s^r de la Villeneuve et Keropartz.

15 janvier. — B. de Paul Rolland ; m. : d^le Françoise Marc'hec.

22 janvier. — B. de Jeanne Le Bihan ; m. : d^le Jeanne Cadyer.

7 mars — B. de Guillaume Coadallan, fils de n. g. Olivier Coadallan et Catherine Salaün, s^r et d. de Kermorvan ; p. : n. Guillaume Salaün ; m. : N.. de Kerret, d. dudit lieu

27 mars. — B. de Jeanne Lesné ; m. : d^le Jeanne de Launay, d. de Kerc'houin.

10 avril. — B. de Philippe Cudennec, fils de m^tre Jean Cudennec, notaire royal, et de d^le Catherine le Voyer ; p. : n. Ec. Philippe de Lescorre, s^r du Gliviry et Kerbouran.

4 juillet. — B. de Catherine Le Borgne, fille de n. g. Guillaume Le Borgne et Isabelle du Parc, s^r et d. de la Villeneuve ; p. : n. Nicolas Brezal ; m. : Catherine le Voyer.

11 juillet. — B. de François Grall ; m. : d^le Françoise de Launay, d. de Plaç ar guer.

13 juillet. — B. de François Clec'h ; p. : n. François du Drezit, s^r de Lan an Cosquer ; m. : Catherine le Voyer.

19 août.— B. de Fiacra Thomas ; m. : d^le Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

26 septembre. — B. de Catherine Keranmoroc'h, fille

illégitime de h^t et p^t Pierre de Boiséon, comte dudit lieu, et de Catherine Parfait ; p. : missire Arnulphe Harzic, prêtre ; m. : d^le Catherine Coaill.

24 novembre — B. de Jacquette Tanguy ; m. : d^le Jacquette du Boys, d. de Kernot.

8 décembre. — B. de Marie Richard ; m. : d^le Jeanne de Launay, d. de Kerc'houin.

1614. — 13 janvier. — B. de Fiacra le Mingam ; m. : d^le Fiacra Noblet, d. du Gliviry.

13 février. — B. de Constance Lezen ; m. : d^le Constance Keranmoroc'h.

23 février. — B. de Pierre le Moal ; p. : n. Pierre de Lescorre, s^r de Kersaint ; m. : Constance de Lescorre, d. du Traonnevez.

25 février. — B. de Catherine Manac'h ; m. : Catherine de Kerriec, d. de Kergadiou.

28 février. — B. de Jeanne Le Gall ; m. : d^le Jeanne de Launay.

13 mars. — B. de Constance Parfait, fille de m^tre Claude Parfait et de Marie Coroller ; p. : n. et v. missire Hervé le Voyer, prêtre ; m. : d^le Constance de Lescorre, d. du Traonnevez.

25 avril. — B. de Françoise Nédéllec ; m. : d^le Françoise Le Borgne.

5 mai. — B. d'Hervé Brezal, fille de n. g. Nicolas Brezal et Marie Le Borgne ; p. : n. missire Hervé le Voyer, prêtre ; m. : Catherine le Voyer.

10 mai. — B. de Françoise Thomas ; m. : Françoise de Launay, d. de Plaç ar guer.

24 mai. — B. de Vincent et Jean le Sérec (ou le Férec), fils de m^tre Thomas et de d^le Jeanne de Kerbouric ; m. du premier : d^le Catherine le Voyer, et du deuxième : d^le Marie de Guicaznou.

(A suivre).

XII

LA BATAILLE DE FORMIGNY(1)

(15 Avril 1450)

Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, la Bretagne n'était pas province de France : l'intérêt breton n'était pas engagé dans la lutte de la France et de l'Angleterre. Au XIV^e^ siècle, la Bretagne avait fait beaucoup pour la France quand elle lui avait donné deux connétables, du Guesclin et Clisson, et tant de ses fils tombés sur les champs de bataille. Au XV^e^ siècle, le duc Jean V n'était pas, comme son père, l'obligé des Anglais, et n'entendait pas, à son exemple, être leur très humble serviteur. Marié à une fille de France, il gardait ses sympathies pour la France ; mais il ne devait pas lui sacrifier l'intérêt de son duché. Or, pour réparer les ruines amoncelées par une guerre intestine qui avait ensanglanté la Bretagne pendant vingt-cinq années, il lui fallait la paix.

Une fois pourtant, le duc prit résolument parti pour la France. Ce fut en 1415, dans la campagne qui allait finir à Azincourt. Jean V met sur pied dix mille hommes, plus que n'en compte l'armée anglaise. Il accourt pour rejoindre les Français. Il est à deux jours de marche d'Azincourt. Il supplie qu'on l'attende. Les princes Français prétendent vaincre sans la Bretagne ! On sait le reste : au lieu de la

---

(1) Aux assises qu'elle tenait à Vitré, les 2 et 3 août dernier, la Société la *Pomme* a honoré d'une médaille de vermeil le mémoire qui suit, prix trop flatteur pour un ouvrage de *seconde main*. Depuis, j'ai pu rectifier quelques points de ce mémoire. A ce propos, je dois des remerciements à M. Le Duc, l'habile statuaire du monument élevé à Formigny, le 3 juin dernier, et a M. Lair, de l'Institut. M. Le Duc m'a transmis des renseignements pleins d'intérêt ; et, comme je corrigeais mes épreuves, j'ai reçu de M. Lair sa belle et lumineuse étude *La Bataille de Formigny*.

victoire c'est une lamentable défaite ; le soir du 25 octobre, sont prisonniers, morts ou blessés cinq cents chevaliers ou écuyers bretons, et parmi eux leur chef, le frêre puiné du duc, Arthur, qui sera un jour le connétable de Richemont.

En 1420, traîtreusement emprisonné par les Penthièvre conseillés ou du moins approuvés par son beau-frère le Dauphin, Jean V s'éloigne de lui. Pourtant il refuse son adhésion au traité de Troyes (20 mai 1420) par lequel Charles VI transporte la couronne de France de la tête du Dauphin sur celle de son gendre le Roi d'Angleterre ! Même l'année suivante (8 mai 1421, traité de Sablé), le Dauphin et le duc se réconcilient. Mais le Dauphin ment à la parole donnée ; et le duc poussé à bout adhère au traité de Troyes (8 octobre 1422). — Treize jours après, Charles VI meurt ; et Jean V revient et pour toujours à Charles VII.

Toutefois il n'armera pas la Bretagne pour la France. Mais, non allié de la France, il favorisera *officieusement*, comme on dirait aujourd'hui, la cause française. En même temps qu'il signe des traités de commerce avec l'Angleterre, il ne permet pas qu'un de ses sujets prenne les armes pour elle. Bien plus, il autorise son frère Arthur à ceindre l'épée de connétable (mars 1426), et lui donne toute liberté de recruter dans le duché pour l'armée française. Le connétable use — et largement — de l'autorisation : durant les ving sept ans de guerre qu'il commandera, les Bretons sont partout où l'on se bat ; et, plus justement encore que la devise des Châteaubriand, la Bretagne peut dire : « Mon sang teint les bannières de France ! »

Cette situation singulière que Jean V nommait *neutralité*, allait durer jusqu'à sa mort, le 28 août 1442.

Son fils, François I^er^, se promettait de continuer la politique paternelle. Charles VII ne négligeait aucun moyen de faire son neveu de Bretagne sortir de la *neutralité*. Son oncle le connétable le poussait à la guerre. Le duc résistait aux

caresses du Roi et aux conseils belliqueux de Richemont. Heureusement, par une série de maladresses, le Roi d'Angleterre allait faire le jeu du Roi de France ; une dernière félonie des Anglais détermina le duc de Bretagne.

Le 11 mars 1448, pendant des négociations ouvertes pour la paix, une trève avait été conclue entre les deux Rois. Elle devait durer jusqu'au 1er avril 1450, et la Bretagne y était comprise. Or, dans la nuit du 23 au 24 mars 1449, sur le conseil du duc de Somerset, gouverneur de Normandie, un aventurier à la solde de l'Angleterre, Surienne dit l'Aragonais, surprit la place de Fougères Le duc de Bretagne protesta. Par une duplicité dont notre temps a vu un nouvel exemple, Somerset désavoua publiquement Surienne ; mais en même temps il lui écrivait : « Jamais chevalier n'a fait meilleur service au Roi. » — Erreur ! Ce « service » sera fatal aux Anglais. La possession éphémère de Fougères leur coûtera la perte de la Normandie... et comme conséquence leur expulsion de la Guyenne.

*
* *

Pour forcer les Anglais dans ce quartier général qui s'étendait du Mont-Saint-Michel presque jusqu'à l'embouchure de la Somme, il fallait deux attaques simultanées à l'Est et à l'Ouest. La France ne pouvait fournir en même temps deux armées assez puissantes. Elle avait donc besoin d'une vigoureuse intervention de la Bretagne. La prise de Fougères a déterminé cette intervention qui allait être décisive.

Le duc annonce au Roi qu'il ne laissera pas Fougères aux mains des Anglais. Charles VII l'encourage à prendre les armes, et lui envoie le connétable pour l'assister. Mais le connétable n'entend pas que le duc se borne à recouvrer sa ville : il le détermine à passer en Normandie. Une alliance offensive et défensive est signée à Rennes, le 15 juin 1449.

Aussitôt, le connétable envoie deux officiers s'emparer de Saint-James et de Mortain ; et, le 31 juillet, le Roi rompt solennellement les négociations pour la paix.

Deux armées seront formées qui agiront séparément. L'armée royale, aux ordres de Dunois, a pour objectif Rouen. L'armée bretonne a pour chef nominal le duc ayant titre de lieutenant général du Roi ; c'est lui qui traitera au nom du Roi ; mais le connétable, lieutenant général du duc, aura le commandement ; il opérera dans le Cotentin.

Au mois d'août, l'armée française passait la frontière : en trois mois, au cri de *Bretagne !* elle avait emporté toutes les places du pays de Caux. Somerset évacuait Rouen pour s'établir à Caen ; et, le 11 novembre, Charles VII faisait une entrée solennelle à Rouen. La campagne se continuait l'hiver ; et Honfleur se rendait en février 1450.

C'est seulement le 4 septembre que le duc et Richemont passèrent le Couesnon ; mais, avant le 12 octobre, toutes les places du Cotentin, moins Saint-Sauveur-le-Vicomte, Briquebec, Cherbourg et Avranches, étaient réduites à l'obéissance du Roi. La mauvaise saison venue, l'armée bretonne rentrait en Bretagne obtenant en passant la capitulation de Fougères (5 novembre 1449.)

Comment expliquer la conquête relativement facile d'une province que les Anglais tenaient depuis trente-trois années ? — Somerset n'a pas su ou n'a pas voulu maintenir la discipline. Même pendant les trèves, les Anglais peu ou mal payés ont rançonné les populations et soulevé leurs colères. Les Normands savent au contraire la discipline imposée par le connétable ; et ils sont informés de la volonté du Roi d'accorder de bonnes conditions et « l'abolition », c'est-à-dire le pardon, aux villes qui se rendront à lui.

C'est assez pour assurer aux deux armées le concours actif des populations urbaines ; souvent elles somment les garni-

sons anglaises de capituler ; et les garnisons, qui sont peu nombreuses, se résignent sans se faire beaucoup prier.

Le concours des populations rurales n'est pas moins efficace. Elles accourent au devant des armées. Les uns apportent des vivres, les autres demandent à combattre : les paysans ont pour chefs un des leurs ou un gentilhomme du voisinage (1). Près de Saint-Lô, qui capitula le 15 septembre, le connétable se voit entouré de dix mille de ces volontaires.

« Ceux de Carentan, s'écrient-ils, ont traité de lâches « les bourgeois de Saint-Lô parce qu'ils se sont rendus au « Roi. Il se vantent de vous résister... Monseigneur, menez « nous à l'assaut de Carentan ! » Le 26 septembre, le duc somme Carentan. Une grèle de traits répond à la sommation. Sur un signe du connétable, les paysans se précipitent ; des milliers de fascines comblent les fossés, et la place capitule.

Nous retrouverons ces braves gens dans la campagne de Formigny.

*
* *

Rentrant en Bretagne (novembre), le duc n'avait donné à ses troupes qu'un congé de trois mois ; en janvier, il annonçait à Charles VII qu'il allait « prochainement rentrer en Normandie avec une puissante armée ; » et, le 16 de ce mois, le Roi lui adressait avec des remercîments ses pleins pouvoirs en Basse-Normandie.

---

(1) Aux environs de Vire. ils avaient pour chef Michel d'Amphernet. Sa « rébellion » datait du règne de Henri V (mort le 31 août 1422) qui lui enleva sa seigneurie de Montchauvet. Il fut remis en possession par arrêt des assises de Caen de 1451. Il eut le titre de chambellan et maître d'hôtel du connétable.

Michel était fils de Bertrand, filleul de du Guesclin, chevalier et chambellan du roi de Navarre. — Son père Richard, chevalier, fut fait prisonnier à Crécy (1346) ; plus tard il défendit Vire, fut fait prisonnier et la ville paya sa rançon.

Ces vaillants hommes ont des descendants directs en Bretagne.

Après tant de revers, Somerset avait osé promettre de recouvrer la Normandie en une seule campagne ; et il avait obtenu une armée de quatre à cinq mille hommes (1) aux ordres de Thomas Kiriel, ayant le titre de lieutenant général. Le 15 mars, Kiriel débarqua à Cherbourg, le seul port de Normandie restant aux Anglais. Il avait ordre non de vaincre mais d'éviter l'armée française et de conduire ses troupes à Caen où Somerset prendrait le commandement. C'est au gouverneur de Normandie qu'il appartient de venger ses défaites et de refaire sa réputation. Que Kiriel se mette en marche, dans quatre ou cinq jours il aura fait les vingt-trois lieues qui séparent Cherbourg de Bayeux.

Mais, sur sa route, Valognes est au pouvoir des Français, et gêne les communications avec Cherbourg. Kiriel va y mettre un siège en règle. Résolution qui semble extraordinaire : la possession de Valognes ne rendra pas la route de Bayeux libre puisque Carentan est aux Français ; le grand intérêt n'est-il pas de gagner de vitesse les armées française et bretonne ?

Selon toute apparence, le siège était concerté avec Somerset, du moins fut-il approuvé par lui. En effet les garnisons de Cherbourg et des places voisines n'ont d'ordres à recevoir que de Somerset : or elles vont venir au siège (2) ; c'est devant Valognes que rejoindront mille hommes de renfort que Somerset va tirer de Vire et jusque de Mortain, et les mille soldats d'élite qu'amènera Mathieu Goth, capitaine de

---

(1) Ce chiffre est donné par quelques historiens ; d'autres disent : 2 ou 3000, chiffres qui semblent un peu faibles. Il faut s'en tenir à 4000.

(2) Cette circonstance est apprise par une pièce publiée par M. Cosneau (*Hist. du conn. Richemont.* Appendice XCIV p. 638-639) C'est là aussi que je prends les dates (approximatives) qui vont suivre. Cette pièce curieuse est la taxe faite aux « messagers à cheval » envoyés au duc et au connétable pour porter les lettres d'Abel Rouault, commandant à Valognes. — Pour quelques détails sur ce message, plus loin p. 248 et note 4.

Bayeux (1). Dès le 20 mars, Kiriel préparait le siège : il appelait à lui les garnisons de Briquebec et Saint-Sauveur ; et un renfort venu de Cherbourg lui amenait « artillerie, canons et autres ordonnances de guerre. »

Joachim Rouault, bientôt maréchal de France, était capitaine de Valognes (2), mais occupé au service du Roi, il était remplacé par son frère Abel qui allait se montrer digne d'occuper ce poste avancé. Il n'a qn'une garnison peu nombreuse ; mais les bourgeois qui, l'année précédente, ont ouvert leurs portes à l'armée bretonne, vont se faire hommes de guerre. Dès le jour du débarquement des Anglais, Abel Rouault en fait porter la nouvelle à Guillaume de Couvran, capitaine de Coutances ; et le lendemain, un héraut d'armes galope vers le Roi en ce moment à Alençon. Charles VII put être informé le 19 ou le 20 mars.

Au même temps, Abel Rouault faisait annoncer au duc et au connétable qu'il allait être assiégé et appelait au secours.

Le Roi forma en hâte une armée de trois mille hommes dont il donna le commandement à Jean de Bourbon, comte de Clermont, son gendre, et en même temps neveu du connétable (3). Le comte âgé de vingt-quatre ans à peine allait faire l'apprentissage du commandement contre un ennemi supérieur en nombre et au début d'une campagne décisive : tâche au-dessus de ses forces.

---

(1) Mathieu Goth que Lobineau (*Hist.* p. 622) d'après les chroniqueurs, nomme *Matago*. Il fut un des *amis* anglais de Gilles de Bretagne auquel il savait faire payer son prétendu dévoûment. V. ses lettres. Morice, *Pr.* II. 1381-1382, et surtout 1398 (26 janvier 1446 (n. st.)

(2) Joachim Rouault était, quoi qu'on ait dit, étranger aux familles nobles de ce nom en Bretagne : il était poitevin. Remarquer que la pièce citée ne donne aux frères Rouault que le titre d'*écuyer*.

(3) Le comte de Clermont (depuis le duc Jean II de Bourbon) était fils de Charles 1er duc do Bourbon et de Agnès de Bourgogne, sœur de Marguerite (Mme de Guyenne), première femme de Richemont et sa cousine issue de germains : ils avaient tous les deux le roi Jean-le-Bon pour aïeul.

Le Roi comptait sans doute que le connétable allait rejoindre et prendre le commandement avant que l'armée eût vu l'ennemi ; et il pouvait aussi se promettre que les officiers dont il entourait son gendre aideraient son inexpérience. Parmi eux étaient le breton Prigent de Coëtivy, amiral de France (1), Joachim Rouault, Pierre de Brézé, sénéchal de Poitou (2), et des Bretons au nombre desquels Geffroy Couvran (3).

L'armée française fit diligence ; et le 12 avril, elle arrivait à Carentan. Là on apprit que Valognes, après une résistance glorieuse, avait capitulé, vers le 10, et que les Anglais venaient d'en partir, le 12. Le comte de Clermont s'arrêta pour voir la direction que prendrait l'armée anglaise, et pour attendre le connétable qui, le lendemain (13) allait arriver à Coutances.

Le connétable marchait en hâte ; mais, sans qu'il y eût de sa faute, il était parti trop tard.

Vers le 24 mars, le duc de Bretagne avait reçu à Rennes le message d'Abel Rouault. Il rendit la réponse qui lui était demandée et partit pour Dinan où l'armée s'assemblait. Le connétable pressait la levée de troupes à Messac, entre Rennes et Redon. Il reçut le message le lendemain. et courut aussitôt rejoindre le duc à Dinan (26 ou 27 mars) (4).

---

(1) Prigent de Coëtivy, baron de Retz, du chef de sa femme Marie, fille du trop fameux Gilles de Retz. En 1439, il avait succédé comme amiral à André de Laval devenu maréchal (dit de Lohéac) ; et celui-ci épousa la veuve de Coëtivy.

(2) On le dit souvent dès cette époque sénéchal de Normandie. Il n'eut ce titre qu'après la conquête à laquelle il prit une part glorieuse.

(3) Il avait été fait chevalier par le connétable au siège de Montereau (1437). Jean Chartier lui attribue pour une grande part les succès de l'armée en Normandie. Il fut chambellan du duc François Ier, puis conseiller et chambellan du Roi. Nous avons vu Guillaume de Couvran capitaine de Coutances.

(4) Ces dates s'infèrent de la pièce citée plus haut (p. 246). « Deux messagers à cheval allant de jour et de nuit » sont porteurs des lettres

L'armée était de près de quatre mille hommes, plus forte que l'armée royale, le connétable voulait se mettre en route ; mais une cruelle surprise l'attendait. La généreuse ardeur du duc était tombée devant l'opposition que le conseil mettait à son départ. Par malheur, à ce moment même, le connétable était informé du danger que courait son neveu, le faible et coupable, mais malheureux Gilles. Il s'emporta contre le duc en violents reproches, et, dans sa mauvaise humeur, le duc resta sourd aux conseils et aux prières... Enfin, après plusieurs jours, il promit de partir le lundi de Pâques (6 avril), et de rejoindre à Dol, où le connétable allait faire ses Pâques. Le duc arriva le 8 à Dol ; mais pour annoncer que, sur l'opposition du conseil, il restait en Bretagne ; et il retint près de 2000 hommes et des officiers qui auraient été très utiles en Normandie (1).

On a cru que par la faute du duc de Bretagne, l'occasion avait été perdue de sauver Valognes et d'arrêter l'armée anglaise à ses premiers pas dans le Cotentin. N'exagérons pas. Le connétable avait l'ordre du Roi d'attendre l'armée française ; et n'y aurait-il pas eu imprudence à livrer une bataille décisive contre un ennemi plus que triple en nombre ? L'armée française était bien loin, et l'arrivée des Bretons seuls aux environs de Valognes aurait pu leur être fatale.

Las d'attendre le duc, le connétable partit de Dol, le 10 avril, jour de la capitulation de Valognes. Il avait sous ses ordres André de Laval, maréchal de Lohéac, commandant

---

d'Abel Rouault au duc et au connétable. Ils voyagent ensemble jusqu'à Rennes. Le messager envoyé au connétable continue sa route huit lieues plus loin, jusqu'à Messac. Les messagers rapportent les réponses à Coutances avant le 1er avril, puisque leurs frais sont taxés ce jour. Le premier messager est payé pour cinq jours, le second pour six à raison de 10 sous par jour (environ 26 fr. de notre monnaie). Le double voyage leur vaut 110 sous (286 francs). Il firent environ treize lieues (52 kil.) par vingt-quatre heures.

(1) Le chiffre de 2000 hommes peut être exact puisque plus tard, après la prise d'Avranches et de Tombelaine (fin de mai), le duc quittant l'armée laissa 1500 ou 1800 hommes au connétable.

trois cents lances du Roi, Guy XIV, comte de Laval, frère aîné de Lohéac, beau-frère du duc, Jean de Châteaugiron, seigneur de Derval, gendre de Laval, Jean de Brosse, seigneur de Ste-Sévère et Boussac Jacques de Luxembourg dit souvent de St-Pol, lieutenant du connétable, enfin deux frères Jean et Philippe de Malestroit (1).

Son armée ne comptait pas deux mille hommes, et les officiers bretons retenus malgré eux par le duc se demandaient avec inquiétude ce qu'il pourrait faire, et même s'il lui serait possible d'affronter l'ennemi ; mais lui, plein de confiance et les consolant : « Je voue à Dieu qu'avec la grâce de Dieu, j'aurai vu les Anglais avant de revenir ».

A son départ, le connétable espérait que Valognes tenait encore, et le grand intérêt était d'y arriver au plus vite. Or, au-dessous d'Avranches, deux routes s'ouvraient devant lui, à peu près d'égale longueur : la première, à gauche, par Granville, Coutances, Perriers, La Haye-du Puits ; l'autre, à

---

(1) Le connétable était là *en famille :* il était cousin issu de germains d'Anne comtesse de Laval, mère de Guy et André, et fille de Jeanne de Laval, mariée en secondes noces à Guy XII, qui gardait fièrement son titre de veuve de du Guesclin.

Guy XIV avait épousé Isabelle, fille de Jean V et était ainsi neveu par alliance du connétable.

Jean de Châteaugiron et de Derval, à cette époque fiancé ou mari de Hélène de Laval, fille de Guy XIV et d'Isabelle créé (1451) par Pierre II baron de Derval, sera grand chambellan de Bretagne. — Il ne faut pas le confondre avec le sire d'Orval de la maison d'Albret.

Jean de Brosse, fils du maréchal de Boussac, l'ami du connétable, avait épousé Nicole de Blois, fille de Charles de Penthièvre alors décédé et était héritière de Jean, comte de Penthièvre qui mourut en novembre 1452 (Lobineau. *Hist.* p. 654) et non en 1454 (Morice *Généal, de Penthièvre. Hist.* I, p. XIX). Son mariage le faisait arrière-cousin (7e degré) de Richemont. Il est souvent dit comte de Penthièvre (Le Baud. *Hist.* p. 504-505) par anticipation, sans doute avec le consentement de Jean de Penthièvre.

Jean de Luxembourg, comte de Richebourg, frère du comte de Saint-Pol et de Catherine, troisième femme du connétable (30 juin 1445).

Les deux frères de Malestroit, de la maison de Châteaugiron. Jean, depuis capitaine de Saint-Malo et chambellan du duc.

droite, par Villedieu, Saint-Lô, Carentan (1). Pour une raison que nous ne savons pas (2), le connétable prit la première route, bien qu'elle l'éloignât de la direction suivie par l'armée française.

Le 12 avril (jour où Kiriel partait de Valognes) le connétable couchait à Granville ; le 13, il arrivait à Coutances. Si, mieux informé, il eut pris la route de Villedieu et Saint-Lô, il fut arrivé dans cette place à l'heure où il entrait à Coutances, et le lendemain (14) il pouvait joindre le comte de Clermont à Carentan. Ce retard d'un jour, qui aurait pu être fatal, allait du moins avoir une conséquence fâcheuse.

A Coutances, le connétable reçut des lettres du comte de Clermont et de l'amiral lui annonçant la capitulation de Valognes, le départ de Kiriel le 12, et la marche en avant des Anglais vers Saint-Lô ; le comte envoyait le connétable à Saint-Lô.

Clermont avait cru que Kiriel, évitant Carentan et la rencontre des Français, allait prendre sur sa droite et tourner vers Saint-Lô, pour revenir de là sur Bayeux. Il se trompait et trompait le connétable.

Kiriel avait payé trop cher la prise de Valognes. S'il n'avait pas perdu trois longues semaines devant cette place, il serait arrivé sans encombre à Caen, au plus tard aux premiers jours d'avril ; (3) il aurait pris la campagne avec Somerset, ils

---

(1) Voici les distances relevées sur une carte routière :

d'Avranches			
à Granville....	26 k.	à Villedieu....	22 k.
à Coutances....	29	à Saint-Lô....	34
à Perriers	16	à Carentan....	27
à Valognes.....	46	à Valognes....	30
Par La Haye-du Puits.	111		113

(2) On a dit que Clermont avait averti le connétable que Kiriel, maître de Valognes, menaçait La Haye-du Puits (14 kil. ouest de Carentan). C'est à Messac que le connétable aurait reçu cet avis qui aurait déterminé le choix de la route de Granville. Objection : le connétable avait quitté Messac quinze jours avant la prise de Valognes (ci-dessus, p. 243).

(3) On verra plus loin pourquoi nous reculons jusqu'à cette date son arrivée à Caen.

auraient peut-être écrasé sous le nombre la petite armée française isolée ; et victorieux ils seraient allés au devant des Bretons pour les contraindre à combattre un contre trois. Aujourd hui, il s'agit pour Kiriel d'éviter les armées française et bretonne !...

Il lui faut d'abord tourner Carentan et l'armée française ; mais pour le faire, en prenant â droite sur Saint-Lô, il allongeait sa route vers Bayeux de quatre ou cinq lieues, et se plaçait entre l'armée royale qui allait le suivre et l'armée bretonne qui venait à lui (1).

Sur l'indication de Mathieu Goth sans doute, Kiriel allait prendre un chemin que, selon toute apparence, armée aussi nombreuse n'avait jamais suivi.

A l'Est de Carentan, s'étend la baie dite du Grand-Vey séparant le Cotentin du Bessin qui, à marée basse, devient une vaste plaine de sable. Plusieurs rivières descendent dans la baie, mais elles se réunissent en deux estuaires qui bordent les deux côtes et qui sont dits aujourd'hui : en Cotentin, la rivière de Carentan. en Bessin, la rivière d'Isigny.

Ces deux rivières étaient guéables sur deux points situés à peu près l'un en face de l'autre : en Cotentin, près du village de Grand-Vey, en Bessin, devant le village de Saint-Clément, distant d'un kilomètre à peine de la route d'Isigny à Bayeux. Les deux gués, éloignés l'un de l'autre de cinq kilomètres environ, étaient dits d'un seul nom *les gués de Saint-Clément.*

---

(1) Route directe.

Cherbourg.

à Valognes.....	20 k.
à Carantan.....	30
à Isigny.....	11
à Formigny.....	15
à Bayeux.....	16
à Caen.....	28
	120

Par Saint-Lô.

à Valognes.....	20 k.
à Carentan.....	30
à Saint-Lô.....	27
à Bayeux	35
à Caen..... ...	28
	140

Sans compter le détour à faire pour éviter Carentan.

Ce nom même fait supposer que le passage était habituellement fréquenté à basse-mer, du moins dans les grandes marées, quand les eaux se retirant beaucoup plus baissent plus vite. Mathieu Goth connaissait bien le pays ; peut-être avait-il plus d'une fois traversé le Grand-Vey ; du moins est-il vraisemblable que, pour éviter Carentan, il avait, pris cette voie, vers la pleine lune de mars, à la tête des mille hommes qu'il conduisait à Valognes. Après cette expérience faite, comment Kiriel aurait-il hésité ?

On a dit qu'en s'engageant dans le Grand-Vey Kiriel s'exposait à un double danger : les sables mouvants et le retour de la marée montante. Non, Kiriel n'avait pas commis une telle imprudence, il avait pris ses précautions.

Si, comme il est vraisemblable. on peut juger de l'état de ces grèves au XV^e^ siècle par leur état actuel, voici des renseignements certains. (1)

Dans la baie de Carentan, même aux parties les plus voisines de la mer, il n'y a pas de sables mouvants, à plus forte raison en était-il ainsi dans la partie comprise entre les deux gués, voisine du fond de la baie et que recouvraient seulement à haute mer des eaux peu profondes. D'autre part, Kiriel n'avait pas à craindre le retour du flux. Il avait choisi un jour de haute mer, (2) Le 14 avril, le passage du Grand-Vey pouvait être libre à dix heures du matin, celui de Saint-Clément à midi. L'espace entre eux, découvert à dix heures, ne devait être submergé que le soir.

---

(1) Je ne connais pas le Grand-Vey, mais je l'ai vu par les yeux de M. le capitaine au long cours Joüan, maître de port à Saint Vaast-la-Hougue, que je remercie des renseignements qu'il a bien voulu m'adresser. Voir *in fine* une note sur le Grand-Vey.

(2) En 1450, Pâques (1^er^ dimanche après la pleine lune de mars) tombait le 5 avril. La lune de mars avait commencé le 17 du mois, elle était pleine le 30 et le 14 avril, à son dernier jour. La lune d'avril commençant le 15 ramenait les grandes marées.

V. *Manuel de Diplomatique* de M. Giry, p. 147, 154, 155, 157, 201.

Kiriel avait ainsi bien plus de temps qu'il n'était nécessaire pour passer les deux gués et la grève comprise entre eux.

Le lendemain (14 avril), de grand matin, l'armée anglaise était aux abords de la rivière de Carentan ; et, au premier moment favorable, l'avant-garde entra dans le gué. Dans leur généreuse ardeur, les habitants de Carentan et les paysans des environs prétendaient suivre l'ennemi et suppliaient le comte de venir avec eux combattre les Anglais sur la grève. Le conseil de guerre résolut de laisser les Anglais passer et d'aller les combattre dans le Bessin.

Furieux et criant à la trahison, les paysans coururent aux grèves, malgré la défense du comte de Clermont. Celui-ci se décida enfin à envoyer Joachim Rouault et Geffroy de Couvran avec quelques lances ou pour leur donner satisfaction ou pour les soutenir et les défendre. Ces troupes et les paysans donnèrent sur l'arrière-garde anglaise et y mirent quelque désordre ; mais ils ne pouvaient faire plus (1).

Dans l'après-midi, Kiriel marcha sur la route de Bayeux environ 14 kilomètres, jusqu'au village de Formigny. à moitié chemin d'Isigny à Bayeux, Il y avait là une position indiquée peut-être par Mathieu Goth favorable à la défense. Kiriel s'y arrêta, et commença à creuser un fossé et à planter des pieux. C'était une habitude des Anglais de se fortifier pour la nuit. Mais il est possible que Kiriel eut une autre pensée.

---

(1) D'autres, au lieu de ces noms ou après eux, écrivent Pierre de Louvain. Il y aurait eu un vif engagement, le 13 au soir, sur la côte vers le village du Grand-Vey. D. Morice (D. Taillandier *Hist. de Bretagne*, II, p. 29, dit que Pierre de Louvain « entra bien avant dans la rivière et empêcha les Anglais de la passer ce jour là, (*le 14*). C'est pourtant bien *le 14* que Kiriel passa le Vey. — Il dit aussi que Kiriel passait en Bessin « pour renforcer son armée de garnisons anglaises, revenir sur ses pas et pénétrer ensuite dans le Cotentin. » Et voilà comment l'historien corrige Lobineau ! (V. Lobineau. *Hist.* p. 641). — M. Lair (p. 15) place cet engagement *vers le soir ;* mais, le 14 avril, la rivière de Carentan n'était guéable à cette heure. Je viendrai à cela dans ma *note sur Le Grand-Vey*. Je suis ici M. Cosneau. *Le connétable de Richemont*, p. 407.

Il se sentait suivi de près par l'armée française, menacé en flanc par le connétable : il ne pouvait se flatter d'atteindre Bayeux sans combat ; mais cette place n'étant qu'à quatre lieues, il espérait que Somerset lui enverrait du secours ; et peut-être voulait-il l'attendre derrière ses retranchements?

On a critiqué l'inaction de l'armée française. Elle était pourtant bien facile à justifier.

Fallait-il engager une bataille pour empêcher les Anglais de s'engager dans les gués ? Irait-on les y combattre ? Une armée de trois mille hommes pouvait-elle sans une folle imprudence passer et se mettre à dos une rivière guéable sur un seul point, pour aller combattre sur la grève, comme en un champ clos, une armée de six mille hommes ? Ne risquait-elle pas d'être poussée sur les points non guéables de la rivière?

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les instructions du Roi, aussi bien que la prudence, commandaient d'attendre l'armée bretonne. De quelle responsabilité se serait chargé le comte de Clermont si, attaquant seul, il eût vu son armée non seulement vaincue, mais détruite, et que le lendemain le connétable arrivant avec dix huit cents hommes eût eu seul sur les bras l'ennemi victorieux ?

Ce que l'on peut dire c'est que si l'armée anglaise arrivant en longue et étroite file au gué de Saint-Clément avait vu sur le rivage du Bessin Français et Bretons l'attendant, elle eût été dans une situation terrible, comme prisonnière dans des grèves que la mer va recouvrir ! Mais les Bretons ne pouvaient être là : sur l'avis de Clermont, ils se hâtent vers Saint-Lô !

Voilà la grande faute du comte de Clermont. Il sait, le 13 au soir, que le lendemain, les Anglais entreront dans le Vey, et il n'avertit pas le connétable, en l'appelant à Saint-Clément. Le connétable fût venu, fallût-il, comme il l'avait fait, marcher aux torches », par une nuit sombre. — Il y a plus : le 14

au matin, Clermont apprend qne le passage s'effectue. Il peut aussitôt avertir le connétable, arrêter sa marche sur Saint-Lô, lui assigner un rendez-vous entre Isigny et Bayeux, et lui indiquer l'heure où les Français s'y trouveront le lendemain matin. Les deux armées enfin jointes se reposeront avant d'engager le combat. Il faut deux ou trois heures pour que cet avis parvienne au connétable.

Or c'est seulement le soir que Clermont dépêche à son oncle le curé de Carentan selon les uns, un poursuivant d'armes, selon les autres. Le messager apparemment dort en route; et le soleil du 15 avril va se lever (à cinq heures) quand le connétable reçoit le message du comte. Le comte annonce que le lendemain matin (15) il suivra les Anglais en marche sur Bayeux ; il « les chargera en queue, pendant que le connétable venue à la traverse les prendra en tête ou en flanc (1) ». Clermont marque un champ de bataille favorable à Vieux-Pont, lieu situé à quatre kilomètres à l'Est de Formigny et à douze de Bayeux. C'est à Vieux-Pont, à trente kilomètres de Saint-Lô et par des chemins mal tracés que l'armée bretonne est appelée.

C'était l'heure où le connétable, s'il eût été averti dans la journée, ou même le soir, aurait pu être au rendez-vous !

Le premier, le connétable entend appeler au guet : il donne l'alarme, se fait armer, court entendre la messe. monte à cheval à la porte de l'église et part en hâte, lui sixième, laissant à tous l'ordre de le suivre, Après une lieue, il est rejoint par tout son monde. Il indique sa place à ehaque capitaine : il donne à Lohéac et au sire de Boussac le commandement de l'avant garde et il marche en hâte vers Vieux-Pont. Il n'est pas sans inquiétude. Il peut craindre que les Anglais supérieurs en nombre aient déjà attaqué l'armée française. Mais pourrait-il imaginer que son neveu qui l'appelle a, sans l'attendre, engagé le combat ?

)1) M. Lair, qui cite le chroniqueur Blondel, p. 16 et 17.

Or, comme il avait fait deux lieues, il voit accourir des paysans dépêchés en hâte par le comte : « Monseigneur le « connétable, venez vite. On se bat... Les Français ont « attaqué les Anglais retranchés à Formigny » ! et, s'ils avaient vu ce qui se passait alors, les paysans auraient pu ajouter : « l'affaire tourne mal pour nous ».

Aussitôt le connétable «commença à faire marcher au galop,» guidé par les paysans qui lui firent passer le pont de l'Aure auprès de Trévières, puis prendre à gauche sur une colline.

*
* *

Pendant que le connétable se hâtait vers Formigny, voici ce qui s'y passait :

Le village est situé sur une hauteur à quelques cents mètres de la route conduisant d'Isigny (à l'Ouest, gauche) vers Bayeux (à l'Est, droite). A gauche de Formigny, à un kilomètre environ, la route passe sur un pont un ruisseau, dit du Val, qui des hauteurs dominant le village descend vers la rivière d'Aure ; un peu au-dessous du pont est un gué.

L'armée anglaise était retranchée entre Formigny, le ruisseau du Val et la route. Vers le village, le camp anglais, outre les fossés et les pieux, avait pour défense les maisons, murs, haies, jardins plantés d'arbres et impraticables à la cavalerie. Enfin, à l'angle du camp à droite (vers l'Est) les Anglais avaient construit une fortification *volante* dite dans le langage du temps *taudis*. Cette sorte de redoute défendait le camp et en même temps la route de Bayeux, ligne de retraite des Anglais (1).

---

(1) On a même dit que le pont de l'Aure sur la route de Bayeux, près de Surrain était gardé par Kiriel (M. Cosneau, p. 408 et 400). Le plan de la bataille donné par l'érudit historien figure les retranchements anglais s'etendant et l'armée anglaise échelonnée jusque là. Mais il y a quatre kilomètres de Formigny à ce point ! Comment une armée de

Kiriel avait divisé son armée en deux corps : l'un à gauche, et sur la rive gauche du ruisseau aux ordres de Mathieu Goth, gardait le pont et le gué. L'autre plus considérable, sous les ordres de Kiriel même, occupait le village et les hauteurs.

Les Anglais attendaient d'un moment à l'autre le secours promis par Somerset ; ils n'étaient pas disposés à quitter leurs retranchements. C'est le comte de Clermont qui, alla les y chercher. Comment expliquer sa précipitation, quand il savait que le connétable, appelé par lui, allait bientôt venir ? Dira-t-on que le comte prévenait l'arrivée de son oncle pour avoir seul l'honneur de la victoire ?

Non. Le mouvement qu'il ordonna était utile, mais prématuré et imprudent. Arrivé à Formigny sur la rive droite du ruisseau, le comte sait que le connétable arrivera de Trévières sur la rive gauche qu'occupe Mathieu Goth. Il juge bon de s'emparer du pont et du gué, pour préparer la jonction des deux armées. Ce mouvement se serait fait à l'arrivée des Bretons ; il fallait les attendre. Le comte ne se demanda pas si l'escarmouche ordonnée par lui ne deviendrait pas une bataille ; et ce qu'il n'avait pas prévu allait arriver.

Le comte s'avança à gauche, vers le point qu'occupait Mathieu Goth. Il détacha des archers et soixante lances, pour occuper la rive droite du ruisseau, pendant que des coulevrines tiraient sur le camp, où elles faisaient grand dommage. Tout à coup Mathieu Goth, passant de la défense à l'attaque, lança une troupe d'archers, qui franchissant résolument le pont, firent reculer les Français et s'emparèrent des coulevrines. Les archers français lâchaient pied lorsque Pierre de Brézé, à la tête de ses compagnies d'hommes d'armes, les

---

6000 hommes eût-elle défendu une telle étendue ? — C'est à cet endroit (*Vieux-Pont*) que Clermont avait appelé le connétable.— C'est à M. Le Duc que j'ai dû l'indication du taudis. C'est au voisinage qu'a été érigé le monument.

ramena sur le ruisseau. Là s'engagea une mêlée furieuse. Les compagnies d'ordonnance récemment créées faisaient leur apparition sur un champ de bataille : elles firent merveille ; et, dit un témoin : « n'eussent été les gendarmes qui tinrent « bon, je crois que les Anglais auraient fait grand outrage à « nos gens » (1).

Toute l'armée française combattait. Au contraire, Kiriel laissait le corps de Goth combattre seul ; comme s'il eût craint d'engager toute son armée, il maintenait immobiles dans le camp des forces disponibles. Le chef anglais, redoutait-il l'arrivée du connétable et gardait-il des troupes fraîches à opposer aux Bretons, déjà fatigués d'une marche forcée ? Jugeait-il que Goth suffirait à venir à bout des Français ? Peut-être ne se trompait-il pas ? Après trois heures de combat, les compagnies d'ordonnance commençaient à faiblir.

Kiriel ne va-t-il pas saisir l'occasion et engager résolument une action générale ? Quelle en serait l'issue ? Du connétable, pas de nouvelles ! N'aurait-il pas reçu le message de la veille au soir l'appelant à Vieux-Pont ? Les paysans envoyés dans toutes les directions à sa recherche ne l'auraient-ils pas rencontré ? — Voilà les questions qui tiennent anxieux les chefs et l'armée.

Tout à coup sur la colline d'Aiguerville qui borde l'Aure à moins de deux kilomètres au Sud de Formigny, une armée apparaît. Les Anglais restés dans le camp l'aperçoivent les premiers. Pour eux, aucun doute : c'est le secours de Somerset! Leurs acclamations annoncent la joyeuse nouvelle aux troupes qui combattent en bas. Mais bientôt, les cris de triomphe cessent : les Anglais du camp ont reconnu les bannières française et bretonne !

C'est le connétable ! Il s'arrête près d'un moulin à vent sur

---

(1) Gruel, secrétaire du connétable. *Histoire de Richemont*. Coll, Michaud. VII. p. 226.

la colline : il a bien vite reconnu la situation, et son parti est pris. Va-t-il se jeter sur les derrières des Anglais ? Non, le plus pressé, c'est de joindre l'armée française.

Le connétable ordonne à Lohéac de marcher au pont avec l'avant-garde et les archers. Quand ce mouvement se dessine, craignant d'être coupés du camp, les Anglais repassent sur la rive gauche du ruisseau et se retirent précipitamment vers leurs retranchements. Lohéac passe si près de leurs derniers rangs que les archers sans s'arrêter tuent une centaine d'hommes. Le connétable, avec le reste de ses troupes, va passer au gué. Les deux armées sont enfin réunies, et le connétable prend le commandement.

Alors, s'adressant à l'amiral de Coëtivy : « Allons ensemble voir leur contenance » ; et le menant « entre les deux batailles » : « Que vous semble ? Comment les devons-nous prendre, par les bouts ou par le milieu ? » Et l'amiral, sans donner son avis, exprimant la crainte que les Anglais ne restent dans leurs retranchements : « Je voue à Dieu, reprend le connétable, ils n'y demeureront pas, avec la grâce de Dieu .

Il parlait encore quand Brézé vient lui demander la permission d'attaquer le taudis à l aile droite des Anglais, pour leur couper la retraite sur Bayeux (1). Après un instant de réflexion, le connétable approuve ce mouvement. Brézé s'élance avec ses compagnies d'ordonnance. Les défenseurs du taudis sont tués ou faits prisonniers Ceux qui restent se débandent et s'enfuient vers le camp où Brézé les poursuit.

Pendant ce temps, sur la rive droite du ruisseau, les Bretons combattent au-dessus du pont ; Clermont combat auprès du pont ; Mathieu Goth le défend vigoureusement, mais perdant tant d'hommes que le ruisseau est rougi de

---

(1) M. Cosneau, p. 411 dit « un poste fortifié » il s'agit assurément du taudis.

sang. Bientôt les Français sont maîtres du pont. — Enfin, au centre une autre attaque a le même succès.

Le camp est ainsi forcé de tout côté. Jugeant la partie perdue, Mathieu Goth rassemble ce qui reste de ses compagnies pour les sauver à Bayeux. Kiriel s'obstine longtemps dans une résistance inutile. Enfin ses troupes essaient en désordre de se sauver par le village. Mais les maisons et les jardins enclos et plantés, qui leur furent une défense utile pendant le combat, sont un obstacle à leur retraite. Dans ce désastre, heureux ceux qui seront arrêtés par des troupes régulières : faits prisonniers, ils auront la vie sauve. Mais les paysans accourus en armes sont sans pitié. Cinq cents archers cernés dans un enclos tombent à genoux tendant leurs arcs désarmés : il sont exterminés. Quelques fuyards parviennent à sortir de Formigny : isolés ils sont massacrés par des troupes de paysans vengeant cruellement sur ces malheureux une oppression de plus de trente années.

Le soir, on compta près de quatre mille Anglais morts et douze ou quatorze cents prisonniers, au nombre desquels Kiriel et les principaux chefs. L'armée qui, au dire de Somerset, devait sous ses ordres reprendre la Normandie en une campagne, était anéantie.

Formigny est, pour le connétable et la France même, la revanche d'Azincourt. « Depuis le commencement de la guerre « de Cent ans, la France n'avait pas remporté une pareille « victoire » (1).

A qui en revenait l'honneur? Un chroniqueur a écrit qu'on discutait cette question à la cour ; mais le Roi survint « qui « assigna l'honneur et la gloire de cette victoire au comte de « Clermont (2) ».

Nous voulons croire que le chroniqueur a été mal informé.

---

(1) M. Cosneau, p. 412.

(2) M. Cosneau... p. 412, note 2.

Mais avec quelle surprise on lit dans un historien breton d'ordinaire mieux avisé: « Le Roi décida pour le comte; et « ce fut aussi le sentiment du connétable puisque, par civilité, « il alla coucher à Trévières, laissant le comte coucher sur le « champ de bataille (1) ».

A qui fera-t-on croire que cet acte de pure « civilité » envers le gendre du Roi et son neveu emportait de la part du connétable la rcconnaissance de la victoire du comte? Non. Le comte, par sa brillante bravoure, avait mérité que le connétable l'armât chevalier; celui-ci voulut lui faire honneur en le laissant comme vainqueur coucher sur le champ de bataille, le soir du jour où il avait gagné ses éperons.

Le connétable mieux que personne savait bien que, sans son heureuse intervention, le comte courait risque d'être vaincu... et par sa faute. Que le connétable appelé tardivement à un combat imprudemment engagé fût arrivé quelques heures plus tard, l'armée française pouvait être écrasée; et l'armée bretonne aurait eu seule sur les bras l'armée anglaise victorieuse et supérieure en nombre. Que fut-il advenu?

Quatre jours après, l'amiral de Coëtivy écrit à son frère en Bretagne; et dans cette lettre intime on lit: « Je crois que « Dieu nous y amena M^gr^ le connétable; car s'il ne fut venu « à l'heure et par la manière qu'il vînt, je doute que nous « qui les avions atteints (attaqués) les premiers et faits mettre « en bataille, nous en fussions jamais sortis sans dommage « irréparable, car ifs étaient de la moitié plus que nous « n'étions (2) ».

Voilà la réponse à la décision du Roi, si le chroniqueur cité plus haut ne se trompe pas, et au singulier jugement de notre

---

(1) Lobineau. *Hist. de Bretagne*, p. 642. Morice (D. Taillandier,) qui copie souvent Lobineau, dit plus exactement, « Quoique le connétable eût la meilleure part à cette victoire, il en laissa tout l'honneur au comte de Clermont... » *Hist.* II. p. 30.

(2) Morice. *Preuves.* II. 1521.

historien breton ; et voilà la constatation par un des combattants, et non des moindres, de l'imprudence commise par le comte de Clermont, du danger couru par l'armée française et du salut apporté, comme miraculeusement, par le connétable.

Faut-il ajouter que la victoire était due, au moins pour une part, aux réformes militaires proposées par le connétable et exécutées par lui avec l'autorité du Roi ? Nous avons dit plus haut comment les compagnies d'ordonnance avaient soutenu le combat et donné ainsi au connétable le temps d'arriver.

Mais laissons cette question aujourd'hui résolue, et disons quels furent les résultats de la victoire de Formigny.

*
* *

La bataille de Formigny souleva par toute la France des transports de joie et des démonstrations populaires. Mais, parmi ceux qui voyaient dans la victoire l'heureux présage de la délivrance, qui aurait osé espérer ce que nous allons dire ?

On a écrit: « La victoire de Formigny chassa les Anglais de la Normandie ». C'est dire trop et trop peu, comme vous allez voir.

Ce qui est vrai, c'est que la victoire débarrassa des Anglais « le plat pays »; mais, bien des châteaux et des places restaient à prendre, entr'autres Tombelaine (1), Avranches, Vire, Bayeux, Saint-Sauveur, Briquebec, Valognes, Falaise, Domfront, Caen, la plus grande ville normande après Rouen, enfin Cherbourg, réputé imprenable avec son port.

Le 20 avril, le connétable et le comte de Clermont allaient assiéger Vire qui ne résista pas. Après quelques jours, ils se séparèrent. Le comte alla devant Bayeux ; et, le 15 mai, le

---

(1) Rocher fortifié sur la grève du mont Saint-Michel.

connétable était devant Avranches. Il y trouva son neveu de Bretagne. Honteux et avec raison, de n'avoir pas sa part dans la gloire de Formigny, lui lieutenant-général du roi, le duc assiégeait Avranches depuis le 23 avril. Le 13 mai, la place capitulait.

Quelques jours après, le fort de Tombelaine se rendait. Après quelques jours passés au mont Saint-Michel, le duc rentrait en Bretagne pour y mourir (17 juillet). Il laissait au connétable, le sire de Montauban, maréchal de Bretagne (1), Jean de Raguenel, sire de Malestroit (2) avec trois cents lances, environ quinze cents hommes.

Le connétable s'empressa de rejoindre le comte de Clermont qui, le 16 mai, avait obtenu la capitulation de Bayeux. En route, il détachait une partie de son armée, et faisait sommer Saint-Sauveur, Briquebec et Valognes qui se rendirent. Il dégageait ainsi les abords de Cherbourg. Le 4 juin, il rejoignait le comte de Clermont sous les murs de Caen, où le Roi allait arriver.

Somerset avait une garnison de 4.000 hommes pourvue de vivres et de munitions, abritée derrière de puissantes fortifications. On devait s'attendre à une résistance désespérée. Après quelques jours, les pionniers bretons arrivés au pied du rempart y ouvrirent une brèche. L'armée bretonne demandait l'assaut que le Roi défendit très sagement, par pitié pour la ville. Vingt jours plus tard, Somerset capitulait.

Le Roi se chargea de Falaise et de Domfront qui capitulèrent, les 22 juillet et 2 août. A cette date, le connétable et le

---

(1) Jean de Montauban, frère d'Arthur, l'ennemi de Gilles de Bretagne, et compromis lui-même dans cette criminelle affaire.

(2) Jean de Raguenel qui allait succéder à Montauban comme maréchal de Bretagne. Il avait épousé Hélène de Laval, petite-fille du duc Jean V (fille d'Isabelle de Bretagne et de Guy XIV de Laval, ci-dessus, p. 250 note (1) Pierre II comprit la seigneurie de Malestroit au nombre des neuf baronnies (23 mai 1451).

comte de Clermont avaient investi Cherbourg;... Cherbourg, la place imprenable, devant laquelle du Guesclin avait échoué, et que les Anglais n'avaient réduite, en 1417, que par la famine et après six mois de siège. Ils entendent bien garder Cherbourg avec son port, comme ils gardent Calais.

Cherbourg avait une nombreuse garnison, augmentée d'Anglais chassés des autres places de Normandie et même d'un renfort venu d'Angleterre, et que d'autres pouvaient suivre. Ses magasins étaient pleins de munitions et de vivres, et ses remparts armés d'une puissante artillerie.

Les approches furent difficiles ; l'amiral de Coëtivy périt dans la tranchée. Mais de grosses « bombardes », que n'avait pas du Guesclin, tiraient sans interruption ; elles ébranlèrent plusieurs points des murs ; et, après un mois. les assiégés désespérant d'un secours d'Angleterre demandèrent la capitulation. Le 12 août, la Normandie était redevenue française.

Le lendemain, le connétable entra à Cherbourg, un moment seulement, pour en recevoir les clés et instituer un gouverneur ; après quoi il partit en hâte pour aller trouver le Roi à Château-du-Loir.

*
* *

Est-il besoin de dire comment fut accueilli le chef principal de l'heureuse campagne que le Roi appelait « miraculeuse » ? Le Roi fit Richemont gouverneur de Normandie, se reposant sur lui du soin d'y établir l'administration et l'ordre à l'intérieur et d'en assurer la sécurité extérieure.

La prise de toutes les places de Normandie avait été le premier et immédiat résultat de la victoire de Formigny, mais elle en eut un autre.

Avec quelques troupes du Roi, et les francs-archers qu'il allait organiser dans toute la province, le connétable se

chargeait de garantir son gouvernement contre un retour offensif des Anglais. L'armée royale pouvait donc être employée ailleurs. Sur l'avis du connétable, dès le 11 septembre, le Roi annonçait « à ses bonnes villes » qu'il allait reprendre la Guyenne.

Dunois commandera l'armée et tiendra la parole du Roi. Entre juin et septembre 1451, la Guyenne sera conquise plus facilement encore que ne le fut la Normandie. Il est vrai que, l'année suivante, Bordeaux rappellera les Anglais, et accueillera une armée anglaise. Mais, le 17 juillet 1453, à Castillon, le maréchal de Lohéac qui commande l'armée française est vainqueur avec l'aide des Bretons (1). Il vient avec eux assiéger Bordeaux, qui capitule, le 13 octobre.

Les Anglais ne tiennent plus que Calais ; et c'est de ce jour, 13 octobre 1453, qu'on peut dire les Anglais « boutés hors de France ». C'était vingt-deux ans après le supplice de Jeanne-d'Arc à Rouen.

Il est de mode aujourd'hui de dire : « Jeanne d'Arc a chassé l'Anglais ». Erreur !.. Est-ce que Rouen était aux Français quand les Anglais y allumèrent son bûcher, le 30 mai 1431 ? Est-ce que, à ce moment, la moitié de la France avec Paris n'était pas aux mains des Anglais ? Il ne faut pas manquer une occasion de protester contre cette erreur,— disons mieux, — cette fantaisie qui supprime vingt-deux ans de guerre, Formigny et Castillon. Rétablir sur ce point la vérité, ce n'est pas amoindrir Jeanne d'Arc ; encore moins est-ce manquer à la vénération que la France lui doit. Rendre l'espérance au peuple, à l'armée, au Roi, sauver Orléans, faire sacrer Charles

---

(1) Les Bretons étaient commandés : par Jean de Raguenel, baron de Malestroit, maréchal de Bretagne, le baron de Derval, Jean de Brosse, devenu comte de Penthièvre, Jean de Montauban, l'ancien maréchal (ci-dessus p. 264), et Gilles de Tournemine, sire de la Hunandaye. François de Bretagne, depuis François II, faisait ses premières armes en cette campagne.

VII, être abandonnée, peut-être trahie, puis vendue, mourir innocente sur le bûcher, voilà sa *mission* ; elle l'a accomplie : c'est assez pour qu'elle soit la grande Libératrice. Mais il lui fallait un continuateur ; elle l'a eu dans le connétable de Richemont ; et il n'est pas permis d'attribuer à Jeanne les exploits qui, après elle, ont achevé son œuvre.

*
* *

Un dernier mot : Le 31 août 1450, le Roi Charles VII adressait une lettre circulaire à « ses bonnes villes ». Il leur annonçait la victoire de Formigny et le recouvrement de la Normandie ; il s'applaudissait « de la brièveté » de la conquête, et « de la manière du faire en quoy raisonnablement « on ne peut noter ni cruauté, ni inhumanité, ni les détesta- « bles maux qui souventes fois arrivent au fait de guerre ; » et il concluait : « lesquels recouvrements et réduction, à bien « tout considérer, est plus à croire que ce est œuvre divin et « miraculeux que autrement (1) »

Le *miracle* était dû à la vaillance et à la ferme discipline des deux armées française et bretonne. Mais le Roi a sa part dans ce *miracle*. Il l'a rendu possible par deux actes de haute sagesse : C'est le Roi dont la ferme volonté a, malgré l'opposition des princes, approuvé, prescrit et fait exécuter les réformes militaires dont le connétable fut le courageux et obstiné promoteur. C'est le Roi qui ne veut pas entrer par la brêche dans des villes de France, et qui, au début de la campagne, a promis le pardon et l'oubli à ceux qui reviendront à lui. — Enfin disons qu'une part du *miracle* est aux patriotes Normands dont l'attitude résolue a facilité la tâche des hommes de guerre.

---

(1) M. Cosueau. p. 422, note 5.

La Bretagne rappelle, non sans orgueil, que le connétable de Richemont fut vainqueur à Formigny ; et que la victoire de Castillon fut attribuée surtout « à la vaillance et hardiesse des Bretons » (1). — Le mieux informé et le plus judicieux de nos historiens a pu dire : « Sans Richemont et ses Bretons « la France n'aurait pas été au milieu du XV^e^ siècle, dé- « livrée du joug anglais. » (2).

La Normandie a aussi sa part de gloire dans les campagnes de 1449 et de 1450. Le 1^er^ juin dernier, elle élevait un monument à Formigny. Quand les Normands salueront les images des chefs de l'armée franco-bretonne à la glorieuse journée du 15 avril 1450, qu'il aient un pieux et reconnaissant souvenir pour leurs pères, soit les bourgeois des villes contraignant les capitaines anglais à ouvrir leurs places aux Français ou Bretons, ou se défendant vaillamment comme à Valognes, soit les rudes « compagnons » des paroisses rurales implorant comme une grâce un signe du connétable de Richemont pour courir à l'ennemi ! Ces généreux inconnus furent à la peine, c'est justice qu'ils soient à l'honneur.

Note sur le passage du Grand-Vey (p. 252).

Un historien a écrit que l'armée anglaise commandée par Kiriel avait passé le Grand-Vey « au milieu des sables mouvants et sous la menace de la marée montante. »

Acceptant cette idée, j'ai vu d'abord dans ce passage à travers le Grand-Vey, une « audacieuse entreprise surtout au voisinage et comme sous les yeux de l'ennemi (3). »

---

(1) D'Argentré. *Hist. de Bretagne*, f. 659, n° E. « Le pape Pie II (Æneas Silvius Piccolomini) qui vivoit de ce temps, descrivant cette bataille, attribue la victoire d'icelle à la vaillance et hardiesse des Bretons ».

(2) La Borderie. *Cours d'histoire de Bretagne*. III. p. 184.

(3) Le *connétable de Richemont*, p. 248.

Mais, en étudiant mieux la campagne de 1450, il m'a paru que Kiriel était un chef timide. lent, hésitant bien piutôt que capable d'une témérité. Je me suis demandé si Kiriel exposait son armée aux dangers signalés.

Pour résoudre cette question, il me fallait une connaissance des lieux et des marées que je n'avais pas. J'ai recouru à M. le Commissaire de l'Inscription maritime de La Hougue. Accueillant aimablement cette requête d'un inconnu, il a bien voulu demander pour moi des renseignements à M. Jouan, capitaine au long-cours, maître de port à Saint-Vaast-La Hougue. J'ai mis ces renseignements à profit ; et je remercie M. le Commissaire Dorlencourt et M. Jouan de leur extrême obligeance

*
* *

J'ai donné plus haut (p. 252) une courte description du Grand-Vey ou baie de Carentan. Il suffit de rappeler que les deux rivières de Carentan et d'Isigny rasent la première la côte du Cotentin, l'autre la côte du Bessin ; — que sur chacune d'elles, devant deux villages, le Grand-Vey, en Cotentin, Saint-Clément, en Bessin, il y avait un gué ; — que les deux gués étaient séparés par une plaine d'environ cinq kilo mètres (1).

Au XV^e^ siècle, les deux rivières n'étant pas endiguées coulaient dans des lits plus larges qu'aujourd'hui ; et leurs eaux étant ainsi moins profondes, elles étaient au moment du reflux facilement guéables.

Aujourd'hui la grève *centrale* présente par places des sables, des graviers, des galets, enfin des joncs ; mais *pas de sables*

---

(1) Nous verrons plus ioin donner au passage deux grandes lieues (plus de 8 kil.). C'est trop : du Grand-Vey à la rive droite en Saint-Clément, il y a à peine six kilomètres.

mouvants. Elle ne couvre qu'à marée haute dans les *vives eaux*. Une ligne droite tirée du Grand-Vey à Saint-Clément passe sur des terrains qui ne couvrent pas en morte-eau (1).

Dans les grandes marées, les sables découvrent jusqu'à six et sept kilomètres en avant des deux gués. Ce point, où se marque l'entrée des rivières dans la mer, est dit *Embouchures des Veys (2)*.

Quand il s'approcha du Grand-Vey, Kiriel était bien informé : il avait eu pour instructeur, et il allait avoir pour guide Mathieu Goth, l'avisé et vaillant capitaine de Bayeux Celui-ci faisait depuis longtemps la guerre en Normandie; il connaissait le Grand-Vey; et, vers la fin de mars, il avait conduit par là les mille hommes de sa garnison qu'il amenait à Kiriel devant Valognes. Il avait pu rassurer Kiriel sur « les sables mouvants ». Où mille hommes ont passé six mille hommes passeront bien. Il est vrai que, marchant peut-être en mince colonne, il leur faudra plus de temps; mais ils n'ont pas à craindre « la menace de la marée montante »... à la condition de prendre le jour et l'heure.

Kiriel entra dans le Vey le 14 avril. S'il avait pu choisir son jour, il n'en aurait pas trouvé un plus propice (3).

C'était le 28e jour de la lune de mars. Elle avait commencé le 17 de ce mois; elle était pleine le 30; elle était, le 14 avril à son dernier jour. Le lendemain 15 commençait la lune d'avril qui allait, après trente six heures, amener la grande marée, le 16 au soir ou le 17 au matin.

Le 14 avril, la grêve entre les deux gués était d'autant plus

---

(1) Sur trois kilomètres environ la ligne passe sur des terrains concédés à la Compagnie dite des Polders qui les a endigués et transformés en prairies.

(2) Voir la carte de l'État major ou une carte marine.

(3) On ne peut dire qu'il l'eût choisi puisqu'il était retenu devant Valognes jusqu'au 10.

facile à passer que, depuis cinq ou six jours, elle n'avait pas été couverte par la mer, et qu'elle devait être asséchée. A ce point de vue le passage était plus favorable qu'en *vives eaux*.

L'heure était commode. Le 14 avril, au Grand-Vey et à Saint-Clément, il était pleine mer vers sept heures et demie du matin, et par conséquent basse-mer vers une heure et demie du soir ; selon toute apparence, les gués pouvaient être passés à mi-marée vers dix heures et demie ou onze heures : la pleine mer n'allait revenir qu'à huit heures du soir. Pour faire moins de deux lieues, l'armée avait six heures entre les demi-marées. C'était plus qu'il ne fallait.

Mais Kiriel (et il s'y attend sera harcelé par les Français. En effet, quelques compagnies attaquent son arrière-garde : elle fait face à l'ennemi et est ainsi arrêtée. Kiriel lui envoie un renfort qui repousse l'ennemi. Mais il n'arrête pas le gros de son armée. Il sait bien que les Français ne peuvent continuer à le poursuivre sans s'exposer à trouver la voie du retour fermée. Pendant que les Français repassent le gué du Grand-Vey, l'armée anglaise passe le gué de Saint-Clément et entre dans le Bessin..... avant l'heure de la mi-marée, cinq heures du soir.

Dira-t-on que ces indications d'heures ne sont qu'hypothétiques? — Approximatives, soit! Mais voici un fait certain et qui justifie ces approximations.

Kiriel avait d'avance marqué son étape du soir à Formigny, distant de St-Clément de quatorze kilomètres. Le soleil se couche le 14 avril un peu avant sept heures (6 h. 47). Il fallait avoir assis et fortifié le camp avant la nuit qui, en nouvelle lune, allait être obscure. Or, le lendemain matin, les travaux de retranchements faits la veille étaient tels que l'amiral de Coëtivy, interrogé par le connétable doutait que les deux armées française et bretonne pussent les emporter !

*
* *

Il faut répondre à deux objections :

1° On a dit que le 14 avril était le 20e jour de la lune (1).

On peut s'assurer du contraire dans l'*Art de vérifier les dates* ou dans le *Manuel de Diplomatique* de M Giry p. 147, 154-155, 201). C'est dans ce savant livre que j'ai pris les indications données ci-dessus sur les jours de la lune.

Le 20e jour de la lune aurait été moins propice que le 28e :

1° La mer aurait été haute à Grand-Vey et à Saint-Clément à midi, au plus tôt ; il aurait fallu attendre la demi-marée descendante, jusqu'à trois heures, pour s'engager dans le premier gué. C'était bien tard.

L'armée aurait eu à marcher sur des grèves que la marée de la pleine lune, venue le 16e jour de la lune au soir, ou le 17e au matin, et les marées suivantes avaient couvertes et qui n'étaient pas asséchées comme le 14 avril.

2° La baie de Carentan a subi depuis le XVe siècle d'importants changements. Au dernier siècle, les deux rivières de Carentan et d'Isigny ont été canalisées.

Il est clair que le redressement, l'amélioration du chenal d'Isigny et de celui de Carentan ont modifié le régime des deux rivières. Ainsi la carte marine n° 144 marque une suréléva-tion sensible du fond devant St-Clément ; mais le chenal s'est approfondi en cet endroit, et le passage à gué ne se fait aujourd'hui qu'à deux kilomètres et demi plus bas, devant Geffosse-Fontenay, où le chenal est plus large.

De même en ce qui concerne la rivière de Carentan. Devant le village de Grand-Vey le chenal n'est large que d'environ deux cent cinquante mètres entre deux digues submersibles ; mais, sept cent mètres plus bas, il a une largeur de trois

---

(1) M. Lair, p. 15. C'est pourquoi l'auteur a cru que les Anglais passaient quand « la nuit approchait. »

cents mètres au moins; et c'est vers ce point que la rivière est encore guéable, même en voiture. Mais les deux gués ne sont praticables qu'en grande marée.

Donc le régime des rivières a changé; mais celui de la plaine qui s'étend entre elles a-t-il subi quelques modifications? Le flot couvre ces grèves à haute mer en vives eaux comme au XVe siècle. Elles ne contiennent pas de sables mouvants. Comment démontrerait-on que ces grèves solides aujourd'hui étaient autres au XVe siècle ? Nous verrons tout à l'heure qu'en 1715, il y a bientôt deux siècles, le passage s'exerçait habituellement à pied, à cheval, en voiture. Comment démontrer que, en 1450, deux cent soixante-cinq ans auparavant, il n'en était pas de même?

*
* *

Conclusion :

De ce qui précède, il nous paraît résulter que le passage à travers le Grand-Vey n'offrait aucun des dangers qu'on a signalés. Il n'y avait pas de sables mouvants, et le passage commençant à la mi-marée descendante pouvait, dans des conditions ordinaires, s'effectuer avant que commençât le flux : il n'y avait rien à craindre de la marée montante.

Le danger eût existé et il eût été grand, si une armée rangée sur la rive droite de la Vire eût défendu le passage de Saint-Clément. Richemont aurait pu être là, si, le 13 au soir, informé des projets de Kiriel, Clermont l'y avait appelé au lieu de l'envoyer à Saint-Lô.

*
* *

Les renseignements reçus de M. Jouan m'avaient porté à penser qu'il y avait à travers le Grand-Vey, un passage habituel sinon journalier, analogue à plusieurs passages

existant sur les grèves de Bretagne. Il m'apparaissait comme un raccourci naturel et très utile entre le Cotentin et le Bessin. Supposez, en effet, deux hommes partant du village de Grand-Vey, commune de Sainte-Marie-du-Mont, pour Bayeux, et se donnant rendez-vous au point où le chemin venant de Saint-Clément rencontre la route de Bayeux venant d'Isigny. Le premier ayant traversé le Grand-Vey aura fait dix kilomètres; le second se fera longtemps attendre. Parti par Carentan, et suivant la route qui contourne la baie, il a dû faire trente kilomètres, trois fois plus.

Dans son curieux et savant mémoire, M. Lair a publié le passage suivant extrait de la *Nouvelle description de la France* par Piganiol de la Force, qui imprimait son livre en 1715 :

« Le passage du Grand-Vey est sur la paroisse ou village de Saint-Clément à trois quarts de lieue d'Isigny. On le passe à cheval ou en voiture aux heures de la marée. Il y a deux grandes lieues de trajet. Deux hommes, montés sur de grandes cavales servent de guides. Les personnes qui ne sont pas montées avantageusement montent en croupe sur les cavales des guides, qui alors mènent leurs chevaux par la bride. Ces guides passent aussi en croupe les gens de pied. On paie pour le passage 8 sols par tête ou par cheval. Ce passage n'est point affermé au particulier, et il fait partie du fermage des terres voisines que les propriétaires louent à ces guides, qu'on appelle aussi *passagers* et qui devraient être nommés *passeurs* ».

L'auteur a raison : Le *passager* (1) est le voyageur qui passe. Le *passeur* est celui qui fait passer. Je vais prendre chacun de ces mots dans son sens vrai.

---

(1) On a dit anciennement « *passageur* » ; le mot passager est encore vulgairement employé en ce sens.

Ces lignes sont très instructives : elles apprennent :

1° que le passage, bien que interrompu la nuit et intermittent pendant le jour, devait être assez fréquenté. Quel paysan normand eût consenti à prendre à ferme un droit dont l'exercice lui sera si incommode et pénible, s'il n'y devait pas trouver une rémunération suffisante ? Or les passagers (bêtes et gens) paient chacun 8 *sous* soit 1 fr. 10 de notre monnaie (1). Il fallait nombre de passagers pour assurer aux passeurs un sérieux profit.

2° J'ai dit *passeurs* au pluriel, car le texte parle de plusieurs propriétaires affermant le passage. On en peut naturellement supposer deux : un en Cotentin, un en Bessin.

2° Pour que ce passage si incommode fût fréq uenté à *basse-mer*, il fallait que le passage à *mer haute* ne fût pas habituellement possible. Qui n'aurait mieux aimé passer en bateau qu'à pied ou même juché à la première place sur la croupe d'une des cavales géantes des passeurs ? Or l'obstacle à la navigation c'était la grève centrale qui, en temps ordinaire, n'était pas couverte par des eaux assez profondes pour porter une embarcation, même légère.

Il y aurait un intérêt de curiosité à rechercher les aveux des anciennes seigneuries desquelles dépendaient le Grand-Vey et Saint-Clément. Peut-être ces vieux titresdonneraient-ils quelques renseignements sur*les Gués de Saint-Clément* au XV[e] siécle.

J. TRÉVÉDY.

Ancien Président du Tribunal de Quimper.

---

(1) Je suis l'évaluation de Le Ber, un peu faible aujourd'hui puisqu'il la donnait en 1845. Au premier quart du XVIII[e] siècle (avant 1718. Law) il évalue la livre à 2 fr. 75. — Un sou, 20[e] de la livre, égale 13 c. 75. 8 sous égalent 1 fr. 10.

XIII

ESSAIS SUR LA SEIGNEURIE DE KERMINIHY

EN ROSPORDEN

Le territoire de la commune de Rosporden, formée de l'ancienne trève de Rosporden, paroisse d'Elliant (1), était partagée entre plusieurs seigneuries qui avaient toutes leur juridiction spéciale et leurs officiers. Il faut dire que, dans la plupart des cas, une seule personne remplissait les mêmes fonctions pour plusieurs juridictions et que toutes les juridictions avaient leurs audiences le même jour, le jeudi, en l'auditoire de la ville (sic) de Rosporden.

Ces juridictions étaient au nombre de six.

La ville et quelques propriétés peu éloignées dépendaient de la juridiction royale qui ressortissait à la cour de Concarneau.

La seigneurie de Coatcanton, en Melgven, avait juridiction sur une partie des maisons situées au sud de la ville et sur quelques propriétés rurales.

La seigneurie de Goarlot, en Kernével, possédait le manoir de Kouriou (aujourd'hui Kriou et Khuilet), dont partie était du domaine royal et partie dépendait de la seigneurie de Coatcanton. Pour ce motif, les propriétaires de Goarlot, qui étaient en dernier lieu de puissants seigneurs, payaient une chef-rente d'une obole au seigneur de Coatcanton.

La seigneurie de Coeteloret, en Tourc'h.

La seigneurie de Tréanna, dont les propriétaires étaient

---

(1) La paroisse d'Elliant comprenait également les trèves de Saint-Yvi et de Locmaria-an-Hent.

prééminenciers dans l'église paroissiale d'Elliant, et avaient le droit de mettre leurs armes (d'argent à la macle d'azur) au plus haut du clocher de l'église tréviale de Rosporden. Cet écusson existe encore sculpté en bosse sur la face ouest du clocher.

Enfin, la seigneurie de Kminihy, qui possédait toutes les terres situées au nord de la trève jusqu'à la paroisse de Tourc'h, était la seule dont le manoir fût situé dans le territoire de Rosporden. Ses propriétaires l'habitèrent *presque* toujours, et j'ai pu trouver de nombreux renseignements sur leurs familles à Rosporden et aux environs.

Le nom de Kminihy se rencontre pour la première fois en 1379 sous la double forme Kaermenec'hy et Kermenehy. Kaer, qui est l'ancienne orthographe de Ker, ne reparaît plus dans les documents postérieurs. Menec'h est le pluriel de Manac'h, moine, et ce serait, dit-on, de Menec'h-ty (maison des moines) que serait dérivé en se modifiant successivement les formes Menec'hy, Minic'hy, Minihy (1).

Plus tard, cette expression a été appliquée par extension à un lieu d'asile ou de refuge, en souvenir des miracles ou des bonnes œuvres de quelque saint personnage, peut-être à la fondation ou à la présence d'un ordre religieux. D'après M. de Blois, ancien président de la Société archéologique du Finistère, il a été question, des Hospitaliers ou même des Templiers, leurs prédécesseurs qui avaient de grands biens dans toute la région voisine de Kminihy.

Alain de Kerminihy. Le nom de cette terre paraît en 1379 porté par un propriétaire laïque, Alain de Kaermenec'hy, écuyer. Voici à quelle occasion.

Jean de Montfort, malgré la défaite et la mort à Auray de

---

(1) Cette expression se rencontre fréquemment dans la composition des noms de lieu. On trouve aussi Keranmanac'h (village du moine), Kermenec'h (village des moines).

son concurrent Charles de Blois, n'avait pu se soutenir dans son duché, malgré l'appui des Anglais, et s'était réfugié en Angleterre. Les armées françaises, conduites par Du Guesclin et Clisson, furent bientôt maîtresses du pays, le roy Charles V voulût profiter de l'occasion pour s'établir définitivement en Bretagne. Avec un empressement bien impolitique il fit prononcer, le 8 décembre 1378, par la Cour des pairs, la déchéance du duc Jean, la confiscation de la Bretagne et sa réunion à la couronne de France Les formes de la justice ne furent pas d'ailleurs observées.

Les grands seigneurs de la Haute-Bretagne, qui craignaient d'échanger leur faible suzerain contre le puissant roi de France, formèrent une ligue pour s'opposer à ses prétentions. A leur suite, toute la Bretagne se souleva et rappela le duc Jean. Du Guesclin et Clisson furent les derniers à soutenir la cause royale, car, nous voyons encore le 1er novembre 1379 Alain du Juch, capitaine et garde de la ville et chastel de Concq lever une montre ou revue pour le compte de Clisson ; c'était seulement deux mois avant la signature de la paix par le régent de France, Charles V venait de mourir.

Il a été conservé un grand nombre de montres et revues des chevaliers, écuyers et hommes d'armes faites au nom du Roy pendant la durée de cette crise.

Trois de ces montres nous donnent le nom de possesseurs de Kminihy.

Le premier de ces documents est ainsi conçu :

« Monstre de Hervé de Lezongar. — La reveue de Hervé de Lezongar escuier et de dix-neuf autres escuiers de la Chambre receue à Conq le premier jour de janvier l'an 1379. Premier ledit Hervé de Lezongar, Guillaume le Brigant, Olivier Carreix, Pierre Moam, Guillaume Leogat, Jehan Prevost, Jeh Agnès, Pierre Jehannin, Pierre Parsonne, Yvon du Fou, Henry de Saint-Guinolay, Alain

Guezenneuc, Jehan Moam, Guillaume Neiz, Couhan, Alain Kflous, Geoffroy Berre, Alain de Kaermenec'hy, Jehan de Kergouriou (1). »

Une autre monstre reçue à Concarneau par Henry du Juch, le 1er février 1379, un mois plus tard, est signalée par une pièce relative à la famille de Kminihy, contenant trois extraits de monstre, savoir : celle d'Henry de Lezongar, déjà mentionnée, et deux autres reçues par Hervé du Juch, le 1er février et le 1er novembre 1379.

A une date aussi rapprochée du 1er janvier, on doit supposer qu'il s'agit le 1er février d'une levée supplémentaire, d'autant plusque le nom d'Alain de Kminihy, qui figure dans la première liste, disparaît dans la seconde, et est remplacé par ceux de Guezenec, Jehan et Jacques de Kminihy, probablement ses trois fils. Guezenec, très-jeune en 1379, serait alors le même qu'un autre Guezenec dont l'existence sera constatée en 1426 comme seigneur de Kminihy.

La troisième monstre reçue par Jehan du Juch, le 1er novembre 1379, se trouve à la suite de celle d'Hervé de Lezongar. Elle est beaucoup plus intéressante en raison des indications qu'elle donne sur la disposition des esprits dans la Cornouaille.

On y voit encore figurer Guezenec, Jehan et Jacques de Kminihy; mais on remarquera, qu'à une ou deux exceptions près, tous les autres noms qui se trouvaient sur la monstre d'Hervé de Lezongar ne figurent plus dans celle-ci. La voici textuellement reproduite :

« Monstre de Jehan de Juch.

« La monstre de Monsieur Jehan du Juch, chevalier bachelier et de dix-neuf escuiers de sa chambre, reccüe à Conq le 1er jour de novembre 1379.

---

(1) Chambre des Comptes de Paris.

« Premièrement, ledit Monsieur Jehan, Guezenec, de Kaermenehy, Jehan de Kaermenehy, Jacques de Kaermenehy, Pierre Le Loue, Gieffroy Bernard, Rolland Lucas, Yvon Kaersefredour, Yvon Kaerdantec, Yvon Tréguer, Arnaut Sauvaige, Pierre Lormennec, Jehan Le Gallo:s, Giraut de Lesargoet, Jehan de Baeligou, Yvon Trefanna, Jehan Trefanna, Daniel Tugdal, Alain Coetforne, Henri de Tregourret.

« Hervé du Pérennou escuier commis de par le très noble et puissant seigneur Monsieur Olivier sire de Cliçon, de Belleville et de Porhoet, à voir et recevoir pour et au nom de luy les monstres et reveües de quarante hommes d'armes que le Roy a ordonné de nouvel à Monsieur Jehan du Juch chevalier capitaine de garde de par luy de la ville et chastel de Concq en Cornouaille, aux thresoriers des guerres du Roy nostre Sire ou à son lieutenant, Salut :

« Je vous envoie enclose sous mon scel, la Reveüe du dit Monsieur Jehan du Juch chevalier bachelier et de dix-neuf escuiers de la chambre receüe à Concq le 1er jour de feuvrier 1379, montez et armez suffisamment pour servir le Roy nostre dist Sire en ces présentes guerres et en la garde seureté et défense de la dite ville de Concq, sous le gouvernement de mon dit seigneur de Cliçon. Si li faite pour luy et à ses dits compagnons prest payement de leurs gages en la manière qu'il appartiendra. Donné audit lieu sous mon dict scel le jour et l'an dessus dicts. »

(Le sceau représente uue fasce ondée, le casque est garni d'un mantelet et sommé d'un vol d'oiseau pour cimier). (1)

Guézenec de Kerminihy — J'extrais de la Réformation des fouages de 1426 les indications suivantes :

Elyant (2). — Nobles : Guézennec Kminyhi.

Métayer de Guézennec au manoir de Kanleué (Kerlué).

---

(1) Chambre des Comptes de Paris.

(2) Y compris ses trèves : Rosporden, Saint-Yvi et Locmaria-an-Hent.

Ville de Rosporden. — Guesguennec de Kminyhi, au manoir de ce nom, qui a un manoir exempt.

Tourc'h. — Marguerite de Benerven (1), femme de Guezenec, de Kmynichy, au manoir de Kvinedel (exempt).

La monstre de 1444 ne fournit aucun renseignement pour la chatellenie de Rosporden.

La monstre de l'Evêché de Cornouaille en 1481 nous donne les deux noms suivants :

Jehan de Kerminihy.—A Elliant, Jehan de Kminihy, archer en brigandine ; à Mahalon, Yvon de Kminichy, archer en brigandine (sa parenté avec le précédent n'est pas établie).

Raoul de Kerminihy.— L'existence de ce seigneur de Kminihy, mort le 4 août 1488, n'est connue que par un aveu de 1498, mentionné ci-après.

Henri de Kerminihy — L'aveu rendu au duc de Bretagne le 14 novembre 1493 par Henry de Kminihy, frère puîné et héritier de feu Raoul, donne quelques détails sur la terre de Kminihy, qui comprenait, outre le manoir et ses dépendances, vingt-six villages ou parties de villages, savoir .

Seize,	en la paroisse d'Elliant et ses trèves.	
Sept	—	de Tourc'h.
Deux	—	de Kernével.
Un	—	de Scaër.

plus une vingtaine de redevances féodales sur divers villages.

Bien que les limites de la terre aient subi à plusieurs reprises d'assez grandes modifications, on peut dire que son assiette sur ces différentes paroisses est restée la même pendant 300 ans. Tous les villages étaient loués en conve-

---

(1) Cette famille, originaire de Benerven en Rédéné, maintenant en Quimperlé, figure deux fois dans la Réformation de 1426. Jean de Benerven fut en 1423 procureur général du duc en Basse-Bretagne. Ses armes étaient d'argent au chêne de sinople englanté d'or, un sanglier de sinople passant au pied.

nant, même le manoir de Penbeuzal (Penbuel), qui a été beaucoup plus tard transformé en ferme.

Françoise de Kerminihy. — Fille ou sœur de Henry de Kminihy, qui précède, elle fut son hèritière et épousa Alain du Plessis, seigneur de Missirien. En elle s'éteignit la famille de Kminihy, dont les armes, celles de la terre dont elle portait le nom, sont d'argent à trois molettes de gueules avec la devise : *Vive Dieu.*

Elles existent sur une clef de voûte du portail de l'ancien château qui a été conservée. Elles se retrouvent encore sur le bénitier qui était placé à la petite porte sud de l'église de Rosporden, parti avec les armes de la famille de Combout (1).

Ce bénitier a été replacé à la même porte lors des travaux faits à l'église de Rosporden en 1899 (2).

Elles existent encore en la maîtresse vitre de l'église paroissiale de Tourc'h, pleines et associées à celles du Plessis. Un aveu de 1679 nous apprend que ces mêmes armes existaient autrefois à Rosporden, en la maîtresse vitre et à la chapelle Saint-Jean. Elles se trouvaient également à Knével en la vitre de la chapelle du Rosaire, pleines et associées à celles du Combout.

Alain du Plessis, s[r] de Missirien, appartenait à une branche de la famille du Plessis, qui a été déclarée noble d'ancienne extraction en 1669.

La branche du Plessis-Nizon s'est fondue en 1690 en Feydeau et elle est aujourd'hui représentée par les Hersart

---

(1) La famille de Combout, originaire dudit lieu, en Querrien, admise à la Réformation de 1669, s'éteignit au 18[e] siècle. La date de son alliance avec la famille de Kerminihy n'est pas connue. Ses armes sont de gueules au lion d'argent armé, lampassé et couronné d'or.

(2) Un détail de l'appareil que le déplacement du bénitier a rendu visible fait croire que ce bénitier a dû être primitivement isolé et probablement placé sur une tombe. Il aurait été mis à l'emplacement où je l'ai connu, lors de la restauration de l'église, brûlée par les Espagnols, en 1594.

de la Villemarqué, du Plessis-Nizon. A la même famille appartenait Pierre du Quenquis ou du Plessis qui, chanoine en 1415, de la cathédrale de Quimper, fonda une chapellenie dans la chapelle actuellement de Saint-Paul et mourut en 1459. Son tombeau, qui existait dans cette chapelle, a été restauré il y a quelques années par les soins de M. le chanoine de la Lande de Calan, un de ses successeurs.

Il ne m'a pas été possible d'établir, autrement que par l'identité des armes, la parenté de Pierre du Quenquis avec les deux branches de la famille du Plessis, ni de ces deux branches entre elles ; leur origine commune remonterait donc au 15e siècle. Leurs armes sont assez compliquées : d'argent au chêne de sinople englanté d'or au franc-canton de gueules chargé de deux haches d'armes adossées d'argent, en pal.

La branche de Missirien est connue à Kfeunteun, à partir de Pierre du Plessis demeurant à Missirien en 1444. En 1481, Jehan du Plessis est représenté par Guillaume, son fils, dans la montre de cette même paroisse.

Alain du Plessis, sr de Missirien, n'est connu que par le fait de son mariage avec Francoise, héritière de Kminihy, constaté par une généalogie manuscrite conservée à la Bibliothèque nationale. Cette pièce a été dressée très probablement par d'Hozier, en vue d'établir les quartiers de noblesse de son ami et correspondant Guy Autret.

Laurent du Plessis. — Laurent, fils des précédents, sr de Missirien et de Kminihy, épousa Blaisine Richard. Ils eurent plusieurs fils, dont Henri qui continua la descendance, mais qui semble comme cadet n'avoir possédé aucune des terres de son père.

Rolland du Plessis. — La Réformation des monstres de l'évêché de Cornouaille, faite en 1536, nous donne les trois noms suivants : Lorans du Plessis sr de Missylien, en Kfeunteun, Rolland du Plessis, sr de Lantron (?) de Kminihy, de

Penbua (Penbuel), en Rosporden et du manoir de Kvynedel (Kvidal), en Tourc'h et Louis du Plessis, sr de Kfors, en Ergué-Gabéric.

Laurent du Plessis. — Quatre ans plus tard, un aveu de 1540 indique Laurent du Plessis comme sgr de la terre de Kminihy. Il avait donc hérité de son frère Rolland, mort sans laisser d'héritiers directs.

D'après cet aveu, la superficie de la terre n'aurait pas été sensiblement modifiée depuis 50 ans ; il y a seulement une nouvelle acquisition, Scoulintin (?), en Erguel-Arffel (Armel).

Jehan du Plessis. — Jehan, fils ou neveu des deux précédents, mais en tous cas petit-fils de Laurent du Plessis et de Blaisine Richard, figure dans les termes suivants dans la monstre générale de l'évêché de Cornouaille, de mai 1562 : « Jehan de Kminihy dit faire arquebusier à cheval ». Il mourut vers 1568, d'après un aveu de son cousin germain, Pierre du Plessis, qui suit.

Pierre du Plessis. — Cet aveu du 15 janvier 1576 nous apprend que Pierre du Plessis, fils d'Henry du Plessis et de Marie de Coetanezre (1) également petit-fils de Laurent du Plessis et de Blaisine Richard, avait hérité de son cousin-germain, Jehan du Plessis, mort depuis environ huit ans.

De son premier mariage avec Barbe de Toulanlan (2), il eut deux filles. Françoise, l'aînée, qui devait hériter de Kminihy, épousa René de la Marche (3), fils aîné de Guil-

---

(1) Coetanezre, ancienne famille de Cornouaille, dont la branche de Lezergué s'est fondue au 16e siècle dans Autret (armes de gueules aux trois épées d'argent la pointe en bas, placées en bande).

(2) Toulanlan, ancienne famille de Cornouaille, éteinte au 16e siècle. Yves de Toulanlan. était grand chantre et chanoine de la cathédrale en 1579. Armes : d'azur au sautoir d'or cantonné de quatre croisettes du même.

(3) La famille de la Marche, déclarée noble d'ancienne extraction, remonte à Anceau, Sgr de la Marche et de Bodriec, en Brasparts, qui figure à la Réformation des fouages de 1426. A cette famille appartient Charles de la Marche, qui fit en 1543 cadeau d'un vitrail à l'église de Brasparts.

laume de la Marche, sr de Bodriec et de Jeanne de Klec'h ; Gillette, la cadette, hérita de Missirien et épousa en 1596 Claude Autret (1), sr de Lezergué. Elle fut la mère du célèbre Guy Autret.

La seconde femme de Pierre du Plessis, Jeanne Geffroy (2), fut enterrée dans la chapelle de Saint-Paul, en la cathédrale de Quimper, où se trouvait depuis plus d'un siècle le tombeau et la statue de Pierre du Plessis, chanoine de la cathédrale.

L'aveu de 1576 est beaucoup plus détaillé que les précédents, car il fait l'énumération de tous les champs qui composent les tenues. La terre de Kminihy comprenait alors en tout 26 tenues, savoir :

6 dans la trève de Rosporden, dont quatre, Penbual, Kdanner, Kanbroc'h et Keloret (aujourd'hui Kangoc), complètant autour du manoir un territoire sans enclaves de 600 journaux.

11 dans la paroisse d'Elliant.

Les armes de cette famille (de gueules au chef d'argent) sont attribuées, sans preuve certaine, à Guillaume de la Marche, un des héros du combat des Trente. Elle habita successivement Bodriec, Kerfors, en Ergué-Gabéric, puis Lézergué, où François-Louis de la Marche fit, dans cette dernière paroisse, à la fin du 18e siècle, remplacer l'ancien manoir par une construction beaucoup plus importante, qui n'a jamais été achevée.

(1) La famille Autret, originaire de Lezoualc'h, en Goulien, remonte à Jacques Autret, Sgr de Lesoualc'h. Elle devint possesseur de Lézergué par le mariage de Jean Autret avec Marie de Coatanezre, et plus tard de Missirien par le mariage de Claude Autret avec Gillette du Plessis. Ces derniers eurent pour fils Guy Autret, né vers 1599, chevalier des ordres du Roy, connu par ses travaux littéraires et généalogiques. Il était en correspondance suivie avec Pierre d'Hozier et publia, entre autres ouvrages, une édition estimée de la vie des Saints de Bretagne. Il est mort en 1660. Les armes de cette famille sont d'or à cinq trangles ondées d'azur.

(2) La famille Geffroy, originaire de Kerisper, en Arzano, avait entre autres la seigneurie du Rosiou. Elle a été maintenue à la Réformation de 1669 et a fourni quatre conseillers au Parlement : Armes d'argent à l'aigle du sable armée et becquée de gueules, chargée sur l'estomac d'une croix pattée d'azur *à enquerre*.

8 dans la paroisse de Tourc'h.
1 — de Scaezre (Scaër).

En plus, 25 chefs-rentes ou redevances féodales dues quelquefois par des manoirs importants : Kverniou et Kerforn, en Elliant.

Cet aveu mentionne pour la première fois une tenue de 24 journaux, qui se présente avec un caractère particulier ainsi défini : « héritage non hébergé, appelé le Merdy ou « Garzhalec, à présent séparé et mis en plusieurs parcs de « clôture par fossés, mais seulement la moitié et non divis « ô (avec) le sieur de Tréanna. » (1)

Cette situation ne s'est pas modifiée pendant trois siècles et en 1789, le Merdy, toujours sous la double seigneurie de Tréanna et de Kminihy, était profitée à titre de convenant par le domanier de Penfoënnec-Huellaff. La loi de 1791 en a fait un propriétaire. En 1900, le Merdy a été réuni par acquisition à la terre de Kminihy.

Le nom de Pierre du Plessis est inscrit pour une somme de 25 livres sur les registres de l'Aumosnerie de Quimper, établis en 1580 par Pierre l'Honoré, aumosnier en fonctions pour cette année, et publiés en 1880-1881 dans le Bulletin de la Société archéologique du Finistère.

Le 9 août 1583, Pierre du Plessis, en vertu des droits qu'il possèdait comme seigneur de Kminihy et de Kvinedel (Kvidal en Tourc'h), assigna devant le Présidial de Quimper noble homme Loys de la Ripvière (ou Ster) en Tourc'h et

---

(1) Le Merdy, situé en Elliant, à l'extrémité; N.-O de la trève de Rosporden, figure, en l'aveu rendu en 1447 par Jehan de Kermoisan, Sgr de la Villeneuve, dans les termes suivants : « Un vieux tenement non hébergé, appelé le Merdy, cerné d'un endroit entre le grand chemin du chasteau de Concq à la ville de Caerhaes (chemin des Poissonnières), d'autre endroit sur le ruisseau qui descend de la fontaine Saint-Guenel, (Stang ar-Treitourez) au pont du Bastard (chemin de Rosporden à Coray), d'autre partie sur les terres du Sgr de Kerminihy ».

demanda qu'il soit condamné « à racler lesdites armes apposées en ban au-dessus le grand portal de la dite église paroissiale de Tourc'h, et aussy de remettre la dite thumbe à fleur de terre ». Cette tomhe avait été haussée de terre d'un demi-pied. Pierre du Plessis paraît avoir obtenu satisfaction ; mais, si ses armes existent toujours au grand vitrail du chœur de l'église de Tourc'h (côté de l'Evangile), celles des Ripvière, d'argent au greslier d'azur lié de même (les mêmes que Kfors), subsistent encore (côté de l'Epître), ainsi qu'à deux petites fenêtres du chœur.

La famille de la Rivière semble du reste avoir été assez disposée à empiéter sur les droits de ses voisins, car au 17e siècle elle fut, pour des motifs analogues, attaquée par les Canaber de Klouet, devenus possesseurs de la terre de Coeteloret.

Pierre du Plessis s'est probablement réfugié à Quimper à la fin du 16e siècle, ainsi que presque toutes les familles nobles du pays qui ne se trouvaient pas en sûreté dans leurs manoirs, pendant la guerre de la Ligue et l'occupation de Concarneau par les Espagnols. Quand cette armée étrangère se retira vers Quimperlé, en 1594, l'arrière-garde, attaquée sur le territoire d'Elliant, vers Locmaria-an-Hent, se vengea en incendiant la ville et l'église de Rosporden (1). Aussi, ne subsiste-t-il aucun registre paroissial antérieur à cette date.

Un acte du 8 mars 1599 nous apprend que François du Plessis habitait de nouveau Kminihy. A cette date, son gendre, René de la Marche, était mort, ne laissant qu'une fille unique, Renée de la Marche, dont la mère Françoise du Plessis était remariée à Claude de Parcevaux, seigneur de Coatdrez,

---

(1) Il m'a été remis une monnaie en argent de Ferdinand et d'Isabelle la Catholique, trouvée en terre à Rosporden, souvenir de l'occupation espagnole

de la maison de Mesarnou (1). Par suite, la tutelle de sa fille lui fut ôtée et donnée à Yves de la Marche, seigneur de Kfors, fils d'un second mariage de Guillaume de la Marche avec Isabelle de Kfors, et par conséquent oncle de l'enfant ; la curatelle restait confiée à Pierre du Plessis, aïeul maternel. A cet acte ayant pour but de faire le partage des biens de la succession de Guillaume, interviennent, d'une part,

« Pierre du Plessis, écuyer, seigneur de Kminihy, demeurant audit lieu, paroisse d'Elliant, au nom et comme curateur de demoiselle Renée de la Marche, dame de Bodriec, héritière principale et noble de feu René de la Marche et de demoiselle Françoise du Plessis, sa veuve ; ladite dame de Bodriec représentant ledit René de la Marche, écuyer, son père héritier principal et noble de feu Guillaume de la Marche et de feue dame Jeanne de Klech, sa première femme ; d'autre part, N. h. Yves de la Marche, demeurant au manoir de Kfors, en Ergué-Gabéric ;

« N. h. Henry Gouezre et damoiselle Marie de la Marche, fille aînée de Bodriec, seigneur, et dame de Brennanec, en Plonéour, y demeurant ;

« N. h. Alain le Guiriec, écuyer, et damoiselle Louise de la Marche, deuxième fille de Bodriec, seigneur et dame de Kmabeuzen, en Penhars, y demeurant ;

« Damoiselle Jeanne de la Marche, dernière fille de Bodriec.

« Tous issus dudit Guillaume de la Marche et de Thibaulde de la Boissière, sa seconde femme, ainsi que N. et vénérable personne Parcevaux de la Marche et damoiselle Jeanne de la Marche, tous deux décédés ».

Une action, intentée par Yves de la Marche à Françoise du Plessis, alors qu'elle était encore tutrice de sa fille, sou-

---

(1) De ce second mariage elle avait eu une fille Jeanne baptisée à Rosporden le 12 mars 1600.

leva de nombreuses difficultés, plusieurs procès s'ensuivirent et c'est seulement en 1647 qu'intervint une transaction définitiue entre les deux cousins, Renée et Yves de la Marche,

Pierre du Plessis mourut en 1608, laissant comme héritière sa petite fille, Renée de la Marche. La branche des du Plessis, seigneurs de Kminihy, se trouvait donc éteinte, laissant comme souvenir ses armes en plusieurs endroits.

A l'église tréviale de Rosporden, elles figuraient en la maîtresse vitre du grand autel; celles de Kminihy au plus haut soufflet du côté de l'Evangile. Elles se trouvaient également dans la chapelle de Saint-Jean, prohibitive aux seigneurs de Kminihy, dont les armes étaient placées au plus haut soufflet; au-dessous se trouvaient deux autres écussons avec les armes écartelées de ses alliances, à gauche de Kminihy et du Plessis, à droite de Kminihy et de Kflous. L'alliance avec cette dernière famille est confirmée par les termes de l'aveu, mais je n'ai pu l'établir directement (1).

Ces mêmes armes étaient reproduites à plusieurs reprises à la chapelle de Saint-Guenaël, en Elliant, qui était prohibitive aux seigneurs de Kminihy. Cette chapelle a été abandonnée depuis la grande Révolution. Ce qui restait des murs a été démoli par la fabrique d'Elliant et les matériaux ont servi pour des travaux de réparation à faire dans l'église paroissiale. C'est à cette occasion qu'un petit chapiteau de colonne en Kersanton, portant l'écusson des du Plessis a été transporté dans le cimetière d'Elliant En le retournant, on l'a utilisé récemment comme bénitier à la porte intérieure de la sacristie de l'église.

A Tourc'h, la maîtresse vitre devait porter « du côté de l'Evangile les armes pleines et contre écartelées du Plessis

---

(1) Cette famille, originaire de Kerflous, en Scaër, était un ramage de Tremillec, qui s'est fondu dans Billouart. Ses armes sont de gueules aux trois croissants d'argent.

et de Kflous, qui sont maisons alliées du Kminihy » Ce vitrail existe encore, mais les armoiries ne sont pas exactement conformes aux indications de l'aveu. Les voici : écartelé, au premier, *d'argent à trois molettes de gueules*, (Kminihy); au deuxième, *d'argent au chêne englanté d'or, au franc-carton de gueules chargé de deux haches d'armes d'argent adossées enpal* (Plessis) ; au troisième, parti *de Plessis* et *de gueules aux trois croissants d'argent* (Kflous) ; au quatrième, *d'argent à la croix de sable (ou de sinople (?)*. Sur ce vitrail, on pouvait avant la restauration qui en a été faite en 1897, voir la date 155... (1)

Renée de la Marche et Auffray du Chastel. — L'aveu de 1619 établit que Renée de la Marche succéda vers 1608 à son grand-père comme propriétaire de la terre de Kminihy. On ne connaît pas la date de sa naissance, mais elle était la fille aînée de Pierre du Plessis et de Barbe de Toulanlan; et devait donc être née au plus tard vers 1580, puisque Jeanne Geffroy, deuxième femme de son père, a été enterrée à Saint-Corentin en 1585.

En 1610, elle épousa Auffray du Chastel, de l'illustre famille des Tanneguy du Chastel, fils de François du Chastel, marquis de Mesle, seigneur de Chateaugal et de Landeleau. Ce personnage, qui fut gouverneur de Concarneau pour la Ligue, se laissa surprendre à Quimperlé par l'armée royale en 1592, et se retira ensuite dans son château de Chateaugal; il mourut en 1595 et fut inhumé dans l'église de Landeleau. La très remarquable statue qui surmontait son tombeau a été transportée au musée de Quimper. Les armes de la famille du Chastel sont fascé de gueules et d'argent de six pièces.

Il s'était marié trois fois.

---

(1) Il a été reproduit dans la notice sur la paroisse de Tourc'h (Bulletin de la Soc. Arch. du Fin. 1903).

De sa première femme, Marie de Ḳoulas (1), il eut deux fils et une fille.

Vincent, seigneur de Mesle, Chateaugal et Ḳoulas, Ḳgoat, marié à Jeanne de Guer, sans postérité ;

Tanneguy, tué en 1602 au siège d'Ostende, sans postérité;

Mauricette, héritière de Ḳoulas, mariée successivement à Maurice du Rusquec et à Jacques Visdelou.

De sa seconde femme, Catherine de Quélen, François du Chastel eut deux fils et trois filles.

Auffray, dont il sera plus loin question ;

Jean, seigneur de Ḳgoat ;

Marie, qui épousa François de Penmarc'h, seigneur de Coatélès ;

Claude et Louise, non mariées.

De son troisième mariage avec Anne de Ḳouzéré, il n'eut pas d'enfants. Ce mariage eut lieu en 1617, le même jour que celui de son fils aîné, Vincent, avec Jeanne de Guer, fille d'autre Catherine de Quélen.

Auffray du Chastel, né vers 1580, hérita de son père après la mort de son frère aîné, Vincent, et épousa en 1610 Renée de la Marche, héritière de Ḳminihy. Ils eurent deux enfants. Thérèse, morte à 6 ans et Claude, héritier de leur fortune qui était considérable.

Voici le préambule d'un aveu qu'ils rendirent au Roy, en 1619 : « Le 23 février 1619, Messire Auffray du Chastel, chevalier, et dame Renée de la Marche, seigneur et dame de Mesle, Chateaugall, la Marche, Ḳminihy, font la déclaration des biens qu'ils possèdent dans la cour et juridiction de Concq, Fouesnant et Rosporden.... »

---

(1) Marie de Ker oulas est l'héroïne d'une légende que M. de la Villemarqué a rendue populaire. Si elle fut mariée de force à François du Chastel, elle ne mourut pas de douleur , mais vécut assez longtemps pour avoir trois enfants.

Cet aveu reproduit, sans grandes modifications, les indications portées sur l'aveu de 1575, tant sur les terres dépendant de la seigneurie que sur les prééminences à l'église de Rosporden, à la chapelle de Saint Guénaël, en Elliant, et à l'église de Tourc'h.

L'ensemble des prétentions des seigneurs de Kminihy était probablement discutable, car, sur une autre copie de l'aveu de 1619, qui existe aux archives du Finistère, j'ai trouvé en marge de la première page la note suivante :

« Du quel cy aveu a été rendu par arrest de la chambre des comptes du 21 juin 1629, à la charge d'une rente de 20 s. 8 d. monnoye, recogneut et advoué par l'antien aveu de la dite terre (1565) estant deubt sur certains héritages cy mentionnés qui ne sont employés à présent ou baillés par le dit seigneur lavouant, le nom de ceux qui possèdent les dits héritages et (voir ?) approuver leurs prééminences et leurs prérogatives et intersignes prétendus par les avouants dans l'église paroissiale de Rosporden aussy non employés aux anciens aveux lesquels seront raiés et ostés et icelluy, rendu conformément à icelluy de l'an 1565 ».

La date de 1565 est pour moi le résultat d'une erreur. Il n'y a pas d'aveu de 1565. C'est à l'aveu de 1575 que s'applique l'arrêt mentionné ci-dessus.

Il y est ajouté le paragraphe suivant :

« Davantage, sont les dits seigneur et dame fondateur en la chapelle de Sainte-Vengu à Locunguff (1), en la paroisse de Tourc'h. »

---

(1) Ces noms ne sont en réalité que les noms primitifs, Guenguff et Locguenguff, transformés successivement par l'usage. Guenguff qui signifie blanche et douce, est la traduction de Candide, nom de la patronne de Scaër. Au commencement du 18e siècle, une femme, originaire de cette paroisse, portait alternativement les noms de Candide et de Guencu sur les registres de la paroisse de Rosporden.

Mais cette mention disparaît dans les aveux suivants, car elle n'était probablement pas fondée. Jusqu'alors, les hauts et puissants seigneurs appartenant aux familles de Poulmic, Pont-l'Abbé, Quélennec s'intéressaient probablement peu à leur petite seigneurie de Coateloret, en Tourc'h, bien qu'elle eut les droits de haute, basse et moyenne justice. C'est seulement au 17e siècle que les Canaber de Klouet en devinrent possesseurs et revendiquèrent les prééminences usurpées par leurs voisins (1).

Renée de la Marche, dame du Chastel-Mesle. — Je n'ai trouvé aucune mention d'Auffray du Chastel qui permit de savoir s'il vécût longtemps après la naissance de son fils Claude (6 juin 1621). Il n'en est pas de même de sa femme, dont le nom figure plusieurs fois sur les registres de la ville de Quimper, à côté des personnages les plus considérables du pays.

Un épisode de la vie du vénérable P. Pierre Quintin (2) nous apprend qu'à une date certainement antérieure à 1629, elle habitait le manoir de Chateaugal. Voici le passage où elle est citée :

« Estant un jour chez Madame de Mesle, en sa maison de Chateaugal, evesché de Quimper, cette vertueuse dame, qui l'honorait singulièrement comme un saint, l'ayant

---

(1) Cf. l'assignation donnée en 1623 par Jean Canaber à François Déréat seigneur du Ster (la rivière), en Tourc'h, pour usurpation de droits et prééminences en l'église paroissiale.

(2) Le vénérable P. Pierre Quintin, de l'ordre des Frères prêcheurs, mort en 1629 appartenait à une famille noble de Kerozar, en Tréguier. Il était né en 1569 et fut d'abord lieutenant d'une compagnie de gendarmes pendant les guerres de religion, puis il entra au noviciat des Jésuites à Toulouse; mais, au bout de quelques mois, il fut forcé, pour raison de santé, de retourner en Bretagne. Comme les Jésuites n'y avaient pas de maison, il prit l'habit des Frères prêcheurs, en 1602, et s'adonna à la prédication dans la Cornouaille avec un zèle vraiment apostolique. Il mourut au mois de juin 1629.

La vie du P. Quintin a été écrite par Guy Autret, cousin-germain de Renée de la Marche.

obligé par importunité de souffrir qu'elle luy ostat le poignet d'une des manches de sa robbe, sous couleur qu'il estoit trop usé et déchiré, pour y en mettre un autre plus honneste, elle garda chèrement ce morceau de vieux drap. Quelque temps après, un sien petit enfant tomba malade jusqu'au point qu'on en espérait plus de vie, ayant déjà perdu la veüe et souffert deux convulsions : la mère désolée se souvint tout à coup du P. Quintin, qui estoit encore vivant et du morceau qu'elle avoit de sa robbe ; elle court promptement à son cabinet pour le prendre et, retournant à son petit agonisant, elle l'applique sur ses yeux offusquez et sur d'autres parties de son corps, disant avec une grande confiance : Mon Dieu, mnnifestez maintenant la sainteté du P. Pierre Quintin, vostre bon serviteur, par les mérites duquel j'implore votre miséricorde et vous demande qu'il vous plaise rendre la vie et la santé à mon enfant. Au mème instant qu'elle proféroit ces paroles, on apperceut en luy un changement extraordinaire ; ses yeux reprirent aussitôt leur aspect naturel, le sentiment luy revint, il prist à l'heure même de la nourriture et se trouva guéry. Ce cas merveilleux et plusieurs autres semblables avoient donné un si beau lustre à sa vertu et à ses mérites, que l'on s'estimait heureux dans une maison qnand il y entrait..... »

Renée de la Marche avait toujours à régler avec son cousin-germain Yves de la Marche les questions en litige depuis l'action engagée par ce dernier, deuxième tuteur de Renée contre Françoise, sa mère, première tutrice. Le compte de tutelle qu'il avait présenté fut contesté, et de nouvelles difficultés se produisirent au sujet des héritages du grand-père Guillaume de la Marche et d'une tante, Jeanne de la Marche, dame de Botperen. Grâce aux ressources de la procédure, règlement de juges, évocation au grand Conseil, etc., la question était encore pendante

en 1637. C'est alors que les plaideurs se décidèrent à charger trois avocats de préparer une transaction impliquant règlement de compte définitif, et c'est dix ans plus tard que « Messire Yves de la Marche, seigneur de Kfors, Lesquiffiou et Penquelec, conseiller du Roy, son lieutenant au siège présidial de Quimper, y demeurant, et dame Renée de la Marche, dame douairière de Mesle, demeurant ordinairement en son manoir de Chateaugal, en Landeleau, s'étant transportés tous deux à Rennes signèrent, le 22 janvier 1647, la transaction définitive, en présence de :

« Messire Louis-Joseph de la Marche, oncle, recteur d'Esquibien ;

« Le procureur de Messire Joseph Le Gouvello :

« Yves-René de Trémic, cousin né de germain ;

« Alexandre Geslin, seigueur de Penanrun ;

« Dame Corentine de Trémic, cousine renouée de germain ;

« Joseph-Marie Le Livec de Toulgoat ;

« Écuyer de Ksauson, seigneur de Goazmelguen ;

« Messire François de la Marche, oncle ;

« François de la Roche, mari de Madeleine de Botmeur, en Berrien ;

« Nicolas de Kmellec, seigneur de Kret, en Loqueffret ;

« Messire Paul-Vincent de Coatanscour, chevalier, marquis dudit lieu et de Kjan, demeurant en son château de Kjan, paroisse de Saint-Vougay, évêché de Léon ;

« N. de Calan, le fils, mari de dame Anne-Suzanne Mahé de Kmorvan ;

« Jean-René Huon, chevalier, seigneur de Lesguern ;

« Alain du Parc, seigneur de Lesgouet «

Voici, entre autres, trois actes qui font mention de Renée de la Marche et que j'ai pensé intéressant de reproduire :

Le 13 juillet 1631. Les registres de la paroisse de Saint-Mathieu contiennent l'acte de baptême de Claude, fils de Jacques de Kguen et de dame de Rosily, seigneur et dame

de Knisy, Silguy, etc. Le parrain est « noble et puissant Messire Claude Visdelou, seigneur de Bnenassis, la Goubelaye, Pratanrous, etc., conseiller du Roy et président au présidial de Quimper ; la marraine, noble et puissante dame Renée de la Marche, dame du Mesle, Kangal et propriétaire de la Rospordenie (*sic*), Kminihy, la Marche, etc. L'acte n'est signé que par Cl. de Visdelou et Renée de la Marche. »

Le 18 novembre 1658 sur les registres de la paroisse de Saint-Mathieu se trouve un acte de baptême fait par monseigneur François Visdelou. Il s'agissait de la fille de Messire François l'Honoré et de dame Pegasse, seigneur et dame de Kanbiquet, Les parrain et marraine, étaient « Marc-Anthoine Le Pape, seigneur du Bois dela Haye et damoiselle Françoise Lecanau, dame du Plessis-Pegasse. Cet acte est signé : Marc-Anthoine Le Pape, Françoise Lecanau, Olivier Salou, François-Marie du Boisguehenneuc, Ursule l'Honoré, Renée de la Marche, N. l'Honoré, Jean Leflo, de Tremic, Jean Stangier, Hervé, Moreau, René Salou, François Visdelou, évêque de Madaure, coadjuteur de Cornouaille † Germain l'Honoré, Jacques l'Honoré, prêtre.

Le 6 juillet 1659, dame Renée de la Marche, marquise douairière de Mesle, figure sur le registre de Saint-Julien de Quimper comme marraine de Louis-René de la Marche, fils de Messire Yves de la Marche, chef de nom et d'armes, seigneur de Kfors, de Lesquiffiou, conseiller du Roy, son lieutenant particulier civil et criminel au siège de Quimper (et de Jeanne Frollo). « Le baptême fut administré dans l'église cathédrale de Cornouaille par Messire Eusèbe de Coniac, seigneur prieur de Gahard, grand archidiacre et chanoine de l'église cathédrale de Quimper, en présence du parrain, Louis Frollo, écuyer conseiller du Roy, son garde scel au présidial ; de Marie Billoart, de Marie Bougeaut, d'Hervé Moreau de Kgazen, de François de Ksulgar, de Guy Frollo, d'Yves-René de la Marche et L. Dareaut, recteur.

A cette dernière date, Renée de la Marche devait avoir près de 80 ans Elle avait fait l'abandon de ses biens à son fils Claude du Chastel, et vivait à Quimper très considérée, sous le nom de marquise douairière de Mesle.

La date de sa mort n'est pas connue.

Claude du Chastel, marquis de Mesle (1). — Claude du Chastel Mesle, dit le marquis du Chastel, né le 6 juin 1621, eut une existence très orageuse, et ce qui en est connu ferait désirer d'en connaître plus complètement les détails.

L'ancienneté de sa famille et une très grande fortune permettait d'espérer pour lui un avenir brillant ; en effet, deux fois il put s'allier aux plus nobles familles de Bretagne.

Il était très jeune encore quand un mariage avait été projeté pour lui avec Mauricette de Plœuc (M^lle^ de Tymeur), dont les parents étaient Messire Sébastien de Plœuc, seigneur de Tymeur, et Marie de Rieux. La non-exécution de ce projet, dont nous ignorons la cause, laissa subsister entre les deux familles un levain d'hostilité qui eut des suites funestes.

Les jeunes gens se marièrent chacun de son côté Claude du Chastel épousa, le 10 octobre 1639 (à 18 ans), Sainte Budes (2), dame de Kmoguer et du Restmeur, nièce du maréchal de Guébriant. De son côté, M^lle^ de Tymeur épousa, en 1644, Donatien de Maillé, marquis de Carman.

Le mariage de Claude du Chastel ne fut pas heureux. Guy Autret, cousin-germain de sa mère, recevant une lettre de

---

(1) Il était qualifié « marquis du Chastel et de Mesle, de la Garnache et de Goulaine, comte de Beauvoir-sur-Mer, vicomte de St-Nazaire, baron de Gouarlot, seigneur de Chateaugal, Rosquijeau, Landreverzec, du Quelennec, du Kergoat, de Glomel, du Granec, de Kerminihy, de la Marche, de Bodriec etc.

(2) Les armes de la famille Budes sont d'argent au pin de sinople fruité d'or, chargé d'un épervier de même, accosté de deux fleurs de lys de gueules.

son neveu qui lui annonçait que sa femme était grosse, écrit « qu'il en éprouve une joie indicible, tenant à grand honneur d'avoir par ce moyen un neveu qui est au même degré parent de Monsieur le maréchal de Guébriant ». La vanité si naïvement exprimée par Guy Autret ne fut pas satisfaite, car la nouvelle était fausse (1).

Le ménage fut bientôt complètement désuni et la maréchale de Guébriant ne réussit pas à rapprocher les époux. Guy Autret reconnaît qu'il n'y a rien à faire qu'à dissoudre le mariage, en présence de la haine que la femme éprouve pour son mari que, dit-il, « elle accuse, à mon avis, sans « sujet, de n'être pas assez *mauvais jousteur* (2). » Le mariage fut annulé au mois de mars 1646, par sentence contradictoire de l'Official de Cornouaille, et confirmée par arrêt.

Deux ans plus tard, Sainte Budes était remariée à Anzeré, seigneur de Courvaudon, conseiller au Parlement de Rouen, et Guy Autret partait de Lezergué avec son neveu Claude du Chastel, pour prendre des renseignements sur place au sujet d'un projet de mariage de ce dernier avec Yolande de Goulaine (3).

Dans une lettre du 21 octobre 1647, le pauvre Guy Autret raconte ses tribulations :

« Messire Claude, marquis du Chastel et de Mesle, me vint enlever de Lezergué et me mena à Rennes, à Nantes et à Goulaine tretter de son mariage avecque dame

---

(1) Dans cette même lettre, il félicite à l'avance Messire de Guébriant de sa nomination au rang de Maréchal, qui n'eut lieu que quelques jours plus tard. La très intéressante publication de M. le comte de Rosmorduc m'a fait connaître plusieurs lettres de Guy Autret qui avaient échappé à mes recherches.

(2) D'après une note trouvée à la Bibliothèque nationale, il résulterait que sa femme l'avait fait déclarer impuissant.

(3) La famille de Goulaine, de Goulaine, diocèse de Nantes est une des plus anciennes et des plus illustres de Bretagne. Ses armes sont partie d'Angleterre et de France.

Yolande de Goulaine, fille aisnée de Gabriel, marquis de Goulaine et de Claude Lecornulier. Nous avons trouvé tant de longueur et d'obstacle à ce mariage, que nous y avons employé près de deux mois de temps, le premier mariage du dit du Chastel avec dame Sainte Budes à présent dame de Courvaudon ayant obligé les parties à rechercher une infinité de précautions pour la sureté de celui cy. Pendant ce temps, il a fallu visiter les parents de la maîtresse dans le Poëtou et l'Aniou, où j'ai voyagé pendant trois sepmaines ».

Le mariage eut lieu le 29 septembre 1647. Yolande de Goulaine prit rapidement un grand empire sur son mari, beaucoup trop faible vis-à-vis d'elle, et le pauvre Guy Autret put voir, avant de mourir, combien avaient été insuffisantes toutes les précautions prises par lui pour assurer le bonheur de son neveu.

Avant d'entreprendre le récit des mésaventures survenues à Claude du Chastel dans son intérieur, il y a lieu de raconter son duel avec Donatien de Maillé, marquis de Carman, dont l'issue fut singulièrement tragique. La querelle se produisit au sujet d'une mouvance de fieff sur un village dépendant du marquisat de Tymeur et voisin des terres du marquis du Chastel. Cette querelle fut peut-être bien envenimée par une sorte de rivalité rétrospective, car le marquis de Carman était le mari de Mauricette de Plœuc, qui avait été pour ainsi dire fiancée à Claude du Chastel. Ce dernier appuyait sa réclamation sur de « bons papiers », Maillé lui répondit grossièrement « de s'en t. .. le c. .. ». Ils s'injurièrent ; du Chastel défia son adversaire et un duel s'ensuivit. Les deux adversaires, accompagnés chacun de deux témoins, se rencontrèrent le 22 mars 1652, auprès du bourg de Berrien (1).

---

(1) A 6 kilomètres au nord du Huelgoat.

Claude du Chastel avait avec lui Gabriel de Bouvans (1) et Jan de Mescam (2). Les témoins de Maillé étaient Jean Le Borgne (3) et le seigneur de Kerincu.

Suivant une ancienne coutume, dont je ne connais pas d'exemple plus récent, les quatre témoins prirent part au combat, et il s'engagea un triple duel entre ces six gentilshommes.

Dès le premier moment, Bouvans désarme Kerincu et lui fait demander la vie. Kerincu refuse, et pendant la discussion trouve moyen de ramasser son épée et de fondre par derrière sur Bouvans, qui allait au secours de Mescam. Mais il manque son coup et Bouvans, se retournant, le met en fuite, le poursuit et le tue d'un grand coup d'épée dans le dos.

Mescam était blessé par Le Borgne, il riposte et blesse à son tour son adversaire si grièvement que ce dernier mourut au bout de deux jours.

Cependant les deux marquis continuaient le combat ; mais Maillé, qui avait reçu un grand coup d'épée au côté et perdait beaucoup de sang, fut bientôt forcé de rendre son épée. Bien qu'il eut été immédiatement soigné par le valet de chambre de Claude du Chastel, qui était chirurgien, il ne tarda pas à succomber aux suites de sa blessure.

Ainsi, par la mort des trois adversaires de Claude du Chastel, finit ce duel qui eut un grand retentissement en Bretagne.

Les parents des trois victimes protestèrent énergiquement, disant que Bouvans avait agi contrairement à toutes les règles du duel, qu'il était un véritable assasin et devait être fusillé et qu'on pouvait tomber sur lui « en armée ».

J'ignore quelle suite a pu être donnée à ces plaintes ;

---

(1) Bouvans, seigneur du Bois de la Roche, en Commana, de Keradenec.
(2) Mescam, seigneur de Mescam en Lannilis, du Stangier
(3) Le Borgne de Kermorvan, en Plougasnou, seigneur des Salles.

l'affaire a dû être étouffée probablement par le crédit du duc de Rohan, dont Claude du Chastel avait suivi le parti. En tous cas, il ne fut pas sérieusement inquiété.

Richelieu était mort, et dans la période des troubles de la Fronde le gouvernement royal avait peu de loisirs pour s'occuper des duels entre particuliers. Moins heureux que lui, son cousin François de Rosmadec, comte des Chapelles, avait été exécuté le 21 juin 1627, en place de Grève, pour s'être battu en duel à Paris, place Royale, en plein jour, le 12 mai 1627. Il était le second de François de Montmorency, comte de Boutteville, qui fut exécuté également.

Le second mariage de Claude du Chastel ne fut pas heureux, bien qu'il fût de sa part un mariage d'inclination. Il avait un million de biens en fonds de terre et prit pour ainsi dire sa femme « toute nue ». Les parents de la mariée avaient bien promis une dot de 20,000 écus, mais ils ne la payèrent jamais, car leur fortune était grevée de plus de 300,000 livres de dettes que leur gendre paya par la suite.

Claude fut assez longtemps sous le charme de sa femme, et plus tard, quand on l'accusa de magie, il disait d'elle « qu'elle était la magicienne qui l'avait ensorcelé ». Le fait est qu'avec peu de jugement il se désintéressa complètement de ses affaires, en donnant à sa femme une procuration générale pour les gérer.

Cela ne suffit pas à Yolande de Goulaine, qui avait entrepris d'éloigner Claude de sa famille, en lui faisant vendre successivement tous ses biens de Basse-Bretagne et transporter sa fortune dans le pays dont elle était originaire. Toutes ces négociations se faisaient sans qu'il intervint lui-même autrement que pour donner sa procuration à sa femme ou à quelqu'un de ses parents qu'elle désignait.

En décembre 1652, Guy Autret dut se transporter à Rosporden où « dame Yolande de Goulaine, munie des procurations de son mari et de sa belle-mère, dame Renée,

douairière de Mesle, vendit les tenues de Chateaugal, le Granec, les Isles-Crapado pour 250,000 livres, et la terre de Quélennec pour 50,000 livres, à Messire Jean du Chastel, « seigneur de Coatengarz, chef de nom et d'armes du « Chastel ».

La vente des biens de Bretagne avait produit, en 1652, 450,000 livres, qui furent employés jusqu'à coucurrence de 350,000 livres à l'achat de la baronnie d'Ancenis, appartenant à César de Vendôme, duc de Mercœur et de Penthièvre et à Françoise de Lorraine, son épouse. Yolande se réservait le surplus pour payer quelques dettes de famille, mais la baronnie d'Ancenis fut reprise par le vendeur, en vertu d'une clause de réméré, et la marquise du Chastel fit alors, en 1653, acheter, toujours avec une procuration de son mari, les terres de la Garnache et de Beauvoir-sur-Mer, pour la somme de 393,000 livres. Comme les 350,000 liv. provenant de la vente d'Ancenis avaient été en partie encore employés au payement de dettes de la famille de Goulaine, elle fut obligée, pour payer cette acquisition, de faire contracter à son mari, en 1654, un emprunt de 130,000 liv.

En août 1656, eut lieu la vente de la terre de Ḳminihy, qui était une propriété de Renée de la Marche, abandonnée par elle précédemment à son fils.

En 1658, nouvelle vente de Mesle, Glomel et Moëllien, à Messire Gille-Jacques de Ḳvillio. La même année, la marquise, au moyen d'une procuration donnée à un de ses oncles par du Chastel, fait acheter à son mari, par démission, tous les biens dépendant de la terre de Goulaine, à la condition qu'il en paye les dettes, dont le chiffre était fort élevé, et qu'il accepte différentes clauses contre lesquelles du Chastel protesta plus tard, comme trop onéreuses, savoir :

1° Le paiement d'une somme de 12,000 livres comptant ;

2° L'engagement de bailler, pour la dot de la cadette de la

maison de Goulaine, une somme de 100,000 livres, dont il paya effectivement 60,000 livres ; (1)

3° Le paiement de toutes les dettes de la maison de Goulaine, montant à 300,000 livres ;

4° Une pension de 12,000 livres au seigneur et dame de Goulaine, ses père et mère.

En 1660, eut lieu la vente de la vicomté de Saint-Nazaire, à Messire Jean-Urbain de Carné ; enfin, en 1664, Mme du Chastel, non contente des avantages que lui avait faits précédemment son mari (d'après lui 500,000 livres environ), chercha à obtenir la démission générale de tous ses biens ; mais Claude, qui jusqu'alors avait toujours fini par céder aux exigences de sa femme, en présence de cette nouvelle exigence, pour la première fois de sa vie, ne voulut pas y consentir. Aussi, à partir de ce refus l'inimitié de Mme du Chastel se déclara ouvertement. Elle quitta son mari, et, tout en continuant de toucher les revenus de ses biens, refusa de revenir avec lui.

Toutefois, en 1666, dissimulant son ressentiment, elle se rapproche de lui et se fait donner une procuration encore plus étendue pour l'administration de ses biens pendant son absence (2), procuration qu'elle fît proroger en 1668 par la cour de Rennes et dont elle se servit abusivement, d'après son mari, pour faire toute sorte de dégradations et notamment pour vendre les bois de la forêt de Bodriec.

Enfin, alléguant probablement de très graves reproches

---

(1) Anne de Goulaine épousa en premières noces Sébastien de Rosmadec, en secondes noces N. de Francheville et mourut jeune, laissant une fille, Jeanne-Geneviève de Rosmadec qui hérita de Goulaine après la mort de sa tante Yolande. Anne avait encore un frère Louis jésuite et deux sœurs Marie et Charlotte religieuses, dont il n'est pas fait mention dans cet arrangement de famille.

(2) Claude du Chastel habitait en ce moment à Paris, ne voulant pas, ou ne pouvant pas, revenir à Goulaine.

contre son mari absent, elle obtient, le 30 mai 1670, du Chastelet de Paris un jugement par forclusion, prononçant la séparation de biens. Les termes n'en sont pas connus, mais ils devaient être complètement à son avantage, d'après une pièce retrouvée à la Bibliothèque nationale, seul débris de la procédure par laquelle le marquis du Chastel, revenu en France, en appelait de ce jugement pris par défaut contre lui pendant une absence qu'il déclarait avoir fait pour le service du Roy. Il s'en expliquera, dit-il, en temps et lieux en pleine chambre.

Dans cette pièce, mémoire fort détaillé, du Chastel, par la bouche de son procureur, proteste contre les accusations de toutes natures portées contre lui : dissipation de biens, bigamie, polygamie, magie, etc., et il reproche à sa femme de n'être pas venu le voir pendant qu'il était à la Bastille. Au lieu de solliciter sa liberté, elle a préféré les délices de la province et faisait des railleries publiques de sa détention. Elle eut la dureté de le réduire à la plus grande misère, l'abandonnant sans ressources et, bien qu'il n'y eut pas séparation de corps, lui refusant l'accès du château de Goulaine, dans lequel elle s'était fortifiée, bien plus, détournant même de le faire, ceux qui pourraient l'assister. N'a-t-elle même pas été jusqu'à chercher à le faire assassiner par son écuyer (1). L'accusation de magie dit-il repose sur ce qu'il aurait fait la copie de quelques formules magiques ; mais il ne l'a fait que par simple curiosité, sans avoir aucune connaissance de ces choses, et il n'a jamais été inquiété à ce sujet. La dot de 20,000 livres de M^me^ du Chastel est intacte et, d'après la coutume de Bretagne, elle n'a pas droit au demi-douaire, par le fait qu'elle a quitté son mari.

Après avoir repoussé toutes les accusations de sa femme,

---

(1) Le procureur fait à cette occasion une citation : *Dotatac mactant et malo et damno viros.*

du Chastel demande à la cour d'autoriser une information sur place pour lui permettre d'établir les faits qu'il allègue et de prescrire à la marquise du Chastel de rendre à son mari tous les titres de propriété qu'elle détient, titres sans lesquels il lui est impossible d'établir le chiffre de sa demande.

Dans cet abrégé de la requête, j'ai atténué les accusations portées contre Yolande de Goulaine, tentative d'assassinat, d'empoisonnement, etc. Il aurait été intéressant de savoir ce que la marquise répondit à son mari ; mais je n'ai rien pu trouver à ce sujet dans les archives de Paris et de Nantes que j'ai consultées, et M. le marquis de Goulaine m'a répondu que toutes les archives particulières de sa famille avaient disparu pendant la Révolution.

Je n'ai pu davantage trouver dans les archives du Chastelet la trace du jugement qui a dû intervenir, car la séparation de biens a été certainement prononcée. La liquidation dut être longue et difficile, par suite des procès qui se multiplièrent et dont quelques incidents sont seuls connus.

La vicomté de Saint-Nazaire avait été prédédemment vendue à Urbain de Carné.

La terre de la Garnache fut adjugée, en 1675, à Pierre de Gondi, duc de Retz, moyennant 220,000 livres, chiffre contre lequel les créanciers du marquis du Chastel protestèrent, prétendant que cette terre valait plus de 400,000 livres ; elle avait été achetée 393,000 livres en 1653.

Claude du Chastel rentra en possession d'une partie de ses biens de Basse-Bretagne, possession bien précaire, car ses créanciers avaient obtenu la mise en vente de Missirien, Bodriec, La Marche, Rosquijeau et Quillymilin. Claude fit appel ; d'autre part, sa femme avait fait opposition sur les sommes à provenir de cette vente qui produisit 46,000 livres sur une mise à prix de 38,000. Il vécut encore quelques années, ruiné et probablement harcelé par ses créanciers

qui n'avaient pas encore complètement désarmé plusieurs années plus tard (1).

D'après la Biographie générale, le marquis serait mort à Port-Louis en 1668. Cette date doit être rectifiée. Voici la copie de son acte de décès :

« Le vingt-deuxième jour d'octobre mil six cent quatre-vingt huit a été enterré dans le chœur de l'église Notre-Dame (de Port-Louis), le corps de Messire Claude du Châtel, chevalier marquis du Châtel, de la Garnache, etc , âgé d'environ soixante-huit ans ».

La marquise du Chastel, comme femme séparée de biens de Claude , marquis du Chastel, fournit en 1680-1681, la déclaration exigée pour la Réformation du domaine royal pour le marquisat de Goulaine, paroisses de haute et basse Goulaine, dont elle était devenue propriétaire comme fille unique et héritière de son père Gabriel de Goulaine, seigneur du Faouët, etc., et de Claude Le Cornulier.

Elle mourut le 1er juillet 1696, à l'âge de 70 ans, après avoir le 25 mai précédent fait une fondation en faveur de la paroisse de haute Goulaine, consistant en une somme en principal de 7,182 livres placée sur les Etats de Bretagne (2).

J'aurais maintenant pu terminer l'histoire du marquis et de la marquise du Chastel, si je n'avais voulu savoir quelle était cette mission dont Claude s'était prévalu pour justifier son absence. Il avait été réellement incarcéré à la Bastille, le 16 août 1670, *pour intrigues diplomatiques;* les aventures qui l'y ont conduit sont réellement bien extraordinaires.

---

(1) Un arrêt du Parlement de Paris, du 16 janvier 1677, avait homologué la convention intervenue entre les créanciers du marquis du Chastel, et le directeur desdits créanciers poursuivant contre lesdits.

(2) Elle fut enterrée à Paris en l'église Saint-Germain l'Auxerrois. Son épitaphe, qui a disparu, était placée au 2e pilier du milieu des bas côtés du chœur, à droite.

Claude du Chastel en Italie et à la Bastille. — Depuis que deux princesses de la famille de Médicis étaient montées sur le trône de France, on rencontrait à Paris, dans tous les rangs de la société, de nombreux Italiens venus pour y chercher fortune, et souvent peu scrupuleux sur le choix des moyens à employer.

Un abbé Cermelly, né à Alexandrie, dans le Milanais, vers 1630, vint à Paris en 1664 ou 1665, à un moment où la reine-mère, Anne d'Autriche, était gravement malade, d'un cancer disait-on. Cernelly se présenta comme porteur d'un remède qui devait assurer la guérison de la reine, et parvint à se faire admettre auprès d'elle; il lui donna ses soins, elle n'en mourût pas moins le 20 janvier 1666. Malgré tout, Cermelly, qui devait avoir de puissants protecteurs, trouva le moyen de se faire nommer secrétaire et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy. Plus tard, ce qui est encore plus étonnant, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, qui était une des plus considérables de France.

Sans occupation précise à Paris, Cermelly s'occupait, en 1666-1667, d'intrigues ayant pour but, de procurer de grands avantages à la France en lui assurant la place d'Alexandrie. Les habitants étaient, d'après lui, prêts à se soulever contre la domination du roy d'Espagne, duc de Milan, avec qui Louis XIV était alors en rivalité. Cermelly était en même temps l'agent du marquis de Carretto, qui voulait mettre sous la protection de la France ses domaines qui, situés dans le sud de Montferrat, étaient continuellement menacés par ses voisins, le roi d'Espagne duc de Milan, le duc de Savoie et la République de Gênes.

Ces intrigues n'avaient pu aboutir, quand il rencontra à Paris à l'hostellerie de Béthune, où ils habitaient tous deux, du Chastel qui, « malade de la goutte, faisait toujours bon feu dans sa chambre, ce qui lui attirait la société de toutes sortes de personnes. « Cermelly, qui était un de ses habitués,

guérit du Chastel, et c'est ainsi qu'ils se lièrent ensemble.

Après la mort de la reine, ils étaient allés tous deux jeter de l'eau bénite sur le cercueil, quand Cermelly, reconnu par un huissier, fut dénoncé par lui au peuple comme ayant tué la reine et eut été infailliblement jeté par la fenêtre sans l'intervention de du Chastel. Leurs relations devinrent alors plus intimes, et Cermelly, jugeant que le marquis était l'homme dont il avait besoin pour faire réussir ses intrigues, lui fit part de ses projets, protestant « qu'il n'avait d'autre but que d'assurer au roi de grands avantages, entre autres la possession de la ville d'Alexandrie. » En invoquant cette considération, *Service du Roy*, il obtint cette fois et put toujours obtenir le concours de du Chastel, même pour les démarches les plus inconsidérées.

A une première ouverture, ce dernier avait seulement répondu que c'était « une affaire qu'il ne fallait pas négliger ». Sur de nouvelles instances, il se rend à Turin, pendant que Cermelly, après avoir poussé jusqu'à Alexandrie, vient lui rendre compte de ses démarches et rapporte une *députation signée des intéressés* (1). Ils reviennent ensemble à Paris, la députation fut remise au Roy qui répondit « en ajournant à un autre temps et remerciant les intéressés ».

Cermelly ne se tient pas pour battu et, insistant alors surtout sur les avantages pour le Roy de prendre pied dans le marquisat de Carretto, il s'abouche avec un nommé Duprat, valet de chambre du Roy, qui sert d'intermédiaire pour introduire du Chastel en présence de Louis XIV. A une première demande d'audience, on lui répond simplement de faire ses propositions par écrit ; mais du Chastel déclare qu'il ne peut et ne veut parler qu'à Sa Majesté elle-même, et il insiste tellement qu'une audience lui est enfin accor-

---

(1) Le mot « députation » est évidemment mis ici dans le sens « déclaration ».

dée à Vincennes. « Il est reçu par le Roy dans la chambre du Conseil, où il n'y avait que Monsieur (1), et MM. Letellier, de Lyonne et Colbert. Le Roy lui fait l'honneur de lui dire que c'était une mission bien périlleuse et qu'il prit bien garde à sa personne ; qu'il ne croyait pas nécessaire qu'il y allât, mais que cela pouvait se négocier par lettres ».

Du Chastel répondit que les intéressés ne le désiraient pas, et finit par obtenir une lettre de cachet, en date du 22 janvier 1668, servant à l'accréditer pour cette mission, avec la recommandation « pourvu que cela soit sans éclat (2) ».

Il est nécessaire de connaître les termes exacts de cette lettre de cachet. En voici la teneur :

« Le Roy donne pouvoir par la présente signée de sa main au seigneur marquis du Chastel d'écouter toutes les propositions qui lui pourront être faites, soit par les communautés entières ou par les particuliers de la noblesse ou du peuple des villes et places du duché de Milan, dans la vue de se tirer de l'oppression insupportable de la domination espagnole, sous laquelle ils gémissent depuis si longtemps, et, sur le compte que ledit marquis du Chastel rendra à Sa Majesté desdites propositions, elle luy fera savoir ses intentions sur les traités que pourra conclure avec lesdites communautés ou particuliers dudit duché de Milan, en foy de quoy Sa Majesté a signé la présente de sa main et y a fait apposer le scel de son secret.

« Fait à Paris, le 22 janvier 1668.

« Signé : *LOUIS.*

« Contresigné : DE LYONNE. »

---

(1) Le duc d'Orléans.

(2) Malgré les succès que le Roy venait d'obtenir dans la guerre qu'il soutenait contre la Hollande, la Suède et l'Angleterre, il était tenu à beaucoup de réserve vis-à-vis de l'Espagne, qui occupait les Pays-Bas et le Milanais.

On voit que la mission consistait seulement à prendre des renseignements et à rendre compte au Roy des propositions qui seraient faites. Il n'est question que du duché de Milan et point du marquisat de Caretto, bien que plus tard Cermelly ait cherché à équivoquer sur les termes de la lettre de cachet.

Cermelly part presqu'immédiatement pour l'Italie, laissant à Paris du Chastel, qu'il presse vainement de venir le rejoindre et qui, pendant trois ou quatre mois, invoque pour ne pas partir son état de santé, suite d'une attaque d'apoplexie et de plus son manque d'argent. Il se décide enfin, raconte Cermelly, à envoyer à Lyon, en avant, avec ses chevaux son écuyer de cuisine Dumas et une demoiselle « qu'il « disait être sa fille et qu'il fit habiller en homme ». Mais il n'arrive toujours pas et il écrit même à Cermelly en lui conseillant « de prendre un logis plutôt que de demeurer dans « une hôtellerie où la dépense est trop grande. »

Là-dessus Cermelly, craignant de laisser échapper quelque occasion favorable, part pour Venise, proposant à la demoiselle de le suivre. Elle refuse, et on n'entend plus parler d'elle. Au contraire Dumas consent à partir sur la vue d'une fausse lettre que Cermelly disait avoir reçue de du Chastel, pour obliger Dumas à le suivre; mais bientôt Cermelly s'aperçoit que c'est un témoin gênant qui déjà le soupçonne de s'être emparé des effets de son maître, et dès lors, il cherche à s'en débarrasser par n'importe quel moyen. Ils étaient descendus à l'auberge de Notre-Dame à Saint-Pierre d'Arena, près Gênes, quand un liégeois, nommé du Buisson, valet au service de Cermelly, vint « soupirant et tremblant » prévenir Dumas qu'une mort inévitable l'attendait, et il raconte la scène suivante. Cermelly se chargeait de tout et dans ce but avait fait prendre les pistolets et le mousqueton qui étaient dans la chambre de Dumas, il avait fait sur ces armes plusieurs signes de croix et continué « par des paroles à charmer ». Il mit alors les armes aux mains de

Dujardin et le fit tirer trois fois sans qu'elles prissent feu. Un nouvel essai répété trois fois donna le même résultat « ce qui se passa très bien suivant l'intention de Cermelly ».

Dumas, lui-même, qui avait retrouvé ses pistolets, les tira trois fois sans leur faire prendre feu. Il fallut qu'il les déchargeât et les rechargeât pour rompre le charme... Ils partirent tous ensemble, mais au bout de quelques jours, à la traversée des Apennins, Cermelly fit brusquement attaquer Dumas par ses serviteurs, Ce dernier, qui était sur ses gardes commence, par charger les deux valets qui se sauvent, puis, se retourne contre Cermelly, qui avait son pistolet à la main, mais qui, en présence de l'attitude résolue de son adversaire, s'enfuit « à course de chevaux ». Dumas le poursuit, l'atteint et le force à demander grâce, en tournant la tête et en mettant son pistolet dans le fourreau. Cermelly, furieux, s'en prend aux deux laquais, et il veut les tuer ; mais l'instinct de la conservation l'emporte, il se calme et par la crainte des bandits, ces quatre personnes continuent ensemble leur route, prennent à Bologne une trompette (?) et arrivés à Venise s'installent dans un hôtel voisin de la place Saint-Marc

Dumas, étant entré dans la chambre de Cermelly, avait acquis la certitude du pillage de la cassette de son maître, et apprenant que Cermelly avait un jour de foire à Padoue vendu 18 pistoles le cheval d'Espagne de du Chastel, il se décide, accompagné par plusieurs officiers de l'armée de Candie, à appeler Cermelly devant « le juge des volleries où on conduit les voleurs ». Mais le juge Giustiniani était le frère de l'ambassadeur de la Sérénissime République près le Roy de France, et Cermelly put facilement lui faire croire que lui seul avait les ordres du Roy, et que tout ce qui venait de du Chastel ou des Français était faux. Il n'y eut pas de jugement : mais le juge vînt retrouver Dumas au palais de Saint-Marc, le réprimanda et, malgré ses protes-

tations, l'invita à cesser ses attaques contre un homme qui était porteur des ordres du Roy. Puis, Giustiniani lui rapporta le propos suivant de Cermelly, « qu'il mangerait son cœur, qu'il ne fit assassiner Dumas », et il crut devoir le conduire dans sa propre gondole jusqu'à son domicile chez la signora Camilla Muscardina. Au lieu d'y rester un mois, comme Guistiniani le lui demandait, Dumas jugea prudent d'accepter les offres de Juste Vaneys, marchand flamand, qui le fit sauver de nuit et le garda dans sa maison de campagne ; au bout de quatre jours Dumas put repartir pour Rome où il comptait retrouver son maître. A Venise, tout le monde le croyait mort.

Pendant ces retards, les événements avaient marché, et les pourparlers engagés entre les puissances belligérantes avaient abouti au traité de paix d'Aix-la-Chapelle (2 mai 1668). Toute entreprise des Français sur Alexandrie devait donc être forcément abandonnée, et Lyonne écrit à un de ses secrétaires, le s[r] Berthemet, d'aviser du Chastel que la paix est faite et de cesser les négociations. Du Chastel, encore convalescent, reçoit froidement cet avis, et demande que la lettre de Lyonne lui soit remise, ce que Berthemet refuse. Plus tard il profitera de ce refus pour dire qu'il ne lui était pas défendu expressément d'aller eu Italie, et que, du reste, il n'avait pas pris d'engagement à cet effet. Il répond encore à Berthemet « qu'il faut écrire directement à Cermelly parce que lui, on ne le croirait pas ».

Lyonne n'y avait pas manqué, et Cermelly ne put le nier, mais, s'il n'avait plus à intriguer au sujet de la ville d'Alexandrie, il lui restait la question du marquisat de Caretto. Aussi, ayant bien vu le parti qu'il pouvait tirer du marquis du Chastel, il s'était empressé de lui écrire de ne pas renoncer à son voyage en Italie, de venir quand même, qu'il y avait encore beaucoup de négociations à faire dans l'intérêt du Roy. Cette lettre très pressante, confiée aux soins du

marquis Giustiniani, ambassadeur de Venise près du Roy, est remise par un valet de l'ambassade à du Chastel dans l'hôtel où il se trouvait, rue de la Verrerie. Du Chastel se décide enfin à partir ; plus tard il donnera pour excuse que, en agissant contrairement aux ordres de M. de Lyonne, il ne croyait pas méconnaître les ordres de la cour, « parce qu'il n'y a pas été élevé, n'ayant pas bougé de la province. . S'il a failli, c'est par excès de zèle pour le service de Sa Majesté ».

Quelques explications au sujet de ce marquisat de Caretto sont maintenant nécessaires.

Les Caretto étaient les représentants d'une très ancienne famille, qui possédaient dans le sud du Montferrat des fiefs considérables, relevant de l'Empire directement et émettant des prétentions sur plusieurs villes du littoral qui leur avaient été enlevées, disaient-ils, par la République de Gênes. Resserrés entre les Etats de cette République, du duché de Milan et des ducs de Savoie, leur indépendance était toujours menacée et, suivant les circonstances, ils s'alliaient successivement à l'un ou à l'autre de leurs voisins. Quelquefois, ils cherchaient un appui auprès des rois de France ; un Caretto, dit le cardinal de Final, fut archevêque, duc de Reims, sous Louis XII. Alphonse, qui suivait le parti de l'empereur Ferdinand Ier, fut rétabli par lui dans ses Etats et confirmé dans ses anciens titres de marquis de Savone, Clavezana et Final, prince du Saint-Empire et son vicaire perpétuel en Italie. Au commencement du XVIIe siècle, le dernier représentant de cette illustre famille vît ses Etats envahis par les Espagnols et mourut en exil. Cinquante ans plus tard, il y avait encore un marquis de Caretto : c'était un aventurier, François Cevoli, fils naturel d'un carme, qui était parvenu, je ne sais comment, à épouser en 1627 l'héritière de Frédéric de Caretto et à entrer en possession du marquisat.

En 1666, Cermelly était auprès de Louis XIV, l'agent de ce vieux marquis de Caretto qui, tout en recherchant pendant la guerre la protection de la France contre les manœuvres du duc de Savoie, écrivait en même temps à l'Empereur qu'il n'avait le dessein, ni de vendre ses terres, ni de secouer le joug de l'Empire. Cependant, il laissait faire Cermelly, d'accord avec trois de ses fils (1) que nous retrouverons plus tard sous les noms de marquis de Gorzegno, marquis de Spini et d'abbé de Gorzegno, agissant de concert sur l'esprit faible du marquis du Chastel.

Après avoir reçu la lettre qui l'appelait avec instance, en l'Italie, du Chastel se décide à partir accompagné de son aumônier ; il quitte Paris et, en arrivant à Lyon, découvre qu'au moyen d'une fausse déclaration Cermelly s'est fait remettre son coffre par le banquier chez qui il était déposé, l'a fait porter à son domicile, ouvrir de force et qu'il a enlevé beaucoup de documents et de choses précieuses. Du Chastel en donne l'énumération suivante :

« Dans ce coffre, il y avait quantité de lettres secrètes et importantes, dont Cermelly se sert comme écrites de sa main Il a enlevé la toilette, qui était fort riche et de grand prix, comme linge à barbe, toilette de point de Paris du plus beau, cinq collets de point de Venise avec les manchettes, chemises d'ollande, dentelles, mouchoirs, leinceuils, peigtons (?), houssets (?) et toutes sortes d'autres linges nécessaires audit marquis, desquels les valets de chambre ont l'inventaire, une cravate de taffetas noir avec dentelle de Milan à double rang, un manchon de loutre avec son anneau d'argent qui avait coûté trois livres, un baudrier couleur de musc garni de boucles en filigramme de vermeille, deux écharpes de taffetas blanc avec franges d'or, une autre couleur cerise, 230 pistoles d'Espagne, une boîte avec le portrait

(1) Il avait eu dix-sept enfants.

de la marquise du Chastel, sa femme, avec des médailles antiques et des monnaies d'or et d'argent des anciens souverains rois d'Espagne de l'an de Christ 733, tous de la tige ancienne des anciens seigneurs marquis du Chastel de Termy (?), sortis de la royale maison des anciens roys de Bourgogne environ l'an 14 de Salut (?) avec les monnaies or et argent fabriquées de ce temps-là, de plus une montre d'or de quarante pistoles sonnantes, une quantité de bijoux de grande valeur et entre autres des raretés que le dit seigneur marquis conservait pour faire présent à Sa Majesté ».

Du Chastel ayant reconnu que Cermelly, avait mis consciencieusement sa garde-robe au pillage, voyant dès lors qu'il n'avait plus rien à faire à Lyon, continue son voyage et part avec ses domestiques et ses quatre chevaux. Il s'embarque à Marseille sur la galère *Thérèse*, commandée par M. de la Brossardière, relâche à Gênes, où M. de Sévérac, lieutenant de la galère, est insulté par la populace. débarque à Civita-Vecchia et arrive à Rome. Il y trouve Cermelly, déjà installé, et il le presse tellement de questions que Cermelly est forcé d'avouer son vol d'argent et de hardes, en donnant d'ailleurs pour excuses que « s'il l'a fait c'est pour affaires secrètes que le marquis ne doit pas ignorer, et il les a mis en gage ». Du Chastel, bien que soupçonnant la vérité, dissimule pourtant son ressentiment, et c'est seulement beaucoup plus tard que, complètement désabusé, il fait par écrit le récit de ses griefs contre Cermelly.

Pendant son séjour à Rome, du Chastel eut plusieurs fois « l'honneur de saluer le Pape », et lorsqu'il alla prendre congé, il était accompagné de l'abbé, qui portait une décoration de l'ordre de Saint-Lazare. Le Pape, qui ne connaissait pas cette décoration, demanda quel était cet ordre étranger.

Ils répondirent que cet ordre (1) avait été rétabli par Henri IV dans l'église des Carmes-Billettes de la ville de Paris. Du Chastel s'empressa d'ajouter que l'ordre militaire de Saint-Lazare pourrait certainement suivre l'exemple de l'ordre de Malte pour donner son concours à la religion (2), et qu'il préparait un vaisseau armé de canons pour aller au secours de l'île de Candie. Lui-même proposerait aux États de Bretagne d'accorder quelques secours pour la subsistance des forces de cet ordre. Cermelly ajouta beaucoup de développements en italien que du Chastel déclare n'avoir pas pu bien comprendre. En définitive, le Pape remit à Cermelly un bref donnant son approbation au projet qui lui était soumis ; puis il fit adresser au roi de France, par le cardinal Azzolini, une lettre de remerciement pour les assurances qui lui avaient été données par du Chastel.

Le Roy fut fort étonné d'apprendre cette négociation, dont il ne connaissait pas le premier mot. Il faut dire que depuis leur départ de France, du Chastel et Cermelly avaient cessé de donner de leurs nouvelles. Le Roy protesta immédiatement et le Nonce fut forcé de reconnaître que la bonne foi de Sa Sainteté s'est laissé surprendre. Cermelly cherchera plus

---

(1) L'ordre hospitalier de Saint-Lazare, fondé en 1119 pour recevoir les pèlerins en Terre-Sainte, s'était transporté en France et s'occupa des soins à donner aux malades et aux lépreux. A la fin du 16e siècle, une scission s'était produite. Le duc de Savoie institua dans ses Etats l'ordre des Saints Maurice et Lazare. En France, l'ordre avait été rétabli par Henri IV et réuni à l'ordre du Mont-Carmel en 1608, en vertu d'une bulle du Pape du 4 avril 1608. Les privilèges de l'ordre français venaient d'être confirmés par Louis XIV en 1664.

(2) Cette transformation de l'ordre de Saint-Lazare avait été déjà mise en avant par quelques personnages. Un religieux des Carmes-Billettes, le Père Toussaint, avait même conseillé à du Chastel de s'emparer de l'île de Ré avec l'aide de cinq vaisseaux de l'Ordre (*l'Ordre ne pouvait pas seulemént mettre une barque à la mer*) et de s'y fortifier en y mettant quelques canons qu'il avait dans son château de Bretagne. Il l'assurait qu'il pourrait être ainsi considéré comme bienfaiteur de l'Ordre, bien qu'il n'en fut pas membre.

tard à se justifier en prétendant que deux lettres de lui ont été retenues à Rome, parce que le Pape avait défendu de transmettre toute lettre fermée.

Cermelly ayant terminé à Rome ses opérations partit avec du Chastel pour Venise, où ils recommencèrent à exposer leur projet de reconstitution de l'ordre de Saint-Lazare, et ils réussirent si bien que le gouvernement de la République adressa lui aussi ses remercîments au Roy, également fort étonné de cette communication, car il venait seulement d'apprendre par les gazettes que du Chastel était en Italie, tandis qu'on le croyait toujours à Paris et malade.

C'est pendant ce séjour à Venise que les serviteurs de du Chastel acquirent de nouvelles preuves des vols de Cermelly, car ce dernier eut même l'effronterie de paraître en public et de porter devant du Chastel une de ses vestes, sur laquelle il avait fait ajuster une dentelle d'or provenant de son vol. Il ne put nier, et le marquis exigea qu'il lui fasse renvoyer de Lyon à Venise sa cassette. Quand elle arriva on reconnut que la serrure avait été forcée et du Chastel n'y trouva qu'une main de papier « et quelques lettres de peu de considération », mais il eut à payer le port de la cassette, qui lui coûta onze louis d'or (1).

Cermelly, très irrité contre les serviteurs qui l'avaient dénoncé, les menace et cherche à les éloigner de leur maître, mais ils résistèrent et vécurent plus que jamais dans la crainte d'être assassinés ou empoisonnés.

Du Chastel, de son côté, commence à se sentir peu en sûreté dans le commerce de l'abbé, qui lui parle toujours la menace à la bouche. Il trouve un paquet de lettres écrites par Cermelly, à l'ambassadeur d'Espagne et il s'étonne de leurs longs pourparlers, ce qui lui fait craindre quelque

---

(1) Soit 264 livres, le Louis d'or valant 24 livres, c'est-à-dire, aujourd'hui près de 600 francs.

trahison contre le service du Roy. Il se décide donc à rentrer en France et part seul pour Gênes, où ses coffres étaient restés sous la garde de son aumônier et du Sr de la Motte, un de ses gentilshommes. Il descend à l'hôtellerie du Lion-d'Or, où Cermelly ne tarde pas à le rejoindre et où, par un hasard évidemment prémédité, tous les Caretto se trouvent réunis ; tous, dit le valet de chambre de du Chastel, habillés avec les hardes de son maître.

Du Chastel, de plus en plus inquiet, recommande à ses serviteurs de surveiller les personnages qui l'entourent et qu'il sait avoir « une adresse assez ordinaire aux Italiens de couvrir leurs sentiments », Cermelly, que cette surveillance gêne, cherche plus que jamais à séparer, par tous les moyens possibles, du Chastel de ses serviteurs. Tantôt il les effraye par des menaces quelquefois suivies de tentatives d'exécution, tantôt il cherche à agir sur du Chastel en jurant qu'il a failli être empoisonné par eux. Du Chastel l'écoute, promet d'examiner la question et conserve ses serviteurs. Il avait pu, du reste, être bien renseigné par Dujardin, l'ancien valet de Cermelly, en ce moment à Rome, engagé au régiment des gardes à pied de Sa Sainteté. De leur côté, les marquis de Gorzegno et de Spini et l'abbé de Gorzegno, ne perdant pas de vue le but qu'ils veulent atteindre, s'empressent à l'envi autour de du Chastel, l'assurant qu'il dépendait de lui de rendre un grand service au roy de France. Il s'agissait toujours de lui faire acquérir les fiefs impériaux des Caretto. Les Gênois, disait Cermelly, avaient offert cinq cent mille écus des droits sur Finale, Savone, Vayes, Vintimille et Nolli, et le vieux Caretto était disposé à les vendre au duc de Savoie. Cermelly ajoutait, en jurant comme toujours « qu'il avait l'ordre verbal du roy et que c'étaient des affaires de la plus grande importance et d'une extrême urgence ».

Du Chastel résiste pendant quelque temps, mais les Caretto et Cermelly insistent toujours, il finit par céder, et avec une

confiance bien extraordinaire dans leurs paroles, il consent à signer les deux expéditions, en français et en italien, d'un acte préparé par eux à l'avance qui devait consacrer cette acquisition. Cependant, du Chastel refuse d'y insérer le chiffre de 100,000 pistoles qui était stipulé, comme indemnité, afin de laisser le roy libre d'accepter ou de fixer lui-même le chiffre qui lui conviendrait (1). Dans ces pourparlers, les Caretto avaient fait allusion à la possibilité d'un échange entre les terres du marquis de Caretto et le marquisat de la Garnache. Cermelly raconte que cette combinaison paraissait sourire au marquis du Chastel qui, invoquant l'illustre origine de sa famille remontant aux rois de Bourgogne, caressait l'idée de recueillir le duché de Milan, que les grandes puissances se disputaient depuis la mort du dernier des Sforza (2).

La décision prise par du Chastel de signer au nom du roy cet acte, véritable traité de puissance à puissance, est véritablement si extraordinaire, qu'il convient de reproduire ce document textuellement :

« A tous, Princes, Potentats, Estats, Ducs, Souverains, Puissances et à toutes autres personnes de quelque état et condition qu'ils puissent être, Salut En vertu du pouvoir dont S. M. m'a honoré, signé de sa main en sa ville de Paris,

---

(1) Le marquis de Caretto demandait primitivement, en plus des 100,000 pistoles que, disait-il, les Gênois lui avaient offert, l'ordre du Saint-Esprit pour lui, des charges pour ses enfants et l'achat par le Roy de son palais de Turin.

(2) Pressé d'indiquer l'origine de ses prétentions, du Chatel invoque sa parenté avec le marquis d'Ivrée, qui fut roi d'Italie et adopté à l'Empire, ainsi qu'avec Gondrechaire, premier roi de Bourgogne, dont sa famille descend. Cermelly prétend qu'il a fallu son intervention pour empêcher du Chatel de prendre dans le traité le titre de descendant des rois de Bourgogne.

L'illustration de la famille dn Chastel, due à son ancienneté et à ses services, n'avait pas besoin d'être rehaussée par une origine aussi problématique.

le 22me janvier 1668, et contresigné par le seigneur marquis de Lyonne, l'un de ses secrétaires d'Estat avec le cachet rouge.

« Nous Claude, marquis du Chastel, de la Garnache et de Goulayne.

« Come député vers toutes et telles personnes qu'il appartiendra pour le bien de son service, nous avons accordé et accordons conformément au blanc signé par nous apparu par les personnes cy-après nommées. Sçavoir : le seigneur marquis Pol Matthiey, les marquis ses enfants, le seigneur marquis Michel Anthoine, le seigneur marquis Dominique, le seigneur marquis François, le seigneur marquis Michel Anthoine de Clavezana, tous de la noble et illustre maison et famille des anciens seigneurs de Caretti, descendans de l'empereur Othon 3e, seigneurs et maistres . souverains impériaux de Gourzain (Gorzegno) et autres lieux, terres et chasteaux, fait et signe au chasteau de Gourzain le... du mois de septembre 1668, cacheté en cire rouge du cachet des armes des seigneurs de Caretti et contresigné par Octtaviano Multedo, notaro publico, à nous présenté en nostre main par le seigneur Antonio Amédéo del Caretto, abbé de Gourzain, fils du dit seigneur marquis Pol Matthey, comme député général des dits susnommés seigneurs marquis, ayant receu une copie de l'original signé de leur dit député général, lequel original est réservé pour estre mis ès-mains royales du Roy mon souverain seigneur et pour ce,

« *Nous acceptons* et recepvons sous la protection royale de Sa Majesté très chrestienne les sus dicts seigneurs marquis de Gourzain, tous les lieux, terres, forteresses, chasteaux, sujets appartenances et dépendances.

« Et en vertu de nostre dict pouvoir, comme député général, Prions tous Potentats, Princes, Estats, Puissances, Ducs, Souverains, Alliés, Confédérés et bons amis de S. M. de reconnaître les dicts susnommés marquis, leurs fiefs,

terres, chasteaux, forteresses, vassaux et sujets, leur donner toute la faveur et assistance dont ils auront besoing, et principalement Gourzain, Graveuzane, Caretto et Arguillo comme membres, lesquels dès à présent sont à couvert et appuyés de la toute Royalle et Auguste protection de S. M. très chrestienne et de ne permettre pas que, sur quelques prétextes que ce soit, l'on donne aucun trouble facheux ou empeschement en la moindre particularité et permettre sur quelques sujets et causes, soit directs ou indirects, l'on puisse déroger à leurs anciens et nouveaux privilèges. Mais, au contraire, de les laisser jouïr paisiblement en paix avec toute liberté et toute assurance, l'exercice de tous leurs dicts privilèges.

« Déclarons en oultre à tous ceux qui apporteront quelques troubles ou empêchemens aux susdicts seigneurs à leurs sujets, terres, forteresses, chasteaux, lieux, appartenances et dépendances, comme dit est, nous leur protestons d'abondance l'infaillible indignation, disgrace et ressentiment du Roy mon souverain seigneur, les intentions duquel estant que tous ses adhérents, alliés, amis, confédérés et serviteurs et principalement les susdicts seigneurs marquis cy devant nommés soyent considérés, respectés et honorés en tous honneurs, qualités, privilèges, comme nous l'avons cy dessus expliqué. En foy de quoy nous escrit de nostre main la présente et soubscrit de nostre signe et y ai fait apposer le cachet de nos armes. En présence du seigneur Lorenz de Cermelly, abbé de Saint-Victor, secrétaire et gentihomme ordinaire de la chambre du Roy, principalement connu (?) des intentions et commissions de S. M. sur ce sujet, lequel a aussi soubscrit la présente de sa propre main et avons fait contresigner par ..... secrétaire ordinaire.

Fait et dressé en la ville de Gênes, ce jour 24e du mois de mars 1669 ».

Il ne suffisait aux Caretto d'avoir obtenu la signature de

ce traité ou « sauvegarde ». Il fallait encore le faire consacrer par des actes, car ils n'ignoraient pas que ce traité avait été rédigé par Cermelly, qui connaissait l'étendue réelle de la mission de du Chastel et savait pertinemment que le roy y avait mis fin. La vérité pouvait être connue ; il était donc nécessaire d'agir sans retard, et de faire prendre possession au nom du roy de France du marquisat de Caretto.

Cermelly renouvelle ses instances les plus pressantes auprès de du Chastel, lui faisant valoir l'intérêt du roy et l'urgence des mesures à prendre. Les Espagnols, dit-il, sont prêts à s'emparer de vive force des châteaux du marquis, qui d'ailleurs avait reçu des offres très avantageuses du duc de Savoie. Pour favoriser cette combinaison, l'archevêque de Turin, hostile aux Français, aurait même permis au notaire qui préparait l'acte d'instrumenter le dimanche.

Enfin, sur l'affirmation de Cermelly que c'était une affaire de la plus grande importance, du Chastel se décide, et n'hésite pas à faire occuper les châteaux de Caretto et de Gravesana par des détachements de trente hommes commandés par des Français, Dupont « son home de chambre (1) et Nodo, » également à son service.

Plus tard, Cermelly essaya de faire remonter au marquis la responsabilité de cette entreprise insensée, prétendant n'avoir pas eu connaissance des instructions données à du Chastel et s'en être rapporté à lui ; mais le magistrat qui l'interrogeait, quand il fut mis à la Bastille, put facilement le convaincre de mensonge, ajoutant que « par cette confiance il se serait montré plus naïf qu'un enfant de dix ans ». Il ne l'était pas, et le magistrat put facilement discerner quel avait été dans toute cette affaire le rôle de Cermelly et

---

(1) Précédemment, nous l'avons vu qualifier écuyer de cuisine.

celui de du Chastel, qui croyait toujours « avoir rendu un grand service au roy en tirant à son service le marquis de Caretto ».

Dès que le roy eut connaissance de toutes ces intrigues, il intima l'ordre de retirer les deux Français des châteaux dont ils avaient le commandement. et il fallut bien obéir. Du Chastel, qui commençait à sentir peser lourdement sur lui l'influence de Cermelly, désirait quitter Gênes encouragé à le faire par son cousin le marquis Spinola, mais il était retenu par la nécessité de se procurer l'argent dont il avait besoin : le banquier Ferrari s'empressa de lever cette difficulté.

De leur côté, les serviteurs de du Chastel le pressaient de partir, alarmés par les bruits de tentatives d'empoisonnement contre leur maître et contre eux mêmes, « car Cermelly avait toujours dans son coffre quantité de méchantes drogues mortelles ». Ce dernier, tantôt cherchait à du Chastel des querelles d'allemand, avec force menaces proférées en présence d'étrangers, tantôt se radoucissant, il lui proposait de faire avec lui une promenade en carrosse aux environs de Gênes. Du Chastel, devenu méfiant, refusa. Les Caretto cherchaient également par tous les moyens à le retenir ou à le séparer de ses serviteurs. Ils font jeter dans les prisons de l'Inquisition comme « homme de mauvaises vie et mœurs, Gariel, aumônier de du Chastel ». L'inquisiteur, que Cermelly avait été voir à l'avance, réputé « le plus méchant homme de toute l'Italie et naturellement haïssant tous les Français », refuse au marquis de lui rendre Gariel. Après bien des démarches, du Chastel revient accompagné de son parent, le marquis de Spinola, de M. de Compans, consul de France, et du banquier Ferrari. Cette fois on lui déclare que l'aumônier ne lui sera rendu que s'il consent à pardonner et à oublier le passé, ce qu'il fait généreusement. La vie n'était plus possible à Gênes pour du Chastel. Son écuyer Dumas,

poursuivi par des hommes armés, fut un jour forcé de se réfugier dans l'hôtel du marquis de Chauvelin. Lui-mème quand irrévocablement décidé à partir il va prendre congé des Ferrari, est suivi par des hommes armés et, la nuit étant venue. on ne le laisse partir qu'accompagné de deux gentilshommes qui l'escortent jusqu'à son hôtellerie.

Du Chastel s'était procuré un bateau de Cannes, dont le patron s'était engagé à le conduire à Cannes et à St-Tropez. Avant de partir, il paya toute la dépense faite à l'hôtellerie, non seulement par lui, mais encore par les abbés Gorzegno et Cermelly pendant tout le temps qu'ils avaient passé dans la ville de Gênes. Puis de nuit, presqu'en cachette, il se rend au bateau, escorté jusqu'au môle par son cousin Ferrari et leurs amis.

Cermelly arrive, accompagné lui aussi ; il l'appelle et lui demande de venir causer avec lui d'une affaire très importante. Les amis de du Chastel le retiennent, mais ce n'est pas fini. Il était déjà dans le bateau que l'abbé de Gorzegno arrive à son tour et cherche à prendre du Chastel par les sentiments « le priant au nom de Dieu de vouloir bien rester en Italie, qu'il était l'âme de toute cette affaire, et s'il s'en allait elle se dissiperait entièrement ». Du Chastel se serait peut-être encore laissé aller à descendre à terre, si le patron et les matelots ne s'y étaient opposés, lui disant qu'il allait se faire assassiner.

Le bateau mit enfin à la voile le 9 avril, par un beau temps ; mais le voyage fut très accidenté : une forte tempête ne tarda pas à s'élever qui les força à se réfugier dans le port de Savone. Là, le commandant du château manda à terre du Chastel et le retint pendant une journée toute entière. Le lendemain la chaloupe pût mettre à la voile, mais le temps fut si mauvais, qu'après avoir parcouru un mille, elle fut forcée de rentrer au port. Cette fois le commandant refusa l'entrée de la ville à du Chastel, qui dût passer la nuit dans

une cabane de jardinier ouverte à tous les vents. Il y attrapa un gros rhume qu'il ne put soigner avant d'arriver à Saint-Tropez. Aussitôt débarqué, il se rendit chez son cousin, le marquis de Saint-Jeurs, au château de Grimaud (1), où une maladie dont il pensa mourir le força de garder le lit pendant tout le mois d'avril.

C'est pendant ce séjour à Grimaud que du Chastel, enfin bien éclairé sur la moralité de Cermelly, se décida à faire par devant notaire le récit de ses griefs contre son compagnon de voyage et ami de plusieurs années. Il rappelle notamment l'effraction de sa cassette à Lyon, où Cermelly aurait pris et se serait approprié, indépendamment des effets et bijoux, des documents que du Chastel analyse et dont quelques-uns nous le montrent sous un nouvel aspect. « Cermelly, dit-il, aurait pris quantité de lettres secrètes et importantes pour le service de Sa Majesté, dont il se serait servi comme écrites de sa main. Il s'était saisi d'un moyen et invention d'un projet de banque viagère et de survivance lequel ledit seigneur et marquis avait conservé fort secrètement pour en faire présent au Roy, son maître et son patron, par lequel le Roy, par l'établissement qu'il en pourrait faire dans son royaume, en pouvait remplir les coffres de plusieurs millions et accorder au dit seigneur marquis du Chastel la grâce et privilège qu'il y fust, que le dit seigneur marquis du Chastel avait retiré d'une tierce personne qui voulait faire établir dans le royaume d'Angleterre, ce qu'il offre vérifier lorsqu'il sera besoin ».

Cermelly, d'après du Chastel, porta ce projet à la « République de Venise, où il en fit l'établissement. On lui accorda trois pour cent des profits qui reviendraient à la République. Il devait laisser la moitié pour la part du marquis du Chastel qui n'a jamais rien touché ».

---

(1) Le château de Grimaud (ou Grimaldi) est situé à 6 kilomètres au nord de Saint-Tropez.

Plus tard, Cermelly et l'abbé Gorzegno avaient fait une association pour la fabrication des louis de cinq sols et autres monnaies, dans laquelle ils avaient mis du Chastel, qui croyait n'avoir rien signé de semblable et prétendait que le notaire avait mal compris sa pensée.

C'était, d'après Cermelly, « un simple projet d'association par tiers entre le marquis du Chastel, qui n'avait rien, parce qu'il avait fait cession de tous ses biens à sa femme, Cermelly qui n'avait rien pareillement, non plus que l'abbé de Gorzegno ». Il était dit aussi dans l'acte « qu'on accepterait un quatrième associé, *pourvu qu'il ait de l'argeut comptant*(1) ».

Une autre partie des papiers contenus dans la cassette de du Chastel se rapportaient à des questions de magie et auraient pu, en ce temps-là, lui faire courir de véritables dangers.

Dans ses interrogatoires à la Bastille, il dut s'expliquer et reconnaître avoir copié un écrit en latin qui lui avait été présenté par son aumônier. C'était, dit il, « un serment fait pour être associé dans la compagnie de ceux qui cherchent un *dissolvant*, et pour la médecine. En bas de l'écrit se trouvent les noms de ceux qui dans les *Gaulles* (sic) ont le secret. Il déclare n'avoir jamais travaillé à la recherche de la pierre philosophale de quelque manière que ce soit, mais il a eu curiosité toute sa vie d'entendre parler de belles choses. Quand son aumônier fut emprisonné à Gênes, il sauva les papiers dans lesquels étaient des secrets de la pierre philosophale, dont il avait l'intention de faire présent au Roy.

« Il n'avait aucune connaissance des secrets de magie, ni des moyens qui se trouvaient dans ses papiers d'invoquer les génies. Ces invocations sont des essais de paracelses dont ils sont tirés et d'autres livres qui y sont encore. Quant à

---

(1) Les spéculateurs qui, de nos jours, pratiquent pareille combinaison n'ont donc pas le mérite de l'invention.

lui, il n'a aucune connaissance de ces choses ».

Le magistrat qui l'interrogeait se trouva suffisamment édifié et n'insista pas.

Pendant que du Chastel achevait de se rétablir à Grimaud, Cermelly avait pris les devants, précédé d'une lettre écrite le 27 mai, dans laquelle il exposait au Roy tous les avantages du traité Caretto. Arrivé à Paris, il se présente à la cour en triomphateur, se faisant honneur de tout ce qui avait été fait. Malgré son insistance et ses efforts, il ne reçoit que blâme et reproche. L'abbé de Caretto, que Cermelly avait appelé de confiance, s'aperçoit qu'il a été trompé et que le Roy, refusant d'approuver la négociation, a donné l'ordre de faire immédiatement sortir les deux Français des châteaux qu'ils occupaient comme commandants. Alors, pour masquer sa déconvenue, il écrit au Roy, donnant un désaveu complet à ce qui a été fait au nom de son père, et mettant tous les torts sur le compte de Cermelly. Ce dernier, voyant tous ses projets avortés, change de ton et adresse au Roy, le 29 août 1669, une supplique très humble, s'excusant et naturellement chargeant du Chastel le plus qu'il peut. Il termine en annonçant piteusement qu'il n'a pas de quoi vivre et sollicite un secours en raison de sa triste position.

Cependant le marquis arrivait à petites journées, et de Lyon écrivait au Roy, le 1er juillet, une longue lettre, où il a encore, la faiblesse de laisser à Cermelly une part de mérite dans la négociation qu'il estime toujours merveilleuse, il annonce au Roy « que les affaires qu'il a plu à Sa Majesté de lui confier sont heureusement achevées par les grands soins et vigilance que M. l'abbé de Cermelly s'est donné.... ». Il parle des persécutions et des menaces qui lui ont été faites, ajoutant qu'il était forcé de se cacher de ses domestiques. Il termine enfin en assurant « Sa Majesté qu'il n'y a point de gentilhomme dans son royaume qui soit attaché à Votre Majesté avec des chaînes plus glorieuses (sic),

plus volontaires et avec plus de soubmission et de respect que moi qui suis, Sire, de Votre Majesté le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet.

« Le marquis du Chastel »

Il arrive à Paris. Ne recevant aucune réponse, il se présente à la cour, se rend à Saint-Germain le jour de Saint-Roch (16 août) et, à quatre heures de l'après-midi, il est arrêté dans la cour du Vieux-Château. Le même jour, il est mis à la Bastille, dont les registres portent la mention : « *Ordre de Lyonne, intrigues diplomatiques* (1) ».

Moins de huit jours après son incarcération un rapport, non signé, très détaillé et fort exact était, le 24 août, adressé à M. de Grémonville pour être présenté au Roy. Le rédacteur a bien su discerner les rôles respectifs de du Chastel et de Cermelly. Il s'étonne de l'incroyable inconséquence de toutes les personnes qui ont signé le traité. La terre de Caretto, dit-il, ne vaut pas le quart de 100,000 pistoles. Dans ce rapport du Chastel est qualifié d'homme de peu de prudence et moins encore de fidélité.

L'arrestation de Cermelly fut décidée. On le chercha, mais il avait disparu et se cachait, ayant appris l'arrestation de du Chastel. C'est seulement le 15 septembre qu'il fut mis à la Bastille à son tour, *Ordre Letellier*.

Ces incidents sont l'objet d'une correspondance d'un agent secret du gouvernement anglais, saisie par la police française et conservée par le plus grand des hasards.

« M. Petit à M. Williamson (2) à Paris, 7 septembre-28 août 1669 :

---

(1) La page du registre où se trouve consignée l'entrée de du Chastel à la Bastille a été lacérée le 14 juillet 1789, mais son contenu n'est pas douteux.

(2) Petit, petit gazetier de l'ambassade d'Angleterre.
Williamson, ambassadeur d'Angleterre, à Bruxelles.

« La friponnerie de l'intrigue de l'achat du marquisat del Caretto a avorté. L'abbé Cermelly, qui est ce fameux furfanti entre les mains duquel mourut la reine-mère, n'avait ordre du marquis de Caretto, duquel il était en effet envoyé, que de négocier, de mettre le marquis sous la protection de la France. Comme l'affaire était avancée et même conclue pour l'achat, l'abbé Caretto est arrivé en France et a renversé la négociation par un désaveu formel de tout ce qu'a fait Cermelly contre les ordres de son frère. Cermelly, se voyant en état d'être maltraité, s'est retiré sans dire gare. M. de Lionne s'était toujours opposé à cet achat. — J'ai oublié de dire sur le sujet de l'abbé Cermelly, qu'un certain marquis du Chastel de Bretagne, son complice, ou son coadjuteur dans sa fausse intrigue, a été mis à la Bastille. Le marquis s'est encore mêlé de quelques négociations plus considérables qu'il disait avoir dans le duché de Milan, où en effet on l'avait envoyé pour agir en secret ; mais on a remarqué qu'au lieu de faire les affaires du Roy, il faisait les siennes. Avec le temps nous en saurons le détail ».

Les 3, 4 et 5 septembre, du Chastel fut interrogé par Henry Pussort, conseiller ordinaire du Roy en ses conseils, en présence, le premier jour, d'Hersent, son secrétaire, et ensuite de M. de Besmaud, gouverneur de la Bastille. Dans ces interrogatoires, où du Chastel serré de très près expose les faits tels qu'ils viennent d'être racontés. Dans ses réponses aux objections du magistrat, on voit à chaque instant reparaître la même préoccupation. « Je l'ai fait, parce que Cermelly m'avait dit que c'était une affaire de la plus grande importance et qu'il avait l'ordre verbal du Roy. S'il a failli, c'est par excès de zèle pour le service de Sa Majesté ».

Quand du Chastel fut interrogé sur les profits qu'il avait pu trouver de toutes ces négociations, il montre pour la première fois quelque énergie pour répondre qu'ayant de-

puis quatre ans compromis sa fortune, il n'a jamais voulu compromettre son honneur, qu'il a toujours payé toutes les dépenses, les siennes et celles des autres, à Paris, à Saint-Germain, à la suite du Roy, et en Italie Il n'en a tiré aucun avantage et a les mains nettes. « Du moment qu'il s'agit de son honneur, il met de côté toute autre considération ».

A son tour, Cermelly subit, le 21 septembre et jours suivants, trois interrogatoires qui portent sur les mêmes points que les interrogatoires de du Chastel. Il commence par prétendre qu'il ne comprenait pas bien le français (1) et demande à répondre en italien. Ses réponses peuvent se résumer en ceci : Je n'ai rien fait que d'après les instructions de du Chastel, qui avait un pouvoir signé du Roy. Il affirma d'abord n'avoir jamais vu ce pouvoir, ensuite n'en avoir vu que la signature ; puis, quand Pussort lui prouva que, dans uue lettre précédente, il avait reconnu savoir tout ce que cette pièce contenait, il ne sût que répondre. Il ajoutait alors qu'il s'agissait d'une affaire très urgente, car on lui avait même dit que le vieux marquis de Caretto avait passé « un acte de vente de ses biens au duc de Savoie, acte expédié un jour de fête, par permission de l'archevêque de Turin, et que le président Chaise, ministre du duc de Savoie, avait donné pour cela de l'argent ». Il n'en était rien.

Cermelly maintient son droit de s'appeler abbé de Saint-Victor, sans dire pourtant par quel moyen il a obtenu cette faveur, et son interrogatoire se termine par cette assertion malveillante, comme toute sa déposition, que du Chastel ambitionnait le duché de Milan pour son propre compte et qu'il lui aurait promis de le prendre, lui Cermelly, pour premier ministre.

Le marquis du Chastel ne resta pas longtemps à la Bastille : il en sortit sur un ordre signé par Lyonne, le 22 mai

---

(1) Personne ne s'en était aperçu jusqu'alors.

1670. Dès le 24, du Chastel ayant su par M. Berthemet que le Roy lui avait donné la grâce de la liberté, écrivait à un grand personnage, qui n'est pas désigné, en le priant « d'obtenir de Sa Majesté qu'avant de se retirer dans ses terres, il lui soit permis de faire sa révérence ».

Je ne sais si cette faveur lui fut accordée ; mais j'ai dit plus haut quelle fâcheuse réception il eut au château de Goulaine et la nécessité où il se trouva de plaider contre sa femme ; enfin, comment son existence s'était terminée misérablement à Port-Louis.

Cermelly fut gardé à la Bastille plus longtemps que du Chastel. Le 20 juillet 1671, il obtint la liberté de la cour, et il ne fût mis en liberté définitive qu'au mois de janvier 1672, à la condition de prendre l'engagement de sortir du royaume dans un délai d'un mois, menacé s'il rentrait en France d'être mis au cachot. L'engagement demandé fut signé par Cermelly le 28 janvier 1672.

Il continua sa vie d'intrigue, et on retrouve son nom dans une lettre adressée par Letellier à M. le Prince de Condé, le 10 mars 1678 : « l'abbé Cermelly, de la part duquel on a mis un papier à V. A., a été vu à la cour et a été entendu plusieurs fois sur des propositions de grandes conquêtes à faire en Italie, et, comme on a reconnu qu'il était un affronteur, a été mis à la Bastille, y a demeuré longtemps et n'en a été élargi qu'à la condition de sortir du royaume. Il est si artificieux que, s'étant rendu à Rome auprès de M. le duc d'Estrées et du cardinal son frère, ils le gardèrent longtemps au palais Farnèse et dépêchèrent un courrier au Roy pour lui faire part de ces mêmes propositions (1) ; n'ayant pas de réponse, il s'est avisé de s'adresser à V. A. On leur répondit que cet abbé ne peut rien mander qui mérite considération »

---

(1) Du Chastel ne fut donc pas la seule dupe de Cermelly.

Il me reste à dire quelques mots des autres personnages qui ont joué un rôle dans cet épisode de la vie de du Chastel.

Quelques années plus tard, on retrouve plusieurs individus portant le nom de Caretto et même le titre de marquis de Caretto. Tous se prétendaient issus de cette illustre famille, très probablement parents et peut-être même frères, comme fils du vieux marquis del Caretto, autrement dit François Cevoli, qui avait eu dix-neuf enfants.

Un de ces Caretto, qui avait été déjà mêlé à des intrigues diplomatiques dans plusieurs cours, fut forcé de quitter les Pays-Bas à l'instigation d'un tout-puissant Caretto, marquis de Grana, son homonyme, sinon frère. Arrêté à Strasbourg, il fut mis à la Bastille le 27 août (1) et renvoyé au Fort-l'Evêque le 5 septembre ; mais il fut reconnu qu'il n'avait rien entrepris contre les intérêts du Roy de France et de ses sujets. il fut donc mis en liberté et accompagné par un exempt jusqu'à la frontière.

A la même époque, un autre Caretto, né en 1649, certainement fils de François Cevoli, tout en prétendant aussi avoir des droits sur l'héritage des Caretto, chercha d'abord à se faire reconnaître comme l'héritier des Cevoli. Puis ayant fait, Dieu sait où , les études nécessaires, ou plutôt sans les avoir faites, se mit à exercer la médecine à Bruxelles vers 1682. Au bout de peu de temps, il vint s'installer à Paris, où on le trouve appelé indifféremment Carret, Caretti, Caretto. Possesseur de remèdes secrets, qui avaient quelquefois réussi, il se fait connaître si bien qu'il est appelé auprès du maréchal de Luxembourg, qui avait été condamné par

---

(1) Caretto avait obtenu d'être accompagné de son page à la Bastille, ce qui vient à l'appui de l'opinion de M. Franck Brentano que le régime n'était pas bien sévère ; mais il y eut scandale, et en « raison de ses mœurs abominables », il fut transféré au Fort-l'Evêque, prison dépendant du lieutenant criminel de police,

Fagon (1), et qui mourut néanmoins entre ses mains le 4 janvier 1695. C'était un charlatan empirique; mais il était devenu médecin à la mode. Sa vogue extraordinaire tenait autant à la bizarrerie de ses remèdes formulés en gouttes, qu'au prix élevé auquel il estimait ses services et leur rémunération qu'il fixait lui-même. Il soignait les plus grands personnages de la cour, entre autres M^me^ de Coulanges ; aussi son nom est-il souvent cité par M^me^ de Sévigné dans sa correspondance. « C'est une cruelle chose, dit-elle, de mettre sa vie entre les mains d'un médecin qui croit fermement qu'il va prendre possession d'une souveraineté en Italie (2) ».

Marc Antoine Le Pappe et dame Ursule l'Honoré. — Devenus propriétaires de la terre de Kminihy, par la vente qui leur en avait été faite par le marquis et la marquise de Mesle, ils ne tardèrent pas à s'y installer. Renée de la Marche, qui en avait hérité vers 1608, ne dût pas habiter cette grande habitation isolée. Après son mariage, elle suivit son mari dans les châteaux beaucoup plus importants de la famille du Chastel, et il ne reste pas de trace de leur séjour à Rosporden.

Il n'en est pas de même des Le Pappe. Cette famille, originaire de Kveny, en Plougaznou, forma plusieurs branches qui se retrouvent en Lanarvily (au Liscoat), en Lanmeur, Landerneau et Dirinon. Ses armes sont d'argent à la corneille de sable becquée et membrée de gueules, traversée d'une lance de sable en barre la pointe en haut. La branche du Léon s'est éteinte en la personne de Monseigneur Le Pappe de Trévern, mort en 1842, évêque de Strasbourg.

Marc-Anthoine Le Pappe, seigneur du Bois-de-la-Haye,

---

(1) Médecin de Louis XIV.

(2) On croit que Caretto gagna un grand procès et mourut à Rome, riche de la fortune des Cevoli.

appartenait à la branche des seigneurs de Liscoat. Il se fixa dans la Cornouaille au 17e siècle, à la suite de son mariage, avec Ursule l'Honoré (1), ou Enoret qui appartenait à une ancienne famille très considérée à Quimper. Plusieurs de ses membres y avaient occupé des charges importantes et possédaient des manoirs aux environs, entre autres Kradenec, en Ergué-Armel, dont le propriétaire, Guillaume l'Honoré, était en 1586 lieutenant de la capitainerie de la place et chasteau de Concq (2). La famille l'Honoré fut déclarée d'extraction noble lors de la Réformation de 1669. Ses armes sont lozangé d'argent et de sable, qui sont Leslem, à la cotice de gueules brochante, au franc canton de pourpre chargé d'un destrochère d'argent soutenant un épervier du même.

Les Le Pappe, bien que prenant sur leurs actes le titre d'écuyer, ne se présentèrent pas à la réformation de 1669; leurs armes furent seulement inscrites à l'Armorial général en 1696.

Quand Marc-Anthoine Le Pappe eut acheté Kminihy, le 17 août 1656, il s'y installa avec toute sa famille Déjà le 17 mars précédent, il avait été appelé à donner sur un acte de baptême sa signature à côté de celles des représentants des familles notables de Rosporden.

Quelques actes relevés sur les registres de cette paroisse nous donnent des renseignements sur lui et sur sa famille.

Le 2 mars 1657, Ursule l'Honoré, dame du Bois-de-la-Haye et de Querminy, est marraine d'un fils de Jean Lemeur de Penboal (Penbuel).

---

(1) Sa tante, Renée l'Honoré, avait épousé Alain de la Marche, seigneur de Kerfors, cousin-germain de Renée de la Marche, alors dame de Kerminihy.

(2) Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 1901, p. 293.

Le 18 mai 1656, Marc-Anthoine Le Pappe, signe l'acte de baptême du fils de noble homme Guillaume Changeon (1) et damoiselle Renée Houssin. Le parrain était Messire Jean-Charles-Claude le Jacobin, seigneur de Kanprat, conseiller du Roy et son garde des sceaux au Parlement de Bretagne ; la marraine, dame Renée Forget, épouse de Messire François Le Borgne, seigneur de Lesquiffiou, Kvegan, Trévalot, etc. Ce baptême est fait par le recteur d'Elliant en l'église N.-D. de Rosporden.

Le 22 novembre 1660, Corentin, né le 18 octobre, fils légitime et naturel d'escuier Marc-Anthoine Le Pappe et dame Ursule l'Honoré, seigneur et dame du Bois-de-la-Haye, Kminihy, Launay, Liscoet et autres lieux, a été baptisé par Guillaume Rouzault, curé de R. (Rosporden). Le parrain escuier Joseph-Corentin Le Pappe, sieur de Kmorvan, et la marraine damoiselle Corentine de Trémic, dame de Kanizan.

Le 30 mars 1661, Jeanne-Antoinette, fille de René Le Floch, seigneur de Lisle, advocat en la cour, et de damoiselle Jeanne Le Roy, a pour parrain Marc-Anthoine Le Pappe, seigneur du Bois-de-la-Haye, du Querminihy, du Liscoat, etc. et pour marraine dame de Jaureguy, compagne de Messire François de Guergadalen, chevalier, seigneur du Drevers, baron de Goarlot.

Le 23 février 1665, baptême de Renée Durant, qui a pour parrain Messire Guillaume du Fresnay, baron de Baregan, seigneur du Plessis, K. ..... et autres lieux, et pour marraine damoiselle Renée Le Pappe, damoiselle de Kminihy (elle ne sait pas signer).

Le 4 août 1666, baptême de Jeanne Durand, qui a pour parrain escuier Joseph-Corentin Le Pappe, seigneur de

---

(1) Seigneur de Nevars (en Kernével), sénéchal des seigneuries de Goarlot, Kerminihy, Coatcanton, etc.

Kmorvan, Kezecq, et pour marraine dame Jeanne Le Pappe, dame de Mesros, Rosily, Mouster, Pratanrous, etc. Ursule l'Honoré presente signe cet acte.

Le 7 septembre 1667, Corentine, fille du fermier de Penbuel a pour « parrain sieur Corentin Le Pappe, *sieur dict*, du manoir de Penbuel, assisté de son précepteur et pédagogue (1) y soubsignant et l'affirmant capable », et pour marraine damoiselle Renée Goupil, damoiselle des Landes.

Par suite d'une lacune de quatre années (1669 à 1674) dans les registres de la paroisse de Rosporden (2), j'ignore la date exacte de la mort de Marc-Anthoine Le Pappe, mais sa femme déclarée veuve en 1674 n'existait plus en 1679.

Antoine-René Le Pappe.— Antoine-René, fils aîné de Marc-Anthoine, était déjà marié à Marie-Elisabeth Le Livec, d'une famille originaire de Toullan, en Plumergat, dont les armes sont d'azur à trois croissants d'or, deux et un, à la fasce d'argent chargée d'une étoiles de gueules. Par la mort de son père, il était devenu propriétaire de la terre de Kminihy et en cette qualité il fournit, le 1er octobre 1679, la déclaration prescrite par les arrêts pour la Réformation des domaines. Cette déclaration, dans laquelle il est qualifié gendarme de la garde du Roy, est fort détaillée; elle donne exactement la description du manoir et la désignation des métairies, domaines et fiefs qui constituaient la seigneurie. C'est à ce moment que son importance fut la plus considérable.

---

(1) Corentin, fils cadet de Marc-Anthoine Le Pappe, né le 22 novembre 1660, n'avait pas encore 7 ans. Son précepteur, Denis Le Flohic, qui signe à sa place, était plus tard recteur de Tourc'h.

(2) Ces années manquent également sur les registres de la paroisse de Tourc'h. On peut expliquer ces lacunes par le trouble qu'apporta dans cette région la Révolte du papier timbré. Il y eut des cloehcrs démolis, des cloches enlevées des clochers. Celles de Tourc'h ne furent rendues à la paroisse qu'en 1680.

Le registre de 1674 est le premier dont les feuilles sont timbrées.

Le manoir comprenait une cour close carrée ayant 40 mètres de côté sur 35. Au fond de la cour se trouvait le donjon et le corps de logis principal, faisant face au midi. A l'est et à l'ouest il y avait des bâtiments de moindre importance. Au sud, la chapelle était adossée à un mur de clôture fort élevé, dans lequel une grande et une petite porte étaient ouvertes.

Il dépendait directement du manoir comme réserve et ferme une surface de 160 journaux (77 hectares), dont 74 en bois de haute futaye, terres chaudes, etc., plus « 86 journaux en garennes et pièces de terre dans lesquels il y a toujours retraite et refuges à lapins (1) ». Il y avait en outre une surface de 56 journaux, formant autrefois le domaine du manoir de Penbohal (Penbuel), récemment transformé en ferme.

Les domaines dépendant de la seigneurie étaient nombreux, leur surface totale était d'environ 900 journaux.

En Rosporden. — Keloret (Kangoc), Kanbroc, Kdaner (Kzaner), Ty-an-Palmer, Kanleué-Bihan, bien noble (2). A cette liste on pourrait ajouter le manoir de Kouriou (Kriou), qu'Antoine-René Le Pappe acheta, vers 1685, de François de Kmeno, baron de Goarlot. Les terres de ce manoir comprenaient le lieu de Khuilet en fief de Roy. Pour le surplus, ainsi que pour le moulin de Kouriou, elles dépendaient de la seigneurie de Coatcanton, à laquelle le baron de Goarlot était tenu de payer une redevance d'une obole (3).

En Elliant. — Ty-an-Caroff (bien noble) et son moulin, Kanbrinquen, Knevez-Lagadec, Run-Huellaff, Kaudren, Larlan, Le Merdy, lieu non hébergé, en commun avec le

---

(1) En 1840, ces garennes existaient encore et formaient 40 hectares de landes incultes. Elles sont aujourd'hui complètement défrichées.

(2) Le manoir de Kerédern (Quélédern), avait été récemment aliéné.

(3) Bulletin de la Société archéologique du Finistère, année 1898.

seigneur de Tréanna, et une lande contenant cinq journaux, autour de la chapelle de Saint-Guénel.

En Tourc'h. — Le manoir, le domaine et le moulin de Kvinidel (Kvidal), Kdaniou, Klatous, Kanhéré, Kicuff, Roch-jourden, Klivic, Klohiou.

En Scaër.— Krouez et le moulin de Roudouglaz.

En Kernével. — Nevars-Huellaff.

Il y avait en outre de nombreux fiefs ; ils portaient sur beaucoup de pièces de terre détachées et sur une trentaine de villages, situés principalement en Elliant, quelques-uns en Saint-Yvi et Tourc'h et un en Scaër. Deux de ces villages, situés en Elliant, Kverniou et Kanmoalic, étaient des manoirs d'une certaine importance.

En résumé, l'ensemble de la propriété représentait une surface d'environ 1,200 journaux (580 hectares), soit un sixième en réserve ou ferme et le reste en domaines.

Il est bien difficile de se rendre compte des revenus que la terre de Kminihy pouvait procurer à son propriétaire. Pour la réserve les éléments font défaut : je n'ai pu retrouver le prix de location de la ferme de Penbuel. Voici, en résumé, quel était le produit des domaines :

Argent 242 livres.

En nature : Froment 41 quarterons et 2 rennées.

Avoine 70 minots et 2 rennées.

Seigle 13 minots.

Huit moutons, cent chapons et quatre poulets.

Les chefs-rentes, non compris les droits de champart, suite au moulin, etc., que l'on ne peut évaluer, rapportaient au Seigneur : en argent 25 livres, et en froment 20 quarterons et 5 écuellées.

Les prééminences d'églises et droits honorifiques attachés à la seigneurie étaient considérables. C'est en 1619 qu'il en est question pour la première fois et d'une manière som-

maire. Les voici tels qu'ils sont formulés plus complètement dans la déclaration de 1679 ; à partir de ce moment, ils se reproduisent presque sans modification.

« En l'église trefviale de N.-D. de Rosporden, le seigneur déclarant est fondé aux mêmes droits, prérogatives et intersignes de noblesse comme ses auteurs, à cause de la dite terre et seigneurie de Kminihy et d'avoir en la dite esglise les armes des anciens seigneurs de Kminihy qui y sont en bosse et plate peinture, lesquelles sont d'argent à trois mollettes de gueules, les dites armes timbrées et pour devise : *Vive Dieu !* »

« En la maîtresse vître du grand autel sont deux écussons aux deux hauts soufflets du côté de l'Epistre. Au premier sont celles de Kminihy, au second sont les mêmes, écartelées de celles du Plessis, qui sont d'argent au chaine de sinople englanté d'or, chargé au canton dextre de deux haches d'armes de gueules adossées ; au bas de la dite vître sont deux priants à genoux, soubs les auspices de saint Pierre, ayant pour leurs armes celles des seigneurs de Kminihy ».

« En la chapelle de Saint-Jean, en la mesme esglise, du côté de l'Evangile, laquelle est prohibitive aux seigneurs du Kminihy, sont aux plus hauts soufflets les armes de Kminihy, plus au soufflet du côté de l'Evangile ; elles sont écartelées de celles du Plessis, et au soufflet vis-à-vis, celles du Plessis sont écartelées de Querfloux, quy sont de gueules à trois croissants d'argent, et encore plus bas un pareil écusson que le précédent, et au bas de la dite vître sont deux priants à genoux sous les auspices de saint Laurent, lesquels ont pour leurs armes celles du Plessis.

« De plus, deux escabaux ou accoudoirs, l'un joignant la muraille costière de la dite chapelle, l'autre directement sous l'arcade au pied d'une tombe éminemment élevée enfeu ordinaire des seigneurs de Kminihy, le dessus de la dite tombe et les côtés armoyés en bosse des armes de Quermi-

nihy et de ses aliances, lesdits écussons avec leurs supports; de plus, trois tombes basses au côté de celle qui est eslevée, la dernière estante sons le marche-pied du grand autel.

« Plus le sieur déclarant, à cause de la dite seigneurie du Querminihy est fondateur, premier et seul prééminencier après le Roy en la chapelle de Saint-Guénel, scittuée en la paroisse d'Elliant, où les armes des Kminihy sont seules en toutes les vîtres party de leurs aliances et en bosse dedans et hors l'esglise et au clocher, de plus a droit de litre et ceinture funèbre.

« Plus le dict sieur à cause de la dite seigneurie, en possession immémoriale d'une tombe basse au milieu de l'esglise paroissiale de Tourc'h et d'avoir un écusson en la maîtresse vître du côté de l'Evangile, qui est d'argeant à trois molettes de gueules écartelées et contre-écartelées des armes du Plessis et de Kfloux, qui sont maisons alliées du Kminihy.

« En la paroisse de Knével, en la chapelle du Rosaire, le sieur déclarant a un banc à deux accoudoirs armoyés en bosse des armes du Kminihy et deux escussons en la vître de la dite chapelle : l'un d'argeant à trois molettes de gueules, l'autre de mesme, parti de gueules au lion d'argeant quy est le Combout.

« Réserve expressément le dict sieur de faire mettre ses armes aux viltres ci devant déclarées.

« A cause de laquelle terre et seigneurie de Kminihy le dict sieur déclarant a droit de moyenne et basse juridiction et en possession immémoriale par lui et ses autheurs de l'avoir faict tenir et la faire exercer sur ses hommes vassaux et domaniers, par séneschal, procureur fiscal et greffier et de la faire servir par sergeant qu'il peut instituer à la dicte fin, laquelle juridiction se tient en l'auditoire du Roy, en la ville de Rosporden, au jour de jeudy, qui se transfère au lendemain, lors et quand il eschoit feste au dict jour, comme aussy a droit de faire faire par ses dicts officiers inventaire

et provisions de mineurs dans les lieux et villages cy après mentionnés, et aussy de faire la cueillette des revenus de la dicte seigneurie de Querminihy par les vassaux d'icelle, lesquels doivent pour leurs bleds comble mesure de Rosporden (1).

Les registres de la paroisse de Rosporden n'existent plus pour les années 1669 à 1673 ainsi qu'il a été dit précédemment. Mais à partir de l'année 1674, on y trouve de nouveau beaucoup de renseignements sur la famille Le Pappe. Voici quelques-uns des actes que j'ai relevés :

« Le 5 janvier 1674, à dix heures du matin, en la chapelle du manoir du Querminihy, du consentement et adveu du Mr illustrissime seigneur évêque de Cornouaille, fut célébré par Olivier du Louet, seigneur de la Rive, archidiacre de Poher, chanoine de Cornouaille, le mariage de messire François de Bois-Baudry, chevalier seigneur de Trans, domicilié au château de Trans, paroisse de Saint-Pierre-de-Trans, diocèse de Rennes, mineur autorisé, d'une part :

« Et de damoiselle Renée Le Pappe, fille mineure de deffunct Marc Anthoine Le Pappe, escuier et dame Ursule L'Honoré, seigneur et dame de Bois-de-la-Haye, âgée de 16 ans, demeurant avec sa mère et tutrice au manoir de Querminihy, paroisse d'Elliant, diocèse de Quimper en Cornouaille, d'autre part, etc. »

De nombreuses signatures suivent celles des mariés : Renée Le Pappe, François de Bois-Baudry, Ursule l'Honoré, Jeanne Le Pappe, Geneviève de Rosily, Catherine Pegasse, Marianne de Coëtlogon, Marie de Tremic, Françoise Leflo,

---

(1) Le droit de juridiction, sans limitation, figure pour la première fois dans l'aveu de Pierre du Plessis (15 janvier 1575). La mention est reproduite dans les mèmes termes dans l'aveu d'Auffray du Chastel et de Renée de la Marche. Antoine-René Le Pappe ne réclamait que le droit de moyenne et basse justice ; il n'en jouit pas longtemps, ainsi qu'on le verra plus loin.

Guillemette-Anne de Ḳsulgar, Marie-Elisabeth Le Livec, Constance Morice, Yolande-Françoise de la Marche, Marguerite Guillemin, Françoise Taniou, Jeanne-Anne de Tremic ; Mené Guéguen, Mathurin de Rosily, François de Tremic, Guy de Ḳsulgar, Jean de Tremic, Joseph-Corentin Le Pappe, Marc-Anthoine Le Pappe, Antoine-René Le Pappe, Germain-Claude Le Pappe, Guillaume de Ḳguélen, Gabriely Corran de Cleguennec, Charles-François de Bois-Baudry, du Ḳgoet de la Jumellays, Charles Dondel sénéchal, G. Changeon, Rodolphe Guillou Prêtre, Changeon, Guillemin, Denis Le Flohic, recteur de Tourc'h, Olivier du Louet.

Le 20 mars 1674, Esc. Germain-Claude Le Pappe, seigneur de Coatlespel, est parrain de Germain Calloch, fils du métayer de Ḳminihy.

Le 18 août, à l'enterrement de Thomas Cantin, âgé de 72 ans, du manoir de Ḳminihy, furent présents, sa veuve Mélanie Floch et damoiselle Françoise Le Pape qui, interpellées, ont déclaré ne savoir signer.

Le 4 novembre 1676, baptême dans la chapelle de Ḳminihy par Denis Leflohic, prêtre, recteur de Tourc'h, de François, fils naturel et légitime d'escuier Anthoine-René Le Pappe et dame Marie-Elisabeth Le Livec, seigneur et dame de Ḳminihy. Les parrain et marraine ont été Illustrissime et Révédissime Messire François de Coetlogon, évêque de Quimper et comte de Cornouaille, et dame Ursule de l'Honoré, dame du Bois-de-la-Haye.

A la suite des signatures du parrain et de la marraine se trouvent celles de personnes ayant, pour la plupart, signé au mariage du 5 février 1674

Jean-Baptiste, enfant d'Antoine-René Le Pappe, né le 31 juillet 1677 et baptisé à la maison à cause de son infirmité, est présenté à l'église le 24 octobre suivant, par deux pauvres gens.

Le 4 janvier 1678, un enfant né à la métairie de Ḳy a pour

marraine Marie-Elisabeth Le Livec, dame du Kminihy et pour parrain Messire Denis Leflohic, prêtre, recteur de Tourc'h.

Le 29 septembre 1678 mourut Ursule l'Honoré, dame du Bois de la Haye et du Kminihy.

Le 20 août 1679, Renée Le Pappe et Joseph Le Pappe, nés les 31 mai 1677 et 4 août 1678, baptisés à la maison par le recteur de Tourc'h, ont reçu à l'église de Rosporden, avec permission de l'évêque, la cérémonie du baptême, par noble et discret Missire Jean Le Livec, prêtre, chanoine et théologal de Quimper et docteur en théologie, à la prière de noble et discret Missire Nicolas du Gourvinec, seigneur du Buzit, prêtre et recteur d'Elliant. Les parrains et marraines ont été : 1° pour Renée, escuier Bernard Crouézé, seigneur de Kvily et de Coetaven et dame Renée Le Pappe, dame marquise de Trans (1) ; 2° pour Joseph, escuier Joseph Le Pappe, seigneur de Kmorvan, et dame Jeanne Pegasse, dame de Kvily.

Le 13 novembre 1679, baptême de Marie-Anne Le Pappe, née le 6 novembre, présentée à l'église par deux pauvres gens. Le père et la mère signent sur le registre.

Le 29 octobre 1680, Bonaventure-Olivier Le Pappe, né le 27 mai, après ondoiement à la maison, a été baptisé par noble et discret Missire François Amice, chanoine de Cornouaille, a été recteur de Kerfeunteun (sic). Le parrain noble et discret Missire Jean Le Livec, docteur en Sorbonne et théologue de Cornouaille, et la marraine dame Olive de Coetnours, dame de Coetlespel (2).

Parmi les signatures figurent quelques nouveaux noms de famille : Jean de Landanet, seigneur de Coetglevarec, Joseph. Corentin Cléguennec, René-François Geffroy, Joseph Geffroy. Cinq ecclésiastiques signent : René Guéguen, prêtre,

---

(1) Je remarque parmi les signatures celle de Renée Le Pappe, qui s'est transformée en atteignant les dimensions les plus aristocratiques.

(2) Femme de Germain-Claude Le Pappe.

Rodolphe le Branquet, prêtre, Rodolphe Guilloux, prêtre, François Amice, Nicolas de Gourvennec, recteur d'Ellyant.

En 1680, la révolte du papier timbré avait été étouffée, et les cloches de Tourc'h furent rendues à la paroisse. A cette occasion, un acte a été dressé; je le reproduis :

« Décembre 1680. Et a été nommé par nobles gents, Guillaume Changeon, seignenr de Nevars, sénéchal de la juridiction de Coetheloret et autres juridictions, Goarlot, Coetcanton, Kminihy et juridiction royale, cappitaine de la ville de Rosporden, et par dame Elisabeth du Livec, dame du Kminihy, la maraine et aultres lieux, qui ont signé par leurs respects, et les soussignants présents. Et ce même jour ont été les cloches rendues de cette église paroissiale, après avoir été enlevées d'icelle, et rendues au château de Conqau par cause des troubles de la paroisse. et battement du tocsin de son. Signé Marie-Elisabeth du Livec, Changeon, Callomant (?), Kguennec, Yves Lebail, prêtre, Henry Pompoul, prêtre et recteur. »Cette cloche n'existe plus.

Pierre Le Pappe, né le 16 août, ondoyé le 25, a été baptisé en 1685 seulement.

Le 27 août 1682, René-Antoine Le Pappe, seigneur de Kminihy, et Claude Legall, femme de Maurice Glémarec, notaire royal, sont parrain et marraine de Maurice Morvezen, du village de Quélédern.

Le 25 décembre 1682, baptême d'un fils de Pierre Hily, du manoir de Penbual ; les parrain et marraine ont été vénérable et discret Messire François Huet, prêtre et chapelain de Mr du Kerminihy et dame Elisabeth-Marie du Livec, dame dudit Kminihy.

Ursule Le Pappe, née le 29 avril 1684, baptisée le 26, a pour parrain et marraine ses frère et sœur, escuier François et damoiselle Renée les Pappes (sic), qui ne savent signer, assistés de Messire François Pérès, prêtre chapelain du dit Kminihy et de damoiselle Claude Hernous. Elle meurt le 21

juillet suivant et est inhumée en « une tombe appartenant « audit seigneur de Kminihy, dans le grand chœur de « l'église trefviale du dit Rosporden, en présence des mêmes « témoins qu'à sa naissance. »

Le 12 février 1685, Messire Nicolas du Gourvinec, seigneur du Buzit, prêtre et recteur de la paroisse d'Eslian, avec permission de Messire l'abbé de Coetlogon, grand vicaire et official de Quimper, après proclamation des bancs en les paroisses de Saint-Colomban et Saint-Michel de Quimperlé, marie dans la chapelle du manoir de Kminihy Messire Joseph-Corentin de Cleguennec, chevalier, seigneur de Kmadehoy et dame Jeanne-Marie Pegasse, dame de Knabat. Signent avec les mariés : Françoise de Loenan, Jeanne Pegasse, Marie-Elisabeth Le Livec, Louise Le Livec, René-François de la Jumelaye, Joseph Geffroy, Antoine-René Le Pappe, M. Legac, Puymoret, prêtre, Mathurin Cadoret, prêtre, Nicolas du Gourvinec, seigneur du Buzit, recteur d'Elliant.

Le 30 juillet 1685, vénérable et discret Messire Jean Le Livec, docteur en théologie de la maison de Navarre et théologue de la cathédrale de Quimper, baptise dans la chapelle de la maison du Kminihy deux enfants Le Pappe, savoir :

Pierre, né le 16 août 1682 et ondoyé le 25 du même mois, ayant pour parrain et marraine Joseph Geffroy, seigneur du Rosiou, et dame Perrine Pegasse, épouse et compagne d'escuier René le Flo, seigneur de Branho, conseiller du Roy et son sénéchal et premier magistrat au siège royal de Quimperlay.

Louise-Marthe, née le 19 et ondoyée le 22 avril 1685, ayant pour parrain Messire Germain-Claude Le Pappe, seigneur de Coatlespel, et pour marraine dame Louise Le Livec, épouse du dit seigneur du Rosiou. Suivent les signatures : Perrine Pegasse, Joseph Geffroy, Louise Le Livec, Germain-Claude Le Pappe, Anne Pegasse, Marie-Elisabeth Le Livec,

Olive de Coetnours, Joseph-Corentin de Cleguennec, Anne de Coetnours, Catherine de la Houlle, Jean de Landanet, René-François de la Jumellaye, Me Le Gac, François Blot, Changeon, Antoine-René Le Pappe, Rodolphe Guillou, prêtre, René Guéguen, prêtre, René Lemaguet, prêtre, Mathurin Cadoret, prêtre, Jean Le Livec, chanoine Nicolas du Gourvinec, recteur d'Ellyant.

Le 12 janvier 1687, Marc-Antoine Le Pappe a pour parrain et marraine Louis Thibaut, de Ruvey, trève de Cadol, paroisse de Melgven, et Catherine Dornic, de Rosporden, qui ne savent signer. La seule signature est celle de Claude Hernou.

13 juillet 1687, inhumation de Louise Le Pappe, décédée le 12, à l'âge de 2 ans et 3 mois, en présence de Louise Paté, gouvernante du dit Kminihy et plusieurs autres.

22 août 1687, noble François, fils d'Antoine-René Le Pappe, signe comme parrain l'acte de baptême du fils d'un fermier de la métairie de Kminihy.

L'acte de baptême de Bernard Le Pappe, né le 5 avril 1688, est signé par Claude Hernou, à défaut des parrain et marraine qui ne savent signer.

31 mars 1689, Antoine-René Le Pappe signe comme parrain l'acte de baptême d'un fils de son métayer de Kminihy.

Angélique Le Pappe, née le 13 avril 1689, a pour parrain Joseph-Corentin Le Pappe et pour marraine Marie-Anne Le Pappe, qui a déclaré ne savoir signer (elle a 10 ans). L'acte est signé par trois prêtres, dont Alain Guillou, prédicateur esté (sic) d'Elliant.

Le 9 octobre 1689, demoiselle Renée Le Pappe signe comme marraine au baptême de Renée Quéré, de Rosporden. Le parrain honorable homme René Le Broyer, marchand à Rosporden.

Le 14 décembre suivant, Guillaume-Marie, fils de Jean Lemeur, du manoir de Krouriou, a pour marraine Marie-

Elisebeth Le Livec, dame du Ḳminihy, et pour parrain noble homme Guillaume Changeon, seigneur de Ménébris, advocat en la cour et capitaine pour la milice de Rosporden.

Le 22 décembre suivant, Marie-Anne, fille de noble homme François Ollivier, seigneur du Poulduff, et de Jeanne Taniou, est baptisée par Missire Jean-Louis de Ḳvenozaël, recteur d'Elyant L'acte est signé par le parrain noble homme Guillaume Changeon et.... par la marraine Marie-Anne de Boisguennech (Boisguéhenneuc), dame de Landanet, et par plusieurs personnes, entre autres par Antoine-René Le Pappe, de Ḳminihy.

Anne-Hyacinthe Le Pappe, baptisée le 27 juillet 1690, a pour parrain et marraine deux personnages inconnus qui ne savent signer.

Le 29 juin 1691, Missire Guillaume le Cotten, prêtre de la paroisse d'Elyant, et dame Marie-Anne Le Pappe sont parrain et marraine d'Anne Perrine, fille de Jacques Lemasson, de la métairie du manoir de Ḳminihy.

Le 6 mars 1692, la même est marraine avec Louis Tanion, advocat en la cour, d'un fils de Pierre Hily, du manoir de Penbual. Le baptême est fait par noble et discret Missire Jean-Louis de Ḳvenozael, recteur d'Elyant.

Hyacinthe Le Pappe, né le 1er juillet 1692 au manoir de Ḳmininie, est baptisé le 6 par le recteur d'Elliant. Le parrain est escuier Le Gac, seigneur de Mesguen, faisant pour escuier Yves-Bonaventure Geffroy, seigneur du Pencleu ; la marraine dame Françoise Le Pappe, damoiselle de Coatlespel.

Le 17 mars 1693, décès d'Angélique, âgée d'environ 4 ans (aucune signature).

A Elliant, le 8 octobre 1693, Antoine-René Le Pappe est parrain de Marc-Antoine, fils de Messire Sebert de Landanet et de Marie-Anne du Boisguehenneuc, seigneur et dame de Landanet. La marraine est dame Marguerite de la Roche-Rousse, dame de Coetaudon.

Gertrude, le 15e et dernier enfant d'Antoine-René Le Pappe et d'Elisabeth Le Livec, est baptisée le 5 novembre 1693. Les parrain et marraine ne savent pas signer

A la date du 7 mars 1694 se trouve encore, et pour la dernière fois, sur les registres de la paroisse de Rosporden, un mariage mentionné comme *décrété de justice par la juridiction de Kerminihy*, qui ne tarda pas à être supprimée.

Le 13 avril 1695, « noble enfant Marc-Antoine Le Pappe et damoiselle Anne Poullain du Kminihy » sont parrain et marraine d'un fils de Jacques Lemasson, de la métairie du Kminihy. Le parrain, âge de 8 ans, ne sait pas signer.

Le 27 mai 1696, décès de damoiselle Gertrude Le Pappe, âgée d'environ 2 ans, fille de *deffunct* Anthoine-René Le Pappe. Cet acte, qui porte entre autres les signatures de deux métayers Lemasson, Hily, etc., nous apprend la mort d'Antoine-René, mort que d'autres documents provenant des dossiers Coetlosquet (1) aux Archives du Finistère, doivent faire reporter à 1694. Il en résulte en effet, qu'Elisabeth Le Livec était veuve le 23 juillet 1694, mais ne pouvait l'être que depuis fort peu de temps.

Une flotte anglaise avait menacé Brest d'un débarquement, qui eut lieu en effet à Camaret le 17 juin 1694, mais qui échoua piteusement.

Le ban et l'arrière-ban de la noblesse avaient été convoqués, et le « Rôle des Cies de l'évêché de Cornouaille, qui ont paru à la Revue du lundi 7 juin, passée par M. le maréchal de Vauban (2), constate la présence de onze compagnies, comprenant 11 capitaines, 32 officiers, 30 brigadiers et 191 cavaliers. L'état-maior se composait du colonel et de 6 officiers.

---

(1) Je dois la connaissance de ces dossiers à M. de la Rogerie, le très obligeant archiviste du Finistère.

(2) M. de Fréminville. Antiquités du Finistère, vol. II.

Antoine-René Le Pappe, qui était en 1679 gendarme de la garde du Roy n'était plus compris dans les cadres de l'armée régulière, d'après les nombreuses mentions de sa présence à Rosporden que l'on trouve dans les registres paroissiaux et il figure sur le rôle de la 9e compagnie, commandée par M. du Couédic de Kgoualer. Il mourut donc entre le 7 juin et 23 juillet.

Le lieutenant du Bois-de-la-Haye. — Un des fils d'Antoine René, certainement l'aîné de François qui n'avait que 19 ans, nous est connu seulement par les trois pièces suivantes provenant des dossiers Coetlosquet, qui se rapportent à de fréquents passages à Quimper de détachements allant, les uns se concentrer à Brest, en vue d'un débarquement en Irlande; les autres, renforcer l'armée royale en Flandre (1).

La première est la copie d'une feuille de route portant : « Fait à Versailles, le 18e novembre 1695. Signé Louis et plus bas Letellier. — Nous, syndics de la ville de Quimper, certifions la copie de route cy dessus véritable ayant été levée sur le registre de la communauté en la dite ville (1), et qu'en conséquence de la dite route, nous aurions fait donner le logement et l'étape à M. du Bois-de-la-Haye, lieutenant au régiment d'infanterie de Bourbon et à sa Reveüe, le cinquiesme jour de febvrier dernier et partit le sixiesme du même mois pour continuer sa route, et que le seigneur du Bois-de-la-Haye n'est point marié, et est fils de Mme du Querminihy. Fait à Quimper, ce 26 mai 1696. Signé Malherbe, syndic ».

La feuille de route spécifie que les hommes de recrues seront conduits par le lieutenant et un sergent, de Quimper à Maubeuge, où ils rejoindront la compagnie de Chateauneuf

---

(1) A cette même date, on constate sur le registre le passage d'un détachement de 15 hommes venant de Blesle (Auvergne), ayant à faire un voyage de 53 jours pour rejoindre, au château de Brest, la campagnie du chevalier du Terrage au régiment de Navarre.

du régiment de Bourbon, et elle indique avec les étapes les villes où il y aura séjour. Cette pièce m'a paru intéressante à reproduire :

Gouvernement de Bretagne.— Quimper-Corentin, Rosporden, Quimperlé (séjour), Hennebont, Auray, Vannes (séjour), Ambon , Muzillac-Herbignac (séjour), Savenay, Couëron, Nantes (séjour), Ancenis.

Gouvernement de Tours. — Ingrandes, Angers séjour), Saint-Mathurin, Saumur (séjour), la Chapelle-Blanche, Langeais, Tours (séjour), Amboise.

Gouvernement d'Orléans. — Blois, Beaugency, Orléans (séjour), Artenay, Angerville-la-garce.

Gouvernement de Paris. — Etampes (séjour), Chartres (1), Corbeil, Chaulne, Meaux (séjour).

Gouvernement de Soissons. — La Ferté-Milon, Soissons, Laon (séjour), Marle, Guise.

Gouvernement du Hainault. — Landrecies, Maubeuge, où ils joindront la dite compagnie.

On remarquera avec quel soin cet itinéraire évite la traversée de Paris. Sa longueur est de 750 kilomètres, comprenant 37 étapes d'environ 20 kilomètres, mais très inégales, et onze séjours. C'est en somme un voyage à pied d'une durée de 48 jours en hiver, imposé aux hommes et à leurs chefs pour fournir quinze recrues à l'armée de Flandre. Dieu sait en quel état étaient alors les routes, et dans lequel état étaient les malheureuses recrues à leur arrivée à Maubeuge !

Le lieutenant du Bois-de-la-Haye remplit la mission dont il était chargé, et servait à la compagnie de Rasteau du régiment de Bourbon-Infanterie, le 12 novembre 1696, d'après la troisième pièce délivrée par le marquis de Vieuxpont, colonel de son régiment, « certificat pour lui servir en cas de besoin ».

---

(1) Maintenant Arpajon.

Ce fils de « la dame du Querminihy », dont il n'est plus trouvé aucune trace ne figure dans aucun des actes de partage de la succession d'Antoine-René Le Pappe. Il est donc décédé peu après 1696, et on peut supposer que les fatigues du voyage ont pu contribuer à sa mort prématurée.

Elisabeth Le Livec. — Antoine-René Le Pappe laissait sa veuve dans une situation de fortune fort embarrassée. Des seize enfants issus de leur mariage, il en restait une dizaine à la charge de leur mère, et aucun n'était en mesure de lui venir en aide (1). Le service à l'armée était très onéreux pour les gentilshommes ; en outre, la situation financière n'avait pu que s'aggraver par l'achat du manoir de Kouriou (aujourd'hui Kriou) (2) qui lui avait été vendu par le baron de Kveno. Le Pappe avait également fait des dépenses considérables à son habitation et, tout en conservant le bâtiment principal, le donjon et la chapelle, il avait reconstruit, un autre corps de logis fermant la cour au couchant. Ce bâtiment, qui a 42 mètres de longueur, est tout en pierre de taille d'un appareil soigné, mais très simple d'ornementation en raison de sa destination. Les mansardes également en granit avec frontons alternativement triangulaires et circulaires, rappellent celles de la Gendarmerie et de la Préfecture de Quimper. Au 18e siècle, il est appelé le bâtiment neuf ; actuellement il est toujours en bon état, seul reste intact de l'ancien château.

Marie-Elisabeth Le Livec avait encore d'autres sujets de préoccupation. Ses armes avaient bien été enregistrées à l'Armorial général, le 20 novembre 1696 ; six membres de la famille Le Pappe y figuraient également, por-

---

(1) Antoine-René Le Pappe avait eu treize fils et trois filles, et il n'eut aucun petit-fils de son nom.

(2) La surface totale de cette terre, qui comprenait Kereven, maintenant Kerhuilet, était de 220 journaux, plus de 100 hectares.

tant tous les mêmes armes, la corneille percée d'une flèche (1); mais cette inscription n'était pas une présomption de noblesse, et la famille Le Pappe fut poursuivie pour usurpation Les droits de fief et de juridiction invoqués par Antoine-René Le Pappe dans sa déclaration du 1er octobre 1679 avaient été contestés par les commissaires du Roy, renouvelant les arguments de l'arrêt rendu sur l'aveu d'Auffray du Chastel de 1619.

En 1685, par une sentence du 20 janvier. Le Pappe avait été débouté de ses droits de fief, diligence et mouvance sur les villages de Penvern. Larlan et Botdaniel ; mais sur appel, il fut maintenu dans ses droits sur ces villages et dans le droit de percevoir les rentes d'icelles.

Un autre arrêt de 1684 le débouta également pour le village de Klivinen, mais le maintint pour Mengleuz, à charge de bornement dans les deux mois.

Huit ans plus tard, par un arrêt de la cour du 16 janvier 1692, le Roy est maintenu dans la mouvance de Kanmoalic, Tyancaroff, etc.

Par un autre arrêt du même jour, Le Pappe est débouté de son droit de moyenne et basse justice, faute d'acte justifiant sa possession depuis 1575, et ne pouvant représenter les actes d'accord passés à cet effet le 23 février 1619 « L'exercice continu de cette juridiction qu'il invoque n'est pas reconnu suffisant pour en justifier le maintien ».

Enfin, le 15 juillet 1693, sur appel il fut définitivement débouté du droit de moyenne justice pour le fief de Querminihy et de la mouvance du lieu et terre de Kanguen. En

---

(1) Renée Le Pappe veuve François de Boisbaudry, écuyer; Mathurin-René Le Pappe, seigneur de Kermorvan ; Olive de Coetnours, veuve Germain-Claude Le Pappe, seigneur de Kerespers; Polycarpe Le Pappe, seigneur du Liscoet et Claude du Poulpry, sa femme; Jean-Baptiste Le Pappe, escuyer seigneur du Querminihy; Noël Le Pappe, seigneur de la Villerabel.

même temps, il fut condamné pour usurpation de noblesse à 500 livres d'amende.

La juridiction cessa donc de fonctionner : sa dernière manifestation sur les registres de la trève de Rosporden est à la date du 7 février 1694, pour le mariage d'Alain Legall et d'Hélène Gourmelen, « décrété de justice par la juridiction de Kminihy ».

Mais, sans attendre la solution définitive de ces longs débats, Le Pappe, pour obéir aux injonctions des intendants, tout en protestant qu'il avait toujours joui de la qualité de noble et en faisant réserve de ses droits, avait été obligé de payer, le 1er juillet 1693, les sommes qui lui étaient réclamées comme héritier non noble de sa mère, Ursule l'Honoré.

Ces sommes s'élevaient à un chiffre élevé :

Manoir de Kminihy, pour la métairie louée. . .		230 liv.
La censive du moulin de Roudouglas, en Knevel, (juridiction de Goarlot).		120
Lieu noble de Penbohal (Penbuel (1).		114
Lieu noble de Kvinedel.	30)	90
Son moulin	60)	
Lieu noble de Koué, en Scaër (juridict. de Concq).		18
Deux fiefs sur terres nobles en Elliant.....		

Après la mort de son mari, Elisabeth Le Livec eut à payer des sommes considérables, d'abord pour Koriou, son moulin et dépendances ; ensuite les droits de fief dus par son mari, puis par la succession de son mari pour Kminihy, Penbohal, Kvinedel, Kroué, moulin de Mao, dans les paroisses d'Elliant, Tourc'h et Scaër ; enfin, en 1704, pour le moulin de Roudouglas et le lieu de Nevars-Huellaff, sous la foy et juridiction de Goarlot.

---

(1) Sur le registre de la paroisse de Rosporden est mentionné, à la date du 7 juin 1697, le décès à la métairie noble de Penbuel, de Buquet d'Arnouville, directeur général des domaines du Roy en l'évêché de Corn uaille. Y était-il appelé par ses fonctions à l'occasion du règlement de la succession d'Antoine-René Le Pape ?

Je ne saurais affirmer que cette énumération soit complète, mais la veuve avait encore de graves sujets de préoccupation qui lui étaient communs avec les autres membres de sa famille.

Les Le Pappe ne pouvaient accepter sans protester les décisions qui les privaient des honneurs et des privilèges de la noblesse, etj'ai retrouvé la trace de plusieurs réclamations qu'ils firent et renouvelèrent.

Requête de Polycarpe Le Pappe, seigneur de Liscouet, en Lanarvilly, demandant le rétablissement dans la qualité de noble, pour lui et pour Geneviève de Rosily, veuve de Joseph-Corentin Le Pappe, sieur de Kmorvan, au nom et comme fondée de pouvoirs de Mathurin-René Le Pappe, son fils, requête à laquelle s'associent Marie-Elisabeth Le Livec, veuve d'Antoine-René Le Pappe et Jean-Baptiste, Le Pappe, seigneur de Kminihy, son fils.

Protestation signée par Jean-Baptiste Le Pappe, seigneur de Kminihy, procureur du Roy de la sénéchaussée et siège présidial de Quimper, tant en son nom personnel que comme représentant Mathurin Le Pappe, seigneur de Kmorvan, Marie de Poulpry, veuve de Polycarpe Le Pappe, tutrice de ses enfants mineurs et Marie Elisabeth Le Livec, aussi tutrice de ses enfants.

Ces démarches et celles faites par d'autres Le Pappe n'eurent aucun résultat, et Jean-Baptiste fut chargé par ses parents de demander la décharge de l'amende de 4,000 livres à laquelle ils avaient été condamnés séparément. Cette décharge ne fut pas obtenue, et ils durent se borner à demander la restitution des papiers qu'ils avaient déposés. Cette fois ils eurent satisfaction, sauf pour trois pièces reconnues fausses. Un sieur Audigier reconnut les avoir fabriquées (1).

---

(1) Transaction entre Jean Le Pappe et Christophe Toulgoët, le 3 août 1522 ; transaction entre Jean Le Pappe et François Le Pappe, 29 oct. 1554 ; contrat de mariage de François Le Pappe et Catherine Le Gat, 18 janv. 1598. Ce dernier était père de Marc-Antoine Le Pappe, acquéreur de Kerminihy.

Olive de Coetnours veuve de Germain Claude Le Pappe seigneur de Coetlespel fut l'objet de poursuites analogues.

Jean-Baptiste Le Pappe, qui était depuis entré dans la magistrature, paraît avoir été l'agent le plus actif de ces réclamations faites dans l'intérêt de toute la famille. Dans plusieurs lettres, qui ont été conservées, le sr de Lescoat s'adresse toujours à lui « mon cher et honoré neveu ». Ces lettres portent un cachet aux armes des Le Pappe et des Coetnours (massacre de cerf).

Pendant les années qui suivirent la mort d'Anthoine René les registres de la paroisse de Rosporden ne fournissent que peu de renseignements.

Le 1er septembre 1700, Esc. Pierre Le Pappe et Anne Poullain dame de Villeroy sont parrain et marraine de Jeanne, fille de Pierre Hily du manoir de Penbual.

Marie-Anne Le Pappe est marraine en 1701 de la fille d'un charbonnier « à présent au bois du Kminihy » et un peu plus tard de Toussaint, fils de Louis Guénézet. Le parrain est Guillaume Changeon advocat en la cour, sr de Menebriz.

Le 1er septembre 1710 eut lieu à Elliant un baptême de cloches dont je reproduis l'acte textuellement :

« Ce jour premier de septembre, mil sept cent dix ont été bénittes et nommé deux cloches, l'une paissante de six cent quinze livres nommé par Messire Sébastien Mahé, chevalier, seigneur de Kmorvan et dame Anne de la Roche dame de Kstrat, parrain et marraine, et l'autre paise deux cent soixante douze livres nommé par Messire Louis-René de la Marche, chef de nom et d'armes et dame Anne-Marie Le Livec dame du Kminihy. La première pour servir à la chapelle du Rosaire (1) nommé Marie-Anne Sébastienne et la seconde pour servir à la chapelle de Saint Guennel (2) nommé Anne-

---

(1) Au bourg d'Elliant.
(2) Chapelle prohibitive aux seigneurs de Kminihy.

Louise Guenelle. La bénédiction faite par Missire Germain Floch, prêtre, par permission de l'Évêque en présence de noble et V. Missire Jean-Louis de Kvenozaël s^r recteur d'Esliant et des Soubz^es, Anne de la Roche, Anne-Marie Le Livec du Kminihy, Louis-René de la Marche, Sébastien-Maurice Mahé de Kmorvan, de Kguern Kmorvan, Anne-Josephe de Treanna, Suzanne Mahé, Joseph Treouret, Kmorvan Mahé le vieux, de Landanet, du Lezlo Le Pappe, Guillaume Cutuillic recteur de Tourc'h, René Le Flao, prêtre, curé d'Elyant, Barbé, Philippe, curé de Rosporden, Leroux, Frances, Kervenozaël recteur d'Ellyan, Germain Floch, prêtre ».

Ces cloches n'existent plus.

Deux mois plus tard eut lieu le baptême de la grande cloche de l'Eglise de Rosporden ; voici l'acte qui a été dressé de cette cérémonie :

« Le septième de décembre mil sept cent dix a reçu les cérémonies de l'Eglise la grande cloche de l'Eglise de Rosporden, pesante quatorze cent livres fondue par délibération du général de la dite ville a été nommée Anne-Jan-Baptiste par Maistre (1) Jan-Baptiste Le Pappe, seigneur de Kminihy procureur du Roy au présidial de la ville de Quimper, et par dame Anne Riou, dame du Guilly Sénéchale de Concarneau. Ladite administration faite et célébrée par Messire Louis Philippe, curé de Rosporden, par permission de Monseigneur de Quimper.

Ont assisté à cette célébration les soussignants et autres :

Anne Riou du Guilly, J. B. Le Pappe du Kminihy procureur au présidial de Quimper, Kgoat Leguillou, capitaine

---

(1) Le mot Maistre surcharge Messire rayé. Pol de Courcy suppose que Jean Baptiste a été anobli en 1700, ce que contredisent les démarches faites par lui après cette date. Cet anoblissement a du être une conséquence des charges qu'il a occupées au présidial de Quimper vers 710.

de Rosporden, Villeroy Marchand, lieutenant de la compagnie de Rosporden, Halnay, Louise Charlot du Guilly, La Kergoat Leguillou, Callando, La Poulbran, Jeanne-Françoise Halnay, Jeanne Callando, Lenaour prêtre, Philippe curé.

Cette cloche n'existe plus.

La liquidation de la succession d'Anthoine René devait être longue et laborieuse, d'autant plus que le dernier des enfants n'était pas encore majeur. Aussi longtemps que sa veuve vécut, la fortune paraît être restée indivise entre ses mains, mais elle avait confié à son fils aîné Jean Baptiste, la gestion de ses affaires, « attendu son infirmité et impossibilité d'agir. »

Le 10 janvier 1714, Dame Elisabeth Le Livec, dame douairière de Kminihy, veuve d'Escuyer Anthoine René Le Pape, vivant seigneur du Kminihy mourut et le 18 janvier suivant eut lieu la levée des scellés. Des 16 enfants qu'elle avait eus, furent présents seulement, 5 fils et 2 filles, savoir : Jean Baptiste Le Pappe, Bonaventure Le Pappe, bachelier de Sorbonne, promoteur de Cornouaille, Hyacinthe Le Pappe, Pierre S^r de Lestauh, Marc Antoine Le Pappe S^r du Bois de la Haye, DamoiselleMarie Anne Le Pappe du Kerminihy, Anne Hyacinthe Le Pappe émancipée de Justice.

Jean Baptiste Le Pappe né le 24 octobre 1677, avait peut-être commencé, mais certainement terminé ses études à Paris. Il y obtint le 21 juillet 1695 le grade de bachelier et en 1697 le certificat utriusque juris. En 1704 il fut nommé substitut du procureur du Roy au siège présidial de Quimper en remplacement de maistre Jan de Livec s^r de Klivain Conseiller du Roy et président à ce même présidial. A cette occasion il dut présenter un certificat de non-parenté avec les autres membres du siège. Il devint par la suite en 1710

Conseiller du Roy et procureur général en la sénéchaussée et siège présidial de Quimper. Peu après il épousa Anne Marie Le Livec fille de son prédécesseur et sa cousine germaine.

En raison de ses fonctions, il eut, le 20 février 1730, à notifier à Monsieur de Plœuc, Évêque de Quimper d'avoir à présenter sans délai « le dénombrement de son évêché faute de quoy toutes les suites requises et saisie de son temporal seraient immédiatement faites ». Six jours seulement s'étaient écoulés depuis que Hilarion de Bec-de-lièvre procureur de l'Évêque avait prêté au Roy en la chambre des comptes de Nantes le serment demandé pour le temporal de son Évêché, et que l'arrêt avait été rendu par la Cour.

Cette signification si hâtive n'est qu'un épisode de la lutte engagée à Quimper entre les Juridictions Royale et Épiscopale (Reguaires) (1).

Un procès, qui lui avait été intenté à raison de ses fonctions, lui donna pendant de longues années de grandes préoc cupations. Un sr Auvril lieutenant général de police à Brest avait à plusieurs reprises reçu des reproches de ses chefs, reproches qui lui étaient transmis par l'intermédiaire de Le Pappe. C'est à ce dernier qu'il s'en prit en l'assignant et le prenant à partie « à raison de l'indigne vexation que le dit Le Pappe a personnellement fait souffrir au dit A., que faute par le dit Le Pappe d'avoir nommé le prétendu dénonciateur, condamner le dit Le Pappe à 120.000 livres de dommages-intérêts ».

Un premier arrêt du 17 septembre 1726, tout en écartant la demande, n'avait pas donné complète satisfaction à Le Pappe. Le Sr A., non découragé, engagea une nouvelle action, et c'est seulement le 8 octobre 1735 qu'un arrêt mit

---

(1) Registre des Requêtes ordinaires de l'hôtel du Roy.

définitivement Le Pappe à l'abri de toutes les poursuites faites contre lui. Sans contester au demandeur le droit de prise à partie, cet arrêt déclare que, si cette action n'est pas impossible, elle ne peut être exercée contre Le Pappe qui s'est toujours conformé aux ordres des magistrats ses supérieurs et aux arrêts du Parlement de Bretagne.

La correspondance de Le Pappe fait voir qu'il n'était pas absolument tranquille, il se demandait s'il n'y aurait pas encore quelque formalité à accomplir. Une lettre de son procureur à Paris le rassura complètement.

J.-B. Le Pappe survécut peu à cette satisfaction, car il mourut à son domicile de Quimper place Terre au Duc, le 14 novembre 1735 et fut enterré le lendemain dans la chapelle du Paradis en l'église Saint-Mathieu. « Ont assisté à cet enterrement les MM. du Présidial et autres ».

Il ne laissait qu'une fille Elisabeth Renée qualifiée « riche héritière » qui avait épousé à Saint-Mathieu de Quimper le 22 août 1731 Messire Michel Yves Marie de Coetlosket, chevalier seigneur de Kanot (1), du Hély, etc. Voici les signatures qui suivent l'acte de ce mariage célébré par Alain de Coetlosket, chanoine de l'Église Royale de Morlaix :

S. Renée Le Pappe, Michel du Coetlosket, Anne Marie Monot du Coetlosket, Jean Baptiste Le Pappe du Kminihy, procureur du Roy de Quimper, Anne Marie Le Livec du Kminihy, Du Coetlosquet de Gouendour, de Quelen de Karet, Marie Anne Le Pappe de Rosily, Mauricette Cabon du Tymeauter, Anne Hyacinthe Le Pappe de Kfort, Anne de Kguelen de Klivain, Marie Ursule Goueznou de Tresurin, Thomas Richer, de Rosily de la Tour, De Mathezon de Kpeoch, Bois de la Haye Le Pappe, de la Marche de Kfort, de Moelieu

---

(1) Michel de Coetlosquet était veuf.

Goandour, Anne Mahé, Anne Richer, Piriou Recteur, du Coetlosquet, chanoine de Morlaix.

Après la mort de son mari, Anne Le Livec renonça par acte du 27 février 1736 au bénéfice de la communauté qui avait existé entre elle et son mari et demanda seulement son trousseau. Sa fille n'y faisant pas d'objections, il lui fut adjugé 500 livres pour habits de deuil et 1484 livres pour trousseau, en effets ou en argent. Les seules difficultés vinrent du côté de M. de Coetlosket, qui refusa à sa femme héritière bénéficiaire, de suivre à la succession de son père. Elle fut obligée de se faire autoriser de justice.

Le 24 janvier 1757 elle était veuve et procéda à la liquidation de la succession de son mari comme tutrice de son fils et de ses deux filles.

L'acte de partage des biens de la succession d'Antoine-René Le Pappe et de sa femme n'a pas été retrouvé, mais un acte du 13 janvier 1714, donne l'énumération des personnes intéressées à cette succession, c'est-à-dire de leur sept enfants :

Jean-Baptiste, Bonaventure, Pierre, Marc-Antoine, Hyacinthe, damoiselle Marie-Anne, damoiselle Anne-Hyacinthe, mineure émancipée de justice.

C'est entre deux de ses enfants Pierre et Anne-Hyacinthe que fut partagée la terre de Kerminihy, les cinq autres reçurent leur part héréditaire en vertu d'arrangements qui ne sont pas connus.

Jean-Baptiste, dont il a été question précédemment ne posséda personnellement aucune terre et il n'ajouta généralement à son nom que celui de Kminihy. Il est appelé quelquefois s^{r} de Kiner.

Bonaventure, Bachelier de Sorbonne fût promoteur de Cornouaille,

Marc Antoine porta comme son grand-père et son père le nom de s^{r} du Bois de la Haye, terre dont l'emplacement m'est

inconnu. Il était propriétaire de Lesuzan en Dirinon, mais il se trouvait souvent à Kminihy. C'est là qu'il est mort en 1760 sans laisser d'enfants et probablement sans avoir été marié.

Hyacinthe. On ne sait rien de ce fils mort jeune.

Marie-Anne mariée à N. de Rosily-la-Tour.

A défaut d'un acte de partage deux aveux de 1731 et de 1752 font connaître comment la terre de Kminihy fut divisée entre les deux autres enfants Pierre et Anne-Hyacinthe.

Pierre de Leslau, le second fils devint possesseur d'une partie de la terre de Kminihy comprenant tous les domaines situés dans les paroisses d'Elliant, Tourc'h et Scaër, ainsi que Ty-an-palmer et Keloret (Kangoc) dans la trève de Rosporden. Ces domaines, réprésentant une surface de 815 journaux, continuaient néammoins à faire partie du fief de Kminihy. Il eut en outre au manoir le corps de bâtiment neuf qui se trouve au couchant de la cour, la jouissance par indivis de la moitié de cette cour à la charge de laisser la liberté du four, la possibilité de faire un petit jardin au nord du grand corps de logis et au levant de l'aire à battre de la métairie ; de plus quatre charretées de paille de seigle, deux charretées de foin données en temps de saison et le laissé aller de deux vaches pâturer avec celles du métayer.

Cette installation commune ne devait pas être durable ; aussi, dès 1731, nous trouvons Pierre installé au manoir de Kblin (Québlin), paroisse de Lothéa, près Quimperlé. Il avait épousé Jeanne Le Floch et n'eut qu'une fille unique, Thérèse-Antoinette, mariée à escuier Antoine de Boutouillic, seigneur de Prenassy, ancien capitaine commandant du 2e bataillon du régiment de Navarre-infanterie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

La trace de sa présence ne se trouve à Kminihy qu'au moment où il vient régulièrement toucher ses rentes. Il existe une série de quittances du domaine de Kambriquen, signées par lui jusqu'au 11 février 1760, ensuite par son

gendre Boutouillic, jusqu'au 18 mars 1780 ; enfin, par la dame Le Pappe de Prenassy, sa fille, qui, elle-même, ne tarda pas à succomber.

Elle ne laissait pas d'enfant, et sa fortune passa à la fille de sa cousine-germaine, Anne Le Pappe. Cette nièce à la mode de Bretagne, dame Marie-Louise de la Marche-Kjan, dame de Kminihy, ne fut pas mise en possession avant 1783. Elle hérita en même temps d'un procès dont il sera question plus loin.

Anne-Hyacinthe Le Pappe. — Le plus jeune enfant reçut pour sa part le manoir de Kminihy (logis principal et donjon), la réserve et les bois, les fermes du manoir et de Penbuel, les domaines de Kaubroc, Kzanner, Kanleué-bihan et les landes entourant la chapelle de Saint-Guenaël, soit 215 journaux en fermes et 175 journaux en domaines, le tout en Rosporden. En outre, elle conservait les droits de fief et les nombreuses redevances que la seigneurie possédait sur différentes terres situées en Elliant et Tourc'h, y compris les domaines attribués à son frère Pierre Le Pappe. Elle conservait également les honneurs et prééminences appartenant à la seigneurie de Kminihy, dont elle était devenue propriétaire.

Le ... août 1718, Anne-Hyacinthe, âgée de 28 ans, épousa Messire Joseph-François de la Marche, seigneur de Kfors, chevalier, dont le grand-père, Yves de la Marche, était cousin-germain de Renée de la Marche, marquise du Chastel.

Le futur avait 25 ans, et d'après le contrat de mariage, passé chez Me Leprédour, notaire à Quimper, Messire François-Louis de la Marche, son frère aîné, demeurant au manoir de Kfors, en Ergué-Gabéric, lui donna la somme de 600 livres de rente, « et en outre, ce pour toute fin et perfection de partage noble, 1,250 livres en argent comptant, promettant lui tenir compte des éligements qu'il pourrait faire des prétentions que leur deffunct père avait contre M. le

président de Lattay de Saint-Pern, et des prétentions de la succession de feu Messire le marquis du Chastel et de la Garnache. »

Joseph François de la Marche et Anne-Hyacinthe Le Pappe vinrent se fixer à Kminihy, dont le manoir était inhabité depuis quelques années.

Des difficultés s'élevèrent entre les enfants la Marche, à la suite de la mort de leur père. Cela résulte d'une assignation donnée par huissier en 1720, « à la requête de noble et discret Missire Louis-Joseph de la Marche, recteur de la paroisse d'Esquibien, y demeurant ; de Messire Joseph-François de la Marche, seigneur de Kfors, demeurant au manoir de Kminihy, paroisse d'Elliant ; de demoiselle Barbe-Rose-Martine de la Marche, demeurant au presbytère d'Esquibien, et de demoiselle Marie-Thérèse de la Marche, demeurant à Quimper (1)... .. à Messire-François-Louis, chef de nom et d'armes, de la Marche, seigneur dudit lieu, chevalier de l'Ordre militaire du Mont-Carmel, demeurant à Quimper, paroisse de Saint-Julien, pour comparaître à la première audience de la juridiction des Reguaires pour voir juger entre les parties le partage des biens de la succession de feu Messire Louis-René de la Marche, seigneur dudit lieu, et celle de feue dame Marie-Rose de Tréouret, leur père et mère ».

Joseph-François de la Marche et Anne-Elisabeth Le Pappe eurent six enfants, tous baptisés à Rosporden.

Joseph-Hyacinthe, né le 20 novembre 1720, baptisé par Messire Yves Le Boult, docteur de Sorbonne, official de Cornouaille et recteur de Saint-Mathieu. Les parrain et marraine sont deux mendiants de la trève de Rosporden. Cet acte est signé par Anne Poullain de Villeroy, Joseph-Louis

---

(1) Sur cette liste, le nom de Jean-François de la Marche, jésuite, frère des demandeurs, ne figure pas. Il n'est mort qu'en 1762.

de Tréouret, Bois-de-la-Haye Le Pappe, Le Boult, Joseph-François de Kfort de la Marche, Philippe curé. Cet enfant est mort le 8 mai 1722.

Marie-Louise, née le 7 novembre 1721. Les parrain et marraine sont Messire Francois-Louis de la Marche, chevalier, seigneur de Kfort, grand-père, et demoiselle Marie-Anne Le Pappe, dame de la Tour et de Rosily. A leurs signatures s'ajoutent celles du père et d'un oncle, Messire Louis-Joseph de la Marche, recteur d'Esquibien et de Lenaour, prêtre.

Elisabeth-Rose, née le 25 février 1723. Les parrain et marraine sont Messire Marc-Antoine Le Pappe, seigneur du Bois-de-la-Haye et damoiselle Barbe-Rose-Martine, dame de la Marche, oncle et tante de l'enfant. Après les signatures du parrain et de la marraine, je trouve seulement les suivantes : Père Augustin de Lanniou, capucin, F. Augustin de Lanniou, capucin, Philippe, curé.

Pierre-Joseph, né le 2 août 1724. Les parrain et marraine sont Pierre Le Pappe, seigneur de Leslauz et Marie-Thérèse de la Marche.

Marie-Josèphe, née le 3 juin 1726 a pour parrain et marraine deux pauvres gens de la trève.

Elisabeth-Louise, née le 5 décembre 1728. Les parrain et marraine sont Messire Louis-Joseph de Tréouret, chevalier, seigneur de Kstrat, Coeteloret, Trohanet, et dame Elisabeth-Renée Le Pappe, dame de Kminihy, fille de Jean-Baptiste.

Je ne retrouve aucune mention du père de ces enfants jusqu'à son acte de décès inscrit sur les registres de la paroisse de Rosporden

« Le 31.e jour d'octobre 1734 a été inhumé dans l'église de N.-D. de Rosporden le corps de Messire Joseph-François de la Marche, chevalier, seigneur de Kfort et de Kminihy, âgé de 41 ans, et ont assisté au convoi les soussignés avec plusieurs autres. Philippe, curé ». Les signatures manquent.

Des six enfants qu'il avait eus de son mariage avec Anne-Hyacinthe Le Pappe trois filles âgées de 13, 8 et de 6 ans avaient survécu.

En raison de l'existence de ces enfants, Chapon, greffier de la Cour royale de Concarneau, se présenta dès le surlendemain, 2 novembre, au manoir de Kminihy et, après avoir fait un inventaire sommaire du mobilier, se borna à apposer les scellés sur « une armoire située dans la pièce ou le seigneur de Kfort faisait son cabinet, armoire qui contenait beaucoup de papiers. « Le procès-verbal est signé par la veuve Le Pappe de Kfort et par son frère du Bois de la Haye.

Le même huissier se présenta de nouveau les 11, 12 et 13 janvier 1735, accompagné cette fois de quatre personnes appelées pour donner estimation aux meubles, savoir : pour la batterie de cuisine, Antoine Cébeau ; pour les meubles, François Le Bihan ; pour la lingerie demoiselle Michelle Pouchard veuve Delanoë ; pour les bestiaux et autres meubles ainsi que pour les ouvrages de campagne, Jullien Nerzic, de Kdaner.

Cet inventaire est fort détaillé et je ne puis en reproduire que quelques extraits.

Mobilier.

Dans la cuisine, l'arrière-cuisine, la boulangerie et la cave, il est énuméré dix objets en cuivre rouge, quatorze en cuivre jaune, onze en fer et fonte, quatre armoires, huit chaises, etc., le tout estimé ..... 144 l. 11

Dans la salle :

Une armoire à deux battants de chataigné avec sa clef et serrure ..... 24 »

Une autre armoire à deux battants de chataigné, sans garniture ..... 18 »

Une armoire à buffet à trois battants avec ses clefs et clavure en bois chataigné.....	10	»
Deux petites tables et une table pliante bois de sapin.....	3	15
Huit chaises et quatre fauteuils de paille....	6	»
Deux plants bourés.....	1	»
Deux ronds de table bois de chataigné.....	2	»
Deux chenets avec les pelles et pinces.....	3	»
	67	15

Dans l'antichambre (au 1er étage) :

Un lit carré avec sa paillasse, coëtte et mauvaise couverture de laine.....	12	»
Deux chaises de paille avec une vieille table bois de chêne.....	1	10
	13	10

Dans la seconde chambre (la grande) :

Un lit à l'impériale avec sa garniture de rideaux gris, coëtte et traversin de plume et deux oreillers, matelas, la courte pointe d'indienne et couverture de laine.....	100	»
Un autre lit à tombeau avec coëtte, matelas, traversin, oreiller et rideaux de laine.....	30	»
Une table carrée bois de chêne.....	1	10
Six chaises et quatre fauteuils de clisse.....	4	»
Un autre fauteuil garni d'ouvrage à point d'Hongrie.....	4	»
Un miroir à l'ancienne mode garni de cuivre.....	24	»
Une paire de chenets avec pelle et pince.....	3	»
	166	10

Dans la chambre à l'approche du feu seigneur de Kerfors :

Un lit à tombeau avec sa paillasse, coëtte, traversin, oreiller de plume et couverture d'indienne	24	»
Un autre lit garni de la même façon que le précédent.....	24	»
Une table à pied tourné bois de noyer.....	2	»
Cinq chaises de clisse	1	»
Quatre chaises à perroquet couverts de cuir rouge	3	»
	54	»

Dans le cabinet de M. de Kerfors :

Une armoire à deux battants, bois de chataigner, fermée à clef, sur laquelle sont posés les scellés.....	9	»
Une chaise et un petit tabouret de bois.....	»	10
Une petite scie estimée	»	10
Une épée d'argent doré avec son ceinturon ..	30	»
Une paire de pistolets, avec leurs fourreaux garnis d'un vieux galon d'argent.....	20	»
Une housse garni d'un vieux galon d'argent.	2	»
Un fusil garni de cuivre.....	6	»
Un autre fusil garni de fer	7	»
Un bas, deux ménequins, un vollant et deux crochets de fer	1	10
	76	»

Dans la chambre au-dessus de la salle :

Une armoire à buffet à deux battants bois de fustets avec sa clef et serrure.....	6	»

Dans la chambre du pavillon :

Un lit quarré garni de rideaux de cherge verte avec sa paillasse, coëtte de plume, matelas et traversin.....	24	»
Une petite couchette avec sa paillasse et coëtte de balle et une mauvaise couverture de laine blanche	5	»
Une table carrée avec son tiroir avec une autre petite à couverture brisée	2	»
Trois chaises de paille et trois chaises de bois.	3	
Deux chenets de fer sans pelle ni pince	»	15
	34	15

Dans l'antichambre :

Une armoire à deux battants bois de chêne et de chataigné avec sa clef et serrure.....	18	»
Un vieux coffre en bois de chêne avec sa clef et clavure	2	»
Une chaise percée bois de guignier.....	1	10
Une vieille table à pieds tournés.....	»	10
	22	»

Dans la chambre, au-dessus de la cuisine :

Deux vieilles couchettes avec leurs coëtte de balle, paillasse et couverture sans rideaux.....	4	»

Dans la chambre au-dessus de la boulangerie :

Huit douzaines de membrures et planches tant de chêne que de châtaignier.....	32	»

Dans le grenier au-dessus des chambres :

Deux douzaines et demye de vieilles planches ayant déjà servi de cloison.....	6	»

Linge.

Je résumerai cette partie de l'inventaire qui est très détaillée. Il y est constaté :

35 douzaines de serviettes chacune de.....	2l. 5s.	à 3 l.
Quelques-unes plus grandes.....	8 et 9 l.	
82 nappes de 2 et 3 l. les plus grandes.....	6 à 9 l.	
72 draps de toutes dimensions.....	»	»
33 houilles d'oreiller.....	»	»
1 pièce de quarante aulnes d'étoupe de chanvre	20	»
1 pièce d'étamine blanche de 50 aulnes.....	50	»
1 pièce de berlinge de 40 aulnes.....	20	»
1 pièce de berlinge gros roux de 18 aulnes..	7	»

Hardes et habits du seigneur de Kerfors

Une douzaine et demie de chemises garnies de mousseline.....	36 l.	
Une douzaine de vieilles chemises de nuit...	12	»
Une douzaine de tour de col de mousseline...	2	»
Quatre paires de bas de laine.....	3	»
Un surtout de bouracan gris.....	12	»
Trois vieux habits, l'un de drap couleur de canelle, l'autre d'étamine vieille couleur de feu et le troisième d'une étamine brune.....	24	»
Trois vieilles culottes.....	3	10
Une douzaine de mouchoirs de couleur.....	6	»
Deux paires de souliers.....	3	»
	101	10
Une pièce de toile de gros lin étante au métier estimée le fil, sans comprendre la façon (1)....	35	»

(1) On peut rapprocher Joseph-Françoi's de la Marche, tisseur de lin, du gentilhomme *broyeur de lin par nécessité* dont parle Renan dans ses mémoires.

Sa garde robe est bien modeste à coté de celle de Claude du Chastel.

Argenterie.

Deux flambeaux avec mouchette et porte-mouchette, dix cuillières, neuf fourchettes, huit cuillières à café, six couteaux à manche d'argent, deux salières, une écuelle, une grande cuillière potager, deux gobelets, une petite gondolle (1), un petit poivrier, un pot d'argent, le tout pesant 23 livres, à 48 l. 18 s. le marc, soit..... 984 l. 18
Un cachet d'argent..... 2 10

Six plats et trois douzaines et demie d'assiettes d'étain estimé à raison de 10 sols la livre..... 29 l. 12

L'inventaire mentionne ensuite :

Une bride et une selle.....	3	»
Un pressoir à une seule vice.....	30	»
Vingt barriques de cidre à cent sols la barrique	100	»
Une pendule sonnante.....	15	»
Des bouteilles, etc., etc.....	»	»
Sept échelles dont trois pour les couvreurs...	»	»
Tout le matériel nécessaire pour la culture, etc.	»	»

Les prix auxquels ont été estimés les animaux et les produits de la ferme fournissent les éléments d'une comparaison intéressante avec les prix à d'autres époques.

Une vieille jument et deux poulains.....	36 l.	
Un jeune cheval.....	75	»
Un vieux petit cheval.....	24	»
Un cheval.....	45	»
Deux grands bœufs, à 57 l. l'un.....	114	»
Deux torillons, à 25 l. l'un.....	50	»
Quatre veaux d'un an, à 6 l. l'un.....	24	»

(1) Vase en forme de gondole. Aujourd'hui les hors d'œuvre sont servis sur la table dans des *bateaux*.

Douze vaches, à 12 l. l'une dans l'autre.....	150	»
Une grande truye (1).....	30	»
Une petite truye.....	10	»
45 milliers de foin à 4 l. 10 l'un estimé.....	225	»
9 minots (2) de froment à 9 l. l'un.....	81	»
42 minots de seigle à 3 l. l'un.....	126	»
30 minots d'avoine à 1 l. 9 s. l'un.....	52	10
2 minots de pois à 5 l. l'un.....	10	»

L'inventaire contient ensuite la désignation des titres, pièces isolées et liasses, renfermés au nombre de plus de cent cinquante dans l'armoire sur laquelle les scellés avaient été apposés.

Tous ces documents sont postérieurs à 1656, date de l'achat de la terre de Kminihy par Marc-Antoine Le Pappe, et n'auraient probablement fourni aucun renseignement sur les origines de la propriété. Ce sont des aveux présentés par les fermiers, des pièces de procédure et des quittances sans intérêt. J'y trouve la trace d'un procès entre le sr de Kfors et le sr de Musuillac, propriétaire de Tréanna. Deux aveux sont fournis à la seigneurie de Kminihy pour les lieux de Penvern-Meingleuz et Cosquer, l'un du 25 juillet 1665 par dame Louise Furic, dame de Toulgoat, veuve du feu seigneur de Toulgoat (comte de Bienassis), l'autre du 25 février 1717 par le tuteur des demoiselles de Bienassis.

Vient ensuite la continuation de l'inventaire pour la métairie du manoir. Je me borne à en extraire les chiffres suivants de l'estimation :

Un taureau noir.....	24 l.
Six bœufs de.....	51 l. à 27 l.
Douze torillons de.....	12 l. à 7 l. 10 s.

---

(1) On voit quel intérêt on attachait dès lors à l'élevage du cochon d'après le prix auquel la truie est estimée comparativement aux vaches.

(2) Le minot valait 88,6 litres à la fin du XVIIIe siècle, soit neuf minots pour huit hectolitres.

Onze vaches de..... 25 l. 10 s. à 19 l. 10 s
Trois génisses de ..... 10 l. 10 s. à 9 l.
Une jument blanche..... 30 l.
Deux pouliches ..... 30 l. et 15 l

De la lecture de cet inventaire on retire l'impression que, si les propriétaires de Kminihy jouissaient d'une assez large aisance, l'intérieur du manoir était loin de contenir des objets précieux comme le constatent pour beaucoup de châteaux les inventaires qui ont été conservés (1). Il n'y a rien d'étonnant, Joseph-François de la Marche avait trois frères plus âgés que lui, et plusieurs sœurs, de son côté, Anne-Elisabeth Le Pappe avait dû partager l'héritage paternel avec quatre frères et une sœur.

Madame de la Marche survécût plus de trente ans à son mari. Le 27 juillet 1752 elle dut fournir au Roy l'aveu et dénombrement des biens dont elle avait hérité. A la fin se trouve la formule suivante :

« .. ..Déclarant la dite dame de Kfors que les biens et « rentes cy-devant employés se payent par les vassaux et « domainiers de la dite seigneurie de Kminihy, les froments « et seigles à la mesure comble de *la terre et seigneurie de Kerminihy* et les « avoines à la même mesure comble et foulée. »

Précédemment les déclarations fournies par les domainiers aux seigneurs de Kminihy portaient que les redevances en grains doivent être fournies « à la mesure » de Rosporden La mesure de Kminihy était-elle la même que celle de Rosporden? et la mesure de Rosporden était-elle la même que celle de Concarneau? C'est probable, mais la question des mesures seigneuriales est bien difficile à élucider.

Les registres de la paroisse de Rosporden renseignent sur quelques personnes de la famille de la Marche.

---

(1) Il est à remarquer qu'il n'est fait nulle part mention de bibliothèque ou de livres.

Le 1er janvier 1744 damoiselle Marie-Josèphe de la Marche de Kfors est marraine de Joseph, fils du métayer de Kminihy.

Le 30 janvier suivant damoiselle Elisabeth-Louise de la Marche, dame du Boys de la Haye est marraine d'Elisabeth Sancéau.

Le 13 janvier 1749 l'acte de mariage d'une orpheline habitant au château de Kminihy porte la signature d'Elisabeth de Kfors de la Marche.

L'importance de la personnalité du recteur d'Elliant, Louis-Joseph de la Marche, beau-frère d'Anne Le Pappe, a conduit le curé de Rosporden à porter sur son registre la mention suivante :

« L'an 1754 le 24 septembre vers les 3 ou 4 heures de « l'après-midi a été inhumé dans le cimetière d'Elliant le « corps de noble et discret missire Louis-Joseph de la « Marche licentié en Sorbonne et recteur d'Elliant depuis « environ 15 ans, décédé le jour précédent environ 2 heures « après-midi, dans son presbytère d'une révolution de « goutte après quatre jours de maladie, environ la soixan- « tième année de son âge. Les funérailles ont été célébrées « par noble et discret missire Dugua recteur du Grand « Ergué, Conannou curé de Cadal, Le Roy curé et Rigallou « prêtre de Rosporden, Coquil curé de Saint-Yvi, Créoff « curé de Locmaria, Jaouen curé, Legal, Quéré, Garec et « Tessier prêtres d'Elliant. S. Le Roy curé. »

Nous avons dit précédemment que la position de fortune de la famille de la Marche n'était pas très brillante, aussi les deux filles ne trouvèrent pas facilement à se marier. La cadette, Marie-Josèphe, n'avait pas à compter sur l'héritage de Kminihy destiné à sa sœur aînée et. à 32 ans, elle se décida à un mariage, qui était peut-être avantageux au point de vue de la fortune, mais le mari qu'elle acceptait n'était pas jeune, sa noblesse personnelle était bien récente, et il

avait un fils de 27 ans d'un premier mariage avec Marie-Anne Cossoul, d'une famille de très honorables marchands de Quimper.

Voici l'acte de mariage :

« Après fiançailles faites, etc.

« Le 29 août 1758 dans la chapelle du château du Kminihy, « une seule publication de ban à l'église tréviale de Rospor- « den et à Saint-Mathieu de Quimper fut célébré le 11 sep- « tembre 1758 par moi recteur d'Elliant licentié en droit, par « permission à la chapelle du château du Kminihy, le ma- « riage de messire Gabriel-Louis Gouesnou de Kdour, sr de « Klagatu, Kvastal et autres lieux, veuf de dame Marie-Anne « Cossoul de Saint-Mathieu de Quimper — et damoiselle « Marie-Josèphe de la Marche dame de Kfort, fille majeure « de feu messire Joseph-François de la Marche, chevalier, « sr de Kfort et de dame Anne-Hyacinthe Le Pappe, dame de « Kfort.

« S. Marie-Josèphe de la Marche de Kdour, Gabriel- « Louis Goueznou de Kdour, Le Pappe de Kfort, Barbe « de la Marche, Marie-Louise de la Marche du Kminihy, « Marguerite-Louise Le Borgne de Laxalde, François-Louis « de la Marche, Marie-Rose Blanchard M. a. Le Pappe du « Bois de la Haye.

« P. a. de Suasse recteur d'Elliant. »

Le 22 mars 1759, la sœur aînée, damoiselle Marie-Louise de la Marche dame de Kminihy est marraine du fils de n. h. Jean-Jullien Trobert, sr de la Garenne. Le parrain est haut et puissant seigneur Joseph-Christophe de Tréouret comte de Kstrat, etc.

Quelques mois plus tard, madame de la Marche perdait son frère, Marc-Antoine, plus âgé qu'elle seulement de trois ans, et qui paraît être toujours resté son conseiller après la mort de son mari. Voici son acte de décès :

« Le 7 mai 1760 fut inhumé dans la tombe du château et « seigneurie de Kminihy en l'église de Rosporden le corps « de Marc-Anthoine Le Pappe, s[r] du Bois de la Haye et « autres lieux âgé d'environ 70 ans décédé d'hyer au dit « château du Kminihy, muni des sacrements de l'église. « S. Lenir avocat, Krieger (1), Coatpont Lebescond (2) « Villenneuve, Billette, Le Hars (3), Desnos, Bosredon « prêtre, Conannou curé de Cadol, Coquil curé de Rospor- « den, P. a. de Suasse prêtre recteur d'Elliant. »

Quelques semaines plus tard, Marie-Louise se mariait à son tour à l'âge de 38 ans. Elle épousait François de Kjan, lieutenant des vaisseaux du Roy, appartenant à une famille d'ancienne noblesse des environs de Saint-Ronan dont les armes sont d'argent à la tour couverte de sable. Il devint capitaine de vaisseau et ne mourut qu'en 1812, âgé de 97 ans.

Les fiançailles furent célébrées le 31 mai 1760 par messire P. a. de Suasse, recteur d'Elliant, dans la chapelle domestique du château de Kminihy, par permission de M[r] l'abbé des Cognetz, vicaire général et official de l'Evêque de Quimper. Les fiancés furent mariés dans l'église tréviale de Rosporden, le 9 juin 1760 par messire Jean-François de la Marche, chanoine et vicaire général de l'évêché de Tréguier (4). Ils sont désignés ainsi qu'il suit dans l'acte de mariage : Messire François de Kjean chevalier seigneur de Kjean, fils majeur de feu messire Maudé Christophe de Kjean, chevalier seigneur de Kjean et de dame Julienne Gourio, dame de Kjean, lieutenant des vaisseaux du Roy au département de Brest, originaire de Lokornan (Saint-

---

(1) Procureur et notaire dans la Cour royale de Concq, fabrique de l'église N.-D. de Rosporden.

(2) Avocat à la Cour. Sénéchal de la Juridiction de la chatellenie de Tréanna.

(3) Notaire et procureur au siège royal de Concq, syndic de Rosporden.

(4) Le futur évêque de Saint-Pol-de-Léon.

Ronan), domicilié à Brest, paroisse Saint-Louis, et damoiselle Marie-Louise de la Marche, dame de Kminihy, fille majeure de feu messire Joseph-François de la Marche, chevalier seigneur de Kfors et de damoiselle Anne-Hyacinthe Le Pappe, dame de Kfors, de cette trève de Rosporden.

L'acte est signé Marie-Louise de la Marche de Kjan, Le Pappe de Kfors de la Marche, Le Borgne de Laxalde, de Kmorvan Le Borgne, Marie-Rose Blanchar, François-Louis de la Marche, de Querdour, le chevalier de Penfeuntenyo, Michel prêtre, N. Coquil curé de Rosporden, de la Marche chanoine et vicaire général de Tréguier.

Ils eurent quatre enfants.

L'aînée Marie-Hyacinthe-Françoise baptisée par P. a. de Suasse recteur d'Elliant, née le 3 novembre 1762. La marraine est Anne-Hyacinthe Le Pappe grand-mère et le parrain écuyer, François-Marie de Penfeuntenyo.

Marie-Josèphe-Renée, née le 29 avril 1764 et baptisée par N. Coquil recteur de Plonivel. Les parrain et marraine sont deux pauvres gens. L'acte porte les signatures suivantes : Le Pappe de Kfors de la Marche, Barbe de la Marche, Marie-Jeanne Le Borgne de Kmorvan, Michel prêtre, N. Coquil recteur de Plonivel. Cet enfant mourut le 12 janvier 1768.

Le 22 octobre 1765 par permission de Messire René des Cognets, vicaire général et official en date du 16, Marie-Françoise-Renée-Armande fut baptisée dans la chapelle du château de Kminihy. L'acte est signé par esc. François-Louis-Armand-Marie de la Marche parrain, Julienne-Renée du Gourio de Kjan marraine, Antoine Boutouillic de Prenassy, Decamp, Marie-Josèphe de la Marche de Kdour, Barbe de la Marche, Loëdon prêtre, N. g. Loëdon curé de Rosporden (1). Cet enfant mourut en octobre 1768.

---

(1) Loëdon devint plus tard recteur de Gourin et fut nommé député aux Etats-Généraux, représentant le clergé.

Le 16 février 1768 par permission de MM. les grands vicaires du diocèse, Marie-Thérèse-Antoinette fut baptisée dans la chapelle du château de Kminihy. Les parrain et marraine sont deux pauvres gens, qui ne savent signer. L'acte porte les signatures suivantes : Kjean, N. g. Loëdon prêtre curé, Loëdon prêtre, Michel Quéré prêtre curé d'Elliant, Messager prêtre curé d'Elliant.

Ce dernier enfant mourut jeune et l'aînée de ces quatre filles survécut seule.

Remontant de quelques années en arrière nous trouvons mentionnée, le 10 novembre 1764, l'inhumation de dame Anne-Hyacinthe Le Pappe, dame veuve de Messire Joseph-François de la Marche chevalier, dame propriétaire de la terre et seigneurie de Kminihy, décédée le 9 de ce mois âgée d'environ 78 ans (74 en réalité).

Etaient présents : Mes Rolland Michel de la Noë, J. J. du Laurens sr de la Barre advocat, Corentin-Pierre Kriéger, Delanoé et autres, N. g. Loëdon prêtre curé de Rosporden, Loëdon prêtre, Ledu prêtre curé d'Elliant, P. a de Suasse recteur d'Elliant.

Anne Le Pappe avait été dame de Kminihy pendant près de 50 ans, et a laissé trace de son passage dans une première restauration de la chapelle du manoir.

Cette chapelle est certainement fort ancienne, bien que les aveux de la seigneurie n'en fassent pas mention avant 1619. Au XVIIe et au XVIIIe siècles son existence s'est affirmée par la célébration de baptêmes et de mariages, mais, d'après l'examen des parties qui en ont été conservées, elle remonte à des temps plus éloignés.

La porte ogivale, par le profil de ses moulures, par les aigrettes et le plumet qui l'accompagnent, indique le XVe siècle. Elle est surmontée d'un écusson aux armes de Kminihy. A l'intérieur de la porte une pierre d'angle est refouillée pour former bénitier.

La table de l'autel consiste en une seule pierre de granit ayant 2m26 de longueur sur 0m22 d'épaisseur, et présentant sur le côté une moulure très simple, un demi-cercle et une gorge. Le corps de l'autel est un massif cubique de 0m55 de hauteur, formé de cinq blocs de granit : la base moulurée a 0m28 de hauteur.

Le retable en bois encadrait un tableau qui a disparu. De chaque côté deux colonnes ioniques accouplées supportent un fronton triangulaire interrompu au milieu pour faire place à un petit édicule avec niche. J'ai pu constater, avant qu'il ait été remis en place, qu'il avait été autrefois entièrement peint en blanc. Les moulures et spécialement quelques champs portaient encore des traces de peinture rouge, bleue et or. On voyait au milieu de la frise, entouré d'arabesques, un écusson avec les trois molettes de Kminihy. Sur le soubassement les trois monogrammes M. A, I. H. S, et I. O. S., également entourés d'arabesques, rappelaient la Sainte famille à laquelle cette chapelle était dédiée.

Au commencement du XVIIIe siècle la chapelle a dû être l'objet d'une reconstruction partielle comprenant le haut de la façade, le clocher et une partie des murs latéraux. Une fenêtre très simple en œil de bœuf et quelques ornements sont caractéristiques de cette époque, ce que confirme une inscription sculptée avec caractères en relief sur une pierre des murs latéraux F. ANNO — 1724.

La reconstruction du clocher doit remonter à peu près à la même époque. Elle est datée par la présence d'un cadran solaire en ardoise accompagné d'un écusson avec les armes, parti de Le Pappe et de la Marche. Au dessous, on lit l'inscription MORVAN. F. ANNO.....

Deux tableaux dans le style du XVIIIe siècle, qui représentent en buste saint Pierre et sainte Madeleine, ont été conservés.

Lors d'une visite des églises et chapelles du diocèse,

prescrite par l'Evêque de Quimper en 1782 (1), la chapelle de Kminihy est mentionnée dans les termes suivants : « La Sainte Famille, décemment pourvue ».

Quelques années plus tard l'office divin cessa d'y être célébré. La chapelle fut abandonnée et finit par être transformée en magasin jusqu'au moment où la couverture s'effondra : il fallut alors abattre une partie des murailles qui menaçaient ruine.

Au milieu du XIX^e^ siècle les propriétaires du château, qui avaient depuis longtemps le désir de rendre la chapelle à son ancienne destination, purent enfin le réaliser. La façade fut reconstruite en conservant la porte et en utilisant dans le clocher et dans les murs tout ce qui subsistait de l'ancienne chapelle. L'autel fut remis en place et la messe put enfin y être célébrée le 21 octobre 1870 (2).

Quelques mois après la mort de madame de la Marche de nouvelles cloches furent mises en place dans l'église de Rosporden.

Voici l'acte rappelant cette cérémonie :

« Le douze août 1765 ont été bénites par le soussigné la grande cloche de l'église de Rosporden et le timbre de la dite trève. La grande cloche a été nommée Marie-Louise-Antoinette, par écuyer Antoine du Laurens de la Barre, sénéchal et premier magistrat de Concarneau et par dame Marie-Louise de la Marche dame du Kminihy épouse d'écuyer François de Kjan, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et lieutenant des vaisseaux du Roy. Le timbre a été nommé par M^e^ Pierre-Corentin Krieger, procureur au siège royal de Concarneau, fabrique de Ros-

---

(1) Le procès-verbal de cette visite m'a été signalé par M. le chanoine Peyron.

(2) Le château renfermait alors la nombreuse famille du propriétaire qui s'y était réfugiée.

porden et par dame Marguerite-Céleste Leguillou, épouse d'écuyer Jean-Jacques du Laurens, sieur de la Barre, advocat en parlement et a été nommée Céleste Perrine. »

S. de la Marche de Kjan, Leguillou de la Barre, Krieger, du Laurens, Gougeard, Desnos, de la Barre, N. g. Loëdon prêtre curé de Rosporden, Loëdon prêtre, G. h. Le Guillou prêtre, P. a. de Suasse recteur d'Elliant.

Cette cloche existe encore. Elle porte d'un côté le double écusson des Kjan et des la Marche, de l'autre côté un écusson avec les armes des du Laurens (d'azur au sautoir d'or), avec l'inscription suivante :

« Nommé par écuyer Antoine du Laurens de la Barre Sénéchal de Concarneau et par dame Marie de la Marche dame de Kjan et du Kminihy, Messire N. g. Loëdon curé, Messire Kriéger fabrique. M. Guillaume fondu en 1765 ».

Les années suivantes je ne trouve rien à mentionner que le décès survenu à Kminie (sic) (1) le 7 février 1778 de dame Julienne-Renée de Gourio veuve d'Escuier Maudé Christophe de Kjan. Elle fut immédiatement inhumée dans l'église de Rosporden.

Mademoiselle de Kjan se maria jeune avec M. de Kmorial, dont la famille d'ancienne extraction est originaire de Baye, près Quimperlé, et a pour armes d'azur au greslier d'argent accompagné de trois fleurs de lys du même. Mr de Kmorial (2), né à Cuzon le 12 juillet 1748, était fils de Mre Léonard de Kmorial-Kmorvan et de dame Marie-Jeanne de Boutouillic. A 16 ans il s'engagea comme volontaire dans la marine, devint garde-marine en 1767, lieutenant de vaisseau en 1779 et quitta le service en 1785, après son mariage.

---

(1) Cette orthographe correspond à la prononciation actuelle.

(2) Paroisse supprimée par le Concordat et réunie à la paroisse de Kerfeunteun.

En 1769 il était embarqué sur la gabarre *La Dorothée* qui fit naufrage le 17 décembre à quelques milles de Brest. L'équipage put se réfugier sur un rocher où il resta sans abri pendant 52 heures, sans que la tempête permit de lui porter secours. Comme indemnité pour la perte de tous leurs effets le commandant La Martelière reçut 1200 livres et les marins 40 livres. Kmorial, qui après le débarquement avait été mis trois mois en prison pour uue cause non spécifiée, reçut pour toute indemnité son traitement de 30 livres par mois pendant ces trois mois.

Plus tard il prit part aux opérations militaires pendant la guerre de l'Indépendance américaine et reçut à cette occasion la décoration de l'ordre de Cincinnatus, fondé par les officiers de l'armée de Washington (1). En 1785 il quitta le service, peu après son mariage.

Voici l'acte de ses fiançailles du 10 juin 1783 :

« Fiançailles dans la chapelle domestique du château de Kminihy en cette trève par délégation du recteur d'Elliant et par permission de l'Evêque, par Messire Charles Guy Le Borgne de Kmorvan prêtre chanoine de l'Eglise cathédrale de Quimper, avec permission de la Cour adressée à M. le comte d'Hector commandant la marine à Brest : de Messire François-Pierre-Jean de Kmorial seigneur de Kmorvan et autres lieux, lieutenant des vaisseaux du Roy, chevalier de Saint-Louis, fils de feu Jean-Marie Léonard de Kmorial seigneur de Kmorvan et de feu Marie-Jeanne Boutouillic, originaire de la paroisse de Cuzon et domiciliée en la paroisse de Saint-Louis de Brest et damoiselle Marie-Hyacinthe-Françoise de Kjan fille de Messire François-Christophe de Kjan, seigneur de Kminihy et autres lieux,

---

(1) Cet ordre devait d'abord être héréditaire, mais cette disposition fût bientôt supprimée comme entachée de tendances aristocratiques. La décoration représentait d'un côté Cincinnatus abandonnant la charrue, et de l'autre l'aigle des Etats-Unis. Le dernier membre de l'ordre est mort en 1865.

ancien capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis et de dame Marie-Louise de la Marche dame de Kjan, originaire et domiciliée de droit en cette trève et de fait en la paroisse de Saint-Ronan en ville close de Quimper. En présence des père et mère de la fiancée, de Messire Henri-Joseph de Kguern s[r] du dit lieu et autres, lieutenant des vaisseaux du Roy, cousin germain du nouveau marié, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Messire Charles de Penfeuntenyo seigneur de son nom, Messire Michel-Jean-Alexandre Laënnec prêtre docteur de la faculté de Théologie de Paris, de la maison et Société de Sorbonne et recteur d'Elliant. Signé J. de Krmorial, M. h. f. de Kjan, Kjan, de la Marche de Kjan, de la Marche de Kdour, de la Marche, Armande de Kjan, Pépin de Calan, Armande de Kennevel, Anne de Penfeuntenyo, la Lande de Calan, Louis de la Lande, le chevalier de Penfeuntenyo de Kguern, Le Borgne de Kmorvan chanoine, Laënnec prêtre docteur de la maison et Société de Sorbonne, recteur d'Elliant. »

Le même jour, immédiatement après les fiançailles, eut lieu le mariage dont l'acte contient encore plus de détails que le précédent.

M. et M[me] de Kmorial eurent plusieurs fils.

Joseph-François-Marie, né à Cuzon le 9 mars, ondoyé par permission le 10 mars et baptisé le 9 juin 1784 par permission dans la chapelle domestique du château de Kminihy. Le parrain est Messire Joseph-René de Kguern, seigneur du Mur et autres lieux, lieutenant des vaisseaux du Roy, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis ; la marraine est dame Marie-Louise de la Marche, dame de Kjan.

L'acte est signé : de la Marche de Kjan, de Kjan, Anne-Françoise-Marie de Penfeuntenyo, Kguelen de Kguern, de Kmorial, de Kguern, Kjan de Kmorial. Duparc Locmaria, Legoff, prêtre, Kgourlay, curé, Laënnec, recteur d'Elliant. docteur de la maison et société de Sorbonne.

Le second fils, François-Marie, né à Cuzon le 26 juillet 1785, fut, par permission du même jour, baptisé dans la chapelle du château de Kminihy, le 23 juillet. Le parrain fut Messire François-Christophe de Kjan, seigneur de Kminihy, et la marraine damoiselle Anne-Francoise Le Baillif de Kbeuzec.

Les signataires de l'acte sont : Anne-Françoise Le Baillif de Kbeuzec, de la Marche de Kjan, Armande de Kjan, Le Goarant de Tromelin, de Kmorial, Tassy Le Goff, Kgourlay et Laënnec, comme ci-dessus.

Cet enfant mourut jeune.

Un troisième fils, Amédée, né à Quimper le 3 janvier 1787, baptisé le même jour à Saint-Mathieu a pour parrnin son frère qui ne sait pas signer et pour marraine Agathe-Geneviève-Françoise du Parc.

Jusqu'à la suppression des registres paroissiaux, je ne trouve plus à mentionner que l'acte suivant de l'inhumation de la sœur de Mme de Kjan :

6 juillet 1784, dame Marie-Josèphe de la Marche, veuve de Messire Gabriel-Louis Gouénou, seigneur de Kdour et autres lieux, âgée d'environ 57 ans, décédée en son hôtel à Quimper, le 8 juillet 1784, a été le jour suivant transporté en cette église. Le corps a été présenté par vénérable et discret Messire René-Jean Bourbris, recteur de Saint-Ronan, en la dite ville de Quimper, et à la réquisition de M. et de Mme de Kjan, seigneurs du Kminihy, a été ouvert l'enfeu de la dite terre de Kminihy, dans lequel a été inhumé le cadavre de la défunte. Ont assisté MM. du Laurens de la Barre, Le Goarant de Tromelin, du Laurens de la Barre et autres ; S. Laënnec, recteur d'Elliant, R. Bourbris, recteur de Saint-Ronan de Quimper.

Deux années plus tard, M. et Mme de Kjan furent inquiétés, ainsi qu'il a été dit précédemment, au sujet du village de

Keranbriquen, dont Mme de Kjan avait hérité à la mort de sa cousine-germaine Elisabeth Le Pappe, dame veuve de Boutouillic. Voici à quelle occasion :

Le 5 juillet 1751, noble homme Pierre Le Pappe, sieur de Leslau, et dame Jeanne Lefloch, son épouse, avaient vendu à Alain Costiou, de Kanbriquen, le fonds perpétuel de ce village, moyennant le paiement d'une somme de 1,000 livres comptant et, en outre, à chaque terme de Saint-Michel, d'une somme de 50 livres égale à la redevance payée précédemment par Costiou.

L'acquéreur fut régulièrement mis en possession le 13 septembre 1754, après trois publications faites trois dimanches consécutifs, à la sortie de la grand'messe : le 15 septembre, à la chapelle de Saint-Adrien ; le 22, à l'église paroissiale d'Elliant, et le 29, à la chapelle Sainte-Marguerite

Ce village, jadis tenu à titre de domaine congéable, était un bien noble dépendant du fief de Kminihy, dont il avait été démembré par suite du partage de cadets, à la mort d'Antoine-René Le Pappe. La vente du 5 juillet 1751, sans tenir compte de cette situation, le désigna comme devant relever roturièrement de Sa Majesté en son domaine de Concarneau, et le soumit seulement au profit du vendeur au paiement d'une rente viagère de 50 livres.

Aucune difficulté ne se produisit pendant plus de trente ans (1), et le 22 juillet 1786, après la mort d'Alain Costiou, son fils, Alain Costiou, en son nom personnel et pour ses cohéritiers, fournit pour le lieu de Kanbriquen aveu et déclaration au seigneur et dame de Kjean. Les uns et les autres avaient perdu de vue les termes de l'acte de vente du 5 juillet 1751 et considéraient toujours Kanbriquen comme

---

(1) D'après l'article 282 de la coutume de Bretagne, la prescription ne s'exerçait en cette matière qu'au bout de quarante ans.

soumis au fief de Kminihy. Mais le domaine royal, ayant à déterminer les droits à percevoir au sujet de la succession d'Alain Costiou, reconnut l'erreur et fit sommation à ses héritiers de payer les droits de franc-fief, fort élevés, qu'ils se trouvaient devoir comme roturiers propriétaires de biens nobles. La famille Costiou, qui ne s'attendait pas à pareille réclamation, se retourna contre les héritiers de son vendeur. La question fut soumise à plusieurs juristes et, en dernier lieu, il fut établi qu'il n'était pas au pouvoir de Pierre Le Pappe de changer la nature du fief de Kanbriguen. Ce domaine était donc resté bien noble, malgré l'énonciation contraire de l'acte de vente. Le Pappe avait ainsi commis une faute dont ses héritiers étaient responsables, et par suite les Costiou avaient droit à une indemnité. M. de Kjan, sans contester ce droit, chercha à en régler le chiffre à l'amiable, mais il ne put réussir

Alain Costiou, après avoir préalablement révoqué l'aveu du 22 juillet 1786, assigna donc M. de Kjan, le 25 octobre 1788, devant la cour royale de Concarneau et obtint, le 26 janvier 1789, un jugement favorable à sa demande. M. de Kjan fut condamné à rembourser à Colliou : 1° la somme de mille livres, payée en 1751 ; 2° une autre somme de 1,028 livres, pour les droits de transfert réclamés par le domaine royal ; 3° une troisième somme de 378 livres pour le rachat à la mort d'Alain Costiou. Enfin, M. de Kjan était condamné à garantir les Costiou contre ce qu'ils auraient à payer pour les franc-fiefs à venir, à qui il était pour ce motif alloué une dernière somme de 934 livres (1).

---

(1) Cette somme était calculée de la manière suivante : on estimait le nombre de franc-fiefs à payer pendant quarante ans à 3, (1 par décès, 2 par échéance, chiffre inférieur à la réalité), soit pour vingt ans, 1 1/2. Le revenu pour Keranbriguen était estimé 495 et en le diminuant de la rente de 50 l., puis, ajoutant la taxe de 8 sous par livre, on arrivait au chiffre de 623 l., pour un droit de franc-fief soit 934 l. 50 pour la période de 20 ans.

Le chiffre total de l'indemnité, 3,340 livres, augmenté des intérêts et des frais, s'élevait en définitive à plus de 5,000 livres, somme énorme dans ces temps agités.

A la suite du jugement, il y eut transaction sur le chiffre des frais ; l'afféagement de 1751 fut annulé et M. de Kjan consentit, le 2 avril, pour Kanbriguen, une baillée de 9 ans à titre de domaine congéable, transformée le 29 décembre suivant (1789) en baillée à titre de féage roturier.

Le rôle de la capitation de la noblesse pour l'année 1789, le dernier qui ait été dressé, fournit quelques renseignements intéressants (1). Je trouve dans la paroisse d'Elliant la mention « M. de Kjan et dom : » figurant pour la somme de 24 livres (36 en 1788). Cette réduction paraît avoir été faite par mesure générale.

Ce rôle a été dressé pour l'évêché de Cornouaille, qui s'étendait alors sur partie des départements actuels des Côtes-du-Nord et du Morbihan, et comprenait Rostrenen, Gourin et le Faouët. Comme terme de comparaison j'en extrais quelques chiffres.

Il y avait 359 cotes mentionnées, dont 264 étaient inférieures à 25 livres ; 72 comprises 101 à 180 livres ; six supérieures à ce chiffre, savoir : Cheffontaine, 338 l. ; Plœuc, 350 liv. ; Tinténiac, 451 liv. ; marquis du Gage, 487 liv. ; Rosily, 577 liv., et Roquefeuille, 688 livres.

Les villes de Quimper et de Quimperlé figuraient pour 70 et 28 cotes.

Quatre membres de la famille de la Marche étaient inscrits à Ergué-Gabéric pour 142 liv. 10 s., savoir :

---

(1) Archives de Kerminihy ; semblables rôles existent aux archives du Finistére pour d'autres années.

Mr de la Marche père et dom.....	54 l.
Mr de la Marche aîné, etc.....	75 l.
Le Chevalier de la Marche, etc.....	9 l.
Mademoiselle de la Marche, etc.....	4 l. 10 s.
	142 l. 10 s.

Deux cotes Kmorial figuraient, l'une à Cuzon, près Quimper, pour 35 l , et l'autre à Quimperlé pour une livre.

L'ancien régime n'avait plus devant lui que quelques mois d'existence, et les Etats-Généraux du royaume étaient réunis à Versailles; mais la noblesse bretonne, invoquant ses anciens privilèges et les clauses du traité de réunion, avait refusé de nommer des députés à l'Assemblée nationale, se séparant ainsi du Tiers-Etat et de la majorité du clergé. Il y eut cependant quelques hésitations. Ainsi, le journal de Théophile-Marie Laënnec, père du célèbre médecin, publié par M. Arm. du Chatellier , contient l'anecdote suivante, à la date du 2 août 1789 :

« MM. du Châtel et de Kmorial ont reçu une lettre-circulaire de M. le vicomte de Pontual, gentilhomme de Rennes, membre de la commission intermédiaire, qui les invite à se réunir à Rennes pour révoquer le serment fameux et députer à l'Assemblée nationale. M. de Kmorial a envoyé sa lettre à M. de la Marche (son oncle), et M. du Châtel a envoyé la sienne à M. de Penfeuntenio. J'ignore ce qu'a répondu celui-ci ; c'était le plus fort des ligueurs. M. de la Marche est le plus vieux ; vous allez voir s'il est le plus sage. Voici sa réponse :

« Je reçois, dit-il, votre lettre et celle que vous me faites l'honneur de me communiquer. Si, en répondant à M. de Pontual, vous pensez devoir lui parler de moi , vous lui direz que sa façon de penser n'est pas la mienne ».

« Traduction de cette correspondance :

« **LES DEUX NOBLES**

(air de Joconde)

Gentilhomme sage et loyal,
Au feudiste la Marche
Le plebéyen Kermorial
Disait, mon patriarche,
Souffrez que la nation
Sans nos conseils passe outre,
Le Roy nous prêche l'union
Je veux mourir j... f... (1) »

Les opinions de Kmorial avaient pu, pour lui et pour beaucoup de Français ayant combattu dans la guerre de l'Indépendance, être influencées par leur contact avec les Américains. N'était-il pas lui-même membre de l'ordre des « Cincinnati ? »

Deux jours plus tard, dans la nuit mémorable du 4 août 1789, l'Assemblée nationale prononça la suppression du régime féodal, avec toutes ses conséquences. La noblesse, déchue de tous ses privilèges, fut privée de plusieurs sources de revenus abolis en raison de leur origine.

La seigneurie de Kminihy avait cessé d'exister. Les derniers seigneurs, Marie-Louise de la Marche, dame de Kjan, et M de Kjan, son mari, n'étaient plus que de simples propriétaires. La terre de Kminihy, déjà divisée lors du partage au 18e siècle entre Pierre et Anne Le Pappe, voyait ses

---

(1) Cette chanson composée par Laënnec fait allusion à la lutte engagée en 1765 entre la Royauté et le Parlement, à la suite d'un arrêt du Conseil du Roy, jugé attentoire aux droits de la Bretagne. Tous les conseillers donnèrent leur démission à l'exception de douze, qui reçurent des démissionnaires le surnom injurieux de j... f..., dont la malignité publique s'empara pour qualifier d'Ifs pendant longtemps les douze non-démissionnaires.

revenus amoindris par la suppression des chef-rentes et autres redevances féodales ; elle était enfin sérieusement menacée par les demandes de suppression des droits du propriétaire foncier sur les tenues exploitées au titre de domaine congéable (1).

M. de Kjan, ancien capitaine de vaisseau, était, qnelques années avant 1789, membre de la Loge de la Parfaite Union de Quimper. Son nom figure sur une liste publiée récemment, à côté de ceux des du Bot de Grégo, marquis du Grégo, du Haffont, de Katry, de Kbiquet, de Kguelen, de Knafflen, etc. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque la Franc-Maçonnerie n'était pas ce qu'elle est devenue au 19e siècle. Au nombre des affiliés, on voyait figurer des personnes appartenant à la magistrature, à la noblesse, au clergé, voire même des princes de sang.

Fort âgé au moment de la Terreur, M. de Kjan qui avait 77 ans, dut à cette circonstance d'échapper à la proscription. Il fut pourtant arrêté le 15 octobre 1793, mais relâché au bout de quelques jours (2), le 26 octobre, et ne fut plus inquiété. Il survécut à sa femme, et ne mourut que le 16 octobre 1812, âgé de 96 ans. Son souvenir est resté longtemps vivant dans le pays, associé à la crainte qu'inspirait l'apparition de son esprit qui, disait-on, revenait la nuit dans la chambre qu'il avait habité au vieux manoir.

Mme de Kjan n'avait conservé des quatre enfants issus de son mariage, qu'une fille, Mme de Kmorial, décédée à Quimper,

---

(1) Ces droits, successivement restreints par les lois des 6 août 1791, 27 août 1792 et 17 juillet 1793, furent supprimés le 29 floréal an II (18 avril 1796).

(2) V. appendice à l'histoire du Comité révolutionnaire de Quimper par M. Trévédy. Le mari de Marguerite Mahieuc, dont il est question à cette occasion, était peut-être parent, mais certainement pas fils de François de Kerjan et de Marie-Louise de la Marche.

le 8 avril 1790, et inhumée dans un enfeu dépendant de la terre de Kdaniel, appartenant à son mari. Mme de Kjan survécut peu à sa fille, mais la date de sa mort n'est pas connue. Elle laissa pour uniques héritiers ses petits-fils Joseph, François et Amédée de Kmorial, dont les biens furent administrés par leur père et garde naturel, François-Pierre-Jean de Kmorial.

L'un de ces trois enfants mourut jeune ; les deux autres servirent leur pays dans les armées de terre et de mer, et devinrent, l'un lieutenant-colonel, l'autre capitaine de corvette. A la génération suivante, le nom de Kmorial n'était plus porté que par un fils du colonel, commis de la marine à Lorient, qui est mort sans avoir été marié. Avec lui s'éteignit la famille de Kmorial, qui n'est plus représentée en Cornouaille que par sa petite-fille, Mme Billette de Villeroche, de Concarneau. C'est ainsi que, de toutes les familles qui ont possédé la seigneurie de Kminihy pendant les cinq siècles où son histoire est connue, aucune n'a de représentant de son nom au commencement du vingtième siècle.

Kerminihy, en Rosporden, octobre 1903.

VILLIERS DU TERRAGE.

XIV

DÉCOUVERTES

CONFIRMANT UN AGE DU CUIVRE EN ARMORIQUE

Dans les premiers jours du mois de septembre 1903, en voulant faire-disparaître des affleurements de roche dans un terrain, à six cents mètres au Nord du village du Léty-Bras, à trois kilomètres Est du bourg de Clohars-Carnoët, le propriétaire rencontra une cachette de haches plates composée : 1° d'une hache entière de petite dimension, à tranchant élargi fortement rabattu par le martelage, longue de dix centimètres, pesant 235 grammes, ayant 54 millimètres de largeur au tranchant qui est très relevé aux deux angles, et 0m023 de largeur au bout opposé. — 2° de deux haches plus ou moins usées par l'usage, à tranchant également élargi ayant l'une 75 millimètres de long, 41 millimètres de large au tranchant, 0m019 au bout opposé, pesant 150 grammes ; l'autre ayant 73 millimètres de long, à tranchant élargi, ayant 48 millimètres de large, et 0m021 au bout opposé, pesant 125 grammes. — 3° de deux autres haches plates hors de service, à l'état de fragments.

Prévenu de cette trouvaille par mon ami, M. le chanoine Abgrall, je me rendis sur les lieux et pus les acquérir. Quoique peu importante elle n'est pas sans intérêt, parce que les trouvailles de cachettes de haches plates sont rares ; et surtout à cause de la composition de ces haches qui sont en cuivre et confirment un âge du cuivre ayant précédé l'âge du bronze en Armorique.

A la même époque on m'apporta une autre hache plate, pesant 389 grammes, à tranchant très élargi, mesurant 0m134 de long, 0m068 de large au tranchant et 0m033 au bout opposé,

trouvée dans les dunes de Poulguen, en Penmarc'h ; elle est également en cuivre.

Mon ami, M. le commandant A. Martin, persuadé qu'un poignard, par moi recueilli dans l'allée couverte du Penker, en Plozévet (1), arme primitive à soie, ayant 0m142 de long, était en cuivre, me demanda d'en enlever un fragment pour le faire analyser. Il le confia au laboratoire de la marine à Lorient ainsi que des fragments des haches ci-dessus, et il y fut constaté par l'analyse que toutes ces armes sont en cuivre pur.

M le commandant Le Pontois, qui a dans sa collection un petit poignard trouvé dans un monument mégalithique des environs de Lorient, semblable au mien, sauf qu'il est un peu plus petit, le fit analyser en même temps, et pour lui comme pour le mien, le bulletin de l'analyse porte cuivre pur (2).

Ces deux dernières analyses sont surtout du plus haut intérêt, car elles nous prouvent qu'à l'époque du cuivre, en Armorique, on trouve outre les haches plates des poignards à soie plate, dans quelques rares monuments mégalithiques, associés à des mobiliers de la dernière époque de la pierre polie, avec vase caliciforme, en terre cuite à couverte rouge et à bandes unies alternant avec des bandes ornées au pointillé, vases faits sans le secours du tour et appartenant incontestablement à la série des plus belles poteries recueillies dans nos dolmens armoricains.

P. DU CHATELLIER.

Kernuz, décembre 1903.

---

(1) Voir l'exploration de cette allée couverte dans l'étude intitulée :
« Nouvelles explorations dans les communes de Plozévet et de Plouhinec (Finistère) parue dans la Revue Archéologique sous le titre erroné de « Sépulture de l'époque du Bronze » qu'il faudrait aujourd'hui intituler « Sépulture de l'époque du Cuivre » par suite de l'analyse du petit poignard en cuivre qui a été découvert ».

(2) Dans une lettre du 29 octobre 1903, M. Le Rouzic, conservateur du musée Miln, me dit :
« La hache plate en cuivre que vous avez remarquée dans nos vitrines a été déeouverte au mois de juillet 1902 sur le versant ouest de l'oppidum du Lizo, commune de Carnac (Morbihan) ».

XV

BRINDAMOUR

Soldat de Marine pour le service du Roy

DÉTENU AUX PRISONS DE CALLAC

Lorsque, après 1830, M. de Fréminville (*Antiquités des Côtes-du-Nord*) vit, au passage, la petite ville de Callac, son impression fut plutôt médiocre : il se la rappelle « isolée « au milieu d'une contrée sauvage, presque inculte et couverte « de bois, — semblable à une île au milieu d'une vaste mer : » île si l'on veut, ajoutons-nous, mais non radeau, au milieu d'une mer de verdure, à la frondaison touffue, profonde et moutonnée. Pour nous, nous avons trouvé tout autre ce coin de Haute-Cornouaille annexé à un département voisin : pastiche d'un paysage d'Helvétie, ou évocation d'un site de la belle Lorraine ; beau, pittoresque à peindre et à chanter. Sous Louis XIV, René Le Bourhis dit Brindamour, entre deux campagnes aux Indes, devait trouver bien doux ce plaisant pays où la bombarde faisait des effets si saisissants au fond des bois, et lorsque ses notes aigrelettes et éclatantes se répercutaient à travers les vallons et les méandres tantôt argentés, tantôt limoneux de l'Hyère.

Le château-fort de Callac-de-Bretagne, a disparu avec ses nombreux appartements, cachots et prisons voûtées, ses quatre grandes tours, ses cours, jardins et autres embellissements (1). Son entretien était une charge onéreuse, comme nous le voyons par deux pièces du Fonds de l'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé : lorsque le fief de Callac fut échangé pour Belle-

(1) Archives du Finistère. H. 162 (Carton).

Ile-en-Mer, en 1584, le château fut condamné à disparaître : le temps était venu, du reste, de supprimer ces bâtisses plus coûteuses qu'utilisables, et l'avenir allait se montrer pour le manoir contre le château fortifié.

D'après un sommaire rédigé par Guiot greffier et homme de confiance du prieur de Sainte-Croix (1), la seigneurie de Callac avait été une juveigneurie des anciens ducs de Bretagne, fief de Pierre, Baron du Pont, qui épousa Mademoiselle de *Pluscallac*, laquelle estoit *dame du peuple de Callac.* Le fief au XIVe siècle passa dans la famille de la Villeblanche, puis de Montmorency, et après fut à viage à Magdeleine de Savoie qui tenoit à la qualité de *dame de Callac*... Il passa ensuite aux Kergolay, du Gage et de Cludon.

Les procédures de la juridiction et Châtellenie de Callac nous fournissent de nombreux renseignements sur cette intéressant e et moyenâgeuse cité : l'église paroissiale était à Botmel ou Bonmel : la messe matinale se disait le dimancbe, à Sainte-Catherine, pour ceux dont le tour était de rester de garde à la maison. Les blés vendus en fraude de la mesure officielle, mesure en pierre placée au bout de la halle, ou mesure en bois déposée au greffe, étaient confisqués au profit de ladite chapelle de Sainte-Catherine.

A l'époque qui nous occupe, nous trouvons à Callac, nombreux commerçants : « marchands meslés, marchands grossiers » trafiquant beurre, graisse, fil et gibier. On y rencontrait bon chiffre de bouchers, et d' « hostes », auxquels la fréquentation des foires et marchés de la localité apportait grande aisance et profits. Ces braves hôteliers sont, entre autres, Jean Le Roux, François Guennégou, Jean Faramus, Guillaume Poëssel, François Rivoal, et à leur tête et comme importance nous voyons François Le Baron, locataire du procureur fiscal Me René Soreau. Chez lui était le rendez-vous des gens

---

(1) H. 167 (Carton).

au-dessus du commun, et le Sénéchal de Callac même ne dédaignait pas d'y passer partie de ses soirées. Alors que les dragons occupaient temporairement l'auditoire converti en magasin à fourrage, les juridictions tenaient leurs audiences dans une chambre dépendante de la maison « du Baron », comme on l'appelait à Callac. Chez François Le Baron, on *mangeait* bien, semble-t-il. En septembre ou octobre 1703, il loge le sieur de Révole capitaine au régiment de Tournemine avec M. de Robien, son lieutenant, un cornette et un maréchal-des-logis. On leur *fait* la bouteille de vin à 11 sols. Au premier souper, on leur sert un « alloieau de bœuf, 2 poullardes, une perdrix, pour 4 officiers : 3 l. 10 s. ». Au deuxième souper, « une langue de bœuf, un canar, une poullarde, l'accomodasse de quatre poulets qui avoint esté pris chez M du Gage avec une soupe *coieffee* : 3 l. 10 sols ». Le vendredi, le déjeûner consiste « en soupe à l'oignon, *trois douzaines d'œufs* accommodés de diverses fason », et le coût est de 35 sols. François Le Baron avait une basse-cour et dans cette basse-cour, une collection de « grosses poules d'Espagne », elles faisaient son orgueil et attirèrent l'admiration et la convoitise des peu scrupuleux cavaliers qui procédèrent avec ces volatiles, un peu à *la dragonne*.

Dans les célébrités malsaines ayant maille à partir avec la justice et la maréchaussée, nous ne citerons que pour mémoire, certain Le Gall, dont le surnom peu avantageux désigne la triste réputation : on l'appelait le *Vautour !* En revanche, saluons en passant Maître Guillaume Thépaut, marchand de drap et de soie, et syndic de la communauté de Ville ; autre Maître Guillaume Courtin, chirurgien et *organiste !* Sa femme, ainsi que lui, était de Landerneau.

Nous devons tenir compte de la place considérable occupée à Callac par les officiers de la juridiction. Lors de la déclaration faite au Roi en mai 1693, Julien Floyd sieur de Rosnéven y était Sénéchal ; le procureur fiscal était René

Soreau, et les sergents se nommaient Mes François Le Bourhis, Nicolas Sébron, François Le Lan.

Julien Floyd, Sénéchal de Callac et de Pestivien fut remplacé en ces fonctions par son fils Guillaume, avocat à la Cour.

René Soreau, le procureur fiscal, était de plus Sénéchal de plusieurs juridictions : La Rochedroniou, et Keralarant, Kergadou, Coatrescar, Le Brunault, et annexes : il demeurait au manoir de Lezmabon en Duault, et avait pris en 1701 le bail de la ferme des Dîmes pour l'Abbaye de Quimperlé, bail que son beau-père avait déjà eu en 1686. A Callac, une certaine fraîcheur régnait dans les relations même officielles et professionnelles entre le Sénéchal et le procureur fiscal : ces conflits, si fréquents d'ailleurs, entre Sénéchaux et procureurs, tenaient-ils à la nature des choses et à la différence des fonctions ? On pourrait le croire ; dans l'antipathie entre Floyd et Soreau, il y avait, vraisemblablement par surcroit, des motifs personnels qui nous échappent.

Cette antipathie de familles ou d'individus se manifeste dans une affaire de peu d'importance en elle-même, s'il n'y avait eu l'acharnement qu'y apportèrent les parties, les petites habiletés employées par certains pour la faire traîner, en retarder la conclusion, ou même étrangler le débat.

*
* *

Me René Soreau avait un neveu, René Le Bourhis, fils de feu François Le Bourhis sergent de Callac ; ce jeune guerrier et novice navigateur vint, en décembre 1706, au retour de campagne, mettre à profit un congé à passer au pays natal.

Le Monitoire dont le texte suit fut publié à l'occasion d'aventures qui lui arrivèrent en janvier et dont ce document donne les détails circonstanciés :

Septembre, Octobre 1707.

Monitoire. — Nous avons reçu et, par les présentes, recevons la grièvе complainte et quérimonie que fait à Dieu et nostre mère la Sainte Église, René Le Bourc'his, soldat de marine, actuellement au service de Sa Majesté, mineur authorisé de M^re^ Jean de La Roche-Huon, son tuteur, en conséquence d'ordonnance des 8 janvier et 8 juillet dernier 1707, rendus par les juges royaux de la juridiction de Carhaix estantes, au bas des plaintes y présentées lesdits jours, tendentes à informer d'office et pour faciliter la preuve d'obtenir et faire fulminer monitoires ainsy qu'il est requis contre tous ceux et celles qui ont veu, seu ou entendu dire tout ou partye des faits cy après et qui en veulent venir à révélation.

Sçavoir : que le complaignant obtint son congé du sieur d'Aittelan de Norcy, lieutenant de vaisseau et capitaine d'une compagnie franche de la marinne, pour se retirer en la ville de Callac, lieu de sa naissance, tant pour veiller à ses affaires de famille avec son tuteur, que pour faire quelques soldats de recrüe, et passa ce tems au lieu de Lezmabon, demeure du sieur Soreau, son oncle et son parain, sans avoir eu aucune affaire ni différend avec personne. Que le tems de son congé écoulé à la veille de se retirer à Brest, affin de s'embarquer pour les Indes, le vaisseau de son embarquement estant en rade, il se rendit le mercredi 6^e^ janvier 1707, en la ville de Callac, pour prendre congé de ses parens et amis, et faire quelques soldats s'ils s'en présentait, et but quelques bouteilles de cidre chez le nommé Guenégou hoste, que ses parens luy donnèrent.

Qu'il est à la connaissance de la plus grande partye des habitants de laditte ville de Callac, que s'en retournant avec deux de ses amis, aussy soldats de marinne, ils prièrent le nommé Morvan, sonneur de bombarde, et luy firent en jouer en passant la maison à vis l'auberge du baron, ils furent attaquéz par quatre certains particuliers qui sortirent de laditte maison, dont l'un d'eux qui se fait craindre et redouter sur le pays, déchargea plusieurs coups de canne sur ledit Morvan, et dégaisna mesme son épée et luy donna quantité de coups, et de l'un desquels il luy coupa presque le poulce de la main droite.

Qu'il est vray et de connaissance notoire que le complaignant

estant intervenu pour empescher le désordre et voye de fait, ledit particulier aussy craint et redouté, lui déchargea quatre à cinq coups de plat d'épée, sans vouloir entendre raison, dont le chapeau du complaignant fut pris par les autres certains malfaicteurs qui se jettèrent sur luy et triomphant de leur force, se saisirent de de son épée, et estants tous entrés dans laditte auberge du baron, le mesme faisant l'opulant, envoia chercher certains particuliers faisant fonction de sergents, qui furent prompts à se rendre à ses ordres, et comme le complaignant s'estoit arresté devant laditte auberge du baron, pour réclamer son épée et son chapeau, attendu la nécessité *se déplacer pour* Brest, le matin du jour suivant ;

Il est à la connaissance de différents particuliers qu'iceux malfaiteurs sortirent de laditte auberge et se jettèrent sur le plaintiff, le prirent aux cheveux, le maltraitèrent et le traisnèrent prisonnier aux prisons dudit lieu de Callac, ou il resta depuis le mercredy sur les huit heures du soir, jusques au vendredy soir pareille heure que celle de son emprisonnement.

Qu'il est vray que le mesme particulier craint et redouté, ayant fermé les portes des prisons, emporta les cleffs afin que le plaintiff demeurast sans secours ny assistance et sans le *pain qui se fournist aux prisonniers pendant tout ledit tems*

S'il n'est pas vray qu'il y eut deux certains autres particuliers qui furent aussy maltraités et constitués prisonniers le soir du mesme jour sans y avoir donné aucun sujet.

Qu'il est à la connaissance d'un chacun, que le vendredy, huit heures du soir, un certain particulier qui dût dire avoir esté saisy des cleffs desdittes prisons par les certains particuliers craint et redoutés, lequel leur ouvrit les portes desdittes prisons et les mist en liberté.

Et enfin, s'il n'est pas vray que lesdits malfacteurs estoient à boire ensemble en laditte auberge du baron pour comploster à la venue de la nuit, ces voyes de fait et de désordres ledit jour du vendredy.

Qu'il est vray que le geolier desdittes prisons fut aussi maltraité grièvement, sur son reffus de vouloir se désaisir des cleffs de laditte prison de laquelle il est *le concierge, il y a dix-huit à vingt ans.* Comme aussy qu'ils ayent à donner leur record de la vérité sur les

faits cy-dessus et à circonstancier l'estat des tems et à différentier de la manière que les uns et les autres desdits particuliers furen*t* attaqués et maltraités.

Qu'il est à la connaissance publique du canton que ledit particulier malfacteur redouté *proffitant de ce qu'il tient un chacun en sujection a intimidé les témoins* qui pouvoient déposer des faicts cy dessus, et a fait *par l'un de ses complices donner un justaucorps à certain tesmoin desia enquis affin de le gaigner et empescher de dire la vérité, lequel justaucorps ledit particulier à porté plusieurs jours*, de sorte que par ces précautions indirectes et faits cy dessus la vérité se trouve reculée dans sa décision essentielle.

Ceux et celles qui ont connoissance du tout ou partye des faits cy-dessus articulés et autres en résultantes par les avoir veûs, sceus, ou entendu parler, sont tenus d'en venir à révélation sous peine d'encourir les censures de l'Eglise

PONCELET.

Accordé par Monseigneur Fr. Hy. de Plœuc, le 30 septembre 1707.

La pièce précédente publié trois fois à Duault : personne ne donna son nom : 20 octobre 1701.

Signé : Yves Guillerm,
Curé de Duault.

« *Aggravamus* » du 21 octobre, même année.

Signé : Guil. Caro,
Vicaire général,
Docteur Théol. et supérieur du Séminaire.

Cette fois, six ont donné leurs noms.

« Sçavoir : Guillaume Cabellic, Louys Laour, *valet de fournier de Callac ;* — Louyse Guénigou, fille dudit Callac, Yves et François Moviel, etc., 9 novembre 1707.

Signé : Yves Guillerm,
Curé de Duault.

« Receu du sieur Sordeau : *neuf livres.* »

La plainte du 8 janvier du « pauvre mineur », qui « ne fut jamais plus surpris... » qu'en ce cas, nous donne plusieurs indications qui complètent les *faicts* du *Monitoire.* Quand le

Sénéchal sortit de chez Baron, après la bastonnade opérée sur le dos du *biniaouer*, du joueur de biniou, il dégaîna et lui donna quelques coups d'épée « jusqu'à luy avoir coupé quasy tout le doibt du poulce de la main droite Le Bourhis *intervenant pour empêcher le désordre*, le Sénéchal se retourna contre luy ». Floyd ne veut rien comprendre à ce rappel aux idées d'ordre, aux sentiments de calme venant de ce côté ; le chapeau de Bourhis tombe sous les coups du Sénéchal, qui s'empare de son épée, et répond à ses protestations « que c'estoit trop parler et quil alloit luy faire raison ».

C'est alors que le pauvre soldat de marine fut jeté dans la prison obscure de Callac, avec ses compagnons d'infortune, où « il seroit mort de faim sans que charitablement quelques « habitants de Callac leur glissèrent à tous trois quelques « morceaux de pain à travers les grilles d'une fenêtre et par « quelque trou de la geolle, sans avoir dans laditte prison un « *faix de paille* pour pouvoir se coucher et se reposer, — ce « qui paroist tout à fait inhumain et contre tout l'ordre, les « arrests et réglements pour les prisons. »

La scène du vendredi soir, de la délivrance, est bien expliquée : Chataigner veut faire sortir les détenus ; mais Bourhis réplique qu'il s'y refuse, que le matin même il avait écrit à son capitaine par ses camarades Le Lan et Le Moal. Chataigner avec sa compagnie, l'obligea à sortir.

Et « comme le supliant n'auroit pu avoir la moindre justice « dans la juridiction de Callac ; ayant affaire à Monsieur le « Séneschal d'icelle, il a esté obligé d'avoir recours à celle de « Carhaix comme supérieure. »

La plainte est signée d'une écriture d'un caractère fin et délicat : René Le Bourhis.

Donc, le 8 Janvier, René Le Bourhis dressait sa plainte aux juges, donnait procuration à son oncle d'agir aux mieux de ses intérêts, et prenait le procès-verbal suivant du chirurgien royal juré.

« Le 8e janvier 1707... Julien Montfort, chirugien royal, juré et receu résident à Carhaix, rue du Fil, certifie avoir visité R. Le B., soldat de marine pour le service du Roy, selon qu'il me l'assure et luy ai remarqué *une contusion considérable située sur la région de la ratte tendent à guérison,* de plus avoir remarqué à *l'endroit et au-dessus de l'os squameux dextre* quantité de cheveux arrachés avec une mollesse en cette partie de la peau, et dit ledit Bourhis avoir depuis ses maltraitements grande douleur de este et aussy un brisement de tout le corps, particulièrement au côté gauche et vers les reins, que c'est avec peine qu'il a pu venir à Carhaix pour s'y faire visiter et médicamenter, tout ce que dessus paroist avoir estez faites par *instruments contondentz et thuméfiantz comme coups de pieds, de poing, et prises aux cheveux ou autres faisantz pareilles effectz.* Il appartient pour traictementz et médicamentementz la somme de trois livres, *estant obliger daller deux fois par jour le visiter et y mettre onguent et emplâstres et cela en la demeure du sieur Clairjour, hoste de la Peruque...* »

J. Montfort.

*
* *

Il ne faut pas que l'on s'y trompe : Le Bourhis valait mieux que les sentiments que Floyd professait fort gratuitement à son égard, comme le donnent à croire le congé et le certificat, à lui délivrés par son capitaine dans une orthographe aussi indisciplinée que singulière.

« 1° Nous lieutenant de vaisseaux E capittaine d'une compagnie franche de la marine, avons donné congé à René Le Bourehise dit Brindamour, soldast daler che luy à Calaque pour vacquer à say afaire pandant le mois de désambre 1706 ».

D'Aittelan de Norcy.

« 2° Je sertiffie que iay donné une permision de depuis le mois de désembre dernier à René Le Bourhis dit Brindamour, soldat de ma compagnie pour aller che luy et pour i tacher di faire quelque bons homme pour rendre ma compagnie complètes *ne pouvant choi-*

sir un soldat plus chage que luy et qui soit de melieure conduite et plus altendu à me faire des soldats degré agrés en foy de quoy nous luy avons donné le présan sertificat pour luy servir ce que de Raison ».

« Fait à Brest, le 17e Jeanvier 1707 ».

D'Aittelan de Norcy.

Il y a plus, pour enquêter sur le bon renom de René Le Bourbis, le tambour roula aux places et carrefours de Callac et le héraut demanda à haute voix à quiconque de proclamer s'il le pouvait, quelque chose que ce fût contre le soldat de marine : suit un certificat attestant que pas une protestation ne s'est élevée contre son honneur et sa réputation. La même formalité est remplie à la grand'messe à Duault, et le résultat est le même, comme l'atteste Messire Yves Guillerm.

« Je qui soussigne, Yves Guillerm, curé de la paroisse de Duault certifie et rapporte à qu'il appartiendra avoir publié et banni à haute et intelligible voix, en langage breton, au prône de ma grande messe ce jour sur le réquisitoire de René Le Bourchis, *soldat de marine pour le service de sa Majesté* S'il y avoit quelqu'un dans ladite paroisse quy auroit lieu de se plaindre dudit Le Bourhis, et s'ils luy auroint veu faire quelques actions mauvaises, sur quoy lesdits paroissiens *au nombre qu'ils estoient en ladite église,* dirent tous que depuis le peu de temps qu'il demeura au manoir de Lesmabon, qu'ils 'ont veu venir au bourg à la messe, festes et dimanches, sans jamais luy avoir veu *faire la moindre action, que celle* de le connoître pour un *très honneste garçon et fort sage.* Lesquels paroissiens présents m'ont prié de faire le présent certificat, et de luy délivrer audit Le Bourc'his présent, pour luy valoir et servir ainsy qu'il appartiendra. Fait audit bourg de Duault, ce jour 9e janvier 1707.

Yves Guillerm, curé de Duault.

*
* *

Le 9 janvier on envoie les exploits à témoins et des informations en conséquence du 10 et 12 du même mois il résulte ce qui suit :

Du 10 et 12 janvier 1707.

Information d'office. — 1° Tanguy Le Moal, geollier des prisons de Callac, 72 ans, dépose que le mercredy dés environ les huit heures du soir, le sieur de Rosnéven Floyd, envoya chercher le déposant par le fils du nommé Poissel auquel il déclara qu'il avoit des prisonniers à charger dans la geolle et luy demanda ou il avoit esté, lequel luy répondit quel avoit esté boire une bouteille de cildre *avec Hiérosme Le Moal, son fils,* soldat de marine ; et que ledit sieur Séneschal, en mesme temps luy donna plusieurs coups de canne et *constitua le déposant en prison avec Yves Le Berre,* et tost après constitua le nommé *René Le Bourc'his* et *Yves Le Gal,* qui ont esté détenus prisonniers depuis ledit jour mercredy jusques au vendredy, et à *l'esgard du déposant que le mesme soir on le fit sortir de prison,* et que les autres sont demeurés, que le sieur Chateigner luy aporta les cleffs, ledit jour pour ouvrir les prisons et que ledit sieur du Chateignier et François Le Gal, accompagné de plusieurs autres aportèrent les clefs au déposant pour ouvrir les portes des prisons, ce qu'il fit et ne sçoit ou ils se retirèrent après la sortie desd. prisons (c. q. est sa déposition).

2° Yves Le Berre, boucher : 35 ans.

Dépose que mercredy dès environ les sept et huit heures du soir, *estant entré chez Le baron, pour y boire un coup d'eau-de-vie,* avec le sieur Halléguay et le sieur Demeslin, il y trouva le sieur de Rosnéven, Séneschal de Callac, *lequel dans le moment le prit par la main et le mena en prison, ou il a demeuré jusques au vendredy au soir, que le sieur du Chateigner le fit sortir.* (C. q. est sa déposition).

3° Yves Le Gal, boucher, demeurant avec Françoise Guénégou, sa mère : 19 ans :

A dit qu'il est parent de Joseph Chesnel dit Champagne, ayant ledit Chesnel, espousé Françoise Le Gal, sa cousine germaine, mais ne vouloir dire que la vérité..... Dépose que le mercredy, dès environ sept ou huit heures du soir, entrant en la ville de Callac, il fit rencontre du sieur Séneschal *lequel luy dit qu'il falloit marcher en prison, à quoy le diposant n'insista pas et alla avec luy en prison,* accompagné de trois sergents : reste jusque au vendredy sans avoir esté chargé pendant ce temps, que le sieur du Cha-

teigner et ses compagnons le firent sortir. (C. q. est sa déposition).

4° René Guénégou, hoste : 27 ans.

Le mercredy soir, René Le Bourhis se trouvoit à souper avec ses camarades chez la nommée Chavannes, ayant avec eux Pierre Morvan qui jouait du haut bois, Tanguy Le Moal et la femme du déposant ; après soupé, ledit Bourhis et sesdits camarades vinrent pour se coucher chez le déposant, *se mirent à danser et se divertir en beuvant* : au moment il survint un exprès quérir ledit Le Moal, geollier de Callac, et la femme dudit Le Moal vint en pleurant chez le déposant disant que son mary estoit constitué prisonnier et que ledits soldats n'eussent point à sortir. Le fils dudit Le Moal, l'un des soldats dit en l'endroit qu'il vouloit voir son père et estant allé de compagnie avec ledit Le Bourhis et les autres soldats, René Le Bourhis qui estoit avec Morvan, joueur, resta après luy, et dans l'instant, ils l'entendirent qui criait auprès la porte du Baron, demandant son chapeau et son espée du sieur de Rosnéven, disant qu'il n'auroit jamais quitté sans avoir son espée et son chapeau, et en l'endroit, le fils dudit Le Moal pria le sieur de Rosnéven de rendre son espée et son chapeau audit Le Bourhis, son camarade, attendu qu'il luy falloit partir le lendemain pour joindre la compagnie à Bresl, et après estre resté quelque temps à la porte dudit Baron, on luy jetta son chapeau et *la garde de son espée dont la lame estoit cassée, ensuite ledit Le Bourhis retourna chez ledit déposant* et au retour, *il remarqua que ledit Bourhis avoit l'habit renversé,* et ayant vû de la lumière à la porte de la prison, il y alla ; *ayant trouvé le sieur de Rosnéven*, il fust mis en prison sans sçavoir par qui. (C. q. est sa déposition).

5° Yvonne Le Bras, servante chez Baron, hoste, 22 ans, sait que le Séneschal buvoit chez son maître, sortit et rentra ayant en mains le pommeau d'une espée et un chapeau : quelque temps après, Bourhis venant les réclamer au Séneschal, ils lui furent rendus. Elle sortit et apprit que Bourhis était en prison, ou il resta jusqu'au vendredy.

6° Ollivier Stéphan, journalier, 43 ans, a vu le vendredi le sieur de Chateigner remettre à Bourhis, la lame de son espée cassée en deux.

7° Maurice Le Coz, mesnager, demeurant en la métairie basse de

de Lesmabon, *paroisse de Duault* : 32 ans, dépose que vendredy matin, environ les sept à huit heures, estant allé à Callac *pour y faire ferrer une jumente,* il apris que René Le Bourhis avoit esté mis en prison par le sieur de Rosnéven, Séneschal de Callac, et *en mesme temps, il prit une pinte de cildre du nommé Baron, hoste, et un verre pour l'aller présenter audit Le Bourhis*, et estant à la porte de ladite prison, le Geollier luy dit *qu'il ne pouvoit l'ouvrir, attendu que le sieur de Rosnéven avoit lesdites cleffs,* sur quoy le déposant fit donner ladite bouteille de cildre audit Le Bourhis *par un trou qui donne sur la chambre ou il estoit renfermé*, et après que ledit Le Bourhis fut sorty il dit au témoin que le sieur du Chateigner l'avoit mis hors, etc.

8° Pierre Morvan, tourneur, 43 ans.

Il y a aujourd'huy huit jours, estant en sa demeure à travailler, René Le Bourhis le vint trouver pour l'engager à jouer du hautbois *pendant son souper, attendu* qu'il devoit s'en aller le lendemain *à Brest...*, ce que le déposant octroya, et, après le soupé finy passant au vis à vis de la maison ou demeure Le Baron, hoste, de Callac, *laquelle appartient au sieur Soreau, ledit Bourhis luy dit de donner une sérénade vis-à-vis de la maison, ce qu'il fit,* et aussy tost intervint le sieur de Rosnéven, *lequel donna quelques coups de canne au déposant dont il est blessé au poulce de la main droite et l'obligea à se retirer.* Ce qu'il fit, et aprit que ledit Le Bourhis fut mis en prison sans sçavoir par qui ny pour quel effect. (Ce q. est sa déposition).

Signé : J. Raguideau.

Pierre de Launay,
interprete.

La justice sommeillait à Carhaix ; Le Bourhis, ou plutôt Me Soreau, présenta une requête au Parlement pour réclamer enfin des juges et un jugement. Voici l'arrêt de la Cour, du 5 mars 1707 qui, y répond

Extrait des registres du Parlement

Veu par la Cour la requeste présentée en icelle par Renée Bourhis, pauvre mineur... demandeur contre escuier Guillaume Floyd, etc.,

autres coaccusés, par laquelle requeste il exposait que..... passant par l'auberge où pend pour enseigne *le Cheval blanc*, où demeure le nommé Baron, *dont la maison appartient au sieur Soreau, son dit oncle et parrain, le suppliant engagea le sonneur qu'ils avoint avecq eux de donner une aubadde* (1) *à vis ladite maison en considération de son dit parain.* etc. (Ici le récit résumé de la soirée du 6 janvier).

Ensuivant le supliant en ayant porté ses plaintes devant les juges royaux de Carhaix avecq d'autant plus de raison qu'ils sont supérieurs de ceux de Callac dont ledit sieur Sénéchal est seul juge *et que la plus part des procureurs postulans sont ses parants et alliez.* Cette plainte a été suivie de charges et informations *très concluantes* des 10e et 12e janvier dernier *mais au lieu de statuer sur lesdites charges et informations de tel décret que le crime le requiert contre ledit Sénéchal de Callac et autres ses complices, le Sénéchal de Carhaix pour éluder en faveur des accusés auroit renvoyé le 22e dudit mois de janvier, en la Cour qui n'est saisye d'aucune appellation ny de la connoissance en façon quelconque ce qui ne dégénère en rien moins qu'en un dény de justice pour favoriser le Sieur Sénéchal de Callac et ses complices.* A causes etc., le suppliant requiert... d'ordonner *un soit montré de ladicte requeste* au procureur Général à statuer par tel juge qu'il plaira à la Cour, *jusques à jugement définitif, inclusivement pour que la justice demeure la plus forte.*

La Cour faisant droit à la requête de Bourhis et couclusions du procureur général, enjoint et fait commandement aux séneschal, lieutenant et entiens praticiens de la ditte juridiction royale de Carhaix dans l'ordre du tableau, de statuer sur les charges et informations et de rendre bonne et brieffve justice au supliant jusque à sentence deffinitive à peine de dommages et intérêts, et y estre pourvu à leurs frais.

Rennes, le 6 mars 1707.

Signé : B. Le Clavier.

---

(1) Une *aubade* à 8 heures du soir ? c'était plutôt une *sérénade.*

***

La procédure est enfin introduite à Carhaix.

Le 14 mars, ordonnance du Sénéchal pour signifier Floyd et complices à comparaître personnellement. — 25 mars requête de ses derniers pour requérir l'envoi au greffe criminel de la Cour des grosses, décharges et informations, à peine de cent livres d'amendes pour le greffier de Carhaix. De son côté, Soreau se plaint des négligences voulues de Me Jean Sénant le greffier et des délais toujours calculés qu'il appelle, sans doute pour l'avantage de Floyd pour lequel le Sénéchal se montre trop favorable. Enfin, en novembre, Bourhis obtient la publication du Monitoire, aggraves et réaggraves, et informations en conséquence que nous donnons ici :

Du 14 novembre 1707.

Après les Monitoires. — 1° Guillaume Cabellec, laboureur en Botmel, 30 ans, a entendu le monitoire, mais n'a aucune connaissance des faits qui sont relatés, sinon que Louis Laour lui a rapporté qu'il vit tout ce qui se passa et que le Séneschal avait donné quelques coups. (Qui est sa diposition).

2° Louis Laour, valet du fournier de Callac, 16 ans, a vu Bourhis entrer chez Guénégou avec Morvan, pour y boire une bouteille de cidre ; lorsqu'ils sortirent, le Séneschal vint de la maison de Baron, autre hôte, maltraita Morvan, le *blessa au bras*, et donna à Bourhis, plusieurs coups d'épée. Le Séneschal était accompagné de François Le Gall, et Joseph Chesnel, dit Champagne; ne sait rien de plus si ce n'est qu'il vit ledit Champagne trainer Bourhis par les cheveux et lui casser son espée. (Qui est sa diposition).

3° Guillaume Lohou, Laboureur, 64 ans, « dépose n'avoir aucune connaissance des faits contenus au Monitoire..., *ne sachant à quy* apartenaient le JUSTE-AU-CORPS *quy avoint este donnés à Pierre Morvan.* (Qui est sa déposition).

4° Claudinne Hérissé, femme de Michel Audren, 50 ans..., la servante du Baron, hoste à Callac, luy demanda une *demie livre de chandelle*, et la lui ayant donnée, elle sortit, et estant à la porte

de sa demeure, elle remarqua René Le Bourhis proche la demeure dudit le Baron, qui demandait son espée et son chapeau et vit qu'on luy jetta son chapeau de chez ledit Baron, sans savoir par qui. (Qui est sa diposition).

5° François Mauviel, marchand, 25 ans.

« Le premier mercredy de janvier, environ les sept à huit heures du soir, il entendit Pierre Morvan, qui passait proche la demeure du Baron, hoste de Callac, lequel jouoit de la bombarde, *lequel dit qu'il aloit doner une cérénade à son compère le Baron*, et tost après il entendit crier et apeller du *secours au Séneschal de Callac* et ne put distinguer la voix, ny distingué les personnes quy estoint à cause de l'obscuritté de la nuit, et entendit aussy René Le Bourhis demander son espée et son chapeau qui luy furent jettés par une fenestre de la maison dudit Baron, et entendit une voix quy dit audit Le Bourhis *tient les voilà, le Roy te fait grasse*, et après le lendemain que ledit Le Bourhis avoit esté constitué prisonnier sans sçavoir par quy. (Qui est sa déposition).

6° Louise Guénégou, fille de Jan Guénégou, 15 à 16 ans, depoze qu'au commencement de cette année, environ les sept à huit heures du soir, un jour dont elle se souvient pas ; passant proche la halle de Callac, elle remarqua le Séneschal lequel estoit arresté à donner un coup à René Le Bourhis *luy demandant pour quelle sujet il avoit tourné son just-au-corps lequel lui répondit que son officier le luy avoit recommandé, et que le lendemain il dévoit sen retaurner à Brest, son congé estant finy et qu'il ne vouloit pas gaster son just-au-corps ;* et en mesme temps ledit Séneschal de Callac, a mist ledit Bourhis en prison et ensuitte la déposante se retira en sa maison. (Qui est sa diposition).

7° Yves Mauviel, marchand, 24 ans, mesme déposition que l'autre Mauviel, au sujet du chapeau et de l'épée.

« Ledit Le Bourhis les ayant ramassé dit tout haut : « sacré la lamme de mon espée est cassée, » et ensuite le témoin se retira, et apprit le lendemain l'emprisonnement de Le Bourhis, et déclare « ne *luy avoir jamais veu faire aucun mal.* » (Qui est sa déposition).

Taxé 3 fr. 10 s, pour l'audition des sept tesmoins.

Idem au greffe, la moitié à l'interprette.

JEAN RAGUIDEAU.

*
* *

Qu'est-il advenu pour conclusion à cette affaire ?

Les faits de la cause se passèrent le 6 janvier ; or, le 6 janvier était le jour de la fête des Rois,et supposé que ce jour ne fut pas férié, il tombait un mercredi, le jour du marché à Callac. Le Roi avait bu, au cri : le Roi boit, et ses sujets aussi, en ces réjouissances familiales. Ce soir d'hiver à Callac, les têtes étaient en fermentation, et sans doute *près du bonnet*.

Que penser de ce Sénéchal qui expédiait à tort et à travers à la prison les braves gens qui avaient la mauvaise fortune de le rencontrer ce soir-là, et ceux-ci de s'y rendre *sans murmurer* et sans être chargés par quelqu'un à l'écrou de la geôle ?

Les informations que nous avons données ici sont pleines de vie et de traits pittoresques sur le régime des prisons de Callac et son vénérable geôlier ; notons le détail du justaucorps par lequel le Sénéchal avait prétendu corrompre et acheter la discrétion du joueur de bombarde ; la délicate attention du laboureur de Lezmabon venant, tout ému, à travers le cachot, offrir une bouteille de cidre au sympathique Brindamour..... Nous y apprenons même que chez François Le Baron, cependant le meilleur hôtel de Callac, on achetait la chandelle à la demi-livre.....

Que devint Brindamour ? Nous avions vu Louis Julien Rospabu, cadet dans l'armée navale du Roy sur le vaisseau *L'illustre* commandé par le chevalier de Rosmadec, devenir procureur à Carhaix (1) : nous nous sommes demandé si notre soldat de marine, fils de sergent de juridiction, n'aurait pas quitté le service de Neptune et de Bellone, lui aussi, pour entrer comme son père à celui de Thémis, sergent ou

---

(1) *Procédures de la Cour Royale de Carhaix :* plainte en 1690.

huissier, notaire ou procureur. Nous n'avons retrouvé son nom dans aucune procédure : peut-être a-t-il continué sa carrière et est-il resté, jusqu'à la mort « Soldat de marine pour le service de Sa Majesté » !

Abbé Antoine Favé.

Quimper, Novembre 1903.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXX

PREMIÈRE PARTIE

Table des Procès-verbaux des délibérations de la Société archéologique du Finistère en 1903.

Pages

LISTE DES SOCIÉTAIRES 7

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS 13

SÉANCE DU 29 JANVIER III

Élection du Bureau.

SÉANCE DU 26 FÉVRIER VII

Exhibition par M. DU CHATELLIER de coupes d'argent du XVe siècle trouvées à Plovan.

SÉANCE DU 26 MARS XI

Compte-rendu du livre, *Eglise de Plounéour-Trez et ses vitraux* par M. STÉPHAN. — Classement de la chapelle de la Mère-de-Dieu ou Ty-Mamm-Doue en Kerfeunteun au nombre des monuments historiques. — Tradition concernant une mine d'or au Stangala près Quimper.

SÉANCE DU 30 AVRIL XV

Inscriptions hébraïques conservées à Landerneau, Quimperlé et Clohars-Carnoët. — Bibliothèque de la Société archéologique. — Echange du *Bulletin* de la Société avec la *Revista archeologica della provincia di Como*.

SÉANCE DU 28 MAI XIX

Bibliothèque de la Société archéologique.

Pages

Séance du 25 Juin..... XXIII
Notice nécrologique sur M. Victor-Marie Roussin (1812-1903).
Annexe : Rapport de la Commission de comptabilité. XXVI
Rapport de M. du Chatellier, Président, au Préfet du Finistère..... XXVIII
Compte-rendu du livre : *Une famille de Monnayeurs rennais aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, par M. E. Aubrée..... XXX
Séance du 30 Juillet.. XXXIII
Note sur *une affaire d'envoutement au tribunal d'inquisition de Tours* (vers 1330) (1)
Séance du 29 Octobre..... XXXVII
Notice nécrologique sur M. Porquier (1849-1902), Maire de Quimper. — Participation de la Société à l'Exposition Universelle de Saint-Louis (Etats-Unis d'Amérique). — Découvertes archéologiques de Primel en Plougasnou. — Noté sur la bataille de Formigny.
Séance du 26 Novembre..... XLI
Note sur les mémoires de J.-G. Villiers de l'Isle-Adam (1775-1840). — Préservation des alignements mégalithiques du Toulinguet en Camaret. — Note sur une pendule du XVII^e siècle conservée à Pont-Aven. — Vœu au sujet de séances de la Société qui pourraient être tenues dans diverses villes du département.
Annexe : Note sur un cimetière de l'époque préhistorique découvert à Primel (commune de Plougasnou) par M. L. Le Guennec..... XLV
Séance du 30 Décembre..... XLIX
Election du bureau de la Société pour 1904. — Note sur les flambeaux (XVII^e siècle) de l'Eglise Saint-Louis de Brest.
Annexe : Restitution en 1829 de cloches des paroisses du Finistère confisquées pendant la Révolution.. LI

(1) Les pages XXXVI à XLVI ont été par erreur paginées XXVI à XXXVI.

DEUXIÈME PARTIE

Table des Mémoires et Documents publiés en 1903.

		Pages
I.	Notes sur le château de Penhoat, en Saint-Thégonnec, par M. Louis Le Guennec *(3 planches)*.	3
II.	Deux incidents de procession à Landerneau en 1748 et 1760, par M. l'abbé Antoine Favé.....	9
III.	Le vieux Quimperlé (Etude archéologique), par M. l'abbé J.-M. Abgrall *(4 planches)*.....	24
IV.	Monographie de la paroisse de Lanmeur, par M. E. de Bergevin..... 46, 97, 113,	225
V.	Fouille d'un tumulus en Plouguerneau, par M. A. Martin *(planches)*	65
VI.	Les recherches de l'or dans le Finistère, par M. de Villiers du Terrage *(planche)*.....	70
VII.	La pointe de Kermorvan, en Ploumoguer, ses monuments, pierres à cupules, par M. A. du Chatellier *(3 planches)*.....	90
VIII.	Les Eglises et Chapelles du diocèse de Quimper, par M. P. Peyron..... 129,	145
IX.	Les Nécropoles carthaginoises et la salle punique du musée des Pères Blancs, par M. A. Martin.	184
X.	Les Chapelles du Cap-Sizun (suite). La Chapelle de Saint-They du Raz-de-Sein, par M. Le Carguet.....	200
XI.	Lettres de rémission dans la sénéchaussée de Carhaix en 1698, par M. A. Favé.....	212
XII.	La Bataille de Formigny (15 avril 1450), par M. J. Trévédy	241
XIII.	Essais sur la seigneurie de Kerminihy en Rosporden, par M. de Villiers du Terrage.....	276
XIV.	Découvertes confirmant un âge du cuivre en Armorique, par M. A. du Chatellier	391
XV.	Brindamour, soldat de Marine pour le service du Roy, détenu aux prisons de Callac, par M. l'abbé Antoine Favé	393

— FIN —

Imprimerie COTONNEC, LEPRINCE, Succ. — Quim

SOCIETE ARCHEOLOGIQ
DU FINISTERE
Hôtel de Ville